This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491634

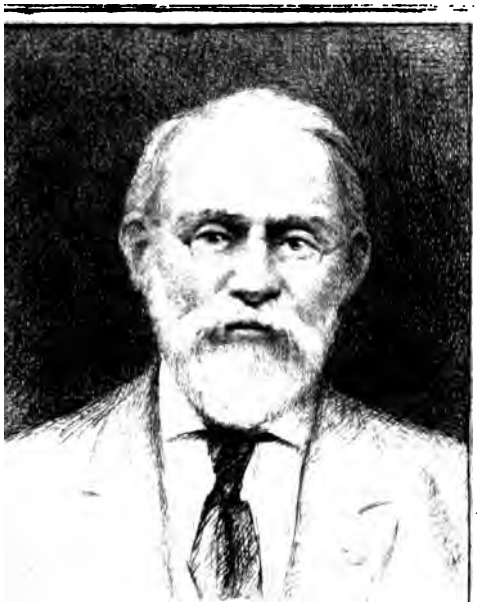

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN

CAEN

CHEZ F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE
RUE FROIDE, 2 ET 4

1872

Dunning
Nijhoff
8-28-30
22489

PRÉFACE.

Après avoir ouvert un concours pour un *Essai sur la vie et les œuvres de Moisant de Brieux*, et couronné l'un des concurrents, M. René Delorme, l'Académie de Caen n'a pas cru devoir imprimer, dans une brochure isolée, le rapport de M. de Beaurepaire et le travail du lauréat. Elle a pensé que ce travail et le rapport qui le précède seraient convenablement suivis d'un choix des œuvres de son fondateur, d'autant plus que toutes ses publications sont rares et recherchées. *Les origines de quelques coutumes anciennes et de plusieurs façons de parler triviales*, petit in-18 de 200 pages, se paient de 30 à 80 francs et plus, selon l'état des exemplaires. *Les divertissements* n'atteignent pas ces hauts prix, mais ne sont guère plus communs. Le petit volume *Mosanti Briosii pars altera* est précieux par les *Lettres sur l'Académie, sur*

Malherbe, sur les origines de Caen, et par des *distiques latins* à la fois ingénieux et faciles. Tout cela est reproduit presque en entier dans le volume que nous publions pour 1872, et sera distribué gratuitement à tous les membres de la Compagnie, qui trouveront encore, dans ce même volume, des *Lettres de critique littéraire et d'érudition,* adressées à M^lle^ de la Luzerne ; un *Traité de chevalerie* de 1377, donné à Moisant de Brieux par M^me^ de Matignon ; quelques *sonnets français,* et enfin, deux des *poésies latines* qui firent, dans le temps, la réputation de leur auteur.

Nous n'avons nulle envie de surfaire les ouvrages de notre fondateur. Homme instruit, spirituel, d'un talent souple et se prêtant à l'à-propos, surtout à l'à-propos de société, il ne put se développer dans le milieu où vécurent les grands génies du siècle de Louis XIV. Au moment où ceux-ci débutaient, Moisant, né dans la province, ne vivant que dans la province, était en arrière d'un demi-siècle pour le goût et les goûts, pour la langue et pour l'orthographe.

On ne sera pas surpris que nous ayons respecté toute cette rouille d'un idiome arriéré, d'une orthographe fantaisiste, d'une ponctuation sans règles constantes. Si nous avons modifié parfois

cette ponctuation, ce n'a été que dans l'intérêt du sens; rarement nous sommes-nous permis de changer une lettre ou de rectifier une citation. Ces scrupules d'exactitude ont retardé l'impression de ce volume; appréciés par l'indulgence, ils feront excuser une attente trop longue, mais qui n'est pas imputable à l'éditeur.

15 avril 1874.

Le Secrétaire de l'Académie,

JULIEN TRAVERS.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX LAIR

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX LAIR

PAR M. E. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE

Membre de l'Académie

MESSIEURS,

Le 28 mai 1869 vous avez remis au concours le sujet suivant :

Moisant de Brieux : sa vie, ses œuvres et ses relations avec la société lettrée de son temps.

Ainsi que l'expliquait votre secrétaire dans le rapport qu'il rédigea à cette occasion, ce que vous demandiez aux concurrents, c'était le portrait, sans partialité et sans exagération élogieuse, du fondateur de l'Académie ; c'était aussi une vue rapide de la ville de Caen, de ses salons, de ses lieux de réunion et de cette sorte de renaissance littéraire locale qui occupe toute la seconde partie du XVII[e]

siècle. Poète, érudit et homme du monde, Moisant de Brieux fut un centre ; et comment l'apprécier si on l'isole du théâtre où il vécut, et si l'on ne nous présente pas les personnages avec lesquels il fut lié, les savants auxquels il adressa ses dissertations, les femmes en l'honneur desquelles il fit tant d'impromptus galants ? Un seul mémoire nous a été transmis ; mais l'auteur a compris le programme qui lui était imposé, et son œuvre nous paraît digne de la plus sérieuse attention.

Sans doute, il existe quelques lacunes dans le tableau qu'il a tracé de la société caennaise de 1650 à 1675 ; on peut, en outre, relever certaines inexactitudes qui lui sont échappées et ne pas partager entièrement ses appréciations sur la valeur des nombreuses productions de l'écrivain normand. Mais ces imperfections, dont quelques-unes peuvent facilement disparaître, sont amplement rachetées par de précieuses qualités. Le style du mémoire, clair, correct et sans prétention, nous paraît être celui qui convenait à une étude de ce genre : la partie bibliographique a été traitée avec un soin particulier, et l'auteur, grâce à l'étude attentive des lettres et des poésies latines de Moisant, a pu ajouter notablement à ce que nous savions déjà sur son compte. Grâce à cet ensemble de recherches, le fondateur de l'Académie de Caen, l'auteur du *Gallus Gallinaceus* et des *Façons de parler*, nous apparaît, pour ainsi dire, en plein jour, et l'on peut maintenant essayer sans trop de témérité de fixer les traits de cette mobile et sympathique physionomie.

Né à Caen, en 1614, de parents protestants,

Jacques Moisant, après avoir suivi pendant quelque temps les leçons d'Antoine Halley, au collége du Bois, alla terminer ses études à Sedan, sous des maîtres appartenant, comme lui, à la religion réformée. Ce fut là qu'il connut le marquis de Salles, qui devint plus tard le duc de Montausier et dont l'amitié ne lui fit jamais défaut.

De Sedan, de Brieux se rendit à l'Université de Leyde, où il étudia sous Daniel Heinsius et sous Jean-Gérard Vossius, dont le fils Isaac resta toujours son correspondant. — Ce fut à Sedan et dans les universités d'Allemagne qu'il contracta le goût des recherches d'érudition, menées par lui de front avec la poésie et les spéculations philosophiques ou morales. — Un voyage qu'il fit plus tard en Angleterre ne paraît pas lui avoir laissé d'aussi vifs souvenirs.

Sa carrière publique fut courte et n'offre rien de saillant. Pourvu d'une charge de conseiller au Parlement de nouvelle création institué à Metz, il la résigna définitivement le 7 juin 1636. Il n'en avait pris réellement possession que dans les derniers mois de 1633, et dès 1635, sous l'empire d'une sorte de nostalgie, il avait quitté son poste pour venir redemander à la Normandie le calme et la santé.

Rentré dans la vie privée, sans espoir de retour, Moisant de Brieux ne tarda pas à se marier. Il épousa une jeune Rouennaise, nommée Catherine de La Tombe, et il vint immédiatement se fixer au centre de Caen, dans ce magnifique hôtel d'Écoville ou du Grand-Cheval qu'il fit restaurer avec soin et qu'il peupla des portraits de ses amis. Libre par sa

fortune de se livrer à ses goûts, sans préoccupation de l'avenir, il consacra désormais tous ses instants aux devoirs de famille, aux relations de société et aux travaux littéraires. Dans une existence aussi bornée, qui s'écoule, à Caen ou sur le bord de la mer à Bernières, en dehors du monde des affaires et de la politique, les événements sont rares, et c'est avec peine que l'on peut y glaner les éléments d'une biographie. La publication de ses différents ouvrages, la fondation de l'Académie, voilà, en définitive, les points saillants que l'on doive y relever. Nous n'avons rien à ajouter aux renseignements précis fournis par l'auteur du Mémoire sur les différents opuscules de de Brieux et sur leur mode de publication, — mais nous voudrions insister sur les conditions dans lesquelles fut institué ce cercle littéraire qui recevait l'hospitalité dans la maison de son fondateur, et auquel les contemporains ont donné le nom *domestique*, qui lui convient, d'*Academia Briosia.*

L'ami de Montausier, de la belle Julie d'Angennes, de Chapelain, de Balzac et de Ménage était admirablement choisi pour ce rôle d'initiateur. L'auteur du mémoire a parfaitement raconté tous les incidents de l'entreprise et a très-clairement expliqué comment Moisant de Brieux, qui avait assisté à la naissance de l'Académie française, ébauchée chez Conrart, développée à l'hôtel de Rambouillet et organisée plus tard d'une manière définitive par le cardinal de Richelieu, avait été amené tout naturellement à créer dans sa ville natale une compagnie sur le même modèle. Avant lui, M. Mancel avait aussi très-exactement

saisi le lien qui rattachait la société caennaise à l'hôtel de Rambouillet :

« L'Académie française, nous dit-il, commencée « chez Conrart par de simples rapprochements d'a- « mitié, avait pris ses développements à l'hôtel de « Rambouillet et venait d'être constituée, en 1735, « sous le patronage du cardinal de Richelieu ; celle « de Caen, la seconde société du même genre qui « allait s'établir en France, devait prendre ses inspi- « rations aux mêmes lieux. Moisant, en effet, se ren- « contrait souvent avec Conrart et vivait dans l'inti- « mité du duc de Montausier, gendre de M^me^ de « Rambouillet (1). »

La meilleure histoire de l'Académie se trouve d'ailleurs dans les lettres adressées par son fondateur à M. de Saint-Clair-Turgot, conseiller d'État. C'est là que l'on voit racontés, avec une grande sincérité et un véritable charme, les débuts de cette société naissante, qui eut, comme toutes les choses du monde, ses détracteurs et ses envieux.

En allant au fond de la question, la difficulté de faire accepter un pareil établissement en province était plus sérieuse qu'on ne serait tout d'abord tenté de l'imaginer. Si, par sa fortune, ses relations de société et sa notoriété littéraire, Moisant semblait le protecteur-né d'une Académie, la religion protestante dont il faisait profession entretenait certaines défiances et écartait de lui de précieuses adhésions. Des esprits ardents ne s'arrêtaient pas même à cette

(1) *Moisant de Brieux, fondateur de l'Académie de Caen*, par M. G. Mancel, p. 12.

sorte de neutralité indifférente ; ils sollicitaient, ou peu s'en faut, l'interdiction de ces inoffensives réunions. Il existe à ce sujet, dans les poésies mêlées, un douzain dont l'intitulé suffit à nous faire bien connaître un certain état de l'opinion :

« Contre N. qui, passant par Caen, voulut persuader « à M. le duc de Longueville qu'il ne devait pas « souffrir l'établissement qu'on y avait fait d'une « société Académique, sans avoir pour cela les lettres « du Prince et l'attache du Gouverneur, ou que du « moins il devait faire transférer cette Assemblée « dans la maison d'un Catholique (1). »

La prudence et la réserve de Moisant triomphèrent de tous les obstacles. Comme s'il prévoyait les objections, dès l'origine il avait pris le parti d'interdire formellement dans ses réunions la lecture des feuilles politiques, des libelles, des pasquins, ainsi que les discussions religieuses. Cette manière d'agir était au surplus en accord parfait avec les tendances de son esprit, peu controversiste par nature et plus porté à chercher dans les symboles des différentes communions les points de rapprochement que les points de division. Il le prouva quelques années après, d'une façon bien significative, lorsqu'ayant à publier un volume de Méditations chrétiennes il en confia la révision à des ecclésiastiques avec lesquels il avait noué d'intimes et cordiales relations. « Que la reli- « gion dont je fais profession, disait-il, ne fasse « peur à personne. Tout ce que je donne icy est « conforme aux principes de la morale et de la piété

(1) *Recueil de pièces en prose et en vers*, p. 91.

« dont nous convenons, tout a esté reveu non-
« seulement par l'excellent homme (Conrart) que j'ay
« des-ia nommé, mais encore par deux de mes amis
« dont le charactère, en l'un, d'aussi bon prestre que
« de bon poëte, en l'autre, d'aussi bon religieux
« que de sçavant orateur, les a obligés de prendre
« garde de plus près si je n'avançois rien qui pust
« scandalizer mesmes les plus scrupuleux et qui ne
« s'ajustat pas pleinement *avec cette discrétion et cette*
« *douceur que j'ai toujours tant aimée et qui, ce me*
« *semble, est si fort de l'esprit du vray Christianisme* (1). »

Ces dernières lignes peignent au vif l'homme tout entier et elles expliquent le succès de l'œuvre à laquelle il s'était consacré. Malgré les attaques ouvertes et les insinuations malveillantes, l'Académie ne fut pas supprimée par le duc de Longueville ; bien plus, elle obtint l'appui déclaré des magistrats de la province, et, quand Moisant de Brieux reçut dans son hôtel son illustre ami Montausier, il put réunir autour de lui la plupart des membres de la nouvelle compagnie. Le passage des commentaires de Daniel Huet relatif à cette visite atteste tout à la fois la réputation méritée dont jouissait déjà l'Académie et l'estime affectueuse du duc de Montausier pour son fondateur.

« Montauserium vero ipsum in magnificas suas ædes
« excepit Briosius, in quas excipi solebat celebris
« illa Cadomensis Academia. Itaque visus hic est in
« ipso Musarum sinu hospitari. Nec rem ipsam ab hac
« opinione multum dixisses abludere ; frequentes enim
« salutandi ejus gratiâ conveniebant illuc, ii ipsi qui

(1) *Méditations morales et chrétiennes*, Préface.

« Academiæ columina habebantur; nec alii ferè ser-
« mones erant quam de litterariâ re in quibus partes
« ipse suas Academici egregie tuebatur Montause-
« rius, ut nisi eum ad majora tulisset fortuna, in
« partem chori hujus venturum censuisses (1). »

Ce séjour à Caen du duc de Montausier est le point culminant de l'Académie de M. de Brieux. Plus tard, des changements de résidence et des morts prématurées vinrent éclaircir les rangs de la compagnie; des rivalités ardentes s'y manifestèrent aussi et enlevèrent un peu de leur charme à des réunions qui s'étaient signalées tout d'abord par leur caractère de cordialité et d'intimité absolue.

Malgré le soin minutieux avec lequel Moisant de Brieux avait organisé son existence, il ne fut pas plus qu'un autre exempt des douleurs qui semblent inhérentes à la condition humaine. Des sept enfants qu'il avait eus de son mariage avec Catherine de La Tombe, trois seulement lui survécurent, et la mort de l'un d'eux fut entourée de circonstances singulières qui donnèrent aux regrets des parents un caractère plus vif d'amertume. Nous touchons ici à un événement qui émotionna la ville de Caen, et à propos duquel il est d'autant plus nécessaire d'entrer dans quelques détails, que tous les biographes de Moisant, et après eux l'auteur du mémoire dont nous rendons compte, se sont complètement mépris. M. Mancel, dans son excellente notice, s'exprime à ce sujet dans les termes suivants :

(1) *Pet. Dan. Huetii, Episcopi Abrincensis, Commentarius de rebus ad eum pertinentibus*, p. 235.

« Le fils aîné de de Brieux, jeune homme du plus bel avenir, fut tué vers 1660 à la première bataille à laquelle il prit part. » Puis il ajoute en note : « Moisant reçut, à l'occasion de la mort de son fils, des pièces de vers de presque tous les poètes latins de son temps. Il a répondu à quelques-unes (1). » Le récit de l'auteur du mémoire, sans être plus exact, est plus long et plus circonstancié : « Moisant de Brieux, nous dit-il, eut besoin de toutes les sympathies qui l'entouraient pour supporter le coup terrible qui vint le frapper. Son fils Pierre venait à peine d'embrasser la carrière militaire et faisait ses premières armes à la suite de Turenne, qui assiégeait successivement Valenciennes, Cambray et Rocroy. A sa première rencontre avec l'ennemi, Pierre Moisant fut fait prisonnier. Relâché peu de temps après, il ne quitta la prison que pour tomber sous les coups de trois misérables qui profitaient de la guerre pour voler et pour assassiner avec impunité les soldats des deux armées. Tous les amis du poète s'associèrent à sa douleur. Halley et Bochart lui adressèrent des élégies, de Grentemesnil lui fit des vers, M^lle^ de La Luzerne et quantité d'autres personnes composèrent à cette occasion des pièces de poésie, tant en latin qu'en français. Le père reconnaissant réunit dans un recueil toutes ces marques d'intérêt et de condoléance, sous ce titre : *Petri Mosantii Tumulus* (2). »

(1) *Moisant de Brieux, fondateur de l'Académie de Caen*, par M. G. Mancel, conservateur de la bibliothèque de la ville de Caen, p. 15.

(2) *Petri Mosantii tumulus. Digne puer meliore fato. Cadomi apud Adamum Cavelier, Regis et Academiæ typographum.* M. DC. LV. In-4°.

Il y a dans ces différents passages empruntés aux biographies de Moisant une véritable confusion que l'étude des documents originaux permet de dissiper.

Une lettre, malheureusement sans date, de de Brieux à Antoine Halley nous fait connaître qu'un de ses fils, après avoir été fait prisonnier, mourut un peu plus tard, au début de sa carrière militaire :

« Sciat quod forsan adhuc illum latet vix egressum « carcere, et primos in bellico pulvere ponentem « gressus, mortuum esse filium meum, at collatorum « in eum beneficiorum nunquam intermorituram « gratiam nec apud me nec apud meos (1). »

Mais si le fait de la mort d'un des fils de Moisant au service militaire est hors de doute, il est non moins certain que c'est à l'occasion de la mort d'un autre de ses enfants, nommé Pierre, que fut publié le *Tumulus*, cité par tous les bibliographes. La lecture de cette rarissime plaquette, dont l'existence nous a été révélée par le regrettable M. Trebutien; suffit à lever toutes les incertitudes.

Dans la Préface au lecteur, Moisant, après avoir exprimé cette idée qu'il se serait consolé de la mort du fils qui lui était si cruellement enlevé, s'il était tombé en combattant pour la patrie, continue en ces termes :

« Sed proh dolor ! in hanc gloriam eductus puer, « puer duodecennis annis, gladiolo tantum ornatus, « ante patrios penates et in ipsis pene miseræ matris « amplexibus a tribus de plebe sicariis, perfida et « inaudita crudelitate confoditur (2). »

(1) *Jacobi Mosanti Briosii Epistolæ*, p. 101.

(2) *Tumulus. Ad Lectorem*, p. 1.

Cette phrase pompeuse et artistement cadencée nous révèle deux particularités importantes : l'âge de la victime, le lieu de l'assassinat. Pierre Moisant, au moment de son décès, n'avait pas encore treize ans ; il fut frappé à Caen et il expira dans les bras de sa mère. Les pièces latines, grecques et espagnoles ajoutent bien peu de chose aux indications de l'Avertissement. Samuel Bochart, du Bosc, Hauton, de Petiville, de Touroude et Vengeons, ne quittent pas un instant le terrain des généralités, et semblent faire assaut de subtilité et de mauvais goût. Il nous faut cependant faire une exception pour les vers d'un élève du collége du Bois, Michel de la Bouillonnière, âgé de onze ans, lequel a bien voulu nous apprendre que son malheureux camarade était âgé de douze ans onze mois. Les poésies françaises sont un peu plus explicites. Des stances signées par Antoine de la Luzerne-Garaby portent le titre suivant, qui a le mérite de déterminer le jour de l'assassinat. « A la recommandation immortelle de noble et vertueux enfant « Pierre Moisant traitreusement assassiné le IX jour « d'aoust MDCLIV (1). » Si de Banneville ne nous apprend pas grand'chose en comparant l'assassinat de Pierre Moisant à l'assassinat de Henri IV, il en est autrement de Hauton, dont le sonnet détestable nous fait au moins connaître que la mort fut

(1) *Tumulus*, p. 22. *Le Journal d'un Bourgeois de Caen*, publié par G. Mancel en 1848, confirme ce renseignement dans les termes suivants : « 9 août 1654. Pierre Moisant, étudiant en seconde classe au collége du Bois, à Caen, a été assassiné d'un coup d'épée dans l'œil. » *Journal*, p. 6.

amenée par un coup d'épée qui pénétra dans le cerveau en traversant l'œil. Nous ne voudrions pas abuser des citations ; mais comment ne pas recueillir un sonnet de Segrais et quelques vers de la longue pièce que le curé Bardou composa pour la circonstance ? La première de ces pièces se recommande par le nom de son auteur ; la seconde, absolument dépourvue de mérite littéraire, complète les renseignements que les autres poésies nous fournissent.

SONNET.

« Daphnis vient de mourir, Daphnis de qui l'enfance
« Donnoit desia les fruits de l'aage le plus mur,
« Et qui par ses vertus, de l'auenir obscur
« A de si hauts pensers élevoit l'esperance.

« Trois lâches assassins, mais sous leur apparence
« Trois tygres bien plûtost au cœur cruel et dur,
« Pour s'assouuir d'vn sang si vermeil et si pur,
« Ont armé leur fureur contre son innocence.

« O Pere iustement accablé de douleur,
« Ton esprit abattu par un si grand malheur,
« Ne se peut relever par un foible langage.

« Le crime est de l'Enfer ; si le Ciel l'a permis,
« C'est que de sa promesse il a repris le gage,
« Ne pouuant s'aquitter pour t'auoir trop promis (1). »

M. DE SEGRAIS.

Écoutons maintenant le curé Bardou. Ses vers,

(1) *Tumulus*, p. 24.

qui pourraient figurer dans une complainte, sont dignes de ceux qu'il imprima chez Godes sur les merveilles sculpturales de l'hôtel d'Écoville :

Il eut des qualitez à nul autre pareilles ;
Il sceut non seulement enchanter les oreilles
Par les divers accents de sa charmante voix ;
Mais, à l'enuy de ceux qui portent la houlette,
Il faisoit bien souvent d'vne douce musette
Redire les beaux airs aux échos de nos bois.

Il liuroit au Gibier une funeste guerre
Et, soit que les Oyseaux reposassent à terre,
Ou qu'ils fussent errans dans le vague de l'air ;
D'vn fusil animé d'vne mortelle poudre,
Il leur faisoit sentir l'épouuentable foudre
Au moment que leurs yeux apperceuoient l'éclair.

L'exercice de Mars eut pour luy tant de charmes
Qu'avecques les plus forts il mesuroit ses armes
Sans crainte que leurs bras le pûssent atterer ;
Mais si les ans sur luy leur donnoient auantage
Il auoit bien plus qu'eux d'adresse et de courage,
Et leur portoit des coups qu'ils ne pouuoient parer.

Il estoit seul un soir, au milieu de la Ville
Comme dedans un lieu qui doit servir d'azile
Contre ceux qui voudroient attenter à nos jours :
Lors que trois Assassins pleins de rage et d'enuie
Par un lâche complot attaquerent sa vie,
Et firent leurs efforts pour en rompre le cours (1).

Ces extraits, empruntés au *Tumulus* et que nous avons peut-être eu le tort de trop multiplier, réta-

(1) *Tumulus*, p. 26.

blissent au moins le caractère exact d'un fait fort incomplètement connu jusqu'ici et qui avait donné lieu aux plus singulières confusions.

D'autres souffrances étaient réservées à de Brieux. En 1666, il perdit Catherine de La Tombe, sa femme; il avait vécu plus de trente années avec elle dans une intimité affectueuse qu'aucun nuage n'était venu troubler.

Ter denas jamque aspexit flavescere messes
Facta marita ex quo dulces tecum exegit annos
Et summa inter vos concordia crescit eundo (1).

Le moment de la séparation fut déchirant, et Antoine Halley a retracé, dans une de ses meilleures pièces latines, les émotions profondes que le poète ressentit. Le nom de Catherine de La Tombe n'apparaît pourtant que rarement dans ses ouvrages, et nous concevons facilement que les biographes n'aient accordé à cette femme pieuse et modeste qu'une médiocre attention. Nous devons cependant observer que le *Poematum pars altera* renferme une pièce funèbre qui lui est consacrée (2). Il y a plus, sous l'influence de son chagrin, Moisant de Brieux abandonna pour un instant la poésie et s'occupa d'achever son volume des *Méditations chrétiennes :*

« Les coups qu'on prévoit, disait-il dans la préface, sont plus supportables que ceux dont on est surpris autant que je l'ay esté de celuy-ci. Et puis, à dire le vray, j'esperois que mes prières ardentes obtien-

(1) *Antonii Hallæi opuscula miscellanea*, p. 414.
(2) *Poematum pars altera*, p. 45.

droient du Père des miséricordes qu'il voudroit bien accomoder les ordres de sa providence aux besoins d'une famille à qui la personne que je regrette étoit si nécessaire. Il luy a plu d'en disposer autrement, et il m'a terrassé comme si j'avois esté frappé de la foudre. Dans *ce triste état* je ne puis tourner mon cœur et mes yeux ailleurs que vers le ciel et je ne dois songer à rien qu'à ce qui peut ayder à me relever. Pour cet effet j'ay eu recours à la Panacée des maladies de l'âme, je veux dire aux Hymnes sacrés du Prophète Royal et je n'ay pas manqué d'en ressentir la salutaire vertu. J'ay aussi de fois à autre feuilleté mes recueils et j'ay repassé mes Méditations morales et chrestiennes. » Dans ce volume fort apprécié de Segrais, le nom de Catherine de La Tombe n'est pas prononcé ; mais il est impossible de ne pas retrouver son souvenir vivant dans la *Méditation sur la Résurrection des Morts*, où Moisant soutient avec un entraînement passionné la thèse de la continuation des mariages chrétiens dans le ciel.

« Pourquoy ne croirons-nous pas que de tels mariages puissent subsister en la Résurrection ? Pourquoy les fils de Dieu, les Anges mesme, ne pourront-ils pas aymer de cette sorte les filles des Hommes ? Pourquoy Anne et Elcana, Élizabeth et Zaccharie ne chanteront-ils pas dans le Ciel les louanges de leur Sauveur comme ils ont fait sur la terre ? Ne sera-ce pas en ce temps-là que se célébrera *le banquet des nopces de l'Agneau* et que se consommera le mariage mystique de Jésus-Christ avec son Église (1) ? »

(1) *Méditations morales et chrestiennes*, p. 50.

Il est une autre plaie qui saigna longtemps au cœur de notre écrivain et *dont l'auteur* du mémoire a le premier sondé la profondeur. De tous les biographes qui se sont occupés de Moisant, il est le seul, à notre connaissance, qui ait signalé le rôle important que M^lle^ de La Luzerne eut dans son existence et le vide qu'elle y laissa par sa mort.

M^lle^ de La Luzerne, qui n'était pas, comme nous le voyons indiqué par erreur, la fille du poète Garaby de La Luzerne, se rattachait d'assez près à la famille de Moisant. Elle avait été élevée sous ses yeux, il s'était plu à diriger ses études, et lorsque plus tard il la vit familièrement dans tout le développement de son esprit et dans tout l'éclat de sa beauté, il ressentit pour elle un attachement profond, qui, sans être de l'amour, se manifestait parfois avec des ardeurs singulières. Le nom de M^lle^ de La Luzerne revient à chaque page de ses œuvres ; il remplit presque entièrement le Recueil de pièces en prose et en vers imprimé en 1671. C'est pour elle qu'il écrivit notamment toutes ces dissertations sur l'ancienne littérature, où la galanterie se mêle aux informations sérieuses, et que l'on a pu comparer avec assez de raison aux *Lettres à Émilie sur la mythologie.*

Lettres et vers portent malheureusement la trace de l'afféterie qui régnait alors. A quoi bon critiquer Ronsard pour en arriver à admirer *les pointes de diamant* des sonnets de Porchères? Une vie factice circule autour de tous ces personnages : Moisant, *Amynthe, Lycidas ;* M^lle^ de La Luzerne, *Phylis* ou *Sylvie ;* M^me^ de Tilly, *Iris ;* M^me^ de Grosménil, *Olympe ;* et gâte pour nous leurs sentiments les plus vrais,

leurs pensées les plus ingénieuses. Ce sont là des bagatelles et des fleurettes, dont la forme n'est pas assez achevée pour en déguiser l'insignifiance ou la banalité. Ces billets galants, à propos d'un bouquet de violettes, d'une visite, d'un compliment ou d'un baiser; ces impromptus, ces énigmes, ces stances sur la bouche, les yeux et le sein d'Iris, indiscrétions qui nous surprennent aujourd'hui, mais que la mode autorisait; tout cela pouvait certainement contribuer aux succès de Moisant de Brieux comme homme du monde, mais ne saurait lui donner de titres sérieux aux suffrages de la postérité. Ce qui nous semble merveilleux, c'est que M^lle^ de La Luzerne ait pu rester simple et naturelle dans un pareil milieu. De pédanterie, elle n'en avait pas l'ombre, et, si de Brieux loue quelque part, en même temps que le petit baissement de tête qui lui était particulier, « le naïf, le mignon et le délicat de ses billets familiers », les révélations qu'il ajoute sur ses occupations, sur le caractère de son esprit, sur ses sentiments, nous donnent l'idée d'une jeune fille exceptionnellement distinguée, nature aimante avant tout, qui ressentait avec une extrême vivacité les douleurs de ses amis, et qui mourut de saisissement en apprenant que son frère, M. de Ruqueville, capitaine au régiment de Turenne, avait été tué dans une reconnaissance devant l'ennemi. Moisant de Brieux se souvint alors qu'elle avait pleuré son fils; et, les plaçant sur la même ligne dans son affection, il recueillit pieusement les vers composés à l'occasion de la mort de cette jeune cousine, à la suite de ceux que, pendant sa vie, elle lui avait inspirés.

Après tous ces malheurs multipliés, sa vie, si bien remplie autrefois, s'assombrit; la solitude s'était faite peu à peu autour de son foyer; ses meilleurs amis, Bochart et Grentemesnil, étaient morts, l'un en 1667, l'autre en 1670; il alla les rejoindre en 1674.

Bayle annonça la perte du poète, son coréligionnaire, dans des termes qui sont presque un panégyrique; cependant, il faut en convenir, Moisant emportait la plus grande partie de sa gloire avec lui, et, de cette célébrité pâlissante, c'est à peine si nous apercevons encore aujourd'hui quelques rayons.

L'auteur du mémoire a lu avec un soin scrupuleux les raretés bibliographiques que le fondateur de l'Académie de Caen nous a laissées, mais nous croyons qu'il s'est exagéré la valeur de quelques-unes. Si l'on met de côté les *Méditations chrestiennes*, son œuvre se compose de poésies latines, de poésies françaises, de recherches d'érudition et d'un volume de correspondances.

Entré avec éclat dans la phalange des poètes latins par la composition du *Gallus Gallinaceus*, qui lui valut de la part de la reine de Suède l'envoi d'une distinction honorifique, il donna successivement: *Laudate Dominum*, *Heliconis status hodiernus*, *Hymni et Gemitus*, *Hortulus seu Lilia*, *Astræa redux seu Pacis effigies*, *Martiæ Violæ*, *Rusticæ deliciæ*, *Vigilantis insomnium*, *etc.* Tous ces ouvrages et beaucoup d'autres, après avoir été publiés séparément, ont été réunis dans deux recueils intitulés : le premier, *Jacobi Mosanti Briosii poemata*;—le second, *Mosanti Briosii poematum pars altera*. En parcourant les pièces de valeur inégale qui les composent, on peut se rendre aisément compte de

la tournure d'esprit et des ressources de l'écrivain, familiarisé avec les poètes anciens, plus ingénieux que profond, plus élégant qu'inspiré. Les détails gracieux abondent, mais l'invention fait complètement défaut ; aussi ses épigrammes sont-elles infiniment supérieures aux poèmes proprement dits. En définitive, tous ces badinages révèlent chez leur auteur une culture d'esprit supérieure et une connaissance remarquable des ressources et du mécanisme de la langue latine. Moisant de Brieux est de l'école d'Halley et fait honneur à son vieux maître ; mais c'est à notre sens dépasser la mesure que de lui attribuer le sentiment artistique et l'intelligence profonde de la beauté antique.

Les poésies françaises, en dehors de l'intérêt de curiosité qu'elles peuvent offrir, méritent peu d'attention. Chose singulière, l'auteur y est moins sûr de sa langue, ses idées sont plus clair-semées et il se perd sans cesse dans des puérilités prétentieuses ou de mauvais goût. Il procède visiblement de Voiture et de La Mesnardière, mais il marche bien loin derrière eux. Sa patrie véritable est l'hôtel de Rambouillet ; mais il n'a pas la délicatesse raffinée des habitués de ce cénacle, et sa versification lourde et traînante manque trop souvent de trait et de prestesse. A cet égard, du reste, il ne se faisait pas illusion, et il comprenait parfaitement ce qui lui faisait défaut : « Cet « hôtel de Rambouillet, disait-il, est un temple vé- « nérable qui ne doit s'ouvrir qu'aux Malherbe, « aux Balzac, aux Voiture et à ces grands hommes « qui peuvent encore y présenter maintenant des « offrandes dignes des divinités que l'on y sert. Mais

« que suy-je moy? je suis un malheureux que ses « infirmités ont relégué depuis vingt ans dans la « province; qui, confiné sur le bord de notre mer, « n'ay presque de commerce qu'avec nos espaliers « et nos pescheurs, et qui ne peut s'enrichir là que « de quelques coquillages (1). »

Nous serions, du reste, assez peu disposé à reconnaître dans l'auteur de ces poésies latines et françaises un précurseur sérieux des poètes paysagistes modernes. Sans doute, il aime la campagne, son jardin et le bord de la mer; mais l'on chercherait vainement dans toutes ses compositions la campagne et la mer comprises au sens réaliste et pittoresque. Dans ses vers, les effets de soleil couchant, le chant de la vague, pour parler comme l'auteur du mémoire, les suaves émanations des prairies tiennent infiniment moins de place que les billets doux et les intentions galantes. Les fraîches verdures ont besoin pour lui d'être peuplées de cent jeunes beautés, et c'est avec Sylvie ou Philis qu'il aime à se promener sur la plage ou dans les allées de ses jardins.

Aussi, ce n'est, à notre estime, ni par ses vers latins ni par ses vers français que Moisant de Brieux peut aujourd'hui se recommander à notre souvenir. Esprit chercheur et judicieux, le fondateur de l'Académie avait avant tout un tempérament de critique et d'érudit. Sa veine véritable était là, et il suffit de lire les *Divertissements* et les *Origines de quelques cou-*

(1) *Méditations morales et chrestiennes*, I^re^ partie. Lettre préliminaire à M^me^ la duchesse de Montausier, dame d'honneur de la Reyne.

tumes anciennes et de plusieurs façons de parler triviales pour en rester convaincu; ce sont les seuls de ses travaux qui méritent aujourd'hui d'être lus et consultés. Nous y ajouterions volontiers les lettres insérées à la fin du *Poematum pars altera* et consacrées à l'histoire de la ville de Caen, de ses grands hommes et de son Académie. Elles complètent fort heureusement les Origines de Caen, de Huet, et il est à espérer qu'elles finiront par être réimprimées.

Nous avons terminé, Messieurs, ce trop long rapport. Nous avons essayé de vous faire connaître, en résumant le travail qui vous a été soumis, les principaux faits de la vie de Moisant de Brieux et l'ensemble des ouvrages qu'il a composés. Nous avons rectifié en passant quelques légères inexactitudes, et nous avons indiqué les réserves que nous semblaient comporter les jugements dont les ouvrages du fondateur de l'Académie avaient été l'objet.

La Commission a été frappée des recherches considérables que ce mémoire, rédigé avec clarté dans une langue correcte et élégante, révélait, et, sans en approuver d'une manière absolue toutes les appréciations, elle vous propose cependant de décerner à son auteur le prix de *mille* francs.

MOISANT DE BRIEUX

SA VIE, SES ŒUVRES

ET

SES RELATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ LETTRÉE DE SON TEMPS

MOISANT DE BRIEUX

FONDATEUR DE L'ACADÉMIE DE CAEN

1614-1674

Par RENÉ DELORME

Membre correspondant de l'Académie.

Écrire l'histoire d'un homme, c'est souvent écrire l'histoire de toute une époque. Il semble, en effet, que certains caractères résument en eux toutes les aspirations et toutes les tendances du monde dans lequel ils ont vécu. Ce sont les génies de premier ordre, les grands écrivains surtout, qui d'ordinaire ont reçu ce don de représenter à eux seuls l'humanité tout entière. Cependant on trouve encore quelquefois, parmi les talents d'un ordre plus modeste, cette même propriété appliquée à un cercle plus restreint. Moisant de Brieux est de ces derniers; on ne saurait faire son portrait sans le compléter par un tableau de la société dont il était l'âme.

Comme Callot, qui, dans ses merveilleuses eaux-fortes, commençait par graver sur les fonds de sa planche les personnages secondaires, les monuments d'une ville, et tout ce qui pouvait compléter har-

monieusement la figure principale, nous esquisserons d'abord l'état de la ville de Caen de 1650 à 1675; Moisant de Brieux paraîtra ensuite sous son vrai jour et dans son milieu véritable.

A cette époque, où les moindres distances étaient des barrières, la province avait un cachet particulier. Les mœurs de la noblesse et de la bourgeoisie, à Caen, se distinguaient de celles de la capitale. « L'Athènes normande » suivait de loin, sans le subir, le mouvement intellectuel de Paris. N'avait-elle pas pour affirmer son originalité et sa force le souvenir tout récent encore de Malherbe, et ne pouvait-elle pas se dire avec orgueil le berceau de la renaissance des lettres?

Le seul trait de ressemblance qui existât entre Caen et Paris était un égal désir de distractions intellectuelles, un même amour pour les plaisirs littéraires. Comme à toutes les grandes époques de civilisation, les femmes prenaient une part importante dans ce mouvement des esprits. A Paris, elles ne se contentaient pas de leur rôle éternel d'inspiratrices; elles poussaient à l'excès les tendances délicates des poètes. Entre leurs mains, ce qui était délicat devenait raffiné, ce qui était galant devenait précieux.

A Caen, au contraire, les femmes évitèrent de tomber dans ces erreurs. Pendant que l'hôtel de Rambouillet mettait à la mode le langage et le style précieux, elles faisaient régner dans leur monde la grâce sans afféterie. C'est un fait à la gloire de M^mes^ de Grosmesnil et de Tilly, les plus charmantes

femmes de la Normandie, d'avoir su allier le naturel à la délicatesse, malgré l'exemple qui leur venait de Paris. Molière aurait peut-être trouvé à Caen des Célimènes; mais, à coup sûr, il n'y aurait pas rencontré une seule comtesse d'Escarbagnas.

Aussi, les salons de MM^mes^ de Tilly, de Grosmesnil, de La Luzerne et de Banneville offraient-ils à la société distinguée de Caen les plus agréables distractions. L'aristocratie de la naissance s'y mêlait à l'aristocratie du talent. On y goûtait tout le charme d'une conversation élégante, dans laquelle Ménage apportait son esprit critique, de Brieux sa galante facilité, Segrais sa franchise et son talent, et les conseillers Tibeuf et Sevin leur jugement froid de magistrats. Là, mieux que partout ailleurs, on était à même de causer du livre nouveau et d'en faire la critique, cette critique charmante de salon à laquelle les dames prêtent leurs ongles roses, et qui ne laisse rien passer. On suivait avec intérêt les succès des écrivains normands qui avaient abandonné la province pour la capitale. Le sacré se mêlait au profane. Le dernier volume de vers paru faisait oublier le sermon de la veille. On s'enthousiasmait pour les hymnes de Godeau, et on attendait, avec toute la France, le chef-d'œuvre tant annoncé de Chapelain, cette fameuse « Pucelle » qui devait si bien faire crouler la réputation de son auteur. Les intrigues de la duchesse de Longueville, femme du gouverneur de la province, sa résistance dans le château de Dieppe, son embarquement à Pourville, sa fuite et toutes ses aventures pendant la Fronde défrayaient aussi la conversation. Cette infatigable

duchesse trouvait encore le temps de s'occuper de questions littéraires. Elle faisait écrire à Antoine Halley qu'elle s'en rapportait au jugement des littérateurs de Caen au sujet de la querelle des *Jobistes et des Uranistes*, « les priant d'assoupir un schisme qui, disait-elle, avait plus troublé le royaume que ne l'avaient fait les dernières guerres » (1).

Loin d'assoupir le schisme, cette lettre était un nouveau sujet de discussions. Les uns se déclaraient pour le sonnet de Voiture et déclamaient en s'extasiant :

> Il faut finir mes jours en l'amour d'Uranie,
> L'absence ni le temps ne m'en sçauroient guèrir.

Les autres préféraient le sonnet de Benserade sur les souffrances de Job, et soutenaient qu'il était impossible de trouver « une chute plus jolie, plus amoureuse et plus admirable » que celle de ce sonnet :

> S'il souffrit des maux incroyables,
> Il s'en plaignit, il en parla ;
> J'en connois de plus misérables.

De Brieux se fit Jobiste. Il prit même pour épigraphe d'une de ses poésies le dernier vers de Benserade. Hâtons-nous de déclarer que la postérité, tout en traitant de futile cette querelle qui divisa la

(1) *Mémoires de l'Académie de Caen*, 1760, p. 37. — *Antonii Hallæi opuscula miscellanea*, p. 287. — *Les Écrivains normands au XVII^e siècle*, par M. Hippeau, p. 287.

cour et la ville, s'est trouvée du même avis que Moisant de Brieux.

Puis, Job et Uranie cédaient leur place aux bouts-rimés. Les bouts-rimés ne furent connus que vers 1619. « L'extravagance d'un poète ridicule nommé Dulot avait donné lieu à cette invention » (1). On avait découvert qu'il écrivait ses sonnets en blanc, c'est-à-dire qu'il disposait d'abord ses rimes et qu'il remplissait ses vers ensuite. « Cela sembla plaisant, et depuis on commença à faire, par une espèce de jeu dans les compagnies, ce que Dulot faisoit sérieusement, chacun se piquant à l'envi de remplir heureusement et facilement les rimes bizarres qu'on lui donnoit. »

Cette mode commençait à tomber, lorsqu'en 1654, un sonnet en bouts-rimés sur la mort d'un perroquet célèbre vint réveiller tout ce qu'il y avait de gens en France qui savaient rimer. « Le sujet ordinaire fut ou le Perroquet ou S^te^-Menehould, que l'on venait de reprendre sur les ennemis. » Moisant de Brieux et tous les poètes de Caen rivalisèrent à qui réussirait le mieux dans ce genre. M^lle^ de La Luzerne les imita ; M^me^ de Grosmesnil elle-même composa un bout-rimé du Perroquet « qui eut l'honneur d'être montré à Leurs Majestés. »

Les pièces de vers, les billets galants, les énigmes et les devises symboliques détrônèrent les bouts-rimés. La galanterie régna de plus en plus dans la

(1) Les passages entre guillemets sont extraits des *Œuvres de Sarrasin*, t. II. Préface (de Ménage) du poème sur *Dulot vaincu, ou la défaite des bouts-rimez.*

haute société de Caen. S'inspirant de la mode italienne, qui subsiste encore de nos jours dans certaines Académies d'Italie, on oublia un moment les noms patronymiques pour prendre des noms nouveaux de tournure plus pastorale. De Brieux-Lycidas rima des madrigaux ingénieux et froids pour M^lle^ de La Luzerne-Sylvie et pour M^me^ de Grosmesnil-Iris. Le conseiller Sevin-Ariste et M. de Triquerville-Daphnis le proclamèrent le rival heureux du *grand madrigalier* de France, La Mesnardière. Dans ce monde, moins libre que le monde de la cour, mais réservé sans pruderie, un sourire se payait par un madrigal, une fleur par une ode, un baiser par un sonnet.

Tel était à peu près, en temps ordinaire, l'aspect des salons de Caen. Une animation plus grande, un déploiement de poésie plus considérable s'y produisaient dans les circonstances exceptionnelles, comme la visite du duc et de la duchesse de Longueville, le 12 juin 1648. Chacun se distribuait les rôles de la cérémonie que l'on préparait pour recevoir dignement le gouverneur. Pierre du Bosc, beau-frère de Moisant de Brieux et ministre de l'Évangile, était le harangueur ordinaire pour le parti protestant. Il en fut de même plus tard, quand Montausier, à son tour gouverneur de la Normandie, vint visiter la ville de Caen. Mais alors c'était le salon de Moisant de Brieux, l'hôte naturel du duc, son ami, qui devenait le centre de la société caennaise.

Les savants qui s'étaient rencontrés dans ces réunions mondaines se retrouvaient sur un autre terrain, où toutes les affaires de la politique et de la

littérature se discutaient plus sérieusement. C'était une vieille coutume à Caen, Huet l'affirme, de se réunir au carrefour St-Pierre. La noblesse et la bourgeoisie s'y coudoyaient. Les *bissaquiers du samedi* (1), qui avaient tout intérêt à se faire voir dans les lieux publics, ne manquaient pas de s'y rendre. C'est là que se produisaient les agitations politiques. Des fenêtres de son hôtel, qui donnaient sur ce forum normand, Moisant de Brieux put voir éclater l'émeute préparée par les frondeurs de Caen (2). Il put aussi entendre proclamer les arrêts nombreux rendus par le Parlement de Rouen contre Mazarin, et les vendeurs de pamphlets et de pasquins annoncer à la foule des révoltés les *Complaintes sur l'arrêt de la cour du Parlement contre Giulio Mazarini,* sur l'air : Le Roi de Hongrie et l'Empereur, et le *Libera de Jules Mazarini*, sur le Chant des Enfarinés (3).

Quelques années après, sur cette même place, la

(1) *Les Origines* (Moisant de Brieux), p. 181. On désignait dans la ville sous le nom de *bissaquiers* ou de bourgeois du samedi les habitants des environs de Caen « qui se rendoient à la ville le samedi « et la veille de quelque fête communier, se montrer et tâcher « par là de conserver ou d'acquérir le privilége dont jouissoient « les véritables citoyens, privilége si rare et si singulier qu'il « faisoit de tous nos bourgeois autant de gentilshommes qui pou- « voient labourer la terre sans payer la taille, mais autant de « gentilshommes exempts de l'arrière-ban, des équipages et de la « dépense à laquelle la noblesse est assujétie. »

(2) *La Fronde et Mazarin*, par M. Todière.

(3) Collection des *Mazarinades* (Bibliothèque nationale). Naudé, dans le Mascurat, en compte au moins 800 publiées pendant le siége de Paris.

foule portait aux nues Mazarin, qui venait de signer le glorieux traité des Pyrénées, et de Brieux rimait des épigrammes à la louange du ministre.

C'était surtout le lundi que l'affluence était grande au carrefour St-Pierre : ce jour-là le courrier arrivait. La *Gazette* et les nouvelles publications étaient déposées chez le libraire Lebourgeois. MM. de Grentemesnil, de Prémont, le professeur Halley, l'abbé Huet, de Brieux, le médecin de Vicquemand et le curé Bardou s'y donnaient rendez-vous. On s'installait dans la boutique du libraire et l'on commençait de longues discussions. La politique fournissait un sujet intarissable. Nos triomphes militaires en Flandre, la prise de Maëstricht, la conquête de la Franche-Comté remplissaient de joie tous les cœurs. Nos victoires, acclamées bruyamment par la foule qui stationnait sur la place, donnaient lieu, de la part des poètes, à de pompeuses improvisations; puis on s'inquiétait des détails. Qu'avait fait l'armée de Turenne, sous lequel combattaient plusieurs gentilshommes de la ville, et entre autres M. de Ruqueville, le frère de M^lle^ de La Luzerne? N'est-il rien arrivé au duc de Montausier, demandait Moisant? — On répondait à ces questions par la lecture d'un bulletin qui félicitait le roi des succès de ses généraux. Et toute cette gloire qui entourait le Roi-Soleil se grandissait encore par l'éloignement, qui empêchait de voir les taches de l'astre ; et le peuple, courtisan du succès, n'avait qu'une voix pour bénir Louis XIV.

Les nouvelles littéraires avaient leur tour. Parmi les livres apportés par le courrier se trouvaient

des traductions de Mme Dacier et des éditions d'auteurs grecs de son père Tanneguy Lefebvre. On les comparait aux livres grecs imprimés à Caen chez le savant Jean Cavelier, qui continuait les excellentes traditions de son père Adam Cavelier, mort en 1656, et qui faisait sortir de ses presses de la rue des Jésuites des chefs-d'œuvre de typographie. La *Sophonisbe* de Mairet, les Lettres de Voiture, les *Œuvres de Sarrasin*, éditées par Ménage, et les romans de Mlle de Scudéry étaient tour à tour étudiés par les connaisseurs. Il y avait un redoublement d'attention et d'intérêt quand il s'agissait d'un ouvrage de Moisant de Brieux, de Halley, de Bochart, ou de tout autre auteur de la ville.

Pendant que les savants s'occupaient ainsi de ces œuvres sérieuses, les bourgeois oisifs, rassemblés sur la place, se répétaient les propos tenus ou non tenus dans les salons de la noblesse. On riait des bons mots de Mme de Grosmesnil, et, si le souvenir de l'épidémie terrible qui décima les habitants de Caen était rappelé par quelqu'un, aussitôt on félicitait Moisant de Brieux du bel exemple qu'il avait donné, en quittant la campagne où il se trouvait, pour venir braver le mal dans la ville même. Chacun bénissait aussi le nom de Mlle de Saint-Contest, que sa charité et sa piété avaient fait surnommer Sœur Angélique.

Les femmes dignes du nom de saintes ne manquaient pas à Caen. Pendant que Paris voyait s'accomplir les réformes sérieuses apportées aux Carmélites, à Chaillot et à Port-Royal par des abbesses restées célèbres, Mmes de Bellefonds, de Budos et

Marie de Rohan réformaient également le couvent de la Sainte-Trinité de Caen.

Les pamphlets suggérés par les querelles fréquentes que les communautés religieuses avaient entre elles réjouissaient fort la foule. Souvent il s'agissait d'une bagatelle. Dans une procession générale, les religieux d'un ordre avaient disputé le premier rang aux religieux d'un autre monastère ; d'autres fois, la dispute avait dégénéré en combat. A ce sujet de nombreuses épigrammes étaient échangées entre les deux ordres. Les régents des différents colléges avaient aussi entre eux de fréquentes discussions qui se résumaient par un mot heureux, colporté aussitôt dans toute la ville.

La chaire même ouvrait l'arène à des débats qui causaient une profonde sensation dans la population religieuse de Caen. Il y avait toujours une lutte engagée entre l'Église et la Maison évangélique, lutte si violente que les prédicateurs oubliaient parfois les principes de la charité. Ainsi, Du Bosc fut accusé, en pleine chaire, par un prédicateur du collége des Jésuites, dans l'église principale, d'avoir mal parlé « contre « l'honneur de la Vierge » (1). Cependant, dans les relations du monde, la bonne éducation apportait une certaine tolérance qui permettait aux abbés Huet et Bardou d'être les amis de Moisant de Brieux, père et beau-frère de ministres protestants. La querelle des Jésuites et des Jansénistes partageait davantage la société et donnait lieu à des discussions plus ardentes. Le bruit des polémiques du père

(1) *Les Écrivains normands au XVII^e siècle*, par M. Hippeau.

Bille contre le professeur Dupré dépassait les limites de la province et arrivait jusqu'à Blaise Pascal, qui les mentionne dans ses *Provinciales.*

L'admiration pour l'esprit et pour la force est le point saillant du caractère des Normands, qui se souviennent de leur double origine gauloise et saxonne. On passait donc volontiers des combats intellectuels aux luttes physiques. A certains jours, la belle compagnie ne dédaignait pas d'assister aux jeux de l'arquebuse et de partager la joie du populaire. On achevait la journée par une promenade sur le *Cours.* Les dames y déployaient toute leur élégance, les gentilshommes toute leur galanterie. De carrosse à carrosse on s'envoyait des saluts. C'était le rendez-vous de la belle société.

M^me^ de Sévigné, qui visita la Normandie en compagnie de Segrais, vers cette époque, a résumé en quelques lignes un tableau charmant de la ville : « Caen, écrit-elle, Caen, la plus jolie ville, la plus avenante, la plus gaie, la mieux située, les plus belles rues, les plus beaux bâtiments, les plus belles églises, des prairies, des promenades et enfin la *source de tous nos plus beaux esprits !* »

C'est dans cette ville, dans ce Caen à la fois littéraire, érudit, courtisan, dévot, controversiste et frondeur, que Moisant de Brieux vécut ses plus belles années. C'est au milieu de ce monde que brilla l'écrivain gentilhomme dont nous allons raconter la vie.

Jacques Moisant naquit à Caen, en 1614, dans l'ancien hôtel d'Écoville, connu plus généralement sous le nom d'hôtel du Grand-Cheval. Son père,

Guillaume Moisant, ancien négociant de Rouen, était venu s'établir, en 1606, dans cette magnifique demeure pour y jouir d'une fortune honorablement acquise dans le commerce des draps (1). Il n'eut que deux enfants : un fils, Jacques, et une fille, Marie.

Jacques prit le nom de Brieux d'une terre que son père possédait. Il se trouve quelquefois désigné comme sieur de La Luzerne et de Martragny (2) ; mais c'est du nom de Moisant de Brieux qu'il signa tous ses ouvrages. Son père, qui appartenait à la religion réformée, le fit élever selon les doctrines du protestantisme.

Il eut pour premier maître Antoine Halley, professeur de belles-lettres et principal du collége du Bois, qui avait déjà fait l'éducation de Mézeray et qui devait faire plus tard celle du célèbre Huet. Grand admirateur de Virgile et de Claudien, le professeur, qui fut lui-même un poète de mérite, fit partager ses goûts à son élève. Il lui fit sentir toute la beauté des langues grecque et latine. Il développa chez lui le sentiment de la poésie en lui lisant les plus belles pages d'Ovide et de Virgile. Il lui apprit à penser, il lui apprit à écrire, de telle sorte que Moisant put dire plus tard de Halley : « Il est l'au-

(1) *Essais historiques sur la ville de Caen,* par l'abbé De La Rue, 1820, p. 125, et *Manuscrit de la Bibliothèque de Caen* sur la Noblesse normande.

(2) *Antonii Halleei opuscula miscellanea.* Caen, J. Cavelier, 1675, p. 233. « Super mortem Nobilissimi ac Eruditissimi viri Jacobi « Mosantij Domini de Brieux, de la Luzerne et de Martragny... »

« teur de mes vers, comme Dieu est l'auteur de la « vie (1). »

Mais le futur poète ne termina pas ses études à Caen. Il alla faire ses humanités à l'Université de Sedan, qui était alors dans tout son éclat. Tous les professeurs de cette école étaient protestants, et, des diverses parties de la France, les riches familles calvinistes y envoyaient leurs enfants. Samuel Bochard, le célèbre orientaliste, y avait fait ses études, et de Brieux y eut pour condiciple le marquis de Salles, qui fut plus tard le duc de Montausier.

Le caractère honnête et doux de Moisant attira le brusque, mais vertueux grand seigneur, que Molière devait peindre sous les traits du Misanthrope, et que Boileau appelait le plus honnête homme de la cour. Une sincère amitié, durable comme le sont les amitiés d'enfance, unit bientôt les deux jeunes hommes. Ils profitèrent ensemble des conseils de Pierre du Moulin, qui était venu finir à Sedan une vie consacrée aux polémiques religieuses. Sous l'influence de ce maître illustre, Moisant acquit cette foi inébranlable, parce qu'elle était éclairée, qui lui dicta ses *Méditations*, et qui le soutint dans les cruelles épreuves qu'il eut à subir.

Cependant les études sérieuses ne l'empêchaient pas de cultiver les Muses latines. Il commniquait ses vers à son ami, qui, plus âgé de quatre ans, s'habituait avec lui au rôle de Mécène qu'il devait jouer

(1) *Mosanti Briosii poematum pars altera*, 1669, p. 89 et *Poemata latina*, du même, 1658, p. 67.

à la cour du Grand Roi. Il faut voir avec quel bonheur Moisant raconte dans ses poèmes ces douces heures données aux confidences poétiques — confidences réciproques — faites par un beau jour de mai, sur les bords de la Meuse ou sur la margelle de la fontaine de Chérimont (1).

Ces premières années s'écoulèrent avec la rapidité des jours heureux, et le moment où les deux amis durent se séparer arriva bien vite. Le marquis de Salles revint à Paris et ne tarda pas à être l'hôte le plus assidu de l'hôtel de Rambouillet. De Brieux se rendit de son côté à l'Académie de Leyde.

L'Académie de Leyde avait une renommée universelle. Un séjour de quelques années dans ses écoles était le complément indispensable de toute éducation sérieuse. Les plus grands savants se faisaient une gloire de professer dans ce pays, asile des lettres libres, et la jeunesse désireuse de s'instruire accourait de tous côtés pour jouir de leurs leçons. Jean-Gérard Vossius y faisait des cours d'éloquence et d'histoire. Daniel Heinsius y professait aussi.

Pendant deux ans, Moisant de Brieux suivit les cours de ces hommes éminents de manière à se faire remarquer par eux. Heinsius l'admit « dans sa maison, dans le sanctuaire des Muses plus intimes (2) », Muses joyeuses, si l'on en juge d'après ces vers que « M. Heinsius, quand il étoit dans

(1) *Poematum pars altera* de Moisant de Brieux, 1669, p. 10 et 74, et *Hallœi opuscula miscellanea*, p. 233.

(2) *Epistolæ* (1670) de M. de Brieux, p. 209.

sa belle humeur, ce qui arrivoit assez souvent en se mettant à table, disoit en forme de prière, avant le repas :

« Vina bibant homines, animalia cætera fontes,
« Absit ab humano pectore potus aquæ (1). »

Gérard Vossius honora aussi de Brieux de « son « affection et de conversations familières souvent « répétées (2). »

Mais de Brieux se lia surtout avec le fils de ce savant, Isaac Vossius, qui suivait les mêmes cours, et, quand leurs études furent terminées, ils se promirent de ne pas se perdre de vue. Le Recueil de Lettres de Moisant (1670) prouve qu'ils tinrent parole.

L'éducation de Moisant étant terminée, il revint en Normandie et se fit recevoir avocat au Parlement. Une lettre très-curieuse nous le représente à la veille de prononcer son premier plaidoyer à Rouen, et en proie aux transes et à l'inquiétude pour le résultat de cette sorte « d'enfantement », comme il l'appelle (3). Ses craintes étaient chimériques. Il plaida avec succès, et, peu après, il put se pourvoir d'une charge de « Conseiller du Roy en son Parlement de Mets. »

L'établissement de ce Parlement avait été décidé au commencement de 1633. Il ne fut installé que

(1) *Les origines de quelques coutumes anciennes*, etc., etç., par Moisant de Brieux, p. 73.

(2) *Epistolæ* (1670) de M. de Brieux, p. 55.

(3) *Poemata latina* de Moisant de Brieux, 1658, p. 55 ; — et *Poematum pars altera*, du même, 1669, p. 14.

le 26 août de la même année ; et c'est le 14 novembre 1633 que Moisant de Brieux fut régulièrement porté au nombre des conseillers (1).

Pour se donner tout entier aux devoirs de sa charge, il cessa toute relation même avec ses anciens professeurs, de telle sorte qu'il mérita en peu de temps la réputation d'un magistrat habile et intègre (2).

Esprit Gobineau de Montluisant, gentilhomme chartrain, qui vivait à Metz à cette époque et qui a composé plusieurs volumes de poésies, célèbre les qualités du jeune conseiller dans un acrostiche que nous reproduisons à titre de curiosité (3) :

Il faudroit, pour chanter dignement ta loüange,
Avoir les doux accents et la fécondité
Comme avoient autrefois ceux de l'antiquité
Qui tiroient après eux l'objet le plus estrange.
Voyant tant de vertus qui te suivent sans cesse

(1) *Histoire du Parlement de Metz*, par M. E. Michel. — *Biographie du Parlement de Metz*, du même. — *Estat de la France, comme elle estoit gouvernée en l'an M. DC. XLVIII*, p. 177. « Le « Parlement de Mets étoit semestre, c'est-à-dire que la moitié des « présidents et conseillers ne servoient que six mois et l'autre « moitié les six autres mois. »

(2) *Epistolæ* de Moisant de Brieux, 1670, p. 55. — *Moisanti Briosii poemata*, 1668, p. 46.

(3) *La justice divine, humaine et morale : l'establissement de la Cour de Parlement à Mets, et les acrostiches sur les noms de nos seigneurs de ladite Cour*, par Esprit Gobineau de Montluisant. Mets, in-4°, 1634, p. 45. L'acrostiche que nous avons reproduit est dédié à M. *Moisan* (sic), seigneur de Brieux, conseiller du Roy en sa Cour de Parlement de Mets.

Et dont le pur esclat lustre ce Parlement :
Sans doute je voudrois te loüer doctement ;

Mais ma Muse me dit qu'elle a trop de foiblesse.
Or, puisque je ne peux t'exalter tout à faict,
Je dirai seulement que ta sage prudence
Se monstre évidemment et de voix et d'effet,
Aussi ce Grand Sénat estime ta science
Nonpareille et te tient pour sénateur parfait.

Cependant le jurisconsulte n'avait pas tué le poète, et souvent Virgile se rencontrait avec Justinien sur sa table de travail. Moisant dut à cet amour des belles-lettres une illustre amitié de plus. Il se trouva le collègue au Parlement de Nicolas Fouquet, qui « donnoit déjà des indices évidents de sa grandeur future (1). »

Fouquet, né en 1615, n'avait pas l'âge requis pour obtenir la charge de conseiller à la Cour, quand l'établissement du parlement de Metz avait été décidé. Mais, grâce aux titres de son père, il avait obtenu des lettres de dispense qui furent données à St-Germain-en-Laye, le 31 mars 1633, et il fut reçu en cette Cour le 24 septembre suivant, à l'âge de dix-huit ans. Moisant en avait dix-neuf alors.

Étant tous deux du même âge, partageant les mêmes goûts, ayant un même amour pour la poésie, il ne leur fallut pas longtemps pour s'apprécier et s'aimer. De Brieux recommença, avec Nicolas Fou-

(1) *Hortulus seu Lilia*, de Moisant de Brieux. Caen, 1659. Voir la dédicace à Nicolas Fouquet.

quet, les confidences poétiques (1) qu'il faisait jadis au duc de Montausier, et, plus tard, quand son collègue de Metz fut devenu « l'illustre et très-noble Nicolas Fouquet, surintendant des finances », il lui dédia deux de ses ouvrages : l'*Hortulus seu Lilia*, publié en avril 1659, et l'*Astræa redux seu Pacis effigies*, en 1661. Dans ce dernier, le poète célèbre le retour de la Paix, amenée par le traité des Pyrénées. C'est un chant d'allégresse qui fait honneur au sentiment national de l'auteur. Malheureusement le dernier vers du poème est plein de promesses qui ne devaient pas se réaliser (2). Celui que de Brieux s'engageait à chanter encore, Fouquet, fut arrêté dans le mois de septembre de l'année même où parut l'*Astræa redux*. Condamné le samedi 19 décembre 1664, il alla tristement finir ses jours dans un cachot de Pignerol.

Cependant l'amitié de Fouquet, et la société du savant Rigault, d'Étienne Pavillon et d'Eustache Le Noble, qui se trouvaient alors à Metz, ne purent retenir Moisant de Brieux dans cette ville. Renonçant à parcourir la carrière des emplois publics, où la protection de Fouquet et de Montausier aurait pu le mener aux premières places, il s'était démis de sa charge. Moisant avait la nostalgie du pays. Loin des plages normandes, loin de sa ville natale, il lui semblait être dans un véritable exil. Sa santé d'ailleurs exigeait des ménagements. Il quitta donc le

(1) *Astræa redux seu Pacis effigies*, du même. Caen, 1661, p. 11.

(2) « Et Fuquettiadæ nomen ad Astra feram. »

Parlement en 1635. Sa place à la Cour de Metz resta vacante jusqu'au 7 juin 1636, époque à laquelle M. Villers d'Adaincourt vint l'occuper.

Moisant de Brieux ne se fixa pas tout de suite dans la ville de Caen. Il passa en Angleterre, où il resta « trois ans, allant aux Universités et à la Cour » (1) et ajoutant aux connaissances théoriques des écoles la science pratique des hommes et des choses. Revenu en France, il se rend à Rouen et se marie avec Catherine de La Tombe, née dans cette ville en 1616, et par conséquent plus jeune que lui de deux ans (2). Elle était fille de François de La Tombe, qui appartenait à la noblesse belge. Les *Opuscula miscellanea* de Halley célèbrent en maint endroit la vertu et la bonté de cette aimable femme, et les lettres de Moisant de Brieux sont pleines des traces de l'affection que les deux époux se portaient mutuellement.

C'est à partir de son mariage que commence vraiment la vie littéraire de Moisant de Brieux. Désormais maître de son temps, il tourne son esprit vers la poésie. Épris de l'antiquité, qu'il admirait en artiste et qu'il comprenait en poète, il se proposa d'écrire dans la langue de Virgile.

On comprendra difficilement ce choix de nos jours; mais, au siècle de Louis XIV, la langue latine avait encore une importance et un prestige qui expliquent cette détermination. Le latin était enseigné avec soin,

(1) *Les origines de quelques coutumes*, etc., etc., 1672, par Moisant de Brieux, p. 8.

(2) *Poematum pars altera* de Moisant de Brieux, p. 95.

compris du plus grand nombre et assez goûté pour que l'on eût songé à renouveler la Pléiade en faveur des poètes latins (1). Nous rappellerons seulement que, sur la liste des pensions accordées en 1663 à quelques hommes de lettres, à côté des écrivains français, figuraient l'abbé de Pure, du Périer, Fléchier, le sieur de Valois et Maury comme poètes ou historiens écrivant en latin.

Les études sérieuses de Moisant, les premiers essais poétiques que nous l'avons vu faire à Sedan et à Metz lui avaient acquis un talent réel dans ce genre de poésie. Connaissant à fond les ressources et les richesses de la langue, il se sentit assez fort pour abandonner les traditions des poètes qui avaient donné à la poésie latine sous Louis XIII un aspect simple et sévère, et pour inaugurer un des premiers la poésie latine qui sera de mode sous Louis XIV, et que l'on peut qualifier de *flamboyante*, tant elle est surchargée d'ornements. Plus que personne, de Brieux était à même de revêtir son vers de toutes les parures que la langue latine fournit si abondamment à l'artiste qui sait la manier. Aussi son premier ouvrage, le *Gallus Gallinaceus* (1), plaça-t-il tout de suite Moisant parmi les meilleurs

(1) Voici comment se composait cette Pléiade, d'après Moreri : le P. Rapin, le P. Commire et le P. De La Rue, jésuites ; Santeuil, l'abbé Ménage, du Périer et le médecin Petit.

Voir, d'ailleurs, une excellente étude sur la poésie latine au XVII^e^ siècle, au commencement du *Santeuil*, de M. Montaland-Bougleux.

(2) *Otiosi pectoris occupatio, sive Gallus gallinaceus*, de Moisant de Brieux, sans date.

poètes latins du temps. Ce poème, écrit avec l'attention et l'amour que l'on apporte toujours à une première œuvre, offre l'expression de toutes les qualités qui distinguèrent de Brieux. Les plus grands détracteurs du poète eux-mêmes se sont accordés à en reconnaître le mérite. Il valut à son auteur des satisfactions de toutes sortes. Des épîtres, des félicitations, des éloges lui arrivèrent de Paris, de la province et de l'étranger. Mais son triomphe ne s'arrêta pas là. Isaac Vossius, son condisciple de Leyde, présenta à la reine de Suède un exemplaire du poème. « Le coq de Moisant, déjà plus brave « que tous les aigles, et, à coup sûr, plus heureux « qu'eux, soutint les regards olympiques de la « Grande Christine (1). » Isaac se chargea d'annoncer au poète la bonne impression que son œuvre avait produite sur l'esprit de la reine, et le fit en ces termes: « Legit, ei mirifice placuit; nihil fere desideravit. »

Moisant de Brieux, pour reconnaître cette marque d'intérêt, adressa à la reine de Suède un nouveau poème (2).

Au moment où notre auteur veillait à l'impression d'une *Élégie* destinée plus spécialement encore que les ouvrages précédents à la « Reyne grande en rare sçavoir », il reçut de cette souveraine un

(1) *Laudate Dominum*, p. 40.

(2) *Laudate Dominum, seu Carmen Eucharisticon, quo creaturæ omnes ad enarrandam numinis gloriam excitantur.* Cadomi, apud Joannem Cavelier, typ. reg. 1650, in-4°.

collier d'or comme témoignage de l'estime qu'elle avait pour sa personne et pour son talent (1).

Un sonnet du temps rappelle ce fait; il est adressé; à « Monsieur de Brieux, sur la chaisne d'or dont la Reyne de Suède l'a honoré après avoir veu son *Laudate Dominum* qu'il lui dédioit. » En voici quelques vers (2) :

Cet ouvrage où reluit une force héroïque
Jointe au pompeux éclat d'un sublime sçavoir,
Pour ta gloire, Brieux, s'est allé faire voir
A ce nouveau Soleil qui brille au Pôle arctique.

. . . . . .

Et l'auguste Christine admirant ce trésor
A jugé que pour pendre une harpe si belle
Tu ne pouvois avoir moins qu'une chaisne d'or.

Cette faveur hors ligne, à laquelle il était loin de s'attendre, le combla de joie; et, pour remercier la reine, il lui dédia une œuvre nouvelle (3) qui célébrait pompeusement l'amour de Christine pour les

(1) Qu'on ne suppose pas que ce collier fût celui d'un ordre quelconque. La Suède, à cette époque, avait l'*ordre des Séraphins*, fondé par Magnus IV en 1334, et l'*ordre de l'Épée*, fondé par Gustave Ier en 1523; mais ces ordres étaient exclusivement réservés aux gens de guerre. —Christine ne prodigua pas les colliers d'or aux littérateurs. Les seuls écrivains qui aient été honorés de cette distinction sont Ménage, Balzac, Saumaise, de Brieux et l'italien Octavio Ferrario. La chaîne donnée à Ménage valait 1,500 livres, celle de Ferrario 1,000 écus.

(2) *Heliconis status hodiernus*, etc., etc., par M. de Brieux, 1651, p. 14. Ces vers sont signés d'un N.

(3) *Heliconis status hodiernus, seu De amore summo quo Musas prosequitur Suecorum princeps, Elegia.* Cadomi, apud. Adam Cavelier, 1651, in-fo.

Lettres. Ce fut encore Isaac Vossius qui se chargea de transmettre à la Souveraine l'œuvre de son ami.

Nous trouvons dans ce volume la première pièce de vers français publiée par Moisant de Brieux ; c'est un sonnet sur le portrait de la reine de Suède.

Comme on le voit par les dates rapprochées de ces dernières productions, de Brieux, qui appelait son *Gallus Gallinaceus* « l'œuvre d'un esprit oisif (1) », avait trouvé dans les Lettres une occupation qui charmait tous ses instants. Dès lors il ne cessa plus d'écrire.

Il vivait tantôt à la ville et tantôt à la campagne ; mais, comme Horace, il préférait de beaucoup ses villas à son hôtel de Caen. Son habitation de Bernière « était une de ses maisons où ne brillent ni « l'or ni l'argent, mais où habitent la paix et l'innocence, et où surtout l'on ne rencontre que de bons « visages (2). »

Ses amis le plaisantaient sur la situation de cette maison qui s'élevait seule au bord de la mer. Voici, à ce sujet, un sonnet que lui adressa M. de La Luzerne-Garaby :

Sonnet à Monsieur de Brieux, Conseiller du Roy en son Parlement de Mets, sur la situation de sa maison de Bernière (3).

Du côté que la mer seulement retenüe
Par la secrète loy qui bride sa fierté

(1) *Gallus Gallinaceus, sive Otiosi pectoris occupatio.*

(2) *Epistolæ* de Moisant de Brieux. Caen, 1670, p. 19.

(3) *Vigilantis insomnium*, de Moisant de Brieux, p. 18.

Le sonnet-réponse de M. de Brieux, que nous reproduisons plus loin, se trouve dans le même volume, p. 20.

Flüe et reflüe aux bords d'une campagne nüe,
Et montre vastement son affreuse beauté,

La maison de Brieux, seule à perte de veüe,
Découvrant à tous vents l'un et l'autre côté
De parcs, de promenoirs, de costeaux dépourveü
Règne dessus Bernière avecque liberté.

Cela, qu'on blâmerait, luy semble favorable,
Car, comme ce qu'il fait est toujours raisonnable
Et chez l'aigre censeur ne court pas de hasard,

Il a ce que cherchoit ce Magistrat antique
Qui, pour se faire voir jusqu'en son domestique
Vouloit que sa maison fist jour de toute part.

Moisant lui répondit spirituellement par un autre sonnet que nous ne pouvons nous empêcher de transcrire ici :

Ces grands parcs, ces costeaux, ces longues avenües,
Ce beau pays couvert que tu m'as tant vanté,
Ne me donneroit pas la vie et la santé
Que m'ont su redonner mes rives toutes nües.

Sur leurs bords, mon logis s'élève dans les nües,
Et seul se laisse voir en toute liberté,
Estant ce qu'en peinture est une nudité
Près des beautés que l'art d'ornemens a pourvües.

Là je rêve en repos, là je voy le soliel
Renaistre et se coucher en pompeux appareil,
Là toute la nature à nu m'est découverte :

Enfin là, ce qu'ailleurs (1) il ne m'est pas permis,
Je me vante d'un point, c'est qu'à maison ouverte
Ainsi qu'à cœur ouvert je reçoy mes amis.

(1) « Brieux, dont l'on préfère le séjour à celui de Bernière, est

Ses hôtes habituels étaient MM. de Touroude et de Prémont-Graindorge, deux savants qui ont laissé des travaux justement estimés. De Brieux les emmenait sur la plage et leur faisait admirer l'effet merveilleux du soleil couchant sur les vagues. Moisant ne partageait pas les idées de son siècle sur la mer. Tandis que les poètes de cette époque s'évertuaient à peindre l'océan sous les traits les plus noirs, et à parler de l'affreuse beauté des tempêtes, lui, l'admirateur de la nature, réagissait contre l'opinion généralement admise et admirait la splendeur de la mer calme. Dans sa maison de Bernière, son plus grand plaisir était de suivre des yeux les flots verts; il se laissait charmer par le chant de la vague, et peu à peu il se sentait pénétré par ces suaves parfums de poésie qui se dégagent de la nature. Aussi est-ce à Bernière qu'il composa la plus grande partie de ses poèmes (1). Dans ses lettres latines, il reconnaît même qu'il n'est poète qu'à la campa-

« situé dans un vallon couvert d'arbres et fermé de costeaux, en « sorte que l'on ne void point la maison et que l'on n'y peut entrer « qu'avec peine. » (Note de Moisant de Brieux.) De Brieux possédait encore une propriété à Martragny (5 kil. d'Asnelles et d'Arromanches). Il devint plus tard propriétaire du château de La Luzerne.

(1) *Epistolæ* (1670) de Moisant de Brieux, p. 20.

« Hic apparuerunt *Moses* fluctus virga secans, fluctusque cithara mulcens *Arion* : dein et visi *Noe, Zenobia, Germanicus.* Hic altum cecinit *Gallus Gallinaceus*, blandumque suspiraverunt *Phyllis et Lycidas.* Hic creverunt *Lilia* et picta *Pacis effigies.* Hinc etiam missi ad cœlum *Hymni et Gemitus*, singulisque creaturis magna voce inclamatum est *Laudate Dominum.* »

gne (1). Les vers suivants, qu'il adressa à une dame, viennent encore à l'appui de cette assertion (2) :

Ah ! comment pouvoir faire, obligeante Carite,
Rien qui mérite assés vous estre présenté ?
Non, n'en rougissons point, disons la vérité :
L'hyver je deviens hébété,
Brillant, billets dorés, petits vers, tout me quitte ;
Je n'ai de l'esprit qu'en été,
Et le froid fait geler mon encre et mon mérite.

Les douces causeries avec des amis dévoués, ainsi que la lecture, cette sorte de conversation intime avec les plus grands génies de tous les siècles, charment tous les instants qu'il ne consacre pas à la composition. Le matin, il parcourt « ses états », comme il appelle son jardin et son petit bois ; le soir, il va sur la plage, et, pour me servir encore de son expression, il adore le soleil couchant.

Quelquefois un joyeux épisode vient rompre l'existence uniforme du rêveur. Une troupe de convives inattendus fait invasion dans la demeure de Moisant de Brieux. C'est M^me^ de Grosmesnil qui, de concert avec M^lle^ de La Luzerne, a ménagé cette surprise au poète. Quelques-unes de leurs amies les accompagnent ; et voilà qu'aussitôt on organise une danse. Mais comment danser sans violons ? M^lle^ de La Luzerne trouve un moyen ; le poète improvisera une

(1) *Epistolæ* (1670) de Moisant de Brieux.

« Ut versificare possim, mihi rusticandum est. Ibi vetus petra est, cui insidens ceu tripodi, repente Poeta fio et Phœbeo impleor spiritu, qui totus extra hunc locum languet et vanescit. »

(2) *Divertissemens de M. de B.*, 1673, p. 74.

chansonnette. On lui accorde quelques minutes pour cela, le temps d'aller chercher ses rimes dans le jardin. — Le sujet ? — Quand Mme de Grosmesnil est là, on n'en saurait trouver un plus gracieux. — Mais prenez-y garde, monsieur le poète, lui dit-on ; le surnom d'Iris, que vous donnez d'ordinaire à Mme de Grosmesnil, a vieilli ; et Sarrasin, votre concurrent, lui donne le nom beaucoup plus galant d'Olympe.

Moisant obéit et revient quelques instants après avec une chanson *sur Iris et sur Olympe* (1).

Cette phase de son existence est, sans contredit, la plus heureuse. Outre ces jouissances de l'esprit, de Brieux trouve encore d'autres joies dans son intérieur, au milieu de sa famille. Il voit grandir ses enfants, il s'occupe de leur éducation, et il en fait des hommes honnêtes et bons, comme il l'était lui-même.

Nous ne retrouverons plus cette même simplicité dans la manière de vivre du poète, quand la mauvaise saison le ramène à Caen. Il habite alors un superbe hôtel, situé sur la principale place (Place St-Pierre), et au cœur de la ville. Cet hôtel (2), qui

(1) *Recueil de pièces en prose et en vers* (1671) de Moisant de Brieux, p. 79.

(2) Bâti en 1538 par des artistes florentins, ce monument offre trois corps de logis d'architecture italienne, disposés autour d'une cour carrée ; le troisième corps de logis, formant le côté droit, est remarquable par la beauté des sculptures et des ornements (*Dictionnaire des communes*).

« La ville acheta l'hôtel, en 1733, de la famille Touchet, qui le tenait par héritage de notre poète latin Moisant de Brieux. — Guillaume Moisant en jouissait dès l'année 1606 ; mais je ne sais pas à

compte parmi les monuments historiques, est occupé aujourd'hui par la Bourse et le Tribunal de commerce. Un bas-relief, représentant un cavalier de haute stature (le fidèle et le véritable de l'Apocalypse), a fait désigner sous le nom de « Maison du Grand-Cheval » la demeure de Moisant de Brieux, qui est aussi appelée hôtel d'Écoville et hôtel Le Valois. A l'intérieur, des bas-reliefs fort bien exécutés et deux magnifiques statues de Judith et de David font l'admiration des connaisseurs. Ces merveilles ont eu leur poète dans le curé Bardou, auteur du sonnet suivant sur la Maison du Grand-Cheval (1):

Je ne pense jamais à ce grand bâtiment
Dont on ne peut assés admirer la structure
Qu'il ne jette mes sens dans le ravissement
Par les rares beautés de son architecture.

Quand on porte les yeux dessus chaque figure,
Qui luy sert au dedans de superbe ornement,
On croit estre déçeu par quelque enchantement,
Tant l'art imite bien les traits de la nature.

Mais voyant par dehors ce logis sans égal,
Chacun diversement parle de ce Cheval
Qui sous ses pas vainqueurs tant de monstres écrase.

quel titre, si c'était par acquisition ou par héritage » (*Essais historiques sur la ville de Caen*, etc., par l'abbé De La Rue, p. 125. Caen. 1820.

« Le bas-relief du Grand-Cheval a été détruit en 1793 et remplacé par un tableau de la Liberté » (*Histoire de la ville de Caen*, 1843, par F. Vaultier).

Voir aussi le livre de M. de Jolimont, etc., etc.

(1) *Vigilantis insomnium*, de Moisant de Brieux, p. 19.

Pour moi, de qui l'esprit est éclairé d'un Dieu,
Je dis que ce Cheval n'est autre que Pégase,
Puisqu'on voit Apollon résider en ce lieu.

Les appartements sont ornés d'une galerie de tableaux et de portraits. Pour de Brieux, ces tableaux ne sont pas seulement des objets d'art, ce sont pour la plupart des souvenirs. Il se retrouve là dans la société de ses illustres amis et de ses protecteurs : Christine de Suède et Heinsius, Scaliger, Grotius, le jeune comte de Selts et le grave Montausier. Puis-je pas, dit Moisant (1),

Puis-je pas avec raison
Me vanter qu'en ma maison
J'ai des héros de tout âge ?

Tous ces portraits sont enrichis de quatrains de Moisant, qui se plaît à exprimer ainsi son affection ou sa reconnaissance. Il travaille ordinairement au milieu de ces chers souvenirs. L'amitié, comme l'amour, a le privilége d'inspirer les poètes.

Nous aurions voulu représenter Moisant de Brieux assis dans son cabinet de travail et composant sa correspondance rimée, comme il s'est représenté lui-même (2) :

Lors qu'étois ennuyé de lire,
Je prenois plume pour écrire

(1) *Recueil de pièces en prose et en vers*, par M. de Brieux, 1671, p. 68.

(2) *Recueil de pièces en prose et en vers*, par M. de Brieux, 1671, p. 94.

Maint billet, petit Juif-Errant,
Par cy, par là toujours courant,
Qui me raportoit des nouvelles
De patrons et d'amis fidelles,
Quelquefois d'aymables Chloris.....

Nous aurions désiré surtout dépeindre les traits de cet écrivain et chercher dans sa physionomie la trace des sentiments élevés que nous avons trouvés dans ses ouvrages. Malheureusement les documents sont rares. Le seul portrait de notre poète qui existe appartient à un magistrat de la ville de Caen : on ne sait quel en est l'auteur. Peut-être faut-il l'attribuer à M^lle^ de Beuvron, dont le pinceau sut si bien reproduire la beauté de M^lle^ de La Luzerne? En tout cas, ce portrait paraît authentique. Si la peinture est fidèle, de Brieux devait être grand. Sous la robe avec rabat blanc et manchettes, dont l'ancien conseiller au Parlement de Metz est revêtu, on devine une taille bien prise. Il semble avoir été peint vers l'âge de trente ans. Son visage est long, un peu coloré et encadré dans une perruque fort ample et presque blonde. Ses yeux sont spirituels, son regard calme, sa physionomie honnête et douce. La bouche doit facilement s'éclairer d'un sourire.

Le moral correspond au physique chez Moisant de Brieux. Tout concourt à faire de lui un homme aimable par excellence. Son caractère conciliant et bon lui vaut l'estime et l'amitié de chacun. Ses manières obligeantes et serviables le font rechercher de toutes les dames. On ne peut lui adresser le reproche de manquer de galanterie et d'affabilité; il faudrait pour cela n'avoir pas lu une seule page de

ses œuvres. De Brieux semble, en effet, avoir péché plutôt par l'excès de ces qualités, et l'on est presque tenté de lui appliquer ce jugement qu'un critique moderne a porté sur Émile Deschamps : « C'est un talent supérieur qui s'est monnayé en homme du monde. » — Cette phrase caractérise parfaitement la vie de Moisant de Brieux, depuis sa sortie du Parlement de Metz jusqu'en 1652. Ce ne fut que postérieurement à cette date qu'il sentit se développer en lui le goût des recherches savantes et qu'il ne se contenta plus de ses succès de salons.

Jusque-là, il lui avait suffi de pindariser, suivant la mode, en l'honneur des Iris et des Sylvie. Il le faisait, du reste, avec esprit, et soutenait assez glorieusement sa réputation de *madrigalier*. Comme sa bonté était connue, on mettait souvent à contribution son talent d'improvisateur. M^mes^ de Tilly, de Grosmesnil et de La Luzerne, les trois grandes amies du poète, ont été naturellement les mieux favorisées dans le partage de quatrains et de vers légers que de Brieux prodiguait tout autour de lui. Les attentions sans nombre dont elles comblaient Moisant prouvent qu'elles reconnaissaient son amitié.

Non contente de recevoir le poète chez elle, M^me^ de Tilly envoyait chercher la fille de Moisant et l'accueillait avec des « honestetés toutes extraordinaires. » — Si elle devait sortir avec sa sœur, M^lle^ de Saint-Contest, pour aller à la promenade, un billet était aussitôt adressé à l'hôtel du Grand-Cheval pour annoncer à de Brieux qu'une place lui était réservée dans leur voiture (1) ; d'autres fois, c'était Moisant

(1) *Divertissemens de M. de Brieux*, 1673, p. 75.

qui mettait le premier son carrosse à la disposition de ces dames.

De Brieux aimait beaucoup les fleurs. M^me^ de Tilly lui envoyait des bouquets de violettes : un bouquet rimé était le remercîment obligé de cette délicate surprise. La violette semble avoir été la fleur préférée du poète. M^lle^ de La Luzerne, comme M^me^ de Tilly, connaissant cette prédilection, lui faisait parvenir des corbeilles entières de violettes blanches.

De Brieux, du reste, se rattachait d'assez près à la famille de M^lle^ de La Luzerne. Il s'était intéressé à cette charmante jeune fille qu'il avait vue grandir sous ses yeux (1). Ce que la pieuse M^me^ de La Luzerne avait fait pour l'éducation morale de sa fille, Moisant de Brieux le fit pour son éducation intellectuelle. Il la dirigea dans ses études ; il la conseilla pour ses lectures. Il fit plus : il écrivit pour elle quelques lettres, dans lesquelles son esprit critique se montre sous un jour très-séduisant (2). On y retrouve ce parfum de galanterie qui distingue l'époque. Tout y est dit avec esprit. Il est impossible de lire ces lettres sans penser aux *Lettres à Émilie* sur la Mythologie, qui eurent tant de succès au commencement de notre siècle. C'est la même méthode d'enseignement, méthode aimable d'ailleurs et point pédante.

M^lle^ de La Luzerne profita de ces leçons et devint une personne accomplie. Nous aimons à nous la représenter telle que de Brieux l'a peinte, avec son

(1) *Recueil de pièces en prose et en vers*, 1671, p. 77.
(2) *Ibid.*

petit baissement de tête particulier, sa grâce charmante et sa distinction naturelle. Sa beauté ne le cédait en rien à son savoir, et son savoir était grand : la jeune fille ne craignait pas de déchiffrer les vieux manuscrits. Elle rimait agréablement des énigmes et pouvait, grâce aux leçons du « bon M. Fressinger », lire les sonnets de Pétrarque en italien. M. de Caillières, gouverneur de Cherbourg, avait tant de confiance dans son jugement qu'il lui soumettait ses ouvrages avant de les livrer à l'impression. De son côté, Moisant de Brieux célébrait partout les qualités de son élève. Il les célébrait même avec tant de chaleur et d'âme que l'affection paternelle qui l'attachait à M^lle^ de La Luzerne a été parfois mal interprétée. Nous ne répondrons aux allégations mal fondées qui ont pu être faites à ce sujet qu'en rappelant la devise que de Brieux adressa à M^lle^ de La Luzerne sur « l'amour honnête » qu'il avait pour elle. C'était une image symbolique représentant un papillon sur une fleur, avec ces mots en exergue : *Tangit, nec fœdat* (1).

Dans ses poésies, de Brieux a désigné M^lle^ de La Luzerne tantôt sous le nom de Philis, tantôt sous le nom de Sylvie. La gracieuse Philis abusait parfois de l'affection du poète pour lui ordonner de faire un quatrain avant de prendre congé d'elle. N'avait-elle pas doublement le droit de commander en sa qualité d'enfant gâtée et de jolie femme ? Moisant était, du reste, trop heureux de lui obéir. On lui

(1) *Divertissemens de Moisant de Brieux*, 1673.

avait demandé un quatrain, il donnait une pièce de vingt vers (1) :

Quatre vers seulement ! ah ! c'est trop peu de chose
Pour pouvoir vous rien proposer.
Mais vingt de compte fait feront-ils pas que j'ose
Prétendre de vous un baiser ?

Mlle de La Luzerne consentait-elle à ce marché ? Tout le fait supposer. En tout cas, Mme de Grosmesnil ne craignit pas, à l'exemple de la reine Marguerite d'Écosse, de donner au poète un baiser. Le nouvel Alain Chartier remercia la grande dame par un madrigal, qui lui semble bien peu de chose en comparaison de la faveur qui lui a été accordée (2) :

Toutefois, belle Iris, songés pour ma défense
Que dans les doux transports où ce baiser me mist
Votre belle bouche me prit
Tout mon cœur et tout mon esprit.

Mme de Grosmesnil était admirablement belle. Malheureusement elle fut affligée d'une surdité précoce. Cette infirmité ne lui enleva, du reste, rien de sa beauté, que Sarrasin et de Brieux ont chantée en maint endroit.

Après avoir cité les trois plus intimes amies de Moisant, nous ne pouvons passer sous silence le nom de Mme de Matignon, qui avait gracieusement

(1) *Divertissemens de Moisant de Brieux*, 1673, p. 70.

(2) *Recueil de pièces en prose et en vers*, 1671, par Moisant de Brieux, p. 81.

mis à la disposition de notre auteur tous les trésors de la bibliothèque de son mari (1). Mme de Montbazon, abbesse de Malnoue, ne doit pas non plus être oubliée (2). Le poète rima quelques poésies en l'honneur de cette dame, qui appartenait à la famille des Rohan. Enfin, dans cette énumération des amies de Moisant, il faut compter au premier rang « la grande Arthénice », Mme de Rambouillet, sa fille Julie d'Angennes, et sa petite-fille Mme de Crussol.

De Brieux devait ces illustres connaissances à son ancien condisciple de Sédan. Montausier et Moisant ne s'étaient jamais perdus de vue; ils s'écrivaient fréquemment et même se rendaient visite quand les circonstances le permettaient. Les Œuvres de Moisant sont pour ainsi dire une histoire poétique de la vie de Montausier.

Son entrée à l'hôtel de Rambouillet, son amour pour l'« incomparable Julie d'Angennes », son mariage, sa nomination au gouvernement de l'Alsace, ses blessures, son titre de duc, sa dignité de pair de France, son gouvernement de la Saintonge et de l'Angoumois, son gouvernement de Normandie, son passage à Caen, l'éducation du Dauphin, le mariage de sa fille Julie Maure de Sainte-Maure avec Emmanuel II, comte de Crussol, fils du duc d'Uzès: tout est célébré dans les vers de Moisant de Brieux. La mort de Julie est pleurée sincèrement par lui; enfin, si Montausier a dit à son ami :

(1) *Les origines de quelques coutumes anciennes*, etc., etc., par Brieux, 1672.

(2) *Recueil* de 1671, p. 37.

Diligo te, Briosi, nec possum dicere quare,
Hoc tantum possum dicere diligo te (1).

de Brieux lui rend en mille occasions son amitié au centuple. Le portrait de Montausier avait la première place dans sa galerie, comme le souvenir du duc occupait la première place dans son cœur.

La plupart des ouvrages du poète sont dédiés à son illustre ami (2). Les *Méditations morales et chrestiennes* sont précédées d'une dédicace à la Duchesse, dédicace dans laquelle Moisant de Brieux rappelle « le vœu qu'il a fait de présenter tous les ans à Montausier quelques fruits de nos Muses latines. » Cette pensée se trouve exprimée encore dans la dédicace des *Origines*. Enfin, en tête du *Recueil de pièces en prose et en vers*, qu'il publia en 1671, est inscrit le nom de la comtesse de Crussol, la fille de Montausier.

De Brieux fit plusieurs voyages à Paris. Sa première visite fut toujours pour l'hôtel de Rambouillet, où son ami le présentait aux célébrités littéraires du temps qui se pressaient dans les salons d'Arthénice (3).

(1) *Poematum pars altera* (1658) de Moisant de Brieux, p. 77. De Brieux répondait ainsi à ces deux vers :

« Montauserius (gloriari enim me sinit) me amat ut nemo magis ; eum ego colo, ut neminem magis (*Epistolæ*, 1670, p. 49).

(2) De Brieux a dédié à Montausier les ouvrages suivants : *Poemata latina*, *Munuscula*, *Martiæ Violæ*, *Poematum pars altera* et les *Origines*.

(3) Voir *Les Précieuses*, par M. Ch. Livet.

C'est là qu'il vit M^lle^ de Scudéry (1), pour laquelle il rima quelques jolis vers, et Guez de Balzac (2), dont il pleura la mort avec Montausier.

C'est aussi à l'hôtel de Rambouillet que de Brieux se lia avec Chapelain, Conrart et Godeau, qu'il qualifie dans une de ses lettres de « Triumvirs de la France littéraire. Assurément, ajoute-t-il, les Dieux leur ont donné le suprême empire des lettres françaises. Il nous reste la gloire de venir après eux » (3). On voit, par ces quelques mots, que de Brieux partageait l'engouement général du public pour ces trois écrivains. Peut-être son amitié aveuglait-elle son jugement critique, ordinairement si juste ? Quoi qu'il en soit, Chapelain resta le correspondant de Moisant ; le Roi du Parnasse, comme on le nommait alors, ne dédaigna pas d'adresser des éloges à de Brieux (4), et, plus tard, aux membres de l'Académie de Caen.

Comme Chapelain, Conrart, le puriste au silence

(1) *Recueil de pièces en prose et en vers*, 1671, par Moisant de Brieux, p. 69.

(2) *Poemata latina* du même, 1658, p. 33 :

Nunc dolor ille ingens, et magni maximus olim
Montosidæ Balzacus amor, quæ gloria summa est
Et post se titulos omnes ac vota reliquit.

(3) *Epistolæ* (1670) de Moisant de Brieux.

(4) De Brieux y répondit par ces deux distiques :

Et mea grande sonans Capelanus, rustica quamvis,
Et mea dulcis amat carmina Menagius.
Quidni igitur celso nunc vertice sidera tangam ?
Glorior en ipsis jam placuisse Diis.

prudent, était dans les meilleurs termes avec le poète caennais. C'est lui qui se chargea de revoir les *Méditations morales et chrestiennes* avant leur impression (1).

Des relations moins intimes liaient Moisant à Antoine Godeau, évêque de Grasse, que les habitués de l'hôtel de Rambouillet avaient surnommé le Nain de Julie.

A Paris, de Brieux connut encore, par l'entremise de Montausier et de Fouquet, MM. de Saint-Julien (2), secrétaire du roi; Pomponne de Bellièvre (3), premier président du Parlement de Paris; Saint-Clair-Turgot (4), conseiller d'État; le marquis de Creuilly (5), le chancelier Séguier (6), de Lamoignon (7), Jacques Révérend, marquis de Bougy (8). Il eut l'occasion d'adresser à ces personnages des vers ou des lettres qui nous ont servi à constater les liens d'amitié qui les unissaient à notre poète.

Mentionnons aussi le poète latin Du Périer, lecteur infatigable de ses Œuvres, dont Boileau nous a laissé un si plaisant portrait, et Marc-Antoine de Nevray, gouverneur des comtes de Dunois et de Saint-Paul, dont Moisant appréciait la vaste érudition.

(1) Préface des *Méditations*. « Le sage et sincère M. Conrart qui a pris la peine de voir cet ouvrage..... »

(2) *J. Mosantii Briosii Epistolæ*, 1671, p. 30.

(3) *Ibid.*, p. 30.

(4) *Poematum pars altera*, du même (Lettres françaises).

(5) *Ibid.*, p. 85.

(6) *Ibid.*, p. 81.

(7) *Ibid.*, p. 82.

(8) *Epistolæ*, 1670, du même, p. 198.

Parmi les hommes que de Brieux retrouvait avec le plus de plaisir dans ses voyages à Paris, il faut citer d'abord Gilles Ménage, le « Dulcis Menagius » de ses vers, pour lequel il avait presque autant d'amitié que pour son vieux maître Halley; puis son compatriote Jean Regnault de Segrais :

> Segrais, l'ami franc et loyal,
> Cœur formé de ce pur métal
> Qu'on vit reluire au premier âge (1).

Il les avait déjà connus, à Caen, chez MM^mes^ de Tilly et de Grosmesnil. Il avait deviné en eux le talent qui devait leur assurer une place honorable dans l'histoire littéraire du XVII^e^ siècle, et il s'était rapproché d'eux.

En effet, dans les salons de Caen, sur la place St-Pierre et dans tous les lieux de réunion, Moisant de Brieux recherchait de préférence les écrivains et les magistrats. Il s'était lié de la sorte avec M. d'Aligre, maître des requêtes et intendant de la province normande, dont la femme mourut si malheureusement dans les mêmes circonstances et vers le même temps que la duchesse de Mercœur (2). M. de Banneville, président du bureau des trésoreries de France, à Caen, était aussi devenu l'ami de Moisant. Une similitude de douleur les avait réunis; M. de Banneville avait perdu son fils, page de la reine-mère, vers la

(1) *Recueil de pièces en prose et en vers*, 1671, Moisant de Brieux, p. 92.

(2) *Ibid.*, p. 40 ?

même époque où Moisant de Brieux pleurait un enfant bien-aimé.

Outre M. de Caillières, gouverneur de Cherbourg, dont nous avons déjà cité le nom, et M. de Cauvigny-Boutronvilliers, qui habitait aussi la province, notre poète connaissait, en Normandie, MM. de Petiville-le-Sueur, M. de Triquerville et le savant Claude Sarrau, tous trois conseillers au Parlement, et M. de Torp, avocat au présidial de Caen. De Brieux n'était pas de ceux qui s'éloignent des gens tombés en disgrâce; bien au contraire, il rechercha l'amitié de deux exilés, MM. Tibeuf et Sevin. Ces deux conseillers au Parlement de Paris avaient été relégués — c'est le mot officiel de l'époque — au château de Caen, en 1638. Les événements politiques, en permettant plus tard le rappel des deux conseillers, privèrent de Brieux de deux amis sincères (1).

Il convient encore d'ajouter à cette liste M. des Yveteaux, conseiller d'état, qu'il ne faut pas confondre avec le poète épicurien qui fut lieutenant au bailliage de Caen. De Brieux écrivait au conseiller des Yvetaux, à l'occasion du nouvel an, en lui donnant des nouvelles de sa triste santé (2):

Le Seigneur dans ce nouvel an
Vous gard' de tout semblable ahan
Et peine.
Au piteux état où je suis,
C'est, Monsieur, tout ce que je puis
Écrire;

(1) *Recueil* de 1671 de Moisant de Brieux, p. 21 et 92.
(2) *Les Divertissemens de Moisant de Brieux*, 1678, p. 3.

Car, que Brieux est et sera
Votre humble serf, cela s'en va
Sans dire.

Enfin, pour achever cette énumération, déjà si longue et bien incomplète encore, des amis de Moisant de Brieux, citons MM. de Basly Le Mière, Henri Halley, l'avocat, et son frère Antoine, l'ancien professeur du poète; de Touroude, de Prémont-Graindorge et son frère, de La Luzerne-Estienville, le Dr Vicquemand, et de Grentemesnil, le vieil ami de Malherbe.

Telle était la société habituelle de Moisant de Brieux.

C'était avec ces hommes éminents qu'il se retrouvait chez le libraire Le Bourgeois, le jour de l'arrivée de la *Gazette*, et qu'il avait ces doctes entretiens du lundi dont nous avons déjà parlé. Ces réunions devenaient chaque jour plus agréables : le nombre des causeurs augmentait. Mais le concours des acheteurs troublait parfois les discussions qui s'élevaient dans la boutique du libraire, et il fallut remédier à cet inconvénient.

Laissons ici parler Moisant de Brieux lui-même.

« Nous trouvâmes que nous pouvions avoir avec « plus de commodité ce même divertissement en « quelqu'une de nos maisons. La mienne fut choisie « pour cela à cause de sa situation au cœur de la « ville et dans une place où, comme en un centre, « l'on se vient rendre de tous côtés » (1).

(1) Ce passage et les autres citations relatives à la fondation de l'Académie, sont extraits de *Mosanti Briosii poematum pars altera* (Lettre en français à M. de Saint-Clair-Turgot).

Voilà dans quels termes modestes de Brieux expose le commencement de l'Académie de Caen. Le poète, toujours simple, ne se vante pas d'avoir eu le premier l'idée de réunir les littérateurs de Caen. Il dit que sa maison fut *choisie*, pour ne pas avouer qu'il l'offrit lui-même avec empressement.

Peut-il en être autrement ? Et n'est-il pas naturel de penser que Moisant de Brieux forma ce projet, lui qui, grâce à son ami Montausier, avait vu naître l'Académie française de 1635, commencée chez Conrart, développée à l'hôtel de Rambouillet et définitivement constituée sous le patronage du cardinal de Richelieu ? N'est-il pas naturel que Moisant de Brieux, ami et correspondant de Conrart, de Chapelain et de Montausier, ait été poussé à faire d'une réunion de savants toute fortuite une Académie nouvelle, que les grands écrivains du XVII^e^ siècle devaient appeler bientôt la sœur cadette de l'Académie française ?

Aussi nous repoussons de toutes nos forces l'insinuation de Huet. L'évêque d'Avranches, qui fonda plus tard (1664) une Académie rivale, est injuste pour de Brieux, en disant, avec une pointe de jalousie, que la fondation de l'Académie de Caen est « un pur ouvrage du hazard » (1). Nous irons plus loin encore en proclamant que, seul, Moisant de Brieux, avec les qualités conciliantes de son caractère, avec la position que son talent, sa fortune et l'influence de ses amis lui donnaient dans le monde, pouvait accomplir cette œuvre et triompher des obstacles que cette innovation devait rencontrer.

(1) Huet, *Origines de Caen*, p. 171.

C'est Moisant lui-même qui va nous raconter les commencements de cette Société :

« Nous communiquâmes à M. notre gouverneur, à « M. notre intendant et à M. notre lieutenant-général, « le dessein que nous avions formé, qu'ils approu- « vèrent tous. Après quoy nous commençâmes le « lundy (1) suivant à nous assembler et nous réso- « lumes de le faire à pareil jour de la semaine, « depuis 4 jusqu'à 7 heures du soir : nous convinsmes « aussi que la première partie de ce temps seroit « donnée à l'entretien des nouvelles, l'autre aux « propositions et résolutions des difficultés que cha- « cun pourroit avoir trouvées dans les bons autheurs, « et la dernière à la lecture des ouvrages composés, « soit par quelqu'un de la Compagnie, soit par quel- « qu'un de dehors. Nous protestâmes encore de ne « souffrir point qu'on y lust aucuns libelles ou pas- « quins, ni qu'on y parlast de religion qu'autant que « le permettroient les principes du Christianisme « dont nous convenons tous. »

Comme on le voit, le programme de la Société était sagement combiné; les questions dangereuses de religion et de politique étaient écartées avec soin. Seules les sciences et les belles-lettres avaient droit d'entrée.

Quoique cet établissement « parût beau » à tous ceux qui avaient quelque inclination pour les lettres, il eut à lutter contre la malveillance et l'envie. Les ignorants, c'est-à-dire la majorité, essayèrent de

(1) « Cet établissement se fist en l'année 1652. » Huet, *Origines de Caen.*

tuer par le ridicule la Compagnie naissante. On représenta les académiciens parlant sans cesse grec ou latin, déclamant à tour de rôle, passant des journées entières sur une vaine dispute de mot. On ne se borna pas à la calomnie, on agit auprès des autorités supérieures pour leur persuader qu'elles ne devaient pas souffrir l'établissement d'une Société sans qu'elle eût obtenu des lettres-patentes du Prince. La religion de Moisant servit aussi d'argument aux détracteurs de l'Académie : il y avait danger à laisser la réunion se tenir dans la maison d'un protestant. Enfin, on insinuait que l'Académie se prononcerait peut-être dans la question sur la grâce, alors en pleine actualité.

Ces insinuations perfides révoltaient Moisant de Brieux. Il répondit à ces attaques par une épigramme mordante, la seule qu'il ait composée dans ce genre (1). De la lecture de cette pièce, qui se trouve dans son *Recueil* de 1671 avec une dédicace au duc de Longueville, il résulte que le talent aimable de Moisant n'était pas fait pour obtenir de grands succès dans le genre satirique. Mais peut-on blâmer ce poète, homme de bien, de n'avoir pu être méchant une fois dans sa vie ?

Du reste, il triompha de la calomnie. Les faux

(1) *Recueil de pièces en prose et en vers*, 1671, Moisant de Brieux, p. 91. « Contre N..... qui, passant par Caen, voulut persuader à M. le duc de Longueville qu'il ne devoit pas souffrir l'établissement qu'on y avoit fait d'une Société académique, sans avoir pour cela les lettres du Prince et l'attache du gouverneur ou que du moins il devoit faire transférer cette Assemblée dans la maison d'un catholique. »

bruits, les allégations hypocrites, les mensonges inventés par l'envie tombèrent d'eux-mêmes, ainsi que de Brieux nous l'apprend.

« Tout cela rebuta longtemps quantité d'esprits « qui, s'étant enfin éclaircis de la vérité des choses, « et ayant connu qu'elles n'étoient pas telles qu'ils « les avoient comprises, eurent pour nous d'autres « sentiments qu'ils n'en avoient eu jusque-là, et « changèrent leur mépris ou leur indifférence en « estime. Il leur en prit comme à ces amans qui, « dégoutés de leurs maistresses par les rapports « qu'on leur en fait, se résolvent enfin de n'en croire « que leurs propres yeux et leurs propres oreilles, « là dessus les abordent avecque froideur, et ne les « considèrent que d'un œil curieux et défiant; mais « qui, détrompés bien tost de ce qu'on leur en avoit « dit, s'accusent de trop de crédulité et demeurent « les jours entiers attachés auprès d'elles par ces « fortes chaines dont la vertu et la beauté sçavent « lier les cœurs. »

Ces premiers obstacles surmontés, la Compagnie prit une grande importance. « Quantité de seigneurs « étrangers, dont le mérite n'est pas moindre que la « naissance, recherchèrent d'y être admis. » Bochart et Huet étaient en Suède au moment de sa fondation; M. de Touroude voyageait en Hollande, M. de La Motte se trouvait à Rouen, et M. de Graindorge à Narbonne. Peu à peu tous ces savants revinrent et prirent dans l'Académie nouvelle la place qui leur était réservée. Quand Huet et Bochart arrivèrent à Caen, en 1654, de Brieux alla les trouver pour leur annoncer la fondation de la Société et leur déclarer

que leurs noms figuraient déjà sur le livre de l'Académie. Huet fut au comble de la joie. C'était, en effet, pour lui la marque de l'estime que ses compatriotes avaient pour son talent, en le plaçant parmi les hommes les plus savants du temps (1). Le président de Bellièvre, et Saint-Clair-Turgot, conseiller d'état ; MM. de Matignon et d'Aligre, intendants de la province, demandèrent à faire partie de la nouvelle Assemblée.

Après avoir assisté à une séance, Saint-Clair-Turgot écrivit à Moisant de Brieux une lettre de félicitations, et lui demanda la liste des noms et des ouvrages des « excellens hommes de *son* Académie » (2). Les éloges de ce personnage tinrent lieu, dit Moisant, de grand panégyrique et de lettres du Prince.

(1) *Petri D. Huetii Commentarius de rebus ad eum pertinentibus. Amstelodomi, M. DCC XVIII*, p. 142.

(2) *Mosanti Briosii poematum pars altera*, p. 106.

Moisant de Brieux a dressé pour M. de Saint-Clair-Turgot une liste des membres de l'Académie de Caen ayant déjà publié quelque ouvrage. Sur ce relevé, figurent :

MM. Bochart.
Bardou, curé de Cormelles.
De Caillières, gouverneur de Cherbourg.
De Grentemesnil.
Graindorge.
Huet.
Halley, professeur royal en éloquence à l'Université de Caen.
De La Luzerne-Estienville.
Ménage.
De Nevrey, gouverneur des comtés de Dunois et de Saint-Paul.

Huet, le célèbre évêque d'Avranches, exprimait ainsi, dans la suite, son opinion sur la Société :

« On doit dire en l'honneur de cette Académie « qu'elle étoit composée alors de sujets si éminents « dans les lettres, qu'il eût été malaisé de trouver « dans aucune des Académies du royaume et de « celles d'Italie tant de personnages illustres par le « sçavoir. »

Quel spectacle vraiment digne d'admiration devait offrir la réunion de tous ces hommes supérieurs ! On aime à se représenter la grande salle de l'hôtel de la place St-Pierre, cette salle ornée de portraits, dans laquelle se tenaient les séances de l'Académie. C'est dans cette pièce que Huet annonçait l'impression prochaine de son *Origène* et soumettait à la discussion de ses savants collègues un passage de cet auteur. C'est là que Ménage, qui préparait un travail sur Malherbe, consultait le dernier ami du poète, Grentemesnil, et que Grentemesnil récitait des vers grecs, latins, italiens, espagnols, voire même français, extraits de son *Philopatris*, ou le *Normand pour son pays* (1). Le savant Bochart, à son tour, communiquait à l'Assemblée ses *Observations sur l'histoire des anciens Gaulois* (2), qu'il avait dédiées

MM. De Petiville, conseiller au Parlement de Normandie.
Du Perron, procureur du roy au bailliage d'Alençon.
De La Roque, conseiller et historiographe du roy.
De Segrais, gentilhomme ordinaire de Mademoiselle.
Savary.
De Touroude.

(1) 27 pages in-folio, manuscrit de la Bibliothèque nationale.

(2) *Poemata latina*. 1658, M. de Brieux, p. 28 : « Nomini

à son ami de Brieux et qui, malheureusement, n'ont pas été imprimées. Les poètes, Segrais, de Brieux, Bardou, de La Luzerne, Halley, rivalisaient entre eux dans un tournoi lyrique, aux applaudissements des autres membres. Quelle curiosité et quel intérêt aussi accueillaient les lettres envoyées par les membres de l'Académie pendant leur absence! car la Compagnie était rarement au complet. Le désir de science le plus louable disséminait ses membres dans toute l'Europe à la recherche de manuscrits précieux, de médailles et d'inscriptions anciennes. Touroude cherchait à fixer la position d'Alise (1), et ses lettres savantes devenaient l'objet de sérieuses études. Fabricius écrivait de Heidelberg, et Vossius de Leyde. De Brieux faisait connaître le manuscrit sur l'*Origine des chevaliers bannerets* (2). Enfin, chacun apportait ses travaux, ses découvertes, appuyés sur des documents nouveaux.

Un jour, l'Académie oublia ses travaux ordinaires pour écouter la parole émue de Moisant de Brieux. Dans un élan d'admiration et de patriotisme, le poète proposa « fort sérieusement à ses amis de « faire, aux dépens de la Société, ériger à leur « illustre concitoyen Malherbe une statue de bronze, « que l'on mettrait au milieu de la place St-Pierre, « devant le lieu de réunion. Ce projet, s'écrie

meo dignatus est inscribere suas in historiam veterum Gallorum observationes, quas pio modestoque consilio, sed reipublicæ litterarum detrimento, typis mandari noluit. »

(1) *Epistolæ*, 1670, p. 23 (Torodeus Briosio).

(2) *Les origines de quelques coutumes*, etc., etc., M. de Brieux, 1672.

« Moisant, est également beau et raisonnable, et « digne de Caen, qui est le séjour ordinaire des « Grâces et des Muses » (1).

Que l'on se reporte au siècle de Louis XIV, et l'on sentira tout ce que cette proposition avait de nouveau et de généreux, à une époque où le bronze et le marbre étaient réservés aux rois et aux grands capitaines. De Brieux, dans son discours, est forcé, pour démontrer la possibilité de ce qu'il demande, de citer la statue que les habitants de Rotterdam ont élevée à Érasme. La France devait être encore bien longtemps avant de décerner cet honneur à un de ses écrivains.

On s'est demandé quel était le rôle particulier de Moisant de Brieux dans son Académie.

De Brieux semble avoir été le président de la Société qu'il avait fondée. Il paraît difficile qu'il en ait été autrement. Les réunions se tenaient dans son hôtel, et nous avons trouvé, en dépouillant sa correspondance, la preuve qu'il prenait soin de convoquer les membres de la Société quand les séances recommençaient après la belle saison (2). Ce qu'il est impossible de nier, c'est que, grâce à son caractère aimable et conciliant, il était le lien moral de l'institution que les contemporains ont appelée *Academia Briosia*. Il ne fallait rien moins que sa douceur habituelle pour maintenir dans les bornes de la modération les discussions qui auraient pu devenir trop ardentes, et pour conserver l'entente et la con-

(1) *Mosanti Briosii poematum pars altera*, 1669, p. 112.

(2) *Mosanti Briosii epistolæ*, 1670, p. 75 (Lettre à Huet).

corde parmi des savants jaloux de leur renommée. Un fait vient encore à l'appui de ce que nous avançons. Après la mort de Moisant de Brieux, la Société, n'ayant plus de chef et plus de lien, se dispersa. M. de Matignon entreprit de la réunir; mais il mourut trop tôt pour voir la réalisation de son désir, et il fallut que Segrais, revenu à Caen, usât de toute l'influence que lui donnait son talent incontestable pour rétablir l'Académie, qui reprit alors ses séances dans la maison que le poète possédait rue de l'Engannerie.

C'est vers 1652, au moment de la fondation de l'Académie de Caen, que la sœur de Moisant de Brieux, Marie, épousa le célèbre Pierre du Bosc. A la fois habile et courageux, éloquent orateur et savant écrivain, du Bosc devint le chef du parti protestant de la Normandie, en même temps que le pasteur de Caen. Dans les réceptions brillantes faites au duc et à la duchesse de Longueville le 12 juin 1648, au duc de Montausier en 1663, au duc de Roquelaure en 1674, à MM. de Matignon et de Torigny en 1675 et 1676, c'est lui qui fut chargé de complimenter les illustres personnages qui venaient visiter la ville de Caen. Nous n'avons pas l'intention d'écrire ici l'histoire de Pierre du Bosc, de ses polémiques, de son exil, de sa réintégration et de sa triste mort à Rotterdam, au milieu de fidèles calvinistes de Caen, parmi lesquels nous retrouvons M^mes^ de Tilly, de Saint-Contest et de La Luzerne, chassées de France, comme lui, par la révocation de l'édit de Nantes. M. Hippeau a retracé d'une façon saisissante les péripéties de cette existence dans

son ouvrage : *Les Écrivains normands au XVII^e siècle;* nous n'essaierons pas de le refaire après lui. Nous rappellerons seulement, à la louange du beau-frère de Moisant de Brieux, le mot de Louis XIV : « Madame, dit-il à la reine, après avoir entendu une harangue que Pierre du Bosc lui avait faite, Madame, je viens d'entendre l'homme de mon royaume qui parle le mieux. »

C'est cet homme éminent, que Turenne honorait de son amitié, qui épousa Marie Moisant. Malheureusement, le lien qui unissait notre poète à Pierre du Bosc devait bientôt se rompre. La jeune femme mourut en 1636, laissant un fils, qui succomba en 1676, étant lieutenant de la mestre de camp du régiment de Schomberg, et une fille qui épousa Michel Néel, sieur de La Bouillonnière, dont elle eut plusieurs enfants.

L'alliance de Moisant de Brieux avec Pierre du Bosc et la fondation de l'Académie de Caen mirent notre poète encore plus en relief. Sa correspondance devint considérable, et lui-même se fit un plaisir d'entretenir des relations, par lettres, avec les savants les plus illustres de l'Europe. C'est ainsi qu'il écrivit à son ancien professeur, Gérard Vossius (1), un peu négligé pendant quelque temps. Il avait continué de correspondre avec le fils de ce savant, Isaac Vossius (2). Comme on l'a déjà vu dans le courant de cette étude, c'est par l'entremise d'Isaac que

(1) *J. M. Briosii epistolæ*, 1670, p. 55.

(2) Même recueil, p. 57 à 72 (correspondance avec Isaac Vossius).

les œuvres de Moisant arrivaient jusqu'à la reine de Suède.

La correspondance latine de Moisant abonde en curieux détails sur ses Œuvres. Malheureusement, ses lettres ne sont pas datées. Si elles n'apportent que peu de lumière dans les questions de détail et de bibliographie, elles sont cependant précieuses pour permettre d'apprécier le caractère et l'esprit de notre auteur.

Dans une épître (1) adressée à Vossius, de Brieux parle de vers érotiques, inspirés jadis par la jeunesse et le printemps. Ces vers, mis sous les yeux de la grande Christine, qui les trouva fort bien faits, n'ont pas été publiés. Il nous a été impossible d'en retrouver la trace. Le poète ne les a d'ailleurs montrés qu'à de rares amis, et il s'empresse de déclarer qu'il ne faut pas le juger d'après ces péchés de jeunesse :

Lascivus versu, mente pudicus eram.

La correspondance de Brieux avec la reine de Suède se compose, en grande partie, d'épîtres dédicatoires, mises en tête de recueils de poésies, et réunies plus tard dans les *Epistolæ* (1670). Il faut cependant distinguer la lettre par laquelle il la remercie de l'envoi du collier d'or, et celle qui la félicite de son voyage en France, en excusant le poète malade de ne pouvoir aller lui offrir de vive voix ses félicitations à ce sujet (2).

(1) *Epistolæ*, 1670, p. 67.
(2) *Ibid.*, p. 63.

Parmi les connaissances illustres que de Brieux comptait à l'étranger, il convient encore de citer Nicolas Heinsius, fils du célèbre Daniel Heinsius. Il ne reste qu'une seule lettre (1) comme trace des rapports qui existaient entre les deux écrivains ; mais cette lettre est précieuse. De Brieux y rappelle tout au long ses relations amicales avec le grand Heinsius, lors de son séjour à Leyde.

Jean de Voogth (2), avocat à La Haye et ancien condisciple de Moisant à Leyde, et Fabricius (3), l'illustre ambassadeur suédois, correspondaient aussi avec lui et lui soumettaient les difficultés de mots qu'ils rencontraient dans les auteurs.

Dans toute cette correspondance, si riche en renseignements, les sentiments patriotiques de Moisant se montrent à chaque page. Ce que de Brieux veut avant tout, c'est la gloire de Caen. Il veut faire de la ville normande une nouvelle Athènes ; il est fier et heureux des succès que remportent ses concitoyens dans le monde littéraire. C'est sur ce ton qu'il écrit à Étienne Le Moine, né à Caen, et qui professait la théologie à Leyde ; c'est dans ce but qu'il lui conseille de faire paraître le Josèphe qu'il a annoté (4).

Il adresse les mêmes conseils au père de M^me^ Dacier, Tanneguy Le Febvre (5), qui est aussi un enfant de Caen, et qui correspond avec l'Académie de cette ville.

(1) *M. Brosii epistolæ*, 1670, p. 209.
(2) *Ibid.*, p. 211.
(3) *Ibid.*, p. 182.
(4) *Ibid.*, p. 185.
(5) *Ibid.*, p. 215.

Si nous ajoutons à cette liste de savants et d'hommes éminents les noms des membres de notre Académie, nous verrons quel immense cercle de relations possédait le poète.

Moisant eut, du reste, bientôt besoin de toutes ces sympathies pour supporter les coups terribles qui vinrent le frapper.

Le 9 août 1654, vers le soir, on rapportait à l'hôtel du Grand-Cheval le petit Pierre Moisant mortellement blessé. Le pauvre enfant, qui n'avait pas encore treize ans et qui suivait les cours de seconde au collége du Bois, avait été traîtreusement attaqué par trois misérables, à quelques pas de la maison paternelle. Le résultat de cette lutte inégale ne pouvait être douteux. L'épée de l'un des spadassins traversa l'œil de l'écolier et pénétra jusqu'au cerveau. Pierre Moisant expirait quelques instants après, dans les bras de sa mère (1).

Il y a de ces douleurs que l'on ne saurait rendre et que le temps seul peut adoucir. En vain, la population entière de Caen et les amis les plus chers du poète lui donnèrent des marques de la plus vive sympathie. Le père, qui se serait consolé de la mort d'un enfant tombant au champ d'honneur en combattant pour la patrie, ne trouvait, dans les circonstances terribles de ce lâche assassinat, rien qui pût alléger sa peine. Il se rappelait sans cesse les heureuses qualités du cher petit écolier et les brillantes espérances qu'il donnait déjà pour l'avenir. Rien ne

(1) *Journal d'un bourgeois de Caen*, 1848, publié par Georges Mancel, p. 6. — *Petri Mosantii tumulus.*

pouvait le distraire de ses regrets. C'est avec des larmes dans les yeux qu'il dut lire et relire le sonnet suivant, que Segrais lui adressa :

Daphnis vient de mourir, Daphnis de qui l'enfance
Donnoit desjà les fruits de l'aage le plus mûr,
Et qui, par ses vertus, de l'avenir obscur
A de si hauts pensers élevoit l'espérance.

Trois lâches assassins, mais sous leur apparence
Trois tigres bien plutost au cœur cruel et dur,
Pour s'assouvir d'un sang si vermeil et si pur,
Ont armé leur fureur contre son innocence.

O père justement accablé de douleur,
Ton esprit abattu par un si grand malheur
Ne se peut relever par un foible langage.

Le crime est de l'Enfer ; si le Ciel l'a permis,
C'est que de sa promesse il a repris le gage,
Ne pouvant s'acquitter pour t'avoir trop promis.

De Brieux ne fut pas seul à pleurer; tous ses amis se firent un triste devoir de lui adresser des élégies. Halley, Bochart, de Grentemesnil (1), M. de La Luzerne-Garaby, M^lle^ de La Luzerne, Du Bosc, Hauton, de Petiville, de Touroude, Vengeons, de Banneville, Segrais, le jeune Michel de La Bouillonnière, camarade de classe du pauvre Pierre Moisant, le curé Bardou et quantité d'autres personnes composèrent, à cette occasion, des pièces de

(1) *Recueil de pièces en prose et en vers* (1671). — Remerciments adressés par de Brieux à Bochart pour son élégie sur la mort de son fils (p. 96), à M^lle^ de La Luzerne, à de Grentemesnil, etc. (p. 100). — Voir aussi les Œuvres de Halley.

poésie dans toutes les langues. Le père reconnaissant réunit, dans un recueil, toutes ces marques d'estime et de condoléance, et les publia sous ce titre : *Petri Mosantii tumulus* (1).

Sous l'impression douloureuse que lui laissa la perte de ce fils, de Brieux composa une paraphrase de plusieurs psaumes de David, qui parut en 1656 sous le titre général de *Hymni et gemitus* (2).

Vers la même époque, un autre de ses fils, dont le nom ne nous a pas été conservé, mais qui avait embrassé la carrière militaire, était fait prisonnier. A peine rendu à la liberté, il mourait dans une bataille (3).

C'est à la suite de ces tristes événements que de Brieux changea, pour ainsi dire, de manière et entreprit des études plus sérieuses. Sans cesser pour cela d'être homme du monde, il s'adonna davantage aux recherches savantes. Connaissant à fond les auteurs anciens, il écrivit des critiques fort remarquables; il étudia l'antiquité gauloise et rechercha les origines de quelques coutumes anciennes et de certaines façons de parler singulières. Tout en continuant à composer des poèmes latins, il commença à écrire des essais moraux pleins de justesse et de raison.

Sur ces entrefaites, une maladie épidémique vint ravager la ville de Caen : la peste décimait les habitants. De Brieux, qui se trouvait à la campagne, revint immédiatement dans son hôtel du Grand-

(1) *Petri Mosantii tumulus*, Cadomi, Adam Cavelier, 1655, in-4°, 32 pages. — Ouvrage fort rare.

(2) Publié en 1656 (voir la liste des Œuvres de M. de Brieux).

(3) *Poemata latina*, 1658, p. 68.

Cheval, en apprenant la nouvelle du fléau. Aussi généreux que Rotrou (1), mais plus heureux que lui, il contribua par son exemple à relever le moral de la population. Un poème latin très-remarquable, qu'il composa à l'occasion de l'épidémie, se termine par ces quatre vers, qui montrent quel grand courage avait le poète et quel amour l'enchaînait à ses concitoyens :

Quidquid id est, seu blanda favent, seu sæva minantur
Sidera, stat patriæ fata subire meæ;
Et juvat ad charos citus remeare sodales,
Cum quels dulce mihi vivere, dulce mori (2).

Le fléau disparut enfin ; la ville reprit son aspect ordinaire ; les fêtes recommencèrent dans les salons de Caen.

C'est alors, en 1662, que Montausier, cédant aux instances de Moisant de Brieux, vint dans cette ville.

Le poète lui demandait depuis longtemps cette marque d'amitié. Il lui avait écrit à ce sujet les vers suivants :

Le séjour des Césars, des Dunois, des neuf Sœurs,
Caen mérite-t-il point tes pas et tes faveurs,
Ce Caen si renommé, si charmant, si superbe ?

(1) L'auteur des *Menechmes*, J. de Rotrou, était lieutenant civil et criminel à Dreux. Ayant appris, à Paris, qu'une maladie épidémique ravageait la ville de Dreux, il y courut pour donner ses soins aux habitants, et fut enlevé en trois jours. Il mourut en 1650, dans sa 41e année.

(2) *M. Briosii poematum pars altera*, 1669, p. 1 à 4. « Querelæ super morbis quibus Cadomus superioribus annis afflicta fuit. »

Mais, pour bien satisfaire à tes justes désirs,
Une chose luy manque et trouble ses plaisirs;
Pour te bien recevoir, il n'a plus son Malherbe (1).

Montausier, alors préfet de la Normandie, céda aux instances de Moisant et vint s'installer dans l'hôtel de la place St-Pierre. Ce furent alors des fêtes continuelles dans la demeure du poète. Montausier avait amené avec lui Ménage et Segrais (2). De Brieux mit tout en œuvre pour recevoir ces hôtes bien-aimés, et la réception qu'il fit au duc, son ami, dépassa en splendeur celle que la ville avait faite autrefois au duc de Longueville. Montausier quitta Caen en emportant le meilleur souvenir de ses habitants et de leur accueil. Rentré à Rouen peu après, il écrivit à de Brieux pour le prier de lui adresser le poème sur la peste de Caen, que notre poète lui avait lu pendant son séjour à l'hôtel du Grand-Cheval.

Considéré dans sa ville natale, entouré de l'affection des hommes les plus illustres de son temps, augmentant chaque année par un ouvrage nouveau sa réputation littéraire, il semblerait que Moisant de Brieux dût désormais couler des jours heureux. Mais, hélas !

Tel qu'un songe agréable avec la nuit s'envole,
Et qu'un éclair s'éteint aussitôt qu'il reluit,
Tel que s'en va dans l'air le son d'une parole,
Tels s'en vont nos plaisirs, et notre âge s'enfuit (3).

(1) *Recueil de pièces en prose et en vers* de M. de Brieux, 1671, p. 39.

(2) *Petri D. Huetii Commentarius de rebus ad eum pertinentibus*, p. 234.

(3) *Méditations morales et chrétiennes* de Moisant de Brieux, 1667.

Sa santé devenait chaque jour plus chancelante, et les peines morales s'ajoutaient aux souffrances physiques. Outre son fils Pierre, dont nous venons de raconter la fin tragique, de Brieux avait déjà perdu trois de ses enfants, quand un deuil nouveau vint s'ajouter à ces douleurs passées. Cette jeune fille charmante qu'il s'était habitué à regarder comme son enfant, M^lle^ de La Luzerne, s'éteignit dans tout le développement de sa beauté et de sa grâce. Le poète a raconté d'une manière bien touchante la mort de sa jeune cousine. M^lle^ de La Luzerne avait un frère, M. de Ruqueville, au régiment de Turenne. Ce brave officier mourut d'un coup de balle qui lui perça le cœur, en une occasion où il alla comme volontaire avec MM. les marquis d'Humières, de Tury et de Charost, « et son aymable sœur, quel-« ques jours après qu'elle eut appris cette nouvelle, « mourut de regret, dans la fleur de son âge, et « dans la plus parfaite santé qu'on luy eust jamais « veuë » (1), ainsi que l'attesta son médecin de Vicquemand. Moisant de Brieux écrivit sur cet événement un sonnet, qui est, sans contredit, la meilleure pièce de vers français sortie de sa plume (2).

Plusieurs écrivains de Caen, qui appréciaient aussi le mérite de M^lle^ de La Luzerne, formèrent le projet de lui composer un *Tombeau*, c'est-à-dire un recueil

(1) *Recueil de pièces en prose et en vers*, 1671 (tombeau de M^lle^ de La Luzerne), et *Poematum pars altera*, 1669, de M. de Brieux, p. 93.

(2) Ce sonnet parut à la fin des *Méditations morales et chrétiennes*, 1667.

de pièces de poésie à son éloge. Mais de Brieux poursuivit seul cette idée jusqu'au bout (1).

Notre poète eut, dans le cours de son existence, à soutenir un procès considérable. Dans ses vers et dans ses lettres, il en parle comme d'une chose qui lui était antipathique par dessus tout. Il dut même, pour sauvegarder ses intérêts, faire plusieurs voyages à Paris. Un de ces voyages fut entrepris pendant que Huet préparait son *Origène* à Rouen; un autre en 1668. On ne sait quel fut l'adversaire de Moisant; mais ce que l'on peut affirmer, c'est l'ennui que lui causaient tous ces tracas. N'avait-il pas écrit maintes fois, lui, qui se disait né pour les délices poétiques, qu'il ne demandait qu'une chose, « d'avoir des nuits « avec du sommeil et des jours sans procès » (2)?

Une contrariété assez vive vint le jeter, en 1665, dans de nouveaux embarras. L'enquête sur la noblesse eut lieu. De Brieux ne fut pas maintenu; mais, ayant fait valoir ses droits et agir ses protecteurs, il obtint d'être rétabli sur les listes. M. Mancel attribue à cette occasion les pièces de vers qu'il adressa, dans

(1) Le *Tombeau de M^lle de La Luzerne* parut dans le *Recueil de pièces en prose et en vers* de Moisant de Brieux, 1671.

(2) *M. Briosii poematum pars altera*, p. 88 :

Opto unum, sed quod summum reor esse bonorum,
Sit nox cum sumno, sit sine lite dies.

et p. 73 :

Briosius niveæ simplicitatis amans
Usque fugit lites, Phœbesque ad otia natus,
Horret ad infensi murmura rauca fori.

ses *Recueils* de 1669 et de 1671, à MM. les enquesteurs d'Aligre et Chamillard.

D'après le *Nobiliaire de Normandie* (E. de Magny), Moisant de Brieux portait : *écartelé aux* 1 *et* 4 *fascé de gueules et d'argent, aux* 2 *et* 3 *de gueules*, et appartenait à l'élection de Valognes. M. Michel, dans sa *Biographie du Parlement de Metz*, lui assigne des armes différentes : *d'azur à trois croix d'or.*

Un malheur plus grand devait suivre ces contrariétés. En 1666, « au moment où il préparoit la « seconde partie de ses *Poésies latines*, ses *Poésies* « *françoises*, ses *Entretiens divers*, ses *Lettres ou* « *Dissertations latines* et le volume de ses *Antiquités* « *gauloises*, un funeste accident, le plus déplorable « qui pust arriver à sa maison », vint le frapper à l'improviste : il perdit sa femme (1).

Tout à la douleur, il ne put, cette année, offrir au duc de Montausier, ainsi qu'il en avait fait vœu, quelques fruits de ses Muses latines. Dans ce triste état, il ne put que tourner son cœur et ses yeux vers le ciel; il abandonna les ouvrages qu'il préparait, pour recourir « à la panacée des maladies de l'âme, les hymnes sacrés du Prophète royal. » Il repassa aussi ses *Méditations morales et chrétiennes*. C'était un « petit amas » qu'il avait fait seulement pour lui ou pour ses enfants et qu'il ne croyait jamais livrer au public. Conrart le décida à en faire paraître la première partie, en 1667.

Segrais exprimait l'opinion générale, quand il disait,

(1) *Poematum pars altera* de Moisant de Brieux, p. 95. — Épitaphe de Catherine de La Tombe. — *Antonii Halletæ opuscula miscellanea*, MDCLXXV, p. 413.

à propos de ce livre, « que les *Méditations morales et* « *chrestiennes* ne sont pas seulement propres pour « les calvinistes, mais encore pour nous, puisqu'il « n'y a rien qui regarde les points en contro- « verse » (1).

Si nous nous sommes tant étendu sur cet ouvrage, c'est qu'il nous montre l'écrivain sous un autre jour. A côté du poète profane, nous voyons l'homme pieux qu'éclaire une religion raisonnée, le chrétien qui sut élever ses enfants suivant la loi de l'Évangile.

Nous sommes arrivé, du reste, aux moments d'épreuves les plus rudes, et ce ne fut pas trop de toute sa résignation chrétienne pour les supporter.

Le 16 mai 1667, au milieu d'une séance de l'Académie, son ami Bochart, qui poursuivait une discussion avec Huet, mourut subitement. De Brieux le reçut dans ses bras (2). En 1670, il eut à pleurer un autre de ses amis, Paulmier de Grentemesnil. Ces deux morts rapprochées durent beaucoup affecter Moisant de Brieux. N'étaient-elles pas comme un double avertissement de sa fin prochaine? Sa santé était très-délicate et chaque jour il souffrait davantage. Déjà, en 1658 (3), il racontait, dans une lettre, le régime qu'il

(1) *Œuvres de Segrais*, t. II, p. 18.

(2) *M. Briosii poematum pars altera*, 1669, p. 94 :

Musarum in gremio teneris qui vixit ab annis,
Musarum in gremio debuit ille mori.

(3) *Poemata latina* de M. de Brieux, 1658, p. 59 : « Imbecillum corpus et languentem animum, hinc et talibus oblectatiunculis sustineo. »

était forcé de suivre : des eaux minérales, des bains de ces mêmes eaux, du lait d'ânesse, le grand air de la mer et la plus grande sobriété ; telle était l'ordonnance écrite par le docteur de Vicquemand. Avec tout cela, c'est à peine s'il parvenait à soutenir son « corps sans force et son esprit languissant. » Il semble que c'est surtout l'insomnie qui torture Moisant. Ceux qui ont passé de longues nuits fiévreuses et tourmentées par de tristes pensées comprendront seuls les souffrances de cet homme et liront avec compassion les appels désespérés qu'il adresse au Sommeil qui le fuit (1).

En 1670, il écrit à Halley, son vieux maître et son ami, qui lui demandait des nouvelles de sa santé : « Certe *mors vitalis* potius quam vita dici potest ; adeo languet et corpus et animus ; nec jam libri, nec venatio, nec littoreæ ambulationes, nec hortulus me recreant » (2).

Quelle triste existence ! En effet, la vie devait être un véritable supplice pour le poète, qui ne pouvait trouver de consolation même dans ses livres. Privé du plaisir de la chasse et de la promenade, il n'avait plus aucun goût pour ses livres ; et comme ces mots *mors vitalis*—cette mort où est encore la vie —expriment bien son état malheureux !

Cependant, l'esprit lutte toujours avec énergie contre le mal qui affaiblit le corps. En 1672, Moisant de Brieux fait paraître son livre des *Origines de quelques coutumes anciennes et de plusieurs façons de*

(1) *Insomnis suspiria.* — *Vigilantis insomnium* (sans date).
(2) *Epistolæ* de M. de Brieux, 1670, p. 102.

parler triviales. C'est le résumé de toute une existence consacrée à l'étude. De tous les ouvrages de Moisant de Brieux, c'est le seul qui soit apprécié de nos jours comme il doit l'être. Les parémiographes le considèrent comme un document précieux et qui marque dans l'histoire des proverbes français; les historiens et les archéologues le consultent encore avec fruit. Tous les bibliographes le mentionnent.

A la fin de cet ouvrage, le poète reparaît derrière le savant. De Brieux a joint à ses *Origines* quelques poésies latines, intitulées *Insomnis suspiria*, dans lesquelles il exprime une fois de plus et ses douleurs et ses souffrances. Il compose, et la poésie lui fait oublier un moment les tourments qu'il endure.

A la fin d'un recueil de poésies françaises, de madrigaux et de vers légers, fruits de sa vie mondaine, qu'il publia en 1673, il adresse au lecteur ces quelques lignes :

« C'est une chose ridicule qu'un homme toujours « enfant par ses mœurs et ses occupations ; un « homme qui ne vieillit que par la barbe, et qui « est badin et galant en cheveux gris. Je me fais « à moi-même cette leçon, et je veux tâcher d'en « profiter. Soixante ans, que j'ai passés la pluspart « dans de longues et mortelles maladies, sont, pour « un corps comme le mien, un âge décrépit ; je puis « et je dois dire aussi aux jeux, aux vers et à la baga- « telle : je me suis attaché à vous cinquante ans « entiers, il est temps de songer à la retraite. »

C'était l'adieu suprême que de Brieux adressait à la poésie, qui avait charmé sa vie. Dans le courant de juin 1674, il se décida à subir une opération ter-

rible, qui pouvait le sauver peut-être (1); il succomba.

Sa mort fut celle d'un juste, et, dans ses derniers moments, le poète put répéter avec joie ce *Sursum corda* qu'il avait composé jadis (2) :

> Mon âme, souviens-toy de ta haute noblesse ;
> Quittons, quittons la terre et contemplons les cieux !

Ce fut son vieux maître et son vieil ami, Antoine Halley, qui, les larmes aux yeux, composa une élégie latine pour annoncer au duc de Montausier la fatale nouvelle (3).

Moisant de Brieux laissait une fille et deux fils ; l'un d'eux, Robert, fut ministre de la religion réformée. Tous les concitoyens du poète s'unirent à ses enfants pour pleurer le savant et l'ami qu'ils avaient perdu.

Le 26 juin 1674, Bayle écrivait de Rouen à Minutoli : « L'Académie de Caen a fort perdu en la mort « de M. de Brieux, le plus grand poète latin qui fust « en France, et fort versé dans les belles-lettres » (4).

Cette oraison funèbre en quelques lignes prouve l'estime que les contemporains de Moisant de Brieux avaient pour son talent poétique et ses connaissances littéraires.

(1) La taille de la pierre.

(2) *Méditations morales et chrétiennes*, p. 209. Sonnet sur les pensées d'un solitaire.

(3) *Antonii Hallæi opuscula miscellanea*, p. 233.

(4) *Moreri.* Bayle écrivait aussi : « Il a laissé un fils qui est « ministre, lequel sera riche de 20 à 30 mille livres de rente. »

Mais, avant de porter un jugement sur Moisant de Brieux, quelques mots sont nécessaires.

Les biographies ont cela de dangereux qu'elles placent le personnage dont elles s'occupent sur une sorte de piédestal. Toute la lumière se trouvant concentrée sur une seule figure, lui donne un éclat surnaturel et lui prête une grandeur factice. Il y a là comme un mirage de l'esprit. En outre, par suite d'une fréquentation assidue, il s'établit, entre le biographe et l'écrivain dont il raconte la vie, un commerce amical, une sympathie contre laquelle un juge impartial doit se tenir en garde. Moisant de Brieux, plus que tout autre, est fait pour inspirer de pareils sentiments. Chez lui, l'homme, abstraction faite de l'écrivain, séduit par sa bonté, par son caractère constamment honnête et généreux. Il est impossible de ne pas aimer ce gentilhomme, si plein d'amour pour sa patrie, si fier des succès de ses concitoyens, qui ne semble chercher la gloire que pour en parer sa ville natale. De Brieux fut un homme rare ; il sut conserver sa dignité et son indépendance près d'amis puissants. S'il se glorifiait de leur amitié, n'avait-il pas raison ?

« L'amitié d'un grand homme est un bienfait des Dieux ! »

Mais jamais on ne le vit solliciter pour lui. Ce qu'il demandait au surintendant Fouquet, au duc de Montausier, au président de Bellièvre, c'était de l'amitié, et l'amitié suppose l'égalité.

Maintenant que nous avons rendu justice à cette figure bienveillante, voyons quelle place les œuvres

de Moisant ont méritée dans la galerie littéraire de son siècle.

De Brieux a laissé un grand nombre d'ouvrages en tous genres : poésies, lettres, critique, histoire et archéologie. De son temps, Huet, Chapelain, Conrart, Bochart, Segrais et Ménage, ont reconnu son mérite. Bayle lui a décerné le titre du plus grand poète latin de son époque, et, après lui, M. Bégin l'a répété.

Moréri *(Dictionnaire historique)*, A. Baillet *(Jugemens des Savans)*, dom Calmet *(Bibliothèque lorraine)* ont dit qu'à l'exception de quelques épigrammes et du poème sur le Coq, le reste de ses vers est d'un caractère qui paraît approcher davantage du genre médiocre que de l'excellent. Viollet-le-Duc a été plus loin ; il a prétendu que Moisant de Brieux n'était pas poète du tout ; mais, avec MM. Leber, E. Michel et Weiss, il a rendu justice à ses nombreuses connaissances et à son érudition.

Bayle, voulant résumer son opinion sur de Brieux, lui a appliqué l'épithète qui accompagne d'ordinaire le nom du poète Bois-Robert : « C'est un marchand mêlé », a-t-il écrit ; et M. Mancel a fondé sur ce mot son appréciation définitive.

Pour nous, nous croyons qu'on ne peut appliquer sans injustice à ce talent multiple un jugement général. Si on juge le poète latin seul, on lui accordera un talent supérieur, une connaissance approfondie de la langue et de ses ressources. On dira que ses épigrammes sont spirituelles et qu'elles méritent de rester comme des modèles du genre. Ses poèmes, qui manquent parfois d'égalité, se relèvent par des

vers exquis et des expressions habilement nuancées.

Nous n'adresserons pas les mêmes éloges au poète français. A part deux ou trois sonnets vraiment remarquables, pleins d'élan et suffisamment réussis, tout le reste, bien qu'écrit avec facilité, ne dépasse pas un certain niveau très-ordinaire. Ses madrigaux, ses vers légers, ses énigmes, toutes ces productions ingénieuses, auxquelles une mode passagère peut prêter, à un moment donné, un certain éclat, ne méritaient pas de passer à la postérité. De Brieux a, du reste, résumé son opinion sur ces productions par un mot qui dispense de toute explication: « C'est la bagatelle. »

Le poète français, chez Moisant de Brieux, semble plutôt faire tort au poète latin. Dans ses poèmes et ses sonnets français, une qualité surtout fait défaut, c'est celle que, dans les termes de rhétorique, on nomme l'invention. Il en résulte qu'en étudiant ses poésies latines, après avoir lu ses vers français, on reconnaît que sa force et son talent résident principalement dans l'emploi du mot et dans le choix de l'expression. Sa poésie est plus travaillée qu'inspirée. On sent qu'il manque quelque chose sous ces parures, sous ce « fleuretis d'un sémillant langaige » poussé à l'excès. Ce défaut, comme l'a dit M. Mancel, est celui de tous les latinistes modernes; et cela n'empêche pas de Brieux d'avoir été, dans un siècle où la note de la littérature latine était essentiellement précieuse et raffinée quant à la forme, le plus grand poète latin de France.

Si nous examinons maintenant le prosateur, il

nous apparaît encore sous plusieurs faces et avec un mérite inégal. Sa prose latine, dans ses lettres, est à la hauteur de sa poésie dans la même langue. Il a lui-même pris soin de définir son style : « C'est, a-t-il « dit, un milieu entre la recherche et le laisser-aller. « Je me suis proposé, sinon d'égaler, au moins de « suivre ce guide excellent : Pline le Jeune. »

Ses critiques, en français, sur Lucain, sur Virgile, sur Ronsard, sont remarquables à tous les points de vue. L'insertion des Observations de Moisant de Brieux en tête de la merveilleuse édition de Lucain d'Oudendorp est un fait qui dispense de tout commentaire.

Ses écrits en prose française sont de beaucoup préférables à ses poésies françaises. Les *Méditations*, comme ouvrage de morale, sont bien traitées et bien écrites. Ses lettres à M^lle^ de La Luzerne sont pleines de verve et d'esprit, et nous n'hésitons pas à les comparer aux meilleures de Vincent Voiture. Enfin, si, dans le prosateur, nous distinguons le savant, nous sommes forcés de donner à son érudition et à ses connaissances les plus grands éloges.

En somme, Moisant de Brieux fut un bon poète latin, doublé d'un grand savant, et nous répéterons, avec MM. Mancel et E. Michel, que le fondateur de l'Académie de Caen mérite une place honorable parmi les écrivains du XVII^e^ siècle.

BIBLIOGRAPHIE.

LISTE CRITIQUE ET CHRONOLOGIQUE

DES

ŒUVRES DE MOISANT DE BRIEUX.

1618-1649 (?).—*Otiosi pectoris occupatio, sive Gallus gallinaceus*, in-folio.

Il nous a été impossible de retrouver cet ouvrage, devenu extrêmement rare. Le titre que nous reproduisons ici a été copié textuellement sur les Bulletins de la Bibliothèque nationale, qui a possédé ce volume, égaré aujourd'hui. — Quant à la date de sa publication, nous croyons ne pas nous écarter de la vérité en lui assignant l'année 1618 ou 1649. En effet, dans la dédicace de son *Laudate Dominum*, qui parut en 1650, de Brieux parle de son poème sur le Coq comme ayant déjà été présenté à la reine de Suède.

Nous avons étudié plus haut la valeur de cette œuvre; nous n'y reviendrons pas. — Nous ajouterons seulement que Halley a composé une Métamorphose du Coq de Moisant en planète (*Opuscula miscellanea*, p. 238).

De Basly Le Mière a composé, à ce sujet, le quatrain suivant :

> Enfin il ne vit plus, et le tombeau l'enserre,
> Ce Coq partout vanté de l'illustre Brieux ;
> Mais non, il n'est pas mort, il a quitté la terre
> Et le docte Halley l'a placé dans les cieux.

1650.—*Laudate Dominum, seu carmen eucharisticon quo creaturæ omnes ad enarrandam numinis gloriam excitantur.* Cadomi, apud Adamum Cavelier, typ. regium. M. DC. L. Très-belle édition grand-in-8° de 27 pages. Dédié à la reine de Suède.

Le volume renferme (p. 25 et 26) deux pièces de Halley à de Brieux et à de La Luzerne et (p. 27) une épigramme de Joannes Le Mière.

Cet ouvrage n'est indiqué dans aucune des bibliographies précédentes.

1651. — *Heliconis status hodiernus, seu de amore summo quo Musas prosequitur Svecorum princeps; Elegia.* Grand in-folio de 14 pages; édition soignée.

Ce petit volume commence par une lettre à Vossius; de Brieux le prie de présenter son livre à la reine. Il annonce plus loin que Christine de Suède l'a honoré de l'envoi d'un collier d'or.

C'est à la dernière page seulement qu'on lit le nom de l'imprimeur et la date de la publication : Cadomi, apud Adamum Cavelier, typographum regium. M. DC. LI. Il n'avait pas encore été fait mention de ce volume.

1655. — *Petri Mosantii tumulus.* Cadomi, apud Adamum Cavelier, 1655, in-4° de 32 pages.

Dans ce recueil, de Brieux a réuni les élégies composées sur la mort de son fils Pierre, assassiné par trois misérables. La préface, *Ad lectorem*, est signée par Moisant de Brieux.

Cette brochure est d'une grande rareté. Les biographes de M. de Brieux n'en ont pas eu connaissance.

1656. — *Hymni et gemitus, seu paraphrasis psalmorum primi, octavi, vigesimi primi, et centesimi sexti.* Cadomi, prid. non. april. 1656. Une ode et deux sonnets terminent ce volume. Les deux sonnets se trouvent reproduits à la fin des *Méditations morales et chrétiennes* (Voir cet ouvrage).

Il est à remarquer que les ouvrages que nous venons de citer sont imprimés chez Adam Cavelier, qui exerça sa charge d'imprimeur de 1607 à 1656, rue des Jésuites. Jean Cavelier, son fils, le remplaça de 1656 à 1701. Ce dernier a laissé des Œuvres remarquables. On cite surtout ses *Antiquités romaines.*

1658. —*Poemata latina.* Cadomi, apud Joannem Cavelier, Regis et Academiæ typographum. M. DC. LVIII. Illustrissimo viro Carolo Santamauræo Montauserii marchioni, Inculismensis et Santonicæ provinciarum præfecto, Jacobus Mosantus Briosius. In-4° de 72 pages.

Parmi les pièces qui composent ce volume, nous remarquerons surtout un poème sur le déluge, un autre sur le cœur de Germanicus, les épigrammes à Chapelain et à Ménage, et des lettres, qui renferment

de curieux détails sur la vie, la maladie et les habitudes de l'auteur. Nous ne dirons rien d'une idylle assez fade et de quelques autres pièces composées par de Brieux dans ses premières années, à Sedan et à Metz.

1659. — *Hortulus, seu Lilia*, ayant pour épigraphe ces vers :

> Trahit sua quemque voluptas.
> Me vero nivei teneant ante omnia flores,
> Lilia amem.

Cadomi, apud Joannem Cavelier, Regis et Academiæ typographum. M. DC. LIX. Splendide édition in-folio de 23 pages numérotées. Six pages de dédicace à Nicolas Fouquet; de Brieux y rappelle la chaude amitié dont Fouquet a bien voulu l'honorer lors de son séjour au Parlement de Metz. Cette dédicace porte la date suivante : Datum Cadomi IV cal. april. M. DC. LIX. Les vers sont ordinaires. Cet ouvrage n'a été compris dans aucune des bibliographies de Moisant de Brieux.

A la page 23, après le mot *finis*, on peut lire un *post-scriptum* annonçant la joie universelle que donne la nouvelle de la paix des Pyrénées. Ce retour de la paix lui inspira un autre ouvrage, qui parut deux ans après, en 1661.

1661. — *Astræa redux, seu Pacis effigies; Elegia.* Cadomi, apud Joannem Cavelier, Regis et Academiæ typographum. M. DC. LXI. In-4°, 12 pages de texte seulement et une dédicace à Nicolas Fouquet.

1663. — *Jacobi Mosanti Briosii Poemata.* Cadomi, J. Cavelier, 1663. In-12 de 184 pages, plus cinq feuillets préliminaires.

Ce volume renferme la seconde édition très-augmentée des poésies latines de Moisant de Brieux. Il reproduit particulièrement le *Gallus gallinaceus* et quelques autres pièces relatives à l'histoire naturelle, les *Hymni et gemitus*, etc., etc.

1665. — *Munuscula, seu christianissimo Regi, serenissimoque Delphino, necnon generosissimo Duci Montauserio oblata epigrammata.* Cadomi, apud Joannem Cavelier, Regis et Academiæ typographum. M. DC. LXV. In-8° de 15 pages.

Ce petit recueil contient l'élégie sur l'épidémie de Caen, des louanges au roi sur sa bienveillance envers les hommes de lettres et des épigrammes en l'honneur de Montausier.

Toutes les pièces de ce recueil, non cité jusqu'à ce jour, sont reproduites dans le *Poematum pars altera*, 1669 (Voir plus loin).

1666. — *Martiæ Violæ, seu generosissimo Montauserio Duci oblata mense Martio epigrammata.* Cadomi, apud Joannem Cavelier, Regis et Academiæ typographum. M. DC. LXVI, petit in-8° de 16 pages. Cet opuscule, qui ne se trouve mentionné dans aucune des biographies de notre auteur, contient une description du Printemps fort jolie et des épigrammes traduites du grec et rééditées plus tard dans le recueil de poésies latines de 1669.

Halley, dans les *Opuscula miscellanea*, dit que cet

ouvrage fut envoyé à Montausier, après une longue et cruelle maladie du poète.

1666. — Nous trouvons dans le *Poematum pars altera* (1669), p. 5, un titre nouveau :

Briosii rusticæ deliciæ anni M. DC. LXVI, dédié à Montausier.

Moisant de Brieux, on le sait, composait chaque année un petit volume de poésies, qu'il offrait à son ami. Lorsque plusieurs de ces opuscules faisaient un ensemble respectable, il les réunissait dans un gros recueil. C'est ainsi que se fit l'édition des *Poemata latina* de 1663. C'est de la même manière que se composa le recueil de 1669 : *Poematum pars altera.* Nous supposons, en conséquence, que les *Rusticæ deliciæ* ont fait l'objet d'une édition spéciale en 1666, comme le titre tout particulier et la date de l'ouvrage semblent l'indiquer. Nous livrons cette supposition à l'examen des personnes compétentes.

En tout cas, le poème, fait sur la demande du duc de Montausier, est charmant. De Brieux y raconte sa vie, ses joies intimes dans son jardin, ses lectures favorites, les souvenirs de sa jeunesse, ses promenades sur la plage et les couchers de soleil sur la mer. C'est, en vers, la répétition de sa lettre latine à M. de Touroude (p. 19, *Epistolæ*, 1670).

1667. — *Méditations morales et chrétiennes*, I^re^ partie. A Caen, chez Jean Cavelier, imprimeur du Roy et de l'Université, M. DC. LXVII, 212 pages. Les Méditations sont dédiées à M^me^ la duchesse de Montausier, dame d'honneur de la Reyne.

Nous avons déjà parlé de cet ouvrage dans le courant de notre étude. Nous avons dit dans quelles douloureuses circonstances il vit le jour et l'éloge qu'en firent de grands esprits ; nous n'y reviendrons pas. Nous parlerons seulement des sept sonnets qui terminent l'ouvrage, et nous remarquerons surtout celui sur la mort de M^lle^ de La Luzerne, le Sonnet du chrétien au pied de la croix et les Pensées d'un solitaire.

M. Weiss a dit que ces *Méditations* étaient inédites. Cet ouvrage est très-rare, il est vrai ; mais nous avons eu entre les mains l'exemplaire de M. Julien Travers ; nous pouvons donc affirmer son existence. La seconde partie seule semble inédite, bien que Segrais en parle comme ayant été imprimée à Caen en 1674. Nous ne connaissons que la préface de cette seconde partie, publiée, en 1673, dans les *Divertissements*, p. 84.

1668. — *Jacobi Mosanti Briosii poemata.* Cadomi, J. Cavelier, petit in-8°. M. Frère est seul à parler de cette édition, que nous n'avons pu nous procurer.

1668. — *Les divertissements curieux de M. D. B.* Caen, J. Cavelier, 1668, petit in-12.

M. Frère a le premier découvert cette première édition des *Divertissements* (Voir plus loin celle de 1673).

1668-1669. — *De Flandrica potentissimi, justissimi, fortissimi, invictissimi Regis Lud. XIV expeditione ; epigramma ;* suit une autre épigramme latine et un impromptu du même auteur, in-f°. Cet ouvrage,

qui se trouve à la Bibliothèque nationale, a été réimprimé dans le *Poematum pars altera.*

1669. — *Mosanti Briosii poematum pars altera ; accesserunt quœdam, ad illustrissimum Sanclarum Turgotium, comitem consistorianum et ad clarissimum Premontium Grandorgœum de Cadomensium rebus Epistolæ.* Cadomi, J. Cavelier, M. D. L. XIX, in-16 de 148 pages.

Ce volume renferme l'élégie sur l'épidémie de Caen, les *Rusticæ deliciæ* et les épigrammes imitées du grec, le commencement du poème *Nutricis asellæ panegyris*, qui devait avoir 600 vers et qui ne fut jamais terminé, le recueil des *Munuscula*, le poème *De Flandrica expeditione*, et enfin le Tombeau de Catherine de La Tombe. Les pages 101 à 148 sont occupées par des lettres en français, dans lesquelles il donne de curieux détails sur la fondation de l'Académie de Caen et sur les membres de cette Société. Enfin, on y trouve des lettres latines, qui renferment des renseignements intéressants pour l'histoire littéraire, les antiquités et les usages de Caen. M. Mancel pense qu'elles mériteraient une réimpression, ne fût-ce que pour servir de terme de comparaison avec les *Origines de Caen* de Huet et les *Essais historiques* de l'abbé De La Rue et de M. de Bourgueville.

En résumé, les poésies qui sont dans ce recueil sont les meilleures de notre poète. Les épigrammes, surtout celles imitées du grec, sont remarquablement tournées. Les vers sont bons et beaux et ont une supériorité incontestable sur ceux des *Poemata latina* de 1663.

1669-1670. — *Jacobi Mosanti Briosii Epistolæ*, Cadomi, J. Cavelier, 1669, in-12 de 276 pages. MM. Mancel et Frère citent ce volume dans leurs listes des Œuvres de Moisant de Brieux. M. Frère en signale une seconde édition portant le même titre et contenant les mêmes lettres, mais datée de 1670.

La Bibliothèque nationale possède un exemplaire de la seconde édition des lettres de Moisant de Brieux avec des notes manuscrites. — Puisque nous parlons de la Bibliothèque de la rue Richelieu, profitons-en pour remercier ici M. Eugène d'Auriac, le plus savant et le plus complaisant bibliothécaire, qui a facilité nos recherches sur Moisant de Brieux, et grâce à qui nous avons pu retrouver un grand nombre d'ouvrages de notre auteur inconnus à ses autres biographes.

Les lettres de Moisant font connaître beaucoup de détails intimes sur la vie et les occupations de notre poète, ses correspondants, ses rapports avec la reine de Suède. Elles contiennent encore ses *Observations sur Lucain*, qui sont reproduites dans la merveilleuse édition d'Oudendorp, 1728, de la p. 946 à la p. 953.

1671. — *Recueil de pièces en prose et en vers.* Caen, J. Cavelier, 1671, petit in-12 de 179 pages, plus 6 feuillets préliminaires. Épistre à M^me^ de Crussol et avis au lecteur.

Parmi les pièces en prose, on remarque *Ly Traitie de Chevalerie*, les neuf lettres à M^lle^ de La Luzerne, et le *Tombeau* de cette jeune fille. Les vers sont ingénieux et froids.

1672. — *Les origines de quelques coutumes anciennes*

et de plusieurs façons de parler triviales, avec un vieux manuscrit en vers touchant l'origine des chevaliers bannerets. A Caen, chez J. Cavelier, M. DC. LXXII, in-12 de 200 pages.

Cet ouvrage, qui est à peu près le seul connu de nos jours, et qui fait de Moisant de Brieux une autorité souvent citée par les parémiographes, est dédié au duc de Montausier. Ce livre n'est pas l'ouvrage d'un jour ni d'une année, c'est le résultat d'une vie entière d'études et d'observations. On y sent l'influence de Vossius, de Segrais, de Bochart, qu'il invoque lorsqu'il se trouve à court et qui a toujours, dans son bagage de langues orientales, une étymologie toute prête. Quelques-unes de ces origines ont même dû faire l'objet de discussions dans son Académie. Le style en est facile. Le récit agrémenté parfois d'anecdotes piquantes fait de cet ouvrage une lecture agréable et instructive. Souvent, à propos d'un proverbe populaire, Moisant de Brieux fait une véritable page d'histoire; voyez, par exemple, Jouer des éperons, p. 79, et encore Crier haro, p. 42, Bâtir des châteaux en Espagne, p. 123.

L'origine des chevaliers bannerets est un petit poème fort curieux. Ce fut M^me^ de Matignon qui en communiqua le manuscrit à Moisant avec plusieurs autres raretés de ce genre, qu'elle conservait dans sa bibliothèque de Torigny. Cet ouvrage a été imprimé à part, avec un glossaire, par M. G. Duplessis, et tiré à 100 exemplaires seulement. Caen, 1827, in-4°. Il a été reproduit dans le tome XII de la *Collection des pièces relatives à l'histoire de France*, par MM. Leber, Salgues et Cohen, p. 436-449.

1673. — *Les Divertissemens curieux de Moisant de Brieux.* Caen, J. Cavelier, 1673, petit in-12, 2e édit. Petit recueil de lettres et de vers français et latins, avec cette épigraphe : *Ludendo fallimus horas.*

« Dans une lettre à M. de Segrais, il y a de fort « bonnes observations critiques sur quelques en- « droits de l'Énéide, et Virgile, en général, y paroît « bien repris, soit sur le caractère que ce grand « poète donne à Énée, soit sur plusieurs des figures « qu'il emploie et que Moisant de Brieux trouve trop « hardies, soit encore sur quelques endroits où le « critique croit appercevoir quelque défaut de juge- « ment » (Moréri, *Dictionnaire historique*).

Sans date. — *Vigilantis insomnium, seu Moysi et Arioni litigantibus edita sententia*, in-4° de 20 pages, sans date et sans nom d'imprimeur.

S'il fallait fixer une époque probable à ce volume, nous dirions qu'il a été fait avant 1658. En effet, dans les lettres publiées en 1670, il en parle comme d'un poème composé en même temps que le *Laudate Dominum*, l'*Hortulus seu lilia*, dans sa maison de Bernières.

C'est dans ce volume que se trouve le sonnet de La Luzerne-Garaby sur la situation de la maison de M. de Brieux à Bernières, page 18; à la page 19, on lit le sonnet de l'abbé Bardou sur la maison du Grand-Cheval.

Outre ces ouvrages, dont l'existence ne peut être contestée, Moisant de Brieux aurait laissé, d'après la *Bibliothèque lorraine* de dom Calmet, huit commentaires *De rebus ad eum pertinentibus* et un recueil de

pièces en vers et en prose, publié en 1641. Ne serait-ce pas celui de 1671 ?

Un passage des *Origines* de Moisant fait aussi supposer l'existence d'un ouvrage qui nous est inconnu. Il dit, page 115 : « Comme je l'ay montré dans mes *Antiquités et étymologies françoises.....* » C'est aussi de cet ouvrage, et non des *Origines*, qu'il parle dans sa préface des *Méditations :* « Au moment où je pré-« parois, dit-il, une seconde partie de mes poésies « latines, mes poésies françoises, etc., etc., et mon « volume des *Antiquités gauloises.....* »

Enfin, il avait l'intention de continuer sa traduction de l'Anthologie grecque, d'achever son Psautier et de publier la deuxième partie des Méditations, quand la mort interrompit ses travaux.

LISTE

DES OUVRAGES QUI FOURNISSENT DES RENSEIGNEMENTS CURIEUX SUR MOISANT DE BRIEUX.

La royale Thémis, qui contient les effets de la justice divine, humaine et morale; l'establissement de la Cour de Parlement à Mets, et les acrostiches sur les noms de Nos Seigneurs de ladite cour, par Esprit Gobineau, sieur de Montluisant. Mets, Claude Félix, 1634.

Opuscula miscellanea d'A. Halley. Caen, J. Cavelier. M. DC. LXXV.

Athenæ Normannorum, par le P. Martin, manuscrit de la Bibliothèque de Caen.

Petri D. Huetii Commentarius de rebus ad eum pertinentibus. Amstelodami, M. DCC. XVIII, p. 139, 142 et 234.

Jugemens des Savans sur les principaux ouvrages des auteurs, par Adrien Baillet. M. DCC. XXII.

La Bibliothèque lorraine, ou Histoire des hommes illustres qui ont fleuri en Lorraine dans les trois évêchés, etc., etc., par le R. P. dom Calmet, abbé de Sénones. Nancy, M. DCC. LI (Supplément, p. 60).

Moréri. *Grand Dictionnaire historique.*

Essais historiques sur la ville de Caen et son arrondissement, par l'abbé De La Rue. Caen, 1820.

L'Histoire des sciences, des lettres, des arts et de la civilisation dans le pays Messin, par le docteur A. Bégin. Metz, 1829, p. 468.

Collection de pièces relatives à l'histoire de France, par Leber, Salgues et Cohen; tome XII. Paris, p. 436 (Note de M. Leber).

Mélanges tirés d'une petite bibliothèque, par Charles Nodier.

Le livre des proverbes français, par Leroux de Lincy.

Catalogue des livres de la bibliothèque poétique de Viollet-le-Duc. Paris, 1843, p. 563.

Histoire de la ville de Caen, contenant la description de ses monuments, par Fréd. Vaultier. Caen, Mancel, 1843.

Moisant de Brieux. Étude bibliographique, par Georges Mancel, conservateur à la Bibliothèque de Caen. Caen, Hardel, 1844.

Journal d'un bourgeois de Caen, extrait d'un manuscrit de la Bibliothèque de Caen, publié par Georges Mancel, 1848.

Les Notices biographiques, littéraires et critiques sur les hommes du Calvados, par Boisard. Caen, 1848.

Biographie du Parlement de Metz, par Emm. Michel. Metz, 1853.

Manuel du Bibliographe normand, par Édouard Frère.

Biographie universelle de Michaud (article de Weiss).

Biographie générale de Firmin Didot.

Les écrivains normands au XVII^e siècle, par C. Hippeau. Caen et Paris, 1858.

Dictionnaire bibliographique de Bisson, évêque constitutionnel de Bayeux. Ouvrage inédit.

ŒUVRES CHOISIES

DE

MOISANT DE BRIEUX

LES ORIGINES

DE QUELQUES

COUTUMES ANCIENNES,

ET

DE PLUSIEURS FAÇONS

DE PARLER TRIVIALES.

Avec un vieux Manuſcrit en vers, touchant l'Origine des Chevaliers Bannerets.

A CAEN,

Chez Jean Cavelier, Imprimeur du Roy, & de l'Univerſité.

M. DC. LXXII.

A MONSEIGNEUR

LE DUC DE MONTAUSIER,

PAIR DE FRANCE,

ET GOUVERNEUR

DE MONSEIGNEUR LE DAUPHIN.

MONSEIGNEVR,

COMME *il eſt des zeles indiſcrets en matiére de Religion, il eſt de meſme des reſpects imprudens, en matiére de gratitude & de civilités. Et ſi l'on fait ſouvent un ſacrilége en penſant faire un ſacrifice; auſſi fait-on quelquefois une ruſticité en penſant faire des ſoûmiſſions, & des hommages. C'eſt ce que j'ay bien ſujet de craindre, qui ne m'arrive aujourd'huy, que je vous préſente une offrande ſi peu proportionnée à la grandeur de vôtre eſprit, & de vôtre rang. Vous ſçavés neantmoins, MONSEIGNEVR, que les meſmes Dieux qui demandoient des hecatombes, ſe contentoient quelquefois de lait, & de miel; & vous vous ſouviendrés, s'il vous plaiſt, qu'on voit tous les jours des vaſſaux rendre à leurs Seigneurs, leurs hommages, en préſentant de ſimples gâteaux, ou de ſimples fleurs. I'avoüray pourtant, qu'à ne regarder qu'en ſoy mon offrande, je ſuis coupable,* & veniam pro laude peto:

pourvû qu'on reconnoiſſe d'autre part, qu'à regarder mon intention, je merite quelque loüange. Car mon but eſt, de contribuer ſelon mon peu de pouvoir, au divertiſſement d'une illuſtre perſonne, dont la vie eſt précieuſe au Roy, & à Monſeigneur le Dauphin, précieuſe par conſéquent à toute la France, & à toute l'Europe. Pour cela ſi je n'employe que de petits moyens, qu'importe, pourvû que je parvienne à ma fin. Des coquilles ſervirent autrefois à divertir Scipion; & il ne faut que paſſer un trajet de ſept lieuës de mer, pour voir de grands Princes, vouloir bien qu'on leur donne le ſpectacle du combat, je ne diray pas des Taureaux, des Lions, & des Ours, mais de deux Coqs deſcendans ſur l'aréne. Aprés tout, MONSEIGNEVR, à quelque bas pris qu'on mette, & que je mette moy-meſme ce Récueil; en le faiſant, je ne fais rien que ce qu'ont fait les célébres Fauchet & Paſquier; celuy-là, Preſident en la Cour des Monnoyes; celuy-cy, Avocat Général en la Chambre des Comptes de Paris; ils ont comme moy, recherché des épingles roüillées, & de petites Antiquités, & ils n'ont pas crû que leurs Recherches fuſſent ſans quelque plaiſir, & quelque utilité. Ie n'en demeureray toutefois pas là, MONSEIGNEVR, & pour peu que Dieu me donne encore de vigueur & de quiétude, je vous préſenteray d'an en an, quelque choſe moins indigne de vous: car comme je ne veux vivre que pour vous ſervir, & vous honorer, auſſi ne veux-je étudier que pour vous divertir. Ainſi je tácheray toute ma vie, de vous témoigner par mes petits Ouvrages, de meſme que par ma fidelle obeïſſance, que je ſuis veritablement,

MONSEIGNEVR,

Vôtre tres-humble, & tres-obeïſſant ſerviteur,

DE BRIEUX.

LES ORIGINES
DE PLUSIEURS COUTUMES
ANCIENNES,
ET DE DIVERSES FAÇONS
DE PARLER TRIVIALES.

Ietter le Gan.

IETTER le Gan, autrement, jetter le gage de bataille, c'eſt propoſer le combat, & maintenir ce que l'on a dit véritable. Ce qui eſt pris d'une des ſolennités pratiquées lors que les affaires, ſoit civiles, ſoit criminelles, ſe vuidoient par les armes, & en champ clos. Les deux Champions ou combatans ſe préſentoient devant les Juges, & là le demandeur ou l'accuſateur faiſoit ſa demande, ou ſa plainte, ſur laquelle le défendeur, ou l'accuſé niant le fait, l'autre luy donnoit un démenti, & jettoit ſon gan à terre, que l'accuſé, ou quelqu'un de ſes amis recueilloit auſſi-toſt, pour

marque qu'il acceptoit le combat. Enſuite dequoy, ſe faiſoient les autres choſes qui ſe voyent au long dans nos vieux Romans, & dans nôtre vieux Coûtumier. L'on jettoit le gan, plûtoſt que quoy que ce fuſt, parce qu'il étoit ſans doute, plus en main, qu'il en eſt meſme le ſymbole, & que l'on vouloit par là ſignifier, que l'on étoit preſt de maintenir & défendre ſon bon droit à main armée. A propos de cela, je ne ſçais où l'Autheur d'un petit Livre, qui a paru ſous le titre de, *Maximes & Intereſts des Rois & Etats Souverains*, a pris ce qu'il rapporte en ces termes. « Pour conſerver « les deux Royaumes d'Ecoſſe & d'Angleterre, ſans « avoir égard à l'ambition de ſe précéder l'un l'autre; « il fut ordonné, que le Roy Jacques s'appelleroit Roy « de la Grand'Bretagne, dont le nom comprend les « Etats des deux Couronnes, & les intereſts de la « France, qui ſe ſignifient encor tous les ans par un « Herault, le premier jour de Janvier, à l'entrée de « l'Egliſe de S. Paul à Londres, en préſence du Roy, « & de tous les Ambaſſadeurs, Princes & Milords « d'Angleterre, ou il crie tout haut, Charles, par la « grace de Dieu, Roy de la Grand' Bretagne, & de « France.... en jettant ſon gan dans la nef de l'Egliſe, « que l'Ambaſſadeur de France va auſſi-toſt ramaſſer, « & dont il appelle, diſant, *Salvo jure, & ſine præju-* « *dicio Chriſtianiſſimi Gallorum Regis:* il a ſoin auſſi « d'envoyer ce gan en France, pour ſervir de gage de « combat entre les deux Rois, & il prend un acte « public de ſa proteſtation qu'on inſinuë enſuite, en la » Chambre des Comptes de Paris. » I'ay demeuré trois ans en Angleterre, & j'ay eſté aux Univerſités, & à la Cour, & cent fois à S. Paul, ſans avoir jamais oüy parler de cette coûtume, qui peut avoir eſté obſervée autrefois, mais qui eſt aujourd'huy abolie & dont je n'ay rien lû ailleurs. Mais ſur le ſujet des

combats ſinguliers, d'Aubigné raporte quelque choſe d'aſſés plaiſant dans ſon Baron de Feneſte. C'eſt que le Prince de Condé, ayant ſçû, que deux Valets de ſa Garderobe, bons Soldats, & qu'il ne vouloit pas perdre, s'étoient fort querellés, il leur accorda le combat à cheval, les fit armer avec les hautes piéces, élire des parrains, & ſe confeſſer. Puis aprés, il leur fit tirer deux des meilleurs chevaux de ſes écuries; & quand ils furent ſur le montoir, ne pouvans regarder qu'à la hauteur de leur viſiére, les palefreniers les monterent ſur deux mulets d'Auvergne, qui ne combatoient que du derriere, & les Chevaliers ayant fait leur pouvoir, furent accommodés.

Donner les Haguignétes.

VOICY ce que le ſçavant M. de Grentemeſnil m'en récrivit. « A Roüen, ils diſoient en ma jeuneſſe, « non pas Haguignétes, mais Hoguignétes; & peut-eſtre « a-t-on dit Haguignétes, pour éviter l'équivoque de la « ſignification obſcene, que les Picards donnent au « mot de Hoguigner. Ce mot de Hoguinétes venoit de « *Hoc in anno:* car c'eſt un préſent que l'on demande « au dernier jour de l'année, donnés-moy quelque « choſe, *Hoc in anno*, encore une fois cette année. Et « j'ay oüy chanter aux portes des voiſins par les filles du « quartier, une chanſon pour de tels préſens, qui avoit « pour refrein *Hocquinano.*

« *Si vous veniés à la dépenſe,*
« *A la dépenſe de chez nous,*
« *Vous mangeriés de bons choux,*
« *On vous ſerviroit du roſt*
« *Hoquinano.*

« Mais ce mot là étant Latin, & non entendu par le « peuple, a eſté diverſement prononcé. Vers Bayeux & « les Vez, ils diſent, donnés-moy mes Hoguignanés. » Etant Avocat au Parlement de Roüen, j'ay oüy dire cét autre couplet,

Donnés-moy mes Haguignétes
Dans un panier que voicy,
Je l'achetay Samedy
D'un bon homme de dehors.
Mais il eſt encore à payer.
Haguinelo.

Au reſte, il ne faut pas confondre les Hoguinétes avec les étrenes, qu'ils appellent à Roüen les érivieres : celles-là ſe donnent le dernier, & celles-cy le premier jour de l'an. Il y a cependant grande apparence que cét Aguinelo a eſté corrompu de ce qu'on dit ailleurs Aguilanleu, pour, au guy l'an neuf. *Ad Viſcum, anno novo.* Paul Merule en ſa Coſmographie, *ſunt qui illud*, au guy l'an neuf, *quod hactenus quotannis pridie Kalendas Januarias vulgo cantari ſolet in Gallia, à Druidis manaſſe cenſeant, ex hoc fortè Ovidij.*

Ad Viſcum Druidæ, Druidæ cantare ſolebant.

Solitos enim aiunt Druidas per ſuos adoleſcentes viſcum ſuum cunctis mittere, eoque quaſi munere bonum, fauſtum, felicem & fortunatum omnibus annum precari.

Ils contoient des merveilles de la vertu de ce guy de cheſne, & le cueilloient avec grande cérémonie, ainſi que Pline le rapporte, & que nôtre Goſſelin l'a remarqué en ſon Hiſtoire des Vieux Gaulois ; où le bon homme a témoigné ſon peu de literature, quand il a dit, que le nom de *Saronidæ*, que Diodore donne

aux Druides *eſt Vocabulum nihili*, car Saron ſignifie un cheſne, comme on recueille de ces mots de Pline, l. 4. c. 5. *ſinus Saronicus olim querno nemore redimitus, unde nomen; ita Græciâ antiquâ appellante quercum.* C'eſt ce que j'ay appris de M. Bochart, en ſa Diſſertation qu'il m'a fait l'honneur de m'adreſſer ſur le livre de Goſſelin. En effet, vous trouverés dans le Threſor d'Eſtienne Σαρωνίδες *arbores cavæ, & ſpecialiter cavatæ quercus*, Etymol. *aut quercus hiantes ob vetuſtatem, ut exponit Heſych. Sic utitur Callimachus.*

Normans Boulieux, Normans Bigots.

N*Ormani pulmentarij*, ou *pultiphagi*, comme Plaute appelle les Carthaginois. Quelques-uns les ont ainſi nommés, à cauſe des bas Normans que nous appellons Hoüivets, & qui mangent force pouls, *puls, pulmentum.* Textor en l'une de ſes Elegies, faiſant une longue enumeration de choſes impoſſibles, dit entr'autres, qu'on oſtera plûtoſt aux Flamans, le beurre; aux Auvergnats, les raves; & aux Normans, la boulie, qu'on ne luy oſtera le ſouvenir de ſon amy.

Sæpe rogare ſoles, quâ tandem temporis horâ
Ceſſabit noſtræ fœdus amicitiæ.
Junge lupis agnos, fac rectè incedere cancrum,
Fac noctis tempus clarius eſſe die.
Arvernis rapas, Normanis tolle polentam,
Militibus cædes, tolle iocos pueris.
Flamingos populos fac uti nolle butyro,
Sint ſimul atque ſemel partus & integritas.
Quando feceris hoc, vel factum videris illud,
Ceſſabit noſtræ fœdus amicitiæ.

Bigot, eſt un des ſobriquets que l'on donne aux Normans, comme il ſe voit par ces Vers de Vaicce.

Moult ont francheis Normans laidis.
Et de méfais & de medis
Souvent lor dient reprouviers,
Et claiment bigos & draſchiers
Souvent les ont mélés au Roy
Souvent dient, Sire, porquoy
Ne tollez la terre à bigos
La tollirent à vos avos.

Les Normands ont eſté nommés Bigots, par une raiſon à peu prés ſemblable à celle, pour laquelle quelques-uns veulent qu'on ait dit Huguenots, je veux dire, à cauſe du commencement de la harangue d'un envoyé des Princes d'Allemagne, qui aprés avoir prononcé & repété pluſieurs fois. *Huc nos venimus. Huc nos.....* demeura tout court; car voicy ce que Camden rapporte en ſa Bretagne, p. 122. *Non indignum erit, quamvis ſit ridiculum, hîc ſubjungere, quod de alio Normanorum nomine legitur in veteri Mſſ. codice Monaſterij Andegavenſis. Carolus ſtultus dedit Normaniam Rolloni cum filiâ ſuâ Giſlâ; hic non eſt dignatus pedem Caroli oſculari, cumque Comites illum admonerent, ut pedem Regis oſcularetur in acceptione tanti beneficij, Linguâ Anglicâ reſpondit*, ne ſe by god, *hoc eſt, non per Deum. Rex vero & ſui illum deridentes, & ſermonem ejus corruptè referentes, illum vocaverunt* Bigod, *unde Normani vocantur adhuc Bigodi.* Nos Hiſtoires & Chroniques content la meſme choſe. De ce terme Bigot, nous diſons icy, faire bigoter quelqu'un, c'eſt à dire, l'irriter, le haraſſer, le faire enrager, peſter, & jurer; de meſme que de l'Allemand, ſacrement, on a fait ſacrementer, pour dire jurer: le mot de ſerment étant

abregé de celuy de ſacrement, dont on ſe ſervoit autrefois. Al. Chartier.

Vous dirés ce que vous voudrés
Eſpoir, mais par mon ſacrement
Se me croyés vous liè touldrés
Son fol & mauvais penſement.

Avaleur de Charetes ferrées.

CONTRE les Thraſons & Capitans. Les Grecs nous ont donné une façon de parler à peu prés ſemblable. Car vous liſés dans Athenée ces mots οὗτος καταπέλτας τάς τε λόγχας ἐσθίων, *catapultas & haſtas ille comeſt.* C'eſt au liv. 6. Et au liv. 10. vous trouvés cité ce paſſage de Xenophon, *Noſtin' eſſe tibi pugnandum cum viris, nos exacutos cœnamus gladios, & accenſas faces deglutimus pro obſonio.*

Ie l'ayme plus que mes yeux.

TERENCE dans ſes Adelphes a dit, *Dij me, pater, omnes oderint, ni magis te quàm oculos nunc amo meos.* Et peu aprés, *tuus vero & animo & naturâ pater, qui te plus amat, quàm hoſce oculos.* Dans Catulle, ſouvent, *Ni te plus oculis amarem, jucundiſſimè Calve,* & dans ſon Epigramme à Quintius.

Quinti ſi tibi vis oculos debere Catullum,
Aut aliud ſi quid carius eſt oculis:
Eripere ei noli multo quod carius illi
Eſt oculis, ſeu quid carius eſt oculis.

De là vient, que pour dire aymer paſſionnément, Ciceron & les autres ſe ſervent de ces façons de parler, *oculis ferre, oculis geſtare.* Et l'Apôtre en l'Epître aux Galates, c. 4. *Oculos veſtros effoſſos dediſſetis mihi, ſi fieri potuiſſet,* vous eſtiés preſts, s'il euſt eſté poſſible, de vous arracher les yeux pour me les donner. Tout cela, parce que l'œil & la veuë, ſont le ſens & les parties du corps les plus nobles, & les plus chéres, comme Ariſtote & l'experience le prouvent aſſés.

Banderolle de Montfaucon.

UN Scelerat qui toſtou tard ſera pendu, & qui peut dire ce que dit ce pendart de race, dont parle Plaute. *Scio crucem mihi futuram ſepulchrum, in quo ſiti ſunt majores mei, pater, avus, abavus, atavus.* Montfaucon eſt, comme chacun ſçait, un gibet proche de Paris. Paſquier remarque qu'il a cauſé tel mal-heur à ceux qui s'en ſont mélés, que le premier qui le fit bâtir, Enguerrand de Marigny, y fut pendu : & depuis, ayant eſté rédifié par les ordres d'un nommé Remy, luy-meſme y fut auſſi pendu, ainſi que Jean Bouchet l'écrit dans ſes Annales d'Aquitaine, en la vie de Philippes le Valois. Et dans ce dernier ſiécle, ajoûte le meſme Paſquier, Moulnier, Lieutenant Civil de Paris, ayant fait travailler à le refaire, ſon mal-heur ne le pouſſa pas veritablement juſqu'à la penderie; mais il fit l'amende honorable à laquelle il avoit eſté condamné. C'eſt ainſi qu'autrefois Aman fut mis au gibet qu'il avoit fait dreſſer pour Mardochée, & que Perillus inventeur du taureau de Phalaris, en fit la

premiére épreuve aux dépens de ſa vie. Ovide dans ſes Triſtes.

Ipſe ſuum præſens imbuit autor opus.
Nec mora monſtratis crudeliter ignibus uſtus,
Exhibuit geminos ore gemente ſonos.

Et au 1. livre de l'Art d'aymer.

Et Phalaris tauro violenti membra Perilli
Torruit, infelix imbuit autor opus.

Faire carouſſe, Boire d'autant, Rubi ſur l'ongle.

BUDÉE appelle cela *acratopoſiæ certamen, poculorum pugna.* Faire carrouſſe, eſt corrompu de l'Allemand Garhaüs, qui veut dire tout vuidé, ſupple, le verre. Boire d'autant, c'eſt boire autant que celuy qui nous a porté une ſanté, comme on parle,

Il nous permet qu'en liberté
Sans aucun compliment on luy porte une ſanté,

dit M. de S. Amant, parlant d'un grand Prince, dont il venoit de dire.

Etant parmy les Allemands
Où ſon bras a plus fait que n'ont dit tous les Romans,
Il apprit à ſuivre les haſards
De Bacchus, auſſi bien que de Mars.

Faire rubi ſur l'ongle, c'eſt boire & vuider le verre, de telle ſorte qu'il y reſte à peine une goute de vin, qui miſe ſur l'ongle, repréſente un beau rubi.

Mener par le nez, ſe laiſſer mener par le bout du nez.

LEs Grecs ont dit auſſi τῆς ῥινὸς ἄγειν, parlant d'un imbecille, & qui ſe laiſſe conduire par autruy, comme nous voyons que l'on conduit les buffles & les ours, en leur paſſant une chaîne au muffle. Dans un des Dialogues de Jupiter & de Junon, Lucien fait dire à ce Maître des Dieux : *Eſt autem amor violentum quiddam, & non hominibus ſolùm imperat, ſed & nobis ipſis interdum;* ſurquoy Junon répond, σοῦ μὲν καὶ τἀνυ οὗτος γε δεσπότης ἐςί : καὶ ἄγει σε καὶ φέρει τῆς ῥινός φάσιν ἕλκων. Et dans le Dialogue intitulé l'Hermotime, ou des Sectes des Philoſophes. *Quod ſi hæc parvi pendas, planè tibi perſuadeas, nihil obſtare, quominus ab uno quoque, quod aiunt, nare traharis; aut prælatum & floreſcentem olivæ ramum te ſequi perinde ut oves; vel potiùs aquæ, cujus in menſâ uſus eſt, aſſimilabere : in quamcunque enim partem te quiſpiam traxerit ſummo digito, duceris; aut per Jovem arundini cuipiam fluviali ſimilis eris, ad quemcunque flatum ſemet flectenti.*

Faire du Grobis, du Raminagrobis.

C'Est à dire, faire du peſant, du ſeigneur, du grave; & peut-eſtre l'a-t-on forgé de *gravis*. Dans Rabelais, liv. 2. c. 30. Je vis Maître Jean le Maire, qui faiſoit du Grobis.... Et dans l'Hiſtoire de l'Evangile en vers.

Sus, gripons-le par le pourpoint,
Ça maître ne rebellés point,
Faites vous icy du Grobis,
Vous viendrés par devers Nobis.

Ce *Nobis*, me fait ſouvenir de la facétie d'un bon Bourgeois, qui s'appelloit *Nobis*, & qui fiſt graver ſur la porte de ſa maiſon, *ſi Deus pro nobis, quis contra nobis?* Un Pedent paſſant par là, ne manqua pas de donner dans le panneau, & d'aller avertir le Maître, qu'il avoit commis un ſoléciſme, dont tous les paſſans étoient ſcandaliſés, & qu'il falloit mettre, *ſi Deus pro nobis, quis contra nos?* Au mot de Grobis, on a ajoûté celuy de Ramina, comme qui diroit, *Domine gravis.* Raminagrobis, dit Nicot, eſt un terme de gaudiſſerie, que le François a forgé à plaiſir, pour gaudir un qui contrefait le grave & le ſevere, *tragicè gravis, alto faſtu turgidus.* I'ay vû encor ce mot employé dans un vieux Rondeau, mais en une ſignification obſcène.

Il a eſté tondu.

IL a eſté ſiffié dans ſon avis, il n'a pas eu l'honneur qu'il eſperoit, & il a eu la honte de ne voir pas réüſſir ſon entrepriſe. François de Villon en ſes Repuës franches, parlant du temps qu'il alla à Paris.

Pource que chacun maintenoit,
Que c'étoit la Ville du monde
Qui plus le monde ſoûtenoit,
Et ou maint étranger abonde
Pour la grand ſcience profonde
Renommée en icelle Ville;

Je partis & veux qu'on me tonde
S'a l'entrée avois croix ne pile.

Cela eſt venu de ce que la tonſure étoit autrefois une marque de ſujetion & d'ignominie, de meſme que la chéveleure étoit la marque des perſonnes de qualité & de condition libre. Voyés ce que Paſquier écrit là deſſus fort au long, au liv. 8. ch. 9. de ſes Recherches : mais voyés ſur tout, le ſçavant M. Saumaiſe en ſon Traitté de la Chéveleure.

C'eſt mon.

IL faut ſous-entendre, avis, ou ſentiment, & le plus ſouvent c'eſt un terme ironique, qui répond au Latin *ſcilicet, nimirum, ſcilicet is Superis labor eſt.* Du Monin au liv. 2. de ſon Uranologie.

C'eſt mon! c'eſt bien ſonder au puits inépuiſable
De l'alme vérité la lampe venerable,
Chetifs veufs de bon ſens, orphelins de raiſon.

Le peuple s'en ſert dans ſon ſerieux ; & il n'a rien de plus fréquent dans la bouche, que de dire, lors qu'il veut affirmer ou confirmer quelque choſe, c'eſt un fort bon homme, c'eſt mon. Voilà un grand malheur, c'eſt mon.

A Goupil endormy, rien ne chet en la gueule.

C'EST à peu prés ce que diſent nos Loix, *vigilantibus jura ſcripta ſunt.* Goupil eſt un vieux mot

qui ſignifie un Renard; du Latin *vulpillus*, diminutif de *vulpes*.

Enfans de la mate.

AUTREMENT, ſuppoſts de la mate, filoux, coupe-bourſes, excroqs. La mate étoit autrefois une place à Paris, où ces ſortes de gens avoient de coûtume de s'aſſembler, ainſi que M. Cotgrave le remarque. De mate, on a fait matois.

Promettre des Montagnes d'or.

TERENCE dans ſon Phormion : *Aureos montes polliceri.* Plaute dans le Stichus : *Neque ille ſibi mereat Perſarum montes, qui aurei eſſe perhibentur.* Et dans le *miles glorioſus; Argenti montes, non maſſas habet; Ætna non æquè alta eſt.*

Vous n'avés qu'une Chanſon.

DANS cette meſme Comedie de Phormion. *Mirabar, ſi tu mihi quidquam adferres novi, audi quod dicam, at enim tædet jam audire eadem millies. Cantilenam eandem canis.*

Se batre ſans quartier, ne faire point de quartier.

CELA eſt pris de ce que les Hollandois & les Eſpagnols étoient autrefois convenus que la rançon d'un Officier ou d'un Soldat, ſe payeroit d'un quartier de ſa paye; de ſorte, que quand on ne vouloit point recevoir à rançon, mais qu'en uſant de tous les droits de la victoire & de la guerre, quelqu'un tuoit ſon ennemy, il luy diſoit; c'eſt en vain que tu offres un quartier de tes gages, on n'en veut point, il faut mourir.

Faire main baſſe.

PERDRE entiérement, tuër ſans recevoir à mercy; fraper d'eſtoc ce qui eſt mortel, & non plus de taille, ce qui ne va le plus ſouvent qu'à eſtropier. Pour l'un, il faut lever le bras & la main; pour l'autre, il la faut baiſſer.

Vous baillés la brebis à garder au Loup.

DANS Terence en ſon Eunuque, où il parle de Chæreas, que l'on croyoit eunuque, & à qui l'on avoit baillé une fille à garder. *Sceleſta ovem Lupo commiſiſti.* Et Ciceron en ſa troiſiéme Philippique, parlant

d'Antoine. *Cuſtoſne vobis an direptor & vexator eſſet Antonius. O præclarum cuſtodem ovium, ut aiunt, Lupum!*

Allonger les SS.

MECONTER, enfler ſes contes, comme en uſent ceux qui d'une ſ, autrefois ainſi peinte, & qu'on mettoit à la fin de chaque article pour marquer les ſous, en faiſoient une f, qui marquoit les livres ou les francs.

Tenir l'anguille par la queuë.

C'EST ne voir & n'avoir rien d'aſſeuré : eſtre dans l'incertitude de quelque entrepriſe, ſoit par la nature de la choſe qui eſt en ſoy douteuſe, ſoit par la legereté des eſprits auſquels on a affaire.

Sed quod nomen eſſe dicam ego iſti ſervo, ſimiæ,
Scitne in re adverſâ verſari? Turbo non æquè citus eſt.
Quid cùm manifeſto tenetur? Anguilla eſt, elabitur.
Plaute *Pſeud. Act.* 2. *ſc.* 4.

Des pieds de Mouſche, des pieds de Chat.

NOUS nous ſervons de cette premiére façon de parler, pour exprimer des létres trop menuës; & nous employons l'autre pour ſignifier des létres mal-formées,

mal-arrangées & proportionnées; de ſorte, que pour parler aux termes de Plaute dans le Pſeudolus, Act. 1. ſc. 1. *Quærunt literæ hæ ſibi liberos, alia aliam ſcandit. An obſecro herclè habent quoque Gallinæ manus? Nam has quidem Gallina ſcripſit.* Les Flamands appellent auſſi ces létres des pieds de Coq.

C'eſt une bonne truye à pauvre homme.

CELA ſe dit d'une femme qui fait ſouventdes enfans, à cauſe de la fécondité des truyes, qui portent deux fois l'an, qui ſe font couvrir, quoy que pleines, contre l'ordinaire des autres beſtes, & qui ont eu quelquefois juſqu'à vingt petits d'une portée, comme Pline l'a remarqué, liv. 8. c. 51. De là vient, qu'entre les meubles vivans du Laboureur, avec le Chien qui garde la maiſon, vous voyés jointe la coche qui la nourrit. Dans Ariſtophane *in Pluto*, Mercure irrité contre Charion, dit, *Curre, tuumque huc evoca herum ocyùs & heram, & communes liberos, & omnes ſervos, & canem & ſuem, ut vos omnes in eodem permixtos culeo profundum in baratrum demergam.*

Parler Latin devant les Clercs.

C'EST ce qu'on dit en Latin à peu prés dans le meſme ſens, *ſus Minervam*, parce qu'autrefois le mot de Clerc & de Clergie ſe prenoit pour ſcience & pour ſçavant. Et l'on diſoit, c'eſt un grand Clerc, pour

dire, c'eſt un habile homme ; c'eſt un mauclerc, pour dire, c'eſt une beſte. Ainſi fut appellé par ſes ſujets, Pierre Duc de Bretagne, comme brutal & mal-aviſé, à cauſe du grand préjudice qu'il fit à ſes Succeſſeurs par les ſoumiſſions & les hommages non accoûtumés, qu'il rendit au Roy S. Louys. Sur quoy le Sire de Joinville dit dans ſon Hiſtoire. « Je ne ſçay, ſi à juſte « cauſe les Bretons luy donnérent tel nom, parce qu'il « devoit eſtre bien ſage, puis qu'il avoit étudié ſi long « temps à Paris. »

Vins de trois fueilles, maître Vin.

NOus avons pris le premier, du Latin *vinum trifolinum*, dont il eſt parlé dans Pline, liv. 14. ch. 6. *Vina*, dit d'Alechamp, *quæ tertio foliorum exortu, nempe tertio anno, ad bibendum tempeſtiva forent; vulgò* vin de trois fueilles. Martial.

Non ſum de primo, fateor, trifolina Lyæo.

Pour maître Vin, c'eſt à dire, fort & vigoureux, tels qu'étoient ces ſortes de vins, qu'on appelloit Dynaſtes & Rois. Servius, ſur ce vers du 2. liv. des Georgiques,

Tmolus & aſſurgit quibus & Rex ipſe Phaneus,

A remarqué, que dans Lucilius le vin de Chio eſt appellé δυναστής, comme qui diroit Satrape, ou Dynaſte, & que le vin qui croiſſoit ſur le Mont Phaneus, s'appelloit Roy, voyés d'Alechamp ſur le Chap. 8. du liv. 14. de Pline.

C'eſt un maître Mouſche, c'eſt une fine Mouſche, les plus rouges y ſont pris.

LA premiére façon de parler, eſt priſe de ce qu'un nommé Mouſche, étoit un excellent joüeur de gobelets, & de paſſe-paſſe. L'autre vient de ce que les vieilles mouſches ne ſe laiſſent pas engluer, ni prendre ayſément. Dans l'Hiſtoire de l'Evangile en vers, Roulart & Dentart, deux des Démons qui vouloient perdre nôtre Seigneur, parlent ainſi :

Il n'y a ne pluc ne paſture,
Allons ailleurs fourrer nos bouges,
Nous ne ſommes pas aſſés rouges
Pour engluer ſi fine Mouſche,
Allons ailleurs faire eſcarmouche.

Nôtre Peuple dit en Normandie, plucoter & pluchoter, pour éplucher; ce que font les poules, & les autres oyſeaux, quand ils cherchent de petits grains, des fueilles, ou des vers, pour ſe nourrir; & par metaphore, on dit d'un petit mangeur, ne faiſant que chercher par-cy par-là, de petits morceaux, qu'il ne fait que plucoter. Rouge, c'eſt à dire, malin, méchant; malin comme un Aſne rouge. On croit que les hommes de ce poil, ſont traîtres & artificieux. *Crine ruber*, dans Martial. Et M. Cotgrave cite ce Proverbe, *Les plus rouges y ſont pris*, c'eſt à dire les plus fins, & les plus malicieux.

Faire mérienne, faire rincie.

FAIRE mérienne, c'eſt ſe repoſer le midy, interrompre ſon travail, manger & dormir enſuite : ce que font

les Journaliers, *qui meridie fuſi per herbam dormiunt*, plus ou moins de temps ſelon les ſaiſons; & depuis la Touſſaint les jours étant trop courts, on ne fait plus de mérienne. Dans la l. 26. du Tit. du *Digeſte*, *de Operis Libert.* vous liſés qu'un Patron peut faire travailler ſes affranchis, *modo liberales operas ab illis exigat, & adquieſcere eos meridiano tempore, & valetudinis & honeſtatis rationem habere ſinat.* Dans Theocrite, Idyl. 1. Pan & les Chaſſeurs ſe repoſent ſur l'heure du midy. Les Moines le faiſoient auſſi autrefois. Mathieu Paris, *in vitis*, p. 101. *Galfridus Abbas S. Albani, adhuc Monachis adjecit, ut omni æſtate in die jejunij poſt refectionem eant dormitum, more meridiano.* Les Soldats meſme, étant en marche, font mérienne, ſi l'on en croit l'Autheur, qui a fait la ſuite de l'Hiſtoire d'Aimoin: car voicy ce qu'il dit au liv. 4. c. 69. *Sed ne diutiùs ſiti confectus laboraret exercitus, divinitùs factum creditur, ut quadam die, cùm juxta morem tempore meridiano cuncti quieſcerent....* Mais ce n'étoient pas ſeulement les Ouvriers & tous les autres qui avoient travaillé, ceux auſſi qui ne faiſoient rien, ſe repoſoient le midy, & ils avoient pour cela ces lits, nommés grabats, dont il eſt parlé dans la Loy 20. § 8. ff. *De Inſtr. & Inſtr. Leg.* & par ce mot de *grabatus*, tous les Interprétes entendent *lectulum meridiando idoneum.* Ce petit repos qu'on prenoit & qu'on prend encore à cette heure-là, s'appelloit *ſomnus inſtitius*; Varron, *de Re Ruſt.* l. 1. c. 1. *Ego hîc ubi nox & dies modicè redit & abit, tamen æſtivo die ſi non diffinderem meo inſtitio ſomno meridiem, vivere non poſſem.* Voyés Sidon Apoll. l. 1. Ep. 2. & l. 2. E. 9. Et Seneque, Epître 83. *breviſſimo, inquit, ſomno utor, & quaſi interjungo; ſatis eſt mihi vigilare deſijſce, aliquando dormiſſe me ſcio, aliquando ſuſpicor.* Sur lequel paſſage le Commentateur remarque, que,

interjungo, ſe met pour *meridior; illudque propriè de equis & de aratro dicitur*, *Gallicè* déjoindre. *Interjungere ergo eſt interquieſcere, tractum à curru, cujus rotæ interjectâ ſude junguntur, ut quieſcat, nec circumvolvatur.* Martial. l. 3. E. 66. *Exarſitque dies, & hora laſſos interjunxit equos meridiana.* Cette façon de faire, ſi contraire à l'Echole de Salerne, *ſomnum fuge meridianum*, & à ce que dit Plaute, in Moſtell. Act. 3. ſc. 2. *Non bonus ſomnus eſt de prandio, apage;* a donné lieu à une façon de parler fort commune parmy nôtre Peuple, qui dit ordinairement, je feray cela, ou j'iray là, de relevée, cette relevée, pour dire l'aprés midy, & au temps qu'aprés avoir eſté couché on ſe reléve pour retourner à ſon travail. Merianer & Meriane, viennent de *meridiari*, *meridianus*, *meridiana*, qui ſont employés dans la bonne Latinité en pareil ſens; comme Pline, Cornelius, Celſus, & les autres le font voir. Mais *Meridionalis*, pour le dire en paſſant, eſt un mot barbare: car de *Septentrio Septentrionis*, on fait bien *Septentrionalis;* au lieu que de *Meridies Meridiei*, on ne fait que *Meridialis* ou *Meridianus.* M. Voſſius le Pere a auſſi fait une remarque aſſés particuliére ſur ce mot de *Meridies*, c'eſt que Varron *in Marcipore*, a dit, *Noctis Meridiem.*

Raincie, c'eſt à dire, collation: faire raincie, faire collation: ce que dans quelques autres Provinces, on dit rétion, rétionner, reciner, du Latin *Ratio*, d'où nous avons fait auſſi, ration de pain. Voyés M. Ménage.

Par rain, & par baſton.

C'Est une façon de parler autrefois uſitée dans la ſolennité des Inveſtitures. Bien des gens en ont parlé

bien diverſement : Cujas l'a fait mieux qu'aucun ce me ſemble dans ſes Notes, ſur les livres des Fiefs, liv. 2. tit. 2. où l'on trouve ces mots. *Porrigunt inveſtiendo alij baculum, alij gladium, alij haſtam, alij vexillum, alij annulum. Otho Friſingenſis, Regna per gladium, Provincias per vexillum tradi ait. Episcopatus imo & omnia feuda antiquo more Gallico, per annulum & virgam; quod dicebant,* par rain, & par bâton. Rain *pro annulo, ut hodiè Germanis,* Ring. *Adijciebant baculum, unde jactatur hoc vulgo è Gallorum moribus,* le Vaſſal ſe peut joüer de ſon Fief, juſqu'à la main mettre au bâton, *Vaſſallus feudi ſui liberam adminiſtrationem habet, modo ſi non ſe in alterius fidem Domini & clientelam conferat, nimirùm ab alio accepto ſcipione, quod alijs verbis,* juſqu'à ſoumiſſion de foy. L'aneau étoit la marque de la fidélité, & le bâton, ou la croſſe, la marque du ſecours & de l'aſſiſtance deuë par le Vaſſal à ſon Seigneur, & par l'Eveſque à ſon troupeau. Voyés Voſſius, *de vit. ſerm.* lib. 3. c. 16. Ce qui me fait un peu de peine eſt, que je ne trouve dans aucun de nos vieux Autheurs & Vocabulaires, le mot de rain en la ſignification que luy donne Cujas; mais ſeulement ceux d'anel ou aneau, du Latin *annulus;* bague, *de bacca,* verge, *de viriæ,* ou *viriolæ,* dont Vlpien fait mention, lege *Argumento* 25. §. 10. ff. *de An. Arg. Mund. Ornamenta muliebria ſunt, quibus mulier ornatur, veluti inaures, armillæ, viriolæ.....* Tertullien, S. Ambroiſe & Iſidore, en parlent auſſi. Et Meluſine dit à Raymondin, au commencement de ce Roman : « tenés mon doux amy, pour nos amours « enſemble commencer, je vous donne ces deux verges « enſemble, deſquelles les pierres ont grandes vertus; « l'une a, qu'à celuy auquel elle ſera donnée par « amour, ne pourra mourir par nul coup d'armes, « tant qu'il l'aura ſur ſoy : l'autre eſt, qu'elle luy don-

« nera victoire ſur ſes malveillans, s'il ſe habandonne, « ſoit en pléderie, ſoit en mélée. » Et le Roman de la Roſe dans le racontement fait au jardin de Plaiſance, de deux Amans fortunés d'Amours.

Façon d'agneaux toute mignoterie,
Entaillement faits en pierreries,
Fut par amours premiérement trouvée
Verge & ſignets & telle droguerie,
Que les Ouvriers font en Orfevrie.

Et dans ce meſme racontement, un peu plus bas, vous liſés encor.

Lors luy mis une verge au doi,
Et là me promiſt ſur ſa foy,
Qu'à jamais pour l'amour de moy
La garderoit.

L'I, ſe change ſouvent en G, *abreviare*, abreger. *Polentiarius*, boulanger. *Salvia*, ſauge. *Fimbria*, frange..... Et de l'I, on fait encore un E, *viridis*, verd, *viridarium*, verger : où vous voyés l'un & l'autre changement, comme en *viriola*, ou *viria*, verge. On trouve encore le mot de ſignet, ainſi que nous l'avons vû cy-deſſus, du Latin *ſignum*, *ſigillum*, parce que c'étoit autrefois avec les bagues ou aneaux que l'on ſéelloit, & que l'on cachetoit les lettres. Nous diſons encore en Normandie, un jonc, qui eſt un aneau ſans chaton, comme nôtre teurtin eſt un aneau d'or ou d'argent tors : & nous avons pû prendre le premier du Latin, *jocus*, *jocale*, ſous lequel la baſſe Latinité a compris non ſeulement ce qu'on nomme les bagues & joyaux, mais auſſi tous les autres ornements & bijoux; mais rain ou raim, je ne le vois que pour rameau, d'où l'on a fait le diminutif rainſeau, *ra-*

muſculus. Dans Alain Chartier, au Dialogue du debat du cœur & de l'œil.

Nous quiſmes tant de toutes parts,
Qu'enfin trouvaſmes pour chacier,
Grands cerfs en la foreſts épars
Pour leur paſture pourchacier.
Adonc je prins à embracier
Pluſieurs rainſeaux d'orme & d'aubel,
Deſquels pour mieux nous radrecier,
Je fis les briſes bien & bel.

Du diminutif de Rainſeau, du Baïf en a fait encore celuy de rainſelet. C'eſt en ſon Poëme intitulé, les Roſes, où il parle de la roſée.

Je vis les roſiers s'éjoüir,
Cultivés d'une façon belle;
Je vis ſous la clarté nouvelle,
Les belles fleurs s'épanoüir,
Les perles blanches qui pendoient
Aux rainſelets roſoyans nées,
Leur mort du Soleil attendoient
A ſes premiéres rayonnées.

Je vois auſſi, Rain de foreſts, en l'Ordonnance du Roy Charles V. de l'an 1376. mot que Ragueau en ſon Indice interpréte par ceux de liſiére & lieux voiſins des bois, orée, *ora.* Et dans l'Ordonnance de François I. de l'an 1515. *Pour obvier aux fraudes, défendons qu'aucuns Charpentiers ou Ouvriers de neuf, de vaiſſeaux à vin, ne tiennent ateliers d'oreſnavant és terres, ni au Rain des foreſts.* Voyés Hotoman en ſon Traité des Fiefs. L'Oyſeau des Offices, Tit. des Seigneuries. Ragueau en ſon Indice, & Nicot au mot *Rain*, où pas un d'eux ne met entre ſes ſignifications, celle d'aneau, ou de bague.

Il a du foin aux Cornes.

CELA ſe dit d'un homme fâcheux & puiſſant, auquel il fait dangereux d'avoir à faire. Les Latins ont dit en meſme ſens *fœnum in cornu habet.* Plutarque en la vie de Craſſus, raporte, qu'à cauſe de ſes richeſſes & de ſon pouvoir, perſonne n'avoit oſé l'entreprendre ni le choquer; mais que Ceſar fut le premier qui luy oſta le foin des cornes, & qui eut le courage de luy reſiſter. Cette façon de parler eſt priſe, ſi l'on en croit le vieux Scholiaſte d'Horace, de ce qu'on mettoit du foin aux cornes des Taureaux accoûtumés à heurter, afin que par là on les reconnuſt, & qu'on s'en puſt donner de garde. *Fœnum habet in cornu, longè fuge.* Il eſt ſouvent parlé de ces beſtes dangereuſes qu'ils appelloient *cornupetas*, dans le Digeſte, au Titre *ſi quadrupes pauperiem feciſſe dicatur*, & au Titre ſuivant, *ad Legem Aquiliam.*

Il a les mains gluantes, il n'a point de mains.

LE premier ſe dit d'un Juge qui prend; l'autre d'un Juge qui ne prend point. Lucilius dans l'une de ſes Satyres, dont Nonius nous rapporte les mots,

Omnia viſcatis manibus leget, omnia ſumet.

Et Varron en ſes Andabates. *Nec manus viſco tenaci tinxerat.* De là vient qu'on dit *manuari*, pour dérober, & *manuarius*, pour larron. Plaute in Trucul. *Act.* 2.

Sc. 2. Hem tu ô ſexungula! Et le meſme *in Aulul.* avoit appellé les larrons *homines cum ſenis manibus.* Nôtre célébre Paſquier fit faire ſa taille-douce ſans mains, avec ce Diſtique au deſſous.

Paſchaſio nulla hîc manus eſt; Lex Cincia quippe
Cauſidicos nullas juſſit habere manus.

Des argumens de Triqueniques. Vn beau Monſieur de Triqueniques.

CE que l'on dit autrement, un beau Monſieur, ou, des argumens de paille & de neant. Triqueniques, dit Nicot, τριχῶν νεικὴ *vel* νεῖκος *contentio de capillis, id eſt, de re parvâ & vilis pretij, quomodo diximus rixari de lanâ caprinâ. Tricæ & tricari.* D'où vient que nôtre mot de tricher, eſt la meſme choſe que *nugas agere.* Peut-eſtre ce mot a-t-il eſté fait de ceux de *tricæ*, & *nihil*, qu'on écrivoit autrefois *nichil*, de meſme que *michi* pour *mihi.*

Pois pour Féves.

RENDRE la pareille; l'Apologue de la Cigogne & du Renard eſt connû, & l'hiſtoire du faiſeur d'oreilles, & du faiſeur de moules, ne l'eſt pas moins; & compere Guillaume le rendit plus chaud que braiſe à ſire André.

Je m'ébahis, comme au bout du Royaume
S'en eſt allé le compere Guillaume,
Sans achever l'enfant que vous portés,
Car je vois bien qu'il luy manque une oreille,

Vôtre couleur me le demôntre aſſés,
En ayant vû mainte épreuve pareille;
Bonté de Dieu, reprît-elle auſſi-toſt,
Que dites-vous? quoy, d'un enfant monaut
* * * * * * * * * * * * * * *

Monaut, eſt ce que nous appellons icy un hére, du Grec μόνωτος. De ſon côté, compére Guillaume s'adreſſa à la femme de ſire André.

A la pauvréte il ne fait nulle grace
Du talion, rendant à ſon époux
Féves pour pois, & pain blanc pour foüace.

Il ne ſçait ni A, ni B.

IL eſt un ignorant, & une beſte: nous diſons autrement; c'eſt un Abecedaire, qui commence ſeulement d'apprendre à lire: les Latins ont dit à peu prés en meſme ſens, *neque natare, neque literas.* Tel étoit cét Heribald Comte du Palais, ſous le régne de l'Empereur Louis I. dont il eſt parlé dans un Cartulaire du Monaſtere de Caſaure. Là ce bon Seigneur reconnoît luy-meſme franchement, qu'il ne ſçait écrire, car dans ſa ſouſcription vous y trouvés ces termes. *Signum Heribaldi Comitis ſacri Palatij, qui ibi fui & propter ignorantiam literarum, Signum S. Crucis feci.* Voyés M. du Freſne en ſa Diſſertation XIV. ſur l'Hiſtoire de S. Louis. Tel encore ce bon M. qui ſervit de ſujet à l'une des Epigrammes de Regnier.

Quoy que tu n'ayes ſçû jamais Grec, ni Latin,
Celuy qui t'appelle aſne, eſt luy-meſme une beſte,
Veux-tu ſçavoir pourquoy, c'eſt qu'un aſne Martin
A les cornes aux pieds, tu les as à la teſte.

A qui vendés-vous vos Coquilles.

L'On ſous-entend, à ceux qui viennent du Mont S. Michel. Cette façon de parler eſt à peu prés, la meſme que celle-cy, à qui vous joüés-vous, à qui penſés-vous en bailler à garder. Coquille vient du Latin *conchula :* & dans M. de Thou, *Conchyliati Equites*, les Chevaliers à Coquilles, c'eſt à dire, les Chevaliers de l'ordre S. Michel, que Louis XI. inſtitua, croyant que Dieu s'étoit ſervy du miniſtére de cét Ange, pour délivrer la France des Anglois, & empeſcher que ce Mont, qui luy eſt conſacré, ne tombât entre leurs mains, comme avoient fait toutes les autres places de la Province. Coquille, coquilliére & coquillon, étoit une ſorte de Chaperon, ou coïffure de femme, faite en forme de coquille, dont j'ay vû d'anciennes peintures; & du mot coquille, l'on a fait le verbe, coquiller. Pain coquillé, & le compoſé, recroquiller, que nôtre peuple a corrompu en croquiller & recroqueviller, qui ſignifioit proprement voûté, tourné, ou pliê en façon de coquilles, mais dont nous nous ſervons pour marquer le plis que le feu, ou que la main font à un livre.

Métre la main à la paſte.

C'Est à dire travailler ſoy-meſme, ne s'en attendre point à autruy; connoître d'affaires. Marot a mis en œuvre cette façon de parler dans ſon Epigramme, contre le vilain tetin.

Tetin qui n'a rien que la peau,
Tetin flac, tetin de drapeau;

Grand tetine, longue tetace,
Tetin, dois-je dire beſace :
Tetin au grand vilain bout noir
Comme celuy d'un entonnoir,
Tetin qui brinbale à tous coups,
Sans eſtre branlé ni ſecous,
Bien peut ſe vanter qui te taſte,
D'avoir mis la main à la paſte.

Il a bien des Vercoquins à la teſte.

CELA ſe dit d'un homme d'eſprit leger & follet. Voicy ce qu'en écrivent Riolan, & les autres Anatomiſtes. *Cerebelli particula quædam ſeu apophyſis ob vermis figuram proceſſus vermiformis dicitur, quem nonnulli putant aliquando verti in vermem vivum; alij vero hunc vermem in cerebro naſci à putredine volunt. Quidquid ſit, certum eſt in cerebro generari vermem ejuſmodi, qui equo maniam inducit; vulgo à nobis vocatur* Vercoquin, *unde vetus dictum.* Il a bien des Vercoquins à la teſte, *de homine levi, & præcipiti.* Il ſembleroit donc que Vercoquin auroit eſté dit pour Verequin, ou Verſequin.

Hardy ou aſſeuré comme un meurtrier.

NOSTRE M. de Bras parlant de la fameuſe Gargoüille : « Ils ont, dit-il, le privilége S. Romain « en la Ville de Roüen, & l'Egliſe Cathedrale du « lieu, au jour de l'Aſcenſion nôtre Seigneur, de « délivrer un priſonnier qui leur fut concedé par le

« Roy Dagobert, en mémoire d'un miracle que Dieu « fit par Saint Romain, Archevêque du lieu, d'avoir « délivré les habitans d'un Dragon, qui leur nuiſoit « en la foreſt de Rouvray, prés de ladite Ville : « pour lequel vaincre, il demanda à la Juſtice deux « priſonniers dignes de mort; l'un meurtrier, l'autre « larron; le larron eut ſi grande frayeur qu'il s'enfuit, « & le meurtrier demeura avec ce Saint Homme, qui « vainquit ce Serpent. » C'eſt pourquoy ce privilege de délivrance ne doit eſtre accordé aux larrons, & l'on dit encore en commun proverbe, *Il eſt aſſeuré comme un meurtrier.*

La chemiſe eſt plus proche que le pourpoint.

CETTE façon de parler a eſté formée ſur le Latin *tunica propior pallio eſt;* dont Plaute ſe ſert à la fin du *Trinummus.*

Tout eſt ſens-deſſus-deſſous.

C'EST à dire, que tout eſt dans une grande confuſion. Monſieur Vaugelas apporte dans ſes Remarques diverſes opinions, touchant la maniére d'écrire cette façon de parler. Mais c'eſt ainſi que l'ont écrite Meſſieurs du Port Royal, en leur Grammaire Fran. p. 383. M. Chapelain, livre 4. de la Pucelle.

Comme aprés que le Sud, tyran des mers profondes,
A ſens-deſſus-deſſous bouleverſé les ondes.

Et devant eux Paſquier, en l'une des lettres qu'il écrivoit à Ramus. « Au regard de ce que me mandés, « que ne pouvés bonnement goûter cette locution « Françoiſe, ſens-deſſus-deſſous, dont vous écrivant, « j'ay uſé, vous n'étes pas le premier qui en a fait « quelque ſcrupule, car je voy pluſieurs de ceux qui « ſont en reputation de bien dire, avoir douté d'en « uſer dans leurs Traductions, & au lieu d'icelle, avoir « mis le deſſus deſſous, tantoſt, ce que deſſus deſſous; « toutefois, j'eſpere vous lever fort ayſément ce doute, « s'il vous plaiſt, conſiderer combien ce mot de ſens « nous eſt heureuſement familier, quand nous diſons, « que quelque choſe eſt de tel, ou tel ſens : de cette « parole eſt venu que nous avons dit, qu'une choſe « eſt ſens deſſus-deſſous; & encor ſens devant derriére, « pour donner à entendre que ce qui devoit eſtre deſſus « eſt deſſous, & devant ce qui eſt derriére. Je croy que « par cette petite demonſtration, vous avés occaſion « d'être ſatisfait. » Sens donc ſignifie ſituation, & l'on veut dire, que ce qui étoit ou devoit eſtre en une ſituation, aſſçavoir deſſus, eſt en une ſituation toute contraire, aſſçavoir deſſous.

Vos fiévres quartaines.

C'Est une imprecation, dont encore le meſme Autheur parle ainſi au livre 10. de ſes Létres. « Je loüe Dieu que ſoyés maintenant garanti de cette « fâcheuſe fiévre quarte, qui s'étoit logée dedans vous, « l'eſpace de deux ans, je ne l'appelle pas ſans cauſe « fâcheuſe, meſme entre nous autres François. Car « quand nous voulons mal à un homme, le plus beau

« de nos ſouhaits, eſt de luy deſirer ſes fiévres quar-
« taines; ce qui n'a pas eſté mis en uſage ſans raiſon
« par nos Anciens, car ſi l'eſprit du François eſt
« chaud & boüillant, & qui vueille ou toſt mourir, ou
« toſt guérir, ce luy eſt une dure priſon de demeurer
« ſi long-temps malade. M. Voiture, en l'une de ſes
« létres à M. Coſtar; ce fut ſans doute une grande &
« remarquable ſaignée, que celle qui guérit de la
« fiévre, Fable Maxime. Croyés vous qu'aprés cela, les
« Allobroges luy ſouhaittaſſent encore une fois ſes
« fiévres quartes. »

S'en aller la queuë entres les jambes.

C'Est à dire, s'enfuir, ſe retirer tout honteux. Parce que comme d'avoir la queuë droite, ou s'en batre les flancs, eſt une marque de force, de joye, & de hardieſſe aux animaux; auſſi de l'avoir pendante, & de la retirer entre les jambes, afin de mieux fuir, eſt une marque de crainte. Il faut voir Ariſtote, & les autres Autheurs cités par Lacerda, ſur ces Vers de l'onziéme Livre de l'Æneïde, qui expliquent clairement la choſe.

Ac velut ille priùs quàm tela inimica ſequantur,
Continuo in montes ſeſe avius abdidit altos
Occiſo paſtore lupus, magnoque juvenco,
Conſcius audacis facti, caudamque remulcens
Subjecit pavitantem utero, ſylvaſque petivit.

De là vient que le mot de δρῴδειν en Grec, ſignifie craindre.

Entre la bouche & la cuillier, il arrive ſouvent du detourbier.

CATON a dit, *nolite ibi nimiam ſpem habere : ſæpe audivi inter os atque offam multa intervenire poſſe* : Et c'eſt ce que les Grecs ont exprimé par ce vers.

Πολλὰ μεταξὺ πέλει κύλικος καὶ χείλεος ἄκρου.

Voyés Aulugelle, l. 13. ch. 17.

C'eſt un ris de Boucher, il ne paſſe point le nœu de la gorge.

CE Proverbe eſt commun parmy le Peuple de la haute Normandie, & vient, ou de ce que d'ordinaire les Bouchers tiennent leurs coûteaux à leur bouche, ce qui leur fait môntrer les dents, & faire une contorſion de lévres, imitant le ris; comme on dit qu'il arrivoit à ceux qui avoient mangé une certaine herbe de Sardagne, ainſi qu'il ſe voit dans Eraſme, là où il parle du ris Sardonique : ou bien cette façon de parler a pour fondement une fauſſe plaiſanterie, & alluſion, au mot de bouche; & ainſi, ris de Boucher ne voudroit dire autre choſe, ſinon le ris d'un homme qui ne rit que de la bouche, & comme on dit autrement, du bout des lévres. On ſe ſert de l'un & de l'autre, quand on voit quelqu'un témoigner à l'exterieur, qu'il a beaucoup de joye & de ſatisfaction; quoy qu'en effet, il ne ſoit pas trop content, *nec*

gaudium gaudet genuinum, & intimum, atque in ipſo penetrali cordis & animæ vigens, comme dit élegamment Aulugelle.

Il a bien fait, il aura de l'herbe.

CE Proverbe uſité parmi nous, a quelque choſe d'approchant du Latin *dare*, ou *porrigere herbam alicui*, c'eſt à dire, luy ceder, luy rendre l'honneur & la récompenſe deuë à ſa vertu, & le reconnoître pour vainqueur. Voyés Eraſme en ſes Adages, au titre *vincere* & *vinci*, où il mônstre, que par cette action, le vaincu prétendoit témoigner, qu'il quittoit le champ de bataille. Pline parlant de l'élephant, *Mirus pudor eſt elephantis, victuſque vocem victoris fugit, terram ac verbenas porrigit*, Liv. 8. ch. 5. & liv. 22. ch. 4. *Summum apud Antiquos ſignum victoriæ erat, herbam porrigere victos, hoc eſt terrâ, & altrice ipſâ humo & humatione eos cedere : quem morem etiam nunc durare apud Germanos ſcio.* Ou ſans aller ſi loin, ce proverbe peut eſtre venu des Ecuyers & Cavaliers, qui donnent une poignée d'herbe aux chevaux qui ont obey, & fait ce qu'on leur demande. Theophile en deriſion de ce premier couplet d'une chanſon de Malherbe, *Cette Anne ſi belle*, fit cét autre ;

Ce Poëte Malherbe,
Qu'on tient ſi parfait,
Il aura de l'herbe,
Car il a bien fait.

Peut-eſtre encore cela peut-il venir de cette ſorte de couronnes, qu'on appeloit *gramineas*.

Faire une querelle d'Allemand.

C'Est à dire, chercher noiſe, & quereller pour un maigre ſujet. Cette façon de parler a eſté peut-eſtre priſe de l'humeur guerriére des Allemands, dont voicy ce que Pomponius Mela, & les autres diſent. *Bella cum finitimis gerunt, cauſas eorum ex libidine accerſunt, neque imperitandi prolatandique, quæ poſſident (nam nec illa quidem enixè colunt) ſed ut circa ipſos quæ jacent, vaſta ſint, jus in viribus habent, adeo ut ne latrocinij quidem pudeat.* Ronſard en quelque endroit appelle les Allemands, *La gent pronte au tabourin.*

Ce monſtre que j'ay dit met la France en campagne,
Mandiant le ſecours de Savoye, & d'Eſpagne,
Et de la Nation qui pronte au tabourin,
Boit le large Danube, & les ondes du Rhin.

Et Tacite parlant de ces meſmes Peuples. *Materia munificentiæ per bella & raptus, nec arare terram, aut expectare annum tam facilè perſuadebis, quàm vocare hoſtes, & vulnera mereri. Pigrum videtur, quin imo & iners videtur, ſudore adquirere, quod poſſis ſanguine parare.*

L'œil du fermier vaut fumier.

C'Est ce que nous diſons en meſme ſens, quoy qu'en diverſes paroles, l'œil du maître engraiſſe le cheval. En l'un & l'autre, l'œil, c'eſt à dire, le ſoin

& la vigilance, qui peuvent tout dans toutes ſortes d'affaires. Pline a dit *Majores noſtri fertiliſſimum in agro oculum Domini dixerunt.* C'eſt au chap. 6. du liv. 18. où il rapporte l'Hiſtoire d'un Furius Creſinus, qui recueillant beaucoup plus de gerbes dans ſon petit champ, que ſes voiſins n'en faiſoient dans les leurs de grande étenduë, fut mis en action, comme magicien & enchanteur. Il comparut au jour de l'aſſignation, & amena avec luy ſes ſerviteurs, gras & forts, & ſes bœufs bien nourris. Il fit voir auſſi en pleine Audience, ſa charuë, ſes herſes, & tous les inſtrumens du labourage en bon état. Puis il dit aux Juges, voilà, Meſſieurs, une partie de mes ſortileges & de mes charmes; car pour les autres qui ſont mes ſoins, mes veilles & mes ſueurs, je ne les puis faire paroître devant vous. M. de la Fontaine, en la Fable du Cerf, que les valets avoient laiſſé dans l'écurie, & que le maître faiſant la ronde y découvrit, dit agréablement,

Ses larmes ne ſçauroient le ſauver du trépas,
On l'emporte, on le ſale, on en fait maint repas,
Dont maint voiſin s'éjoüit d'être :
Phedre ſur ce ſujet dit fort élegamment,
Il n'eſt pour voir que l'œil du Maître,
Quant à moy j'y mettrois encor l'œil de l'Amant.

Crier Haro, crier tolle *ſur quelqu'un.*

ON dit cela d'une perſonne extrémement odieuſe, & qui a fait quelque méchante action. La derniére façon de parler eſt tirée, de ce que les Juifs dans leur rage aveugle, diſoient contre Nôtre Seigneur,

tolle, crucifige. Pour la clameur de Haro, que l'on appelle *Quiritatio Normanorum*, tous ſont d'accord, comme le dit nôtre Godefroy, que l'origine en eſt fondée ſur l'integrité de nôtre premier Duc Roul, ou Rollo, vivant du régne de Charles le Simple, environ l'an 912. ſi grand Juſticier, que de ſon temps, les laboureurs laiſſoient leurs charuës & ſemences au bout du champ, & leurs maiſons ouvertes, pour l'aſſeurance qu'ils avoient en ſa grande probité, & diligence à faire punir les malfaicteurs; de ſorte, qu'au témoignage de nos vieux Hiſtoriens, toute la Province ne ſembloit qu'une famille. A cauſe de la grande Juſtice de ce Prince, ceux qui ſont oppreſſés s'écrient, *Ha Roul*, comme l'appellant à leur ayde, & comme voulant dire, *Ha Roul*, ſi tu vivois encore, je ne ſerois pas expoſé à cét outrage, tu m'en ferois juſtice: Et quand on fait ce cry, ou qu'on intente cette clameur ſur quelqu'un, ſoit pour crime, ſoit pour obligation civile, il faut qu'il entre priſonnier, & tous les préſens & paſſans ſont obligés d'ayder à cela, pour enſuite aller devant le Juge, & voir ordonner, ſi le Haro a eſté bien ou mal interjetté; auquel dernier cas il y échet de grands intereſts ſelon la qualité de l'affaire & des perſonnes. Nôtre Chronique dit, que cette clameur fut pratiquée par un de nos anciens Bourgeois, nommé Aſſelin, contre le corps de Guillaume le Baſtard, dont l'inhumation fut arreſtée, juſqu'à ce que Henry ſon fils euſt payé au pauvre homme, la valeur des heritages qui luy appartenoient, & ſur leſquels il avoit fait bâtir la Chapelle, où il fut enterré. Baronius, en l'onziéme Tome de ſes Annales, rapporte là deſſus ces paroles de *Guilelmus Malmeſburienſis*, qu'il met en la bouche de cét Aſſelin. *Qui regna oppreſſit armis, me quoque metu mortis oppreſſit; ego injuriæ ſuperſtes pacem mortuo non dabo: in quem infertis iſtum ho-*

minem locum, meus eſt : in alienum locum inferendi mortui jus nemini eſſe defendo. Sin extincto tandem indignitatis authore, vivit adhuc vis, Rollonem conditorem parentemque gentis appello, qui legibus ab ſe datis, plus unus poteſt polletque. Nôtre Rouſſel a excellemment exprimé cette clameur Normande dans ſon beau Poëme, à M. le Duc de Joyeuſe, Gouverneur de Normandie.

Nam quæ juſtitiam Rollonis neſciat ora?
Illum fama vehit trans Calpen, tranſque receſſus
Heſperios; illum Libycæ calcator arenæ
Et ſtupuit Tanaïs potor; nec ſera vetuſtas
Gentibus eripiet ſanctum per ſæcula nomen,
Cujus adhuc poſt fata fidem per vota ciemus,
Et juſtas querulo clamore laceſſimus umbras.

Il ajoûte, comme le croyant canoniſé, & comme ſi on ne le regrétoit pas ſimplement en qualité de vertueux Prince, mais qu'on le dût invoquer en qualité de Saint :

Haud aliud toto præſentius Æthere Numen
Succurrit miſeris : quam Princeps quiſq; ſequatur,
Prætulit ille facem : tu per veſtigia magni
Vt Rollonis eas, petimus.

L'Epitaphe de ce Duc, enterré dans l'Egliſe Nôtre Dame de Roüen, ſemble confirmer qu'il étoit invoqué comme Saint.

Dux Normanorum cunctorum Norma bonorum,
Rollo ferus, fortis, quem gens Normanica mortis
Invocat articulo, hôc jacet in tumulo.

Nous avons un village & une foreſt, nommée Roumare, à cauſe que le Duc Roul faiſoit là pendre des

bracelets & des aneaux d'or, que perſonne n'oſoit prendre, tant étoit grande la juſtice que ce Prince exerçoit contre les larrons & les autres malfaicteurs. *Dum poſt venationem in ſylvam, quæ imminet alveo Sequanæ, juxta Rothomagum, ſtipatus obſequentium turmis concederet, ſedens ſuper locum, quem uſu quotidiano loquendi Maram vocamus, armillas aureas in quercu pependit, quæ per tres annos, ob timorem ipſius, intactæ ibidem fuerunt: & quia juxta Maram illud factum memorabile fecit, ideo iſta ſylva uſque in hodiernum diem, Rollonis Mara vocatur.* Ce ſont les termes de l'un des vieux Hiſtoriens de Normandie.

Lécher cét Ours.

C'Est à dire, retoucher cét Ouvrage, l'achever, luy donner ſa perfection. Cela eſt fondé ſur ce que l'on dit, que l'Ours eſt le ſeul de tous les Animaux, qui naiſt enveloppé de ſes membranes, que la mere lui oſte à force de les lécher : ce qui a fait croire à pluſieurs, que cét Animal n'eſt d'abord qu'une chair informe, & qui ne ſe forme, & ne ſe figure que par la langue de l'Ourſe. Mais nôtre d'Alechamp mônstre que cela eſt faux, par l'anatomie qu'il en fit faire d'une, où il vit cinq petits Ours, avec toutes leurs parties tres achevées, & tres diſtinctes ; les Grecs diſent λιχμᾶσθαι en cette ſignification. *Oppien*, l. 3. ἄρκτος λιχμῶσα παῖδας, & ailleurs, λιχμᾶται γλώσσῃ φίλον γόνον.

Ὡς ἄρκτος λιχμῶσα φίλους ἀνεπλάσσατο παῖδας. Pline dit la meſme choſe. Et Ælien ἡ ἄρκτος τίκτει σάρκα

ἄσημον ; εἶτα τῇ γλώττῃ διαρθροῖ αὐτὸν, καὶ διονεὶ διαπλάττει. Ovide en la fin de ſes Metamorph.

Nec catulus, partu quem reddidit urſa recenti,
Sed malè viva caro eſt, lambendo mater in artus
Fingit, & in formam quantam capit, ipſa reducit.

Il a l'œil au bois.

CELA ſe dit d'un homme qui craint d'eſtre ſurpris, parce que les embûches ſe dreſſent ordinairement dans les bois.

Plumer la barbe d'un Lyon mort.

LES Latins ont dit, *Leoni mortuo barbam vellere.* Et les Grecs νεκροῦ σῶμα λέοντος ἐφυβρίζουσι λαγωοὶ. Il n'y a que les foibles, & les ames baſſes, qui ſéviſſent contre les morts & les indéfendus.

Corpora magnanimo ſatis eſt proſtraſſe Leoni,
Pugna ſuum finem, cùm jacet hoſtis, habet.
At lupus, & triſtes inſtant morientibus urſi,
Et quæcumque minor nobilitate fera eſt.

Dans l'Anthologie, liv. 1. ch. 5. vous liſés cette Epigramme, qui porte pour titre, *Quæ dixit Hector, cùm mortuus confoderetur à Græcis.*

Figite nunc Graij noſtrum poſt funera corpus,
Et lepus exanimi nam vellicat ora Leonis.

Les Dieux ont des pieds de laine, & des bras de fer.

POUR dire que Dieu ſemble vouloir quelquefois ſe juſtifier devant les hommes, de ſa lenteur à punir les méchans, par la peſanteur des châtimens, qu'enfin il leur fait ſouffrir. C'eſt ce que les Grecs ont ainſi dit, ὄψε θεῶν ἁλέουσι μύλοι, ἁλέουσι δέ λεπτά. C'eſt ce qu'on repréſente encore par la comparaiſon d'un canon, qui ne ſe traîne, & ne ſe plante ſur la baterie, qu'avec bien du temps & de la peine, mais quand il vient une fois à tirer, il cauſe des ruines épouventables.

I'exprimay cela autrefois dans un tableau du Deluge, que j'avois ainſi commencé,

Expectata Noæ longos prædicta per annos
Illuxit ſuprema dies, quâ Numine læſo
Impia gens meritas ſolvit pro crimine pœnas :
Quæque Dei dudum veſtigia lanea riſit,
Ferrea contemptæ ſentit nunc pondera dextræ :
Sic dura eſt, quæ lenta fuit ; ſic Judicis ira
Compenſat gravitate moras : ceu murmure longo
Cùm tonuit, crebriſque incanduit ignibus Æther,
Excelſas rapidis fulmen quatit ictibus ornos.

Et Claudien, pour ſe tirer de l'embarras, où le mettoit la proſperité des méchans, & les tourmens des gens de bien, conclut ainſi,

Abſtulit hunc tandem Ruffini pœna tumultum,
Abſolvitque Deos. Jam non ad culmina rerum
Injuſtos creviſſe queror ; tolluntur in altum,
Vt lapſu graviore ruant.

Hardie langue, coüarde lance.

CONTRE les fanfarons, que les Latins appelloient *Thraſones*, tels qu'Ajax décrit Uliſſe.

Tutius eſt igitur ſtatis contendere verbis,
Quàm pugnare manu; ſed nec mihi dicere promptum,
Nec facere eſt iſti; quantumque ego Marte feroci,
Inque acie valeo, tantùm valet iſte loquendo.

Tel étoit encor Drances dans l'onziéme de l'Æneïde. *Melior linguâ, ſed frigida bello dextera.*

Garder quelque choſe pour la bonne bouche, ou pour faire la bonne bouche.

C'EST à dire, réſerver pour la fin ce qu'on croit eſtre le meilleur, ou le plus agreable; façon de parler, tirée de ce qui ſe pratique aux feſtins, où le dernier ſervice eſt de confitures. Εὖσομα, dit Saumaiſe, *Græcis propriè, quæ odoris jucunditatem ori conciliant, quæ nos bonum os facere dicimus.* Voyés-le en ſes Exercitat. ſur Solin. p. 1037.

C'eſt un palais d'Apolidon, c'eſt un palais enchanté.

CELA ſe dit, quand on veut exprimer un bâtiment ſuperbe, & un lieu delicieux. Apolidon fut Em-

pereur de Conſtantinople, l'un des meilleurs Chevaliers de ſon temps, & qui outre les autres ſciences, étoit fort expert en l'art de Nigromancie. Il ſe retira en une Iſle, où il fit un palais magnifique, & des jardins merveilleux, dont il faut voir la deſcription au 2. liv. d'Amadis. C'étoit en ce palais qu'entr'autres choſes, on voyoit l'arc des loyaux Amans; l'arc, c'eſt à dire, la voute ou l'arcade, au deſſus de laquelle paroiſſoit une grande ſtatuë de cuivre, tenant un cor en main, & qui rendoit un ſon melodieux, quand des Amans fidéles paſſoient par deſſous cette voute: mais quand ils étoient infidéles, elle jettoit feu & fumée, & faiſoit un bruit effroyable, & par là repouſſoit les perfides. Cela s'appelloit éprouver l'arc des loyaux Amans: Amadis & quelques autres entrérent deſſous l'arc, & en ſortirent à leur honneur. Cette fiction a quelque choſe de ſemblable à celle qu'on voit au commencement du 8. liv. des Amours de Leucippe & de Clitophon, où l'Autheur conte au long la Fable du Dieu Pan, & de la Nymphe Syrinx, & parle là d'un certain antre, où pendoit une flûte, qui rendoit un ſon doux ou deſagréable, ſelon que celles qui y entroient, avoient conſervé ou perdu leur virginité.

Maille à maille ſe fait le Haubert.

POUR dire que peu à peu les affaires ſe font, & que l'on parvient à ſa fin; à cauſe que le Haubert étoit fait de mailles jointes & paſſées l'une dans l'autre. Voyés du Fauchet en ſon Traité des Orig. des Dign. de France, page 65.

Aller ou pouſſer juſqu'à Quia.

C'Est à dire, eſtre réduit à l'extremité, pouſſer à bout. Clement Marot en ſon Epitre au Roy.

De trois jours l'un, viennent taſter mon poux,
Meſſieurs Braillon, le Coq, Akakia,
Pour me garder d'aller juſqu'à Quia.

Peut-eſtre cela eſt-il pris de ces diſputes de l'Ecole, où un ſoûtenant étant preſſé, & ne ſçachant plus que dire : il repete ſouvent qu'il y a une grande raiſon de difference *Quia Quia*, ſans alleguer autre choſe. M. du Pleſſis commença par ces mots, l'epitre dedicatoire d'un gros Livre qu'il fit en ſa vieilleſſe. *Sire, A qui à l'âge de....* Ce qui fit dire aux Catholiques goguenards, qu'il étoit réduit *à quia.*

Il vaut mieux bonne renommée, que non pas ceinture dorée.

Anciennement il n'y avoit que les Nobles, & particuliérement les Chevaliers & leurs femmes, qui euſſent permiſſion de porter de l'or & des dorures. Et parce que la vertu a dû eſtre toûjours plus eſtimée que les richeſſes : les ſimples Demoiſelles vertueuſes, qui étoient plus conſiderées, que beaucoup de celles qui, en qualité de Dames, avoient permiſſion de porter la ceinture d'or, donnerent lieu à ce Proverbe, qu'il vaut mieux..... Voyés le meſme du Fauchet. Le Sage dans ſes Proverbes, ch. 22. ℣. 1. *Melius eſt nomen bonum, quàm divitiæ.*

Franc comme Oꝛier.

UN homme franc, c'eſt à dire, qui a de la candeur, de la facilité, de la franchiſe, bon, commode, dont on ſe peut ayder auſſi facilement, comme l'on peut fendre l'ozier, ſans y rencontrer de nœus, ni que l'on faſſe d'éclats, ainſi appelle & dit-on du bois franc. Dans une vieille Balade, la Dame a dit à ſon ſervant,

Car de mon cœur, qui eſt franc comme oꝛier,
Me ſuis donnée à vous paiſiblement.

Et dans Voiture.

Il reſte à vous parler du pere,
Qui ne vaut pas moins que la mere,
Le fier & brave Mautauſier,
Dont le cœur eſt franc comme oꝛier.

Ou bien l'ozier eſt appelé franc, parce qu'on le plie plus aiſément, qu'aucun autre bois, d'où vient qu'on l'appelle *lentum vimen.*

Bailler le bout de la ceinture.

C'EST à dire, faire ceſſion ou banqueroute, parce qu'autrefois on portoit la bourſe attachée à la ceinture. *Tu qui Zonam non habes, quid in hanc veniſti urbem?* c'eſt à dire, toy qui n'as point d'argent, que viens-tu chercher à la Ville? Plaute *in Pœn. Act.* 5. *ſc.* 2. Dans les bons Autheurs, *Zonam perdere*, c'eſt perdre ſa bourſe, & en quelque endroit de ce meſme Plaute, *Zonarius ſector*, un coupeur de bourſe.

Celuy donc qui vouloit s'éjoüir des létres de ceſſion, devoit comparoître en jugement, & là jurer la teſte nuë, qu'il ne faiſoit point ceſſion pour frauder ſes créanciers, auſquels il declaroit quitter tous ſes biens, & pour cét effet, il leur bailloit ſa ceinture. Voyés Godefroy ſur la Coûtume de Normandie, p. 111. & Ragueau dans ſon Indice.

Donner le chapelet.

SE prend pour marier, à cauſe que l'on met ordinairement ſur la teſte des nouvelles mariées, je dis des perſonnes de peu de condition, un chapelet de romarin. Et nôtre vieille Coûtume porte, qu'un pere peut marier ſa fille d'un chapeau de roſes, c'eſt à dire, ne luy bailler rien que ſon chapelet; mais quelquefois on dit auſſi donner le chapelet, pour dire donner le prix à quelqu'un, parce qu'on donnoit la couronne ou le chapelet aux vainqueurs. Froiſſard, Vol. 1. ch. 167. *Le Prince de Galle parlant à nôtre Roy Jean ſon priſonnier, de la valeur qu'il avoit témoignée à la bataille de Poictiers, je ne le dis mie, cher Sire, pour vous loüer, car tous ceux de nôtre partie qui ont vû les uns & les autres, ſe ſont par pleine conſcience à ce accordés, & vous en donnent le prix & chapelet.* La couronne eſt appellée chapelet, diminutif de chapeau, *quod capiti imponeretur.*

Faire les Rois avec quelqu'un.

CHANTER le Roy boit, faire bonne chére le jour de la feſte des Rois. Pollux, au l. 9. où il parle

des jeux, & des divertiſſemens des feſtins, en met un entr'autres, qu'il nomme *Baſilinda*, où celuy qui eſt éleu Roy, commande à tous les autres de la compagnie, comme étant tenus de lui obeïr. Paſquier prétend, que cette ſolennité eſt une ſuperſtition émanée du Paganiſme, parce qu'en ces feſtins, on mettoit autrefois, & je l'ay encor vû pratiquer, un enfant ſous la table, qui repréſentoit Apollon, & auquel on demandoit, à qui des conviés on donneroit chaque morceau du gaſteau coupé, comme ſi là deſſus on euſt conſulté l'Oracle. On parloit à cét enfant en ces termes, *Phœbe*, il répondoit *Domine*..... Tout le monde ſçait le reſte de la cérémonie, dont Thomas Neagorgus en ſon liv. 4. que j'ay vû manuſcrit à Cantbrige, diſcourt fort au long. I'en ay tiré ces Vers ſuivans, qui marquent qu'au lieu de féve ou de pois, on mettoit autrefois une petite piéce d'argent dans le gaſteau, & qu'on ne parloit pas ſimplement alors de part à Dieu, comme on dit aujourd'huy, mais qu'il y avoit auſſi chacun une part pour JESUS-CHRIST, pour la Vierge, & pour les trois Rois, ou Mages.

Venit hinc lux alma Magorum,
Qui procul ex Perſis nato donaria Chriſto
Stellâ portarunt duce : Reges hoſce fuiſſe,
Et tres duntaxat, diſperſa eſt undique fama.
Conveniunt igitur multi certique ſodales,
Atque creant aut ſorte, aut per ſuffragia Regem,
Qui creat inde ſibi regali more miniſtros.
Tum convivantur, multis luduntque diebus
Largè, continuaſque trahunt ex ordine menſas,
Dum loculi vacui fiant, & creditor inſtet.
Horum etiam pueri confeſtim exempla ſequuntur,
Et Rege electo menſas pompaſque frequentant,
Vel nummis furto raptis, ſumptuve parentum,
Vt ſimul & luxum diſcant ſceleraque furta.

Hâc etiam luce ædium herus, comiſque patronus,
Quiſque facit magnam pro opibus cœtuque placentam,
Vnum cui nummum, ſimul ut conſpergitur, indit.
Hanc ſecat in multas, ut turba domeſtica ſuadet,
Particulas, datque uni unam cuique: attamen iſtâ
Lege, ſuas habeant puer ut, Virgoque, Magique,
Quæ dein Pauperibus ſub eorum nomine dantur.
Aſt omnes inter cui pars ſors obtigit illa,
Quæ nummum retinet, rex ille agnoſcitur, & mox
Tollitur à cunctis clamore ad ſidera magno.

Tacite parle de ces Rois des feſtins au l. 13. de ſes Annales. *Feſtis Saturno diebus, inter alia æqualium ludicra, regnum luſu ſortientium, evenerat ea ſors Neroni. Igitur ceteris diverſa, nec ruborem illatura; ubi Britannico juſſit exurgeret, progreſſuſque in medium cantum aliquem inciperet, irriſum ex eo ſperans pueri ſobrios quoque convictus, nedum temulentos ignorantis. Ille conſtanter exorſus eſt carmen, quo evolutum eum ſede patriâ, rebuſque ſummis ſignificabatur.....* Sur quoy Lipſe cite divers paſſages d'Arrien, de Lucien, & des autres, qui parlent de ces Rois faits au jeu des dez, & qui avoient droit de commander tout ce qui leur plaiſoit : *huic ut turpe aliquid de ſe ipſo vociferetur; illi, ut ſaliat nudus, utque ſublatâ in humeros tibicinâ, ter domum circumeat*, comme il ſe voit dans Lucien, au Dial. des Saturnales. Un de nos Compatriotes, ſur ce qu'on lui demandoit conte de ſon voyage de Dannemarc, répondit plaiſamment, qu'il n'y avoit rien vû de ſingulier, ſinon qu'on y chantoit tous les jours, *le Roy boit;* marquant par ces mots, l'inclination Bachique du Prince, qui régnoit alors en ce païs là.

Il eſt Normand, il a ſon dit & ſon dédit.

C'Est tres-injuſtement qu'on veut tourner en reproche de manque de parole & d'infidélité, une liberté que nôtre vieille Coûtume donnoit, d'annuler ou de ratifier un contract dans les vingt-quatre heures de ſa confection. Voicy ce qu'en dit Papyrius Maſſo, en ſa Deſcription de la France par les fleuves. *Poſtremo Aucum non longè ab Oceano adhuc Normanicum eſt, cujus populos callidos cautoſq; eſſe naturâ cognitum eſt, nec ſubjici velle moribus aut legibus ullius gentis, & morum ſuorum obſervantiſſimos cuſtodes eſſe. Intra viginti quatuor horas licet eis ab eo, quod dixerint promiſerintve, impunè diſcedere. Eoſdem ego ingenioſos ad percipiendas bonas artes, & ſcientias prædico.* On fait un conte plaiſant d'un étranger, qui en priant Dieu, diſoit, tu nous l'as promis, Seigneur, de nous aſſiſter dans nos tribulations, tu ne t'en dediras point, car tu n'es pas Normand.

Paſſer la plume par le bec.

Cette façon de parler a ſans doute eſté priſe de ce qui ſe pratique à la campagne par les paiſans, qui paſſent effectivement une plume par le bec des oyes & des canes, quand ils les veulent empeſcher de couver. Un grand homme croit, que cela ſe dit par alluſion, à ce que les Clercs & Ecoliers, qui ſont encore niais, portent ſouvent leur plume à la bouche, en ſorte que les deux bouts paroiſſent ; & ceux qui les veulent déniaiſer, la tirans par le bout d'enhaut, leur barboüillent d'encre la bouche & les lévres.

Il eſt bien aiſé aux ſains de conſoler les malades.

TERENCE *in Andriâ.*

Quoniam id fieri, quod vis, non poteſt : velis id, quod poſſis.
Facilè omnes cùm valemus, ægrotis recta conſilia damus.

Il ne voit que ce qui eſt devant ſes pieds.

LE meſme Terence, *in Andriâ.*

Iſtuc eſt ſapere, non quod antè pedes modo eſt videre, ſed etiam quæ futura ſunt
Proſpicere.

Dire ou conter fleurétes.

AUTREMENT dire des douceurs, flater, careſſer. Dans Plaute *in Pœnulo.* Act. 1. ſc. 2.

Obſecro herclè, ut mulſa loquitur. Nihil niſi laterculos,
Seſamum, papaveremque, triticum, & frictas nuces.

Qui ſont tout autant de choſes douces. Et dans Ariſtophane, *in Nubibus.* Act. 3. ſc. 2. ῥᾴδα εἴρειν, *roſas loqui.* En ſens contraire, le meſme Plaute a dit, *in Aulariâ, lapides loqui*, pour dire parler rudement, ou durement.

Laiſſer aller le Chat au fromage.

SE dit des Bergerétes, qui ſe laiſſent quelquefois tomber ſur la feugére. Dans l'Autheur des myſtéres de la Religion en vers.

Bergeres brunétes ſont raige,
Bergeres ayment d'amour parfaite,
Et laiſſent aller de couraige,
Quand humainement on les traite,
Bien ſouvent le chat au fromage.

M. Voiture écrivant à une Abbeſſe, qui luy avoit donné un chat : « il n'y a point, dit-il, de chat ſeculier « qui ſoit plus libertin que luy. I'eſpere pourtant que « je l'arreſteray par le bon traitement que je lui fais; « je ne le nourris que de fromages, & de biſcuits. « Peut-eſtre, Madame, qu'il n'étoit pas ſi bien traité « chez vous, car je penſe que les Dames ne laiſſent pas « aller les chats au fromage, & que l'auſtérité du « Couvent ne permet pas qu'on leur faſſe ſi bonne « chére.

Ce n'eſt pas jeu de paſſe-paſſe.

CE n'eſt pas illuſion, ni moquerie. Paſſe-paſſe, dit Nicot, *præſtigium :* joüeur de paſſe-paſſe, *pilarius præſtigiator.* Alain Chartier dans le Miroir de la Mort.

De raconter mon infortune.
Il eſt force que je m'en paſſe,

C'étoit douleur non pas commune,
Dieu en gard chacun & chacune,
Combien que c'eſt la droite paſſe,
Ce n'eſt pas jeu de paſſe-paſſe,
Car on s'en va ſans revenir,
Dieu nous y laiſſe bien venir.

Cela eſt pris des joüeurs de gobelets, qui en faiſant ſemblant d'avaler quelque choſe, ou faiſant quelque autre tour, ont toûjours en la bouche ces mots, *paſſe-paſſe.*

Iuges de deſſous l'orme : Sergeants dangereux.

JUGES de deſſous l'orme, c'eſt à dire, petits Juges de village, qui n'ont point de tribunal, en Latin *Pedanei Judices*, en Grec Χαμαὶ δικαϛαὶ, qui tiennent leur Juriſdiction la pluſpart du temps devant la porte du manoir Seigneurial, & ſous quelque orme, chefne, ou autre arbre. Voicy ce que l'Oyſeau en dit au chap. 10. de ſon Traité des Seigneuries. « La porte « eſt priſe dans l'Ecriture pour l'auditoire des Juges, « parce que c'étoit là que les Juifs rendoient la juſtice. « Ainſi en France, la juſtice de la Maiſon du Roy « s'éxerçoit anciennement à la porte de ſon Palais, « & s'appelloit les pleds de la porte : & il ſe voit « communément, que les Juſtices des Seigneurs ſe « tiennent à la porte de leur maiſon, d'ordinaire ſous « quelque orme qui s'y trouve planté, pourquoy les « Juges de village ſont communément appellés Juges « de deſſous l'orme. Et l'antique Comédie de Que- « rolus, dit que, *de robore ſententias dicunt*, & ſont « dits Juges de ſous l'orme, *ad differentiam majorum* « *judicum, qui habent juſtum tribunal.* Dans quelque

« autres Coûtumes ils ſont appellés ſimples voyers, « parce que n'ayans point d'auditoire fait exprés, ils « rendent la Juſtice en la voye. »

Sergeans dangereux, ſont ainſi nommés, non pas à cauſe de ce qu'on dit ordinairement, qu'un Sergeant eſt une dangereuſe ou méchante beſte; d'où vient que les Interprétes expliquans la parabole de l'Evangile, diſent, que par les deniers qui ſont deubs, il faut entendre le péché, & par le Sergeant, le diable. Mais comme il y a des Sergeans de la taille, d'autres du ſel, d'autres des eaux & foreſts; auſſi y en a-t-il qui ont charge de faire payer les droits du tiers & danger deubs au Roy, ſur quantité de foreſts en France, & particuliérement en Normandie. Ces droits conſiſtent au tiers du prix, & puis au dixiéme ou danger, ſur le tout des bois vendus par le Seigneur trefoncier; & ces droits ſe payent, ou en argent, ou en eſſence. Par exemple, de dix acres de bois expoſés en vente, le Roy prendra pour ſon tiers, trois acres une vergée, treize perches & huit pieds; & pour ſon danger ou ſa dixme, car c'eſt la meſme choſe, une acre. Or il y a des bois qui ne ſont ſujets qu'à tiers ſans danger, & d'autres à danger ſans tiers. Voyés les Ordonnances de Louys Hutin, & de Charles VI. rapportées par nôtre Terrien, p. 613. & ſuivantes. Voyés ſur tout Béraut, qui en a fait un Traité exprés. Ce mot de danger pris pour dixme, vient vray-ſemblablement du Latin *denarius*, *deniarius*, danger.

Parler pair.

CE qu'on dit autrement parler juſte, parler avec ſincerité, ſans équivoque, répondre formellement

& préciſément à la demande. Les Grecs ont dit en pareil ſens ἀρτία δάζειν. Cela eſt pris ou de l'integrité & perfection du nombre pair, ou de ce jeu que les Romains nommoient *par impar*, & les Grecs ἀρτιασμὸν, dont Ariſtophane, *in Pluto*, Horace, & les autres parlent; lors qu'ayant pris quelques piéces de monnoye dans la main, l'un demande, que prenés-vous? ſur quoy l'autre eſt obligé de répondre préciſément, je prens pair, ou bien je prens non, ſous-entendant pair.

Ædificare caſas, ploſtello adjungere mures,
Ludere par impar, equitare in arundine longâ.

Faire la barbe à quelqu'un, luy faire le poil bien court.

C'Est le mépriſer, l'affronter, l'inſulter, le réduire au petit pié. On ſçait les Vaudevilles, qui furent faits ſur le retranchement des barbes, ſous le miniſtére du Cardinal de Richelieu.

Vous eſtés auſſi raſé
A la mode de la Cour,
Car l'on vous fait le poil bien court.

Une longue barbe a toûjours eſté vénérable, d'où vient que ce couplet fut fait pour feu M. de la Force.

C'a Monſieur de la Force,
Que je vous la faſſe auſſi,
Helas! Sire, mercy,
Ne me la coupés pas,
Plus ne me connoîtroient vos Soldats.

Les anciens Philoſophes, & nos anciens Preux l'affectoient, & ceux-cy la parſemoient de papillotes d'or, comme nous l'apprenons de nos vieux Autheurs. Dans la Chronique de Louis XI, autrement la Chronique ſcandaleuſe, vous liſés ces mots. « Ainſi habillé « & étendu qu'étoit le Duc de Bourgogne aprés ſa « mort, le vint voir M. de Lorraine vêtu de dueil, & « avoit une grand barbe d'or, venant juſqu'à la ceinture, en ſignification des anciens Preux, & de la « victoire qu'il avoit ſur luy euë : Et à l'entrée dit ces « paroles, en luy prenant l'une des mains, *vos ames « ait Dieu, vous nous avés fait moult de maux & dou- « lours;* & à tant vint prendre l'eau benoiſte & en « jetta ſur le corps..... » Nous avons encore aujourd'huy des Ordres de Religieux à longues barbes.

Magna fuit quondam capitis reverentia cani,
Inque ſuo pretio barba ſenilis erat.

Le ſerment ordinaire de Charlemagne étoit, *je jure par ſaint Denis, & par cette barbe qui me pend au menton.* De ſorte que de prendre un homme par la barbe, la couper, ou la tirer, étoit un acte d'un ſignalé mépris. Et l'on ſçait comme quoy David fit une juſtice exemplaire des Ammonites, qui avoient fait raſer ſes Ambaſſadeurs. Les Latins ont dit *barbam vellere* en pareil ſens. Horace ſerm. l. 1. *Barbam tibi vellunt laſcivi pueri.* Perſe

Idcirco ſtolidam præbet tibi vellere barbam
Juppiter.

Au reſte, parmy les Romains on mettoit une barbe d'or aux ſtatües des perſonnes qu'ils vouloient honorer extraordinairement. Le meſme Perſe. Sat. 2.

Præcipui ſunto, ſitque illis aurea barba.

Dans le Roman de Huon de Bourdeaux, entr'autres choſes à faire pour affronter l'amiral Gaudiſſe, on ordonna au pauvre Chevalier Huon, de ne rentrer point en France, qu'il n'euſt eſté lui arracher la barbe, & quatre dents maſcheliéres; ce qu'il fit enfin avec l'ayde d'Oberon le Fé, ſon ami loyal, mais non pourtant ſans maint coup ferir. De barbe on fait barbet, un chien à mouſtache. Et barbe eſt une eſpéce de gaſteau qu'ils font à Roüen en forme de barbe, comme nous en faiſons icy en forme de fer à cheval, que nous appellons fers-adent, & comme ils en font à Diépe en forme de jatte fort creuſe, & qu'ils appellent gattecofve, car coffe & cofin, ſe prend pour creux. De barbe on en fait auſſi barbute, eſpéce de couverture de teſte; tantoſt pour la guerre, tantoſt pour les voyages, parce qu'elle couvroit le menton, que les Italiens appellent barbota. Barbute auſſi ou barbote, étoit une ſorte de vaiſſeaux & navires, dont parle Mathieu Paris, & qui étoient ainſi nommés, *quia navium illarum roſtra ferrata barbam referebant.* Voyés VVatſius & Voſſius: de ce meſme mot, nous avons auſſi formé celuy de barbuquet, pour exprimer une petite bleſſure, écorchure, ou gale, qu'on a au menton; dont il eſt parlé dans la liſte des taxes des amendes, qui fut faite en l'Echiquier de Paſques, tenu à Roüen l'an 1406. Car vous trouvés dans le Titre, des dégrés & diverſes maniéres d'injures réelles. *D'un coup de poin*, 12. *deniers; d'un coup de poin avec pierre*, 5. *ſols; d'un coup de paume*, 53. *de burguer ſans choir*, 5. 3. *de heurter à poin clos*, 5. 3. *d'un barbuquet*, 5. 3. *de cracher au viſage*, 5. 3..... Voyés Terrien ſur la Coûtume de Normandie, p. 491. Beurguer, que nôtre Peuple dit bieurguer, c'eſt heurter, pouſſer, *arietare.* Pour barbe, ſignifiant un cheval, & Barbe, nom propre, ils viennent de *barbarus, barbara.*

Nicoles Giles parlant de l'entrée de Henry Second, à Lyon : Grand fut, dit-il, le nombre des chevaux Turcs, genets, & barbares. Et Sainte Barbe qui ſouffrit le martyre ſous Maximin, eſt appellée dans le Martyrologe Romain, *Sancta Barbara;* & la porte, Sainte Barbe, dans M. de Thou, *porta Barbarana.*

Soleil qui luiſarne au matin; femme qui parle Latin; & enfant nourry de vin, ne viennent à bonne fin.

RONSARD a dit dans quelqu'un de ſes Poëmes.

Mais trop plus eſt à craindre une femme clergeſſe,
Sçavante en l'art d'amour, quand elle eſt trompereſſe.

Sur quoy Belleau commente ainſi. « Qu'on ſe donne « bien de garde de ſe métre au ſervice d'une Dame, « ruſée, vieille, & de trop ſubtil eſprit, étant la pré- « ſente ruine d'un jeune homme, de languir ſi long- « temps deſſus les froides cendres d'une vieille amou- « reuſe ; & principalement, quand elle fait de la « clergeſſe, & de la ſçavante. Une ſimple Pénélope « vaudroit mieux, *quæ tantùm lanas non finit eſſe* « *rudes.* » Martial dans les ſouhaits qu'il fait en l'Epigramme 90. du Liv. 2. n'oublie pas que Dieu le garde d'une femme docte,

Sit mihi verna ſatur, ſit non doctiſſima conjux,
Sit nox cum ſomno, ſit ſine lite dies.

Les effets ſont mâles, & les paroles femelles.

POUR dire ce qu'Ajax diſoit à Ulyſſe,

Non opus eſt verbis, tantùm ſpectemur agendo.

Contre ces Thraſons pronts de la langue, & lents de la main. Voyés cy-deſſus, *hardie langue, coüarde lance.* Cela ſe dit auſſi contre ceux qui ſont cent complimens & proteſtations d'amitié, mais ſans rendre nul ſervice. L'infirmité naturelle & ordinaire des femmes, & la force des hommes ont fait que dans la plûpart des langues, le mot de mâle ou viril, a eſté employé pour fort, & celuy de feminin, pour foible. Florus a dit de nos anciens Gaulois, que leurs premiers efforts étoient plus que d'hommes, & leurs derniers moindres que de femmes. Ce qui a fait que la pluſpart des Nations belliqueuſes, ont réputé à honte, de ſouffrir leur domination. Et du Tillet remarque en quelque endroit, que les Hongrois pour cacher un peu cette flétriſſure, que la Loy du païs leur faiſoit, appelloient leur Reine, le Roy Marie. Nous avons vû dans nôtre ſiécle un Roy pacifique, eſtre nommé le Roy Elizabet, & une Princeſſe guerriére ſe nommer, la Reine Jacques. Cependant l'Hiſtoire ſacrée & profane nous fourniſſent divers exemples de grandes Reynes, qui n'ont en rien cedé aux plus grands Rois, ſoit en valeur; ſoit en ſageſſe & ſçavoir. Auſſi le docte M. Bochart, a-t-il remarqué, qu'en la Langue Sainte, la terminaiſon feminine marque de la grandeur & de l'excellence, & que c'eſt celle du mot qui ſignifie le Soleil; ce qui a fait qu'on l'a pris pour la Lune, quand on a traduit dans Jerémie, que les Idolâtres

ſacrifioient à la Reyne des Cieux; car l'original porte qu'ils ſacrifioient au Soleil. Et en effet, c'étoit ce bel aſtre qui attiroit autrefois tant d'adorateurs, & qui meriteroit plus, qu'aucune autre créature, qu'on luy rendiſt un culte religieux, s'il étoit permis d'en rendre à d'autre qu'au Créateur. Pour revenir aux Dames, nôtre Malherbe a dit à leur honneur, que Dieu n'avoit fait que deux bonnes choſes; les femmes & les mélons; & deux belles; les roſes & les femmes; & qu'on liſoit bien, qu'il s'étoit repenti d'avoir fait l'Homme, mais que nous ne liſions point, qu'il ſe fuſt repenti d'avoir fait la Femme. On a remarqué encore une choſe, touchant le pouvoir que les femmes doivent avoir ſur les hommes, c'eſt que dans cette parabole de l'Evangile, où nous eſt dépeinte nôtre reſiſtance naturelle à la vocation de Dieu, quand de la part du Maître on invite de venir, celuy qui avoit acheté une maiſon, il répond civilement; *J'ay acheté une maiſon aux champs, & il faut que je l'aille voir, je ſupplie le Seigneur de m'excuſer.* Lors qu'on vient à celuy qui avoit acheté des bœufs, il répond encore avec honneſteté; *J'ay acheté cinq couplés de bœufs, & je m'en vas les éprouver, je ſupplie le Seigneur de m'excuſer.* Mais quand on s'adreſſe à celuy qui étoit nouveau marié; il répond bruſquement, ſans faire d'excuſe, ni garder de meſures; *J'ay épouſé une femme, & je n'y puis aller;* comme ſe ſentant retenu avec plus de violence, & attaché par des liens plus forts. En effet, Adam avec toute ſa pureté & ſon innocence, Salomon avec toute ſa ſageſſe, & Sanſon avec toute ſa force, n'ont-ils pas reſſenti le pouvoir abſolu & la douce tyrannie, qu'une perſonne aymable exerce ſur les cœurs. Seneque le Tragique parlant de Hercule,

Fortem vocemus, cujus ex humeris leo
Donum puellæ factus, & clava excidit,

Fulſitque pictum veſte Sidoniâ latus :
Fortem vocemus, cujus errantes comæ
Maduêre nardo, laude qui notas manus
Ad non virilem tympani movit ſonum,
Mitrâ ferocem barbarâ frontem tegens.

Chapeau ou chapel de Roſes.

C'Est un petit mariage, car quand on demande ce qu'un pere donne à une fille, & qu'on veut répondre qu'il donne peu, on dit qu'il luy donne un chapeau de roſes. Nôtre vieille Coûtume porte, qu'un pére & une mére peuvent marier leur fille d'un chapeau de fleurs, de meuble ſans heritage, ou d'heritage ſans meuble, & que ſi rien ne luy fut promis lors de ſon mariage, rien n'aura. *Lex dura, ſed ſcripta.* Et au reſte, la cruauté apparente de cette loy eſt juſtifiée par la conſidération que le Legiſlateur a euë, qu'il n'eſt point d'affection qui ſurpaſſe la tendreſſe paternelle, & qu'ainſi il n'eſt pas à préſumer, que les péres ni les méres faſſent rien au préjudice de leurs enfans; au contraire, cette tendreſſe naturelle, *præſumitur ſemper capere ſalubrius conſilium in favorem liberorum*, comme parle le Juriſconſulte, *l. Nec in eâ. ff. Ad leg. Jul. de Adulter.* D'ailleurs, il n'eſt pas juſte, que les filles, qui ſont la fin de leurs familles, ſoient conſiderées comme les garçons, qui en ſont le ſoûtien. Au reſte, qu'un chapel ou chapelet de roſes ſoit convenable aux nouvelles mariées, perſonne n'en doute : les fleurs en général, & les roſes particuliérement étant conſacrées à Venus, aux Graces & à l'Amour.

Nager en grande eau; nager en baſſe eau.

C'Est eſtre avocat en une Cour Souveraine, étudiant en une fameuſe Univerſité, marchand en une groſſe Ville. C'eſt quelquefois boire à plein verre, de bon vin, ou de l'eau de la fontaine d'Hippocréne, comme Marot le dit en ce Rondeau, qu'il adreſſe à Eſtienne Clavier.

Pour bien loüer & pour eſtre loüé,
De tout eſprit tu dois eſtre alloüé,
Fors que du mien, car tu me plus que loües:
Mais en loüant plus hauts termes aloües,
Que la ſaint Jean, ou Paſques, ou Noé.

Qui noüe mieux, répons ou C. ou E.
I'ay juſqu'icy en eau baſſe noüé,
Mais dedans l'eau caballine tu noües
Pour bien loüer.

C. c'eſt Clement contre chagrin cloüé;
E. eſt Eſtienne éveillé enjoüé:
Mais en droit moy tu fais cygnes les oüés,
Quoy que de los doives eſtre doüé
Pour bien loüer.

Il paroiſt par là, que Clement Marot étoit dans l'erreur de Jean le Maire, qui penſoit que le Noël des Chrétiens, venoit de Noé des Juifs. Oüe eſt le vieux mot François, ſignifiant une oye, du Latin *Auca.*

Faire un cygne d'un oyſon.

Louer ce qui ne le merite pas : ou loüer trop. Voyés *Nager en baſſe eau.*

Medecin d'eau douce; c'eſt un beuveur d'eau.

MEDECIN qui n'eſt pas fort habile. Peut-eſtre cela eſt-il venu d'un Aſclepiade, qui de mauvais Rheteur s'étant fait encore pire Medecin, & n'ayant nulle connoiſſance des remédes, affecta particuliérement de ſe rendre célébre en accordant de l'eau aux malades. *Et quoniam*, dit Pline, au liv. 26. ch. 3. *cauſas morborum ſcrutari priùs inſtituerat Herophilus, vini rationem illuſtraverat Cleophantus apud priſcos, ipſe cognominari ſe frigidâ dandâ prætulit.* On dit, que quelque choſe ne ſent qu'à l'eau, quand elle eſt ſans force & ſans gouſt; & d'un homme, qu'il n'eſt qu'un beuveur d'eau, pour dire, qu'il n'a pas grand génie, cela fondé ſur ce que *vina parant animos. Fertur & veteris Catonis vino incaluiſſe virtus.*

Nulla placere diu, neq; vivere carmina poſſunt,
Quæ ſcribuntur aquæ potoribus.
Fœcundi calices, quem non fecêre diſertum.
Laudibus arguitur vini vinoſus Homerus.
Ennius ipſe Pater nunquam niſi potus ad arma
Proſilijt dicenda.

Et dans les Epigrammes Grecques de l'Anthologie, on trouve celle-cy contre les Beuveurs d'eau.

Οἶνος τε καρίεντι πέλει μέγας ἵππος ἀοιδῷ.
Ὕδωρ δε πίνων χρηςὸν οὐδὲν ἂν τέχης.

Il me ſouvient que feu M. Heinſius, quand il étoit dans ſa belle humeur; ce qui arrivoit aſſés ſouvent, en

ſe mettant à table; nous diſoit en forme de priére avant le repas,

Vina bibant homines, animalia cætera fontes,
Abſit ab humano pectore potus aquæ.

Le Papier endure tout.

POUR dire, qu'il ne faut pas croire à la legére les Ecrivains : car on peut accuſer la plûpart d'eux, de ce dont on accuſoit Paul Jove, qu'il avoit une plume d'or pour ſes amis, & une de fer pour ſes ennemis. La langue, quoy qu'un fort petit membre de nôtre corps, & le papier, quoy qu'une choſe fort vile & fragile, peuvent faire beaucoup de mal, ou de bien. Si l'on en croit Hoſpinien, la Sibylle Erytrée aura prédit, que c'eſt par le papier que l'Antechriſt doit eſtre détruit & confondu. Car vous trouvés ces mots dans ſon Traité de *Origine & progreſſu Typographiæ. Sibylla Erythræa de noviſſimo ſæculo & Antichriſti furoribus vaticinans, eum lino tandem perdendum eſſe dixit;*

Sic enim habet carmen Græcum.

Αἴλινος ἔκτοτε καιρὸς ὅτι λίνος αὐτὸν ὄλειται.

Miſerum inde tempus, quia linum perdet eum. Paratur enim & conficitur illa materia, in quâ ſcribimus, & libros excudimus, ex lineo panno minutatim conciſo in aquis, & glutino iterùm denſato, quam chartam lineam, abuſione veteris nominis, papyrum appellant. His armis lineis pugnatur contra Gog; ut veriſſimum ſit, quod D. Paulus ſcribit, eligere Do-

minum infirmas res, & quas Mundus vilipendat, quibus alta, firma, præpotentia, inexpugnabiliaque Mortalium judicio, & molitiones immanes Sathanæ ac Mundi, quæ ſurgunt adverſùs Deum, ſubvertat. Epiſt. 1. *ad Corint. c.* 1. Voilà un Oracle bien vray, mais bien envelopé de figures. Du lin, c'eſt du linge; du linge, c'eſt du papier; le papier, c'eſt un livre; le livre, eſt l'Ecriture Sainte. Au reſte, quelque vil & fragile que ſoit le papier quant à ſa matiére, il ne l'eſt pas quant à ſon uſage, ni dans l'eſtime des Mahumetans. Car Buſbequius en la relation de ſon voyage de Conſtantinople, raporte que les Turcs recueillent religieuſement les moindres petits morceaux de papier qu'ils voyent tomber à terre, les ſerrant avec ſoin; parce que le nom de Dieu peut eſtre écrit deſſus, & qu'ils ſe perſuadent, qu'au jour du Jugement, où il faudra qu'avant que d'entrer en Paradis, tout le monde paſſe par deſſus une claye de fer, rouge de feu; ces morceaux de papier ſe raſſembleront & s'épaiſſiront, pour venir ſe poſer ſous les pieds de ceux qui les auront recueillis, en ſorte qu'ils ne ſouffriront pas la moindre petite brulûre.

Femme de court talon.

C'Est une façon de parler, que j'ay ſouvent entenduë dire aux Valons, quand ils vouloient exprimer vne femme qui ſe laiſſoit aller ayſément. Boxhorn en a fait cette remarque ſur ces mots de Plaute, *in Perſâ.* Act. 4. ſc. 4. *Si crebro cades, id eſt, ſi te inclinari crebro, ac muliebris patientiæ legem accipere ſuſtinueris, quo modo & nos in Belgis Veneres iſtiuſmodi curto calci inſiſtere cavillantes, lepidâ ſanè*

vernaculæ vocis compoſitione Cort ghehielt perhibemus, quaſi dicas brevi-calces. Quo enim homini calcaneum brevius, eo ad reſupinandum accommodatior. Eaſdem etiam ab eadem cauſâ comitiales eſſe, hoc eſt caſabundas dictitabant. Apud Juvenalem. Aviam reſupinat amici.

Il a le pié poudreux; c'eſt un pié poudreux.

UN homme que nous appellons autrement fort leger, qui peut dire comme le Philoſophe, *Omnia mea mecum porto*, un vagabond, qui court çà & là, en quoy faiſant, il ne ſe peut pas qu'il ne cueille bien de la pouſſiére. Les Anglois appellent Pipouders, ces petits marchands porte-paniers, & coureurs de marchés & de foires, qui n'ont que leur panier, ou qui ſe contentent de quelque loge bâtie à temps, ſans pouvoir étaller en boutique. Et comme pendant la ſéance de nôtre foire Royale, nos Maire & Echevins tiennent une Juriſdiction du Pavillon, à cauſe que c'eſt dans un pavillon qu'elle ſe tient, & qu'on rend la juſtice ſommaire entre les marchands; auſſi les Anglois ont-ils pour le meſme ſujet, leur Court *of pipouders, pedis pulveriſati curia. Bracconus*, liv. 5. Traité 1. ch. 6. *propter perſonas, quæ celerem debent habere juſtitiam, ſicut ſunt mercatores, quibus exhibetur juſtitia pepoudroux.*

Eſtre à l'erte.

SE tenir au guet, eſtre vigilant, & preſt d'aller. Les Eſpagnols diſent auſſi, *eſtar en alerta.* Cette

locution vient de l'Italien, qui dit, *ſtar allerta. Erta*, ſignifie haut, & un chemin ou ſentier qui monte, une côte ou montagne, par laquelle on a de coûtume d'envoyer des Soldats pour découvrir les ennemis d'enhaut; lieu haut, aſpre & fâcheux à monter. Le Dictionnaire de la Cruſca remarque que cette façon de parler, eſt plus de vers que de proſe.

Ie l'ay entre les dents; je l'ay ſur le bout de la langue.

LEs Latins ont à peu prés une pareille façon de parler. Dans Plaute, *in Trinum.* un valet feignant de ſçavoir un nom, dit, *C. eſt principium nomini; intra dentes concluſum habeo; atque etiam modo verſabatur mihi in labris primoribus.*

Tout ce qui vient d'ebe, s'en retournera de flot.

NOs Payſans diſent cela de biens mal-aſſeurés, mal-ménagés, & quelquefois mal-aquis. Flot eſt le flus de la mer. Ebe eſt un mot Anglois, qui ſignifie le reflus. En Latin, *acceſſus & receſſus maris*, car *fluxus & refluxus*, ſont de la baſſe Latinité; ou bien *curſus & recurſus;* ce qu'autrement ils diſoient *venilia & ſalacia*, qu'ils faignoient eſtre deux des femmes de Neptune. *Venilia, cùm mare venit ad terram: ſalacia, cùm redit in ſalum.* Sur quoy quelqu'un de nos Poëtes

fit autrefois ces trois vers, qui ſont gravés ſur la porte du logis d'un Gentil-homme de nôtre voiſinage,

Queîs opus eſt, affert tumefacta Venilia ſecum;
Ac modo, quæ ſuperant, revoluta Salacia tollit.
Ecquis vicinum damnoſum Nerea dicat?

C'eſt que nous diſons ordinairement, que la mer eſt un dangereux voiſin. Il faut, pour bien parler, dire : tout ce qui vient de flot, s'en retourne d'ebe.

Ie n'en ayme que le dos.

JE ne l'ayme guére, je voudrois bien ne le voir jamais. Les Toloſains diſent je *bouldoio beẓe per eſquino :* je voudrois ne le voir que par l'échine : je voudrois qu'il s'en allaſt, & fuſt bien loin de moy.

Le chauderon machure la poëſle.

UN voiſin diffame ſon voiſin, ou une putain crie à la putain. Machurer, ſignifie noircir, & figurément, detracter, décrier. Maſcara en Toloſain, c'eſt charbonner, barboüiller, noircir. On dit autrement, la peſle ſe moque du fourgon.

Ioüer des éperons. Iournée des éperons. Chevaliers du liévre.

DU Tillet nous apprend, ce que c'étoient que les Chevaliers du liévre. C'eſt dans ſon Recueil du

Traité d'entre les Rois de France & d'Angleterre, qu'il conte ainſi la choſe. « Les deux armées du Roy « Philippes & du Roy Edoüard, ſe départirent ſans « mélée; le jour ſe paſſa en contenances, & n'avint « qu'une riſée recitée par Froiſſart, d'un liévre paſſant « chemin devant le camp des François, dont fut faite « une huée, & grand cry. Les derniers qui l'oüirent, « penſant que ce fuſt le commencement de la bataille, « ſe diſpoſérent à faits d'armes. Aucuns écuyers pour « mieux faire ſelon la coûtume, furent faits Chevaliers, « toûjours depuis appelés les Chevaliers du liévre. »

Joüer des éperons, c'eſt fuïr. La journée des éperons fut ainſi nommée, comme le raportent la plûpart des Hiſtoriens, parce que nos gens ſaiſis de je ne ſçais quelle terreur panique, donnérent des éperons, & s'enfuirent honteuſement. Ce fut au mois d'Aouſt 1513. & ſous Louis XII. que ſe donna cette bataille, Henry VIII. y étant en perſonne. Le Seigneur de Piennes, Gouverneur de Picardie, commandoit l'armée du Roy; le Duc de Longueville y fut pris priſonnier, Bayard, & divers autres Seigneurs. M. de Brianville dans ſon abregé de l'Hiſtoire de France, parle d'une autre journée, dite des éperons. C'eſt en la vie de Philippes le Bel. L'an mil trois cens quatorze, le Flamand ſe voyant réduit à ſe ſoûmettre à ſon Souverain, la mauvaiſe conduite du Comte de S. Paul, Jacques de Chatillon qui y fut établi pour Gouverneur, cauſa une ſedition à Bruges, qui ſoûleva tout le païs contre les François. Pour la reprimer, le Roy envoya une puiſſante armée ſous le commandement du Comte d'Artois, Prince du ſang, & du Conneſtable de Neſle; mais la jalouſie de ces deux Chefs ſacrifia mal-heureuſement l'élite de nôtre Nobleſſe à la fureur des Flamands, qui l'ayant fait tomber dans un piége l'an 1302. en firent un ſi grand carnage à la défaite

mémorable de Courtray, qu'on y conta juſqu'à 12000. Chevaliers morts : ſi bien que pour la quantité d'éperons dorés de tant de Chevaliers, que les Flamands remportérent comme en triomphe, cette malheureuſe journée fut nommée, la journée des éperons. Toutefois aprés diverſes tentatives, le Roy defit entiérement ces mutins; & deux ans ne ſe paſſérent pas, que trente-ſix mille Flamands tués à la défaite de Monts, lavérent dans leur ſang toute la honte de Courtray. Anciennement le Chevalier étoit diſcerné aux éperons qu'il portoit dorés, au lieu que l'écuyer les portoit blancs. Voyés du Tillet, p. 309 & ſuivantes.

Etonné, ou étourdi comme un fondeur de Cloches.

IL faut ſous-entendre, quand ſa fonte n'a pas bien pris. On le dit d'un homme qui ſe trouve fort éloigné de ſon conte, & qui voit reüſſir les choſes autrement qu'il ne les avoit penſées.

Les jours s'entreſuivent, mais ils ne s'entreſſemblent pas.

POUR dire, que les maux & les plaiſirs ne ſont pas continuels. Pendant qu'une journée, dit Heſiode, eſt une cruelle maraſtre, l'autre eſt une bonne mére.

Ἄλλοτε μητρυίη πέλει ἡμέρη, ἄλλοτε μήτηρ.

La fumée cherche toûjours les belles gens.

POUR dire, que l'envie s'atache toûjours au plus grand mérite. C'eſt une opinion badine, & de bonne femme, mais qui n'eſt pas nouvelle, que la fumée s'adreſſe toûjours au plus beau fils. Car dans Athenée, liv. 6. un Paraſite voulant exprimer, qu'il étoit plus propre qu'aucun autre, à s'aprocher d'une belle perſonne; il dit qu'en cela il ne céderoit pas à la fumée meſme. Voyés Eraſme, *fumus pulchriorem perſequitur. Petrus Victorius, var. lect. lib.* 3. *c.* 21.

Il a laiſſé les Houſeaux.

HOUSES ou houſeaux, ſignifioient autrefois des botes, d'où nous avons fait le mot de trique-houſes; & le ſurnom de courteheuſe donné à nôtre Duc Robert, dans la Chronique de Normandie, ch. 50. ſur la fin. « Robert Duc de Normandie, étoit de petite « ſtature, & de gros membres, & pource qu'il avoit « les jambes courtes, il fut nommé courteheuſe. » De houſe l'on a fait les verbes houſer & dehouſer, c'eſt à dire, boter & déboter. Le Roy arriva le matin, & tout houſé, fut à la benediction, dit Nicoles Giles, en la vie de Charles VII. Et dans Alain Chartier, en l'Hôpital d'Amours.

Tantoſt qu'il ſera deſcendu,
Sans dire ce qu'il a trouvé
Et ſans ce qu'il ait attendu,
Qu'il ſoit vêtu, ne dehouſé,
Il ira paſſer tout croté.

Heuſe & le Latin barbare *hoſa*, qui ſe trouve dans Paul Diacre, vient de l'Allemand *hoſe*. Nous diſons donc que quelqu'un a quitté les botes, & laiſſé les houſeaux, quand il meurt, & que comme dit Nicot, il s'eſt déchauſé & mis au lit pour mourir, tellement qu'il n'a plus de beſoin, ni de chauſſes, ni de quoy que ce ſoit. De là auſſi eſt venu cét autre Proverbe, mais qu'on voit corrompu.

A l'an ſoixante & douze,
Temps eſt que l'on ſe houſe.

Il faut dire, temps eſt qu'on ſe dehouſe. Qui le voudroit, on pourroit moraliſer & étendre davantage la penſée de Nicot, en diſant que nôtre vie eſt un voyage : ſuivant quoy Jacob diſoit, que les jours de ſon perelinage avoient eſté courts & mauvais; & qu'ainſi le voyage étant fait, on devoit tirer les botes, puis qu'on n'en avoit plus affaire. Voyés Paſquier, l. 8. ch. 38. qui en rapporte une origine hiſtorique; on dit encore par une autre metaphore, que quelqu'un eſt délogé, pour dire qu'il eſt mort.

Vin d'une oreille.

ON appelle ainſi le bon vin, parce que le bon vin fait pencher la teſte de celuy qui le goûte bien. d'un côté ſeulement, & luy fait dire, il eſt bon : au lieu que s'il eſt mauvais, on ſecoue toute la teſte, & par conſéquent les deux oreilles, en ſigne de dégouſt & de mépris.

Ne mets en ton doigt aneau trop étroit.

C'Est à dire, ne contractés point des amitiés, ni des alliances inégales, parce qu'elles ſont ordinairement incommodes, de meſme que l'eſt un aneau trop étroit, qui coupe quelquefois la chair du doigt. C'eſt un des Embleſmes de Pythagore, *annulum digito ne vi inſerito*, que l'on peut expliquer par ces Préceptes d'Ovide.

Amicitias & tibi junge pares,
Si qua voles rectè nubere, nube pari.

La chévre a pris le loup.

CEla ſe dit contre ceux, qui penſans par leur adreſſe ou authorité, perdre ou tromper les autres, demeurent eux-meſmes pris. Lucien au Dialogue de Cnemon & Damnipe, τοῦτο ἐκεῖνο τὸ τῆς παροιμίας ὁ νεβρὸς τὸν λέοντα. Ce que M. d'Ablancourt traduit ainſi : voilà le Proverbe arrivé de la chévre qui prit le loup, ſurquoy il fait cette remarque. *On dit ainſi ce proverbe en nôtre langue; & l'on feint qu'une chévre, pourſuivie d'un loup, ſe ſauva dans une maiſon deſerte, dont elle ferma la porte par haſard avec ſes cornes, aprés que le loup fut entré, qui fut pris par ce moyen.*

En cent ans baniére, en cent ans civiére.

POUR dire comme dit le Pſalmiſte : *C'eſt Dieu qui gouverne & abaiſſe l'un, & éleve l'autre*, & comme dit le Poëte *ludit in humanis Divina potentia rebus*, & que tel a eu le ſceptre à la main, qu'on a vû depuis porter la ferule de pedent. Paſquier ſe ſert de cette façon de parler, l. 1. de ſes Recherches, ch. 7. « tantoſt nous voyons les empires eſtre de-« meurés en un lieu ; tantoſt avoir forchangé de main, « comme il plaiſt au Souverain maître, & ceux qui « furent bien grands, par ſucceſſion de temps eſtre « venus bien petits ; ſi que l'on pourroit approprier « aux Royaumes, ce que le commun peuple dit des « maiſons nobles, qu'elles ſont cent ans baniéres, & « cent ans civiéres. » Et ſur ces mots du Sonnet du 1. liv. des Amours de Ronſard

Sainte Gaſtine : ô douce Secretaire
De mes ennuis....

Muret fait cette remarque. « Céte foreſt eſt aujour-« d'huy demy venduë par le mauvais ménage des « miniſtres du Prince ; malheureux ſont les Princes & « les Rois, leſquels pour fournir à leurs folles dé-« pences, vendent en un jour ce que la Nature ne « peut produire en mille ans, comme Foreſts, Villes, « & Châteaux, qui ont plus coûté à bâtir à coup de « marteau, heritages de leurs Ayeuls acquis ſans « peine, qu'ils n'en pourroient ce jourd'huy édifier en « quatre mille ans. Or ſelon le cours des Aſtres, & « ſelon le change qui ſe fait & refait ſous la Lune, & « que la matiére appete toûjours nouvelle forme, il ne

« ſe faut ébahir, ſi en cent ans civiére, & en cent « ans baniére : la bonne Nature, mére commune d'un « chacun, n'eſt pas tant obligée par ſerment à laiſſer « tous les biens du monde en un eſtre, qu'elle vueille « plus favoriſer les uns que les autres. Mais elle veut « que chacun en ſon rang & ordre, ſe ſente de ſa « liberalité. On ne vit jamais race en terre durer en « ſplendeur & felicité, plus haut de cent ans. » Une civiére, ou à bras, ou à roüelle, ainſi que parlent nos Payſans, ſert aux journaliers à tranſporter de lieu à autre, diverſes choſes viles, du fumier, du ſable, des vidanges : & il n'y avoit autrefois que les Gentils-hommes de plus grande marque, qui euſſent droit de porter baniére.

Irus & eſt ſubito, qui modo Crœſus erat.

Faire un pas de Clerc.

ON a dit de meſme, tout clerc n'eſt pas ſage, ce que l'on exprimoit ainſi plaiſamment, *magis magnos clericos non ſunt magis magnos ſapientes.* On dit encore que quelque choſe ſent bien l'écolier, & que c'eſt un coup d'écolier ; le mot de clerc, ainſi meſme que ceux de ſçavant & de docteur, s'étant pris en mauvaiſe part, au temps que les Courtiſans & gens d'épée tenoient à honte de ſçavoir quelque choſe. Il a pourtant eſté pris quelquefois en bonne part, comme il paroiſt par cette autre façon d'exprimer, le *ſus Minervam* des Romains, quand nous diſons, parler Latin devant les clercs. Voyés le meſme Paſquier, liv. 8. ch. 13. Le mot de pas, de meſme que celuy de démarche, ſe prend figurément pour action & conduite ; il fait bien de faux pas il a fait une fort vilaine démarche.

Du cuir d'autruy, large couroye.

IL faut ſous-entendre, faire; ou il fait, ce qui eſt dit de ceux qui ſont liberaux du bien d'autruy, nous l'avons imité du Latin, *de alieno corio ludere torquetur*, dit Eraſme, *in eos qui ſecuriùs agunt, ſed alieno periculo.* Tertullien au liv. *de Pallio*, a un peu changé le Proverbe, pour exprimer agréablement comme le cameleon changeoit de couleur ſelon qu'il vouloit. *Hoc ſoli chameleonti datum, quod vulgo dictum eſt de ſuo corio ludere :* par où il ſembleroit que le Latin, *de alieno corio ludere*, ne voudroit pas tant dire, eſtre liberal du bien d'autruy, que ſe joüer d'un autre en luy faiſant faire tantoſt un perſonnage, tantoſt l'autre par metaphore du Cameleon, qui eſt tantoſt d'une couleur, tantoſt d'une autre.

Servir de triboulet, paſſer pour triboulet.

PASSER pour ridicule & pour fou, ſervir à faire rire & défrayer la compagnie. Triboulet fut un fou de Louis XII. comme nous l'apprend Hotoman en ſon livret, intitulé *Matagonis de Matagonibus*, qu'il fit contre Matharel, & contre Papirius Maſſo : *crede mihi, Matharelli, ſi Rex ſiam, quod tu eris primus in matriculâ meorum ſtipendiatorum, non ut te faciam meum procuratorem generalem aut ſpecialem, quia nihil intelligis in jure, ut tuus libellus ſatis oſtendit, ſed meum archifatuum, ſicut Tribulletus fuit Regi Ludovico. Et ut iſto feudo ſolemniter inveſtiaris, dabo tibi pro dono inveſtituræ, unum pulchrum bacillum*

album, cui alligata erit una vefica cum pifis ab intus canorè refonantibus. Rabelais a mis agréablement en jeu Triboulet, quand il le fait conſulter par Panurge ſur ſon mariage.

C'eſt un Avocat de Ponce Pilate.

ON dit cela d'un Avocat qui n'a point de pratique, ni de cauſes, parce que Pilate parlant de nôtre Seigneur, dit dans l'Evangile, *non invenio cauſam;* par une équivoque à peu prés pareille à celle, dont le meſme Hotoman, au meſme liv. raille Baudoüin Juriſconſulte, en l'appellant un Docteur de néceſſité, parce qu'il eſt dit que la néceſſité n'a point de loy.

Faire la figue à quelqu'un.

C'EST à dire, ſe moquer de luy, nous l'avons pris de l'Italien, fare le fica, & les Eſpagnols dar las higas. Voicy ce qu'en diſent Munſter, Miſnhæus, & les autres. *Irriſionis genus eſt, cùm per contemptum & ludibrium medium digitum alicui porrigimus. Ab hoc autem eventu traxit originem. Fridericus Barbaruſſus Imperator, ob contumeliam factam Imperatrici à Mediolanenſibus, qui eam mulæ impoſitam capite averſo in caudam beſtiæ, traditâ in manus ejus beſtiæ caudâ pro fræno, ludibrio habuerunt. Mediolano poſt longam obſidionem capto, deditos cives eâ lege & conditione in gratiam accepit, ut qui vitam ſervare vellent, ficum de genitalibus mulæ dentibus eximerent. Vnde nata eſt Italiæ contumelioſa illa irriſio, cùm digito inter*

duos oſtenſo proferunt, Ecco la fica. Maître François. au liv. 4. ch. 45. explique ainſi la choſe. « Les Milanois « s'étoient contre Frideric abſent rebellés, & avoient « l'Imperatrice ſa Femme chaſſée hors de la Ville « ignominieuſement, montée ſur une vieille mule, « nommée Tacor, à chevauchons de rebours; ſçavoir « eſt, le derriére tourné vers la teſte de la mule, & « la face vers la croupiére. Frideric à ſon retour les « ayant ſubjugués & reſerrés, fit telle diligence, qu'il « recouvra la célébre mule Tacor : adonc au milieu « du grand Broüet par ſon ordonnance, le bourreau « mit és membres honteux de Tacor une figue « préſens, & voyans les Citadins captifs : puis cria « de par l'Empereur à ſon de trompe, que quiconque « d'iceux voudroit la mort évader, arrachaſt publi- « quement la figue avec les dents, puis la remiſt au « propre lieu, ſans ayde de mains : quiconque en « feroit refus, ſur l'inſtant ſeroit pendu & étranglé « Aucuns d'iceux eurent horreur d'une tant & telle « abominable amende, la poſtpoſérent à la crainte de « la mort, & furent pendus; es autres, la crainte de « la mort domina ſur telle honte : » iceux, aprés avoir à belles dents tiré la figue, la môntroient au boye, ou bourreau apertement, diſans *Ecco la fica*. M. Bochart croit qu'au lieu de Thacor, il faut lire Achor, ou leachor, c'eſt à dire à rebours en langue Hebraïque, que Rabelais n'ignoroit pas comme il paroiſt par ſa bonne Déeſſe Bacbou, & quantité d'autres termes qu'on a remarqués.

Avoir une dent de lait contre quelqu'un.

C'Est à dire, une vieille inimitié : les dents ſe prennent metaphoriquement pour envie, malice,

animoſité. Mordre & déchirer quelqu'un, c'eſt l'offencer ſoit par faits, ſoit par paroles : mônter les dents, c'eſt à dire témoigner qu'on a de la vigueur, & dequoy ſe défendre. *Jam minùs dente mordeor invido*, a dit Horace. Les Latins ont dit encore à peu prés en meſme ſens que nous, *genuinum infigere*, *genuinum frangere*. Les dents de lait ſont celles qui naiſſent les premiéres : une dent de lait ſeroit donc en quelque façon, comme, qui diroit une inimitié ſucée avec le lait; on dit encore, j'auray ou je feray cela malgré tes dents, c'eſt à dire, malgré toute ton oppoſition & toute ta rage, *etiam ſi tibi rumpantur ilia.*

Faire la nique à quelqu'un.

SE moquer de luy en hauſſant & baiſſant le menton : *les maux terminés en ique ſont aux Medecins la nique, hydropique, etique, phtiſique, paralitique, apoplectique, lethargique.* De là l'on a fait le verbe niqueter, & nôtre Peuple dit ordinairement, c'eſt marchandiſe de Paris, il n'y a que niqueter. En Allemand nicken, ſignifie hocher la teſte : faire petarade, c'eſt *crepanti buccâ manum intendere*, faire la figue à quelqu'un en petant de la bouche, dans les Amadis, liv. 10. *Il luy dit vilain pautonnier, voleur, outrageur des femmes d'autruy : ſurquoy le Chevalier répondit petarades, & baiſa la Dame deux ou trois fois, puis remonta ſur ſon détrier, & brocha des éperons.*

Eſtre logé chez Guillot le ſongeur.

ESTRE réveur ; peut-eſtre faut-il dire Guillan au lieu de Guillot, & que cette façon de parler a

eſté priſe de ce que nous liſons au premier livre d'Amadis, que Guillan le penſif fut un Chevalier errant, un des plus chevaleureux, qui fut onc en la Cour du Roy Liſuart, mais qui étoit ſi réveur à ſes amours & à ſa Dame, que penſant à elle ſouvent, il s'oublioit luy-meſme; auſſi un jour fut-il ſurpris dans ſes réveries, par un autre Chevalier qui le deſarçonna d'un coup de lance. Et pource le Roy Liſuart l'appelloit-il le plus grand réveur du monde.

Commander à la baguête.

C'Est à dire abſolûment, en telle ſorte qu'au moindre ſigne que l'on donne de ſa volonté, l'execution ſuive de fort prés le commandement: par une metaphore priſe des Ecuyers, qui au moindre mouvement de la baguette, manient leurs chevaux, & les font aller comme ils veulent.

Envoyer quelqu'un ad patres.

Notre Peuple ſe ſert de cette expreſſion, pour dire expedier, ou faire mourir quelqu'un. Peut-eſtre cela vient-il de ce qu'en l'Ecriture, il eſt ſouvent dit, qu'un tel s'endormit avec ſes péres, & s'en alla à ſes péres, c'eſt à dire, qu'il mourut. Dans Gregoire de Tours, *appoſitus ad patres, id eſt mortuus.* Dans la Bible vulgate. Gen. 15. 15. Dieu dit à Abraham, *tu autem ibis ad patres in pace.* Ainſi dit-il à David, 1. Paralip. 17. 11. *Cumque impleveris dies tuos, ut vadas ad patres.* Dans les Machab. 1. 2. 69. *Appoſitus eſt ad patres ſuos*, & en divers autres lieux.

Peſcher en eau trouble.

C'Est ce qu'on dit de ceux qui profitent des deſordres & des querelles d'autruy, & qui pour cela les fomentent. Dans les Apologues, un peſcheur ayant tendu ſes filets, ſe mit à batre l'eau pour faire donner le poiſſon dedans; quelqu'un luy reprochant qu'il troubloit la riviére, & qu'on n'en pourroit plus boire, mais moy, dit-il, ſi je n'en uſois de la ſorte, je ne pourrois plus manger, & il me faudroit mourir de faim.

Aprés Paſques robillare.

CE mot eſt fort commun en la bouche de nos Payſans. Je ne ſçay, ſi cela auroit point eſté pris de *rubigalia* ou *robigalia*, feſtes & réjoüiſſances celebrées autrefois par les Payſans, le mois d'Avril, en l'honneur du Dieu *Rubigus*, *ut rubiginem à ſegetibus arceret.* Voyés Ovide en ſes Faſtes, Varron, Pline, & les autres. *Eſt autem rubigo*, dit Servius ſur le 1. de Georg. *ſegetum putrefactio, cùm ſpicæ confriatiles & vanæ redduntur, & culmi pereunt, quod à ruſticis calamitas dicitur, inde & Rubigus Deus. Vt Chriſtiani*, dit Hoſpinien, en ſon Traitté *de Origine litaniarum*, p. 363. *In die S. Marci & circa, ſupplicationes celebrant circum oppida, & pagos campoſque luſtrant, ne ulla tempeſtas ſegetibus alijſque fructibus noceat. Sic Romæ olim eodem ferè die Robigalia celebrata ſunt, in quibus fiebat proceſſio à flamine Quirinali, &*

populo albis veſtibus induto, in lucum Robigini conſecratum, ibi ſacris precibus, quibus Robiginem invocabant, ut ſegetibus parceret, immolabatur adhibito vino & thure, canis & ovis, eorumque exta in cineres cremabantur. Quelques-uns s'imaginent plaiſamment, que cette façon de parler eſt une corruption de cellecy aprés Paſque *robe il aura.*

L'habit ne fait pas le Moine.

CETTE façon de parler s'employe, pour dire qu'il ne faut pas juger des perſonnes par l'extérieur, comme l'on diſoit autrefois ἐκ πώγωνος σοφοί. Elle eſt priſe des Autheurs du droit Canon, parlant de la capacité ou incapacité de poſſeder des Benefices. Voicy ce qu'en dit Godefroy ſur la Coûtume de Normandie, au Tit. de Juriſc. p. 61. Il y a des Benefices ſeculiers, il y en a de reguliers. I'appelle reguliers ceux qui ſont deſtinés aux Moines & Religieux profez; car c'eſt une maxime générale à tous Benefices, que *regularia regularibus, ſæcularia ſæcularibus ſunt conferenda,* & partant les reguliers ne peuvent eſtre conferés qu'aux Religieux du meſme Ordre. De la régle prédite, on a pris occaſion de douter, ſi pour obtenir leſdits Benefices, il ſuffit du Noviciat & de l'habit, ou s'il faut eſtre profez; mais enfin, il a eſté conclu, que l'habit ne fait pas le Moine, & partant qu'il faut eſtre profez pour poſſeder leſdits Benefices. Juvenal. Satyr. 7. parlant des faux jugemens de ſon ſiécle, a dit

Purpura vendit
Cauſidicum, rara in tenui facundia panno.

Roger bon-temps.

C'Est à dire un bon compagnon. M. Cotgrave en ſon Epître dedicatoire, prétend que c'eſt une corruption de rouge bon-temps, parce que ſuivant que l'a dit la verité meſme, quand le temps eſt rouge le ſoir, c'eſt ſigne qu'il fera le lendemain beau-temps. Paſquier, liv. 8. ch. 61. croit qu'on a dit rouge bon-temps, parce que cette couleur au viſage de toute perſonne, promet je ne ſçay quoy de guay, & non ſoucié, comme au contraire, la couleur blême eſt ordinairement accompagnée d'humeur fade & melancolique : mais tout cela, à dire le vray, ne me ſatisfait point, car Roger a toûjours eſté tenu pour le nom d'un homme guay, tout de meſme que d'une femme gaillarde, on dit que c'eſt une rogére.

Voir l'épouſée. D'auſſi bon cœur que les Payſans font les enfans. Il paſſeroit bien une chartée de foin entre chacune de ſes paroles.

DE ces trois façons de parler, la premiére eſt priſe des Valons ; la ſeconde, des Flamands; & la troiſiéme, des Anglois. La premiére s'employe pour deſigner une terreur panique, dont Strada donne un exemple en ces coureurs que le Duc d'Albe avoit envoyés, qui rapportans avoir entendu un bruit de tambours, & en meſme temps apperçû quatre enſeignes, qui étoient en effet tambours & enſeignes, mais ſur quatre chariots couverts de verdure, & ſur

qui une troupe de Payſans qui danſoient à l'entour, conduiſoient au village prochain une nouvelle mariée : le Duc fit mettre ſon armée en bataille, & pour mémoire de cette plaiſante avanture, ce proverbe eſt demeuré entre les ſoldats Valons, que quand les coureurs reviennent trop toſt, on leur demande, s'ils ont vû l'épouſée.

Les Hollandois ſe ſervent de la ſeconde expreſſion, quand ils veulent marquer qu'ils font quelque choſe de grand cœur, & de grande affection, par exemple; ils diſent, je bois à vous, & je vous porte cette ſanté, d'auſſi bon cœur, que les Payſans font les enfans. Vous liſés ſouvent dans Amadis, je fais, ou je vous donne cela d'auſſi bon cœur, que je baiſay onc Damoiſelle.

Les Anglois ſe ſervent de la derniére, lors qu'ils veulent dépeindre un homme qui parle lentement.

Il a vû le loup.

CELA ſe dit d'un homme qui ſe tait tout court, voyant ſurvenir celuy dont il parloit. Servius ſur ce vers de l'Eglogue 8. *Lupi Mœrin vidêre priores. Hoc etiam Phyſici confirmant, quod vox detrahitur ei, quem primum viderit lupus; unde etiam hoc proverbium natum eſt, lupus in fabulâ, quoties ſupervenit ille, de quo loquimur, & nobis ſuâ præſentiâ amputat facultatem loquendi.*

Porter beſot.

C'EST à dire, porter mal-heur. Cette façon de parler eſt fort commune parmy nôtre Peuple, ils diſent

auſſi biſieutre pour mal-heur; il y a du biſieutre en cette affaire. C'eſt ſans doute une corruption du François, porter biſſeſtre ou biſexte à quelqu'un, dont voicy ce que M. de la Motte du Vayer dit en l'une de ſes létres, qu'il intitule, des jours reputés heureux ou mal-heureux. « En vérité, dit-il, je ne « trouve pas moins de vanité en cela, qu'à croire « l'année biſſextile plus mal-heureuſe que les autres, » d'où vient peut-eſtre nôtre proverbe, porter biſſeſtre ou biſexte à quelqu'un. Sur quoy je vous ſupplie de vous ſouvenir de cét endroit d'Ammien Marcellin, liv. 26. où il dit, que l'Empereur Valentinien s'empeſcha de ſortir, pour éviter le jour intercalaire du biſſexte de Février, comme mal-encontreux aux Romains; *nec videri die ſecundo, nec prodire in medium voluit, biſſextum vitans Februarij menſis tunc illuceſcens, quod aliquoties rei Romanæ cognorat fuiſſe infauſtum.* Macrobe Saturnal. l. 1. ch. 13. *Quoties incipiente anno dies cœpit, qui adjectus nundinis, omnis ille annus infauſtis caſibus luctuoſus fuit, maximéque Lepidiano tumultu opinio iſta firmata eſt.* C'eſt pourquoy l'on vouloit que l'intercalation de ce jour ſe fit au milieu du mois, *ut à ſuſpecto die celebritatem averterent nundinarum.*

Ferrer la Mule.

CHERCHER à faire argent, & tirer profit de tout, & meſme aux depens de ſon maître; on dit qu'un valet ferre la mule, quand il vôle un peu, & qu'un Juge la ferre auſſi, quand il prend de l'argent; ſoit par ſes mains propres, ſoit par celles de ſes domeſtiques. Nous avons pris cette façon de parler de

ce que fit autrefois le muletier de Veſpaſien, qui ſous prétexte que l'une des mules étoit deferrée, arreſta long-temps la litiére de cét Empereur, & par là fit avoir audience à celuy auquel il l'avoit promiſe ſous l'aſſeurance d'une ſomme d'argent : mais dont l'odeur vint fraper auſſi-toſt le nez de ce Prince, qui l'avoit tres-fin pour le gain : en ſorte, dit Suetone, qu'il voulut partager avec ſon muletier le profit qu'il avoit eu à ferrer la mule.

Larron comme une choüéte.

EN Normandie & en quelques autres Provinces, c'eſt ainſi qu'on appelle une hoüe, ou chevesche, upupam. Voyés M. Saumaiſe ſur l'Hiſtoire Auguſte, p. 337. Ailleurs par ce mot, on entend ce qu'on appelle choucas, en Latin *monedulam*, ces petites corneilles qui ſe retirent dans les trous des maiſons & des clochers, & qui ſont larronneſſes, & ont donné lieu au proverbe. Rablais, l. 3. ch. 14. où il parle du ſonge que Panurge fit d'avoir vû ſa maîtreſſe, luy fichant des cornes à la teſte, & de la metamorphoſe qu'il crût voir enſuite de luy en tabourin, & d'elle en choüéte, ſur ce qu'il s'imagina que cela luy préſageoit qu'il auroit corne d'abondance, & planté de tous biens; qu'il ſeroit joyeux comme un tabour à nopce, toûjours ſonnant, toûjours ronflant, & toûjours bourdonnant; & qu'enfin, ſa femme ſeroit cointe & jolie comme une belle petite choüéte. Pantagruel luy prédit, au contraire, qu'il ſeroit coqu, battu comme un tabourin, dérobé par ſa femme, ayant en cela l'inclination & le naturel de la choüéte. Surquoy mérite bien d'eſtre rapporté ce que Voſſius remarque,

l. 3. ch. 85. en la fin de l'Orig. & Progr. de l'Idolat. *monedula quaſi monetula, à furripiendis monetis.* Ovide liv. 7. des Metamorph. Fab. 24. dit qu'Arné, qui livra ſa patrie à Minos pour de l'argent, fut changée en cét oyſeau.

Quamque impia prodidit Arne
Sithonis, accepto quod avara popoſcerat auro,
Mutata eſt in avem, quæ nunc quoq; diligit aurum;
Nigra pedes, nigris velata monedula pennis.

Iamais homme ne ſe trouva à telles noces.

JAMAIS homme ne ſe trouva ſi étourdi, ſi maltraité, & ſi bien étrillé. Cela vray-ſemblablement eſt pris des noces de Baſché, où quand chicanoux venoient faire leurs exploits, gantelets faiſoient auſſi les leurs ſur mandibules, ſur brichet, & ſur épaules. Oudart ſous ſon ſurplis avait ſon gantelet caché, il s'en chauſſe comme d'une mitaine, & de d'auber chicanoux, & de draper chicanoux, & coups des jeunes gantelets pleuvoir de tous côtés ſur chicanoux. Des noces, diſoient-ils, des noces, des noces vous en ſouvienne : il fut ſi bien accoûtré, que le ſang luy ſortoit par la bouche, par le nez, par les oreilles, & par les yeux : au demeurant courbatu, épautré & froiſſé, teſte, nuque, dos, poitrine, bras & tout. Croyés qu'en Avignon au temps de Carneval, les Bacheliers onc ne joüérent à la raphe plus melodieuſement que fut joüé ſur chicanoux; enfin, il tombe par terre, & ne ſçais s'il fut bien penſé des mires du païs. Voyés le reſte dans M. François, livre 4. ch. 14. & ſuivans. Mires, c'eſt à dire, les Medecins : je croyois que ce mot pouvoit venir du Grec μύρον, c'eſt à dire unguent,

tant parce que je le vois toûjours écrit par un y dans Amadis, Meluſine, & les autres vieux Autheurs; que parce que les Apotiquaires, Chirurgiens & Medecins étoient autrefois confondus, & s'appelloient tous μυρόπωλοι. Voyés Athenée, liv. 13. Nicot & Richelet ſur ces vers de l'Ode de Ronſard à Phœbus, pour guérir le Roy Charles IX.

Soit que tu ſois fluteur,
Ou Phœbus, ou paſteur,
Deſſus les bords d'Amphryſe,

Ou Herbeur, enten moy;
Vien t'en guérir mon Roy,
Qui ſeul te favoriſe.

Je diray tes amours,
Que tu parois toûjours
Sans barbe ni vieilleſſe.

O des myrres le Roy
A Bacchus & à toy
Sert le don de Jeuneſſe.

Saint Hierôme dans ſes Epîtres, *nec in medicorum tabernis conſideas;* & dans ſon Apologetique à Domnion. *Non eſt grande, mi Domnion, garrire per angulos, & medicorum tabernas.* Surquoy voicy ce que dit Eraſme, *ſentit pharmacopolia, in quibus velut & in tonſtrinis conſidetur ab otioſis & garrulis, qui mos & hodie durat apud Venetos.* Juvenal a dit parlant de ces lieux,

Gaudent ubi vertice raſo
Garrula ſecuri narrare pericula nautæ.

D'autres le derivent de l'Arabe Emir. Mais nos Maîtres, je dis Meſſieurs Bochart, & de Grentemeſnil,

n'approuvent pas trop ni l'une, ni l'autre etymologie. On diſoit autrefois en commun proverbe,

Qui veut la gueriſon du mire,
Il luy convient tout ſon mal dire.

Qui dort, diſne.

CETTE façon de parler eſt tirée de l'école des Medecins, où l'on enſeigne que le ſommeil tient lieu d'aliment; lors que l'eſtomach étant plein de crudités, il faut dégager la nature, & luy donner loiſir de les cuire ſans la ſurcharger de nouvelles viandes. Car au reſte ſi l'on eſt à jeun, dit Hollerius, ſur les Aphoriſmes, le dormir ne nous nourrit & ne nous fortifie point; au contraire, la chaleur naturelle qui ſe retire alors toute au dedans, ne rencontrant rien ſurquoy elle puiſſe agir, s'affoiblit peu à peu, & s'éteint, de meſme qu'une lampe, faute d'huile.

Il eſt marqué à l'A.

CELA ſe dit d'un homme de bien, d'honneur & de mérite; & ce proverbe eſt emprunté des monnoyes, qu'on marque aux villes de France par l'ordre Abecedaire, ſelon leur primautés; & parce que Paris eſt la metropolitaine, la monnoye que l'on y forge, eſt marquée de l'A, & du meilleur alloy & pois qu'aux autres Villes, peut eſtre, dit Nicot, les monnoyeurs d'icelle éclairés de plus prés par les Généraux des Monnoyes.

Tel bat les buiſſons, qui n'a pas les oyſillons.

ON le dit de ceux qui travaillent pour autruy, & qui prennent une peine dont ils ſont mal récompenſés. On fait en hyver une petite chaſſe aux flambeaux, & entre deux hayes : un valet porte un bouleau, ou autre arbriſſeau plein de glu : d'autres valets battent de côté & d'autre les buiſſons, d'où les oyſeaux ſortans vont donner à la lumiére & dans le bouleau, où ils demeurent pris. Nous appellons cela, aller au bouleau.

Hos ego verſiculos feci, tulit alter honores.

Sic vos non vobis, ſic vos non vobis, ſic vos non vobis, ſic vos non vobis. C'eſt ce qui arriva à Virgile ; tout le monde le ſçait. Les Anglois au ſiége d'Orleans ſe broüillérent avec le Duc de Bourgogne, qui voyant qu'ils gardoient Orleans pour eux, leur dît ce proverbe, comme tous les Hiſtoriens du temps le raportent.

C'eſt le chien au grand colier.

C'EST le chien le plus fort & le plus grand, & qui par conſéquent a la plus groſſe chaîne & le plus grand colier ; cela ſe dit du chef, & du plus mauvais garçon d'une troupe.

Ie n'en fais non plus de cas que d'un bouton.

DANS la Chronique de Normandie, ch. 46. « Pour « auquel reſiſter, Onfray envoya Roger de Beau- « mont, mais duquel pour ſon outrecuidance on ne « faiſoit point de cas, & on en faiſoit moins d'eſtime « que d'un bouton. » Un bouton, de laine s'entend, c'eſt à dire, un floquet; car ainſi trouvés-vous ce mot employé dans Nicot, & les autres Vocabulaires. Bouton de roſe, bouton de pourpoint, bouton ou floquet de laine. De ſorte, que comme les Latins ont dit *floccipendere*, auſſi avons nous dit en meſme ſens, n'eſtimer non plus qu'un bouton.

Sa vie ne tient qu'à un filet.

IL eſt en grand péril de perdre la vie; ſoit par maladie, ſoit par naufrage, ou autrement. Syneſius en ſon Epît. 4. parlant de gens battus ſur la mer d'une furieuſe tempeſte, τοῖς ἐν τῷ τοιῶδε πλέουσιν ἀπὸ λέπτου φασι μίτου τὸ ζῆν ἠρτῆσθαι. Cette façon de parler eſt ſans doute priſe, ou de la Fable qui nous repréſente les Parques filant les jours de chaque homme, d'où vient qu'on leur donne l'epithéte de Filandiéres. Ronſard, ſouvent, & Mademoiſelle de Rohan, Princeſſe de Leon, en ſes belles Stances, ſur la mort de Henry quatriéme.

Mais qui pourroit mourir; les Parques filandiéres
Dedaignent de toucher à nos moites paupiéres,
Ayant fermé les yeux du Prince des guerriers:
Atropos de ſa proye eſt par trop glorieuſe,

Elle peut bien changer ſes cyprés en lauriers,
Puis que de ce vainqueur elle eſt victorieuſe.

Où bien cette façon de parler eſt priſe de l'hiſtoire de Denis le tyran, qui mettoit une épée pendante à un filet, ſur la teſte de ceux qu'il convioit à manger; à quoy Ovide ſemble avoir égard quand il dit,

Omnia ſunt hominum tenui pendentia filo,
Et certam præſens vix habet hora fidem.

Sortir des gonds.

S'EMPORTER, uſer de violence, comme il arrive, quand une porte s'enleve de deſſus ſes gonds.

Il en faut faire un pot pourri.

C'EST à dire un mélange : il faut faire un gros de divers intéreſts de pluſieurs affaires & prétentions, pour eſtre terminées & compenſées par un meſme jugement. Pot pourri ſignifie la meſme choſe que hochepot, ſalmi, hachis, ou fricaſſée faite de diverſes viandes, herbes & épices, qui ſont comme pourries à force de cuire; les Eſpagnols diſent auſſi *olla podrida*. Voyés Miſnhæus: les Grecs appelloient cela μιττωτὸν, & les Latins, *minutal*, *ſatura*.

Pour un point Martin perdit ſon aſne.

LE ſieur des Accords en ſes Bigarrures, & divers autres ont diverſement diſcouru là deſſus. Ce

qu'en rapporte Paſquier, au l. 8. de ſes Létres me ſemble le plus croyable. Je deſire, dit-il, encore vous ajoûter le jeu de ce vers, ou un ſeul point tranſpoſé diverſifie le ſens.

Porta patens eſto nulli claudaris honeſto.

Mettés la virgule aprés le mot de *eſto*, il n'y a nul vers plus courtois; mettés la aprés *nulli*, il n'y a rien ſi diſcourtois, & c'eſt pourquoy Alciat dit que l'on fit cét autre Carme.

Ob ſolum punctum perdit Martinus aſellum.

Diſant que c'étoit un Abbé nommé Martin, qui pour avoir mis ce vers ſur le portail de ſon Monaſtére, avec le point au deſſous de *nulli*, fut pour ſa vilenie privé de ſon Abbaye, nommée Aſellus, d'où auſſi eſt venu entre nous ce proverbe François, *pour un point Martin perdit ſon aſne.*

En ſçavoir tout le pourquoy.

ESTRE informé pleinement de quelque choſe, découvrir les motifs & la fin de quelque déliberation, avoir une connoiſſance parfaite de tout ce qui ſe paſſe en une affaire. *Felix qui potuit rerum cognoſcere cauſas*, dit le Poëte dans ſes Georg. & nôtre Ronſard en ſon Hymne de la Philoſophie.

Elle premiére a trouvé l'ouverture
Par long travail des ſecrets de Nature,
A ſçû dequoy les tonnerres ſe font,
Pourquoy la Lune a maintenant le front
Mouſſe ou cornu, & pourquoy toute ronde,
Où demy ronde elle apparoiſt au monde.

Sur leſquelles paroles, voicy ce que dit le Commentateur. Ce pourquoy là, dit Ariſtote, au 1. de la Metaphyſique, eſt la marque de la ſcience, quand on peut dire le pourquoy de quelque choſe, διὰ τὶ, comme pourquoy le feu eſt chaud, διὰ τὶ θερμὸν τὸ πῦρ, & non pas ſeulement qu'il eſt chaud, ὅτι θερμὸν; l'un eſt de la ſcience, l'autre de l'experience; c'eſt ce que les autres appellent τὸ ὅτι καὶ τὸ διότι; ſçavoir, premiérement que la choſe eſt, & puis pourquoy elle eſt.

Preſter ou tendre la main.

ASSISTER quelqu'un : les Latins ont dit en pareil ſens, *porrigere manum.* Et Syneſius en l'Epître 155. écrivant à un Avocat, je connois, dit-il, vôtre inclination aſſés portée τοῖς δεομένοις χεῖρα ὀρέγειν, à tendre la main à ceux qui ſont dans le beſoin. Tendre la main, eſt auſſi ſe reconcilier avec quelqu'un, luy proteſter de l'aimer; la main droite eſt le ſymbole de la fidélité & de l'amitié; les Grecs ont dit δεξιοῦσθαι en pareil ſens, c'étoit un des préceptes de Pythagore, μὴ πάντι ἐμβάλλειν τὴν δεξίαν, c'eſt à dire, ne contracter pas à la volée des liaiſons particuliéres avec tout le monde.

I'y donne les mains.

JE me rends à ſes raiſons, je confeſſe que j'ay tort, je me reconnois vaincu : nous l'avons pris du Latin *manus dare & tollere, digitum porrigere.* Voyés

Eraſme en ſes Adages, & les Commentateurs ſur ce vers de l'onziéme de l'Æneide.

Viciſti & victum tendere palmas
Auſonij vidêre, tua eſt Lavinia conjux.

Ovide a dit auſſi,

Confeſſaſque manus, obliquaque brachia tendens,
Vincis, ait, Perſeu.

Tous les Autheurs, Ceſar, Virgile, Ciceron, ſe ſont ſervis de cette façon de parler.

Reteiller ſes chenevotes.

NOTRE peuple dit ſes canibotes, & a fort ordinairement en la bouche, nous verrons bien-toſt un tel reteiller ſes canibotes, c'eſt à dire, nous verrons cét homme qui fait ſi belle dépence, ſe reduire bien-toſt à devenir ménager. C'eſt une metaphore priſe des teilleurs de chanvre, chenevis, cheneve, chenevote, ou canibote : *feſtuca cannabica* proprement; car nous étendons auſſi quelquefois cela, *ad alias quiſquilias.*

C'eſt une teſte de linot.

CELA ſe dit d'un homme de peu de ſens : le linot, ou la linote, eſt un oyſeau qui a la teſte fort petite, & ceux qui l'ont telle, ont ordinairement peu de cervelle & d'eſprit; quand donc l'on dit, groſſe teſte & peu de ſens, ou c'eſt une façon de parler par antiphraſe, ou il le faut entendre d'une groſſeur extérieure & charnuë, comme il ſe voit aux bœufs, &

aux autres beſtes, qui par cette peſanteur ſont toûjours panchées vers la terre; & non de la grandeur du crane qui contient beaucoup de cervelle, & où les eſprits agiſſent avec plus de liberté, comme on le voit aux hommes.

Pronaque cùm ſpectent animalia cætera terram,
Os homini ſublime dedit, Cœlumque tueri
Juſſit, & erectos ad ſidera tollere vultus.

Courir l'éguiléte.

VOULOIR par ſa vie infame ſe déclarer putain : car comme parmy les Romains, les femmes toutes publiques étoient diſtinguées par de certaines marques & ſortes d'habits : auſſi en Languedoc étoient-elles autrefois obligées de porter une éguiléte au bras, afin d'eſtre reconnuës. C'eſt ce que remarque Boërius en ſa premiére Conſultation miſe à la fin de ſes Commentaires, ſur la Coûtume de Bourges. Peut-eſtre que le proverbe entend l'éguiléte des hommes; noüer l'éguiléte; mettre bas l'éguiléte.

Entre chien & loup.

C'EST ce temps, *quod tu nec tenebras, nec poſſis dicere lucem*, comme parle Ovide, quand le jour eſt encore ſi ſombre, qu'on ne ſçauroit diſtinguer un chien d'avec un loup. Baïf, l. 1. de la Francine.

Comme le ſimple oyſeau qui cherche ſa paſture
Lors qu'il n'eſt jour ne nuit, quand le vaillant Berger,

Si c'eſt un chien ou loup, ne peut au vray juger,
Ne penſant au danger mais à ſa nourriture,
S'empeſtre à la pantiére....

Ce qu'on apprend aux bers dure juſqu'aux vers.

C'Est à dire, que les premiéres impreſſions que nous recevons dés l'enfance, durent juſqu'à la mort; ce qui ſe met dans un vaiſſeau le premier, eſt ce qui en ſort le dernier.

Quo primum eſt imbuta recens, ſervabit odorem
Teſta diu.

Il a fait ſes Roüaiſons.

IL a mangé ſon petit fait. Nôtre meſme M. de Bras, p. 34. parlant de la Feſte Saint Romain, & de nôtre Gargoüille; « il s'eſt fait, dit-il, autrefois, & « encore du temps de ma jeuneſſe de grands feſtins, « dances, mommeries, ou maſcarades audit jour de « l'Aſcenſion, tant par les feſturiers de cette con- « frairie ſaint Romain, qu'autres jeunes hommes, avec « exceſſives dépences; & s'appelloit pour lors tel jour, « les roüaiſons, à cauſe que les proceſſions roüent de « lieu en autre; & diſoit-on, comme en proverbe, « quand aucuns débauchés declinoient de biens, qu'ils « avoient fait roüaiſons; à ſçavoir, perdu leurs biens « en trop voluptueuſes dépences, & mommeries ſur « chariots, qui ſe faiſoient de nuit par les ruës, « quelque ſaiſon d'été qu'il fuſt pour plus grande ma-

« gnificence. » M. de Bras s'eſt trompé, quand il a crû, que roüaiſons s'étoit fait du verbe roüer, car ce mot ſans difficulté, vient de celuy de Rogations, comme je l'ay mônstré dans mes Antiquités & Etymologies Françoiſes.

Les battus payeront encor l'amende.

CELA ſe pratiquoit ainſi, dit Paſquier, par la « Coûtume de Lorry; aux autres gages de ba-« taille, le vaincu perdoit bien ſa cauſe, mais je ne « vois point qu'il fût tenu de payer aucune amende. « Et par avanture, de là vient, qu'en uſage, quand « un homme mal-traité paye l'amende, on dit qu'il « eſt de la Coûtume de Lorry, où le battu paye « l'amende. » Paſquier ſe trompe, s'il a crû que cela fût ſeulement de la Coûtume de Lorry, car il étoit auſſi de celle de Mets, comme nous l'aprenons de l'Hiſtoire & de la vie des Evêques de Mets. « Neant-« moins, dit l'Autheur, leur forme de gouverner eſt « demeurée fort rude & barbare, juſques au temps de « la ſcience de Bertrand, car avant luy on n'écrivoit « rien, la plûpart des differents ſe vuidoient au champ « de bataille à coups de mains, & ceux qui avoient « eſté battus, payoient l'amende. Ce fut ce Bertrand « qui créa les Treize, qui inſtitua les Amans, qui « établit les Arches publiques par chaque parroiſſe, & « qui donna commencement aux Traités par écrit. » Les Treize étoient treize perſonnes choiſies de la ville, qui jugeoient les affaires civiles & criminelles, & leur Juriſdiction s'eſt conſervée juſques à l'établiſſement du Parlement qui fut fait en 1633. Les Amans ſont eſpéces de conſervateurs des Actes & Chartres pu-

bliques, nommés autrement Notaires regionnaires, parce qu'ils ſont épandus par toutes les Parroiſſes de la ville. Ainſi il y a l'Aman de ſainte Croix, l'Aman de ſaint Martin.... Ce mot eſt que je croy fait du Latin *Amanuenſis*, car en effet ces gens *ſunt ſcribæ & amanuenſes publici.*

Il n'y a ni rime, ni raiſon.

POUR expliquer cette façon de parler, & pour ſçavoir ce que c'eſt proprement qu'on appelle rime & airs, & d'où viennent ces mots, il faut tranſcrire les paroles de M. Saumaiſe ſur Vopiſcus. *Rhytmum malè vocamus in noſtrâ Poëſi, ſyllabarum ad finem cujuſque verſus, in eundem ſonum recidentium* κατάληξιν, *ſic finem rhytmi, rhytmum,* καταχρηςικῶς *appellamus. Rythmum in cantione veteres vocarunt, quam nos hodie æram cantionis vulgo dicimus, rythmus enim Latinè numerus dicitur. Virgil.*

Numeros memini, ſi verba tenerem.

Æra autem idem quod numerus. Nonius, Æra numeri nota. Inde nos æram cantionis pro numero vel rythmo cantionis vocamus: & æræ pro cantionibus, eo modo quo & Latini numeros pro canticis ipſis & verſibus. Et en un autre lieu aprés avoir mis les diverſes differences qu'il y a entre le métre ou le vers, & ce qu'on appelloit rythme, il conclut ainſi, *Beda metrum & rythmum ſic diſtinguit, ut metrum ſit ratio cum modulatione, rythmus modulatio ſine ratione. Carmen igitur ſecundùm metri legem compoſitum & rythmum habet & rationem: quod vero extra legem factum eſt, rythmum quidem habet, ſed caret ratione: hinc de re admodùm*

inconditâ & abſurdâ ſolemus dicere, eam nec rythmum, nec rationem in ſe habere.

D'une meſme bouche il ſouffle le chaud & le froid.

ON dit cela d'un homme double & trompeur, auquel il ne ſe faut point fier : & il eſt pris de l'Apologue de l'homme & du ſatyre qui avoient lié ſocieté & amitié enſemble. Un jour d'hyver qu'ils diſnoient, l'homme porta ſes mains à ſa bouche, & ſe mit à ſouffler dedans, ſurquoy le ſatyre luy ayant demandé, pourquoy il faiſoit cela, c'eſt, répondit-il, pour échauffer le bout de mes doigts où j'ay froid : au meſme temps, ce meſme homme ſoufflant ſur un morceau de viande qu'il portoit à ſa bouche, & le ſatyre luy demandant de nouveau, pourquoy il faiſoit cela, c'eſt, luy répondit-il, pour refroidir un peu ce morceau de viande qui eſt trop chaud : là deſſus le ſatyre rompt avec l'homme en ces termes. Dés à préſent je renonce à ton amitié, & je ne veux plus de ſocieté avec toy, puis que d'une meſme bouche tu tires le chaud & le froid.

Pauvreté n'eſt pas vice.

NOus l'avons pris mot pour mot du Grec πενία οὐκ ἔστιν ἔγκλημα, qui ſe trouve dans Philoſtrate, p. 901. en cette jolie létre qu'un Amant pauvre écrit à ſa maîtreſſe ; en effet, quoy que la néceſſité auſſi bien que la faim, ſoit ſouvent une fort mauvaiſe con-

ſeillére, & qu'à cauſe de cela les Poëtes luy donnent l'epithéte de *maleſuada fames;* ce qui faiſoit douter à quelques-uns, ſi un tuteur pouvoit eſtre deſtitué, à cauſe de ſa pauvreté; neantmoins l'Empereur decide le contraire dans le §. 12. du titre des Inſtitutes *de ſuſpectis Tutoribus.* Horace a dit quelque part *magnum pauperies opprobrium, jubet quidvis & facere, & pati, virtutiſque viam deſerit arduæ.* Claudien, *imperioſa fames, & Silius Italicus*, liv. 13.

Eſt deforme malum, ac ſceleri proclivis egeſtas.

Mais d'autre côté Demiphon dit dans le Phormion de Terence.

Heus quanta, quanta hæc mea paupertas eſt, tamen
Adhuc curavi unum hoc quidem, ut mihi eſſet fides.

Et Sinon dans Virgile.

Nec ſi miſerum fortuna Sinonem
Finxit, vanum etiam mendacémq; improba finget.

Employer le vert & le ſec.

EMPLOYER toutes ſortes de moyens pour parvenir à ſa fin. Cette metaphore eſt priſe de ceux qui pour faire un grand feu, y mettent le bois vert & le ſec. Henry IV, allant voir l'une de ſes Maîtreſſes qui étoit toute ſeche de maigreur, & qui ce jour là s'étoit habillée de vert, ſur ce qu'elle le prioit de l'excuſer, ſi elle ne le recevoit pas aſſés bien; je ſuis trop raiſonnable, dit-il, pour ne le pas faire, car je voy que pour cela vous n'oubliés rien, & que vous employés le vert & le ſec. Ce meſme Prince ayant ſurpris cette meſme femme, dont il n'étoit pas trop

piqué, avec un de ſes autres galants qui s'étoit caché ſous le lit; comme on luy eut ſervi la colation, il ſe mit, faiſant ſemblant de badiner, à jetter quelques morceaux de pain, & quelques fruits ſous ce lit, puis ſe tournant vers cette Dame, encore faut-il, luy dit-il, que tout le monde vive. Je tiens ces deux hiſtoriétes d'une perſonne autant illuſtre par ſon eſprit & par ſa vertu, comme elle l'eſt par ſa naiſſance.

Aprés la panſe vient la danſe.

THEOPHRASTE, au charactere de l'Incommode & indiſcret, qui fait des contre-temps, περὶ τῆς ἀκαιρίας, met celuy qui voulant danſer & bouffonner, préſente la main à un autre qui eſt encore à jeun, καὶ ὀρχησάμενος ἅψασθαι ἑταίρου μηδέπω μεθύοντος. On ne peut rien aporter plus à propos ſur ce ſujet, que ce que firent les Iſraëlites, aprés avoir adoré le veau d'or, *ils s'aſſirent*, dit le texte, *pour manger & boire, & puis ſe leverent pour joüer.* Exod. 32. 6. & 1. Cor. 10. 7. Pour joüer, c'eſt à dire, pour chanter & danſer. Car Moyſe deſcendant de la Montagne, oüit le bruit des chanſons, & vit le veau & les danſes, comme il eſt dit en Exode, ch. 32. 18. & 19.

Il en veut manger.

CE qu'on dit autrement, il en veut decoudre, c'eſt à dire, il veut combattre. Dans des Eſſars, ch. 51. *Toutefois, ou par crainte, ou pour obeïr au Roy Armate, Alforax n'en voulut manger pour ce*

coup, c'eſt à dire, qu'il ne voulut point accepter le combat qui luy étoit offert. Et dans les grandes Chroniques de Bretagne, l'Auteur parlant de la journée de Marignan, où François I. défit les Suiſſes : ils furent, dit-il, receus vertueuſement, nonobſtant qu'il y en eut qui n'en voulurent onques manger, & regardoient par où ils fuiroient. Il n'y a rien de plus commun en la bouche des enfans, que de dire, en veux-tu manger, pour gourmer. Guichard en ſon Harm. Etym. p. 475. dit que le meſme mot Hebreu *Lacham*, ſignifie ſe batre & manger, à cauſe de la commune ſignification de ce verbe, tant de manger que de batailler ; par cette alluſion, les grands mangeurs ſont appellés en Grec ἐπὶ δεῖπνον ἄμαχοι, comme il ſe voit dans Athénée & dans Ælien.

La nuit tous chats ſont gris.

CELA ſe dit à ces gens qui donnent trop à la beauté, & qui, comme diſoit Olympias, mére d'Alexandre, ὀφθαλμοῖς γαμοῦσι, qui ſe prennent & ſe marient par les yeux. Nous l'avons imité de la réponce qu'une Dame Grecque fit à Philippes, πᾶσα γυνὴ τοῦ λύχνου ἀρθέντος ἡ αὐτὴ ἐςὶ, la chandelle éteinte toutes les femmes ſont ſemblables. Ce qu'Eraſme a tres mal à propos voulu interpréter au deſavantage des Dames : car voicy la vérité de l'hiſtoire, ſuivant que Plutarque la raporte en ſon Traité des précéptes du Mariage. Une Dame tres-belle, mais encor plus chaſte, preſſée & ſollicitée de ſon deshonneur par Philippes, employa diverſes conſiderations pour éteindre la paſſion de ce Prince, & entr'autres, elle luy dit, que ces foibles charmes qu'il trouvoit dans ſes yeux & ſur ſon teint,

s'évanoüiroient la nuit, & que lors que les flambeaux ſeroient oſtés, la plus belle perſonne du monde ne differeroit pas de la plus laide.

Bâtir des châteaux en Eſpagne.

J'Ay vû là deſſus trois opinions; l'une de Paſquier; l'autre de M. des Jveteaux Conſeiller d'Etat; & la troiſiéme de M. de Grentemeſnil. Le premier au 8. liv. de ſes Recherches, ch. 17. s'explique en ces mots. « Nous uſons de ce proverbe contre celuy qui en ſes « diſcours pourpenſe à choſes oyſeuſes, & qui luy « doivent tourner à neant, & vient de ce qui a eſté « de tout temps pratiqué en Eſpagne, où vous ne « rencontrés aucuns châteaux : ce qui fut ainſi trouvé « à propos, pour empeſcher que les Maures, qui « faiſoient ordinairement pluſieurs courſes, ne ſur- « priſſent quelques châteaux de force ou d'emblée, « où ils auroient moyen de faire retraite; c'eſt pour- « quoy on a dit que celuy faiſoit des châteaux en « Eſpagne, quand il penſe à par ſoy à choſe qui n'eſt « faiſable, que pleuſt à Dieu, je diray cela en paſſant. « Que nos anceſtres euſſent apris la meſme leçon. » Surquoy ayant conſulté M. des Jveteaux, qui a vû l'Eſpagne avec ſoin, & luy demandant comme cela s'ajuſteroit avec ce que dit Malherbe en ſa priére pour le Roy, allant à Sedan.

Par la fatale main qui vangera nos pertes,
L'Eſpagne pleurera ſes Provinces deſertes,
Ses châteaux abatus & ſes champs deconfis....

Voicy ce qu'il me répondit. « Nous autres bons « François aurions ſujet de nous réjoüir, s'il n'y avoit

« point de châteaux en Eſpagne : elle ſeroit bien-toſt « nôtre conqueſte. Outre que vous le pouvés ſçavoir « par la Geographie, la Carte particuliére, & les « Hiſtoires, je vous puis aſſeurer pour en avoir fait « le circuit, que ſoit du côté des Corbiéres, des « Pirenées, & des mers qui l'environnent; ſoit dans « les pleines, & ſur les montagnes qui la diviſent « avec les riviéres en tant de Royaumes; qu'il y a plus « de villes fortifiées & de citadelles à la moderne, « & plus d'anciennes tours tres-fortes d'Alhambras & « d'Atalayas à proportion, qu'il n'y en a en France. « Je remplirois deux pages des noms ſeuls de châteaux « d'Eſpagne, dont j'ay les plans à ma poſſeſſion. Et « ce que l'on dit, bâtir des châteaux en Eſpagne, « vient de ce qu'en l'an 700. les Arabes & les Maures « ayant paſſé le détroit pour l'intéreſt du Comte « Julien, contre le Roy Roderic, ils démolirent tous « les forts à meſure qu'ils gagnoient du terrain : mais « comme ils eurent remporté cette fameuſe bataille, « où Dom Roderic perit, tous les Chefs diviſérent le « Royaume des Gots, & s'erigérent en autant de Roi- « telets, & pour ſe maintenir les uns contre les autres, « & ſe garantir des courſes que le reſte des Gots, « ſous Dom Bernardo Delcarpio, faiſoit ſur eux; ils « bâtiſſoient à chaque pas des châteaux, dont on en « voit encore une infinité ſur pied; & à cauſe de cette « multitude de châteaux, le mot de bâtir des châteaux « en Eſpagne, eſt venu, & Paſquier a reſvé de dire « le contraire, & Malherbe a eu raiſon de ſouhaiter « qu'on les abate. » Lé ſentiment de M. des Yveteaux va donc là, que bâtir des châteaux en Eſpagne, ſeroit faire une choſe ridicule & inutile, comme qui porteroit de l'eau en la mer, ou des fueilles au bois. Enfin, M. de Grentemeſnil conjecture que ce proverbe eſt né du temps de Bertrand du Gueſclin, que nous por-

veroüil, la ſerrure de la porte, ou la porte meſme du fief dominant, comme il ſe voit dans la Coûtume d'Auxerre, article 44. dans celle de Berry, tit. 5. art. 10. & dans celle de Sens, art. 181. & c'eſt la meſme choſe que faiſoient les loyaux Amants dans Lucrece, liv. 4.

At lacrymans excluſus amator limina ſæpè
Floribus & ſertis operit, poſtéſque ſuperbos
Vngit amaracino, & foribus miſer oſcula figit.

Voyés cy-devant bâtir des châteaux en Eſpagne.

Il ſçait bien le tour du bâton.

CELA ſe dit d'un homme ſubtil, fin & adroit, qui ſçait le moyen de gagner & de faire ſa main, comme on dit. Je penſe que cette façon de parler a eſté priſe des joüeurs de paſſe-paſſe, & de gobelets, qui ont toûjours en main un petit bâton : ou bien des Maîtres d'hôtel qui ont un bâton, & qui ſouvent ſont ſoupçonnés de ferrer la mule.

Chevaucher le balay, rôtir le balay.

LE premier ſe dit des ſorciers qui vont au ſabat affourchés ſur un bâton, comme le raportent de l'Ancre, Sprenger, du Loyer, & les autres Autheurs allegués par Delrio dans ſon traité des Diſquiſitions Magiques. Nôtre Peuple ſe ſert de l'autre façon de parler, pour dire boire pinte, & brûler le fagot enſemble, ſe réjoüir devant beau feu, meſme juſqu'à en venir à bruler le balay, faute d'autre bois : on dit en

pareil ſens, payer pinte & fagot. M. de la Motte du Vayer, en ſon Inſtruction de Monſeigneur le Dauphin, parlant de la magie; quelle apparence qu'autant de fois qu'une vieille voudra marmoter deux mots du grémoire, & mettre un balay entre ſes jambes, ſatan ſoit tenu de la tranſporter par la cheminée là où elle voudra. Dans les Poëſies de Villon, cela s'appelloit autrement, chevaucher l'eſcouvette, *ſcopa*, *ſcopeta* : les ſorciers s'appelloient chevaucheurs d'eſcouvettes; *& le dûſt-on brûler comme un chevaucheur d'eſcouvette.*

Prenés vous garde, l'on jette des pierres dans vôtre jardin.

ON ſe ſert ordinairement de cette expreſſion, quand on veut dire à quelqu'un qu'il ſe donne de garde, qu'on luy en veut, qu'on le menace, qu'on luy baille ſur les doigts, qu'on tâche de l'atraper. Pourroit-on tirer cela de ce qu'Ulpien en la Loy 9. du titre du Digeſte des Crimes extraordinaires a remarqué en ces mots : *ſunt quæ more Provinciarum coërcitionem ſolent admittere, ut putà in Provinciâ Arabiâ* σκοπέλισμον, *ideſt, lapidum poſitionem crimen appellant, cujus admiſſum tale eſt. Plerique inimicorum ſolent prædium inimici* σκοπελίζειν, *ideſt, lapides ponere judicio futuros : quod ſi quis agrum illum coluiſſet, malo letho periturus eſſet inſidijs eorum, qui ſcopulos poſuiſſent ; quæ res tantum timorem habet, ut nemo ad eum agrum colendum accedere audeat, crudelitatem eorum timens, qui ſcopeliſmum fecerint : hanc rem præſides exequi ſolent graviter uſque ad pœnam capitis.* Ou bien raporterons-nous cela à ce jet ſolennel d'une pierre, dont il eſt ſouvent parlé dans nos Autheurs, & qui ſe faiſoit, *In operis novi nuntiatione.*

Trié ſur le volet.

ON dit cela de quelque choſe fort choiſie, & de grand prix. Le mot de volet ſignifie diverſes choſes : quelquefois une fléche tres deliée & legére, du Latin, *volatilis*, *volatile ferrum*. Parmi nous on appelle ainſi ce petit huiſſet ou cloiſon de fenêtre, que l'on ferme ſur la vitre, & peut-eſtre a-t-on dit volet pour *valvulet de valvula*. Mais quelquefois auſſi il ſignifie un petit ais, ou tabléte, qui ſert à faire triage des choſes menuës, comme graines, & autres ſemblables, *pinacidion excretorius abacus delectus habendi tabella*, comme parle Monet : de là l'on dit, trié & choiſi ſur le volet, *ad abacum delectus*. Nous donnons encore le nom de volet, à ce que l'on appelle du ruban, une aune de volet, blanc, vert rouge... Je ne ſçay d'où nous avons pris ce mot : pour ruban, les Anglois diſent riband : & Ronſard l'écrit ainſi,

Que ni les cotes violétes,
Les ribans ni les ceinturétes.

Ils diſent auſſi à garlant, & nous uſons du mot de galand en pareille ſignification : ils uſent encore du mot à filet, pour dire une bandeléte.

En faire venir l'eau à la bouche, métre l'eau à la bouche.

EN faire naître l'envie ou le deſir, ce que les Latins ont dit *ſalivam movere*, *hoc eſt*, *appetitum ſeu deſiderium ciere*, comme il ſe voit dans Seneque,

Epit. 89. *nempe quia*, dit le ſçavant M. Voſſius, *quæ* ἔρεξεν *cient, excitant in ore ſalivam velut miniſtram ſaporis. Vnde & pro guſtu accipit Perſius, cùm ait, Turdorum noſſe ſalivam : & apud Plinium vini ſaliva.* Les Flamands diſent à peu prés en meſme ſens que les Romains & nous, *de tanden VVaterich naken.*

Haut le bois, porter bien ſon bois.

FAIRE alte, s'arreſter; parce que quand on fait alte, l'on tient les piques hautes : car dans les vieux Autheurs, ce mot eſt pris ſouvent pour une lance : au 3. liv. d'Amadis, adonc baiſſerent leurs lances, & donnant des éperons à leurs chevaux, coururent l'un contre l'autre de ſi grande roideur, que leur bois vola en éclats. De là on a dit qu'un cavalier portoit bien ſon bois, lors qu'il porte bien ſa lance dans la lice; & par metaphore, une femme de belle taille & de grand port, & de grave démarche, eſt dite porter bien ſon bois.

Avoir pignon ſur ruë.

AVOIR du bien, & dequoy répondre, avoir des maiſons. Ce mot ſignifie diverſes choſes, pignons, ſont pommes de pin, *nuces pineæ*, *quaſi* pinons, que Martial appelle *poma Cybeles.*

Poma ſumus Cybeles, procul hinc diſcede viator,
Ne cadat in miſerum noſtra ruina caput.

A quoy ſe raporte ce qu'écrit Macrobe, l. 1. ch. 6.

de ſes Saturnales : le Peuple ayant jetté quelques pierres contre Vatinius, lors qu'il donnoit le ſpectacle des Gladiateurs; les Ediles par leur ordonnance, défendirent à toutes perſonnes de jetter rien dans l'aréne que des pommes : ſurquoy Caſellius Juriſconſulte ayant eſté conſulté, *an nux pinea pomum eſſet*, répondit, *ſi in Vatinium miſſurus es, pomum eſt :* de pignons on a fait pignolat, *ſtrobili vel nuclei pinei ſaccharo conditi.* Pignon auſſi, ou peignon, ſignifie quelquefois ce qui reſte de la laine aprés qu'on l'a peignée, *poſtquàm carminata fuit lana.* Mais pignon, au ſens qu'on l'employe icy pour comble, faiſte, ſummité, pignon de pavillon, de tour, de muraille, vient ou de *pinna pinnione*, comme oignon, *de unione*, ou de *tignum*, le T ſe changeant ſouvent en B; ou bien de ce qu'au faiſte des maiſons on mettoit une pomme de pin, ou que la pointe diminuë peu à peu en forme de pomme de pin.

Ie n'en donnerois pas un niquet.

POUR exprimer le mépris, & le peu de valeur de quelque choſe : Budée en termes de Plaute dit, *non emptitem titivillitio.* Nicot dans ſon Dictionnaire met ce proverbe, mais ſans en rendre la raiſon; que Jean le Févre Seigneur de S. Remy, nous apprend en ſon hiſtoire de Charles VI. ch. 113. « Pendant, dit-il, « le ſiége de Meaux en Brie, fut ordonné à Paris au « Conſeil du Roy, que la monnoye nommée Fleuréte, « qui de ſeize deniers avoit eſté miſe à quatre, ſeroit « derechef diminuée & miſe à deux deniers, & l'écu « d'or, qui avoit couru à neuf francs, fut mis à dix-« huit ſols pariſis, & furent forgés ſalus d'or, qui

« eurent cours pour vingt-cinq ſols tournois la piéce ;
« en icelle monnoye avoit deux écus de France & un
« d'Angleterre ; & au regard de la blanche monnoye,
« on forgea doubles qui eurent cours pour deux deniers
« tournois, & depuis furent nommés niquets. »

Avoir un front d'airain.

CELA ſe dit d'un homme extraordinairement impudent, qui ne rougit, & n'a honte de rien. Les Grecs ont appellé telles gens χαλκοπροσώποι. Saint Chryſoſtome en ſon Traité contre les Juifs, ἄκουε τί φησὶν ὁ μεγαλοφωνότατος Ἡσαΐας. Γινόσκω ὅτι σκληρὸς εἶ σὺ (πρὸς τὸν λαὸν τὸν Ἰουδαϊκὸν) καὶ νεῦρον σιδηροῦν ὁ τράχηλος σοῦ (τουτέστιν ἀκαμπὲς) καὶ τὸ μέτωπον σοῦ χαλκοῦν, τουτέστι ἀναίσχυντον, οὕτω γοῦν καὶ ἡμῖν ἔθος πολλάκις τοὺς ἐρυθριᾶν μὴ εἰδότας χαλκοπροσώπους καλεῖν. Les Latins ont dit en pareil ſens, *os ferreum*. Voyés Suetone en la vie de Neron, & Artemidore, liv. 1. ch. 24.

De trois choſes Dieu nous gard ; d'Et cætera *de Notaires,* qui pro quo *d'Apotiquaires,* boucon de lombars friſquaires.

FRISQUE ou friſquaire, ſignifie ſouvent un homme guay, enjoüé, plaiſant ; mais il ſignifie auſſi quelquefois un matois, un homme fin & délié : c'eſt en ce ſens qu'il ſe trouve employé dans ce proverbe, que Henry Eſtienne raporte au premier livre de ſon Apologie, & c'eſt ainſi que s'en ſervent auſſi les Anglois,

comme M. Cotgrave le remarque dans ſon Vocabulaire.

Pour ce qui eſt du *qui pro quo*, c'eſt à dire, une bevuë, une mépriſe. On y ajoûte ordinairement le mot d'Apotiquaire, parce qu'il arrive aſſés ſouvent, que ces gens prennent une drogue pour l'autre, aux dépens de la bourſe, & quelquefois de la vie du malade. Témoin celuy de Blois, qui ayant trouvé l'ordonnance du Medecin, ou entr'autres choſes, il y avoit écrit *agarici optimi*, mais en abregé, & de cette ſorte *opti*, il lût *agarici opij;* & en effet, il méla tellement de cét *opium* parmi la medecine, que ſi le Medecin voyant l'operation toute contraire à celle qu'il eſperoit, n'euſt découvert la faute, le patient euſt eſté malade pour la derniére fois. Au lieu de *qui pro quo*, il faudroit écrire *quid pro quo, aliquid pro aliquo, aliqua res pro aliquâ, ſeu aliâ re.* Entre les Traités de Nicolaius, il y en a un qui porte pour titre, *quid pro quo,* où il fait une longue enumeration des drogues plus communes, que l'on peut prendre au défaut des autres drogues que l'on n'a pas : & il en donne ces exemples. *Pro abrotano, abſynthium vel origanum. Pro auripigmento, ſandaracha. Pro agarico, epithimum vel euphorbium. Pro corallo, ſymphitum. Pro floribus amygdalarum, violæ. Pro lepore marino, cancer fluvialis.* Et en cela les Apotiquaires, ou ignorans, ou pauvres, ſe trompent ſouvent, & mettent, non pas ce qu'on leur ordonne, mais ce qui leur tombe ſous la main.

Et cætera, eſt un terme fort uſité dans les contracts, & qui ſouvent a cauſé des procés. On dit qu'une femme l'entendant un jour prononcer dans la lecture qu'on faiſoit de ſon traité de mariage, *remportera ladite future épouſe, ſa chambre garnie, ſes bagues, joyaux, & cætera;* & croyant qu'on liſoit, &

ſe taira, arreſta tout court le Notaire, en diſant qu'elle n'en feroit rien, & qu'elle ne ſe tairoit point, mais qu'elle parleroit toûjours, tant & ſi peu qu'elle voudroit.

Tirer de Page, ſortir de Page.

RENDRE ou devenir maître de ſes actions, tirer de la ſervitude, & de la ſujetion. Celle où l'on tenoit autrefois les Pages étoit grande, comme il ſe voit dans du Fauchet : aujourd'huy cette education ou diſcipline a bien relâché de ſa ſeverité. Nos Hiſtoires diſent que ce fut Louis XI. qui mît les Rois de France hors de page, c'eſt à dire, qui apprît à ſes Succeſſeurs, & leur donna le moyen de commander de puiſſance Royale, & dire *ſic volo, ſic jubeo. Louis XI.* dit Mezeray, *ayma mieux ſuivre ſes fantaiſies dereglées, que les ſages loix de l'Etat ; & il fit conſiſter ſa grandeur dans l'oppreſſion de ſes Peuples, dans l'abaiſſement des Grands, & dans l'élevation des gens de neant. C'eſt ce qu'un autre a appellé, mettre les Rois hors de page ; il devoit dire, les mettre hors du ſens, & de la raiſon.*

Tenir le loup par les oreilles.

CELA ſe dit de celuy qui dans une affaire douteuſe & embarraſſée, ne ſçait quelle réſolution prendre, y voyant du péril de tous côtés. Nous avons pris ce proverbe des Latins, qui diſent en pareil ſens, *auribus lupum tenere.* Voyés Eraſme, & les Commentaires de Suetone, & de Terence.

Le dé en eſt jetté.

LA réſolution en eſt priſe, il èn faut tenter le hazard. Nous l'avons pris du latin *jacta eſt alea :* ce fut ce que dit Ceſar étant preſt de paſſer le Rubicon, & les Latins l'ont pris des Grecs ἐῤῥίφθη ὁ κύβος.

Prenés-vous par le bout du nez.

ON ſe ſert de cette façon de parler, quand on veut dire à quelqu'un, que c'eſt à faux qu'il nous accuſe, & que c'eſt juſtement qu'on luy reproche qu'il eſt coupable du crime, dont il veut noircir les autres.

Turpe eſt doctori, cùm culpa redarguit ipſum :
Mœvius accuſat Gracchos, Catilina Cethegum.

Cela eſt pris ſans doute de nôtre ancienne Coûtume, au Tit. des querelles qui naiſſent de medit, dont voicy les termes. « Nous avons dit des querelles perſonnels « qui naiſſent de fait, or dirons de celles qui naiſſent de « dit. Celles querelles naiſſent de ledanges, que les uns « diſent aux autres, & pource doit l'en ſçavoir que les « unes des ledanges ſont criminaux & les autres ſimples; « la criminelle, celle dequoy homme auroit deſſervi à « perdre vie ou membre, ſe étoit vérité que l'on luy dît, « ſi comme aucun reproche à l'autre larcin ou homicide, « ou aucun autre crime dequoy il euſt deſſervi, à eſtre « condamné à mort deshonneſte, & pource doit l'en « ſçavoir, que ſi la plainte eſt faite de ledange, & cil

« qui en eſt querelle le reconnoiſt, & en eſt atteint,
« la Juſtice luy doit faire griefvement amander par le
« châtel, & ſi doit faire amende à celuy que il a
« ledangié, ſi que il ſe prenne par le bout du nés, &
« die; de ce que je t'ay appellé larron, ou homicide,
« ou ce dequoy il eſt atteint, je ay menti, car ce
« crime n'eſt point en toy, & de ma bouche dont je le
« dis, je ſuis menſonger. Et ce doit eſtre fait en aſſiſe,
« ou en plets, ou en Egliſe à jour ſolennel, afin que
« il apaire que le vice que il luy miſt ſus ne ſoit pas
« en luy, pource que celuy qui luy diſt s'en recon-
« noiſt menſonger. En ſimple ledange ſe cil qu'il a dit
« en eſt atteint, il le doit amander à la Juſtice, & à
« celuy qu'il ledange, & doit dire ſimplement que la
« vilanie que il luy diſt par folie, n'eſt pas en luy. »

Bailler les Innocents.

ON dit le jour ou la feſte des Innocents : les Flamands l'appellent le jour de tous les enfans, en Grec παιδοκτονία. Jour auquel Herode fit mourir tous les enfans de la Judée, comme il eſt raporté dans l'Evangile, & cela avec tant de cruauté, qu'il n'épargna pas ſon propre fils, ſi l'on en croit Macrobe, livre 1. ch. 4. de ſes Saturnales, où il raporte, qu'Auguſte ayant oüy parler de cette horrible boucherie, dit qu'il euſt mieux vallu eſtre le pourceau que le fils d'Hérode. Les enfans ſont appellés Innocents, à cauſe de leur âge, encore incapable d'aucune méchante action.

Que je porte d'envie à la troupe innocente
De ceux qui maſſacrés d'une mort violente :

dit nôtre Malherbe. Au reſte, quoy que la mémoire de cette ſanglante Tragédie ne doive faire naître que des penſées de piété, & des ſentimens de compaſſion; neantmoins, il ſe pratique en Normandie, & ailleurs, une coûtume badine & ridicule, qui eſt, que ce jour des Innocents, les plus éveillés & diligens à ſe lever matin, vont ſurprendre les pareſſeux & les endormis, & les foüéter dans leur lit, & cela s'appelle bailler les innocents à quelqu'un. Le mot d'innocent, auſſi bien que ceux de ſimple & de bon homme, ſe prend quelquefois pour un foible & imbecille, un homme de petit ſens : Marot, pour dire en une parole donner les Innocents, a fait le verbe *innocenter*, c'eſt en cette Epigramme :

Tres-chére ſœur ſi je ſçavois où couche
Vôtre perſonne au jour des Innocents,
De bon matin j'irois en vôtre couche,
Voir ce gent corps que j'ayme entre cinq cens;
Adonc ma main veu l'ardeur que je ſens,
Ne ſe pourroit bonnement contenter
De vous toucher, tenir, taſter, tenter :
Et ſi quelqu'un ſurvenoit d'avanture,
Semblant ferois de vous innocenter,
Seroit-ce pas honneſte couverture?

Il a bien d'autre lanfais à ſa quenoüille.

IL eſt bien embaraſſé d'autres affaires, il a bien d'autres fuſées à déméler. Lanfais eſt un mot dont ſe ſert nôtre Peuple, pour dire de la filaſſe qu'on met à la quenoüille, proprement de la filaſſe de chanvre : je ne ſçais ſi ce mot auroit point eſté corrompu du Latin *lanificium*.

Faire ripaille.

FAIRE bonne chére. Ce qu'en avoit dit Enguerrand de Monſtrelet, vol. 1. de ſes Chroniq. p. 103. & ce qu'en ont dit enſuite quantité d'autres, *qui eunt non quà eundum, ſed quà itur*, que le Duc Amé s'étoit retiré à Ripaille, avec quelques autres Seigneurs, & vingt de ſes Officiers pour le ſervir, & qu'au lieu de racines & d'eaux de fontaine, il ſe faiſoit apporter du meilleur vin, & des meilleures viandes qu'on pouvoit trouver; tout cela ſemble détruit par ce que diſent Marius & Æneas Sylvius, témoins oculaires de l'auſtérité extrême, dans laquelle vivoit ce Prince, comme le raporte Jean Laët en ſa Republique de Savoye, pag. 167. là où ſe voit combien s'eſt trompé celuy qui a mis des notes aux marges d'Anguerrant, ou de Monſtrelet, car en Latin on l'appelle quelquefois ſimplement *Enguerrandus*, au lieu, dit-il, de Thounon, il faut peut-eſtre Turin, & en lieu de Ripaille, Rivole. Mercator dans la Deſcription du Royaume d'Arles, pag. 148. dit que prés du Lac de Lauzane, & aux quartiers voiſins ſe recueille le généreux vin appellé de Ripaille, de la rive du Lac. Et ainſi ſans ternir la mémoire de ce Prince, on pourroit dire que faire Ripaille, ſeroit à dire, boire du meilleur vin.

L'on crie tant Noël, qu'à la fin il vient.

C'EST à dire, qu'une choſe qu'on a bien attenduë, & dont on a long-temps parlé, ſe fait & arrive,

enfin. On aporte diverſes etymologies de ce mot de Noël. Nicot croit qu'il eſt abregé de l'Hebreu Emanuel. Jean le Maire en ſes Illuſtrations de la Gaule, le veut tirer du mot de Noé. « Certes, dit-il, on connoiſt « bien que ce nom de Cham ſonne mal, & eſt diſſo- « nant du nom du bon pére Noé, lequel juſques au- « jourd'huy en toutes joyes publiques, ſi comme à « la Nativité de nôtre Seigneur, & aux entrées des « Princes, & à la publication d'une paix, comme elle « fut derniérement à Cambray, eſt acclamé & voci- « feré par la tourbe des Enfans Noé, Noé, Noé, Noé, « ſi n'ha on garde de crier le nom de Cham. » Il vient de *Natalis*, *Natalis comes*, Noël le Conte, Autheur de la Myhologie : & il y a pluſieurs perſonnes, hommes & femmes, qui portent ce nom propre de Noël, ou Noëlle : or parce qu'aux priéres & dans les hymnes qui ſe font durant l'Avent, ce mot eſt ſouvent repeté ; delà nous avons dit, pour exprimer, qu'une choſe long-temps prédite ou attenduë arrivera, qu'on crie tant Noël qu'à la fin il vient.

On en fait bien les ſings ſonner.

ON fait bien du bruit de quelque choſe. Sing eſt un ancien mot qui ſignifie une cloche, d'où l'on a fait le mot tocſain du Latin *ſignum*, qui ſe trouve en cette ſignification dans Mathieu Paris, Gregoire de Tours, & les autres ; les cloches étant appellées ſignes, parce qu'elles ſervoient de ſigne ou marque, pour ſe trouver à l'Egliſe.

Au reſte, l'uſage des cloches eſt une invention des derniers ſiécles, & elles étoient inconnuës aux Anciens : ce qui paroiſt par les noms de *campana*, & de

nola, qui ne ſe trouvent point dans les vieux Autheurs, & ce qui ſe prouve encore manifeſtement, par ce que Vincent raporte en ſon miroir Hiſtorique, liv. 18. ch. 9. & 10. où il parle de Loup Evêque d'Orleans, *is pulſando campanas in templo Stephani, apud Senonas (quo ſigno convocare ſolebat populum) exercitum Clotharij, qui muros obſidione cinxerat, adeo terruit, ut omnes ſeſe in fugam verterint*, par où l'on voit, que du temps de Clothaire, c'eſt à dire, en l'an 610. les cloches étoient peu ou point connuës; ce qui pourtant ſembleroit d'abord faux; car Gregoire de Tours, liv. 1. ch. 13. dit que du temps de Sidonius Apollinaris, qui vivoit en l'an 480. les Auvergnats uſoient de ſings; mais peut-eſtre qu'elles étoient petites, & en petit nombre, & que Loup en fit fondre de groſſes, & capables par leur ſon, de donner de l'éfroy, & de diſſiper les nuages & le tonnerre, car c'eſt l'un de leurs uſages;

Laudo Deum verum, plebem voco, congrego clerum,
Defunctos ploro, fulmen fugo, feſta decoro.

Cela vous eſt hoc.

JE vous accorde ce point, tenés vous-en ſeur, je dis oüy à cela, j'y conſens. En France, dit Scaliger, il y a trois langues differentes, qui ne s'entendent point les unes les autres, le Baſque, le Breton, & le Romain. Le Romain eſt diviſé en langue tortuë & langue Françoiſe. Dans les anciennes Coûtumes du païs de France, il y avoit deux Gouverneurs en tout le Royaume, qui étoient Princes du ſang, oncles du Roy: l'un à Paris, qui étoit pour toute la France: l'autre à Montpellier, qui étoit pour toute la langue tortuë. Il n'y a que 150. ans que l'on a diſtingué en

langue d'oc, & langue d'oüy : car une partie diſent oc pour oüy, & en Agenois on le dit encor ; ce qui eſt corrompu de *hoc*. Quand on demande, eſt-ce cela, *Hoc*, comme les Eſpagnols & les Italiens ont fait leur *Si*, *eſtne ita*, *ſic*, *detracto*, *c*. La langue d'oc, approche bien plus du Latin que la Françoiſe, & un homme qui ſçaura parler Latin, apprendra bien plûtoſt le Gaſcon, que le François.

Ie luy en bailleray depuis miſerere, *juſques à* vitulos.

C'Est à dire, je le froteray bien, & l'étrilleray d'importance : je luy donneray autant de coups qu'on en peut donner dans le temps qu'il faut à chanter le pſ. 50. qui ſe commence par *miſerere*, & finit par *vitulos*. Car le premier verſet ſe lit ainſi dans la verſion vulgate, *Miſerere mei Deus, ſecundùm magnam miſericordiam tuam* : & le dernier eſt couché en ces termes, *Tunc acceptabis ſacrificium juſtitiæ oblationes & holocauſta, tunc imponent ſuper altare tuum vitulos*.

Auſſi bien ſont amourêtes, ſous bureau que ſous brunêtes.

C'Est ce qui ſe peut dire en termes de Virgile, *omnia vincit amor*, & en termes de Malherbe :

L'Amour a des rigueurs à nul autre pareilles,
On a beau le prier,

L'inflexible qu'il eſt ſe bouche les oreilles,
Et nous laiſſe crier.
Le pauvre en ſa cabane où le chaume le couvre,
Eſt ſujet à ſes loix,
Et la Garde qui veille aux barriéres du Louvre,
N'en défend point nos Rois.

Bure ou bureau, dit Nicot, c'eſt un drap mélangé de petit prix, dont les ſerfs & menu peuple ſouloient eſtre accoûtrés, *ſyntheſis.* M. Saumaiſe ſur l'hiſtoire Auguſte : *Byrrhus lacerna byrrhi coloris, hoc eſt, ruſſei; ſic in lib.* 1. *Cod. Theodoſ. ſcribi reperies, ſervos tamen omnium aut byrrhis uti permittimus aut cucullis. Byrrhus Latinis idem quod rufus vel ruſſus, ex Græco* πυῤῥὸς, brun & brune, c'eſt à dire, noiraſtre. Nicot ſe trompe qui le veut tirer du Latin *umbra*, parce, dit-il, que l'ombre ſemble donner une couleur noire aux choſes. Il vient de l'Allemand braun, d'où les Italiens ont auſſi fait leur bruno. Turpin dans la vie de Charlemagne. *Erat Carolus capillis brunis, facie rubeus.* Sur la brune, c'eſt à dire, ſur le ſoir, *ineunte nocte*, quand il commence à faire noir.

Vôtre mary a fortune
Opportune,
Si de jour ne veut marcher,
Il pourra bien chevaucher
Sur la brune.

Diſoit autrefois Marot à une Belle brune. De brune on a fait brunéte, qui ſe prend pour une étoffe fine, & de couleur tirant ſur le noir, dont les perſonnes de qualité s'habilloient, & dont il eſt ſouvent parlé dans nos vieux Autheurs.

Chere d'homme fait vertu.

URGET *præſentia Turni.* Chere, c'eſt à dire, viſage.

Mon frere Lazare
Porte haute care,
Ses chiens huë & hare,
Et ſouvent s'égare.

Parmi les buiſſons, dit l'Autheur de l'Hiſtoire de l'Evangile en vers.

Patelin en ſa farce.

Que reſſemblés-vous bien de chére,
Et de tout à vôtre feu pére.

Alain Chartier en ſes priéres en Amours.

Belle de beauté bien-heureuſe,
Des autres belles l'exemplaire,
Vôtre ſimple chiére joyeuſe
Sçait mon cœur ſi à ſoy attraire,
Que je vous ayme ſans retraire,
Et l'ay celé par pluſieurs mois,
Si je meurs puis qu'à faire faire,
Mourir falloit-il une fois.

Du Bellay dans le combat de Goliat & de David.

Et ſur le champ apparoître l'on voit
Vn bergeret à la chére éveillée.

Le mot de care ou de chére vient du Latin *cara*, & le Latin du Grec κάρα, qui ſignifie la teſte. De chére, on a fait le verbe cherer, c'eſt à dire, accueillir, faire bonne mine. Ainſi furent cherés par

leur pére ſi long-temps inconnû, Amadis, l. 10. ch. 58. De care on a fait accarer, c'eſt à dire, confronter des témoins, les mettre en face & en préſence l'un de l'autre.

C'eſt une peſte.

UN méchant homme, un homme capable de corrompre les autres. Terence Adelph. 2. 1.

Leno ſum, fateor, pernicies communis adoleſcentium,
Perjurus, peſtis.

Clades, labes, & ὁ φθόρος, ὁ λοιμὸς, ὄλεθρος, ſe prennent en meſme ſignification. *Hæc clades quam retuli,* dit Lampridius, en parlant de Heliogabale.

C'eſt un papelard : papelarder.

PAPELARD ſignifie ordinairement un hypocrite. Quand nous voyons, dit l'Autheur d'un petit Livre imprimé ſur la fin du dernier ſiécle, un franc uſurier, un adultere, un larron, marmoter tous les jours à la Meſſe pluſieurs patenoſtres, & pour cela ne changer ſa méchante vie, nous l'appellons papelard, & ſes actions papelardiſes. Ce que le Roman de la Roſe décrit plaiſamment, parlant de l'hypocriſie.

Elle fut chaulcie & veſtué;
Enfin, comme femme renduë,
En ſa main un pſautier tenoit;
Et ſçachiés que moult ſe penoit

De faire à Dieu priéres feintes,
Et d'appeller & ſaints & ſaintes.
A ly & aux ſiens ert la porte
Denéée de Paradis,
Car maintes gens ſi font leurs vis
Amaigrir, ce dit l'Evangile,
Por avoir los parmi la ville,
Et por un po de gloire vaine,
Que Diex lour toldra en ſon reine.

Mais ce mot ſe prend auſſi quelquefois pour un flateur, un donneur d'eau benite de Cour, un adroit, fin & ruſé. On dit en Latin, *palpum*, *palpari*, *& palpator.* παιπάλη dit le Scholiaſte d'Ariſtophane, *Metaphoricè pro valdè aſtuto & vafro, & quaſi dicas, eo cujus eſt ſubtilis aſtutia.*

C'eſt une ſainte mitouche. Faire de la ſainte mitouche.

IL faut écrire ſaint-ny-touche. Un Hypocrite, un homme qui fait tellement du ſaint, & du ſcrupuleux, qu'il fait conſcience de toucher, quand ce ne ſeroit que du bout du doigt, à rien qui ſoit ſoüillé, ou eſtimé profane.

Il n'y a rien ſi froid que cét âtre.

ON dit autrement, & en pareil ſens, cette cuiſine eſt bien maigre, quand on veut dire qu'on ne fait pas grand chére en quelque maiſon. Atre vient d'*atrium*, qui étoit une partie du logis dans laquelle

étoit compriſe la cuiſine. Quelques-uns meſme eſtiment qu'*atrium* a eſté dit, *quod fumo atrum eſſet*, ainſi que le Grec μέλαθρον ἀπὸ τοῦ μελανεσθαι ὑπὸ τοῦ καπνοῦ. Les Anglois appellent la cheminée *after*, & dans leurs anciens Autheurs, *Aſtrarius filius*, eſt un fils conſtitué encore ſous la puiſſance paternelle, vivant ſous meſme toit, & auprés de meſme foyer. Ils ont dit auſſi *aſtrarium hæredem.* Voyés Spelman.

Par fas *&* nefas.

C'Est pur Latin que l'on employe, quand on veut dire qu'un homme mettra tout en œuvre pour parvenir à ce qu'il prétend & entreprend.

Flectere ſi nequeam ſuperos, Acheronta movebo.

Dans l'Hiſtoire de l'Evangile en vieux vers, où il eſt parlé des Chevaliers du Tombeau, c'eſt à dire, des ſoldats Romains, qui gardoient le ſepulchre de nôtre Seigneur.

Nous ferons des exactions,
Sur le peuple toutes nouvelles,
Et groſſes tailles & gabelles,
A tous côtés larges & grandes,
Et ferons croître les offrandes
Sur le peuple à ſi groſſe monte,
Que nous venrons à nôtre conte,
Soit par fas, *ou par* nefaas;
Et nôtre maître Cayphas,
Qui eſt cy preſent, s'il luy plaiſt,
En fera la miſe & le preſt.

A propos de Chevaliers du Tombeau, une de nos meilleures auberges à Chalons, étoit celle où pendoit

pour enſeigne, le tombeau de nôtre Seigneur, gardé par des ſoldats, avec cette inſcription, *A la garde de Dieu.* Les Grecs diſoient s'enrichir & faire ſa maiſon, καὶ δικαίως καὶ ἀδίκως, comme il ſe voit dans Ariſtophane, au commencement du *Plutus.*

Sac à vin.

ON appelle ainſi un yvrongne. De meſme qu'on appelle un gueux gourmand, ſac à bribes, & que les Grecs nommoient un larron, ſac à proye, ou à larcins, κλοπῆς θυλακὸς, dans ce meſme Ariſtophane, *in Equitibus.*

Haut le pié; gagner le pié.

SIGNIFIE à peu prés la meſme choſe, que ce qu'on dit en Latin, *dare ſe in pedes*, fuïr viſte, ſe retirer prontement. Dans le Terence François, p. 187. *I'euſſe fait mon petit paquet, & haut le pié.*

Etonné comme un fondeur de cloche.

IL faut ſous-entendre, quand la fonte n'a pas bien pris. On dit cela d'un homme qui ſe trouve fort éloigné de ſon conte, & qui voit reüſſir les choſes autrement qu'il ne les avoit preveuës.

C'eſt un franc cheval.

C'EST un brutal qui n'a rien de l'homme que le viſage. Plaute Aſinar. Act. 3. ſc. 3. *Non te equo*

magis eſt equus ullus ſapiens. Et dans l'un des Pſeaumes.

Ne ſois ſemblable à cheval ni à mule,
Qui n'ont en eux intelligence nulle.

Amy juſqu'à l'Autel.

NOus avons pris des Latins cette façon de parler, & eux l'ont priſe des Grecs. On veut dire par là, que les intereſts de la Religion & de la conſcience, ſont préferables à ceux de l'amitié. C'eſt ce que Periclés répondit à l'un de ſes amis, qui le prioit de faire un faux ſerment en une cauſe qu'il avoit, δεῖ με συμπράττειν τοῖς φίλοις, ἀλλὰ μέχρι βωμῶν, comme le raporte Aulugelle, liv. 1. ch. 3. Et Plutarque en ſon Traité, περὶ δυσωπίας. Comme c'étoit ſur les autels que ſe faiſoient les ſacrifices & le culte principal des Dieux; auſſi étoit-ce ſur les autels que ceux qui juroient, mettoient la main.

Argent ard gent. Argent fait perdre, & pendre gent. Argent fait rage, & amour mariage. Argent fait tout.

LEs Latins ont dit en pareil ſens, *aurum per medios ire ſatellites, & perrumpere ſaxa gaudet.* En renverſant les létres des mots *argentum & aurum*, on a formé ceux de *Mutnegar & Murva*, & l'on a fait ce vers leonin.

Mutnegar & Murva faciunt judicia curva.

Voyés Ronſard en ſon bel Hymne de l'Or.

Pour cela juſtement le Comique Menandre,
Oſa devant le peuple Epicharme reprendre,
De ce qu'il aſſeuroit que les Aſtres des Cieux,
Les vents, la mer, le feu, étoient ſeulement Dieux,
Ou luy tout au contraire, aſſeuroit la Richeſſe,
Tant elle a de pouvoir eſtre ſeule Déeſſe.
Si quelqu'un diſoit il la loge en ſa maiſon,
Il aura tout ſoudain toute choſe à foiſon :
Champs, prés, vin, bois, valets, témoins, amis, Juſtice,
Et chacun ſera preſt à luy faire ſervice.

Je me ſouviens là deſſus de ce qui s'eſt dit d'un Gentil-homme, qui prioit un jour l'un de ſes voiſins, de luy prêter ſa meute, & trois ou quatre de ſes témoins, dont il avoit affaire.

C'eſt un bon pigeon. C'eſt un preneur de pigeons.

C'Est une bonne dupe qui ſe laiſſe attraper, comme on prend les pigeons à la trape. Plaute, *in Pœnulo.*

Nos tibi palumbem ad aream uſque adduximus,
Nunc te illum meliùs capere eſt, ſi captum eſſe vis.

Ventre affamé n'a point d'oreilles.

Caton, au raport de Plutarque & d'Aulugelle, commença ainſi une harangue qu'il faiſoit pour empeſcher que la Loy Agraria ne paſſaſt. *Arduum eſt ad ventrem verba facere, qui auribus caret.* Seneque en l'Epit. 21. *venter præcepta non audit, poſcit, ap-*

pellat. Non eſt tamen moleſtus creditor, parvo dimittitur; ſi modo das illi quod debes, non quod potes. Et dans Homere.

Non eſt improbior res altera ventre moleſto,
Quique ſui invitos etiam memores jubet eſſe.

C'eſt un aſpic.

NOus diſons cela d'un eſprit malicieux, & particuliérement d'une méchante femme. Dans le liv. 7. de l'Anthologie, Epig. 96. un Amant maltraité, appelle ſa maîtreſſe un aſpic, qui ne change jamais de nature, qui ſemble quelquefois endormi, & plus doux, mais qui toutefois, dit-il, δάκνει δ' οὐκ ἄλλως ἢ θανατηφοριήν. Et dans les ſentences des vieux Poëtes Grecs, θαλάσσα καὶ πῦρ καὶ γυνὴ κακὰ τρία; τίς πέφυκεν ἀσπίδος κακὴ γυνή. Ælien dans ſon Hiſtoire des Animaux, dit que contre la morſure des vipéres, & des autres ſerpens, on peut trouver quelque remede, excepté contre celle de l'aſpic, principalement, ſi l'on en eſt mordu aprés qu'il a mangé d'une grenoüille. Voyés le au liv. 1. ch. 54. & au liv. 9. ch. 15. mais voyés ſur tout M. Bochart, en ſa Zographie ſacrée, tom. 2. p. 381. & 392. où l'on trouve quantité de choſes rares & toutes nouvelles, touchant la morſure incurable de l'aſpic, & touchant ce qu'on lit dans le Pſeaume 58. qu'il eſt ſourd, & qu'il bouche ſon oreille à la voix de l'enchanteur.

C'eſt verſer dans un vaiſſeau percé.

PERDRE ſa peine, obliger un ingrat. Dans Plaute, *in Pſeudolo. In pertuſum ingerimus dicta dolium.*

operam ludimus. C'étoit dans les enfers le ſupplice des Danaïdes. Seneque dans ſon Apocoloc. ſe raille ainſi agréablement de l'Empereur Claude. *Placuit novam pœnam excogitari debere; inſtituendum illi laborem irritum & ſine effectu. Tum Æacus jubet illum aleâ ludere pertuſo fritillo.*

Meſurer les ſauts des puces. Prendre des mouches.

S'AMUSER à des vetilles. On ſçait la belle occupation de Domitien, qui ſe mettoit en retraite pour percer des mouſches avec ſon canif. Ce qui donna lieu à l'ingénieuſe raillerie, *ne muſca quidem*, que fit celuy auquel on demandoit s'il n'y avoit perſonne avec l'Empereur. Et Ariſtophane ſe moquant de Socrate, & des autres Philoſophes; c'eſt ce grand Socrate, ce grand homme, dit-il, qui ſçait tout, ὃς οἶδε τὰ ψυλλῶν ἴχνη. Nous avons un mot tres commun parmi nôtre peuple, à la ſainte Luce, le jour croiſt du ſaut d'une puce.

Ecrire ſur l'onde.

TANTOST, c'eſt perdre ſa peine; tantoſt c'eſt oublier. Seneque a dit que les offenſes ſe gravoient ſur l'airain, & les bien-faits ſur l'eau & ſur le ſable. Et Catulle.

Mulier cupido quod dicit Amanti,
In vento & rapidâ ſcribere oportet aquâ.

Ainſi je ne ſçay, comme quoy l'on peut défendre

Theophile, ni comme l'on peut trouver un bon ſens en ces vers de ſon Elegie à Corydon.

O Ciel que me faut-il choiſir,
Pour loüer mon Dieu tutelaire,
Que feray-je en l'ardent deſir
Que mon eſprit a de vous plaire?
Je diray par tout mon bon-heur,
Je peindray ſi bien vôtre honneur,
Que la mer qui voit les deux Poles,
Dont ſe meſure l'Vnivers,
Gardera ſur ſes ondes molles
Le caractere de mes vers.

Peut-eſtre le Poëte veut il dire ce que l'on dit quelquefois, qu'on fera l'impoſſible. I'ay fait dire à Philis dans l'un de mes Idylles.

Hæc molli mens eſt inſcribere arenæ.

Mais outre que l'on conçoit mieux une écriture ſur le ſable, que non pas ſur l'eau, j'en ay ajoûté auſſitoſt la raiſon.

Omnibus illa patet, ſimul & mea flamma patebit.

Et d'ailleurs c'étoit pour donner lieu à Lycidas de renchérir de cette ſorte.

At mihi mens duris noſtros incidere amores
Rupibus; hæ ſtabunt, & vos perſtabitis ignes.

Cette epithéte de, *molles*, dont Theophile ſe ſert parlant des eaux, mônтre que lors que M. de Segrais l'a employé dans ſa belle Traduction de l'Æneïde, il n'a pas eſté le premier qui l'a fait, & qui a crû le devoir faire à l'imitation des Anciens. Car Lucrece s'eſt ſervi de ce mot au liv. 2.

Quà mollibus undis
Littoris incurvi bibulam lavit æquore arenam.

Et ailleurs, *mollities pelagi.* Il eſt vray qu'en ces lieux, le Poëte ſemble parler d'une mer calme, & telle qu'il la décrit un peu aprés,

Subdola cùm ridet placidi pellacia ponti.

Et il eſt certain qu'en ce cas l'epithéte eſt bien plus noble & moins oiſive; neantmoins en general l'eau peut eſtre appellée molle. Ovide, liv. 1. de l'Art.

Quid magis eſt durum ſaxo? quid mollius undâ?
Dura tamen molli ſaxa cavantur aquâ.

Vne main frote l'autre.

CELA veut dire qu'on ſe ſert, & que l'on s'aſſiſte mutuellement. Les Grecs ont dit ἀδοὺ χεὶρ τινὶ χεῖρα ννίζει, δός τι καὶ λάβε τι. La main ſignifie aſſiſtance, ſecours, protection, amitié. Pythagore, pour exprimer que toutes ſortes de gens ne ſont pas dignes de nôtre aſſiſtance, ni de nôtre amitié, diſoit, μὴ παντὶ ἐμβάλλειν τινὶ δεξιὰν, *dextram non cuivis eſſe porrigendam:* & le mot δεξιοῦσθαι, ſignifie ordinairement careſſer, faire accueil, & recevoir comme amy.

Donner la muſe à quelqu'un.

TROMPER, amuſer quelqu'un de belles promeſſes. Paſquier s'eſt ſervi de cette façon de parler, en l'une de ſes létres. Louis XI. dit-il, étoit un eſprit

remuant, verſatil, fin, Prince qui ſçavoit par belles promeſſes, donner la muſe à ſes ennemis, & rompoit leurs meſures; uſant de la Religion ſelon ſes affaires, & eſtimant tout autre choſe luy eſtre permiſe, quand il s'étoit aquité d'un pelerinage. Nous avons dit autrefois, muſer, muſart, & muſardie, pour reſver, oyſif, lâche, pareſſe, molleſſe. Dans Meluſine, Sire Roy, dit Antoine, c'eſt pour vôtre muſardie, & pour vos péchiés... Mouſt longuement, *muſa*, Geffroy ſur ce fait, & quand eut aſſés penſé... Et dans Amadis, liv. 2. ch. 26. Il broche vers ſon homme, qui reſvoit encore, tout fiché, à qui il écrie, Paillard rends moy mon détrier, ſi tu ne veux en recevoir la punition préſente : l'autre qui ſe reveille de ſa muſardie... M. de la Motte du Vayer, derive tout cela des Muſes. Que voulés-vous, dit-il, c'eſt le propre des Muſes, de nous amuſer inutilement, & nos Péres qui oppoſoient le vieux mot de Muſart, à celuy de Guerrier, ont aſſés témoigné qu'ils tenoient les hommes d'étude fort mal-propres à l'action.

Cærmina ſeceſſum ſcribentis & otia quærunt.

En effet, cueillir des fleurs, faire des guirlandes, danſer ſur le bord des fontaines, joüer du luth, chanter, & ſe repoſer à l'ombre, ſont les principales occupations des neuf belles fées.

Viſus eram molli recubans Heliconis in vmbrâ,
Bellerophontei quà fluit humor equi,

Dit Properce, & Martial, au liv. 10. de ſes Epigrammes.

Tu facis ingenium, tu ſi quid poſſe videmur,
Tu das ingenuæ munera pigritiæ.

Des fineſſes couſuës de fil blanc.

DEs menſonges, des fourberies, & des artifices groſſiers. Les Latins ſe ſont ſervis en pareil ſens du mot de *ſutelæ*, je dis pour ſignifier des tromperies. Plaute, Capt. Act. 3. ſc. 5.

Quando ego te exemplis excruciavero peſſumis
Atque ob ſutelas te morti miſero.

Dans le Gloſſaire, *ſutela* κακορραφία. Ils ont dit auſſi, *ſartor ſcelerum*, *conſuere mendacia*. Dans le meſme Plaute en ſon Amphitr. Act. 1. ſc. 1.

Næ tu iſtic hodie malo tuo compoſitis mendacijs
Adveniſti, *audaciæ columen*, *conſutis dolis.*

Imo equidem tunicis conſutis huc advenio, *non dolis.* Et le mot Grec ῥάπτειν, s'employe ſouvent en ſens metaphorique, pour dire, machiner contre quelqu'un, luy faire quelque fourberie. Cette façon de parler eſt donc priſe de ces mal-habiles tailleurs, qui au lieu de rentraire, font des coutures groſſiéres, & de fil blanc, en ſorte que l'œil le moins clairvoyant s'en apperçoit.

Il eſt bien de ſon pays.

IL eſt bien ſimple, bien groſſier, malaviſé, malfait. Parce qu'il n'y a rien qui faſſe tant les hommes que les voyages; d'où vient qu'il eſt dit d'Ulyſſe, le plus ſage de tous les Grecs, *mores populorum vidit & urbes.* Nous employons en meſme ſens les mots de niais, &

béjaune, qui ſignifient proprement un oyſeau nouvellement éclos, qui a le bec jaune, & qui n'a point encore ſorti du nid.

Il court les ruës. Il court les chemins.

IL eſt fou, il eſt furieux. Telle qu'étoit Amata dans le ſeptiéme de l'Æneide, où le Poëte nous fait cette deſcription du jeu du ſabot.

Tum vero infelix ingentibus excita monſtris,
Immenſam ſine more furit, lymphata per urbem.
Ceu quondam torto volitans ſub verbere turbo,
Quem pueri magno in gyro vacua atria circùm
Intenti ludo exercent; ille actus habenâ
Curvatis fertur ſpatijs: ſtupet inſcia turba
Impubeſque manus, mirata volubile buxum;
Dant animos plagæ.

Il y a une hiſtoire à peu prés ſemblable dans Pauſanias en ſes Corinthiaques. Μανία ταῖς γυναιξὶν ἐνέπεσεν, ἐκφοιτᾶσαι δ' ἐκ τῶν οἰκῶν, ἐπλανῶντα κατὰ τὴν χόραν. Φοιτάω & φοιτὴς ſe prennent en meſme ſignification pour un fou, & pour un coureur. Pour un homme qui va & vient.

C'eſt un Crœſus.

C'Est un homme riche, un richard. Nous l'avons pris des Grecs & des Latins. Lucien dans ſon Miſanthrope, où il declame contre ces Riches qui ſont obſedés des paraſites & des flateurs, *Ils te diront que tu es plus beau que Nireus, plus noble que Codrus, ou que*

Cecrops, plus prudent qu'Vlyſſe, plus riche que Crœſus. Il me ſouvient ſur cela de la plaiſanterie qu'un Seigneur de Bourgeoville, fit au pedent de ſes enfans, qui prétendoit à la cure de cette paroiſſe. Pour y parvenir, ce ſçavant homme crut qu'il faloit donner des étrenes au Patron, & ces étrenes furent les deux vers ſuivans qu'il écrivit dans une grande fueille de papier.

Vous eſtes un Ceſar, un Hector, un Achille,
Vous eſtes un Crœſus, Monſieur de Bourgeoville.

Le Gentil-homme qui étoit fâché de voir tant de papier perdu, pour remplir une partie du vuide, récrivit ſur le champ ces deux autres vers, ſous ceux du pedent.

Je ne ſuis un Crœſus, un Hector, un Achille,
Auſſi ne ſerés vous curé de Bourgeoville.

L'empriſe à l'écu pendant.

C'Estoit un exercice de l'ancienne Nobleſſe, qui gardoit des pas, ou paſſages ſur les ponts & grands chemins; là où les Chevaliers pendoient leurs ecus, & ſe tenoient preſts de joûter, contre tous ceux de pareille qualité, qui viendroient toucher ces écus du bout de leur lance. Ils mettoient quelquefois leurs heaumes ſur ces boucliers ainſi pendus. De là eſt venuë peut-eſtre la coûtume de timbrer les armes de heaumes: d'où vient auſſi qu'on voit ſi ſouvent des écus pendans. Voyés M. l'Abbé de Brianville, dans ſon beau Traité du jeu des Armoiries. Voyés auſſi M. de Vulſon Colombiers, en ſon Hiſtoire & Science Heroïque, où il y a un Chapitre exprés *de l'écu pendant, & des pas & empriſes des anciens Chevaliers*, & dans les Chapitres

ſuivans, il raporte diverſes cérémonies pratiquées en ces jeux militaires, & parle de pluſieurs empriſes. De l'empriſe des treize Chevaliers, portans en leur deviſe, l'écu vert à la Dame blanche. De l'empriſe d'Antoine d'Arces, ſeigneur de la Baſtie en Dauphiné, ſurnommé le Chevalier Blanc, & de trois autres Chevaliers ſes aydes. De l'empriſe du Chevalier Sauvage à la Dame noire; & comment le bon Chevalier fit crier dedans Ayre, un Tournoy pour l'amour des Dames, où il y avoit pour le mieux faiſant, un bracelet d'or, & un bel diamant pour donner à ſa Dame.

Falloit-il faire une ſi grande levée de boucliers.

FALLOIT-IL faire tant de bruit & tant d'apreſts, pour ſi peu de choſe. Faire levée de boucliers, faire levée de gens portans le bouclier, c'eſt à dire, de ſoldats. La phraſe me ſemble plus naturelle ainſi, que d'en aller chercher plus loin l'origine, dans la ſolennité qui ſe pratiquoit à l'inauguration des Empereurs, & de nos premiers Rois, lors qu'on les élevoit en haut ſur des boucliers. Comme il ſe voit dans Ammian Marcellin, liv. 20. Dans Conſtant. de *Adminiſt. Imp.* ch. 38. *Nicetas in Alex. Comneno.* Cantacuzene, liv. 1. ch. 41. Et Villehardoüin, ch. 136. de ſon Hiſtoire. Cette coûtume ſe trouve avoir encore eſté obſervée ailleurs. Voyés Tacite, liv. 4. de ſes Annales. Et Caſſiodore, liv. 10. Epît. 31.

Chantés à l'aſne, il vous fera des pets.

C'EST à dire, que les ignorans & les ingrats, connoiſſent mal les choſes, & reconnoiſſent mal les

graces qu'on leur fait. Ariſtophane en ſa Comédie, intitulée la Paix. *Nempe rideo, atque lætus pedo, gaudeo magis, quàm ſenectâ ſolutus anguis.* Surquoy l'ancien Scholiaſte dit, πέπορδα, ἡ μεταφορὰ ἀπὸ τῶν ὄνων, χαίροντες γὰρ πέρδονται.

Groſſe teſte, & prime col, eſt le commencement d'un fol.

VOyés touchant ce proverbe, celuy de teſte de Linot, mis cy-devant. Primes, cheveux primes, c'eſt à dire, menus, doux, déliés. Ronſard en ſa 2. Eglogue.

T'u avois tes cheveux ſans ordre déliés,
Friſés, creſpés, retors, primes & déliés,
Comme filets de ſoye; & de houpes garnie
Te pendoit aux talons ta belle ſouquenie.

Peut-eſtre ce mot vient-il du Latin *primus*, premier, parce que les premiers cheveux qui viennent à la teſte, & que le premier poil follet qui vient au menton, eſt doux & délié, & ſemblable à du coton, ou à de la ſoye. Des cheveux, le mot de prime a paſſé aux autres choſes, car on a dit de la toile prime, & filer prim. Et dans Amadis, jambes avoit le Chevalier primes, comme jambes de grive. Les Eſpagnols diſent auſſi en pareil ſens, *primo*, autrement, delgado; d'où a eſté fait ſans doute le mot de deugé ou deugi, dont nôtre peuple ſe ſert fort; & l'Eſpagnol delgado, a eſté fait du Latin *delicato*.

Laver bien la teſte à quelqu'un; vous eſtes beau fils, car vous avés eſté bien lavé.

C'Est ce que nous diſons, autrement, faire bien la leçon à quelqu'un, parler bien à ſon bonnet, luy faire de grands reproches, le gouſpiller de paroles. Les Grecs ont employé le mot de πλύνειν en meſme ſens. *Lavare*, dit Artemidore, *abuſivè etiam redarguere veteres dicebant, velut alicubi etiam Menander: Si tu meæ uxori malè inde dixeris; patrem tuum, teque, & tuos ego lavero, hoc eſt redarguam. Vnde etiam his, qui redargui timent, terribile eſt in ſomnis, veſtimenta lota geſtare ac videre.* C'eſt au chap. 4. du liv. 2. Sur quoy voyés les Notes du docte M. Rigault, qui raporte diverſes autres authorités des Anciens, pour confirmer la meſme ſignification de ce meſme mot.

Bailler du galbanum.

Tromper, duper. Nôtre peuple ſe ſert fort de cette façon de parler, qui peut avoir eſté priſe, de ce que pour faire tomber les renards dans le piége; on y met des roties frotées de galbanum, dont l'odeur plaiſt extrémement aux renards, & les attire au lieu où ils en ſentent.

Avoir toûjours quelqu'un en la bouche.

Parler, ſe ſouvenir toûjours de quelqu'un. Ciceron a dit, *aliquem in ore habere.* Et Ariſtophane

dans ſa Lyſiſtrate, parlant d'une femme qui aymoit fort ſon mari, ἀεὶ γὰρ ἡ γυνὴ ἔχει διὰ ϛόμα κὰν ὠὸν ἢ μῆλον λάθῃ, Κινήσια τουτὶ γένοιτο φησίν. Parmi les Anciens, on ſervoit des œufs à l'entrée du repas, & des pommes à la fin, d'où vient le proverbe *ab ovo uſque ad mala.*

Mordre la pierre.

DANS nos maux, ſe prendre à celuy qui n'en eſt en effet que l'inſtrument, & non pas la véritable cauſe; ce que font les chiens, qui mordent la pierre, dont ils ſont frapés, au lieu de mordre le bras qui l'a jettée. Les Grecs ont dit en pareil ſens, κύων εἰς τὸν λίθον ἀγαναχτοῦσα, *canis in lapidem ſæviens.* Au reſte, on croyoit autrefois qu'il ne pourroit jamais avoir d'union dans une maiſon, où ſe trouveroit une pierre morduë de la ſorte. Voyés Pline, liv. 29. ch. 5.

Plus quinteux que la mule du Pape.

ON dit autrement, opiniâtre comme une mule. On ajoûte que la mule du Pape, par ce que la mule eſt aujourd'huy la monture des ſouverains Pontifes, ainſi qu'elle l'étoit autrefois des Patriarches, & des Rois d'Iſraël. Et il n'y a pas encore fort longtemps, que non ſeulement les Préſidens & les Chanceliers, mais les Princes meſme alloient ſur des mules. Car l'Hiſtoire dit, que le Duc de Bourgogne fit aſſaſſiner le Duc d'Orleans, comme il paſſoit par la ruë Barbet, monté ſur ſa mule. Que ſi l'on dit du Pape, parlant de ſa monture, *ſedit in mulâ, non in equo:*

auſſi doit-on dire parlant de ſa vie, *ſedit in Pontificatu*, & non pas, *regnavit*. Car quoy qu'en effet, il ſoit un grand Prince, il ne prend pas pourtant la qualité de Roy, & on ne date point les létres de la Chancellerie de Rome, du régne, mais du Pontificat d'un tel Pape. Dans l'Inſcription du tombeau d'un Eveſque, qui ſe voit à Verone, il y a, *ſedit Epiſcopus tot annos*. Les Eſpagnols diſent, *Papavit tot annos*. Au reſte, la plus commune opinion eſt, que la denomination de l'Eveſque de Rome, *Papæ ſenioris Romæ*, comme l'appelle Juſtinien, a eſté tirée de ces anciens titres & inſcriptions, Pa, Pa, *pater patriæ*. D'autres diſent, que Pa, Pa, veut dire, *Pater Patrum*. Voyés Paſquier, p. 156. D'autres le derivent de Πάππος *avus*, & de *Pappas*, qui dans Juvenal eſt pris pour ce que nous appellons pére nourriſſier. Satyre, 6.

Timidus prægustet pocula Pappas.

Quinteux, eſt la meſme choſe que capricieux, & humoriſte, comme l'autheur des rimes Françoiſes le remarque, p. 179. Quelques-uns veulent tirer le mot de quinteux, de celuy de quinteſſence, & diſent qu'il ſignifie un homme, qui cherche la quinteſſence des choſes, la quadrature du cercle, l'or potable, un eſprit quinteſſencié & alambiqué, ou qui s'alambique, mais cela ne me ſatisfait pas trop.

Voilà bien des agios; & une longue Kiriéle.

CEs deux façons de parler, faire bien des agios, ou une longue Kiriéle, pour dire, faire un long diſcours, bien des affaires, bien de l'empeſché, ont

eſté priſes de deux differentes priéres, ou litanies, dans l'une deſquelles eſt fort ſouvent repété le mot ἅγιος, & dans l'autre, κύριε ἐλέησον.

Les grands poiſſons mangent les petits.

POUR dire que les plus forts & les plus puiſſans oppriment les foibles. Cette façon de parler, ſe trouve dans Polybe & dans Varron. Voyés Victorius en ſes diverſes Leçons, l. 6. ch. 8. Et que tel ſoit le naturel des Poiſſons. Voyés Oppien, liv. 2. ἁλιευτικῶν: & M. Bochart dans ſon livre des Animaux, p. 34. & 40.

Chien qui aboye, ne mord pas.

C'EST à dire, que ceux qui font le plus de bruit, & de menaces, ne ſont pas ceux qu'on doive craindre davantage, ni qui faſſent plus de mal.

Comme vous élingués.

NOTRE peuple ſe ſert fort icy de cette baſſe locution, qui vaut autant que, comme vous en baillés à garder, que vous debités de fadaiſes, ou de menteries, comme vous en contés. Nous appellons une élingue, ce qu'en François on appelle une fronde, & élinguer, c'eſt fronder : & ce mot nous l'avons du Saxon *Shling & Sching*, ſignifiant la meſme choſe. Les Autheurs Latins ſe ſont ſervis du verbe *jacio*, en

ſens à peu prés pareil, je dis, pour conter & épandre des bruits. Tacite, liv. 1. de ſes Annales, *quædam de habitu cultuque & inſtitutis jecerat.* Et le meſme, au liv. 4. *Apud aliquem quidpiam jacere.* Tite Live, liv. 6. *Cum amiſſo diſcrimine vera an vana jaceret, theſauros Gallici auri à Patribus occultari jecit.*

Siſler quelqu'un.

SE moquer de quelqu'un, & le mépriſer. Nous l'avons pris du Latin, car *ſifilare*, c'eſt ſe railler, *ſifilare*, dit Nonnius, *quod nos vilitatem verbi vitantes ſibilare dicimus. Et eſt maledica vocis ſignificatio, vel contumelioſa popularium cum ſifilationibus, quæ exploditur. Hujus rei author Homerus Iliad.* 14. θεὸς δὲ ἐσιφλώσειε.

Caſſer du grais.

C'Est à dire, deguiſer les choſes, donner luſtre à ſes menſonges, pour tâcher de tromper quelqu'un. Peut-eſtre cette metaphore eſt-elle priſe, de ce qu'on luſtre & qu'on donne le poli aux tableaux, avec le grais caſſé menu, & paſſé par un ſas, & empaſté avec l'eau. Nous appellons icy du cray, ou gray, ce menu cailloüage qui ſe trouve aux carriéres, avant que l'on rencontre la bonne pierre. Le Crau, dit M. Bochart dans ſa Diſſertation ſur Goſſelin, eſt un champ de ſix ou ſept lieuës, entre Marſeille & Arles, tellement parſemé de pierres, qu'on diroit qu'il en eſt pavé. Strabon, liv. 4. πεδίον λιθώδες. Pline, liv. 3. ch. 4. *Campi lapidei.* Mela, l. 2. cap. 5. *Littus*

lapideum, in quo Herculem contra Albionem & Bergiona Neptuni liberos dimicantem cùm tela defeciſſent, ab invocato Jove adjutum imbre lapidum ferunt; credas pluiſſe adeo multi, & paſſim latè jacent. C'eſt une fable formée ſur le modéle de l'Hiſtoire, qui ſe lit au chap. 10. & 11. de Josué. Æſchile & Solin content la meſme choſe, mais ils mettent ce champ en Ligurie, parce que les Ligures étoient alors voiſins de Marſeilles. M. de Peyreſc a voulu rechercher la cauſe naturelle de cette merveille, ſuivant qu'il eſt raporté au chap. 242. de ſa vie. *Rogatus Pereſkius à Jacobo Hallæo Pariſienſi rationum magiſtro, de lapidibus Crautiæ Herculeorumve camporum, cenſuit, totam illam planiciem, potuiſſe olim reſtagnare, exundante potiſſimùm ſeu Druentiâ, ſeu Rhodano & lapidifico germine ſimul devecto, coagulante, argumento fuit, quod in ſalium concretione obſervamus: quippe ut in vaſe, ex quo aqua ſale commiſta evaporatur, teſſellæ majores in fundo quàm ad latera relinquuntur, quod illic ſalſedo uberiùs diutiuſque reſideat; ſic in medio Crautiæ, quod depreſſius eſt, majores longè lapides quàm ad oras obſervantur.* Quoy qu'il en ſoit, le grais, le cray, le gray & crau, viennent tous du vieux mot Celtique & Breton, craig, qui ſignifie une pierre, ou roche. Crac en Chaldéen, ſignifie une roche, ou fortereſſe, bâtie ſur un roc. Brochard en ſa Deſcription de la Terre ſainte, ch. 5. *Tranſibis terram Moab uſque ad petram deſerti, quæ nunc crac dicitur. In Stephano de urbibus vocatur* χαράκμωβα, *ideſt, petra Moab.*

Il eſt né coiffé.

CELA ſe dit d'un homme heureux, à qui tout rit, à qui les biens viennent en dormant, & ſans les

avoir mérités : comme on l'exprima il y a quelque temps dans ce joly Rondeau.

Coiffé d'un froc bien raffiné
Et revétu d'un Doyenné,
Qui luy raporte dequoy frire,
Frére René devient Meſſire,
Et vit comme un determiné.

Vn Prelat riche & fortuné,
Sous un bonnet enluminé,
En eſt, ſi je l'oſe ainſi dire,
Coiffé.

Ce n'eſt pas que frére René
D'aucun mérite ſoit orné,
Qu'il ſoit docte, ou qu'il ſache écrire,
Ni qu'il ait tant le mot pour rire,
Mais c'eſt ſeulement qu'il eſt né
Coiffé.

Outre les tuniques ordinaires qui envelopent l'enfant dans le ventre de ſa mére, il s'en trouve quelquefois une, qui luy couvre la teſte en forme de caſque, ou de capuchon, ſi juſtement & ſi fortement, qu'en ſortant il ne la peut rompre, & qu'il naiſt coiffé. Voyés Riolan, du Laurens, & les autres Anatomiſtes; on croit que les enfans qui naiſſent de la ſorte ſont heureux, & la ſuperſtition attribuë à cette coiffure d'étranges vertus. Je dis, la ſuperſtition & credulité, non pas d'hier, ni d'aujourd'huy, mais dés les temps des derniers Empereurs; car Ælius Lampridius, en la vie d'Antonin, ſurnommé Diaduméne, remarque, que cét Empereur, qui nâquit avec une bande, ou peau ſur le front, en forme de Diadéme, & d'où il prît ſon nom, joüit d'une perpétuelle felicité durant tout le cours de ſon régne, & de ſa vie : & il ajoûte, que les ſages femmes ven-

doient bien cher cette coiffe aux Avocats, qui croyoient que la portant ſur eux, ils acqueroient une force de perſuader, à laquelle les Juges & les Auditeurs ne pouvoient reſiſter. Les ſorciers meſmes, s'en ſervoient à diverſes ſortes de malefices, comme il ſe voit dans les notes de Balſamon, ſur les Conciles; où il raporte divers Canons, condamnans ceux qui ſe ſervoient de cela, ſoit à bonne, ſoit à mauvaiſe fin. Voyés M. Saumaiſe; & ſur tout, Caſaubon en leurs Commentaires, ſur les Ecrivains de l'Hiſtoire Auguſte.

Il l'a mis au biſſac; c'eſt un biſſaquier.

IL l'a ruiné; & par procés, jeu, débauches, & folles dépenſes, il l'a réduit à la beſace, & à l'aumoſne. Le biſſac, ou la beſace, eſt le principal meuble des pauvres. De la vient, que Martial a dit dans l'une de ſes Epigrammes,

Ne mendica ferat barbati prandia nudi,
Dormiat & tetrico cum cane, pera, rogat.

L'ordre des Religieux mendians la portent aujourd'huy. Et les Philoſophes Cyniques, qui faiſoient profeſſion particuliére de mépriſer les richeſſes, la portoient autrefois avec le bâton, & le manteau troüé. Témoin, celuy qui dans la ſienne, au lieu de legumes, de pain noir, & d'Ecrits de morale, avoit une balle de dez, un miroir de poche, une boëte de poudres de ſenteur, & le portrait de Laïs. Seneque parlant de Diogéne : *cùm vidiſſet puerum cavâ manu bibentem aquam, fregit protinus exemptum è perulâ calicem, hâc objurgatione ſui. Quandiu homo ſtultus ſupervacuas ſarcinulas habui?* Et nous liſons dans l'Hiſtoire de Flandre, que Bredcrode, & les autres Seigneurs,

qui ſe préſentérent en habit gris devant la Ducheſſe de Parme, du nom de gueux, que les courtiſans leur avoient donné par raillerie, s'étant fait un nom d'honneur; ſignérent enſuite d'un grand répas, leur union en ces termes.

Par ce vin, par ce ſel, & par cette beſace,
Les Gueux ne changeront jamais, quoy que l'on faſſe.

Non contens de cela, ils épandirent par tout des medailles, où l'on voyoit une beſace, ſoûtenuë de deux mains entrelacées, avec ce mot, *fideles juſques à la beſace.* Voyés le Cardinal Bentivoglio, qui raporte la choſe tout au long, & qui fait diverſes reflexions deſſus. Biſſac & beſace, viennent de *bis ſaccus*, comme beſicle, de *bis cycli*, beſagüe, *bis acuta*, beſas, *bis as*, beſſons, *bis homs*, ou hommes, beſante ou beſoncle, dans l'art. 154. de la Coûtume de Bretagne, de *bis amita*, & *bis avunculus.*

Pour le mot de biſſaquier, nous nous en ſervons icy à deſigner les faux bourgeois, autrement, les bourgeois du Samedy; ces gens, qui le biſſac plein de proviſion pour un jour ou deux, ſe rendent à la ville le ſamedy, ou la veille de quelque feſte, afin d'aſſiſter au Sermon, communier, ſe montrer un peu le nez ſur la bourſe, & tâcher par là, de conſerver ou d'aquérir le privilege, dont joüiſſent les veritables citoyens. Privilege ſi rare & ſingulier, qu'il fait de tous nos bourgeois, autant de gentils-hommes, qui peuvent labourer leurs terres ſans payer la taille; mais autant de gentils-hommes, exempts de l'arriereban, des équipages, & de la dépenſe à laquelle la Nobleſſe eſt ſujéte. Privilege, qui auſſi bien que la conceſſion accordée à nôtre Ville, de porter trois fleurs de Lis en ſes Armes, ſera dans tous les ſiécles un monument glorieux de la fidélité envers le Roy, & du merite de nos braves &

ſçavans compatriotes. En effet, on le peut dire avec vérité, Caën fournit pour la guerre, & pour les beaux Arts, autant de gens qu'aucune autre Ville du Royaume. M. Halley a fait dans ſon grand Poëme, la liſte de ceux qui ont excellé dans les Sciences; & n'a-t-on pas toûjours vû, & ne voit-on pas tous les jours encore, comme quoy parmi nous, au premier bruit du tambour.

Juvenum manus emicat ardens
In pugnas, pulchramq; petit per vulnera mortem.

Oüy, on peut l'avancer ſans vanité; nous naiſſons tous Poëtes, ou Soldats, avec le noble ſentiment d'employer nôtre ſang, ou nôtre encre, à ſervir ou à loüer le Prince. Le Lecteur équitable & honneſte homme, ne trouvera pas mauvais que j'aye fait cette légere digreſſion, en faveur de la patrie de Malherbe; ni que je finiſſe mon petit Ouvrage, par le ſouvenir de cette chére patrie. Je ne ſçaurois l'exprimer mieux, qu'avec les belles paroles, dont le Prophete Royal, parlant par la bouche de ſon excellent Interpréte, ſe ſert à marquer le ſouvenir de ſa chére Sion.

Caën, ô Caën, ſi de ma mémoire
Jamais je ſonge à te banir,
Si de ton charmant ſouvenir
Je ne fais ma plus grande gloire:
Que je ſente engourdir mes doits,
Qu'auſſi-toſt ma langue ſechée,
Au palais enroüé ſe trouvant attachée,
Perde l'uſage de la voix.

Cy eſt l'ordre des Bannerets de Bretagne, & leur Origine, tranſlaté ſur le Latin, & depuis mis en Rimes Françoiſes.

BANNERET *eſt moult grand honor,*
Tant à Roy, Prince que Seignor,
Et ſa fondation premiére
Vint d'Alexandre & ſa banniére,
Quand la Perſe alloit conquérant,
Et toute l'Aſie querant.

***

L'ordre de Banneret eſt plus que Chevalier,
Comme aprés Chevalier acconſuit Bachelier,
Puis aprés Bachelier, eſcuyer de maniére,
Qu'aprés le Duc ou Roy, eſt toûjours la banniére.

***

Dés que fut le premier des Empereurs Ceſar
Jules, je l'acertaine, & le fait eſt ital,
De nobles bannerains, il compoſa ſes bandes,
Qui n'avoient petites prébendes.

***

Bandes étoient autant que les gardains du corps
De l'Empereur Ceſar, de ce je ſuis records,

Et par tout où alloit tant devant que derriére.
Etoit toûjours banniére.

***

Auguſte Caligule, & autres Roys enſuite,
Juſques à Gracien de bandes firent fuite,
Mais grand meſchief en print à icel Gratien,
Car il en perdit vie, ô tout l'empire ſien.

***

Gracian exilla en la grande Bretagne,
Bannerets par dedain & haine trop étragne,
Dont par leur mal-talent eux qui cuidoient avoir
De jetter hors les Ducs la force & le pouvoir
Si élirent un pour enguigner l'empire,
Appellé Maximus auquel n'en fut pas pire.

***

Quand ſe vit inſtallé cil Maximus Clemens,
A bien chomer l'état miſt tous ſes penſemens;
Et ô claſſe de bien cent mille hommes de guerre
Por paſſer en Bretagne, il quitta l'Angleterre.

***

Ses biaux bers bannerains y firent grand' échec
Et pas un des Romains qui demeuroient illec
Tout premier legions ni reſtierent en vie,
Tant avoient bannerains de forſene & d'envie
Encontre Gracian que qui étoit à luy
Si paſſa par l'épée ou bien-toſt ſe affuy.

***

Aprés ce pays conquis Maximus fit retrée,
Et torna vers Paris où vouloit faire entrée,

Et pource avant partir Conan Meriadec
Laiſſa Roy en Bretagne & une bande avec.

***

Celle bande qu'étoit de bien quarante-trois,
Furent autant de Chiefs compoſés celle fois,
Et leur furent baillés checun une chentaine
De Chevaliers Bretons pour chacun capitaine.

***

Ainſi quarante-trois furent autant de bandes,
Et par ſus tous trois Chiefs leur furent en commandes;
L'un dans le pays Rennois, l'autre à Nante; & le tiers
A Vannes, puis tantoſt diray les dementiers.

***

A checun fut donné maintes poſſeſſions,
Pour tenir haut état, & faire penſions
A tous les enrollés qu'étoit nobleſſe gente,
Et voiſine du lieu à ce plus diligente.

***

Ainſi furent celle ſaiſon
Les aiſnés de chaque maiſon,
Des nobles en totes contrées
En celles bandes regiſtrées.

***

Quand pour les primerains ils étoient principaux
En tote la Bretagne, & comme Généraux,
Qui n'avoient par ſus eux que le Duc ſeulement,
Auquel ils gardoient foy bien & loyallement.

***

Ils commandoient ſur tout quand falloit poindre & mordre,
Puis en paix ils mettoient toute police & ordre,

Et ainſi fut d'empuis ce Conan un grand pos
Que tinrent la Bretaigne en paiſible repos.

***

Bretagne fut en pos juſqu'à Hoel le grand,
Qui en faits & en dits fut moult prince flagrant,
Mais quand fut mort ce Roy, le meilleur que peut être,
Bretagne vit que c'eſt que de perdre tel maître.

***

Certains nouveaux Gregneurs prirent le nom de Contes
Et ſe diſant du ſang des Rois par grands mécontes,
Firent ligues à part chacun de ſon coſtey,
Où ſans les Bannerains ne ſçay qu'en euſt eſté.

***

Contes cuidoient bien uſurper
La Royauté & l'exſurper,
Mais en vain, car toûjours banniéres
S'oppoſerent à leurs maniéres,
Et rabatirent leurs deſſeins,
Qui n'étoient, ni juſtes, ni ſaints.

***

Cela fut environ quatre cent quatre vingt,
Que tote diſcordance en ce Royaume advint,
Puis les Normands Danois bien avant ſe gliſſerent,
Et tant firent d'echec, que bien pou en laiſſierent.

***

Rivalon, jeune & bel en Angleterre étoit,
Qui par le commun bruit ce temulte écoutoit,
Si partit & la mer traverſit, ô ſa ſuite,
Si bien & ſi à temps que miſt Danois en fuite;

Et jacoit qu'autre Roy Breton
Fuſt nom d'eſſait ainſois de nom,
Pourtant fut-il Roy Dannonée,
Clamé dés celle meſme année.

***

Et les Bannerets qui mis hors,
Avoit Dannois quand les plus forts
Etoient ſi reprinrent leurs erres,
Leurs poſſeſſions & leurs terres.

***

Encore deux cens ans patience dura,
Non mie en tot Bretagne, ainſois en ce coin là,
Car jacoit qu'autre part Bannerets euſſent ſongnes
Par la faute des Rois vaines étoient leurs beſongnes.

***

Fautes de Rois mal apertys,
Comtes refirent leurs partis,
Et débauchirent par leurs theſmes,
Nobles juſqu'à Bannerets meſmes.

***

Bien prés de l'an ſix cent que vint autre refrain,
Haute Bretagne fut toûjours en mauvais train,
Mais venant Roy nouvel, ô ſelle bannerie,
Puis ne fut en ce pays mot de mutinerie.

***

Trois Rois l'un aprés l'autre y regnerent contens,
Et la Bretagne fut moult hereuſe en ce temps,
Mais ces trois Rois paſſés, les Contes mirent bandes,
O tous leurs Chevaliers en routes & debandes.

***

Quand les Bannerets furent bas,
Les Contes lors ſans nuls debas,
Firent leur deſir en Bretagne,
Mais ſur ce y vint Charlemagne,
Qui ne trouvant plus Bannerets
A defendre Bretagne preſts,
Tout ainſi comme affieroit d'eſtre,
A bon marché s'en rendit maître.

***

Bretagne étoit encore au Roy le debonnaire,
Quand Noemene vint qui luy ſeut bien retraire
Et jacoit que ſous luy pourtant bannerets ſus
Remiſt qui les François firent bien aller jus.

***

Le vaillant Roi Neomenus
Auquel ne ſe comperent nuls,
Ayant les bandes redreſſies
Sans entendre autres ſentenſies,
Que de ſon ſimple & franc vouloir,
Repriſt Bretagne juſqu'à Loir.

***

Adonc les Bannerains qui mis bas avoient armes,
Tant par force qu'auſſy par fautes de gendarmes,
Que Contes hors tout droit leur avoient débauchiés,
Si devindrent plus grands que n'étoient devant chiefs.

***

Si advint en l'année huit cent quarante & deux,
Et afin d'ovier à cas ſi haʒardeux
De leurs gens ſuborner ſi les mirent à gages,
Et les y tinrent tous, ô chevaux & bagages.

***

Autres furent alors maints autres convenus,
Et leur furent hauſſiés honnors & revenus,
Si qu'un avoit tant gens par deſſus vingt & quatre
Qu'il en pouvoit nourrir en état de combatre.

***

Auſſi pour empeſchier ſurpriſes & cas tels,
Leur furent ottroyés Villes, Forts & Chatels,
O honnours, dignités, & telles convenanſes,
Qui de vîlles & forts ſont les appartenanſes.

***

Porter leurs écus en bannieres
Eſt d'inſtitutions premiéres,
Comme auſſi ſur les trois premiers
Avoir couronnes & ſimiers
Si leur appartient & les portent,
Et comme à les Ducs ſe raportent,
Et tot ainſi comme ſont Rois
Et Ducs ainſi ſont-ils tos trois
En maintes belles entremiſes
Que n'eſt métier d'eſtre icy miſes.
N'eſt celle traduction
Que pour donner deduction
En langue vulgare & connuë
Des Bannerets la convenuë,
Et non de tot le livre adonc
Seroit icel tranſlat trop long.

***

Quand le Ber Rochefort un de ſes trois ſuſdis,
Vn jour eut noiſe, ô Duc tos furent ſi hardis
Que de le menacier ſe ne vouloit retraire,
Que bien ſçavoient moyen comme il le falloit traire.

***

Bannerets étoient moult greigneurs,
Et en Bretagne grands Seigneurs
Dit le Latin quand fut l'entrée
D'eux en celle noble contrée.

***

Or le fils Debonnaire eut moult grand dementier,
O Neomene por le Royaume heritier,
Mais toſiors perdit temps, & fut contraint de faire
Paix ſi vouloit ſes gens de Bretagne retraire.

***

Pourtant Normands Danois en Bretagne raudoient,
Et ſans les bandes plus moleſtée l'auroient,
Car Noemenus mort, on n'y vit plus que tranſes,
Que depriſations, embuſches & outrances.

***

Le fils de Noemene Heruſpée clamé,
Fut au lieu de ſon pére au Royaume nommé,
Mais Salmon ia yeſſy de l'aiſné Noemene,
Sy l'occît, puis en prés ſouffrit mort inhumaine.

***

Salmon occiſt Heruſpée,
Puis Salmon par autre épée
Fut pouny de ce meffait,
On luy fiſt comme avoit fait.

***

Quand Salmon fut occis ſi fut Bretagne en queſte,
Mais toſiors ceux avoient les Bannerets en teſte,
Qui piller la vouloient, & deux freres germains
Yeſſis de Neomene en vinrent juſqu'aux mains;

L'un fut Paſtenethem, l'autre eut nom Vrfaon,
Qui avoient machiney la mort de Salmon,
Puis aprés maints débas tous ſy s'en paſſerent,
Et à Allain le grand, le Royaume laiſſierent.

***

Paſtenethem ſi s'accointa
D'autant Normands que rencontra,
Et ſe trouverent bien enſemble,
Trente mille comme il me ſemble.

***

Vrfaon lors ſon recours eut
A Bannerets a qui s'en deult,
Et porce qu'o eux menoit guerre,
Pas n'eurent meſtier grand requerre.

***

Paſtenethem avoit trente mille hommes en ſuite,
L'autre ſeulement dix, encor prirent la ſuite,
Sinon les Bannerets qui toſiors tinrent bon,
Et donnerent victoire à Gurnaut Vrfaon.

***

Onc ne fut un miracle tel,
Que du preux Gurnaut gent & bel,
Quand, ô les ſeules banneries
Fiſt foüir tant gendermeries.

***

Advint un autre temps qu'étoit Allain Rebré,
Contre Judicaël forment moult accabré,
Por ly Royaume avoir que Normans accordérent,
Porce qu'en conflit mort Judicaël ruérent.

***

Alain Rebré ſuivant d'accord partie aprés
Sur Haſting ſe rua, ô tous les Bannerets,
Si bien & ſi à temps que ce grand oſt deſirent,
Et puis couronner Duc de Bretagne le firent.

***

Aprés cettuy Alain furent deux faineans,
Qui rien l'un auprés l'autre ne valurent leans,
Et porce les Danois vinrent ſur celle affaire,
O les preux Bannerets n'eurent pas pou à faire.

***

Portant ſes bannerains force de courre ſus
A ſes Danois Normans en eurent le deſſus,
Mais ſy y vint Rollo qui bien eut ſa revange,
Mettant tout à la mort, ou bien en terre étrange.

***

Rollo pour des treus prétendus
Qu'on ne luy avoit mie rendus,
Li vint & envahit Bretagne,
O une cruauté étragne,
Il renverſa villes & forts,
Fiſt tout mourir ou yeſſir hors,
Bretagne tant hommes que femmes,
O des vilenies infames.

***

Il n'y eut en Bretagne autre que bannerains,
Ni Prince, ni Seigneur, qui y miſſent les mains,
Et tant qu'ilec y eut de villes en yeſtance,
Ils tinrent bon dedans, & y firent reſiſtance.

***

Si par monts & par vaux fut le pays aſſailly,
Et hors les bannerets tos orent cœur failly,

Si que tout leur ſalut étoit foüir grand erre,
A qui premier ſeroit paſſé en Angleterre.

***

Ils furent les derrains de Bretagne à yeſſir,
Et tant que fut pouer à eux de s'agencir,
Si tinrent bon, mais quand ne porent plus ſeſpeautres,
Tos n'aurés & recreus ils ſuivirent les autres.

***

Ainſi fut à ce Roy Bretagne en tous Itans
Par ce cruel Rollo deſerte d'habitans,
Puis au bout de cinq ans fortune mieux proſpere,
Fit ſourdre un jeune Alain qui remiſt tot en aire.

***

Icel jeune Alain élevé
De ſang royal comme eſt trouvé
Emprunta nefs en Angleterre
Por retorner en ſienne terre,
O quand, ô ſa gent fuſt venu,
Il fiſt preſt ſur gras & menu.

***

Vn Prince Banneret qui ſe clamoit Gouyon
Conduiſit celle claſſe au port de Matignon,
Où arrivé que fut, il deſcendit ſans faille,
Et miſt grands & petits en ordre de bataille.

***

Vn Chevalier illec étoit
Qui le nom de Gouyon portoit,
Bel & gent en toute maniére,
Et qui étoit chief de banniére,
Icel comme ſage & expert
Conduiſit tot l'oſt comme appert

Par un livre de bannerie
Fait ſans fraude & ſans trufferie,
Où étoit ſon bien & pouer
Pour plus ſeureté y trover,
Ainſi comme la ſegnorie
De Matignon ſans jenglerie
Qu'étoit moult haute baronnie,
Appartenante à bannerie,
Auquel païs ars & demolly
Cuidoient bien ne trouver nully
Qui puſt oppoſition mettre
A ce que vouloient entremettre,
Qu'étoit ſans crainte ni dangiers
Nettir Bretagne d'étrangers.
Et pour ce tot le prime à terre,
Fut ô bande ſans plus enquerre,
Cil Gouyon qui deſa & là
Occiſoit tout ſans dire hola,
Cette gent Normande & Danoiſe
Qui tant leur avoit fait de noiſe.

***

Si advint qu'environ l'an neuf cens trente-ſix,
En Bretagne Normans Danois furent occis
Par habitans du Païs, & gens de toute ſorte,
Aprés que paſſés mer furent ſous Barbe-torte.

***

Ce nouvel Duc remiſt tous les Bannerets haut
Et leur donnit moyens & chevanſes que faut
Pour rebaſtir chatels & pour relever bandes,
Dont la pluſpart étoient à mort, ou à debandes.

***

Chacun comme tauſſa uſa de ſon ottroy,
Dont je ne me débats, ni m'en mets en émoy

n de cil Gouyon pour qui j'ay fait ce livre,
moult ay de regret que ne puis l'acconſuivre.

***

uy donc finiray celle tranſlation,
pour luy ſeul je mets en compilation,
plus large Traitié touchant les banneries
le Bretagne ſont les primes baronnies.

***

Et eſt dans par ou ce beau Livre
De Bannerets ſans plus en ſuivre,
Declame de Bretagne & d'eux
Qu'ont eſté grans & valeureux,
Et qui pour défendre patrie
N'ont jamais refuſé partie,
Et eſt ce beau Livre en Latin,
Que moy Prior de ſaint Aubin,
Jadis de la fondation
Des Ayeux d'iceluy Gouyon,
Frater Guillelmus, dit l'Amant,
Ay tranſlaté par le command
De Dame Jeanne de Bretagne,
De Bertran Gouyon la compagne,
Et fut mil deux cent quatre vingt,
Que de tranſlater ce m'avint,
Mais porce que moult volontiers,
Dire voudroye endementiers,
Que ſuis ſur tant noble matiére,
De Gouyon ſuite plus entiére,
Sachent tant grands comme petits
Que les ſuccedans & natifs
De tant noble & preux perſonnage
N'ont pris en leur race & lignage,

Dempuis autre nom que Gouyon
Qui eſt tant noble & d'achoiſon
Qu'encore aujourd'huy ceux qui vivent
Cette meſme volonté ſuivent,
Et eſt par où finit ce Livre,
Ou abregié que je delivre,
A celle Dame l'an ſuſdit
Ainſi comme deſſus eſt dit,
Le ſeptiéme Juin & quand l'ame
De celle bonne & gente Dame
Yeſſira de ſon noble corps,
Jeſus luy ſoit miſericors.
Amen.

***

Ce Livre cy fut fait & tranſlaté jadis
Par un Moine qui fut de bons propos & dits,
Aujourd'huy autre Moine en plus duiſant langage,
La mis de proſe en vers, Diex luy doint bon uſage.
Et ce fut l'an que chacun ſçait,
Mil trois cens ſoixante & dix-ſept;
Requeſte d'autre Dame gente
A moult bien faire diligente,
Plaiſe à elle agréér ce don,
Et à Diex nous faire pardon.

Ce Manuſcrit de meſme que celuy du Traité de Chevalerie eſt à Torigny, entre les mains de Madame de Matignon, qui m'a fait l'honneur de me les communiquer. J'ay crû, qu'elle ne trouveroit pas mauvais, que je continuaſſe d'enrichir de ſes treſors la Republique des Lettres, & que je publiaſſe en meſme temps la gloire de ſon illuſtre Maiſon, & le reſſentiment que j'ay de ſes extrémes bontés,

Ne les pouvant payer, du moins il les faut dire.

Soûpirs à Dieu, dans l'apprehenſion d'une douleur nephretique.

SEIGNEUR, tu ſçais l'effroy dont mon ame eſt atteinte :
Toy qui m'as ſoûtenu contre les durs aſſauts
De cent perils mortels, & d'incurables maux,
Tu me ſoûtiendras bien contre une ſimple crainte.

Fiat voluntas tua.

Non point ce que je veux, mais ce que tu veux, ô mon Dieu.

Inſomnis ſuſpiria, ad Deum Optimum Maximum.

EPIGRAMMA.

UT ſolus Vitæ & Mortis, ſic tu quoque claves
Et Vigilî & Somni, tu geris, alme Deus.
Ad tua verba quies data fluctibus, & datur Ægris
Quos Boreas, & quos febris anhela quatit.

ALIVD.

Sit nox cum ſomno, ſit ſine lite dies.

FELICES, quibus iſta licent! da munere tanto,
Da Pater alme frui. Non immemor ora reſolvam

In laudes grata ora tuas; te pectore toto
Uſque colam; appendamque tuis donaria templis :
Floribus & miſcens ſuaſura papavera ſomnos,
Purpureis ſacras conſpergam floribus aras.

ALIVD.

NON ſemper lacrymæ Miſeris funduntur inanes,
Irrita nec tenues vaneſcunt vota per auras.
Eſt Deus, has lacrymas vaſis qui condit in aureîs;
Eſt Deus, hæc facili pia qui vota excipit aure.
Poſt tenebras lux alma micat. Poſt nubila & imbres,
Blanda ſerenati ridet clementia Cœli.
Poſt Hyemes duras, gratâ vice Veris amœni
Temperies regnat. Complectar ut omnia verbo;
Poſt longas placido ſomni ſine munere noctes,
Afflictos tandem bonus ah! Sopor, aſpicit Ægros;
Utque det optatam per languida membra quietem,
In Miſeros ſpargit pretioſa papavera; Princeps
Miſſilia in miſeram ceu ſpargit munera plebem.

Ad Somnum.

SOMNE *quies rerum, placidiſſime ſomne Deorum,*
Arbitrij noſtra eſt vitaque morſque tui.
Nam quæ febris edax languentes conficit artus,
Te fugiente venit, te veniente fugit.

ALIVD.

UT ſibi opes veniant, veniant & cætera Sortis
Dona, petant alij; tu mihi, Somne, veni.

ALIVD.

NEMPE quod eſt reliquis lux alma coloribus; illud
Tu certè es reliquis, ô bone Somne, Bonis.

In Illuſtriſſimæ Iuliæ

OBITVM.

JULIA, quæ Proavis clara & virtutibus, Aulæ
Grande decus Francæ deliciumque fuit.
JULIA, quæ magnâ Artenice digniſſima proles,
MONTOSIDE & magno digna marita viro.
JULIA, Delphini quæ quondam dulcis alumna,
Et TERESÆ aſſedit quæ modo prima comes.
Nomina tot jactans, heu! nil niſi nomen inane
JULIA, nunc tantùm eſt pulvis & umbra levis.

LES

DIVERTISSEMENS

D. M. D. B.

Ludendo fallimus horas.

A CAEN,

Chez JEAN CAVELIER, Imprimeur du Roy
& de l'Univerſité.

M. DC. LXXIII.

Non omnes arbuſta juvant humileſque myricæ ;
Nec facit ad magnos agna puſilla Deos.
Ludicra MONTOSIDÆ *non præfert Pagina nomen,*
Et refugit nugis id violare ſuis.

A MADAME ****

JE vous annonce le retour du Merle & des Violétes : on les a veuës, on l'a entendu. Allés donc, Madame, allés joüir quelque temps des jeunes plaiſirs, & des jeunes Beautés de la Campagne. Tout y renaiſt, tout y rit, tout y conſeille de vivre & d'aymer.

Les beaux & bons conſeils! que l'on doit bien les ſuivre!
Mais qui des deux faut-il plus eſtimer?
Olympe, croyés-moy, s'il eſt bien doux de vivre,
Il l'eſt encore plus d'aymer.

Agreable enfance de l'année, aymable Aînée des Saiſons, charmante Primevére, ſoyés la bien venuë : où avés vous tardé ſi long temps, & que ne reveniés vous nous voir un peu plûtoſt. Non, l'Eté avec tout l'or de ſes javelles, ni l'Autonne avec toute la pourpre de ſes raiſins, n'ont rien d'approchant de l'émail de vos guirlandes. C'eſt durant vos beaux jours que la Nature travaille à fournir aux plaiſirs de tous nos ſens, & qu'elle nous donne le parfum de cent nouvelles fleurs, les mets delicieux des petits pois verts & des fraiſes, les doux concerts des Roſſignols, & des Bergers, ſe plaignant à l'envy. Ce fut pendant vos

beaux jours, que le Monde prit naiſſance, & que Dieu fit l'homme à ſon image. N'en doutés pas, Madame, M. nôtre Abbé vous prouvera cela par des textes formels de l'Ecriture, & des Peres des quatre premiers Siécles; & il vous fera voir clair comme le jour, qu'autrefois dans le Paradis terreſtre, de meſme qu'aujourd'huy dans quelques lieux des Indes, la Nature a fait largeſſe, & tenu cour planiére deux fois par an. Enfin, Madame, le Printemps eſt l'image de nôtre âge le plus beau, l'image de ces chers & aymables Vingt-ans, que vous m'avés tant oüy regréter, & qui me font jetter encor tous les jours tant de ſoupirs inutiles. Je reviens à vous, charmante Primevére: helas vous nous quitterés! que n'étes-vous auſſi conſtante que vous eſtes belle! Et pourquoy nous abandonner à la mercy des cuiſantes ardeurs de l'Eté, des capricieux changemens de l'Autonne, & des barbares fureurs de l'Hyver. Charmante & douce Primevére; aymables Vingt-ans, & vous jeunes violétes,

Pourquoy paſſés vous, tendres violétes;
Pourquoy nous quitter amoureux Printemps!
Ha! vous reviendrés, petites fleurétes,
Et nous reverrons l'émail de nos champs;
Mais ſans plus joüir de nos amourétes,
Mais ſans plus revoir aymables Vingt-ans.

A MONSIEUR ****

VOus voulés abſolûment un Sonnet, vous voulés qu'il ſoit bien fait, & qu'il ſoit fait entre cy & demain matin. Comme vous y allés, beau Sire, voilà trencher net, & parler *cum imperatoriâ brevitate.* Vous croyés eſtre à la teſte de l'eſcadron, & qu'en-

ſuite de vos ordres, il n'y a qu'à donner : il ne reſtoit plus que d'ajoûter au bas de vôtre billet, *Car tel eſt nôtre plaiſir, donné à...* Mais ſçavés vous bien, Monſieur, que les Rois meſme, qui ont le grand *Car* ſi en main, tout puiſſans qu'ils ſont, ne ſçauroient faire un Poëte? Ils peuvent bien faire un Maréchal de camp, un Maréchal de France, un Chevalier de l'ordre, un Duc & Pair; un Poëte, non. Les limites de leur Empire ne s'étendent point juſques là : c'eſt un ouvrage du Ciel ſeul, & pour le produire, l'inſpiration eſt néceſſaire, & le commandement le plus abſolu n'y fait rien. Encore ſi vous ne demandiés qu'un joly Madrigal, une petite Chanſonnéte, un guay Triolet, on y pourroit ſonger : On s'obligeroit meſme de vous fournir en cas de beſoin une Anagramme, voyés-vous ce que l'on voudroit faire pour vous; car Dieu ſçait quelle beſongne c'eſt là. Mais vous voulés qu'on faſſe un Sonnet, qu'on le faſſe beau, qu'il ſoit fait dans demain matin. Or pour cela le bon faiſeur Malherbe luy-meſme n'y ſeroit pas trop bon. Pour cela, je vous baiſe les mains, Monſieur, & ſuis fort vôtre ſerviteur.

Neanmoins, je m'en vas ce ſoir boire quelques raſades de la fontaine ſacrée, & tâcher de faire enſuite un ſi bon ſomme ſur ſes bords, qu'à mon réveil je me trouve verſificateur, & en état de vous envoyer quelques-unes de mes reſveries. Mais que la Belle de ſon côté, ſonge un peu à rendre aux autres, la juſtice qu'elle veut que nous luy rendions....

A M. DE PREMONT.

A Force de tenir Lazarille de Tormes le bec dans l'eau, & de luy jetter dans ſa cuve de petits

morceaux de pain, on luy perſuada qu'il étoit une carpe. A force de me faire des queſtions, & de me dire que vous me conſultés comme l'Oracle, vous me perſuaderés, enfin, que je ſuis du moins quelque jeune Sibylle. Que ne peut pas faire vôtre éloquence! ſoit Monſieur, je vas m'aſſeoir ſur le fatidique Trepié, & rendre mes réponſes :

Jam furor humanos noſtro de pectore ſenſus
Expulit, & totum ſpirant præcordia Phœbum.
Jam mihi cernuntur ſummis delubra moveri
Sedibus, & claram diſpergere culmina lucem,
Adventum teſtata Dei.

Silence donc, *favete linguis*, écoutés.

Baex. C'eſt Bayeux, le grand Oracle! dites vous. Tant qu'il vous plaira, l'Oracle en effet eſt petit, & ſans façon; mais au reſte tres veritable. *Baex*, dans Vaicce & dans nos autres vieux Autheurs, eſt Bayeux, de meſme que Lievin eſt le païs d'alentour Liſieux, & Euvrenes Evreux.

D'Ilenc s'en tourna Rou, à Euvrenes s'en vint.

On a dit Baex pour Bayeux, comme Dex pour Dieu, & ex pour yeux, ainſi qu'il ſe voit dans l'Ovide MS.

Les ex ot ou chief engroutés, c'eſt à dire, il eut les yeux enfoncés dans la teſte. Engrouter, eſt proprement mettre dans une grote, de meſme qu'empriſonner, mettre dans la priſon, & encaver, mettre dans la cave.

Apoſtole, ou Apoſtoile, vaut autant qu'Apôtre, & c'eſt ainſi que le Pape eſt appellé par excellence, dans Villehardoüin, & les autres anciens Ecrivains, *Apoſtolus Apoſtolorum*, *Epiſcopus Epiſcoporum*. Au Cartulaire de Champagne de la Bibliotheque du Roy, fol. 58. vous trouverés ces mots. *A tres-haut, tres-puiſſant Seigneor, à Meſſire Tiebaut, par la grace de Dieu, Roy*

de Navarre, & Comte Palatin de Champagne, & de Brie, Guillaume par celle meſme grace, Patriarche de Jeruſalem, & Legat de l'Apoſtoil.... Dans le Roman de Garin, qui vivoit ſous Louis le Gros.

Et l'Apoſtoile durement s'en marri
Par S. Sepulchre & Jeſus-Chriſt vos di,
Venés avant chil Martel brave fils,
Je vous ottroy & le vert & le gris,
L'or & l'argent dont les clercs ſont ſaiſis,
Les palefrois, les muls & les rocins
Si prenés tout.

Aye, ayde, Guiart en ſon Hiſtoire de S. Louis.

A celle mortelle envaïe,

c'eſt à dire, invaſion,

Gaſcoingne leur eſt en aïe.

L'ancien cry d'armes des Normands, étoit Diex aye, Dame Diex aye, & c'eſt de là qu'eſt venu le ſerment *Maidieu*, pour m'ayde Dieu, *ita me Deus juvet.*

Dex, De, Diex, Diu, c'eſt la meſme choſe : Dans un ancien Poëte qui vivoit du temps de S. Louis, à l'endroit où il parle des miracles de la Vierge Chartraine.

Si la prindrent moult à deprire,

c'eſt à dire, depriſer,

Et entre eux à chuffler & rire,
Quarreaux y trairent & Sagetes,
Et d'Arcs Turquois, & d'Arbaleſtes,
Mais Dex qui vit lor meſcreance,
Y monſtra divine vengeance.

Et nôtre Vaks ou Vaicce en ſon Roman des Ducs de Normandie.

Mille ans quatre mains ont paſſés,
Puis que Dex fut en terre nés,

Quand li premier Richard mourut,
Et li ſecond l'ennour rechut,
Richard fut pere, Richard fut fis,
Et checun fu francs & gentis
De Normandie checun Ducs,
Bon fu le pere & le fis plus.

La Bible Guiot.

Ains ſai à eſcient qu'ils auront plus bonté
Que n'en ot S. Thomas qui fut occis por Dè.

Et dans une vieille Traduction de la Bible, le Traducteur parle ainſi à Dieu, Dame Diex. V. la Létre du Roy des Tartares, qui ſe trouve dans les Additions de Mathieu Paris.

Ert, & Ere, étoit : abregé du Latin *erat*. Philippes de Berſy, Moine de Clugny, qui vivoit ſous Philippes Auguſte, parlant de la Croiſade, *ſçachiés que mil cent & quatre vingt dix-huit ans, aprés l'Incarnation de nôtre Seigneur* Jesus-Christ, *al temps Innocent* 8. *Apoſtoil de Rome, & Philippe Roy de France, & Richard Roy d'Angleterre, ot un ſaint homme en France qui ot nom Folque de Nuilly : cil Nuilly ſi eſt entre Lagne ſor Marne & Paire, & il ere preſtre, & tenoit la paroiche de la Ville....*

Et dans la Bible Guiot.

D'où Siécle puant & horrible,
M'eſtuet commencer un bible.

M'eſtuet, c'eſt à dire, j'ay deſſein, *mihi ſtat, fert animus.*

Per poindre & per aiguillonner,
Et per bons exemples donner
Ce n'ert pas bible ledangere,
Mais ſins & voire & droituriere,
Miroüer ert à totes gens.

Eve, de l'eau. Nos Païſans diſent encore quelquefois ever un pré, *inaquare*. Et il y a pluſieurs familles, qui portent le nom de Grandeſve, Boiſleve, qui eſt la meſme choſe que Boileau. Eau du Saxon. *Ea*, ſignifiant la meſme choſe. *Ea, aqua, item flumen, torrens, rivus*. Boileſve, ou Boileau, eſt comme qui diroit beuveur d'eau. Dans l'Hiſtoire du Sire de Joinville, il eſt parlé d'un Eſtienne Boyleave Prevoſt de Paris. Dans un compte des Baillifs de France, du terme de l'Aſcenſion de l'an 1262. il eſt nommé Stephanus Boileve. En un autre du terme de l'Aſcenſion 1266. *Stephanus bibens aquam*. Et en un du terme de la Chandeleur 1268. Stephanus Boitleauë, *Præpoſitus Pariſienſis*.

Herbiére. C'eſt le conduit de la gorge des Animaux par où l'herbe paſſe, & eſt portée dans l'eſtomac; l'œſophage des bœufs qui broutent l'herbe. Nôtre Poëte, la Longne, dont je vous ay envoyé le chant Royal, a employe metaphoriquement ce mot, pour deſigner la gorge des Lanſquenets, qui vuidoient en Tirelarigaut les caves de leur hôtes, & avalloient tout, ſidre, poiré, biere, vin d'Argences.

Tros Rutuluſve fuat nullo diſcrimine habentur.

Eſſiller. C'eſt à dire, ravager, depeupler, deſerter, faire que tous les habitans d'un païs le quittent, & en ſoient tous exilés ou eſſillés, car on dit exil & eſſil. Dans la Bible Guiot.

Dedans une foreſt en eſſil s'en fouy,
Là devint Charbonniers itel ordre choiſy.

Froiſſart, vol. 1. c. 56. parlant du dégaſt que les Anglois firent en Ecoſſe, ils alloient, dit-il, détruiſant le païs, ſi que ils exillérent bien à cette chevauchée trois journées de long de la terre du Roy Anglois. Roman de Garin.

Ni à meſon ne borde ne meſnil,
Treſtot le regne ont torné à eſſil.

Ce que Spelmam remarque dans ſon Gloſſaire, fait beaucoup pour l'intelligence, & pour l'origine de ce mot. *Exilium in domibus & terris dicebatur, cùm uſufructuarius manerij, aut alius poſſeſſor, penes quem non eſſet fundi proprietas, ita in colonos tenenteſque ſæviret, ut relictis fundo domibuſque cogerentur alio migrare.* Marlebrige 52. Hen. III. c. 24. *Item firmarij tempore firmarum ſuarum, vaſtum venditionem vel exilium non faciant de domibus boſcis, & hominibus.*

Leitre. C'eſt à dire étude, les belles Létres comme on dit aujourd'huy; de ſorte, que lors que Vaks dit qu'il fut mis aux Leitres à Caën, c'eſt à dire, qu'il y fut envoyé aux Etudes. Ce qui fait voir que nôtre Ville a toûjours eſté

Doctis domus hoſpita Muſis.

Mehaignés, eſtropiés. Le Roman de la Roſe.

Foibles & vieux & mehaignés
Par qui pains ne ſont plus gagnés.

Alain Chartier dans la Belle Dame ſans mercy.

S'aucun bleſſe autruy d'avanture
Par coulpe de celuy qui bleſſe,
Et qu'il n'en puet mais par droiture
Si en a il dueil & triſteſſe,
Et puis que fortune ou rudeſſe
Ne m'ont mie fait ce mehaing,
Mais voſtre tres-belle jeuneſſe
Pourquoy l'avés vous en dedain?

Amadis, liv. XI. c. 37. *Daraide ne tire coup dont elle ne tuë, ou mehaigne ſon homme.* Il y a un titre de nôtre vieille Coutume, *De ſuite de Mehain*, qui porte ce formulaire, *Je me plains de N. qui mehaigna*

mon Seigneur ou mon Coufin en felonnie, en la paix de Dieu & du Duc, que je fuis preſt de luy faire connoître en une heure du jour.... Et là deſſus le Commentaire dit, que *Mehain eſt quand quelqu'un eſt bleſſé de telle maniére qu'il en perd aucun membre, ſi comme pié, ou poin, ou autre membre principal, comme les yeux. Et ne ſeroit pas mehain à ce propos d'avoir un œil crévé, ou un doigt coupé, car les deux yeux ne ſont qu'un membre principal, & auſſi un doigt n'eſt qu'une partie d'un membre principal.* Les Anglois diſent en pareille ſignification Mahim, d'où leurs Juriſconſultes ont fait le mot de Mahemium. Mais je ne ſçais ſi eux l'ont pris de nous, ou nous d'eux. Il eſt certain, que *Maime* en leur langue, ſignifie tronquer & mutiler.

Provende. Prebende.

Poüant. Non poüant, c'eſt à dire, non puiſſant, tout en un mot, impotent.

Prou. Prés du Latin *propè.* Il n'y a rien de plus commun que le changement du P. en V. *rapa*, rave, *ſapo*, ſavon, *rapere*, ravir, *lupa*, louve.... Quelquefois ce mot eſt ſynonyme, de moult, *multum*, beaucoup, & en cette ſignification il vient de *probè*, de meſme que bien de *benè*, fort de *fortiter*, & *valdè*, du Latin *validus.*

Repairer, ou repairier, s'en retourner. Quelques-uns croient que c'eſt s'en retourner au repaire; mais j'eſtime plûtoſt que c'eſt s'en retourner à ſa patrie, *repatriare*, mot fréquent dans tous les Autheurs de la baſſe Latinité, & qui ſe trouve auſſi dans les Gloſes d'Iſidore, & dans Solin. Voyés M. Voſſius, *de Vit. Serm. l.* 4. *c.* 21. Nôtre Vaks tout au commencement,

A joye & à deduit longuement a eſté,
Puis s'en eſt reperiés à Roüen ſa cité.

Villehardoüin. *Et lors encontrerent deux nés, qui repairoient de Surie.*

Tres. En ce paſſage de Vaks. *Tres qu'à l'eue de Seule furent*, veut dire, ils furent juſqu'à l'eau, ou riviére de Seule. Il ſe prent auſſi en pareil ſens dans le Roman de Garin.

Et s'il vous plaiſt, Sires, les diſmes fais
Tres qu'à ſept ans, fait-il & un demis.

Tres, eſt ordinairement une marque de ſuperlatif. En ce ſens quelques-uns le tirent de trans, & ſignifie outre; dans ce meſme Vaks.

Francheis ſont endormis parmi eux trépaſſons.

Nous diſons, tretous, pour dire, *omnes*, *omnino*. M. des Portes, au pſ. 81. *Si mourrés vous tretous.* Et Clement Marot en ſon Coq à l'aſne, *Qui ne nous faſſe tretous rire.* D'autres le derivent de *ter, & terque, quaterque beati.* V. les Autheurs de la Gramm. Franç. p. 495. & Voſſius dans ſa Grammaire Latine, *liu.* 2. de Analog. p. 495. *Verùm, inquit, valdè validus, eſt bis validus, ſuperlatiuus autem notat, ter validus; atque id quoque Lingua terræ Galliæ notum facit, quæ ſuperlativos per Ter & poſitivum exprimit.*

Pour le pot ſeul que vous me demandés, vous aurés pot & pinte, & quelque choſe de plus encore. Mais il ſeroit inutile & fatiguant, de vous copier ce que M. Ménage a récueilli avant moy; je vous renvoye donc à ſes excellentes Origines, & je me contenteray de vous marquer ce que j'y ay ajoûté.

Pot, eſt un vieux mot Gaulois, ſuppoſant comme je le fais aprés Camden, & aprés M. Bochart, que le vieux Gaulois & le Breton, fuſſent à peu prés une meſme langue. Car ce mot ſe trouve dans l'ancien Dictionnaire François, Breton & Latin, de Guillaume

Quicquer de Roſcoff, & dans le nouveau du P. Maunoir, imprimé à Quimpercorentin en 1659. M. Menage le tire de *Buttum* pour *Butta*, ou Βούττις, qui eſt proprement une bouteille. I'ayme mieux le tirer du Grec ποτὴρ & ποτήριον, d'où les Latins ont fait leur *potorium*. Car au reſte de ces mots tronqués, comme nôtre ancien mot de Nau, Mau, Dam, Clam, Cap, Tor, Ver, le ſont du Latin, *Navis*, *Malus*, *Damnum*, *Clamor*, *Caput*, *Taurus*, *Verres*.... je vous en fournirois mille exemples. Les Allemands, Hollandois, & Anglois, ont le meſme mot de Pot.

Pinte. A verbo Græco πίνω, dit Nicot. *Pinta vas eſt vinarium, ex pityna factum eſt per ſyncopen pitna, deinde per literarum tranſpoſitionem pinta.*

Chopine. Quelques-uns écrivent Cheopine, & le derivent de deux verbes Grecs χέω & πίνω *fundo & bibo*. D'autres le tirent de *cupa*, *cupina*. Dans Heſychius, vous trouvés κώββα ποτήριον, & j'aymerois mieux le prendre de là. De Pinte & de Chopine, on a fait les verbes de Pinter & de Chopiner.

Tonne. Tonneau. Du Latin Barbare, *Tonna* & *Tonnellus*. Petrus Cellenſis, Livre 9. Ep. 5. *Habes vinum de vite verâ expreſſum de torculari Crucis, & attractum aperto oſtio lateris : ſicut enim tonnellus foratur, ut habeatur vinum, ſic latus Chriſti lanceâ militis apertum eſt, ut exiret aqua baptiſmatis & ſanguis noſtræ redemptionis.* Tonne vient du Latin *Tina*. *Antiquiſſimi in convivijs utres poſtea tinas ponebant.* Nonnius citant Varron. Guichart en ſon Etymologie Harmonique, croit que *tina* vient du Grec δῖνος, & le Grec du Chaldaïque *Dan*, qui ſignifie *dolium*, dont il fait le nom des Danaïdes, cela eſt-il pas joly?

Pipe. Les Allemands & les Anglois, les Italiens & les Eſpagnols ont à peu prés le meſme mot : & ces derniers, de Pipa, ont fait le diminutif de *pipatillo*

barillet. Je ne ſçais d'où ils l'ont tous pris, ce que je vous puis ſeulement dire, eſt qu'on ſe ſert de ce mot non ſeulement en Normandie, mais auſſi en Anjou, où l'on dit pipe de vin, & pipe de blé, comme on fait en France muy de blé, & muy de vin. Spelman & Miſnhæus rapportent, qu'autrefois en Angleterre il y avoit un Officier de la maiſon du Roy, qu'on appelloit *Miniſter Pipæ, fortè*, diſent-ils, *quod in grandiori dolio, quod pipam dicunt, ſui miniſterij reſcripta conſervaret: uti theſaurus Imperatorum veterum fiſco etiam aliquando reponebatur, hoc eſt, in vaſe ex viminibus contexto, quale in cancellariâ hanaperium vocant, atque inde clericus hanaperij.* Il allegue encore d'autres raiſons de cette denomination, mais dont vous n'avés que faire.

Bote. Voyés M. Menage ſur le mot de Bouteille.

Barril. Juſqu'à ce que nous ayons trouvé mieux, il s'en faut bien tenir à l'opinion de Turnebe. Au lieu de Baril, on a dit autrefois, barraut. Amadis, liv. 7. *Si n'eurent longuement cheminé, qu'ils aviſerent un bon homme, qui en des barraux portoit de l'eau ſur des mulets.* Baril, Barillon, & des Barraux, ſont des noms de famille. Voyés Vatſius en ſon Gloſſaire ſur Mathieu Paris, au mot Barillus.

Galon. Parmi nous eſt une meſure, ou un vaiſſeau qui tient deux pots. Dans Mathieu Paris vous trouverés *cereviſiæ galones.* Dans Froiſſart, vol. 2. c. 19. *Il leur convenoit acheter un pain mal cuit, ſix eſterlins, & un galon de vin 24. eſterlins.* Nous l'avons ſans doute pris de l'Anglois, *à Galon*, que quelques-uns veulent tirer du Grec Λάγυνον, en tranſpoſant les létres.

Boiſſeau. M. Menage le tire de boſſe, *puſa*, φύσα, *buſſa*, *buſſella*, *buſſellum.* V. le ſur le mot de Boſſe. Les Anglois diſent Bushell. Boiſſeau dit Miſnhæus, de bois *lignum*, & ſeau *ſitula*, *modiolus*, *quaſi ligneus modiolus.* Cela ne me plaiſt pas fort.

Et pour ce qui eſt de *None*, ce n'eſt pas nôtre peuple ſeul qui dit, il eſt none, aprés none, au lieu de, il eſt midy, aprés midy. Les Saxons, Anglois, & Flamans, ſe ſont ſervis & ſe ſervent encore de ce meſme mot, & de ces meſmes façons de parler. D'où vient que les premiers appellent le diſner *none-mete*, qui vaut autant que le manger de none, ou de midy, ainſi que M. Somner l'a remarqué. Tout cela venant du Latin *Nona ſupp. hora*, qui étoit trois heures ſelon la ſupputation & diviſion du jour que les Anciens faiſoient. Dans l'Evangile en vers, l'Auteur parlant des tenebres qui furent faites à la mort de nôtre Seigneur, le Centenier dit,

Tout le cœur au ventre me ſerre
De la crainte qu'en moy s'épart,
Regardés comme il ſemble tart,
Et comme tenébres foiſonne
Veu qu'il n'eſt encore que nonne,
Je crains que le Ciel ſe devoye.

Mais on demande comment, & pourquoy midy eſt appellé none. J'avois crû d'abord, que ce pouvoit eſtre par ce que l'on fait, c'eſt à dire, que l'on diſne aujourd'huy à midy, ce qui ne ſe faiſoit autrefois qu'à none, c'eſt à dire, à trois heures, comme il ſemble qu'on le peut recueillir de quelques paſſages de Martial, & d'autres Autheurs. Neanmoins puis qu'ils ſont conteſtés, & que le temps précis du déjuner, diſner & ſouper des Grecs & des Romains, n'eſt pas choſe encore aſſés éclaircie, quelque peine que Muret, Mercurial, Beverovicius, & Bachot en ſes erreurs populaires ayent pris pour cela, il vaut mieux en demeurer à l'avis de VVatſius, qu'il nous donne en ces termes, que vous trouverés dans ſes Notes, ſur l'Hiſtoire de Mathieu Paris. *In Quadrageſimâ uſque ad nonam jejunare ſolebant, ſcilicet ad tertiam pomeridianam, quæ*

nona veteribus dicitur; nondum enim laxarant Monachi jejunij primitivi rigorem; verùm antè aliquot ſæcula in gratiam delicatulorum indultum eſt, ut officium illud Eccleſiaſticum, quod horâ tertiâ ſive nonâ recitari ſolebat, citiùs per tres horas anticiparetur, & ſub meridiem caneretur; Atque hinc eſt, quod Belgicè, Anglicèque meridiem none *dicimus.* V. Spelman en ſon Gloſſaire, ſur les mots, *nona, nonæ.*

Enfin, l'Alphanet que vous me demandiés, eſt une ſorte de Lanier, autrement appellé Tunifien, ſi l'on en croit le ſieur François René en ſon Traité de la Fauconnerie. *L'Alphanet*, dit-il, *ou Tunifien a bon œil, & fait bon guet, il vole hors de veuë, & eſt de bonne affaire. On l'appelle Tunifien, parce que les meilleurs viennent d'Alger, & de Tunis; & on le nomme Alphanet, à cauſe qu'il eſt le premier & le Prince des Laniers, comme l'Alpha eſt la premiére des Létres Grecques.* En effet dans l'Apocalypſe, je ſuis Alpha & Omega, c'eſt à dire, je ſuis le premier & le dernier. Et quelques-uns eſtiment, qu'Alep Ville de Syrie, eſt ainſi appellée d'Aleph, la premiére létre de l'Alphabet Hebraïque, parce qu'elle eſt la premiére & plus conſiderable Ville de ce païs-là. Vous verrés auſſi dans Martial un *Codrus Alpha pænulatorum*, id eſt, *princeps delicatulorum ſeu* Τρυφόντων. Et Eratoſthene eſt appellé Βήτα φιλοσοφούντων. Mais je penſe qu'il n'en faut pas croire le ſieur René, le Tunifien & l'Alphanet ne ſemblant pas eſtre la meſme choſe. Car M. de Thou, dans ſon excellent Poëme de la Volerie, paroiſt les diſtinguer, & donner lieu de conjecturer, qu'Alphanet ou Alvanet, vient du Grec ἄλφος, & du Chaldaïque Alben, c'eſt à dire, blanchir, d'où ſont nommées les Alpes, à cauſe de la blancheur de leurs neiges. Voicy les vers,

Sunt etiam queîs purâ albedine terga renident,
Vnicus & toto color eſt in corpore candor.

Montibus Alpinis aut per juga Pyrenea
Naſci credibile eſt, nivis aſſiduoque perennis
Intuitu fieri, mater dum concipit ardens,
Vt pulli teneris albeſcant undique pennis,
Illi etiam reliquos animis & corpore vincunt,
Maxſuefcuntque omnes facilè, aſſuefcuntque labori.

Et aprés avoir parlé de l'Haliætus & des autres, il ajoûte :

Eſt & Tuniſeâ nomen qui ducit ab urbe,
Barbarici caput hæc regni, teres atque rotundum
Et magnum caput huic.

Je croy, que c'eſt là tout, ce dont nous avions parlé dans nôtre dernier entretien, & dont vous m'aviés écrit par vos trois derniers Billets.

Talibus ex adyto dictis Cadomæa Sibylla
Horrendas canit ambages, antroque remûgit
Obſcuris vera involuens.

L'Oracle n'en peut plus ; la pauvre Sibylle eſt à bout. Ne la preſſés pas davantage, Monſieur, elle vous demande quartier, de meſme que Marte Broſſier fit autrefois à Mareſcot, lors qu'il luy mit le pié ſur la gorge : elle confeſſe ingenuëment, qu'elle n'eſt rien moins que poſſedée ou inſpirée, & grand'clergeſſe.

A MONSIEUR FABRICE.

JE crois qu'il faut prononcer Chimie, Alchimie, & non Quimie, par la raiſon de l'analogie d'autres mots ſemblables. Chimere, Machine, le Chile, Chirurgien, Chiron, Achille, Monomachie, Gigantomachie, Schiſme, Catechiſme... Je ne doute point auſſi

que le mot de Chaſſereſſe ne ſoit fort beau, & fort uſité. Car nos Adjectifs maſculins en *eur*, forment le feminin diverſement. Tantoſt en *Ice*, Protecteur, protectrice, fautrice, tutrice, Imperatrice, mediatrice, Imitatrice, dans la Pucelle.... Tantoſt en *Euſe*, menteur, menteuſe, flateuſe, moqueuſe, cauſeuſe.... Et tantoſt en *Eſſe*, pécheur, péchereſſe, vangereſſe, défendereſſe, demandereſſe, ces deux derniers termes du Barreau : Enchanteur, enchantereſſe, vangeur, vangereſſe, la foudre vangereſſe dans la Pucelle, livre 1. Et à mon avis, Chaſſeur, Chaſſereſſe. C'eſt ainſi que vous le trouverés dans les vieux & nouveaux Dictionnaires de Nicot, Pajot, & Monet; & que Renouard l'a ſouvent employé dans ſa Traduction des Metamorphoſes. M. de Segrais à la fin de ſa 3. Nouvelle. *Il étoit aiſé de la comparer à la chaſte Diane, prenant le frais au retour d'une chaſſe avec ſes Nymphes chaſſereſſes, ou avec les Deités des Bocages.* Et M. Menage dans ſon Idylle, qu'il apelle l'Oyſeleur.

On nomme *Sot comme un prunier*, un homme extrémement coqu, parce que le pié de prunier ſouffre toutes ſortes d'entes, & éleve toutes ſortes de fruits, Peſches, Ceriſes, Abricots..... Vous ſçavés ce qu'emporte parmi nous le nom de Sot, autrement, mary commode. Ovide n'en vouloit pas par là, il étoit friand des perils amoureux, & tâchoit de faire ſes affaires aux dépens, non pas ſimplement d'un bon, mais d'un honneſte homme, & d'un diligent pére de Famille. C'eſt dans le 2. l. des Am. qu'il dit,

Si tibi non opus eſt ſervatâ ſtulte puellâ,
At mihi fac ſerves quo magis ipſe velim.

Nous diſcourrons une autrefois du vertuchou, vertugoy, vertudienne, de nos Païſans.

A MONSIEUR DES IVETEAUX,

CONSEILLER D'ESTAT.

Ludendo fallimus horas.

SALUT, *Monſieur. De mon grabat,*
Où pas ſi bien ne ſuis qu'eſt rat
en paille :
Où ne branle ny pié ni main,
Et ne fais Rondeau ni Quadrain
qui vaille.

Illec ie ne ſçais quel pendu
De Rhumas me tient étendu
& geſne.
Le Seigneur dans ce nouvel an
Vous gard' de tout ſemblable ahan
& peine.

Au piteux état où je ſuis
C'eſt, Monſieur, tout ce que vous puis
écrire.
Car que Brieux eſt & ſera
Voſtre humble ſerf, cela s'en va
ſans dire.

Je vous envoye les deux Epigrammes Latines, dont vous avés veu la traduction.

ment, que cette galanterie eſt trop prophane, mais elle eſt un peu trop ſçavante; & la penſée de ce cheveu fatal de Niſus me ſemble bien tirée par les cheveux. Pour ce qui eſt du drolle de fendeur de bois que Buchanan a décrit faiſant Han, à chaque coup qu'il frapoit; & pour cét autre drolle dont parle Muret, qui ſous une groſſe bure avoit des calçons & une chemiſete de taffetas, & que ſon hôteſſe jugea,

Non ſegnem, nec ſine mente virum,

A vous le dé. On m'a dit que vous avés déja commencé, admirablement bien, l'explication de ces deux piéces. Achevés-la donc, Monſieur, & ſi vous me la voulés envoyer, je verray, ſi je pourray obliger nôtre Maître de vous renvoyer en Latin,

Martin menoit ſon cochon au marché
Avec Alis qui dans la pleine grande
Prie Martin.....

De ce robuſte ſoupir Han, eſt né nôtre mot d'ahan, qui n'a pas eſté employé par Ronſart ſeul, car Balſac s'en eſt auſſi ſervy dans quelqu'un de ſes Entretiens. « Je conclus, dit-il, que vôtre Jupiter étoit altéré, & « qu'il avoit la bouche féche, quand il crachoit ſi blanc « ſur les Alpes. *Juppiter hybernas canâ nive conſpuit « Alpes.* Il ſuë auſſi quelquefois le bon pére des dieux « & des hommes; & il ſe lit dans un vieux Scholiaſte « d'un vieux Poëte, que le jour de la bataille des « Geants, il ſua d'ahan, & que de la ſueur qui tomba « en terre, nâquirent les choux cabuts. »

Adieu, Monſieur, à une autre fois le reſte. Tandis que nous avons la teſte libre, il faut, s'il eſt poſſible, ne ſonger point à ce qui ſe paſſe en bas, c'eſt à dire en nos pieds.

A M. DE TOUROUDE.

VOus ne vous eſtes pas contenté d'eſtre le vir πολύϊδρις & πολυμαθὴς; vous avés voulu encore eſtre le vir πολυνοῦς & πολύτροπος, qui πολλῶν ἀνθρώπων ἴδεν ἄςεα καὶ νόον ἔγνω.

Cela veut dire en terme d'Horace,

Multorum providus urbes,
Qutique hominum mores inſpexit.

Car il eſt bon d'expliquer le Grec à un homme qui n'en ſçait qu'un peu moins que Budée, & qu'autant que M. Guyet; j'ay penſé dire, que M. Huet, & je croy que ie n'aurois pas mal dit. Vous donc, Monſieur, qui nous avés dit, & qui nous écrirés bien-toſt tant de belles choſes de la Gréce & de l'Italie, dites-moy, je vous en prie bien fort pour mon conte particulier, ſi les jeunes nourrices de Veniſe, de Corfou, & des autres Iſles de l'Archipel, ont pas aux bonnes feſtes, des corps & des manches de taffetas de la Chine, avec force rubans de diverſes couleurs. Il m'importe de ſçavoir cela, non pas pour le ſalut eternel de mon ame, mais pour l'appuy de ma conjecture ſur un paſſage de Plaute : C'eſt en l'Acte 3. ſc. 3. des Bacchides, où un Maiſtre menace ſon Valet, de luy faire donner tant de coups d'étriviéres,

Vt ſiat corium tam maculoſum, quàm eſt nutricis pallium; ce qui eſt dit en autres termes dans ce paſſage du *Pœnulus.*

Domum abeant, vitent ancipiti infortunio,
Ne & hic varientur virgis & loris domi.

Et dans l'Epidice Act. 1.

Quid ais, perpetuo voluiſti? variè. Qui variè valent, caprigenum hominum non placet mihi, neque pantherinum genus.

Ce que Lambin explique ainſi fort bien. *Variè idem nunc benè, nunc malè, ut quidem Theſprio vult intelligi, ſed Epidicus alioverſum trahit, & illud, variè, interpretatur, ac ſi Theſprio dixiſſet, tergum ſuum virgis & loris ſæpius fuiſſe cruentatum, & ita ob livorem & vibices diſparem colorem induiſſe, ac varium factum eſſe, quale eſt corium capreoli & pantheræ.* Le *maculoſum* ſignifie donc icy marqueté & bigarré, comme l'Eſcriture dit qu'étoit le hoqueton de Joſeph; ou rayé, comme Virgile dit qu'étoient les ſayes de nos vieux Gaulois. *Virgatis fulgent ſagulis;* & non pas ſali de graiſſe, beurre, potage, lait, & de quelque choſe de pis encore, ainſi qu'Eraſme & les Commentateurs le veulent. Fi, cela me fait mal au cœur, & eſt inſupportable. Plaute & moy voulons une nourrice propre, blanche, nette, jeune, brune, potelée, à l'œil un peu fripon: *Oculis non triſtibus, attamen pudicis.* Je veux qu'elle ſoit coiffée à la belle ceriſe, avec le bas de laine bien tiré, le ſoulier mignon, le colet & le tablier bien dreſſé: mais que ſur tout elle ait, en hyver, le juſtaucorps bien fourré; & en eſté, un corps ſimple, & des manches de taffetas, ou de tabit, à fond blanc, & à fleurs ou rayes, celadon, incarnat, ſylvie, bleu-mourant & aurore; & que tout cela ſoit retrouſſé & attaché d'une confuſion de petits rubans, plus émaillés que ne ſont les jeunes prairies au commencement du mois de May, & pour parler marotiquement,

Je veux une gente nourrice
Qui ſoit d'avenante grandeur,
En ſon humeur non morne ou nice,
En ſon tetin bonne rondeur,

Douceur
En cœur,
Clair vis
Sans plaſtre,
Devis
Folaſtre,
Danſant,
Chantant
Par bons accords,
Et friſque d'eſprit & de corps.

Bref, je veux une jolie créature, qui par ſa propreté, & l'agréable mélange des couleurs qui brillent ſur ſes habits, puiſſe arreſter & réjoüir la veuë du petit nourriſſon. Or de telles nourrices il s'en trouve à planté ſur les bords de la Seine, lez Paris & Roüen : & que Philemon & Plaute n'en ayent veu de telles à Athénes & à Rome, je n'en doute point. Il s'en faut pourtant informer plus à plein, & à loiſir. Et qui peut nous en dire des nouvelles mieux que vous, Monſieur, qui eſtes ſi verſé dans l'Ancienne Gréce, & qui en avés lû tous les bons Autheurs & les Scholiaſtes ? Cependant la conjecture de M. Bochard, qui au lieu de *nutricis pallium*, veut qu'on liſe *natricis pellium*, me ſemble egalement docte & ingenieuſe ; *corium tuum tam maculoſum reddam, quàm natricis pellium, ſupple corium :* je rendray ta peau auſſi marquetée, que l'eſt le cuir des peaux de cette ſorte de ſerpent, qu'on appelle *Natrix*. M. du Queſné, dont le diſcernement eſt tres-net, & en qui l'on trouve mieux qu'en perſonne ce que les Grecs appellent ἀγχινοίαν, change le mot de *Nutricis* en celuy de *Meretricis ;* ce qui me ſemble fort raiſonnable, ſuppoſé que les loix de la verſification de Plaute ſouffrent ce changement. C'eſt ce que je ne ſçay pas aſſés, & luy & moy nous nous en rapportons à nos Maiſtres. Car au reſte, il m'a fait voir par quan-

tité de paſſages d'Autheurs Claſſiques, que les Courtiſanes avoient ἀνθίνας χιτῶνας, c'eſt à dire, *Veſtes verſicolores*, des robes bigarrées, comme les doctes Saumaize & Caſaubon l'ont expliqué. Joignés à cela ce qu'Artemidore dit en ſon Traité des Songes, l. 2. c. 3. que de ſonger qu'on a une veſte rayée de diverſes couleurs, c'eſt un bon augure pour une courtiſane. Γυναικὶ δὲ ποικίλη καὶ ἀνθηρὰ ἐσθὴς συμφέρει : μάλιϛα δε ἑταίρα καὶ πλουσία : ἡ μὲν γὰρ διὰ τήν ἐργασίαν, ἡ δὲ διὰ τήν τρυφὴν ἀνθηραῖς ἐσθῆσι χρῶνται. Il faut voir ſur ce paſſage les autorités que le docte M. Rigaut a tirées de Clement Aléxandrin, de Pline & d'Athénée, pour confirmer cette vérité.

A M. DE GRENTEMESNIL.

JE vous ſuis bien obligé, Monſieur, du ſoin qu'il vous a plu prendre de m'acheter l'Anthologie, reveuë & imprimée par Henry Eſtienne, & par Fuggerus. Ma penſée n'a jamais eſté de la traduire toute en vers Latins, je n'ay pas aſſés de ſanté, ni de loiſir pour cela; ſeulement en choiſiray-je, de temps en temps, les Epigrames de chaque Livre, qui me plairont le plus. En voicy un échantillon.

IN CREPITUM VENTRIS.

Et perimit plures crepitus, dum clauditur alvo,
Et ſervat blæſo cùm dat ab ore melos.
Illum igitur, cui ſumma necis vitæque poteſtas,
Principibus ſummis quis neget eſſe parem?

Vous trouvés peut-eſtre, Monſieur, que c'eſt vous faire une étrange ſorte de remercîment & de civilité, que de vous faire petarade. Tout beau, ne vous ſcandaliſés pas tant, & ſçachés qu'on a bien autrefois fait ainſi hommage à ſon Seigneur & à ſon Roy. C'eſt Camden qui nous l'apprend en ces termes : *In Comitatu Suffolk, prope locum, qui vocatur Hemingſton, terras tenuit Balduinus le Petour, nota nomen, per ſervientiam, loquor ex antiquo libello, pro quo debuit facere die natali Domini, coram Domino Rege Angliæ, unum ſaltum, unum ſuffletum, & unum bumbulum; vel, ut alibi loquitur, per ſaltum, ſufflum, & pettum : ideſt, ſi intelligo, ut ſaltaret, buccas cum ſonitu inflaret, & ventris crepitum ederet, ea fuit temporum illorum aperta & læta hilaritas.* Il eſt vray que ſi c'eſt une ſujétion, & un devoir féodal aſſés plaiſant, que de faire taire les grenoüilles, lors que la Dame eſt en couche; c'eſt une redevance encore bien plus jolie, de faire parler ſon derriére à jour préfix & point-nommé. *Serientia*, ou *ſervientia*, ſignifie ſervice, & ſervient, ou ſerient, ſignifioit premiérement tout ſerviteur. Mais on l'a depuis rétraint aux Miniſtres de Juſtice; & il y a bien plus d'apparence de tirer de là, le mot de Sergeant, que non pas du Latin *Cæſariani*, comme Cujas a fait. De *ſufflus*, ou *ſuffletus*, eſt venu le ſoufflet qu'on reçoit, ou qu'on ſe donne en enflant les jouës; ce que le vieux mot de buffe ſignifioit auſſi. Marot au Pſ. 3.

Vien donc, declare-toy
Pour moy, mon Dieu, mon Roy,
Qui de buffes renverſes
Mes ennemis mordents,
Et qui leur romps les dents
En leur gueules perverſes.

Dans Amadis, l. 6. c. 11. combien que la chute de

l'un & l'autre Chevalier fuſt étrange, ſi ſe relevérent-ils auſſi legérement, comme s'ils n'euſſent enduré coup ne buffe. Mais il ſe prend quelquefois en général, pour affront & dommage. Dans Froiſſart, vol. 2. c. 149. où il eſt parlé de l'irruption que les Ecoſſois firent en Angleterre. Il convint, dit l'Auteur, porter aux Anglois, & ſouffrir pour ce coup telle buffe, car ils en avoient donné d'autres aux Ecoſſois. Comme donc ſoufflet vient de ſoufler, *ſufflare*, *ſufflatus genas;* auſſi buffe vient de bufer, en Italien *buffare*, & en Allemand *puffen*. Et c'eſt de là, que vray-ſemblablement vient le nom de *Boufons*, parce que pour faire rire le peuple, *buccas inflabant*, ils boufoient, ou enfloient les joues, afin que les coups, qu'ils recevroient deſſus, fiſſent plus beau bruit. Juven. Sat. 5. l. 1. en la fin, parlant de ces infames, qui faiſoient & ſouffroient tout pour avoir quelque franche lipée,

omnia ferre
Tu potes & debes, pulſandum vertice raſo
Præbebis quandoque caput, nec dura timebis
Flagra pati, his epulis & tali dignus amico.

Et en la ſat. 8. du liu. 3.

Planipedes audit Fabios, videre poteſt qui
Mamercorum alapas.

C'eſt de ces gens que Tertulien parle au livre des Spectacles. *Inſuper contumelijs alaparum ſic os objicit, quaſi de præcepto Domini ludat.* Et Saint Cyprien, *infelix facies locatur, ut infelicior venter ſaginetur.* Dans S. Chryſoſtome, en ſon Sermon 49. ſur S. Mathieu, ces boufons ſont appellés παράσιτοι, & les coups qu'ils recevoient ῥαπίσματα. A quoy vous ſervent, dit ce Pere par la bouche de ſon Traducteur, à quoy vous ſervent

ces Parasites & personnes infames? Ils servent, dites-vous, à me divertir à table. Quoy, des personnes qui ne disent que des sotises, & qui souffrent qu'on leur donne des soufflets, vous paroissent propres à vous divertir? Qu'y a-t-il, au contraire, de moins agreable, que de frapper ainsi sur un visage fait à l'image de Dieu, & de trouver du plaisir dans la honte de celuy qui est homme comme vous? Plaute Capt. act. 1. s. 1. *Et hic quidem hercle, nisi qui colaphos perpeti potis parasitus, frangique ollas in caput velit.*

Au reste, vous vous souvenés bien, Monsieur, qu'entre les belles & importantes ordonnances que fit un excellent Empereur, il y en eut deux, parmy les autres, fort notables, & qui éterniseront & feront benir sa mémoire à jamais. *Vt uberi vinearum proventu dolia benè picarentur: & venia daretur flatum crepitumque ventris in convivio emittendi.* Voyés-vous quels étoient les soins & les bontés d'un Maistre du monde. Mais peut-estre ne vous souvenés-vous pas de cét Argyrius, dont Aristophane parle en son Plutus. *Atheniensis fuit prædives*, dit le Commentateur, *qui ob eximias opes adeo immodestus fuit & inverecundus, vt in congressu hominum* πορδὰς *& crepitus infames edere non timeret.* Puis il ajoûte, je ne sçais pas assés sur quelle authorité. *Ferè fit, ut credam hinc inoleviſſe, vt apud Græcos* βδέειν & πόρδειν, *accipiantur pro, opulentiam ostentare, vel simulare, quod confirmatur proverbio* νεκρὸς κεῖται βδέων *ideſt mortuus jacet pedens: hoc vult Poëta dictum, divitibus licet qualiacunque facere, pauperibus non item.*

Mais voicy bien autre chose. Chacun sçait qu'autrefois on adoroit *strepitus capitis*, c'est à dire les Eternuments, & ie vous môntray derniérement la Dissertation que ie fis là dessus, à la priére de l'un de mes amis, qui me demandoit, d'où vient que tous les

peuples de l'Europe, hors les Anglois, ſouhaitent l'aſſiſtance de Dieu, & ôtent leur chapeau à un homme qui éternuë. Mais pour *ſtrepitus ventris*, pour ces bas murmurateurs, qu'ils ayent auſſi prétendu s'ériger en divinité, & ſe faire adorer; c'eſt ce qu'on aura peut-eſtre peine à croire. Cependant il n'y a rien de plus vray. Ecoutés S. Clement Recog. liu. 5. *Ægyptij cepas & cloacas, & crepitus ventris pro numinibus habendos eſſe cenſuerunt, & alia innumerabilia, quæ pudet etiam nominare.* Cæſarius Dial. 1. *Niſi fortè de Ægyptijs loquantur, apud quos & fontes & cepæ, & flatus ventris non ſine furore quodam inter Deos referuntur.* Hieron. in Iſaïam lib. 13. c. 46. *Taceam de formidoloſo & horribili cepe, & crepitu ventris inflati, quæ Peluſiaca religio eſt. Et Minutius Felix*, en ſon Dialogue, intitulé Octavius. *Ijdem Ægyptij cum pleriſque vobiſcum, non magis ibidem quàm ceparum acrimonias metuunt, nec Serapidem magis quàm ſtrepitus, per pudenda corporis expreſſos, contremiſcunt.* Voyés-vous ce que c'eſt que d'avoir le *merum imperium*, & le *jus vitæ & necis*: cela met non pas ſimplement les gens entre les Roys, mais entre les Dieux. A parler pourtant ſerieuſement, il y a dequoy s'étonner, que de tous les Auteurs prophanes, qui ont ſi bien raillé les Egyptiens ſur les jolies Divinités qui croiſſoient dans leurs jardins, pas un que je ſçache ne leur ait reproché cette ſale & ridicule imagination.

Porrum & cepe nefas violare & frangere morſu:
O ſanctas gentes, quibus hæc naſcuntur in hortis
Numina!

Je vous envoye les lettres que j'écrivis il y a quelque temps ſur l'Æneïde, les Eglogues & les Georgiques; mais à condition que vous les regarderés ſimplement comme un jeu d'eſprit, nullement comme une juſte

diſſertation; & moins encore comme un veritable ſentiment que j'aye de regler les temps Heroïques, & les anciens Preux, ſur noſtre ſiecle & ſur nos maniéres d'aujourd'huy. Je cherche à rire & à m'inſtruire, & point du tout à médire, ni à critiquer.

A MONSIEUR DE SEGRAIS.

J'Ay lû, avec un plaiſir extrême, vôtre Préface ſur l'Æneïde. Il ne ſe peut rien de plus beau, de plus poly, de plus ſolide, ni de mieux raiſonné : & l'on vous peut dire avec autant de juſtice qu'à qui que ce ſoit au monde ;

Si Pergama dextrâ
Defendi poſſent, etiam hâc defenſa fuiſſent.

Aprés tout pourtant, quelque peine que vous y preniés, je ne ſeray jamais bien tué de la main d'Ænée, ni bien perſuadé de ſa bravoure. C'étoit un bon fils, un bon mary, un bon pére, & ſi vous voulés, un bon devot, mais un mauvais ſoldat, & un mauvais galant. Auſſi les epitéthes qu'on luy donne ordinairement, ſont celles de *Penatiger*, *pius*, *notæ pietatis alumnus*, *pietatis idoneus author*. Dans les Epigrammes Grecques il eſt appellé βουληφόρος.

Ἴλαθι λάμπων
Αἰνεία τρώων βουληφόρε : σαῖς γὰρ ὀπωπαῖς
Ἀγλαίης πνείουσα σοφὴ περιλείβεται αἰδὼς.

Et vous avés bien oüy dire ſouvent, vaillant comme Achille, vaillant comme Hector ; jamais, vaillant

comme Ænée. Il met trois fois flamberge au vent. La premiére, quand il entre dans les Enfers ; là il alloit faire du Diable à quatre, & ſe batre contre ſon ombre, du moins contre les ombres, ſi la Sibyle ne l'euſt fait rengainer. Veritablement, il fut un peu dans la meſlée au ſac de Troye, mais il s'en retira bagues ſauves, & il ne voulut point s'enſevelir ſous les ruines de ſa patrie, ni eſtre l'un de ces trois fois heureux,

Queîs ante ora patrum Trojæ ſub mœnibus altis
Contigit oppetere.

Et au liu. 5. de l'Iliade (avoüés-le Monſieur) il eſt bien empeſché de ſa contenance ; Diomede le preſſe d'une terrible maniére : & cette bonne maman, qui prend tant de ſoin de luy faire faire des armes, vient là bien à propos pour le tirer d'affaires, en le cachant ſous ſa vertugade, c'eſt à dire, ſous une nuée. Voilà le, *Deus ex machinâ*, fort à propos mis en œuvre. Non, Ænée n'étoit pas un tygre affamé de ſang ; c'étoit un bon homme, un homme de bien, & un Heros à l'œil tendre. Je ne parle point à preſent de ces larmes qu'il répand pour ſa nourrice, & pour ſon maiſtre de navire, & qui ſont à mon avis un effet burleſque. Car en bonne foy, ſi vous voyiés le Mareſchal de Turenne en faire autant, que diriés-vous ? Mais vous ne dites rien ; & que pourriés-vous dire de ces ſoupirs qu'il pouſſe, & de cette ſueur froide, & de cette pâleur qu'il fait voir dans la tempeſte.

Extemplo Æneæ ſolvuntur frigore membra.

Encore paſſe, quand il croyoit avoir tous les diables ſur le corps, & qu'il ſe trouve aux enfers. *Corripit hic ſubitâ trepidus formidine.* Theophile fait voir ſon

Heros en toute autre poſture, quand il dit dans l'une de ſes Elégies,

Neptune eſt effroyable, il tempeſte, il écume,
Sa fureur juſqu'au Ciel vomit ſon amertume,
Trahit les plus heureux, & leur fait un cercueil,
Tantoſt d'un banc de ſable, & tantoſt d'un écueil;
Ses abois ſont horreur, & meſme en la bonace,
Par un ſilence affreux ce trompeur nous menace:
Il a devant tes yeux fait bleſmir les rochers,
Obſcurcy le Soleil, & fendre les rochers:
De ſes flots il fait naiſtre & mourir le tonnerre,
Et de ſon bruit hideux gemir toute la Terre:
L'Image de la mort paſſe au travers des flots,
Dans les cœurs endurcis des plus fiers matelots:
Ces frayeurs ne t'ont point ébranlé le courage,
On t'a veu toûjours ferme au plus fort de l'orage,
D'un eſprit intrepide au milieu du danger,
Tenir indifferent un ſepulchre étranger;
Et les lâches accens d'une voix étonnée
Ne t'ont point fait gemir comme faiſoit Ænée,
Bien que moins rudement Neptune l'aſſaillit:
Tout Héros qu'il étoit, le cœur luy defaillit,
Il eut peur de la mort & ſe remit en l'ame
Ses compagnons brûlés dans la Troyenne flame,
Envia leur deſtin, & d'un eſprit peureux,
Les nomma les trois fois & quatre fois heureux:
Jamais tes ſentimens n'auront tant de baſſeſſe,
Quelque part de la Terre où le Soleil te laiſſe,
Tu tiens également, & propice & fatal,
Ou la Terre étrangere, ou le pays natal.

Au reſte, ce n'eſt pas le Père Membrun, qui le premier a levé le liévre, je veux dire, qui le premier a pretendu que Virgile avoit péché contre les régles du cours de l'année, & contre celles de la vérité hiſtorique. Noſtre Ronſard s'en explique ainſi ſur ſa Franciade. « Le Poëme héroïque, qui eſt tout guer-

« rier, comprend ſeulement les actions d'une année « entiére : & il ſemble que Virgile ait failly, ſuivant « que luy-meſme l'écrit :

« *Annuus exactis completur menſibus orbis,*
« *Ex quo relliquias, divinique oſſa parentis,*
« *Condidimus terrâ.*

« Il y avoit déja un an paſſé, quand il fit les jeux « funébres de ſon pére, en Sicile ; & toutefois il « n'aborde que de long-temps aprés en Italie. Il ajoûte « enſuite : le Poëte & l'Hiſtorien ont cecy de commun, « que l'un ni l'autre ne doit jamais mentir contre la « verité de la choſe, comme Virgille a failly, lequel a « fait Didon, fille de Bélus, eſtre du temps d'Ænée. » Aprés quoy, il conclut en ces termes, que je veux bien vous donner, pour vous faire voir d'une maniére qui ſerve de voile à voſtre pudeur, quelle eſt la naïfve majeſté de voſtre ſtile, ſi conforme à ſon parfait original. « La plus grande partie de ceux qui écrivent de « noſtre temps ; » exceptons-en donc, Meſſieurs Godeau, Chapelain, le Moine, de Segrais, & quelques autres excellens Hommes, « ſe traînent énervés à fleur de « terre, comme foibles chenilles, qui n'ont pas encore « la force de grimper au faiſte des arbres, leſquelles « ſe contentent de paiſtre ſeulement la baſſe humeur « de la terre, ſans affecter la nourriture des hautes « cimes, auſquelles elles ne peuvent atteindre à cauſe « de leur imbécillité. Les autres ſont trop empoulés, « & preſque crevés d'enflûre, comme les hydropiques, « leſquels penſent n'avoir rien fait d'excellent, s'il n'eſt « extravagant, creux & bouffy, plein de ſonges mon- « ſtrueux, & de paroles piafées, qui reſſemblent plûtoſt « à vn jargon de Gueux, ou de Bohémiens, qu'aux « paroles d'un Citoyen honneſte & bien appris : ſi tu

« veux demembrer leurs carmes, tu n'en feras ſortir « que du vent, non plus que d'une veſſie de pourceau « pleine de pois, que les petits enfans crevent pour « leur ſervir de joüet. » Tout cela, ce me ſemble, eſt dit fort net & fort raiſonnablement; à la réſerve de ce qu'il avance d'abord, & qu'il a fait croire aux autres, que le Poëme Epique comprend ſeulement les actions d'une année entiére. Qui eſt-ce, ie vous prie, qui a fait cette Loy? où eſt-elle écrite? ce n'eſt pas le Maiſtre qui nous la donne, & l'on ne trouve rien de tel dans ſa Poëtique. Au contraire, vous y verrés au chap. 5. que la principale différence d'entre la Tragédie & l'Epopée, conſiſte en ce que celle-là doit ſe paſſer entre deux Soleils, & que celle-cy n'a point de temps limité. Διαφέρουσι δε τῷ μήκει, ἡ μὲν γὰρ ὅ τι μάλιϛα πειρᾶται ὑπὸ μίαν περίοδον ἡλίου εἶναι ἢ μικρὸν ἐξαλλάττειν, ἡ δὲ ἐποποιία ἀοριϛος τῷ χρόνῳ. Pourquoy nous forger des chaînes, & aimer les fers & la ſervitude? Ce n'eſt pas icy le lieu d'en diſcourir davantage: & quoy qu'il en ſoit, vous avés pleinement répondu aux objections que de ce coſté-là on pourroit faire à Virgile. Ses Commentateurs l'ont auſſi ſuffiſamment juſtifié de toutes les fautes dont Séneque, Aulugelle, Macrobe, & les autres, ont voulu le rendre coupable. Je me contenteray donc de vous propoſer quelques petites difficultés, ſur leſquelles ils ont paſſé, & qui m'ont arreſté quelquefois.

LIVRE I.

Qualis Apes æſtate novâ.....

Toutes les phraſes, & preſque tous les vers de cette comparaiſon, ſe trouvent mot à mot au Liu. 4. des Georgiques. Il falloit varier & déguiſer la marchandiſe;

& de ſervir toûjours d'une meſme viande, quelque bonne qu'elle ſoit, cela dégoûte un peu, cela ſent la lezine; car de ſoupçonner Virgile de pauvreté, on ne le peut.

Vbi mollis amaracus illum,
Floribus, & dulci aſpirans complectitur umbrâ.

Que la marjolaine donne de l'ombre aſſés pour pouvoir cacher une perſonne, c'eſt ce qu'on aura peine à comprendre, aprés avoir veu, ie ne dis pas nos jardins, mais nos Arboriſtes anciens & modernes. *Amaracus*, diſent-ils, *Græcis ſampſuchus, humilis & fruticoſa ſtirps ſeſquipalmum aut pedem alta.* Columelle, neantmoins, voulant toûjours ſuivre ſon guide & ſon maiſtre, a dit au liu. 10. de ſon jardinage. *Sicubi odoratas prætexit amaracus umbras.*

Genitor tum Belus.

M. Bochart prétend avoir prouvé, que Bélus n'étoit pas pére de Didon. Servius, Lilius Giraldus, & Ronſard, s'y ſont trompés comme Virgile, & ont briſé au meſme écueil : *Quoties*, dit le premier, *Poëta aſpera invenit nomina, vel in metro non ſtantia, aut ea mutat, aut aliquid de his mutilat; nam Sichæus Sicharbas dictus eſt, Belus Didonis pater, Metheres; Carthago à carthâ.* L'autre au liu. 2. de ſon Traité des Dieux, fait cette généalogie de Didon. Jupiter, Epaphus, Bélus premier, autrement le vieil, Agénor, Phœnix, Bélus le jeune, autrement Méthéres, pére de Didon, de Pygmalion & d'Anne.

Sum pius Æneas, raptos qui ex hoſte Penates
Claſſe veho mecum, famâ ſuper æthera notus.

Sum pius Æneas. Il eſt vray. *Raptos qui ex hoſte penates.* Cela va bien encore juſques-là. Mais d'ajoûter

famâ ſuper æthera notus; tout beau, Seigneur Pénatiger, tout beau, je ne ſçais pas ce que vous ſerés quelque jour, quand vous aurés conquis l'Italie, & fondé l'empire du Monde. Juſqu'à préſent c'en eſt un peu trop. Si vous aviés jonché les campagnes Troyennes de corps morts; ſi vous aviés fait rougir le Simois & le Xante du ſang des ennemis; ſi vous aviés porté le fer & la flamme dans les vaiſſeaux Grecs; ou ſi du moins vous vous étiez meſuré quelquefois avec Ajax & Achille, encore auroit-on bien de la peine à vous le pardonner. Car la loüange de ſoy-meſme, à quelque ſauce qu'on la mette, eſt toûjours de mauvais gouſt; mais elle devient inſupportable en la bouche d'un vaincu, d'un fugitif, d'un mal-heureux; & au lieu d'exciter de la pitié de ſa miſére, elle ne luy attire que du mépris & de la raillerie de ſa vanité. C'eſt frapper trop rudement à la porte, pour un homme qui cherche le couvert; c'eſt demander l'aumône, l'épée à la main. A propos d'épée, dites-moy, ie vous en prie Monſieur, car j'en ſuis le plus en peine du monde; où pouvoit eſtre celle d'Ænée, & comment s'en pouvoit-il aider? car il portoit ſur ſon dos le bon homme Anchiſe, il avoit ſes Pénates pendus à ſa ceinture; à l'un de ſes côtés étoit le petit Aſcagne, à l'autre ſa chére moitié. En cét état, ſi quelque drille de l'armée Grecque, ou quelque cravate de bois le fuſt venu attaquer, qu'auroit-il fait ce Héros porte-pére? il euſt fallu qu'il euſt mis bas quelque paquet, & qu'il euſt joüé, non pas des coûteaux, car ie ne luy en puis concevoir, mais du piſtolet de poche.

Adſis lætitiæ Bacchus dator, & bona Juno.

Comment eſt-ce que Didon, qui n'étoit pas ignorante des affaires des Troyens, ce qui ſe voit aſſés par ce qu'elle en dit elle-meſme, & qui, par conſéquent,

ſçavoit que Junon étoit leur implacable ennemie, peut réclamer pour eux cette divinité ſi cruelle, & luy donner le titre de bonne? Si elle n'euſt imploré ſon aſſiſtance que pour les Troyens, il n'y auroit rien à dire; mais joignant dans ſes vœux l'intereſt des deux peuples, il falloit s'adreſſer ſeulement à Jupiter l'Hoſpitalier, & au bon pére Bacchus, le Dieu de la joye; la chére euſt eſté entiére, & tout le monde content. Eſt-il pas vray, que de parler de Junon & de ſon temple, devant Ænée, c'etoit comme qui euſt autrefois parlé de Saint Denis, ou de Saint Michel, devant quelque capitaine Anglois; ou comme qui auroit porté à Talbot la ſanté de la pucelle d'Orleans. Ce n'eſt pas trop bien entendre à bien régaler ſon hoſte.

LIVRE II.

Breviter.

Eſtoit-ce dépeſcher matiére, que d'employer deux livres entiers à narrer ſes infortunes? Je m'aſſeure qu'il falloit bien pour cela trois groſſes heures d'horloge; & que le bon homme, qui dés le commencement de ſon conte vouloit dormir, avoit les yeux bien petits à la fin.

Suadentque cadentia ſidera ſomnos.

Sur la priére civile & obligeante que Didon fait à Ænée, à la fin du 1. Livre, il répond: « vous exigés de « moy le recit de mal-heurs, dont le ſouvenir ſeul me « fait fremir, où j'ay eu grande part, & qui tireroient « des larmes des yeux meſme de l'impitoyable Ulyſſe. « Il y a quelque injuſtice & quelque rigueur dans un « commandement, qui m'oblige de r'ouvrir mes playes; « d'ailleurs, la nuit eſt déja bien avancée, & il eſt « grand temps de ſe repoſer. » Je vous demande,

Monſieur, ce que vous penſés de tout ce compliment? eſt-il bien ſeant à la bouche d'un honneſte homme, d'un Prince, d'un eſtranger, envers une Dame, une Princeſſe, une bien-faictrice? Quel hoſte! quel courtiſan! quand une jeune Reine, & une jeune veufve luy demandent un recit & une hiſtoriéte, il s'écrie,

Je n'ay plus de bouche,
Dormons un petit,
Laquais, que l'on m'appreſte un lit
Prontement que ie me couche;
Adieu, bon ſoir, bonne nuit.

Quel hoſte, quel courtiſan, quel galant, bon Dieu!

Tel étoit Numitor & ces péres Romains,
Qui avoient du labour les ampoules aux mains.

Au retour de la charuë, les bonnes gens ne demandoient que repos & patience.

Nos abiiſſe rati.

C'étoit eſtre de bien facile croyance, & bien aiſé à tromper. Et où étoient les coureurs & les eſpions? Eſt-il vray-ſemblable, qu'une armée euſt decampé ſans faire bruit? On ne démeubleroit pas de la ſorte d'une maiſon, ou d'un apartement à l'autre. C'étoit avec bien de la raiſon, qu'un fameux peintre, dans le tableau qu'il fit des principaux Seigneurs, & des principales Dames de Troye, y mit entr'autres, Dame Crédulité. C'eſt Pline qui le dit au liu. 35. c. 11. *Ariſtophontis tabula celebratur, in quâ ſunt Priamus, Helena, Credulitas, Deiphobus, Dolon.*

Intonuêre cavæ gemitumque dedêre cavernæ.

Comment eſt-ce qu'un vaiſſeau plein, *fœtum armis*, lors qu'on frappe deſſus, peut réſonner ſi haut, & rendre un ſon ſi creux & ſi lamentable? Cela n'eſt rien. Mais toute cette fiction, dans toutes ces circonſtances, eſt à mon avis quelque choſe de la derniére férie & réverie, & les contes de peau-d'aſne, du pot à deux ances, & de finette, n'ont rien d'approchant. Vous me dirés, que ce n'eſt pas Virgile qui l'a inventé : & moy ie vous diray, pourquoy a-t-il ſi mal choiſi, & ſi peu rectifié & épuré les inventions des autres, comme il a fait admirablement bien en tant d'autres occaſions.

Oblati per Lunam.

Comment accorder ce beau clair de Lune avec ce qui eſt dit ailleurs? *Nox atra cauâ circumvolat umbrâ.* Et enſuite; *Multaque per cœcam congreſſi prælia noctem.* N'oublions pas la fourberie de Sinon, qu'elle eſt mal tiſſüe; & qui eſt-ce qui ne voit pas, que c'eſt une fineſſe couſüe de fil blanc? Il dit que les Grecs ayant pluſieurs fois tenté de retourner en Gréce, furent toûjours arreſtés par la rigueur de la mer & des déſtinées. Sur quoy conſultans l'oracle, il leur fit réponſe, qu'il ne falloit point eſperer de pouvoir partir, qu'auparavant ils n'euſſent appaiſé la colére des Dieux, par quelque victime; & que cette victime devoit eſtre Sinon, qui s'étant échapé au point qu'on étoit preſt de l'immoler, par là laiſſe à conclurre néceſſairement, que le commandement de l'oracle n'étoit pas fait; & que par conſéquent, le départ des Grecs n'étoit pas croyable. Cela devoit-il point, du moins, faire naiſtre quelque ſoupçon; & la choſe étoit-elle point aſſés importante, pour envoyer ſur les lieux s'éclaircir de la verité? Ajuſtés-moy tout cela avec les regles du poſſible, & du vray-ſemblable : & où eſt le moindre petit Prevoſt, qui ne ſe fuſt

apperçû, que cét impoſteur varioit dans ſes réponſes, & s'impliquoit dans ſon recit?

LIVRE IV.

Et fæva quierant
Æquora.

Cette peinture de la nuit eſt belle; toute la Nature ſemble ſommeiller. La terre, car les hommes & les beſtes ne travaillent plus, & ſe repoſent. L'air, car le vol & le ramage des oyſeaux ceſſe : il n'y a que la mer, où ie ne puis comprendre ce repos, puis que la nuit, auſſi bien que le jour, elle eſt le theatre de l'agitation, de meſme que de l'inconſtance : elle a ſon flus & ſon reflus, les poiſſons y nagent, les baleines & les marſoüins y jouent au clair de la Lune; les hommes y navigent, & les vaiſſeaux y quittent & gagnent le port. Car de dire ce que dit Servius, que les Anciens ont crû, que les Elemens étoient des créatures animées, qui vivoient, ſe nourriſſoient, & dormoient comme les autres animaux; c'eſt ſe moquer, & c'eſt à quoy il ne paroiſt, ni peu ni point, que le Poëte y ait eu aucun égard.

Num fletu ingemuit noſtro....

Ce diſcours, que M. Voſſius appelloit le chef-d'œuvre de l'Antiquité; ce diſcours ſi tendre, ſi fort, ſi touchant, plein de tant de mouvemens extraordinaires, qui firent pleurer Auguſte & Saint Auguſtin, ne tire pas une larme des yeux d'un homme, qui en verſoit des torrens à chaque bout de champ. Il demeure tel qu'Homére depeint ſon Uliſſe voyant pleurer Pénélope.

Ὀφθαλμοὶ δ'ὥσει κέρα ἔϛασαν ἠέ σίδηρος.

Cette infortunée Princeſſe n'a-t'elle donc pas bien ſujet de luy dire,

O cœur plus dur que le noir marbre,
En qui mercy ne peut entrer,
Plus fort à ployer qu'un gros arbre,
Le diable te puiſſe emporter!

LIVRE V.

Olli cœruleus ſupra caput aſtitit imber.

Ce meſme vers ſe trouve au liv. 3. de meſme que, *mille trahens varios adverſo Sole colores;* en la fin du 4. *cùm ſpes arreƈtæ juvenum.* au 3. des Georg. *Non mihi ſi centum....* dans le 6. liu. & dans ces meſmes Georg. parlant de la coupe donnée à Anchiſe, *ferre ſui dederat monumentum & pignus amoris;* & peu aprés, parlant du cheval que Didon donna au petit Iüle, *eſſe ſui dederat monumentum & pignus amoris:* dans le liu. 4. *Tithoni croceum linquens Aurora cubile.* Ce meſme vers eſt au premier des Georgiques: dans le 4. *vnguibus ora ſoror fœdans & peƈtora pugnis;* ſe lit dans le livre 9. avec cette légére tranſpoſition, *peƈtora nunc fœdans pugnis, nunc unguibus ora:* au livre 6. *ſeptemque una ſibi muro circumdedit arces,* ſe trouve mot pour mot, à la fin du ſecond livre des Georgiques.

LIVRE VI.

Dans ce ſixiéme liure, qui contient une magnifique deſcription des Enfers, & où les appartemens ſembloient eſtre donnés avec grand diſcernement & jugement de cauſe,

Nec vero hæ ſine ſorte datæ; ſine judice ſedes.

N'en déplaiſe à Meſſieurs Minos, Eaque & Radamante, & autres membres de la chambre baſſe, des impudiques, des adultéres, des ſodomiſtes; Phedre, Procris, Eriphyle, Paſiphaé, Cænis, ne devoient point eſtre logées avec Evadne, Laodamie, & tant d'autres illuſtres Dames, qui ont conſervé vne inviolable foy à leurs maris, & qui ſont mortes d'amour pour eux.

Non benè conveniunt, nec in unâ ſede morantur
Virtus & vitium.

Conjux ubi priſtinus illi
Reſpondet curis, æquatque Sichæus amorem.

Ce mary vous ſemble-t'il pas des plus commodes? il falloit qu'il ne reçeuſt point la gazéte de l'autre Monde, & que les ombres des Tyriens morts ne luy diſſent pas tout ce qui s'étoit paſſé à la chaſſe, & dans l'antre.

Sedet æternumque ſedebit
Infelix Theſeus.....

Lacerda recherche la raiſon, qui a pû obliger le Poëte à feindre une telle ſorte de ſupplice dans les Enfers, & ſemble vouloir conclurre d'un paſſage d'Héſiode qu'il cite, que c'étoit une peine que l'on impoſoit aux parjures : mais cela ne m'éclaircit, ni ne me ſatisfait point du tout. Car, premiérement, je voudrois voir des paſſages formels de bons Autheurs, qui parlaſſent de ce genre de peine. Je voudrois encore ſçavoir, pourquoy les parjures & les perfides étoient ainſi punis, plûtoſt que les adultéres, les homicides, les larrons, & les autres criminels. Ou ſi, comme ie le croy, cette fiction du Poëte n'a point de fondement dans la vérité, je voudrois, du moins, qu'elle en euſt

dans la vray-ſemblance. Or qu'en cette poſture on puiſſe s'imaginer & ſouffrir des douleurs, qui ſoient miſes en rang avec les ſerpens, & le fouët ſanglant des furies, le vautour de Prométhée, la roue d'Ixion, les gouffres de ſoufre & de flamme; certes, ie ne le vois pas, quand cette pierre, ſur laquelle étoit aſſis Théſée, auroit eſté auſſi dure que le banc du coche de Paris à Orleans. J'ay bien lû, qu'un Empereur Romain, cruellement ingénieux, faiſoit coucher, entre deux planches, des miſérables, auſquels on enfermoit tout le corps, à la réſerve de la teſte, qu'ils avoient tournée vers le Ciel, & expoſée aux rayons du Soleil, & à toutes les injures de l'air. J'ay bien lû auſſi, qu'on faiſoit marcher les Martyrs ſur des épines, juſqu'au lieu du ſupplice, & qu'on les enfermoit quelquefois dans des cachots ſi étroits, que ne pouvans ſe ſeoir, ni ſe coucher, ils étoient contrains d'eſtre toûjours debout: mais qu'un homme aſſis ſimplement, & placé en une ſituation commode & de repos, ſouffre les peines des damnés, je ne l'aurois jamais crû. Un tel tourment fera, ſans doute, crever de rire le ſpectateur & le patient, plûtoſt que grincer les dents, & fremir d'horreur: & tandis que l'impie Phlegias crira en enragé,

Diſcite juſtitiam moniti, & non temnere divos,

Le parjure Théſée pourra chanter en goguenard,

Juppiter ex alto perjuria ridet amantum.

LIVRE VII.

Je trouve, que Virgile commence mal cette ſeconde & principale partie de ſon Ouvrage: car aprés nous avoir préſenté dans les ſix premiers Livres l'Odiſſée

d'Homére, & nous voulant donner dans les ſix derniers un tableau de l'Iliade, & de quantité d'événemens grands & tragiques, il falloit débuter par un

Nunc nunc horrentia Martis
Arma virumque cano,

ou quelque choſe de ſemblable. Au lieu de cela, qu'eſt-ce que j'entends?

Tu quoque littoribus noſtris Æneïa nutrix.

Eſt-ce ainſi que le Poëte Epique tonne? non, c'eſt plûtoſt ainſi que *Præfica luget anus.* C'eſt ainſi qu'Æthon, le cheval de Rutulus, pleure, & qu'il pleure de bonne grace, dans l'onziéme livre de l'Æneïde.

Poſt bellator equus poſitis inſignibus Æthon
It lacrymans, guttiſque humectat grandibus ora.

Un Héros pleurant ſa nourrice, & ſongeant à ſes obſéques, fera-t'il une ouverture ſortable à la pompe d'un théatre ſuperbement décoré, ſemé de lauriers & de ſceptres briſés? Ces petits ſentimens, & toutes ces menües tendreſſes, ſont indignes, ie ne diray pas d'un grand Prince, mais du moindre Cavalier: Que ſi l'infirmité de la nature nous les donne, la raiſon les étouffe, ou du moins la bien-ſéance ne les fait jamais paroiſtre ſur le viſage, ni ſur la ſcene. Et ſi la topographie & la ſuite de la navigation d'Ænée, vouloit que l'on marquaſt exactement tous les lieux; certes, il ne falloit point parler de ſa nourrice. Je ne ſçaurois ſouffrir, que les Héros en ayent d'autres que des louves, des lyonnes, ou des chiennes; & il étoit aiſé de trouver une autre etymologie du nom de Caïete. Quoy qu'il en ſoit, il falloit en tout cas, mettre cette ombre & ce trait de foibleſſe au coin, & à l'extrémité du tableau, pour n'eſtre pas tant en veuë; c'eſt à

dire, qu'il le falloit mettre à la fin du livre précédent, & non pas au commencement de celuy-cy, qui devoit s'ouvrir par ces beaux vers, privés à tort de leur preſeance.

Nunc age, qui reges Erato, quæ tempora rerum
Expediam, & primæ revocabo exordia pugnæ.
Tu vatem, tu Diva mone, dicam horrida bella,
Dicam acies, major rerum mihi naſcitur ordo,
Maius opus moveo.....

Eſt mihi nata.

Eſt-il de la bienſéance, qu'vn pére offre ainſi ſa fille? Eſt-il de la gravité & de la prudence d'un grand Roy, vieil & conſommé dans les affaires du monde, d'ouvrir ainſi ſon cœur à des ambaſſadeurs, en une premiére audience, & devant cent perſonnes, que la curioſité avoit ſans doute attirées pour voir ces etrangers? Il falloit ſe donner le loiſir de s'affermir dans la croyance de la vérité de l'oracle; & voir ſi ſes réponſes s'ajuſteroient aux actions, à la naiſſance, & à la vertu d'Ænée: & aprés avoir étudié quelque temps le viſage & les mœurs de ce Prince, il falloit traiter cette affaire dans le cabinet, avec luy ſeul, ou avec quelque fidéle Achate. En effet, un procédé ſi franc & ſi groſſier, ſent plûtoſt l'innocence & la ruſticité du village, que l'intrigue & la politique de la Cour. D'ailleurs, voyés, ie vous prie, quelle imprudence à ce Roy, qui ſçavoit bien que ſa fille étoit recherchée par Turnus, pour qui meſme la Reine & le peuple avoient de fortes inclinations, de l'aller offrir hautement, devant eux, à un homme vagabond, que la mer avoit jetté ſur ſes bords. Et que pouvoit produire une action ſi étourdie, ſinon un embraſement dans la maiſon Royalle, & dans tout l'Etat?

Je n'en ſuis, comme vous voyés, qu'à la moitié de la carriére, & ie ſuis ſi las, que ie n'en puis plus. Repoſons-nous un peu, Monſieur, je vous enverray, avant qu'il ſoit an & jour, ce que j'auray remarqué en 1664. Car ie tiens, que comme tout homme de bien doit lire, du moins une fois par an, ſon Nouveau Teſtament & ſes Pſeaumes; auſſi tout homme de Letres, doit lire une fois par an ſon Virgile & ſon Ciceron. Il faut donc finir, aprés vous avoir rendu mille graces de la communication qu'il vous a plû me donner de vos beaux Ecrits. Ils m'ont fait paſſer cinq ou ſix heures le plus agréablement du monde; & m'ont fait trouver, dans la rigueur de cette arriére-ſaiſon, l'un de ces beaux jours qu'on voit lors,

Qu'au mois de May la jeune & fraiſche Aurore,
De ſes rayons la mer empourpre & dore,
Et que la voix d'un million d'oyſeaux,
Comme à l'envy du murmure des eaux,
Qui haut, qui bas, content leurs amourétes
Aux bois fueillus, aux zephirs, aux fleurétes.

Je vous aſſeureray encore, avec la meſme ſincérité, que ſi le reſte de voſtre traduction eſt pareil à ce que j'en ay veu,

Tandis que le ſanglier aimera les montagnes,
Que le poiſſon fendra les flotantes campagnes,
Que les mouches à miel de thin ſe foûleront,
Que les pleurs de l'Aurore aux cigales plairont,
Voſtre gloire éclatante en tous lieux aſſeurée,
Avec le temps ſera d'éternelle durée.

C'eſt par la bouche de Ronſard, que ie vous marque ma véritable eſtime, & c'eſt du fond du cœur que ie vous proteſte.....

AU MESME.

ACHEVONS, Monſieur, achevons noſtre courſe, & voyons, ſi dans ce qui nous en reſte à faire, ie veux dire, ſi dans les cinq derniers livres de l'Æneïde, rien ne nous arreſtera.

Il faut d'abord que ie vous l'avouë encore une fois; plus j'y ſonge, moins puis-je eſtre perſuadé de la vaillance d'Ænée. Je ne voy point que les Poëtes, ni les Peintres, nous repreſentent aucun des Héros de l'Hiſtoire, ou de la Fable, ſa femme à ſes trouſſes, ſon pére ſur le dos, ſon poupon à ſes côtés, & une lanterne à la main. On peint les Hercules, les Aléxandres, les Ceſars, les Charlemagnes, les Guſtaves à cheval, le caſque en teſte, & tenans la maſſuë, le foudre, ou l'épée, la lanterne jamais; voyés, ie vous en prie, la planche que Lacerda a miſe au devant de ſes Commentaires, qui eſt toute la meſme que Maiſtre Louis, autrement la grand barbe, étaloit autrefois ſur noſtre pont ſaint Pierre; & ie veux bien mourir, ſi vous pouvés vous empeſcher de rire, ni ſi vous pouvés rien concevoir de grand de cet Héros porte-pére, & portelanterne. Remarqués auſſi, que Virgile ne compare jamais Ænée à un lyon, à un loup, à un ſanglier, ni à nulle autre beſte feroce, comme l'on fait un Achille, un Hector, un Turnus, un Meſence : pourquoy cela, ſinon parce que Virgile, luy-meſme, qui vouloit que ſes peintures fuſſent fidelles, ſçavoit bien, qu'au fond Ænée n'étoit rien moins qu'Hector; c'eſt à dire, n'étoit rien moins que brave. Il eſt vray qu'au liv. 11. de ſon divin ouvrage,

il luy eſt arrivé une fois de les vouloir mettre en paralléle.

Ambo animis, ambo inſignes præſtantibus armis; mais ne pouvant pas ſouffrir long-temps le cruel reproche que ſa conſcience luy en faiſoit, il ajoûte tout auſſi-toſt,

Hic pietate prior. Voyés-vous pas auſſi que, dans le douziéme livre, Ænée ſe faiſant juſtice à ſoy-meſme, prend pour ſon partage la Religion, & laiſſe à Latinus les armes?

Sacra Deoſque dabo, ſocer arma Latinus habeto.
Imperium ſolenne ſocer.

A parler ſérieuſement, je ne doute point qu'il ne fiſt le coup de piſtolet, comme un autre homme; mais ſa valeur n'étoit pas héroïque, ni la bravoure, ſon bel endroit; ſes véritables titres, ſont ceux de *pius*, & de *bonus;* & ie le viens de comprendre comme un premier Capitoul de Troye, ou comme un des anciens Capitaines de la ville. Et que dites-vous du titre de *pater? Inde toro pater Æneas.* Le pére Ænée, le ſaint homme, le bon ſeigneur, la diſcréte & vénérable perſonne. Et avés-vous jamais veu *pater Hector, pater Achilles, pater Hannibal:* vrayment la pauvre Didon, la jeune veufve, étoit mal adreſſée; j'avouë bien que les loix de la verſification ne permettoient pas qu'on employaſt icy les mots de *ferox*, ou de *fortis:* mais il eſt conſtant, que la connoiſſance du cœur, ou de l'œil tendre du Héros, permettoient encore moins à Virgile d'employer les grandes epithetes, & fortes expreſſions.

Je ne vous dis point, à cette heure, que cette piété du Héros, ſi l'on en croit Lutatius, ſe doit reſſerrer dans ſa famille, & qu'elle ne s'étend pas juſqu'à ſa

patrie ; car, non ſeulement il ne voulut point s'enſevelir ſous ſes ruines, ni tâter du *dulce & decorum eſt pro patriâ mori;* mais il la trahit, & la vendit aux Grecs. En fin, que ſeroit-ce, ſi on le dépoüilloit auſſi de cette bénignité, piété, douceur, & debonnaireté ? C'eſt cependant ce qui arrivera, ſi l'on en croit Lactance au chap. 10. du liv. 5. de ſon Traité de la Juſtice, qu'il ſeroit trop long de copier. En effet, il tuë des gens qui luy demandent la vie, & qui ne ſont plus en état de ſe défendre ; eſt-ce là bien ſçavoir ſon

Corpora magnanimo ſatis eſt proſtraſſe Leoni,
Pugna ſuum finem, cùm jacet hoſtis, habet.

Encore pour ceux qu'il voyoit teints du ſang, & couverts des dépoüilles de ſon amy Pallas, ou des autres chefs des Troyens, paſſe ; mais il aſſomme Æmonides, le Preſtre d'Apollon & de Diane, couvert de ſes habits Sacerdotaux.

Nec procul Æmonides, Phœbi Triviæque Sacerdos
Infula cui ſacrâ redimibat tempora vittâ,
Totus collucens veſte atque inſignibus albis.

Car c'eſt ainſi que Probus ſoûtient auec raiſon qu'il faut lire,

Quem congreſſus agit campo, lapſumque ſuperſtans
Immolat, ingentique vmbrâ tegit.

Le brave homme, le beau coup d'épée ; il en euſt encore bien fait un autre, ſans ſa chére maman, qui l'en empeſcha, car il alloit donner de ſon épée au travers du corps d'Helene, dans le Temple & au pié des Autels.

LIVRE VII.

Macrobe & d'autres ont déja remarqué, & ie le trouve auſſi, que ce cerf ſi leger & ſi mignon, étoit une cauſe bien légére d'une ſanglante guerre; & quelque poids que Scaliger luy veuille donner, il me ſemble qu'on pouvoit chercher noiſe autrement.

Comment appeler les Cignes enroüés, auſquels on vient de donner *modos canoros*, & que tous les Autheurs ont loüés pour la douceur de leur chant?

LIVRE VIII.

Conſidérons tant que nous pourrons ce bouclier magnifique, qui ſe preſente icy à nos yeux, & qui les demande tous; car s'il a bien coûté à faire à l'ouvrier, auſſi donne-t'il bien à penſer au ſpectateur judicieux. Il faut ſuppoſer avec Scaliger, que Virgile n'a pû jamais faillir, & qu'il a dû radreſſer ceux qui l'ont devancé, ou conduire ceux qui l'ont ſuivy; en effet, c'eſt le moins qu'on doive attendre d'un homme, qui de ſoy fournit peu ou point d'inventions, & qui ſemble ne s'occuper qu'à retoucher & épurer celles des autres. Ce que je dis, afin qu'on n'aille pas alléguer les boucliers d'Homére, d'Héſiode, de Silius Italicus, de Stace, & les autres, qu'il faudroit auſſi peut-eſtre un peu rongner & décharger de figures. Cela poſé, ie vous demande, Monſieur, en conſcience, quelques nerveux que fuſſent les bras, & quelques larges que fuſſent les épaules du Héros, penſés-vous qu'elles fuſſent aſſés fortes pour cette grande rondache? elle n'étoit pas comme les autres, de ſimple cuir boüilly, mais toute d'or & de fer, travaillée au marteau, & où le bon hommedieu Vulcain, qui ſe

tenoit bien payé d'un baiſer de ſa femme, n'y avoit pas épargné l'étoffe ; il y avoit des figures gravées, aſſés pour remplir la couverture d'une des plus grandes cuves à biére d'Amſterdam, & pour meubler de tableaux les galleries du Louvre. Car vous y trouverés, de conte fait, trente hiſtoires repreſentées aſſés au long; toutes les guerres des Latins & des Troyens, juſques à la naiſſance de Rémus & de Romulus; la Louve qui les allaite, le raviſſement des Sabines, les jeux Circenſes, l'armée des Curétes, conduite par Tatius, le ſupplice de Métius, le ſiége mis devant Rome, là où paroiſſent Tarquin & Porſenna, le pont & Horatius Cocles, Clélie, qui paſſe le Tibre à la nage, le Capitole, deffendu par Manlius, les Gaulois qui le vouloient eſcalader, l'oye qui le ſauve, les Anciles tombans du Ciel, les dances des Saliens & des autres Prêtres, tout l'Enfer, où eſt peint Catilina tourmenté, Caton rendant la juſtice, le mer où ſont les Dauphins joüans, & où paroiſt toute la flotte d'Auguſte; là cét Empereur ſe voit élevé ſur la poupe, accompagné de tout le Sénat, du Peuple, des Pénates, & des grands Dieux. Icy Agrippa ſe fait remarquer commandant une Eſcadre; d'autre coſté, la flote d'Antoine, ſuivie des vaiſſeaux de Cleopatre ; d'une part, Anubis, de l'autre, Neptune, Minerve, Venus, Mars, les trois Furies, la Diſcorde, Bellone, Apollon bandant ſon arc, les Egyptiens, les Indiens, les Arabes, les Sabéens, & le Nil étendu tout de ſon long. Aprés cela, ſuit le triomphe d'Auguſte, où vous voyés tout le peuple épandu par les ruës, & cent ſortes de Nations, qui ſuivent le char du vainqueur; & le Rhin & l'Araxe, & les autres fleuves paroiſſans parmy le reſte de la pompe. Je ne ſçay pas combien il fallut de coups de marteau & de burin pour faire cét ouvrage, mais ie ſçay bien

que le Poëte a employé cent vingt cinq vers pour le décrire : en vérité, cecy reſſemble bien à Pryvein l'Ecu Fé, que le bon Roy Artus portoit pendu à ſon col; & cette peſante machine étoit de petit uſage à la guerre. D'ailleurs, Monſieur, ce bouclier n'étoit pas comme les Anciles tombé du Ciel, tout batu & tout gravé; ce n'étoit pas non plus une piéce à jetter promtement au moule, car il n'y en avoit point de fait pour cela, & Vulcain ſongeoit à toute autre beſongne. Quand donc Steropes, Brontes, Pyracmon, auroient travaillé nuit & jour, ſans boire, ni manger, ie gage ma teſte, qu'à joüer ſimplement du marteau & du burin, & point de magie, la moitié de cette graveure ne pouvoit eſtre faite dans le peu de temps qu'Ænée employe à faire viſite chés Evandre. Outre qu'avec ce bouclier, Vulcain fournit un caſque, une épée, une cuiraſſe, des cuiſſars, une lance; en un mot, une armure compléte.

Et puis, qui eſt-ce qui en avoit tant apris à Vulcain? je ne vois pas que ce fuſt un ſi grand Prophéte, la pluſpart du temps il étoit rélégué dans ſa forge, ſans eſtre admis au Conſeil d'en haut, ni ſçavoir ce qui ſe paſſoit au Ciel. Il eſt vray, qu'il ſçeut que Mars y badinoit, & s'y delaſſoit avec Venus, de ſes fatigues ordinaires; mais ce fut le Soleil qui l'en advertit: Jupiter ſeul, ce me ſemble, s'étoit réſervé la connoiſſance du decret des Parques, & des choſes futures, principalement, de celles qui regardoient les Troyens; & les autres Dieux n'en ſçavoient que ce qui luy plaiſoit leur en communiquer : or vous ne trouverés pas que Vulcain ait fort eſté de ſa confidence.

Enfin, Monſieur, je ſçay bien que les Dieux de la Fable, non plus que les Héros, & les demy-Dieux de tous les ſiécles, ne ſe travaillent pas

fort de ce que font leurs femmes, & qu'ils mépriſent,

Ces vieux contes d'honneur, inviſibles chimères,
Qui naiſſent aux cerveaux des maris & des méres.

Cette niaiſe probité, comme dit Ovide, qui étoit bonne au ſiécle d'or, & toutes ces autres fictions Poëtiques, ainſi que la Chapelle peintre les appelloit: vous en ay-je jamais fait l'hiſtoire; elle eſt plaiſante. M. B. M. de Fontenay Noſſy, & moy, l'allâmes voir, il nous mõntra d'abord quelques tableaux aſſés rares, qu'il avoit apportés de Rome; puis il nous mit tout auſſi-toſt ſur ſon voyage de Conſtantinople, qui étoit ſon beau chapitre. Aprés nous en avoir conté merveilles, & nous avoir parlé des mœurs différentes des Turcs & des Grecs, il nous diſt, pour la fin, que ceux-là étoient jaloux en diable, ie vous rapporte ſes propres termes, & qu'il ne faiſoit nul s'y frotter; mais que pour ceux-cy, c'étoient bonnes gens, doux & paiſibles, avec leſquels on ſe familiariſoit, & qui ne ſe mettoient nullement en peine de coquéterie, de cornes, de cocuage, & de toutes ſes autres fictions Poëtiques. Sur quoy nous nous mîmes tous à rire de bon cœur, moy particuliérement, qui ſçavois un peu de ſes affaires. Reprenons noſtre diſcours; pour Mars, patience, de Dieu à Déeſſe il n'y a que la main: un tel galant eſt brave, & bon à quelque choſe; & Vulcain pouvoit dire, *fas pœnam authore levare:* mais d'eſtre fait cocu par Anchiſe, & ſouffrir qu'une femme vous le déclare hautement, & qu'elle vous faſſe quiter le foudre de Jupiter, & l'Ægide de Minerve, pour travailler à faire des armes à ſon fils, & un fils de tel galant, c'eſt certes pouſſer les bornes du mary, commode & boniſſime, au delà de toute vray-ſemblance.

Je ſçay bien que Donat a voulu dire, que Venus avoit eu cét enfant auparavant ſon mariage; mais ie ſçay auſſi, que Servius luy donne là deſſus un beau démenty. En effet, il n'y a guére d'apparence, qu'un morceau auſſi friant que le pucelage de Vénus, euſt eſté pour un petit paſtoureau, & que les coquets de la Cour céleſte, les Phebus à poil blond, les Bacchus péres de la joye, & les Mercures ſi beaux conteurs, ſe fuſſent ainſi laiſſé paſſer la plume par le bec.

LIVRE IX.

D'avoir pris les penſées des autres, ſouffrons-le à Virgile, puis que l'airain devient or entre ſes mains; d'en prendre les mots, & les demy vers, c'eſt trop, c'eſt eſtre un peu plagiaire. Ne parlons point à cette heure des Eglogues & des Georgiques, où vous trouverés bien du Theocrite & du Lucréce; & principalement en ce bel endroit des plaiſirs & de l'innocence de la vie ruſtique; arreſtons-nous à ce qui ſe preſente. *Vertunt crateras ahenos. At tuba terribilem ſonitum. Aſper, acerba tuens, ſimulachraque luce carentum,* ſont autant d'hemiſtiches pris d'Ennius; de meſme que *evertere opum vim, lucemque elatis naribus efflant. Alcandrumque Haliumque, Neomonaque, Prytanique,* eſt tout entier d'Homére; & cét autre du livre 21. *Qui candore nives anteirent, curſibus auras:* & voicy un vers de Mævius, *Panditur intereà domus omnipotentis Olympi.* Au reſte, il y a furieuſement du merveilleux & de l'impoſſible en ce livre; car des bateaux changés en Demoiſelles, eſt un terrible denoûment & groteſque métamorphoſe. L'Hiſtoire dit bien, qu'Aléxandre, à la faveur d'un arbre, ſe défendit long-temps dans une ville aux dépens de ſa peau; & encore ne s'en ſeroit-il pas tiré, ſans le ſecours

qui luy vint: mais que Turnus ſoit entré & demeuré ſeul dans une grande ville, qui luy ferma les portes ſur luy: que non content de ſe défendre, il porta par tout la terreur & la mort; & que ſans eſtre aſſommé, pas meſme bleſſé légérement, il fut encore aſſés diſpos pour faire le ſaut périlleux, c'eſt à dire, ſauter par deſſus les murailles, dans un gros fleuve, & y ſauter armé juſques aux dents: & que de là il s'en retournaſt dans le camp, comme ſi de rien n'euſt eſté; qui le croyra? ce ne ſera pas vous, ie m'aſſeure, ni moy non plus.

LIVRE X.

Dans la comparaiſon du berger, qui met le feu à une grande foreſt, j'aimerois mieux avoir employé un *fortè*, que non pas un *optato*. C'eſt ainſi qu'Ovide en a uſé dans ſes Métamorphoſes, *ut facibus ſepes ardent, quas fortè viator Vel nimis admovit, vel jam ſub luce reliquit.* Car un embraſement, fait par quelque malheur, eſt bien plus vray-ſemblable, & plus ſupportable, que ſi on le faiſoit par malice délibérée, & que l'on euſt pour cela le vent à ſouhait. Cét *optato* euſt bien convenu à Néron, quand il brûloit Rome, & qu'il vouloit avoir le plaiſir de voir une vive image de l'embraſement de Troye. Et puis il eſt bien vray, qu'il n'eſt feu que de gros bois; mais il faut qu'il ſoit ſec, tel qu'il eſt durant l'hiver, & non pas vert, tel qu'on le voit pendant l'été, qui n'eſt pas non plus fort la ſaiſon des vents. Il euſt mieux vallu laiſſer les foreſts, & en demeurer à l'embraſement des moiſſons, qui auroient fait un feu plus prompt & plus clair.

LIVRE XI.

Tous ceux qui entendent la volerie, diſent, que Vir-

gile n'y entendoit rien, & qu'il n'y a ni aigle, ni faucon, ni aucun autre oyſeau, qui faſſe en l'air ce qu'il dit en ce vers :

Comprenſamque tenet, pedibuſque eviſcerat uncis.

Cela, en effet, ſe peut à peine comprendre; d'autres pourtant que Virgile en ont parlé : je ne dis pas ſeulement des Anciens, à qui l'on veut que la fauconnerie ait eſté inconnuë, ce que ie ne croy pas, & ce qui ſeroit aiſé de refuter par Ariſtote meſme, mais auſſi de nos modernes, le Pére le Chevalier au 1. livre de ſes Héroïques.

Quàm facile imbelles nullo diſcrimine turmas
Alituum Cœli liquidum per inane miniſter
Fulminis ales agit, pedibuſque eviſcerat uncis.

Le Pére le Chevalier eſt un Jéſuite Bourguignon, grand imitateur des Anciens, & excellent Poëte, particuliérement en Odes : c'eſt luy, pour le dire en paſſant, qui eſt l'auteur de ce beau Diſtique ſur la Ville de Paris.

Magna ſitu, major populis, & maxima ſceptro
Lutetia, eſt uno ſcilicet Orbe minor.

LIVRE XII.

Il y a dans ce livre une Héroïne, finiſſant à peu prés ſa vie, de meſme que le Héros de Scaron, qui fut pendu à Pontoiſe. Quel étrange dénoument, & quel mouvement en une Reine ! cela eſt d'un malheureux payſan, ie ne dis pas ſans vertu, mais ſans pouvoir, de ſe venger ſur ſoy-meſme. Il falloit faire comme Médée, il falloit entretenir des intrigues dans

l'état; encore pour avoir fait joüer ce perſonnage à Didon, on le peut ſouffrir. L'amour tiranniſe les hommes & les Dieux, comme parlent les Poëtes, mais la vengeance ne doit point s'exercer ſur ſoy-meſme, que par les perſonnes foibles, & par les petites gens.

Je ne ſçay ce qu'eſt devenu Drance, n'en avés-vous point oüy parler? Turnus ne devroit-il pas luy avoir fait déja donner cent coups d'etriviéres?

Olli dura quies : ces deux vers, mot pour mot, ſont au livre 10.

Hæc ubi dicta dedit : cét Hémiſtiche, que Virgile employe aſſés ſouvent, eſt de Lucilius.

Trouvés-vous fort à propos que Juturna, ſœur de Turnus, qui prend la conduite du chariot de ſon frere, & de toute l'armée, ſoit comparée avec une hirondelle, qui va chercher à manger à ſes petits? Quelle reſſemblance entre une Amazone & une hirondelle, entre une guerriere, & les petits d'un oyſeau, qui n'ont point encore d'aîles?

Et que penſés-vous de l'emportement de cette meſme Juturne, qui ſe fourre dans la mêlée, & qui dans la chaleur du combat, à la veuë des deux camps, vient redonner à Turnus ſon épée? nous voyons bien dans nos Romans des Dames aſſiſes ſur le behourt, pour juger des coups de lance : nous en avons meſme veu dans nos hiſtoires, juges du ſanglant combat de Jarnac, & de la Chataignerais; mais les faire deſcendre du theatre, pour fournir des armes aux combatans, c'en eſt outre meſure, c'eſt donner trop à l'amitié d'une bonne ſœur, aux dépens de la bien-ſeance & du vray-ſemblable. Il falloit laiſſer ce rolle plûtoſt à Pallas, ou à Bellone, qui ont accoûtumé de ſe trouver parmy les coups.

Si le jeu vous plaiſt, Monſieur, nous le recommen-

cerons ſur nouveaux frais, la campagne prochaine; nous relirons les Eglogues, & les Georgiques, qui ſont les deux Ouvrages auſquels le Poëte a mis la derniére main, & nous verrons ſi, dans ces diamants ſi clairs & ſi polis, il ſe trouvera point encore quelque paille.

Le *notæ pietatis alumnus*, qu'un de nos amis m'accuſoit d'avoir fait, eſt un demy vers de l'epitaphe de Caiéte, la nourrice du Héros, qui ſe trouve au livre 14. des Métam.

Hic me Caietam notæ pietatis alumnus,
Ereptam Argolico quo debuit igne cremavit.

Je vous dis, Monſieur, que ſi vous le voulés, nous rejourons ſur nouveaux frais. Car vous voyés bien, que tout cecy eſt plûtoſt un jeu qu'une critique; & ie crois que vous m'avés oüy dire bien des fois, que ſi j'avois mille vies, ie les perdrois toutes pour le party de ce Triumvirat, dans lequel il n'eſt point d'honneſte homme qui ne s'engage: vous entendés bien, que ie parle de Virgile, d'Ovide, & de Ciceron; mais vous m'avourés pourtant que quelquefois,

Ludendo dicere verum
Nil vetat.

Et quoy que l'Æneïde ſoit quelque choſe de ſi rare & de ſi beau, que Scaliger & Voſſius la citent toûjours ſous le titre de l'ouvrage divin; il eſt conſtant, neantmoins, que le Poëte n'y avoit pas mis la derniére main. Car nous voyons dans l'hiſtoire de ſa vie, qu'afin de ne ralentir point le beau feu qui l'animoit, & afin de ne s'arreſter pas dans la carriére qu'il vouloit fournir, il ne s'amuſoit pas à regarder derriére luy, bien des choſes, qu'il euſt, ſans doute, reveuës & retouchées.

AU MESME.

NOus voicy donc, enfin, parvenus aux Ouvrages les plus achevés de Virgile; ie dis ſes Géorgiques & ſes Eglogues. Ils méritent, ſans doute, en leur genre, le nom de divins, & ce ſont des copies qui valent mieux que les originaux d'Héſiode & de Theocrite; mais aprés tout, ce ſont des copies, & il n'y a rien, ou que fort peu de choſe, qui ſoit de l'invention du Poëte.

ECL. I.

Cét *& ipſum*, ne me fait guére moins de peine en debut, que l'*Et* d'Ovide, au commencement de ſes Métamorphoſes.

In nova fert animus mutatas dicere formas
Corpora, Dij cœptis, nam vos mutaſtis & illas,
Aſpirate meis.

Je demanderois volontiers ce que ſont ces deux mots, *& ipſum*, ſinon du rempliſſage & du ſecours venu à un homme, qui étoit en peine de finir ſon vers; car ſuffiſoit-il pas de dire, *permiſit meas errare boues, & ludere quæ vellem.* Encore ſi au lieu d'*ipſum*, il euſt mis *ipſe*, le rapportant à Auguſte, ce nominatif joly euſt plûtoſt paſſé que ce gros accuſatif.

Sæpe malum hoc nobis ſi mens non læva fuiſſet,
De Cœlo tactas memini prædicere quercus.

Pourquoy des cheſnes, frapés du foudre, préſagent-ils des mal-heurs? doit-on tirer un augure, d'un evénement tout ordinaire, & d'une choſe auſſi commune

dans la nature, qu'elle l'eſt dans les Ecrits des Poëtes, des Philoſophes & des Péres, qui s'en ſervent tous pour nous repreſenter le bon-heur d'une fortune médiocre?

Sæpiùs ventis agitatur ingens
Pinus, & celſæ graviore caſu
Decidunt turres, feriuntque ſummos
Fulmina montes.

Et ce qu'Horace a dit des ſapins, *Carm. l. 2. od. 10.* Ovide le dit des cheſnes; au liv. 4 des Triſt. El. 9. *Sæpe Jovis telo quercus aduſta viret.*

Florentem cythiſum & ſalices carpetis amaras.

Cependant, Pline, liv. 13. ch. 24. ſur la fin, dit, que cét arbriſſeau eſt tres-rare en Italie. Qui des deux eſt le plus croyable, du Poëte, ou de l'Hiſtorien? le ſeront-ils tous deux, en ayant recours au quolibet, qu'à tout propos on a dans la bouche? *Diſtingue tempora, & conciliabis ſcripturas.*

ECL. 11.

En cette Eglogue, pleine de fleurs, ie trouve auſſi des épines; & ie m'étonne que, dans le bouquet, ou dans la guirlande, que les Naïades font pour Alexis; elles n'y employent pas un hyacinthe, ni une roſe, puis que ces fleurs ſont plus belles, & auſſi communes que les violétes, les lys, les pavots, & les narciſſes. Sur tout, la roſe conſacrée à Vénus, la mére des amours, ne devoit pas, ce me ſemble, eſtre oubliée. Du temps de Virgile, la violéte & les lys venoient-ils en meſme temps? Si cela étoit vray des fleurs, il le pouvoit eſtre auſſi des fruits, & avec les poires de coin, des noiſétes, des prunes, & des chataignes, on

pouvoit mettre quelques ceriſes; *& humi naſcentia fraga.*

Nuper me in littore vidi
Cùm placidum ventis ſtaret mare.

Cela ne ſe peut; l'eau de la mer eſt trop agitée, pour peu qu'elle le ſoit; elle eſt trop trouble & trop épaiſſe, pour pouvoir repreſenter l'image des objets.

Ecl. iii.

Icy où l'on voit les défis, & les gageures de deux Bergers, & où chacun propoſe & conſigne un prix pour le victorieux; je trouve Dametas bien impudent, de vouloir donner pour gage une geniſſe, quand il dit, *ego hanc vitulam,* puis qu'il n'en pouvoit pas diſpoſer, & qu'elle n'étoit pas à luy, mais à Ægon, qui la luy avoit donnée à garder: c'eſt ce qu'il reconnoiſt luy-meſme.

Dic mihi, Damœta, cujum pecus, an Melibœi?
Non, verùm Ægonis: nuper mihi tradidit Ægon.

N'étoit-il pas obligé d'avoir pour un maître, le reſpect que Ménalque témoignoit pour un pére?

De grege non auſim quidquam deponere tecum,
Eſt mihi namque domi pater.

Et Ménalque ne pouvoit-il pas ſe récrier alors, avec bien de la raiſon,

Quid Domini facient, audent cùm talia fures?

Au reſte, cette Eglogue étant une ſorte de Poëſie, & de Dialogue paſtoral, que les Latins appellent *Carmen amœbeum*, où il faut que le dernier qui parle, renchériſſe toûjours par deſſus ce que le pre-

mier a dit ; cette regle ne paroiſt pas fort bien obſervée en quelques endroits. Par exemple, Damete, parlant le premier de ſa Galatée, dit,

O quoties & quæ nobis Galatea loquuta eſt!
Partem aliquam venti Divûm referatis ad aures.

Il ne ſe peut rien voir de plus délicat, de plus naturel, ni de plus tendre. Ménalque, prenant enſuite la parole, & parlant de ſon Amynte, replique,

Quid prodeſt, quod me ipſe animo non ſpernis, Amynta,
Si dum tu ſectaris apros, ego retia ſervo ?

Se peut-il rien voir de plus bas, & de plus groſſier? eſt-ce là bailler ſon reſte comme il faut, à Damete? D'ailleurs, comment eſt-ce que Ménalque ſe plaint de l'abſence de ſon Amynte, & de n'eſtre employé qu'à garder le mulet, luy qui vient tout à l'heure de dire,

At mihi ſeſe offert ultro meus ignis Amyntas,
Notior ut jam ſit canibus non Delia noſtris.

ECL. IV.

Virgile, qui évitoit tant les rimes, que les Grecs appellent ὁμοιοτέλευτα, & qui ſongeoit toûjours tant à ſatisfaire l'oreille, n'y a guére penſé dans ces trois vers,

Molli paulatim flaveſcet campus ariſtâ,
Incultiſque rubens pendebit ſentibus uva,
Et duræ quercus ſudabunt roſcida mella.

Et ce Virgile ſi modeſte, a eu pourtant le cœur aſſés bon pour dire dans le 4. des Georg.

Primus Idumeas referam tibi, Mantua, palmas :
Cuncta mihi Alpheum linquens lucoſque Molorchi,
Curſibus & crudo decernet Græcia cæſtu.

Il a eſté meſme entaché du péché originel de tous les Poëtes, juſques à tel point que de ſe preferer icy à Linus, à Orphée, & aux Dieux meſme.

Non me carminibus vincet nec Thracius Orpheus,
Pan Deus Arcadiâ mecum ſi judice certet,
Pan etiam Arcadiâ dicat ſe judice victum.

ECL. VI.

Floribus atque apio crines ornatus amaro.

Quelqu'autre Autheur que Virgile a-t'il parlé de couronnes Poëtiques faites de perſil? Je dis couronnes Poëtiques; car de couronnes mortuaires & funébres, telles qu'on en jettoit ſur les tombes des morts, & telles qu'on en voyoit aux jeux Iſthmiens, & Neméens, tous les Autheurs en ſont pleins. *Victores in Iſthmijs & Nemæis apio coronabantur, utraque enim epitaphia ſunt certamina, & inferis ſacrum creditur apium.* D'ailleurs, les Botaniques, ni le gouſt meſme, ne demeurent pas fort d'accord de cette prétenduë amertume du perſil : & cette épithéte d'*amarum* eſt bien mieux donnée à l'abſynthe, par Horace, & par Ovide.

ECL. VII.

Stant & Iuniperi, & caſtaneæ hirſutæ.

Comme ie m'étonnois tantoſt des fruits & des fleurs, ie ne m'étonne pas moins à preſent des arbres que le Poëte choiſit pour gratifier ſon Aléxis. Encore des chataigners, ſouffrons-en, ils donnent quelque ombre, & quelque fruit qui ſe peut manger; les Genévriers, non. *Bacca Iuniperi guſtu aſtringens, acerba, inguſtabilis*, diſent les Simpliſtes. Dirons-nous, avec Lacerda, *ſtare has arbores in agris amœnitate ſpectandas ;*

mais qui croira cela, s'il n'eſt aveugle né? ou bien, eſtimerons-nous, que par ces mots, *ſtant Iuniperi*, il faille entendre qu'ils verdiſſent à la préſence d'Aléxis; mais en cela, où ſeroit la merveille, puis que ces arbres ſont toûjours verds, & que les lauriers, le lierre, & le cyprés, le ſont auſſi?

Pour les Géorgiques, il y a dix ou douze ans que j'y fis quelques notes Latines; je les retireray des mains de M. Halley, à qui je les adreſſois, & vous les enverray. Peut-eſtre meſme paroîtront-elles bientoſt dans la ſeconde partie de mes Epitres Latines. Aujourd'huy je m'arreſteray ſeulement au joly ſtratagême de Vulcain, à l'adultére de Mars, & aux ſales amours des autres Dieux, dont Clymene entretient les jeunes Nymphes qui étoient avec elle.

Inter quas Clymene curam narrabat inanem
Vulcani, Martiſque dolos & dulcia furta,
Atque Chao Divûm denſos numerabat amores.
Carmine quo captæ....

Aprés cela, que reſtoit-il à faire & à dire? rien, ſinon d'ouvrir le rideau, & d'ajoûter avec Ovide,

Lemnius extemplo valvas patefecit eburnas,
Admiſitque Deos: illi jacuére ligati
Turpiter, atque aliquis de Dijs non triſtibus, optat
Sic fieri turpis. Superi riſere, diuque
Hæc fuit in toto notiſſima fabula cœlo.

En bonne foy, Monſieur, eſt-ce là ce rigide directeur des mœurs? eſt-ce là ce Poëte ſi parthénique & virginal, que jamais ſa plume n'a écrit, ni ſa bouche prononcé rien, qui pûſt faire naiſtre l'idée de la moindre obſcenité? Mais un homme peut bien faire conter aux Nymphes les amourétes de Venus,

lors qu'il peut bien les faire rire des execrables actions qui ſe commettent à leurs yeux, & dans leurs temples.

Parciùs iſta viris tamen objicienda memento.
Novimus & qui te, tranſverſa tuentibus hircis,
Et quo, ſed faciles nymphæ riſére ſacello.

Et que dites-vous de l'amour qu'il fait tout à découvert à ſon Aléxis? *Formoſum paſtor Coridon ardebat Alexim.* Le vierge & le puceau qu'étoit Virgile! Et où eſt le pére, ou le mary, qui ne luy euſt ſeurement confié ſa fille, ou ſa femme? Il eſt vray qu'il aima un peu deux ou trois garçons, & qu'il débaucha Plotia Aléria : mais cela ne vaut pas en parler, & ſi l'on en croit Servius & les autres, qui ont fait ſa vie, ces jolies petites inclinations ne ſont que gentilleſſes & relâchemens d'eſprit, qui ſe peuvent fort bien ajuſter avec une parfaite continence & honneſteté de mœurs. *Virgilius adeo verecundus fuit*, dit Servius, *ut ex moribus cognomen acciperet, nam dictus eſt parthenius, omni vitâ probatus; uno tantùm morbo laborabat, nam impatiens libidinis fuit.* Un autre s'en explique plus au long, de cette ſorte : *Corpore & ſtaturâ fuit grandis, aquilo colore, facie ruſticanâ; libidinis in pueros, quorum maximè dilexit Cebetem & Alexandrum, quem ſecundâ Bucolicorum Eglogâ Alexim appellat, donatum ſibi ab Aſinio Pollione, utrumque non ineruditum, Cebetem vero & Poëtam. vulgatum eſt conſueſſe eum cum Plotiâ Alerià.* Le croirés vous, Monſieur? non, vous ne pouvés, ni ne le devés pas croire, ſur ma parole; voyés vous-meſme les Autheurs. Si c'eſt là bien profaner le mot de παρθένιος, c'eſt auſſi l'employer bien metaphoriquement, que d'en uſer comme ie voyois, il

y a deux jours, qu'en uſoit Ariſtophane, qui appelle vierges, des galéres qui n'ont point encore eſté en mer. Ne m'allégués pas qu'Horace, Ovide, Catulle, Tibulle, & Properce, en ont bien dit & fait d'autres: car ils n'ont jamais prétendu s'ériger en Poëtes partheniques. Bien loin de cela, Horace fait profeſſion ouverte de l'une & l'autre débauche. *Nos convivia, nos prælia virginum, ſeâis in Juvenes unguibus acrium.... Funde puer, funde, parcentes ego dexteras odi. In me tota ruens Venus Cyprum deſeruit. Vixi puellis nuper idoneus.* Ovide fait gloire d'eſtre précepteur de l'Amour, & d'enſeigner l'art d'aimer. Et Catulle, Tibulle & Properce, s'appellent, *Triumviri libidinum.* Enfin, accordés-moy, que Virgile étoit chaſte & pur, de meſme qu'Ænée étoit brave; & du reſte de mes obſervations, ſoyés en le maître. Rediſons-le encore ſérieuſement: à Dieu ne plaiſe que ie prétende, en effet, donner à ce que je vous écris le titre de critique! je croirois dire un blaſphéme, & commettre un ſacrilége en poëſie, & le nom d'Æneiomaſtix m'a toûjours eſté en horreur. Appellons cecy un jeu, des bagatelles; l'occupation d'un homme de loiſir, qui ſe prend à tout ce qui peut contribuer à ſon divertiſſement, à ſa ſanté, & à ſa chere quiétude; d'un homme qui croit que tout ira bien, pourveu qu'il digére ſon lait, & qu'il dorme un peu; d'un homme, en un mot, qui ſe figurant eſtre dans le coche, veut corrompre l'ennuy du chemin qui luy reſte à faire, & tâche, par toutes ſortes de moyens, de gagner doucement le giſte, ou le *Cy giſt.* Que ſi vous voulés avoir un peu plus d'indulgence pour mes longues & badines letres, diſons, que ce ſont des doutes, & de petites difficultés, que vous & noſtre cher maiſtre M. Halley, me léverés au premier jour.

A M. DE LA LUZERNE ESTIENVILLE.

LEs reproches que vous me faites, me ſont quelque choſe de bien doux : auſſi loin de m'en plaindre, je vous en remercie tres-humblement. Il eſt vray, Monſieur, voſtre nom n'a point, juſqu'icy paru dans mes petits ouvrages François ; mais on l'a veu dans mes vers, & dans ma proſe Latine :

Mais il eſt beaucoup mieux imprimé dans mon cœur.

Et je n'eſtimois pas, que le Sonnet que je vous adreſſay il y a quelques années, valût eſtre montré. Il le ſera pourtant, puis que vous l'ordonnés : & ſi le Public trouve que je ne ſçais point faire de vers, il ſçaura en meſme temps, que ie ſçais chérir & honorer mes amis. Oüy, Monſieur, je l'auouë ; oüy, ie ne ſçais rien, ſinon aimer fidellement. C'eſt là mon tout : c'eſt ma deviſe, mon mérite, ma gloire, mes plaiſirs, & ma vie meſme. Car je le puis dire véritablement, il m'eſt auſſi peu poſſible de vivre ſans aimer, qu'il m'eſt poſſible de vivre ſans reſpirer ; & j'oſe l'aſſeurer hardîment avec noſtre Malherbe :

Je ne reſſemble point à ces lâches eſprits,
Qui bien-toſt détachés comme ils ſont bien-toſt pris,
Dans leurs affections n'ont rien que du langage,
Toute ſorte d'objets les touche également ;
Quant à moy ie diſpute avant que ie m'engage,
Mais quand je l'ay promis, j'aime eternellement.

SONNET.

CEs valons émaillés, ces prez, ces belles veuës.
Ces fontaines, ce bois que tu m'as tant vanté,
Ne me donneroient pas la vie & la ſanté,
Que m'ont ſceu redonner nos rives toutes nuës.

Mon logis ſur leurs bords s'éleve dans les nuës,
Et ſeul ſe laiſſe voir en toute liberté;
Eſtant ce qu'en peinture eſt une nudité,
Prés des beautés que l'Art d'ornemens a pourueuës.

Là je rêve en repos, là je vois le Soleil,
Renaiſtre & ſe coucher en pompeux appareil,
Là toute la Nature à nu m'eſt découverte.

Enfin, là ce qu'ailleurs il ne m'eſt pas permis,
Je me vante d'un point, c'eſt qu'à maiſon ouverte
Ainſi qu'à cœur ouvert je reçois mes amis.

Regum æquabat opes animo.

IL y a quelques années que Monſieur de Cauvigny nous envoya de la campagne, le Roman de Codindor, qu'il avoit fait en proſe & en vers. Cét infortuné Codindor fut, en ſon vivant, un grand & célébre Coqdinde, que le Renard, toûjours perfide & cauteleux, prît la peine d'égorger un peu; ce qui cauſa dans toute la baſſe-cour, une allarme & un dueil extréme. L'année derniére, le meſme Monſieur de Cauvigny nous donna de nouveaux fruits de ſon jardin, & de ſa ſolitude, je dis l'Hiſtoriéte, en proſe & en vers auſſi, d'une petite fleur qu'il avoit découverte, &

qu'il nomme Mouſchefleur, à cauſe de ſa reſſemblance à une abeille. C'eſt ſur le ſujet de ces deux jolies piéces, qu'on fit la lettre, ou pour mieux dire, le badinage ſuivant. Polinde eſt la veufve du vieux Codindor : ces oyſeaux ſont venus premiérement d'Afrique ; ce qui fait que quelques-uns les appellent *aues Numidicas.*

A M. DE CAUVIGNY BOURTRONVILLIERS.

LE Sénat Académique
Vray Lycée & vray Portique,
L'Académique Sénat
Qui la nuit voit comme un chat,
J'entens dans la nuit obſcure
Des ſecrets de la Nature,
Et des lieux controverſés
D'Autheurs préſens & paſſés ;
De futurs parler je n'oſe,
Ce ſeroit pouſſer la choſe
A vray dire un peu plus loin
Que de raiſon & beſoin.
Ce Sénat de voſtre abſence
Témoigne grand' doléance,
Et ſe ſouvient bien encor
De l'illuſtre Codindor,
Qui de la place où l'Hiſtoire
L'a mis avec tant de gloire
Ne peut voir que jeune fleur
Luy vienne ravir l'honneur ;
Que de luy ne ſoit nouvelle,
Et qu'on ne parle que d'elle,
Affront qu'il ne peut ſouffrir
Sans crever & ſans mourir.

Quoy, dit-il, dame fleuréte,
Venés-ça jeune coquéte,
Parlons pair, allons tout doux,
Et pour qui me prenés-vous?
Vrayment petite inſolente
Je vous trouve fort plaiſante,
D'oublier tout droit & loy
Pour vous comparer à moy.
Moy que la vermeille Aurore
Vit heureuſement éclôre
Prés de cét antre écarté
Que Virgile a tant vanté;
Où la Reine de Cartage
Crût trop un Héros volage,
Et de ſon premier Amant
Jetta les cendres au vent.
Moy qui ſuis par grace inſigne
Deſcendant en droite ligne
De ces braves Codindors
Si fameux aux Mores bords.
Moy qui puis vanter pour pére
Et qui puis vanter pour mére
Polinde & ſon Codindor,
Polinde à la treſſe d'or,
Polinde charmante & belle,
Mais à tout autre cruelle
Qu'à Codindor ſeulement
Qu'elle aima fidellement;
Il fut ſon amour premiére,
Il fut ſon amour derniére,
Et je naquis pour des deux
Serrer les cœurs de cent nœuds.
Moy qui fais de mon plumage
Bruyant & mobile ombrage,
Et dont la démarche & l'air

Fait toute la Cour trembler,
Et fremir d'horreur frapée
A ma voix entrecoupée.
Moy qui mets par cy par là
D'un coup de bec le holà,
Lors que ſon ardeur laſcive
Fait que coq poule pourſuive,
Et qu'il luy conte douceur
Quand elle n'eſt pas d'humeur.
Mais c'eſt trop faire de grace
A ton inſolente audace,
Et c'eſt trop s'abandonner
Que ſi long-temps raiſonner.
Peu s'en faut que ne t'avalle
Comme on fait huiſtre à l'écalle,
Ou que n'aille conſpurquer
Ton teint ſi frais & ſi clair.
Sur cela la fleur nouvelle
Sentant la pointe cruelle
De ces furieux propos,
Répondit en peu de mots,
Mais pouſſés d'vne maniére
Qui font voir que belle & fiére.
Tout beau, ſire Codindor,
Vous croyés eſtre un Héctor,
Vn Ceſar, un Aléxandre,
Qui va tout reduire en cendre;
Et tu n'es qu'vn argoulet,
Et qu'un pauvre jodelet :
Le grand abbateur de quilles !
A qui vends tu tes coquilles ?
Qui bien ne le connoîtroit
Comme il nous en bailleroit.
Oüy da nous autres fleurétes
Nous avons de vos gaiétes

Par nos petits papillons
Avec qui nous babillons,
Et diſcourons de nouuelles
Des plus freſches & plus belles :
Ils nous ont dit que tu n'es
Qu'un bejaune & qu'un niais,
Qui comme poule & comme oye
Du renard devient la proye :
Vois-tu qu'à bon chat bon rat,
Vne autrefois pauvre fat
Songe à toy, cependant ſçache
Que de ta roide rondache,
De ton petit air mutin,
De ton long cou ſerpentin,
De ta rouge pendeloque
C'eſt dequoy fort je me moque ;
Moy que l'Aurore chérit,
A qui le Soleil ſoûrit,
A qui d'une douce haleine
Zéphire conte ſa peine.
Moy l'honneur de nos vergers,
Moy l'amour de nos bergers,
Et l'amour de nos bergéres,
Quand ſur les tendres fougéres
Ils ſe donnent fleur pour fleur,
Ils ſe donnent cœur pour cœur,
Moy. Mais plaider davantage
Ce ſeroit eſtre peu ſage,
Et douter de l'équité
D'un droit à tort conteſté.
Doncques, ô troupe d'élite,
D'Apollon la favorite,
Prononcés-nous s'il vous plaiſt
Vn pront & final Arreſt.

Veu tout ce que les parties
En leurs défenſes oüyes
Nous ont chacune énoncé,
Le Senat a prononcé :
QUE Mouſchefleur printaniére
Au jardin ſoit la premiére :
QUE toûjours ſur ſon fumier
Codindor ſoit le premier :
Qu'ainſi chacun dans l'Hiſtoire
Garde ſa place & ſa gloire ;
Hors de procés au ſurplus
Et les dépens confondus.

A M. DE GRENTEMESNIL.

Vers mis au bas d'un Billet envoyé pour étrenes.

PVis *qu'il eſt le jour de ſouhaits,*
Voicy ceux que pour vous je faits.
Soyés un Neſtor en vieilleſſe
Comme vous l'eſtes en ſageſſe.
Soyés brave juſqu'à cent ans ;
Soyés juſques à pareil temps
L'ame la plus franche & candide,
Et le cœur le plus intrepide,
Le jugement mieux diſcourant,
L'eſprit plus vif & pénétrant,
Et le plus ſçavant Gentil-homme
Qui ſoit d'icy juſques à Rome.
Soyés par Prince Palatin
De cent fouldres de vin de Rhin
Régalé comme l'en convie
Son Lucain qui vous doit la vie.

Soyés piſſant, mais comme il faut,
Je dis en Tirelarigaut,
Car certes du piſſer au boire
La parité ſemble notoire,
Et qui vin de Rhin bien boira
Sans doute auſſi bien piſſera.
Soyés payé de vos fermages
Et de tous vos vieux ariérages.
Soyés franc de ces orbes coups
Que ſçavent donner chicanoux,
Maudite gent qui tant décrie
Et tant honnit noſtre patrie.
Soyés * * * * * * * *
* * * * * * * * * * *
Mais il faut m'étrener auſſi,
Trop fol eſt celuy qui s'oublie,
Tout ce que je veux le voicy,
Aimés-moy ie vous en ſuplie:
Car je ſuis du fin fond du cœur
Vôtre tres-humble ſerviteur.

Monſieur de Grentemeſnil, à l'âge de ſoixante & dix ans, ſe batit avec avantage, contre un jeune Gentilhomme. L'une de ſes plus grandes incommodités, a eſté une difficulté d'urine. Il a fait l'Apologie de Lucain, contre Scaliger, qui eſt une piéce rare, & dont ſon Alteſſe, Monſieur l'Electeur Palatin, ayant oüy parler, il la voulut avoir pour en enrichir l'edition magnifique, qu'il fait faire de ce Poëte, pour lequel il a une eſtime particuliére.

A M. DE LA LUZERNE.

Dans ce qui part de ta Muſe fertile,
On voit toûjours mêlés l'Agreable & l'Vtile,

Mais mêlés de telle façon,
Que le gouſt le plus difficile;
Trouve également bonne & bon
La ſauce & le poiſſon.

Sur les conteſtations des deux piéces de Meſſieurs de ***

S'Il faut encor donner la pomme à la plus belle,
Aminthe en aura dans l'aile;
Car Ménalque a conſtamment
Plus de traits réguliers, d'art & de jugement.
Mais ſi la pomme d'or eſt pour la plus aimable,
La place eſt pour Ménalque en ce cas moins tenable;
Car Amynthe a ſeurement
Plus de petits attraits, & de tendre agrément.
La Ruelle eſt pour l'un ſon plus beau champ de gloire;
Et l'autre au Cabinet remporte la victoire.

A MADEMOISELLE DE ***

Qui dans une viſite que je luy rendois, m'ordonna de luy faire un Quadrain, avant que de prendre congé d'elle.

IMPROMPTU.

QUATRE vers ſeulement! ah c'eſt trop peu de choſe
Pour pouvoir vous rien propoſer,
Mais vingt de conte fait, feront-ils point que j'oſe
Pretendre de vous un baiſer?

Concluons ce marché, Philis, Maman vous laiſſe
En ce cas le pouvoir entier;

Or elle qui ſçait tout, ſçait bien qu'une Princeſſe
Baiſa ſans honte Alain Chartier.

Elle ſçait que les ours, les troncs, les roches meſmes,
Les plus impitoyables cœurs,
Frémirent pour Orphée, & d'une ardeur extrême
Suivirent ſes accents flateurs.

Elle ſçait bien auſſi qu'autrefois un grand homme
Pour vingt vers faits ſur Marcellus,
Fut aimé d'Octavie, & qu'il en eut la ſomme
De neuf vingt feſterces & plus.

Sauf l'honneur d'Apollon, la ſomme étoit trop grande;
On peut ſans bource délier,
M'accorder aiſément tout ce que ie demande,
Vn baiſer ſeul me va payer.

A MADAME ***

Ainsi, ſage Iris, vont les choſes;
Tous les jours ne voyés-vous pas
Les chenilles & les limas
Vouloir ternir les lis, les œillets, & les roſes?
Mais les chenilles l'on abat
Et les lis gardent leur éclat.
Ainſi d'une voix importune
Entendés-vous pas tous les jours,
Petits chiens furieux abayer à la Lune
Et vouloir arreſter ſon cours?
Mais le bel aſtre dans les Cieux
Rit de ces petits furieux.

Traduction de l'Epigramme Latine.

Quæ fecuit tibi flaventes, Amaranta, capillos
Dextera, Scyllæâ fævior illa fuit.
Vna manus Nifo vitam abftulit, altera Amori;
Magna hómines, major lædere culpa Deos.

Voir ce que fit Sylla cauſe une horreur extrême,
Voir couper vos cheveux en cauſe encore plus;
Vne main parricide a fait mourir Niſus,
Vne main ſacrilége a tué l'Amour meſme.
Attenter ſur un homme eſt un acte odieux,
Eh! que ſera-ce donc d'attenter ſur les Dieux?

A MADEMOISELLE ***

Luy envoyant, à ſon départ, un de mes livres, qu'elle m'avoit demandé.

DAns vôtre cabinet me donner une place,
Ce m'eſt bien du bon-heur.
Dans vôtre ſouvenir m'accorder meſme grace,
Me combleroit d'honneur.
Mais d'oſer en prétendre un peu dans vôtre cœur,
Ah! certes ce ſeroit une trop grande audace:
Se voir placer en ſi haut lieu,
C'eſt où ſeul doit prétendre un jeune Demi-dieu.

A MADAME ***

HIER, quand je vous vis paraître,
En ce moment dedans moy,

Belle Iris, je ſentis naiſtre
Vn petit je-ne-ſçais-quoy :
Qui ſans jetter feu ni flamme,
Sans bruit, ni ſans faire peur,
M'eſt venu picoter l'ame,
Et m'égratigner le cœur.
Ne m'aprendrés-vous point ce que ce pourroit eſtre
Que ce je-ne-ſçais-quoy, faut-il le laiſſer craiſtre?
Ou vaut-il mieux qu'au berceau
Il rencontre ſon tombeau?

A MADAME ***

QUOY! Madame, vous ſouvenir encor d'un ſerviteur inutile, & d'un homme relégué dans le fond de la Province. Quoy! ni l'abſence, ni les années, ni vos occupations toutes céleſtes, ni mon peu de mérite, ne ſçauroient arreſter le cours de vôtre généreuſe bonté? En tout autre temps, & tout autre état que celuy où je me trouve, ma Muſe ne ſe tairoit pas ſur un ſi juſte & ſi beau ſujet, de ſe faire entendre. Dans ma parfaite ſanté, & dans une aimable primevére, elle emprunteroit le chant des oyſeaux, l'émail des prairies, l'haleine des zéphirs, le murmure des fontaines; en un mot, tout ce que la Nature a de plus agréable & de plus doux, pour vous remercier dignement de la précieuſe faveur que vous m'avés faite. Aujourd'huy, Madame, parmy tant d'obligations à parler, je me ſens forcé de demeurer muet; mes infirmités & l'hyver, mon ancien & implacable ennemy, me laiſſant à peine l'uſage de la voix, &

m'ôtant la liberté d'écrire, & de ſonger à rien, qu'à mes maux.

Dans cette dure extrémité,
Ah! comment pouvoir faire, obligeante Carite,
Rien qui mérite aſſés vous eſtre preſenté?
Non, n'en rougiſſons point, diſons la vérité;
L'Hyver je deviens hébété,
Brillant, Billets dorés, petits Vers, tout me quitte;
Je n'ay de l'eſprit qu'en Eſté,
Et le froid fait geler mon encre & mon mérite.

Mais, Madame, ſi vos bontés pour moy, ſont à l'épreuve de l'abſence & des années; auſſi mon reſpect, pour vous, eſt-il à l'épreuve des maladies & des hyvers; & il ne finira qu'avec ma vie. C'eſt ce que vous ſupplie tres-humblement de croire.....

A MADAME DE TILLY.

JE vous avois déja mille obligations, mais vous en comblés aujourd'huy la meſure; & il ſemble que vous ayés pris à tâche cette ſemaine de m'accabler de vos faveurs. Dimanche vous m'accordâtes, au premier mot, la grace que je vous demandois pour l'un de vos vaſſaux: Lundy vous recueillîtes le débris de mon naufrage, je veux dire, que vous reçûtes ma fille avecque des honneſtetés toutes extraordinaires. Hier vous me régalâtes d'un preſent de fleurs & de fruits, mais de fleurs & de fruits les plus ſelon mon cœur, & dont je ſuis ſeur qu'Adam & Eve, que l'on nous prônoit ſi bien Dimanche dernier, auroient fait une honneſte colation, à l'ombre de l'arbre de vie, & ſur les bords de

l'Euphrate. Aprés tout cela, vous me propoſés pour demain une promenade dans nôtre prairie, avec vous, & avec Mademoiſelle vôtre illuſtre ſœur. En verité, MADAME, c'en eſt trop, à peine puis-je reſpirer ſous un ſi peſant & ſi glorieux faix. Billets doux, Fleurétes, Madrigaux, ne m'abandonnés pas, à mon aide, mes fidéles amis. Mais c'eſt en vain que j'implore leur aſſiſtance, ils ſont tous trop foibles pour me ſecourir, & il faut que je vive & meure ingrat; ſi l'aveu ſincére de ne vous pouvoir aſſés dignement remercier, ne paſſe pour un remercîment; & ſi vous ne prenés, en payement de toutes vos bontés, les reſpectueuſes aſſeurances que je vous renouvelle icy, d'eſtre toute ma vie,

Voſtre tres-humble.

Sera-ce dans vôtre carroſſe, ou dans le mien? à quelle heure ſera-ce que nous irons demain voir

Ces infatigables faucheurs,
Qui quoy que tout courbés, tout baignés de ſueurs,
A leur condition me font porter envie;
Lors que par leurs chants redoublés
Ils font voir qu'à la Cour, bien moins que dans nos Preʒ.
On gouſte innocemment d'une paiſible vie,
Les plaiſirs les plus doux & les plus aſſeurés?

Limas ſera, s'il vous plaiſt, le Damoiſeau; Limace, la Demoiſelle; Limaçon, le poupon de la Damoiſelle & du Damoiſeau: & calimaçon, ou cochlimaçon, ſi frequent en la bouche de noſtre peuple, ne ſera rien, ſinon un limas, limace, ou limaçon, à coquille; ce mot étant formé de deux mots Latins, *cochlea* & *limax*. Voyés-vous, Madame, ce que c'eſt que d'avoir un parent habile, & grand clerc? Sérieuſement parlant, ne vous allés pas imaginer, que la rime m'ait forcé de batre monnoye, & de forger le mot de Limas.

Il ſe trouve dans les Dictionnaires, & je le voyois encore derniérement dans Ronſard, ſans que la rime, cette cruelle, & fort ſouvent déraiſonnable rime, l'ait contraint de l'employer. C'eſt dans ſon Poëme qu'il a fait ſur le chat, où aprés avoir parlé de diverſes ſignifications des ſonges qu'on fait de divers animaux, il ajoûte :

Autant en eſt de la lente tortuë,
Et du limas qui plus tard ſe remuë,
Porte-maiſons qui toûjours ſur le dos
Ont leur palais, leur lit & leur repos,
Et qui leur ſemble auſſi bel edifice
Qu'un grand château bâty par artifice.
L'homme de nuit ſongeant ces animaux
Peut bien penſer que longs ſeront ſes maux,
Mais s'il ſongeoit une gruë ou un cigne,
Ou le pluvier, cela luy ſeroit ſigne
De voyager, car tels oyſeaux promts ſont,
A tire d'aile ils reviennent & vont
En terre, en l'air, ſans arreſter une heure;
Autant en eſt du loup qui ne demeure
En ſon bocage, & cherche à voyager,
Aux maladifs il eſt bon à ſonger,
Il leur promet que bien-toſt ſans dommage
Sains & guéris feront quelque voyage.

Peut-eſtre ne vous trouvés-vous pas tant obligée de ſçavoir, ſur le bout du doigt, les Vers de Ronſard : mais aymant vos beaux jardins, & vos beaux eſpaliers, au point que vous les aimés ; du moins, devés-vous ſçavoir voſtre Jardinier François, où j'ay veu, ſi je ne me trompe, le mot de limas.

Vous & Mademoiſelle de Saint Conteſt, prendrés, s'il vous plaiſt, chacune vôtre part à ces Deviſes, que je vous envoye.

EMBLEMES.

Pour Monſieur de Grentemeſnil, tourmenté de la pierre, taillé deux fois, & ſouffrant les autres cuiſantes douleurs, dans leſquelles il eſt mort, avec une réſignation extrême.

Hercule ſur le mont Oeta, où il eſt brûlé.
Sic itur ad Aſtra.

L'Hypocrite, & la fauſſe prude.
Scylla, dont le haut du corps qui paroiſt, eſt de femme, & le bas caché ſous l'eau, eſt de chien.
Quà latet, eſt monſtrum.

DEVISES.

Le fidelle ſouffrant & mourant, dans l'eſpérance de la Réſurrection.

I.

Un Palmier.
Opprimor, ut ſurgam.

II.

Une bale pouſſée contre terre.
Sic mittor in altum.

III.

De l'encens dans un brazier.
Diſſolvor, ut aſſerar Aſtris.

LA VIRGINITÉ.

*Pour Mademoiſelle *** qui veut garder ſon cœur entier à Dieu.*

IV.

Une Hermine.
Mors aut Mundities.

V.

Le Phœnix.
Ætherio ſolùm uritur igne.

VI.

Le Mont Olympe.
Cœlo ſeſe inſerit.

La vertu dans l'affliction & la diſgrace.

VII.

Le Cincidele, ou ver-luiſant.
Me tenebræ illuſtrant.

VIII.

Une vigne qu'on taille.
Dant vulnera vitam.

IX.

Un buſcher contre qui les vents ſouffient.
Major ab adverſis.

X.

Un vaiſſeau que la tempeſte jette au port, après avoir rompu ſes mats & ſes voiles.
Servat quæ perdidit unda.

XI.

Un orme qu'on émonde.
Altiùs extollar.

La jeune & vertueuſe Beauté.

Pour Mademoiſelle *** lors qu'elle ſe fit Religieuſe.

XII.

Un bouton de roſe entouré de ſes épines.
Invitat & arcet.

C'eſt pour cette illuſtre perſonne, qu'on fit autrefois le Madrigal ſuivant.

Lors qu'Iris vient à paraître,
Dieux! qu'à ſa ſuite on voit de maux & de plaiſirs;
Car ſi ſa beauté fait naiſtre,
Sa vertu fait mourir mille & mille deſirs.

Les compagnies & viſites dangereuſes.

XIII.

Des chenilles, qui à force de ramper, tâchent de gagner la cime d'un Lis.
Inficient.

XIV.

Un Baſilic.
Videt, enecat.

Le commerce d'un amour honneſte.

XV.

Un papillon auprés d'une tubéreuſe.
Tangit, nec fœdat.
J'en approche ſans la ſalir.

Le Favory.

XVI.

Un Cadran au Soleil.
Dum micat, aſpicior.

L'Amour conjugal.

XVII.

Une vigne qui embraſſe un ormeau.

Ce corps de deviſe fut pris, il y a quelque temps, par une belle & vertueuſe Dame, qui fit auſſi ce beau vers,

Plus nous vivrons, plus nous ſerons unis.

Mais comme elle voulut renfermer ſa penſée dans peu de mots Latins, je luy donnay ceux-cy :

Quo diutiùs, arctiùs.
Creſcent anni, creſcetis amores.

XVIII.

Vne vigne liée à un peuplier abbatu.

Cette deviſe fut priſe il y plus de trente cinq ans, par une autre Dame qui fit auſſi ce vers,

Vnis encore aprés la mort,

Qu'on luy reſſerra dans ces trois mots Latins,

Nec mors divellet.

L'amour, ou l'amitié infidelle ou paſſagére.

XIX.

Une mer calme.
Fiés-vous y.

XX.

Un Miroir.
Donec eris præſens.

L'amour fidelle.

XXI.

Le Tourneſol.
Plûtoſt mourir que de l'abandonner.

MADRIGAL.

Voulés-vous pas, aimable Eliſe,
Qu'aprés le deſſein pris de cœur pour cœur donner,
Nous prenions auſſi pour deviſe,
Plûtoſt mourir que de l'abandonner?

AU LECTEUR.

C'EST *une choſe ridicule, qu'un homme toûjours enfant par ſes mœurs & par ſes occupations; un homme qui ne vieillit que par la barbe, & qui eſt badin & galant en cheveux gris. Je me fais à moy-meſme cette leçon, & ie veux tâcher d'en profiter. Soixante ans, que j'ay paſſés la pluſpart dans de longues & mortelles maladies, ſont pour un corps comme le mien, un âge décrépit; de meſme que neuf ou dix heures de vie, ſont un terme fort avancé pour ces petits moucherons,*

qui n'ont à vivre qu'un jour. Jacob diſoit autrefois à Laban, je t'ay ſervy quatorze ans entiers, il eſt temps de me retirer, de ſonger à mes affaires, & de penſer à faire quelque choſe pour ma maiſon. *Je puis, & je dois dire auſſi, aux Ieux, aux Vers, & à la Bagatelle: je me ſuis attaché à vous, cinquante ans entiers, il eſt temps de ſonger à la retraitte, & de penſer aux affaires de mon ſalut, & de celuy de mes enfans. Deſlors donc, que j'auray donné le reſte de ce que j'ay promis au Public; ce qui ſera fait, s'il plaiſt au Seigneur, dans deux ou trois années, je reprendray mon Pſautier, & j'acheveray la ſeconde partie de mes Méditations Chrétiennes, Morales & Politiques: & peut-eſtre leur mettray-je en teſte ce peu de mots.*

IL y a quelques années que la premiére partie de mes Meditations ſe preſenta ſi heureuſement, qu'elle m'attira de tous côtés des honneſtetés & des remercîmens : je ne dis pas ſeulement de la part de ceux de ma Communion, mais auſſi de la part d'un Prélat Illuſtre, & de pluſieurs Religieux. C'eſt ce qui m'oblige d'en mettre au jour cette ſeconde partie, que je diviſe en quatre ſections. Dans la premiére, je donne libre carriére à mes penſées, & je les étends ſur toutes ſortes d'objets de la Nature, & ſur toutes ſortes d'Autheurs des diverſes ſciences : aux trois autres, je me reſerre dans les bornes de la Philoſophie, de la Juriſprudence, & de la Médecine; & je n'y mets point de titres pour laiſſer aux Lecteurs la liberté de faire l'application des choſes ſuivant l'état de leur ame, de leur condition, & de leurs emplois. Seneque a fort bien dit, que dans une meſme prairie, les troupeaux cherchent l'herbe, les chiens un liévre, & la cigogne un lézard. En étudiant, ſelon le modele que j'en pro-

poſe, le grand livre des Créatures, & les livres de ceux qui ont excellé dans les beaux Arts ; chacun ſuivant ſes beſoins & ſon inclination, y trouvera dequoy ſe faire un grand fonds de conſolation dans l'adverſité, de modération dans la joye, de régles pour conduire l'Etat, l'Egliſe, ou ſa Famille; de regles encor, & d'ornemens d'éloquence pour paroître dans la Chaire, ou dans le Barreau. Je ne fais qu'ouvrir la barriére; d'autres qui auront plus de vigueur de corps & d'eſprit que moy, fourniront cette belle & vaſte courſe; il ne faut pour cela, que pendant cinq ou ſix ans donner quelques heures par jour à la méditation des Ouvrages de Dieu, & à la lecture des bons Autheurs. J'offre ſeulement la clef des magaſins ; & dans ce petit livre, je fais à peu prés ce que les Geographes font ſur un petit globe, où avec des points ils marquent des Villes, des Provinces, & des Royaumes entiers. Icy, comme ailleurs, je tâche de faire un homme de bien, & non un homme ſçavant, ou un diſputeur : & je n'ay pour objet de mes veilles que la Theologie morale, telle qu'elle ſe trouve dans les principes du Chriſtianiſme communs aux deux Religions : que s'il m'arrive dans quelque endroit de déclarer celle que je profeſſe, je le fais ſans peu ni point dogmatiſer; n'étant ni d'humeur, ni de ſçavoir, ni de profeſſion à cela : & ayant toûjours crû, que les diſputes en ces matiéres, ne ſervent d'ordinaire qu'à échauffer la bile, & à refroidir la charité. L'Eſprit de Dieu eſt un eſprit de douceur, & non de contention, qui ne ſe trouve point parmi le ſon bruyant du tourbillon, & des tempeſtes, mais parmi le petit murmure d'un vent doux & paiſible. Et là deſſus, je ne puis mieux finir que par ces paroles, qu'un grand homme m'écrivit autrefois.

« J'eſtime que la moderation ſur ce point, dont

« vous me loüés ſi agreablement, & dont vous me « dites de ſi belles choſes, eſt tellement néceſſaire, « que ſans elle on fait plus de tort à la vérité qu'on « défend, que ceux qui l'attaquent : elle n'a beſoin, « ni du menſonge des hommes, comme dit l'Apôtre, « ni encore moins de leur colére & de leur fiel, qui « la rendent odieuſe à ceux qui d'ailleurs ſeroient « capables de la recevoir. Si on ne cherchoit qu'à la « faire connoître, ou qu'à la rendre victorieuſe, il « ne ſeroit pas ſi mal-aiſé d'eſtre paiſible dans ſa dé- « fenſe : mais d'ordinaire, ayant commencé le combat « en ſon nom, on ſonge à gagner pour ſoy l'honneur « de la victoire ; & on aime mieux confondre ſon « adverſaire, que l'inſtruire, ou le gagner. On change « l'intereſt de la cauſe en celuy de l'Advocat, & on ne « veut pas reconnoître d'autre juſtice, que celle qui « nous eſt favorable. C'eſt ce qui me fait haïr toute « ſorte de conteſtations, non ſeulement avec ceux « qui ont des principes contraires, et qui ſont diviſés « par Religion, mais avec ceux qui dans une meſme « Communion ont des ſentimens différens, ſur des « points d'importance : l'experience m'ayant appris, « que du choc de certaines nuées, il ne ſort jamais « que des foudres, qui ſont de pitoyables ravages. » Avec toute cette précaution, je ne me puis ſauver de la tempeſte, & que ſeroit-ce, ſi je la voulois exciter par des Ouvrages contentieux? On ne m'a point vû rendre injure pour injure, & je ſuis encore plus confirmé dans la patience que je ne fus jamais. Les outrages de cette nature, ſont moins dangereux que vos loüanges ; car ceux-là inſtruiſent, & celles-cy corrompent l'eſprit....

SOVPIRS A DIEV.

PARMI la crainte & l'eſperance
D'un tourment douloureux, d'un doux ſoulagement,
Dont le flus & reflus m'agite inceſſamment,
Je trouve, enfin, le calme en la ferme aſſûrance
Que tu ne voudras pas me perdre entiérement.
Lors que plus ma frayeur me trouble,
Je ſens ta grace qui redouble
Ses ſoins & ſon divin ſecours :
Et quand je te vois tel qu'eſt un Juge ſevére,
Qui veut que ſa juſtice en tout temps ait ſon cours,
Je te vois d'autre part tel qu'eſt un tendre pére,
Dont les bontés durent toûjours.

Ad Deum ægrotantis ſuſpiria.

QUÆ tua dextra, Deus, teneris me fovit ab annis,
Inſtante an ſenio non mihi ferret opem?
Tempora mutantur, & nos mutamur in illis;
Aſt idem æternùm tu, Pater alme, manes.
Quique ſemel tibi dilecti, tibi ſemper amantur,
Et pactam Miſeris vis tenuiſſe fidem.
Haud frangis calamos fragiles, tenues-ve favillas
Extinguis, preſſos nec finis uſque premi.
Non fugio mortem, fugio, Deus alme, dolores;
Hos ſi ſuſtuleris, mors mihi munus erit.

LUDOVICUS MAGNUS.

EPIGRAMMA.

DUM pelago terrâque potens, & ubique tremendus
Fulminat, & domitis LODOIX dat jura Batavis;
Aligeri illius ſeſe mihi ſiſtit imago,
Qui ſacris celeber chartis, demiſſus Olympo,
Fortis, & ætheriâ roſeùm cervice refulgens
Pingitur : huic vultus Solem, vox alta Leonis
Aſſimilat fremitum; tonitru Cœlum omne remugit;
Aliger hinc terram, inde ſalum pede calcat ovanti.

Vidi Angelum fortem, deſcendentem de Cœlo, & Iris in capite ejus: & facies ejus erat ut Sol : & clamavit voce magnâ, ſicut cùm Leo rugit. Et cùm clamaſſet, loquuta ſunt ſeptem tonitrua voces ſuas. Et poſuit pedem ſuum dextrum ſuper mare, ſiniſtrum autem ſuper terram. *D. Iohan. Apocalypſ. cap.* 10.

ALIVD.

INVICTE ô Princeps, raro date munere Divûm
Aut amor, aut terror Mundi; tua grandia facta,
Ingens ô LODOIX, ecquî ſat poſtera credant
Sæcula? nos ipſi quæ nos vix credimus ipſi,
Viſa licet toties. Complectar an omnia verbo?
Bis denis quod non potuit Hiſpania luſtris,
Bis denis Batavos frangis, REX MAGNE, diebus.

LUDOVICUS MAXIMUS.

SORDENT, magna licet, jam ſordent nomina Magni,
Nec ſatis exæquant immania Principis acta.
Magnus Alexander, Magnus Pompeius, & inde
Carolus, Henricus, magni dicantur; at unus
Omnibus his major LODOIX, Rex gloria Regum,
MAXIMUS ecce novo LODOIX vult nomine dici.

FIN DES DIVERTISSEMENS DE MOISANT DE BRIEUX.

EXTRAITS

DES AUTRES ŒUVRES

DE

MOISANT DE BRIEUX.

LETTRES

DE MOISANT DE BRIEUX.

L'Académie des Belles-Lettres.—Malherbe. — Caen, ſes origines, &c.

Dés la premiere fois que la premiere Elegie de ce Recueil (1) *parut au jour, pluſieurs perſonnes ſouhaitterent ſçauoir plus particuliérement ce que c'étoit que de nôtre Ville, & de l'Academie qui ſe tient chés moy. Ie fus obligé pour ſatisfaire à leurs prieres, de faire diuerſes copies des Lettres que j'en auois autrefois écrites à M. de S. Clair, Conſeiller d'Eſtat, & à M. de Premont Graindorge. Peuteſtre ſe trouuera-t-il encore aujourd'huy des gens qui auront pareille curioſité : C'eſt ce qui m'oblige de donner au Public ces mémes Lettres que j'ay repaſſées, & cette méme Diſſertation touchant Caën, que j'ay groſſie de diuerſes choſes qui ſont venuës à ma connoiſſance depuis la mort de feu M. de Premont.*

A MONSIEVR DE S. CLAIR TVRGOT,

CONSEILLER D'ESTAT.

MONSIEVR,

Ie prens trop de part à la gloire de ces Meſſieurs qui s'aſſemblent chés moy, & je cheris trop celle de vous

(1) Ce *Recueil* eſt celui de 1669 : POEMATVM PARS ALTERA, qui commence par l'élégie QVERELÆ SVPER MORBIS QVIBVS CADOMVS SVPERIORIBVS ANNIS AFFLICTA FVIT, élégie qu'on lira plus loin.

donner quelque marque de mon obeïſſance, pour differer à vous preſenter la liſte que vous demandés des noms, & des ouurages des excellens Hommes de nôtre Academie. Mais auant que de vous faire vn détail de toutes les parties qui la compoſent, vous ne ſerés peuteſtre pas fâché de voir vn racourcy du Corps entier.

Elle doit ſa naiſſance auſſi bien qu'vne partie de ſa reputation à Meſſieurs de Grentemeſnil, de Premont, Halley, & de Viquemand. Eux & moy, nous rencontrant il y a quelques années dans la Boutique de l'vn de nos Libraires, où l'on ſe rendoit les Lundys, pour lire la Gazette, & voir les Liures nouueaux; nous trouuâmes, que nous pouuions auoir auec plus de commodité ce méme diuertiſſement en quelqu'vne de nos maiſons : La mienne fut choiſie pour cela, à cauſe de ſa ſituation au cœur de la Ville, & dans vne place, où comme en vn centre l'on ſe vient rendre de tous coſtés.

Nous communiquâmes à M. nôtre Gouuerneur, à M. nôtre Intendant, & à M. nôtre Lieutenant General, le deſſein que nous auions formé, qu'ils approuuerent tous. Aprés quoy, nous commençâmes le Lundy ſuiuant à nous aſſembler, & nous reſolumes de le faire à pareil jour de la ſemaine, depuis quatre juſqu'à ſept heures du ſoir : Nous conuinſmes auſſi que la premiere partie de ce temps ſeroit donnée à l'entretien des Nouuelles; l'autre aux propoſitions & reſolutions des difficultés, que chacun pourroit auoir trouuées dans les bons Autheurs; & la derniere, à la lecture des Ouurages compoſés, ſoit par quelqu'vn de la Compagnie, ſoit par quelque autre de dehors. Nous proteſtames encore de ne ſouffrir point qu'on y luſt aucuns libelles, ou Paſquins; ni qu'on y parlaſt de Religion, qu'autant que le permettroient les principes du Chriſtianiſme, dont nous conuenons tous.

D'abord, nous ne fîmes qu'vn petit nombre. M. Bo-

chart & M. Huet étoient en Suede, M. de Touroude en Hollande, M. de la Motte à Roüen, & M. de Graindorge à Narbonne. D'ailleurs, quoy que cét établiſſement parût beau à tous ceux qui ont quelque inclination pour les Letres ; il s'épandit des bruits qui ne nous étoient pas auantageux : Pluſieurs crurent que nous declamions tour à tour, & que de ſe trouuer auec nous, c'étoit en quelque façon retourner au College. D'autres penſerent, que nous ne marchions que ſur les épines de la Critique, & ne parlions que Grec & Latin : & d'autres, au contraire, ſe perſuadérent que nous ne faiſions que chercher les fleurétes de la Poëſie, & du beau Langage. Quelques-vns encore s'imaginérent, que nous prenions party dans les fameux combats qui commençoient à ſe donner en France, ſur les matieres de la Grace. Tout cela rebuta long-temps quantité d'Eſprits, qui s'étant enfin éclaircis de la verité des choſes, & ayant connû qu'elles n'étoient pas telles qu'ils les auoient compriſes, eurent pour nous d'autres ſentimens qu'ils n'en auoient eu juſques-là, & changerent leur mépris ou leur indifference, en eſtime ; Il leur en prît comme à ces Amans, qui dégoutés de leurs Maiſtreſſes par les rapports qu'on leur en fait, ſe reſoluent, enfin, de n'en croire que leurs propres yeux, & leurs propres oreilles ; là deſſus les abordent auecque froideur, & ne les conſidérent que d'vn œil curieux & défiant ; mais qui détrompés bien-toſt de ce qu'on leur en auoit dit, s'accuſent de trop de credulité, & demeurent les jours entiers attachés auprés d'elles, par ces fortes chaînes, dont la vertu & la beauté ſçauent lier les cœurs. Tous ces faux bruits étant donc diſſipés, nôtre Aſſemblée a groſſi peu à peu, elle a fait quelque bruit dans le monde ; & enfin, elle eſt paruenuë à cét état où on la voit aujourd'huy, que nous pouuons dire glorieux,

puis que quantité de Seigneurs étrangers, dont le merite n'eſt pas moindre que la naiſſance, ont recherché d'y eſtre admis, puis que Monſieur le Preſident de Belliévre, & Meſſieurs nos Intendans s'y ſont ſouuent trouués, & puis que vous, Monſieur, l'aués bien voulu honorer, non ſeulement de vôtre préſence, mais auſſi d'eloges, qui luy tiennent lieu de grand panegyrique, & de letres du Prince.

Quelques-vns de ceux qui la compoſent, ont déja fait & feront encore ſortir bien-toſt de leurs cabinets, diuers beaux Ouurages: Les autres, quoy que doüés d'vn génie grand, d'vn diſcernement net, & d'vne parfaite connoiſſance de toutes les belles Lettres, n'ont juſques icy rien mis au jour; la vie actiue, à laquelle leurs Charges, leur Profeſſion, & leurs affaires les appellent, & quelques autres conſiderations les ayant empeſchés de faire part au Public, des riches threſors qu'ils poſſedent. Vous ne me demandés, Monſieur, que la liſte des premiers: la voicy dans l'ordre, que la ſeule rencontre hazardeuſe des premieres lettres du nom de chacun d'eux, y peut auoir mis.

M. Bochart; il a déja donné au Public, le Phaleg, ou la Geographie Sacrée; il trauaille maintenant à ſon grand Ouurage des Animaux, dont il eſt parlé dans l'Ecriture; & il fera voir enſuite, ſon Traité des Mineraux, Plantes & Pierreries, dont la Bible fait auſſi mention; ſon Paradis Terreſtre; ſes Commentaires ſur la Geneſe, & le Volume de ſes Diſſertations, ſur les difficultés de diuers paſſages des bons Autheurs, ou non entendus, ou corrompus, & mal expliqués.

M. Bardov, Curé de Cormelles; l'on a vû de luy les Paraphraſes des Lamentations de Ierémie en vers François; il va mettre en lumiére vn Recueil de ſes Poëſies mêlées, qu'il a faites en ſa jeuneſſe; & il trauaille à preſent à la Traduction du Poëme Latin de

Sannazar, ſur les Sacrées couches de la Mere de Dieu.

M. DE CAILLIERES, Gouuerneur de Cherbourg; nous auons de luy vn Traité de la Fortune, & de la Cour; & aprés auoir acheué l'Hiſtoire du Maréchal de Matignon, il fera celle du Duc de Ioyeuſe.

M. DE GRENTEMESNIL, qui outre ſes Ouurages moins importans, comme le ſont vn Dialogue amoureux fait en Grec, vn Poëme en la méme Langue ſur la Becaſſe, vn autre ſur la naiſſance de Monſeigneur le Dauphin, vn Idylle Italien, les cinquante Tableaux de cinquante Heroïnes faits en Sonnets François; nous donnera bien-toſt auſſi ſon Apologie Latine pour Lucain contre Scaliger, ſes Notes ſur Theocrite, & ſur Heſychius, & ſes ſupplemens au Traité de Selden, ſur les marbres du Comte d'Arondel, ſon volume d'Obſeruations ſur les principaux Autheurs Grecs, & enfin, ſon grand Trauail de la Gréce.

M. GRAINDORGE, qui a fait diuerſes Diſſertations, *De Principijs Generationis. De Naturâ Ignis, Lucis, & Colorum. Statera Aëris. De Origine formarum.* Et qui nous donnera vne Philoſophie entiere ſans épines, oſtant du moins celles qui viennent de la conteſtation ſur les mots, ou de la diuerſe maniere de conceuoir les choſes.

M. HVET, de qui nous auons diuerſes Poëſies Latines, & le Traité en Proſe *De Optimo genere Interpretandi*; & qui nous donnera quelque jour toutes les Oeuures d'Origéne en Grec, & en Latin, avec ſes Notes deſſus.

M. HALLEY, Profeſſeur Royal en Eloquence en l'Vniuerſité de Caën, qui va trauailler à ramaſſer ſes Poëſies Latines, pour en faire vn Corps; & qui va retoucher auſſi diuers Traités qu'il a faits, ſur les Loix des douze Tables, ſur la Sphere & l'Anatomie, ſur la Grammaire Latine, & ſur la Geographie Poëtique.

M. DE LA LVZERNE ESTIENVILLE, de qui l'on a vû

pluſieurs Eloges en Latin, & diuerſes Satyres en François; & qui a auſſi fait imprimer vn Volume de ſentimens Chrétiens, Politiques, & Moraux.

M. MENAGE; les Liures que l'on voit déja de luy ſont: les Origines de la Langue Françoiſe, ſes Poëſies Grecques, Latines, Françoiſes, & Italiennes. *Diogenes Laërtius.* Ses Liures que l'on verra bien-toſt, ſont, l'Amynthe du Taſſe, auec des Obſeruations écrites en Italien. Les Oeuures Italiennes de Monſeigneur Della-Caſa, auec des Obſeruations écrites pareillement en Italien. *Iuris Ciuilis Amœnitates.* Obſeruations ſur Malherbe. Recueil des Eloges du Cardinal Mazarin. Les Origines de la Langue Italienne en Italien. Les Origines, Dialectes & Racines de la Langue Grecque. *Etymologicum Botanicum.* La vie des Anciens Iuriſconſultes & Medecins. Remarques ſur la Langue Françoiſe, & quelques autres Ouurages.

M. DE NEVREY, Gouuerneur de Meſſieurs les Comtes de Dunois, & de S. Paul, qui a donné au Public diuers Opuſcules, & qui luy donnera bien-toſt la vie de M. Gaſſendy.

M. DE PETIVILLE, Conſeiller au Parlement de Normandie, qui a publié pluſieurs Poëmes Latins, dont il fait vn Recueil, & qui tient ſous la clef ſes Notes ſur Rabelais.

M. DV PERRON, Procureur du Roy au Bailliage d'Alençon, qui a fait pour le feu Roy, vn grand Poëme intitulé, *Les Palmes du Iuſte.* Il en a commencé vn autre de prés de quatre mille vers pour Monſieur le Duc de Montauſier : il traduit en Proſe l'Hiſtoire Eſpagnole de Charles Quint; & il promet encore la verſion des plus beaux Ouurages de Palafox, Eſpagnol & Eueſque d'Angelopolis. L'on a auſſi déja vû de luy, vn Volume de Poëſies Françoiſes, ſur diuers ſujets de Piété, de Morale, & d'Amour.

M. DE LA ROQVE, Conſeiller & Hiſtoriographe du Roy, qui fait imprimer l'Hiſtoire de la Maiſon de Harcour, en quatre Volumes in folio; & qui publiera bien-toſt vn grand Armorial de la Prouince de Normandie, auecque vn Traité des Armes & Blaſons.

M. DE SEGRAIS, Gentilhomme ordinaire de Mademoiſelle, qui a fait pluſieurs Romans, & vn Poëme Paſtoral, ſous le titre d'Athis, qui va bien-toſt mettre au jour toutes ſes Poëſies; ſes Nouuelles ou Conuerſations de S. Fargeau, & ſa Traduction de l'Eneide.

M. SAVARY, qui n'a mis encore en lumiére que la Chaſſe du Liévre en vers Latins, diuiſée en ſept Liures, ous le titre de Diana Leporicida; mais qui nous promet vn Corps entier de toutes les Chaſſes qui ſe ont auec les Chiens courants, & qui va bien-toſt faire imprimer l'Odyſſée en vers Latins; les triomphes de Louis quatorziéme, depuis ſon auénement à la Couronne; vn Traité de l'Hippodrome, ou Manége, & un juſte Volume de ſes Poëſies mélées.

M. DE TOVROVDE; il trauaille ſur l'Ancienne Gréce, & entreprend de grands voyages pour rendre ſon Trauail plus parfait, & pour donner des Cartes plus idéles & plus exactes de tout ce Païs là, que ne ſont celles que nous en auons euës juſqu'icy.

Voilà, Monſieur, le conte que j'auois à vous rendre de nôtre Academie, ou vous tiendriés vôtre rang, auſſi bien que vous le faites dans le Conſeil, ſi le ſeruice du Roy & l'intereſt du Public vous le pouuoient permettre.

O niſi te virtus opera ad majora tuliſſet,
In partem venture chori, Vir maxime, noſtri.

Vôtre préſence eſt vn bien dont nous n'oſons eſperer, dont nous ne deuons pas méme requérir vne joüiſ-

fance fort longue : il nous ſuffit de vous demander tres-humblement la continuation de vôtre protection, & de vôtre bien-veillance. Accordés la nous, s'il vous plaiſt, Monſieur, & faites moy cette particuliére grace de croire, que perſonne au Monde ne ſçauroit auoir pour vos bontés & pour vôtre vertu, de reſſentimens plus vifs, ni de reſpects plus veritables, que le ſont ceux qu'aura toute ſa vie, Vôtre....

AV MESME.

L'On ne peut pas juger des choſes plus ſainement que vous le faites, & ce que vous nous diſtes il y a quelques jours, touchant l'eſprit, les mœurs, la verſification, & la literature de Malherbe, eſt ſans doute ſon véritable caractere. I'ajoûteray ſeulement, que ce caractere eſt à mon auis éloigné de celuy de Stace, autant que le Ciel eſt éloigné de la Terre, & j'auouë que je ne puis comprendre, comme quoy M. de Racan a dit, que nôtre Poëte François faiſoit de ce Poëte Latin ſon modéle & ſes delices : l'vn eſt Poëte Lyrique, l'autre Poëte Heroïque : l'vn jouë du Luth, l'autre bat du Tambour; Malherbe, eſt doux & réglé; Stace, emporté & violent : l'vn eſt vne riuiére qui coule paiſiblement dans ſon lit, l'autre vn torrent qui ſe précipite parmy des Rochers : celuy-là eſt animé d'vn feu pur & tout celeſte : celuy-cy, dit Scaliger, eſt vn furieux, & quelquefois vn phrenetique. Ce n'eſt pas que je ſois entiérement de l'auis de ce grand cenſeur, il eſt en cecy trop ſeuere pour ne point dire cruel, comme il l'a été, quand il a dit que Lucain méritoit les étriuiéres : Stace a ſes charmes, mais luy & Malherbe ont des beautés toutes differentes; en l'vn

on voit vn viſage ſerain, & cette majeſté nommée par les Latins, *comis & tranquilla majeſtas :* en l'autre, vous voyés cét air fier, appellé *terribilis decor*, & le *ſpecioſum ex horrido*, que Seneque donne au Lion. Auſſi eſt-il ayſé à tout le Monde, de voir qu'Horace étoit l'amy du cœur de nôtre Poëte, & le Patron qu'il ſe propoſoit d'imiter; il l'auoit dans ſon cabinet, ſous le cheuet de ſon lit, ſur ſa toilette, dans ſa mémoire, aux champs, à la ville, & il l'appelloit ordinairement ſon Breuiaire; ç'eſt ce que j'ay appris de M. de Grentemeſnil, qui a fort connû Malherbe, & qui luy ayda vn jour à ſe determiner ſur le choix de deux deuiſes, qu'il auoit faites pour le feu Roy; le corps étoit vne maſſuë entre les deux Ecuſſons de France & de Nauarre, & le mot, *væ monſtris*, ou bien, *erit hæc quoque cognita monſtris :* le premier le charmoit par ſa bréueté ſi eſſentielle en ces ſortes de ſujets, car l'on demeure d'accord que les plus courtes deuiſes ſont les meilleures; le dernier ne luy plaiſoit pas moins, à cauſe de la force de ce *quoque*, qui étoit relatif à Henry IV.; & qui mettoit Loüis XIII. en parallele auec luy; à joindre que cét Hemiſtiche rempliſſoit bien mieux l'eſprit & l'oreille. Irreſolu de la ſorte & balancé comme l'eſt vn fer entre deux aymants, il crut, enfin, M. de Grentemeſnil, qui luy fiſt choiſir le demy-vers. Voicy vne autre Hiſtoriette touchant nôtre Poëte, que je tiens de M. le Picard, Conſeiller en nôtre Bailliage. Vn gueux paſſant par la ruë leur demanda l'aumône; Malherbe, qui d'ailleurs auoit l'ame aſſés tendre, & qui étoit charitable, le rebuta en diſant : « voyés-vous bien ce coquin, il eſt velu « depuis la plante des pieds, juſqu'au ſommet de la « teſte; velu par le cou, velu par les bras, & les « mains, velu par les jambes, velu par tout le corps : « *Ergo aut robuſtus, aut dives, aut laſciuus;* s'il eſt

« fort, qu'il trauaille; s'il eſt riche, il n'a beſoin de « rien; s'il eſt paillard, je ne dois pas fournir à ſes dé- « bauches. »

Ie penſois en demeurer là, mais par vôtre dernier billet, vous voulés abſolûment que je vous explique, ce que veulent dire quelques traits de plume que j'ay tirés à la marge de mon Malherbe; ce n'eſt rien, Monſieur, qui vaille eſtre conſidéré; ce ſont petites étoiles, ou aſteriques, dont la foible vertu n'a rien de malin, & dont les aſpects ne s'attachent qu'à quelques mots & locutions, que je crois les vnes ſurannées, les autres baſſes & populaires, & les autres factices. Entr'autres, Malherbe auoit fait vn mot, qui étoit ſes plus chéres amours, qu'il auoit perpetuellement en la bouche, ainſi que M. de Grentemeſnil me l'a dit, & qui en effet, eſt doux à l'oreille, & ne ſe préſente pas mal; ce fils de ſa dilection, ce fauory, c'eſt le mot de *fleuraiſon*, par lequel il vouloit qu'on deſignaſt le temps qu'on voit fleurir les arbres, de méme que par celuy de moiſſon, l'on déſigne le temps qu'on voit meurir les blés. I'ay auſſi marqué quelques expreſſions Proſaiques, qui ſe rencontrent par-cy par-là dans ſes Vers.

Mais, Monſieur, c'eſt là voir vne petite veruë ſur vn beau viſage, & vn eſcarpin trop bas en la Venus d'Apelles. Ces menuës negligences, s'il eſt vray qu'elles ſoient des defauts, le ſont moins de l'Autheur, que du temps où il viuoit, & elles ne doiuent pas empeſcher que nous n'ayons pour luy vne éternelle veneration. Vous ſçaués que nôtre Monſieur de Brucourt diſoit plaiſamment, que dans ſon Alphabet il y auoit entr'autres deux grandes Lettres, ſon grand P. qui étoit le Cardinal du Perron, & ſa grande M. qui étoit Malherbe: Mais vous ne ſçaués pas que nous propoſaſmes fort ſerieuſement en l'vne de nos dernieres

Aſſemblées, de faire à nos dépens ériger à nôtre illuſtre Concitoyen, vne Statuë de Bronze; que nous la mettions au milieu de la place, qui eſt vis à vis de mon Logis, & que nous deuions nommer quatre d'entre nous, qui feroient chacun vne inſcription pour chaque face du pied d'eſtail de cette Statuë. Trouués-vous pas, Monſieur, ce deſſein égallement beau & raiſonnable? Que ſi nous ne l'executons, eſt-il pas vray que Roterdam, qui fait ſur l'vn de ſes ponts conſidérer & reſpecter encore ſon Eraſme, fleſtrira Caën dans tous les ſiécles à venir: Roterdam, qui n'eſt la retraite que de quelques Peſcheurs & trafiquants: Caën, qui eſt le ſejour ordinaire des Graces & des Muſes. Et ſans que l'amour de la patrie nous emporte trop loin, nôtre Malherbe vaut-il pas bien Claudien, à qui les Empereurs Arcadius & Honorius firent dreſſer vne Statuë, de ſon viuant, dont l'inſcription ſeule euſt eſté la digne récompenſe des victoires du conquérant le plus ſuperbe.

C'en eſt aſſés, Monſieur, ç'en eſt peuteſtre trop, & plus que vous n'en demandés; il eſt temps de finir, & d'en venir promptement à ma proteſtation ordinaire, d'eſtre toûjours.....

A M. DE PREMONT GRAINDORGE.

S'Il ne falloit faire qu'en détrempe le Tableau de nôtre Ville, & que ce fuſt aſſés de mettre au bas de la Carte qu'on en doit imprimer; *Cecy eſt la Ville de Caën*, le deſſein ſeroit bien-toſt executé, & l'on trouueroit aſſés de gens propres à cela; mais il faut quelque choſe de plus, & nous ſommes obligés, quand ce ne

ſeroit que par émulation de ce qui s'eſt pratiqué pour les autres Villes du Royaume, de donner vne peinture de la nôtre, dont les traits ſoient animés, le coloris vif, & la bordure riche. Or pour cela je ne connois perſonne plus capable que vous, & j'en ay déja fait demeurer d'accord Monſieur nôtre Gouuerneur; Vous aués eſté de Pere en Fils dans nôtre Hôtel de Ville, vous aués feüilleté nos Regiſtres & nos Chartriers, vous aués lü autant qu'aucun autre toute ſorte de belles Antiquités; & vous aués vne mémoire heureuſe, conduite par vn ſolide jugement, aydée d'vne nette & claire expreſſion, & ſoutenuë par vne patience infatigable; en vn mot, cette chére Patrie ne ſe peut jetter entre des bras plus puiſſans que les vôtres; auriés vous bien, Monſieur, la dureté de la rebuter? Elle ne veut pas aujourd'huy que pour ſon ſalut, ou pour ſa gloire, vous vous précipitiés dans vn abyſme; elle ne vous demande point ce qu'elle pourroit faire, que vous ſoyés prodigue, pour elle, de tout vôtre ſang; mais elle vous prie ſeulement de ne luy eſtre pas chiche de quelque peu de vôtre encre, de vôtre huile, & de vos veilles. Oüy, mais dites-vous, ſi l'on m'aydoit du moins à raſſembler & broyer mes couleurs, je pourrois prendre courage. Il eſt juſte de le faire, & je ne doute point que M. de la Roque, & tous les ſçauants & curieux, je ne dis pas ſimplement de nôtre Aſſemblée, mais de toute nôtre Ville, ne vous offrent de grand cœur leur ſecours : Pour moy je ne veux pas tarder à vous faire connoître, que ſi j'ay peu de pouuoir, au moins ay-je beaucoup de zéle pour tout ce qui regarde en particulier vôtre ſatisfaction, & en general l'honneur de nôtre Païs.

La veritable origine du nom de Caën, eſt preſque auſſi incertaine, que l'eſt l'origine du Nil, dont Claudien dit ſi élegamment,

Secreto de fonte cadens, qui ſemper inani
Quærendus ratione latet, nec contigit vlli
Hoc vidiſſe caput....

La fabuleuſe eſt ingenieuſement rapportée par M. Halley dans ſon beau Poëme, & par nôtre Rouſſel dans cette jolie Epigramme.

Mite ſolum, fluuios per gemmea prata liquentes,
Adſpicis immites rurſus ab arce minas.
Hîc cum Marte jocos credas miſcere Dionen,
Sic ad bella facit deliciaſque locus.
Adueniens Cæſar, noſtri ſint cætera Iuris
Dixit, erit Caij Cæſaris iſta Domus.

Ie mets au rang des Etymologies fabuleuſes, ce que le Poëte Guillaume le Breton nous dit dans ces Vers, où il parle de Caën.

Villa potens, opulenta, ſitu ſpecioſa, decora
Fluminibus, pratis, & agrorum fertilitate,
Merciferaſque rates portu capiente marino;
Seque tot Eccleſijs, domibus, & ciuibus ornans,
Vt ſe Pariſio vix annuat eſſe minorem:
Quam Kaius dapifer Arturi condidit olim,
Vnde domus Kaij pulchrè appellatur ab illo.

Le Preſident Fauchet, grand Antiquaire, croit que Caën eſt vn nom corrompu & abbregé de ceux de Quentvvic ou Quentouic. C'eſt au Tome de ſes Antiquités *in decimo octauo*, intitulé, Declin de la Maiſon de Charlemagne, p. 76. où vous liſés ce qui ſuit. *Le Roy Charles veut qu'il ne ſe faſſe monnoye qu'en ſon Palais, & à Quentouicum (je croy Caën) & à Roüen, qui de tout temps, dit la lettre dudit Seigneur, appartient à Quentouicum.* Mais il s'eſt trompé en cela, & a trompé Hondius, Ionſon, Bertius, & les autres qui

l'ont ſuiui, *& qui eunt, non quà eundum, ſed quà itur.* Car dans leurs Cartes Geographiques vous voyés Quentouic mis pour Caën ſur la riuiere d'Orne, entre Bayeux & Falaiſe. Cette Lettre du Roy Charles, dont parle Fauchet, eſt le Capitulaire de Charles le Chauue, petit Fils de Charlemagne, que l'on trouue rapporté de cette ſorte dans l'Atlas : « Nous voulons & en-« tendons, que la Monnoye ſe batte ſeulement en ces « lieux de nôtre Royaume. A ſçauoir, en nôtre Palais, « à Quentouic & Roüen; laquelle Monnoye de Quen-« touic appartient à l'ancienne coûtume, & à Rheims, « à Sens, à Paris, à Orleans, à Chalons ſur Saone, « le Medoc & Narbonne. » Et M. de Bouterouë en ſon Traité des Monnoyes, dit que dans l'ordonnance faite par Charles le Chauue à Piſte. *Art.* 11. qui reduit la Fabrique des Monnoyes au nombre de dix, « il eſt « particuliérement ordonné, qu'il y en aura vne à « Quentouicus comme elle y auoit eſté depuis long-« temps; » *vt in nullo alio loco moneta fiat, niſi in Palatio, & in Quentouico, quæ moneta ad Quentovvicum ex antiquâ conſuetudine pertinet.* I'ay veu vne piece de cette monnoye dans le cabinet de feu M. Bigot, Conſeiller en la Cour des Aydes de Normandie, & M. l'Abbé Bigot ſon Fils m'a fait la faueur de m'en enuoyer le crayon. A l'endroit elle porte empreint le nom de *Karolus* en abregé & en lettres entrelacées, auec ces mots, *Gratia Dei Rex;* au reuers l'on voit vne Croix auec cette legende QVVENTVVICI. L'empreinte de cette méme monnoye ſe trouue dans les Inſcriptions de M. Petau, Conſeiller au Parlement de Paris, & dans la pluſpart des Atlas; la ſeule difference qu'il y a, c'eſt que dans ces derniers Autheurs la legende eſt écrite auec un P, de cette ſorte QVVENTPVVICI, ailleurs vous voyés QVENTOVICI, & ailleurs KVENTVVICI; cette difference eſt peu conſiderable, & quoy que ç'en ſoit,

il eſt conſtant que l'on a battu de la monnoye à QVENTOVIC ou KENTVVIC, comme vous voudrés; mais je nie fortement que par là notre Ville puiſſe eſtre entenduë. Parce que QVENTOVIC étoit celebre, non ſeulement dés le temps de Charles le Chauue qui regnoit en huit cens cinquante, mais méme dés Charlemagne, & bien auparauant encore; ç'eſt à dire dés cinq cens, car il ſe trouue de la monnoye auec la legende de Quentauico dés le Regne de Clotaire I. Or alors Caën n'étoit pas, ou étoit ſi peu que rien, bien loin d'eſtre celebre juſqu'au point de marcher de pair auec Roüen, Paris & Rheims, & eſtre vne Ville où de tout temps il y auoit eu vne Monnoye établie. Parce auſſi que ni Robert Cenal, ni Guillaume le Breton, ni Iean Moine Manceau, ni Ordericus Vitalis, ni aucun de nos Chroniqueurs & Hiſtoriens anciens ou modernes, n'ont appellé Caën Quentouicum. Parce enfin que notre Ville n'obtint le priuilege de faire de la monnoye que ſous Henry II. en 1550. & ſur l'oppoſition que les Habitans de Saint Lo, qui auoient auparauant joüy de la Monnoye, formérent à cette nouuelle erection, jamais nos Eſcheuins n'alleguérent pour nous autre choſe, que la neceſſité & le bien public de la Prouince qui demandoit cét établiſſement, & ils ne dirent point que nous euſſions anciennement joüy de ce Priuilege, ni que nous en euſſions aucuns Titres, comme on le peut voir dans la Relation que notre M. de Bras en fait au long dans ſes Antiquités p. 151. 152. & ſuiuantes. Il faut donc placer Quentvvic ou Quentouic ſur la Canche & dans l'Artois, & non dans la Normandie, ni ſur l'Orne : C'eſt ce que j'ay appris de diuers Autheurs. « *Voſſius de vit. Serm. & Camden in* « *Britanniâ*, KENTVIC *ſine* KENTVICVM *Belgicæ Em-* « *porium ex Kent*, *Quantia, vel Kentia; & VVich*, « *quia ſitum eſt ad ſinum, vel potiùs oſtium Kantiæ*

« *fluminis in Artefiâ. Nec in compoſitione ſolùm hæc*
« *ſupereſt ſignificatio, ſed etiam deriuatis. Sic in An-*
« *gliâ incolæ comitatus VVigornenſis, olim dicebantur*
« *VViccij à ſinuoſo amne Sanbrinâ, quem accolunt.* »
Le P. Bolland Ieſuite, 9. *Ianuar. in vitâ S. Adriani*
Abbatis, ex Beda lib. 4. « *Quo cum peruenisſet,*
« *aſſumpſit Theodorum, & perduxit eum ad portum cui*
« *nomen eſt Quentavvic, nobile tunc temporis Em-*
« *porium ad os ferè Quantiæ ſiue Canteiæ fluuij, qui*
« *per Atrebatum fines labitur, ſeque iſtic in Oceanum*
« *Britannicum effundit.* Et le méme Autheur 7. *Ian.*
« *In vitâ S. Canuti. Eſt Sleſvvicenſis Ducatus Zutiæ*
« *Meridionalis Prouincia, cuius caput Sleſvvicum ci-*
« *uitas Epiſcopalis, quæ Haiteby olim, aut Haiteby,*
« *ab Hethâ reginâ dicta. Ita Etelvverdus Anglus lib.* 1.
« *Chronic. Porro Anglia vetus ſita eſt inter Saxones*
« *& Giotos, habens oppidum capitale, quod ſermone*
« *Saxonico Sleſvvich nuncupatur, ſecundùm vero*
« *Danos Haiteby, Slieſtorſum quoque dicta reperitur.*
« *Vrbs olim fuit opulenta ac populoſa, à Slià amne*
« *& ſinu maris nomen accepit. Nam ſinus maris, ſeu*
« *partes littorum propter incurſum maris incuruæ à*
« *nautis Danis, ein VVich nominantur. Et Saxo lib.* 7.
« *portum Hervvich Latinè exercituum ſinum inter-*
« *pretatur. Plura ejuſmodi locorum vocabula paſſim*
« *occurrunt, quæ VVich ſyllabâ terminantur : vt*
« *Kentvvich vel Kentauicum, Emporium in Belgicâ,*
« *ad portum Quantiæ; quod nomen non rectè quidam à*
« *vico Latinâ voce deflectunt, quaſi vicus ad Quantiam*
« *dicitur, cùm Emporium fuerit ad ſinum Quantiæ*
« *ſeu Cantiæ fluminis.* » La pluſpart croyent, que ce
« Port ne deuoit pas eſtre éloigné de Montreüil ou
d'Eſtaple : Le Pere Heinſchemius au Traité, *De tribus*
Dagobertis, fol. 216. *An.* 188. *Ad villam Bladulfi*
propè Quentauicum. Or ce *Bladulfi Villa* étoit au del

la riuiere d'Authie, en Latin *Alteia*, dans le Pon-
u. Iacques Malbranc en ſon Hiſtoire *De Morinis*,
uitur *Quantiæ cum brachiolis ſuis, & in oſtiis ſuis*
uentauicus. En effet, dans l'Ordonnance faite par
uis le Debonnaire, pour le partage de ſon Royaume
tre ſes Enfans, Quentouic eſt marqué au delà du
is de Ponthieu, qui étoit terminé par la riuiere de
nche. Dans la Vie de S. Riquier, dont vne partie
rapportée par le P. Labbe en ſon mélange curieux,
476. *Vade in Franciam ad plagas Boreales, & per-*
re venerabilis S. Richarij Monaſterium, quod ſitum
ſpatio 15. *Leucarum à portu Quentovvig*. Voyés
Bouteroüe en ſon Traité des Monnoyes cy-deuant
é.

Le ſçauant M. Bochart, tire le nom de Caën du
tin, ou plûtoſt du Saxon Latiniſé, *Kadomum* ou
domum, comme l'on tire celuy de Roüen de *Ro-*
mum, ou *Rodomum*. C'eſt dans les Obſeruations
il m'a fait l'honneur de m'addreſſer ſur le Liure de
Goſſelin, intitulé *Hiſtoria veterum Gallorum* : je
s en tireray ce qui regarde nôtre ſujet, & je vous
mets méme de vous les faire quelque jour copier
ites entieres, « s'il ne me permet enfin de les faire
mprimer. Au meſme Chapitre il deriue du Grec
Καινὸς, les noms de Caën, de Chinon, & de Cæno-
manus, preſuppoſant que ceux du Païs y ont autre-
ois parlé Grec. Il eſt vray qu'ailleurs il s'excuſe,
iſant que ce ſont ſimples conjectures, & apporte
eux autres origines de *Cadomum* nom de Caën :
vne de Robertus Cœnalis qui l'expoſe *Campodomum*,
aiſon de Campagne ; l'autre du Poëte Guillaume
Breton, qui le prend pour *Caij domum*, ſe for-
ant que Caën fut bâty par vn certain Caius
aiſtre d'Hotel du Roy Artus ; ce que j'ay de la
ine à croire ; car outre que nos Hiſtoires ne nous

« apprennent rien de ſemblable, & que Caius eſt vn « nom Romain, au lieu qu'on le fait Breton, & que « le Roy Artus n'auoit garde de baſtir des Villes en la « Gaule, où il n'eut jamais vn pouce de terre, on ne « donne guere, aux Villes le nom de *Domus* maiſon, « cela ſeroit de mauuais augure, témoin les Vers qui « furent faits contre Neron, lors qu'il deſoloit la Ville « de Rome pour agrandir ſes Iardins, *Roma domus* « *fit.* Que ſi *Cadomum* vient de *Domus*, pourquoy la « terminaiſon en eſt elle neutre? Pour moy je tiens « que cét *omum* en la terminaiſon, comme aux noms « de *Condomum* & de *Bergomum*, eſt pris de *hom* ou « *om*, qui ſignifie encore demeure en certain Dialecte « de la langue Allemande, comme remarque Cluuerius « en ſa deſcription d'Allemagne, *Liu.* 1. *cap.* 13. d'où « vient qu'il y a pluſieurs noms de Ville qui ont cette « terminaiſon, d'autres ſe terminent en *heim*, comme « *Spanheim* & *Oppenheim*, d'autres en *em* comme « *Harlem* & *Arnem*, d'autres en *am*, comme *Durham*, « *Valſingham*, & quantité d'autres en Angleterre. « Mais aux Gaules nous trouuons cét *hom* aux trois « Villes que j'ay nommées, *Bergomum*, aujourd'huy « *Bergame*, c'eſt à dire demeure de Montagne. *Condo-* « *mum* aujourd'huy *Condom*, peuteſtre pour *Kindhom*, « c'eſt à dire plaiſante demeure. Et *Kadomum*, qui en « vieux Gaulois ſignifie demeure de Guerre, peuteſtre « à cauſe du Château qu'on tient plus ancien que la « Ville : Mais je fais doute ſi l'on a toûjours écrit « *Cadomum*, parce qu'en la Vie d'Anſelme, & en « l'Hiſtoire de Geffroy Duc de Normandie, écrite par « vn certain Moine Mançeau nommé Iean, il y a « prés de cinq cens ans, je trouue *Codomum* & non « *Cadomum.* Or en Saxon ce *Codomum* ſignifieroit « demeure de Dieu. Car Cluuerius remarque, qu'au « lieu de *God* ils diſoient *Cod* ou *Codan*; d'où vient

« qu'ils nommoient la mer Baltique le détroit *Codan*,
« ç'eſt à dire Diuin, & vne des Iſles Danoiſes *Codana*
« ou *Codanonia*, *Diuine*, ſelon que l'écrit Mela; mais
« de ceux qui diſoient *Got*, ont eſté nommés les Gots,
« & les Teutons ou Allemands de leur Dieu *Teuth* ou
« *Teuthates*, & les Danois de Dan, qui étoit encore
« vn nom de Dieu parmy eux, pour dire que ce leur
« étoit vne choſe ordinaire, de donner aux lieux &
« aux Peuples le nom de leurs Dieux. Or il n'y a point
« d'abſurdité de dire, que les Saxons aient bâty Caën,
« puis qu'il y a mille ou onze cens ans qu'ils ha-
« bitoient au païs Beſſin. Gregoire de Tours en parle
« au Liure 5. & 10. & les nomme *Saxones Bajo-*
« *caſſinos*, ç'eſt à dire Seſnes de Bayeux, comme
« diſoient nos vieux Normans; & il ſemble que Caën
« doiue eſtre enuiron de cette datte, car s'il étoit
« beaucoup plus ancien, les Romains en auroient
« parlé, & on y auroit mis l'Eueſché plûtoſt qu'à
« Bayeux, puis que la ſituation eſt ſans comparaiſon
« plus commode; & il paroiſt qu'il n'eſt pas beaucoup
« plus nouueau, parce que les Normans, qui ont
« ſuccedé aux Saxons, l'ont trouué bâty, & n'ont fait
« que l'amplifier. C'eſt tout ce que je puis deuiner de
« l'origine de cette Ville, car au fond je n'y vois
« rien d'aſſeuré, & je ſuis preſt de donner les mains
« à quiconque m'enſeignera quelque choſe de plus vray
« ſemblable. »

On apporte encore quantité d'autres Etymologies du nom de Caën, mais qui toutes ſont de nulle conſideration, & la pluſpart méme ſont ridicules. Comment donc, Monſieur, parmy tant de diuerſités de ſentimens, & parmy tant de tenébres, pourrois-je vous ſeruir de guide, puis que moy méme je n'y vois goute : S'il faut neantmoins prendre party, j'aymerois mieux m'en tenir à la penſée de M. Bochart, que

notre Ville a eſté fondée par les Saxons, & nommée par eux *Codomum*, ç'eſt à dire demeure diuine ou agreable, à cauſe de la beauté & commodité de ſa ſituation. Prenés garde que je vous dis, nôtre Ville, ou nôtre Bourg, car Caën a eſté long temps ſans Château & ſans murailles. Les Chartriers de l'Abbaye que Guillaume le Conquerant fonda l'an 1067. en Angleterre dans la comté de Suſſex, aprés qu'il eut défait Heroult, & qui fut appellée *Abbatia de bello*, Abbaye de la bataille, portent que pluſieurs gens déconſeillans ce Prince d'entreprendre de bâtir cette Abbaye, à cauſe de l'incommodité du peu d'eau, & de materiaux qui ſe trouuoient en ce lieu-là, il leur diſt, *Ego, ſi Deo annuente vita comes fuerit, eidem loco ita proſpiciam, vt magis ei vini abundet copia, quàm aquarum in aliâ Abbatiâ. Denuo quoque*, ajoûte cette même Chartre & Relation, *aliis de loci conquerentibus inopportunitate, eo quod ſcilicet in viciniâ latiùs uti per ſyluęſtre ſolum nuſquàm ad ædificium apti lapides reperirentur, Rex de theſauro ſuo ad omnia proponens ſufficientiam ſumptuum, delegauit etiam naues de proprio, quibus à Cadomenſi vice lapidum copia ad opus propoſitum tranſueheretur: cumque ſtatutum Regis exequentes, aliquantam de Normaniâ lapidum portionem aduexiſſent....* On voit par là que ce n'eſt pas d'hyer, ni d'aujourd'huy qu'on vante nos carrieres, & cette belle pierre de taille, dont M. Halley a dit ſi magnifiquement :

Nec vero aſſurgis peregrino condita ſaxo,
At tibi telluris propriæ lapidoſa decoras
Viſcera ſufficiunt ædes, arcemque ſuperbam.

Et l'on me diſt auſſi lors que j'étois en Angleterre que l'Egliſe de VVindſor où ſe fait la ſolemnité

l'Ordre des Cheualiers de la Iarretiére, étoit bâtie de pierre apportée de Caën ; de ſorte que ſi nous voyons nos vieux bâtimens faits de bois & de plaſtre, il en faut accuſer non la nature du terroir, mais la negligence de nos deuanciers. On juge encore par là, que Caën étant appelé *vicus*, n'étoit pas alors grand' choſe, & paſſoit plûtoſt pour vn Bourg que pour vne Ville, qui dans ſa belle Latinité s'appelle ordinairement, *vrbs*, *ciuitas*, & dans le bas Siécle *villa*. Nous auons remarqué cy deuant, que Guillaume le Breton parlant de nôtre Ville dans vn temps où elle étoit déja celebre, a dit *Villa potens*, *opulenta*, *ſitu decora*... Et Malmeſburienſis, dit de la Ville de Nortvvic en Angleterre, *primùm vicus erat*, *poſteà ſub Stephano Rege villa populata & communitas facta eſt*, ſuiuant que Camden le cite dans ſa Bretagne, ç'eſt en la p. 420. que vous trouuerés auſſi toutes ces differentes ſignifications du mot de vvich. *Nortvvich vrbs celeberrima id eſt*, *ſinus Aquilonaris*, *ſi vvich Saxonicè fluminis ſinum ſignificet*, *vt docet Rhenanus ; vel ſtatio Aquilonaris*, *ſi VVich*, *vt contendit Adrianus Iunius*, *ſtationem ſecuram*, *vbi conjunctioribus ædificijs habitatur*, *denotat ; vel caſtellum Septentrionale*, *ſi vvic caſtellum ſonet*, *vt Alfricus noſter Saxo affirmauit.*

Vaicce, ou Vaks, en ſon Hiſtoire, ou Roman des Ducs de Normandie, poſe pour choſe conſtante, qu'en ce temps là, je dis du temps du Duc Guillaume, nôtre Ville étoit non ſeulement ſans château, mais ſans muraille, méme ſans aucune cloſture ; ç'eſt à l'endroit où il parle de l'irruption que le Roy de France fiſt dans la Normandie.

Li Dus out ſa gent à Falaiſe
Nouuelles oit dont moult li poiſe
Tort li fait li Roiz ce li ſemble
Ses Cheualiers mande & aſſemble

Ses chatiaux fiſt toſt enforchier
Foſſez parer murs redrechier
Le plain païs lairra gaſter
S'il peut bien ſes chatiaux garder
Bien porra ſe dit retrouuer
A plaines terres recouurer
Ne ſe vout à Francheiz monſtrer
Par le païs les lait aller
Mez il les cuide conuier
Vilainement au reparier
Li Roiz ſa gent appareilla
Vers Baex lour dit s'en ira
Beeſſin tout eſſileira
Et quand d'ilenc repairera
Par Varauille paſſera
Auge & Leuuin tout gaſtera,
Par Beeſſin Francheiz coururent
Tres qu'à l'eue de Seulle furent,
A Caën d'ilenc retournerent,
Et à Caën Olne paſſerent
Encor ert Caën ſans chatel
N'y auoit fait mur ne queſnel,
Quand li Roiz de Caën tourna
Par Varauille s'en ralla.

Mais comment accorder cecy auec ce que le premier Compilateur de nôtre Hiſtoire dit en ces mots. « Le « Duc Guillaume ſentant ſes forces eſtre moindres, « qu'il pût reſiſter à ſes ennemis, il delibera en la « Ville de Falaiſe de fortifier ſes places de frontiere, « & apporter les victailles du plat païs ſans mettre « armée en la campagne, ſinon vn camp volant pour « couper les viures à ſes ennemis, ou bien les eſcar- « moucher en queuë. Le Roy, & Geoffroy Martel auec « leur armée, marcherent pillant & gaſtant tout juſques « à Hieſmes qu'ils aſſiegerent & aſſaillirent, mais pour « la bonne garniſon de Leans, ils ni firent rien à leur

« prouſit; pource d'illec ſe camperent & paſſerent, « détruiſant tout ce qu'ils rencontroient juſqu'au païs « de Beſſin, & à la riuiere de Seulle; de là vinrent à « Bayeux, puis à Caën, pour paſſer de Diue à Vara- « uille, car leur intention étoit de détruire Auge, « Lyſieux, Roumois juſqu'à Roüen; & en pourſuiuant « leur entrepriſe entrerent à Caën, où il n'y auoit lors « aucune fortereſſe, ſinon vn petit château : illec paſ- « ſerent Orne, & de là vinrent à Varauille.... » Aprés tout, je croy que nous-nous en deuons tenir à Vaicce, Autheur plus inſtruit, & plus ancien, & de qui, comme d'vne ſource, tous nos Hiſtoriens ont puiſé : car il viuoit l'an 1140. ſous Henry II. Roy d'Angleterre, & étoit natif de l'Iſle de Gerſey, Greſié, ou Gerſuy, comme il le dit luy-méme; & ainſi les Imprimeurs ont manqué, quand dans l'Indice du Threſor de M. Borel, ils ont mis *R. de Vacce ou des Ducs de Normandie, fait l'an* 1160. *natif de l'Iſle de Quercy, ſous Henry I. Roy d'Angleterre.*

Greſié eſt prouf de Cotentin
Là où Normandie prent fin
En mer eſt deuers Occident
Au fieu de Normandie appent.
. . . . . .
Longue eſt la geſte des Normands
Et à meitre eſt grieue en Romans.
Se l'en demande qui ç'en dit
Qui cette eſtoire en Roman miſt
Ie dis & diray que je ſuy
VVaicce de l'Iſle de Gerſuy
Qui eſt en mer vers Occident
Au fieu de Normandie appent
En l'Iſle de Gerſuy fu nez
A Caën fu petit portez
Illenque fu à leittre mis
Puis fu longues en France appris

Quand j'eus de France repairay
A Caën longues conuerſay
De Romans faire m'entremis
Moult en ecris & moult en fis
Par Dieu aye & par le Roy
Autre ſeruir fors luy ne doi
Me fu donné Dex li rendra
A Baex vne prouenda
De Henry Roy ſecond vous di
Neueu Henry pere Henry
Longue eſt l'eſtoire ains que le fint
Comme Guillaume Rois deuint.

Le méme Autheur parlant du Mariage du Duc G laume auec Mathilde de Flandres, qui arriua enu l'an 1050. dit que ce Prince fonda vn Hoſpital à C

Li Ducs pour ſatisfaction
Et que Dex leur ſache pardon,
Et que l'Apoſtole conſente
Que tenir puiſſe ſa parente
Fiſt cent prouuades établir
A cent Pauures paiſtre & veſtir
A mehaignez & non veants
A langoureux & non pouanz
A Cherebourg & à Roen
A Bayex & à Caën
Encor y ſont encor y durent
Si comme établies y furent.

Froiſſart a remarqué dans ſon Hiſtoire, que n Ville n'étoit pas encore fermée en 1345. Car voic qu'il dit au Vol. 1. c. 121. parlant d'Edouard III. à la ſollicitation de Godefroy de Harcour banny France, vint deſcendre en Normandie. « Le Roy l « lippes de Valois enuoya le Comte de Guiſnes, & « Comte de Tancaruille, & leur diſt qu'ils ſe trahiſ « vers Caën, ce qu'ils firent, où ils furent reçeu

« grand joye des Bourgeois de la Ville, qui pour le « temps n'étoit fermée. » Ce que dit Froiſſart eſt confirmé par ces Extraits que M. du Queſné m'a communiqués.

PHILIPPES par la grace de Dieu, Roy de France, ſçauoir faiſons à tous preſens & aduenir, qu'à la ſupplication de nos Bien aimés les Bourgeois & Habitans de la Ville de Caën, laquelle eſt de ſi prés aſſiſe ſur les Frontiéres de la mer, qu'elle vient en ladite Ville deux fois le jour & de nuit, & eſt en grand peril d'eſtre de jour en jour perduë & gaſtée par les ennemis de nôtre Royaume, ſe remede n'y étoit mis; nous a iceux Bourgeois & Habitans, conſiderans la grand peine & diligence que eulx ont mis à reſiſter, & de tout leur pouuoir contreſter à la puiſſance de nos ennemis, & auſſi aulx grands pertes & dommages que eulx & pluſieurs autres bonnes gents du païs, qui leurs biens auoient retrait & apporté en ladite Ville, y ont eulx & ſouſtenus par nos ennemis, qui n'agueres y ont eſté par deffaulte de cloſture & de fortereſſe. Auons donné & octroyé, donnons & octroyons par ces lettres de grace eſpecial, certaine ſcience, plain pouuoir & authorité Royal, pour eulx, leurs ſucceſſeurs, ou ayans cauſe, congé & licence de clorre & enforcer ladite Ville, en tout, ou en partie de foſſés, de murs, & de portes, de rompre ponts, chauſſées, curer les Riuieres & autrement; & afin que les gens d'enuiron ladite Ville ſe puiſſent quand métier ſera dedans icelle retraire ainſi, & en la maniere que eulx pour la ſeureté, tuition & deffence d'icelle, verront, ou voër & ſçauoir pourront qu'il ſera à faire..... Donné à Compiegne l'an de Grace 1346. *ou mois d'Octobre ainſi, Signé par le Roy preſent, Monſieur Philippes de Troyſmonts, & Morché, I. Marie Troyſmonts.*

En la Requeſte des Bourgeois & Habitans de la meſme Ville de Caën, preſentée au Roy en l'an 1472. il y a ces mots.

Dient en outre iceux ſupplians, que en l'an 1346. *le Roy Edouard paſſa par ledit lieu de Caën qui lors étoit Bourg. ſans cloſture, & mit la pluſpart à feu & à ſang: en quoy iceulx ſupplians ſe fondent en excuſation, pretendans que les eſcritures, actes, muniments & enſeignements, qui à eux à preſent pourroient ſeruir, furent ars pris & perdus....*

Vous ſçaués que Camden fait mention honorable de nôtre Vniuerſité, p. 375. de ſa Bretagne. Et vous n'aurés pas manqué de remarquer ce que la Chronique de Normandie, & ce que M. de Bras ont dit de nôtre Ville, particulierement touchant le Concile que le Duc Guillaume y fiſt tenir, & touchant la tranſlation des corps de S. Romain & de S. Oüen, en l'Egliſe, qui pour cela fut fondée & nommée par le Duc méme, Sainte Paix de Touſſaints: comme auſſi que le Roy Louis XI. paſſant par Caën, pour aller à la Deliurande, donna à nôtre Egliſe de S. Pierre le droit de la Poiſſonnerie, qui en eſt tout auprés. Mais peuteſtre n'aures vous pas jetté les yeux ſur la vie de Monſieur de Thou, que je vous enuoye marquée en deux endroits, où il parle de nôtre Ville; en l'vn, il publie le grand regal que M. de Nouins d'Aubigny luy fiſt; en l'autre, il loue cette inuiolable fidelité au ſeruice du Roy, dont Caën s'eſt toûjours vanté, & dont il fait voir les glorieuſes marques dans les trois fleurs de Lis qu'il porte en ſes armes.

Peuteſtre n'aurés-vous pas encor parmy vos Liures les Chroniques de la grande & petite Bretagne, qui me paſſerent dernierement par les mains, & où je lû

aucoup de choſes à l'auantage de Caën; en la p. 272. parle du canal qui fut fait, afin que l'Orne trauerſaſt Ville; & en la p. 242. l'Autheur rapporte la venuë s Lanſquenets, & les deſordres qu'ils firent. Là éme ſe lit vn chant Royal, d'vn Ecolier de la Ville ntre ces mauuais hoſtes. Ie n'ay veu cette relation lle part ailleurs, & cette Poëſie étant aſſés plaite, vous ne ſerés pas faſché de la voir. « Enuiron ce temps, dit le Chroniqueur, le Roy Louïs craignant la trahiſon, fauſſeté & malice des anciens ennemis de France les Anglois, fit deſcendre 12000. Lanſquenets, leſquels paſſerent par le païs de Normandie, principalement par le païs & Duché d'Alençon, à Seés, Argentan, & Falaiſe, firent vn tres grand dommage par toute la contrée où ils paſſerent, ſe rendirent deuant Paſques en la Ville de Caën, l'an de Grace 1514. Auquel lieu le Duc de Suffort, principal heritier du Royaume d'Angleterre, & banny du Royaume par le Roy Henry alors regnant; lequel Duc de Suffort fut enuoyé audit païs & Duché de Normandie, pour & à cette fin, que leſdits Lanſquenets fiſſent ſerment audit Suffort, ainſi qu'ils ont coûtume de faire aux autres Princes & Seigneurs, pour le ſeruir en fait de guerre où bon luy ſembleroit; de laquelle choſe leſdits Lanſquenets voulurent faire refus, obſtant toutefois que ledit Suffort monſtraſt auoir pouuoir & puiſſance, & eſtre deûment authoriſé du Roy Louïs. Finalement, leſdits Lanſquenets firent la volonté dudit de Suffort, & paſſerent leurs Paſques en la Ville de Caën, & y étoient en ladite Ville de neuf à dix mille Lanſquenets, qui estoit grand charge pour ladite Ville & Habitans en celle. Aprés le ſerment fait audit Suffort comme ont de coûtume, leur commanda ledit Suffort marcher plus outre; ç'eſt à ſçauoir, vers la baſſe Normandie,

« ce qu'ils firent; mais au partir de ladite Ville de « Caën, qui fut au Ieudy matin Feries de Paſques « 1515. ſe fiſt vne grande noiſe & debat entre leſdits « Lanſquenets & aucuns de ladite Ville, pource qu'il « étoit commandé auſdits Lanſquenets, que vn chacun « payaſt & contentaſt ſon hoſte, & pour cette cauſe « aucuns vouloient eſtre payés de la dépenſe faite par « eux du tout ou partie : tellement s'emurent les « Habitans de ladite Ville, qu'il fut tué grand nombre « deſdits Lanſquenets, leſquels laiſſerent pour leur « payement meilleur gage que la foy, car ils y laiſ- « ſerent le moule de leur pourpoint, & méme fut fait « vn allarme par aucuns de ladite Ville, tellement que « leſdits Lanſquenets imaginoient que ledit de Suffort « étoit venu là pour les deceuoir & trahir. Finalement, « aprés grandes allarmes, noiſes & débats, ledit de « Suffort parlementa auec les Bourgeois citadins & « marchands de ladite Ville, & pareillement auec « leſdits Lanſquenets, de telle façon que depuis ne « firent aucun deplaiſir ni dommage les vns aux autres, « & fut beſoin & neceſſité audit Suffort d'aller luy- « méme par la Ville, pour aſſembler & recouurer le « demeurant deſdits Lanſquenets, qui étoient demeurés « cachés en pluſieurs lieux de ladite Ville. Car vous « deués entendre que lors que leſdits noiſe ou débat « meut, la premiere bande deſdits Lanſquenets pouuoit « bien eſtre hors de la Ville à deux lieuës loin, & « n'euſt eſté ledit de Suffort, il y euſt eu grand car- « nage & occiſion, tant de coſté que d'autre. Il n'a « point eſté trouué qu'il y euſt eu vn ſeul homme tué « de la Ville qu'vn : deſdits Lanſquenets on ne ſait « point le nombre combien il en fut tué à la vérité ; « mais il eſt certain que deux jours aprés leſdits Lanſ- « quenets firent la monſtre pour receuoir leurs gages, « & trouuerent qu'il leur falloit bien enuiron deux

« cens cinquante de leurs gens; ils enuoyerent ſçauoir « s'ils étoient point demeurés en ladite Ville de Caën, « mais on leur donna en réponſe que la plus grande « partie étoit allée en Angleterre par eau & ſans « nauire; Dieu en ait les ames. Pour lequel débat & « noiſe a eu quelque Echolier de Caën, nommé Maiſtre « Pierre de la Longne, lequel par maniere de paſſe- « temps a fait le Rondeau qui enſuit, en decorant & « pour ſupporter l'honneur deſdits Lanſquenets. »

Gens obſtinés détrange nation
D'vne vie abominable & vile
Cuidiés-vous par obſtination
Mettre ſous piés de Caën la bonne Ville
Qui de long temps a liberté ciuile,
Et maintenant vous troublés les Canais,
Fuyés-vous-en ords vilains Lanſquenets.

S'on a ſouffert de vous dedans Bayeux,
A Argentan, à Sés, ou à Falaiſe,
Pas ne s'enſuit que dans les autres lieux
Vous dominiés & faſſiés à vôtre aiſe,
Ne ſommes mie à traitter n'en deplaiſe
Comme foireux, ou comme des quenets,
Fuyés-vous-en ords vilains Lanſquenets.

Vous eſtes ords, puants, paillards, gloutons,
De vôtre pais déboutés & bannis,
Et de Naples portés les gros boutons
Dequoy nos lits & couches ſont honnis
Comme pourceaux vous traités en vos nids,
De vôtre état tous ſont plus ords que nets,
Fuyés-vous-en ords vilains Lanſquenets.

Vôtre venir étoit aſſés plaiſant,
Mais le maintien vôtre vouloir découure,
Vôtre partir a eſté deplaiſant
Pourquoy conclus qu'en la fin on lou'l'œuure
Se dedans Caën jamais pour vous porte'ouure,

Mieux vous vaudroit à eſtre morts que nais,
Fuyés-vous-en ords vilains Lanſquenets.

Prince, ils buuoient chacun vingt pots de Biere,
Et noſtre Vin ils ont bû à caneez,
Sidre, Ceruoiſe, tout paſſe par l'herbiere,
Que vous puiſſiés de bref geſir en biere,
Fuyés-vous-en ords vilains Lanſquenets.

De cela nous aprenons, que ſi l'vſage du Sidre n'eſt pas tres ancien en Normandie, comme il paroiſt par les vieilles fondations & papiers des Abayes, où il n'eſt jamais parlé que de Biére; auſſi n'eſt-il pas tout à fait ſi nouueau, que quelques-vns ſe le ſont imaginé. Nous aprenons encor, que ce n'eſt pas d'aujourd'huy que l'on a dit de nous, *naſcuntur Poëtæ.* Ie m'aſſeure bien, Monſieur, que vous n'oublirés pas là deſſus, les Bertauts, Malherbes, Des Yueteaux, Rouſſels, Colombis, Sarraſins, Chandeuilles, & les autres excellens Poëtes qui ont fait, & qui font encore, qu'on peut dire veritablement de nôtre Ville ce qu'Heliodore dit de Delphes, Μουσεῖον ἔστιν ἀτεχνῶς ἡ πόλις υπὸ Μουσηγέτῃ θεῷ φοιβαζομένη. Mais remontés s'il vous plaiſt juſqu'à nôtre fameux Iean Marot, dont Argentré s'eſt ſouuenu au liu. 3. c. 67. de ſon Hiſt. de Bretagne. « La Du-
« cheſſe Anne, dit-il, aymoit les Poëtes, entr'autres
« Iean Meſchinot, Eſcuyer, Sieur des Mortiers, natif
« de Nantes, lequel elle continua en ſon eſtat de
« Maiſtre d'Hoſtel qu'il auoit eu ſous le Duc François.
« L'on voyoit auſſi prés d'elle Iean Marot ſon Poëte,
« natif de Caën en Normandie, Pere de Clement
« Marot: André de la Vigne Secretaire d'icelle, des
« Oeuures deſquels je ne parleray, parce qu'on les a
« imprimés de nôtre temps. » Clement Marot geſné que je croy par la contrainte des vers, s'eſt contenté de parler de la Normandie, ſans rien dire de Caën

dans ces vers, où il fait mention de quelqués Poëtes celebres.

De Iean de Meun s'enfle le cours de Loire,
En Maiſtre Alain Normandie prent gloire,
Et vante encor mon arbre paternel.
Octauien rend Coignac éternel.
De Moulinet, de Iean le Maire & Georges
Ceux de Hainaut chantent à pleines gorges.
Les deux Grebans ont le Mans honoré,
Nante la Brete en Meſchinot ſe baigne,
De Coquillart s'éjoüit la Champagne,
Quercy de toy Salet ſe vantera,
Et comme croy de moy ne ſe taira.

Mais Iean Marot s'en eſt clairement expliqué luy-méme dans ce Titre qu'il miſt au deuant de ſes Ouurages. *Le Recueil de Iean Marot de Caën, Poëte de la magnanime Reyne Anne de Bretagne, & depuis valet de Chambre du tres Chretien Roy François I. de ce nom.* Il étoit natif de Mathieu, village à deux lieuës de cette Ville, où il y a encore, & où je connois pluſieurs perſonnes de la méme famille, & du méme nom.

Ie ne doute point que vous n'ayés déja de vous, ou d'ailleurs, la pluſpart de ces remarques; je voy bien méme qu'en vous les donnant, je vous donne ſujet de vous écrier comme fiſt ce Philoſophe dans vne foire de Grece; eh! bon Dieu, mes amis, que voicy de choſes dont nous n'auons que faire. Auſſi Monſieur, ce que je pretens n'eſt pas que vous mettiés en œuure tout ce que je vous enuoye, mais que vous choiſiſſiés ce qui peut ſeruir à vôtre deſſein; & ce que je pretens principalement, ç'eſt de vous marquer que je ſuis ponctuel & religieux juſqu'à la ſuperſtition à tenir ce que j'ay promis, & à executer ce que mes amis deſirent

de moy : vous le reconnoiſtrés en toutes les occaſions où vous me croirés vtile à vôtre ſeruice, & où vous voudrés employer.....

AV MESME.

QVAND Vaks dit qu'il fut à *Leitres mis à Caën*, il ne veut dire autre choſe, ſinon qu'on l'enuoya à Caën pour y étudier, & être inſtruit aux belles Lettres. Ce qui fait bien voir que de tout temps notre Ville a eſté, comme M. Halley l'a dit, *doctis Domus hoſpita Muſis*, & que dés l'an 1140. il y auoit quelques Echoles publiques, quoy que notre Vniuerſité, & nos trois Colleges ne fuſſent pas encor établis. La premiere fondation de l'Vniuerſité ne fut faite qu'en l'an 1431. Le College des Arts eſt le dernier de nos trois Colleges : ce n'étoit au commencement que la maiſon d'vn particulier, qui fut achetée par la Faculté des Arts, d'où il a pris ſon nom, & qui étoit baillée à loage. Depuis ce temps là, quelques vns de l'Vniuerſité, qui en étoient locataires & y demeuroient, en firent vn College, mais qui n'a jamais eſté fondé : lors que la charge de principal de ce College vient à vaquer, la Faculté des Arts ſeule y en met vn, qui eſt encore comme fermier à temps, qui fait de la rente à la Faculté, & qui luy rend conte de cinq ans en cinq ans. La derniere fondation du College du Bois fut en l'an 1493. & la premiere vn peu auparauant, ne ſe parlant point encore alors du College des Arts. Pour le College du Cloutier le plus ancien de tous, il fut fondé l'an 1452. par Rogier le Cloutier, Seigneur de Saint Germain le Vaſſon, & du Meſnil-d'Argences : ç'eſt ce College qu'on nomme autrement le College

d'enfer, par antiphraſe, comme quelques-vns croyent; & en effet, il a eſté depuis appellé College de Paradis, ainſi qu'on le voit écrit ſur la porte: d'autres penſent que l'on a dit College d'enfer par corruption, pour College du Fer, à cauſe du nom de Cloutier que portoit ſon Fondateur. M. de Grentemeſnil eſtime, que le College d'enfer en Latin *Collegium inferum*, a eſté ainſi nommé à cauſe de ſa ſituation en l'vn des quartiers les plus bas de la Ville, au lieu que les deux autres Colleges, du Bois & des Arts, ſont ſitués en des quartiers plus éleués; & pour appuyer ſon opinion, il dit que dans pluſieurs terres de ſon voiſinage, il y a des delles, qui s'appellent delles d'enfer, parce qu'elles ſont dans des vallées & des lieux bas. Vous ſçaués ce que ç'eſt que delle & dellage, & vous ne doutés pas que nous n'ayons tiré ces mots de l'Anglois, *deale* qui ſignifie portion: d'où vient le nom de Deliurande; car lors qu'on dit l'Egliſe de Noſtre-Dame de la Deliurande, ç'eſt autant comme qui diroit, l'Egliſe ou la Chapelle bâtie ſur vne portion de terre qu'on nomme *Yurande*, ainſi que Robert Cenal Eueſque d'Auranches l'a remarqué dans ſon Traité de *Re Gall. Lib.* 2. *Perio.* 4. *fol.* 156. Nous auons encore conſerué ce mot Anglois de Deale, quand nous diſons, vne dale, pour vne portion de Saumon. L'vne des portes de Paris s'apelloit autrefois la porte d'enfer, mais ce n'étoit pas à cauſe de ſa ſituation; ç'étoit parce qu'elle conduiſoit à Vauuert, où repairoit anciennement, à ce qu'on dit, vn Demon ſous la figure d'vne fort belle garce, depuis on la nomma la porte S. Michel; ce ſont les paroles de M. le Laboureur dans ſon Hiſt. de Charles VI. *t.* 1. *p.* 361.

Et ce que ce méme Vaks ajoûte, qu'au temps du Duc Guillaume, à Caën *ny auoit ny mur*, *ny queſnel*, eſt autant que s'il diſoit, qu'alors Caën étoit non ſeule-

ment ſans fortereſſe, château, ou murailles, mais méme ſans aucune haye, ou cloſture de pieux de cheſne. *Queſnel*, *Queſné*, *Queſnet*; ſignifie la méme choſe que Cheſnaye, lieu planté ou fermé de Cheſnes, nôtre peuple prononçant de la ſorte le Ch. Charbon Querbon, Chat Cat, Charette Querette, Cheſne Queſne... Comme donc l'on dit la Coudraye, la Coudre, le Coudré, Sauſaye Sauſey, Freſnaye Freſney, ainſi de Cheſne a-t'on dit, Cheſnaye, Cheſnay, ou Cheſnet, & nous auous icy pluſieurs familles de ce nom. Mais Queſnel dans nôtre Autheur, eſt pris comme je dis pour vne cloſture ou enceinte faite de pieux de cheſne, ainſi qu'il s'en voit quantité en Lorraine. Ce qui ſe peut appuyer de ce que Rob. Cen. rapporte liu. 2. de Re Gall. Per. 5. fol. 159. « *Non procul à Theopoli*, « Ville-Dieu, *diſtat Haga quam vocant Paganelli*, « *Gallicè* la Haye-Peſnel, *Haga autem, vt illud obiter* « *dicam, Germanicâ linguâ, circus ſudibus præacutis* « *vallatus, ſepeſue aut ſeptum dicitur, quo vice muri* « *vtentes veteres, contenti erant humiles ſuas ambire* « *caſas, quas quernis ſuginis abiegniſve ſudibus ex vſu* « *munire ſolebant. Erant autem Paganellus, cùm ſub* « *Angliæ ſignis militaret, militiæ nomine inſignis.* »

Ie vous expliquay dernierement les autres vieux mots de ce Poëte qui vous faiſoient quelque peine; mais puis que vous n'étes pas content de ce que je vous dis de bouche touchant les mots de *Got* & de *Ham*, dont M. Bochart parle dans ſa Diſſertation, il faut vous en écrire plus au long; & je le fais d'autant plus volontiers, que cela vous fera ſouuenir de nôtre port d'Eſtreham, & d'vne de nos illuſtres maiſons, pour qui j'ay beaucoup de reſpect. Ce ne ſont pas ſeulement les Peuples, ce ſont encore les particuliers, qui ont affecté de mettre de la diuinité dans leurs noms. Nous auons icy diuerſes familles qui portent les noms de

Got, Turgot, Bigot, Angot, Maingot, Algot, Tregot. Dans la liſte des Gentilshommes qui paſſerent en Angleterre auec le Duc Guillaume, vous trouuerés vn Traigot & vn Pigot; & aujourd'huy encore, l'on conte entre les maiſons nobles d'Angleterre, les Bagots & les Pigots. Le premier Roy des Gots s'appelloit Turgot, comme il ſe lit dans la Republique de Dannemarc, où l'on voit auſſi qu'vn Iaques Stygot a eſté grand Mareſchal du Royaume. Or comme ce nom de Got, ç'eſt à dire, Dieu, finit beaucoup de mots, auſſi en commence-t-il pluſieurs: Godefroy, Godart, Godeſcalk, Goduin, Goteric, Godelberg, *Poëta celebris*, dit Lilius Giraldus, T. 2. Dial. 5. *Zenonis & Anaſtaſij tempore, verſu Heroïco opus ingens per hiſtorias & earum allegorias à Mundi creatione vſque ad partum virgineum complexus eſt.* Et cette remarque ſe peut faire pour les villes, de méme que pour les perſonnes, Gotesheim, Gotthingen, Gotthorp, Gotenberg, Gotzberg.... Les Grecs ont auſſi eu leurs Theodoricus, Theodoſius, Theodulus, Theophilus, Theobaldus.... Les Italiens Diodati; & nous Dieu-donné. Nous auons en cette Prouince l'Abaye de l'Iſle-Dieu prés du Haure, & des Bourgs nommés Ville-Dieu. M. de Bras, dans ſes Antiquités, parle d'vn Iean-Dieu, l'vn des Capitaines de nôtre Ville, & il y a encore à Caën & à S. Lo, des familles qui portent ce nom. Mais pour reuenir au mot final de Got, les payſans le retiennent, quoy qu'vn peu corrompu, dans leurs ſermens ordinaires, Morgoy, Vertugoy, Sangoy, Iarnigoy; & je ne ſçay, ſi les noms des maiſons de Goüé & Goy, que nous auons dans nôtre voiſinage, ont point auſſi eſté pris de Got. Il eſt demeuré tout entier aux mots de Bigot & de Cagot, dont l'on ſe ſert en mauuaiſe part, pour dire ſuperſtitieux & hypocrite. Il y eut du temps de Scaliger vn Guillaume Bigot, qui fiſt diuers Poëmes, entr'autres le *Catoptron, ſeu ſpeculum ad emenda-*

tionem juuentutis, des Epithalames, & vn liure d'Epigrammes contre vn Empirique. Les Royaumes, les Villes, les familles, & les perſonnes mettant ainſi de la diuinité dans leurs noms, croyoient ſe rendre par-là formidables, & venerables, comme ſi elles euſſent eſté plus particulierement aymées & protegées de Dieu.

Pour les mots de *Hom* & *Ham*, je vous diſois qu'aux obſeruations faites là-deſſus par M. Bochart, & par Cluuerius & Canden, l'on pouuoit ajoûter, que nous auons des villages qui s'appellent le Hom ou Homme, Suhomme, Bretomme, & les Hommets qui eſt vn diminutif de *Hom*, de méme que Meſnillet l'eſt de Meſnil en Latin *manſionile :* Le Meſnil du Meſnil, du Meſnillet, Beaumeſnil, Grentemeſnil, Gromeſnil. Nous auons auſſi diuerſes perſonnes qui portent des noms terminés en Ham; du Ham, du Hamel, des Hameaux; & ſans doute que le nom appellatif de Hameau, pour dire village, eſt venu de Ham. Nôtre Etreham Haure autrefois aſſés fameux, eſt compoſé de Ham & Eaſter, à ce que croit M. Bochart. De Aſtarte Deeſſe Phenicienne, ce ſont ſes mots : premiérement les Illyriens, puis les Allemands ont ſait Aëſtar ou Eaſter nom d'vne Deeſſe, en memoire de laquelle les Anglois venus des Saxons appellent encor Eaſter le mois de Mars ou d'Auril, auquel ſe celebre la Paſque, parce que les ſacrifices que l'on faiſoit à cette Deeſſe ſe rencontroient en méme ſaiſon. Beda liu. de Tempor. chap. 12. *Aprilis Aëſter monath, qui nunc Paſchalis menſis interpretatur, quondam à Deâ illorum, quæ Aëſter vocabatur, & cui in illo feſta celebrant, nomen habuit.* Peuteſtre qu'à cette méme Deeſſe ont eſté conſacrés par les Saxons autrefois habitans du Beſſin, les lieux d'icy prés qui portent le nom d'Eſtreham, car Eſterham ſignifie en la langue des Saxons, domicile de Eaſter qui étoit leur Deeſſe. Voyés Spelman en ſon

:üt Traité de *Menſibus*, où parlant du mois d'Auril, rapporte à peu prés les mémes choſes que M. Bochart, ı ce qui regarde, s'entend, cette Deeſſe Eaſter.

AV MESME.

POURQUOY non, Monſieur, pourquoy ne parleriés vous pas de nos vins d'Argences? Vous eſtes obligé cette petite reconnoiſſance enuers la Nature, qui nous ſt ſi bonne mere, & qui nous ayant abondamment ourueus de tout ce que l'on peut ſouhaitter au ıonde pour les vſages, ou pour les plaiſirs de la vie, ous a auſſi donné des vins, *nec voluit nos expertes ſe tantæ ſuauitatis.* Car ſi les vins d'Argences ont de verdeur, nous en auons d'autres encore à nos portes, dis à Ecoüille, qui ſont fort agreables; & pour peu ue l'on euſt pris ſoin de cultiuer nos coſteaux de Buly d'Amayé, au lieu de l'agreable verdure des petits ›is nouueaux qu'ils nous donnent, ils auroient

Par l'éclat de la pourpre & de l'or des raiſins,
Fait naître de l'enuie au cœur de nos voiſins.

Voicy le Quadrain dont eſt queſtion, auec l'explication que vous m'en aués demandée. Ie vous le donne qu'il eſt rapporté par Robertus Cenalis, & par du Moulin Curé de Manneual, dans ſon Hiſtoire Normandie.

Le Vin trenche-boyau d'Auranches,
Et romps-ceinture de Laual,
Ont mandé à Renaut d'Argences,
Que Colinhou aura le gal.

Ces quatre vers expriment quatre ſortes de vins que nous auons en Normandie. Laual eſt vers les confins de Bretagne : Colinhou eſt vn vin que les habitans du païs de Caux tirent des vignes attachées à leurs arbres ; & ce mot eſt ſans doute vn nom propre de celuy qui le premier s'auiſa de gouuerner ainſi ſes vignes. Argences eſt vn petit Bourg dans nôtre voiſinage, où croiſt ce vin que nous appellons vin Huet. M. Bochart croit que ce mot a eſté corrompu de l'Anglois VVite VVin, ç'eſt à dire vin blanc, & que ces vignes furent premiérement plantées par des Anglois qui les auoient apportées de Guyenne, & des autres lieux de la France. Pour moy j'eſtime qu'il a eſté ainſi nommé du nom de celuy qui cultiva cette vigne, & qui s'appelloit Huet, diminutif de Hué, comme qui diroit petit Huë, nom que pluſieurs familles portent icy ; ce Huet en ſon ſurnom s'appelloit Renaut, comme nous voyons des gens qui ont nom Iean Simon, Pierre Sanſon, Noël Lucas, Iacques Ieanne, l'vn des noms propres deuenant vn nom de famille : c'eſt ce qui m'a eſté confirmé par quelques-vns de nos anciens Bourgeois. Or que les liqueurs & les fruits, auſſi bien que les fleurs, prennent ſouuent leur denomination de ceux qui les ont premiérement cultiués & le plus aymés, il y en a mille exemples. Ainſi diſons-nous du Marin Onfroy, ç'eſt à dire, des pommiers & du ſidre que planta le premier, & que fiſt le premier vn gentilhomme qui s'appelloit Marin Onfroy, Seigneur de S. Laurens, Vairet, & autres terres, biſayeul de M. du Queſné, Conſeiller d'Eſtat, & qui apporta de Biſcaye des greffes de cette ſorte de pommiers. La Nicotiane, autrement herbe à la Reyne, priſt ſon nom de Monſieur Nicot, Maiſtre des Requeſtes, qui l'enuoya de Portugal pendant qu'il y étoit Ambaſſadeur l'an 1560. comme il le témoigne luy-méme dans ſon Dictionnaire,

où il rapporte la belle Epigramme que Buchanan fiſt là-deſſus.

Doctus ab Heſperijs rediens Nicotius oris
Nicotianam rettulit.....

Dans Pline liu. 14. c. 6. *ſunt & vina Potulana ab authore ſic dicta; & Corelliana caſtaneæ ſpecies debetur Corellio Romano Equiti.* Et quelques-vns croyent que l'Hipocras eſt ainſi nommé, à cauſe que cette compoſition fut premiérement faite par Hippocrate ou Hippocras, car ce nom ſe trouue écrit de la ſorte dans le Roman de la Roſe, & les autres vieux Autheurs. Venons à nôtre Gal, il ſignifie pierre ou caillou, dans la ſeptiéme Muſe Normande.

D'engaigne qu'ils auoient aprés eſtre ſortis,
Ils prirent de gros gaux & caſſirent les vitres.

De Gal l'on a fait le diminutif Galet, que l'on prend pour le grais dont l'on paue les ruës, eſtendre ſur les galets ou ſur les quarreaux; mais qui ſignifie proprement ces caillous que l'on trouue ſur le bord de la mer; nos Enfans appellent, gals ou gaux, deux pierres plantées & poſées en telle diſtance que l'on veut, dans quelque grande place où ils joüent auec des croſſes; dont ils frappent & pouſſent vne balle ou autre choſe, & partant promptement du lieu où eſt leur gal, tâchent de la pouſſer juſqu'à l'autre gal, ce que s'ils peuuent faire ſans que leurs compagnons qui joüent contre eux les en empeſchent, cela s'appelle auoir ou gagner le *gal*, ç'eſt à dire gagner la partie: Delà nous auons dit metaphoriquement, auoir le gal, pour dire, auoir auantage. Quant à ce qui regarde cette eruption d'eaux, qui de fois à autre arriue dans nôtre voiſinage, plus ſouuent en eſté, ſans debordement de riuieres

ny orages precedens, & que nous appellons VVitoüart, ç'eſt vn petit prodige qu'il ſuffit que M. de Bras ait remarqué en ces termes. « Au village de Rots & Bre-
« teuille l'Argulleuſe, quoy qu'il n'y ait aucun cours
« d'eau ny fontaines, mais ſeulement des puits bien
« profonds, toutefois aux plus grands jours d'eſté l'on
« y voit ſourdre des ruiſſeaux à fleur de terre, qui
« font vn grand canal qui paſſe par le Beſſin, juſqu'au
« Bourg de Douvre & à la mer, ce quel canal on
« appelle Vitoüart, qui n'eſt pas ordinaire, & quand
« il court, les anciens du Païs prédiſent qu'il y
« aura cherté l'an enſuiuant, ce qui arrive ſouuent. »
Ie croy que ce mot de VVitoüart, eſt compoſé de l'Anglois VVite, ou VVeite VVater, ç'eſt à dire eau blancheatre, parce qu'en effet, ces eaux du Vitoüart ſont argileuſes, blancheaſtres & mélées de terre. A Bayeux ils appellent encore VVatre de la bouë ou de l'eau fangeuſe, ſe vatrer, ç'eſt à dire ſe croter. Et pour le mot de VVit ou VVeit, ç'eſt à dire blanc, vous aués veu cy-deſſus que M. Bochart le faiſoit entrer dans la compoſition du nom de nôtre Vin huet. Ie l'ay veu auſſi employé, dans vne Chartre de l'an 1274. rapportée par M. du Freſne à la fin de ſon Villeharduin.
« Elle commence ainſi, je miles de Galathas Cheua-
« liers & familiaires dou tres-noble Empereor de
« Conſtantinople, fais aſſauoir à tous ceux qui les
« preſentes verront..... Item, que comme Sires Phi-
« lippes de Galathas, euſt eu parchemin VViz ſans
« écrit faielez dou faiel l'Empereor qui fu que il li
« doient demander, & ſoient li parchemin rout par
« deſſus (ç'eſt à dire rompu, ruptus) & demeure li
« ſeel entier, & einſi ſoient raporté à l'Empereor, &
« face cy Philippes letres de renoncement à tou-
« ſaielées dou Saiel dou deuant dit Empereor fors a
« vne procuration ſe elle fu faite à vn parchemin

« VVit que on li leiſſa ſeilé de ce méme ſeiel. » Mais à dire le vray, & ſauf le reſpect dû aux ſentimens d'vn grand Homme, je croy que le mot de VVit veut dire vuide, & non pas blanc ; & nous pouuons bien auoir en Normandie quelques mots Anglois & Saxons, mais où eſt-ce que le Miles de Galathas les auroit eſté peſcher à Conſtantinople ? Papier vuit, ç'eſt à dire vuide d'écriture où il n'y a rien de marqué. *Vacuum* en Latin ſe dit en pareil ſens. *Vacuæ Chartæ aut Tabulæ*, où il n'y a rien d'écrit, *l.* 11. *ff. de Iniuſ. Rup.* C'eſt d'Vlpien qu'eſt cette Loy couchée en ces mots, *Si binæ tabulæ proferantur diuerſis temporibus factæ, vnæ priùs, aliæ poſteà, vtræque tamen ſeptem teſtium ſignis ſignatæ, & apertæ, poſteriores vacuæ inuentæ ſint, ideſt, nihil ſcriptum habentes omnino ; ſuperius teſtamentum non eſt ruptum, quia ſequens nullum eſt.* Dans Guillaume Guiart, là où il parle de la tranſlation du corps de S. Louïs de l'Egliſe de S. Denis, en la Sainte Chapelle de Paris l'an 1298.

L'an M. ſans leſſer rien de vuit.
CC. IIIIXX. XVIII.
Fu le corps S. Louïs leué....

I'ay encore lû ailleurs le mot de vuid vvit & vuits, pour dire vuide ; & il faut conſiderer que cette tranſlation du corps de S. Louïs, & cét écrit du Cheualier de Galathas ſont à peu prés de méme date, ce qui fait voir que ce mot étoit en vſage alors.

A MADEMOISELLE DE LA LVZERNE (1).

I.

SOVFFREZ enfin pour ma gloire que je quitte le maſque : Il faut s'il vous plaiſt, que toute la terre ſçache aujourd'huy, que je ſuis ce Lycidas & cét Amynte, qui ay fait vœu d'honorer en Mademoiſelle de la Luzerne, ſous les noms de Philis & de Silvie, les Graces & la vertu meſme. Ce rare, & precieux aſſemblage du Bon & du Beau reluit ſi parfaitement en vous, qu'on peut dire avecque verité, que vôtre éclat eſt pareil à celuy des diamans, qui ne brillent pas moins au dedans qu'au dehors. L'averſion que je ſçais que vous avés pour les parfums & pour l'encens, me fait couper court là deſſus ; & d'ailleurs le ſentiment que j'ay de mon inſuffiſance à vous rendre tout ce qui vous eſt dû, me force de me taire. Une grande Princeſſe, qui doit avec raiſon faire plaindre la Cour, de ce que la Province luy retient ſon plus precieux ornement ; une bouche, dis-je, d'où ſortent les oracles, & une main digne de porter le Sceptre, ſont ſeules capables de vous faire juſtice. Cette Illuſtre Heroïne, qui ne voit rien au deſſus de ſa naiſſance, ni de ſes eminentes vertus ; entre mille autres avantages, dont le Ciel l'a pourveuë, a celuy d'un eſprit ſi éclairé, &

(1) Les lettres ſuivantes, ſur des ſujets analogues à ceux des précédentes, ſont extraites du RECVEIL DES PIECES EN PROSE ET EN VERS. Caen, Iean Cavelier, M.DC.LXXI.

d'un diſcernement ſi net, que ſon jugement & ſon approbation donnent aux choſes leur plus juſte prix, & au plus grand merite, ſa plus glorieuſe récompenſe. Aprés donc ce qu'elle a voulu dire & écrire de vous, ſi j'avois l'audace de croire y pouvoir rien ajoûter, je ne ſerois pas moins ridicule, que celuy qui penſeroit enrichir avec quelque ouvrage de plaſtre un palais que la magnificence des Rois auroit rendu tout brillant d'or & de pierreries; ou qu'un autre, qui voudroit illuminer avec la fumante lueur d'une lampe, ce que le ſoleil en ſon midy daigne éclairer de ſes rayons les plus purs. Ce que je puis, & ce que je dois, Mademoiſelle, c'eſt de vous admirer avec un diſcret ſilence, & de n'ouvrir icy la bouche, que pour vous ſupplier d'agréer dans ces vers, que vos commandemens ou vos charmes ont fait naître, les foibles marques de la forte & reſpectueuſe paſſion que j'ay d'eſtre toute ma vie.....

II.

IL ne peut rien échaper à vos yeux, tous leurs coups ſont ſeurs, & ils ne vous ont point trompée, quand ils vous ont rapporté, qu'ils avoient vû quelque part, le nom d'Artuſe. Si l'inſolent qui vous a voulu rendre leur fidelité ſuſpecte, avoit bien étudié ſon Ronſard, il y auroit lû cette epitaphe d'Artuſe de Vernon, Dame de Teligny.

Cy giſt, qui le croira? une morte fontaine;
Vne fontaine, non, mais vne belle fée,
Artuſe qui laiſſa ſa belle robe humaine
Sous terre, pour revoir dans le Ciel ſon Alphée.

Artuſe, non je faus, c'eſt toy Nymphe Arethuſe
Qui de tes claires eaux la ſource as fait tarir,
Et tariſſant, ni eut ni Charite ni Muſe,
Qui ne pleuraſt voyant ta fontaine perir,
Et rompant leurs cheveux, fraperent leurs poitrines.
Sur le haut d'Helicon languiſſantes d'eſmoy,
Et maudiſſoient le jour qu'elles furent divines,
Pour ne ſçavoir mourir de douleur comme toy.

D'Artus on a fait Artuſe, comme de Louis Louiſe, Jean Jeanne, Philippe Philippine; & aujourd'huy parmy nôtre peuple, de Guillaume Guillemete, & de Pierre Perrete, ou Perrine, de Jacques Jaqueline, de Michel Michelle. Vous riés ſans doute encor du bon Monſieur Friſſingerus, auquel on perſuada que vous aviés nom Guillemete, & que c'étoit pour vous qu'on avoit fait la Chanſon :

Tant vous allés doux, Guillemete.....
Tant vous allés doux.....

Je vous dis, Mademoiſelle, qu'aujourd'huy ces derniers noms ne ſe donnent qu'aux gens du commun : mais autrefois il n'en étoit pas ainſi. Car je trouve dans l'illuſtre maiſon de Meulenc, une Perrete, dame de Courſeules, qui épouſa Guillaume de Roſenivinen : & Monſieur vôtre pere m'a mis entre les mains l'original d'un aveu rendu l'an 1460. qui porte en teſte ces mots. *De noble homme & puiſſant Signour Guillaume de Roſenivinen, Eſcuyer, premier echanſon du Roy nôtre Sire, Signour de Courſeulles, à cauſe de Demoiſelle Perrete de Meulenc, ſon épouſe, je Olivier Odierne confeſſe tenir.....* Remarqués vous, Mademoiſelle, remarqués vous pas une verité, que ce M. Teſtu vouloit me conteſter dernierement chez vous; c'eſt qu'encore que dans les anciens titres des bonnes maiſons de Normandie, on trouve ſouvent la qualité

de Noble ſeule, quelquefois neantmoins on y voit auſſi jointe celle d'Ecuyer, comme ajoûtant quelque choſe à l'autre? Ce Guillaume de Roſenivinen, si celebre dans l'Hiſtoire de France & de Bretagne, qui défendit quelque temps la petite ville de ſaint Aubin le Cormier, contre l'armée Royale, qui preſta en diverſes rencontres juſqu'à douze mille écus au Duc ſon maiſtre, & qui vit mourir à ſon ſervice quatre de ſes Neveux, & l'un de ſes freres, ayant épouſé l'Heritiere de Vaucouleurs; ce Brave, dis-je, étoit l'un des predeceſſeurs de Monſieur de Chamboy nôtre Gouverneur.

Vous ſçavés auſſi qu'il y a eu une Jaqueline Comteſſe de Haynaut, Hollande, Zelande, & Friſe, qui épouſa premierement Jean Dauphin de France; puis aprés Jean Duc de Brabant, & qui paſſa en ſuite en Angleterre, où elle eut pour troiſiéme mary, Hunfroy Duc de Gloceſtre, frere du Roy Henry. Il y a eu encore une Michelle, fille de Charles VI. femme de Philippes le Bon, Duc de Bourgogne : de ce mariage ſortit Charles le Hardy, pere de Marie, qui fut mariée à Maximilien premier, & qui porta par ce moyen dans la maiſon d'Autriche, la Bourgogne & la Flandre.

III.

N'En doutés point, Mademoiſelle, le Gentil-homme Vandomois, ç'eſt Ronſard, & Ronſard eſt le Gentil-homme Vandomois : Gentil-homme de nom & d'armes, grand amateur de ſa Caſſandre, grand amateur de ſon Grec & de ſon Latin, de meſme que de ſes *Antiques vocables*. Il vivoit ſous le regne de François premier, & de Charles neufiéme; au temps des fraiſes, des colets montés, des coiffes à pointe, & des manches,

& pourpoints à baleine. La Cour d'alors en vouloit par-là; il falloit donc que les Muſes ſuiviſſent la mode, & on les aymoit toûjours équipées en habit de ceremonie. Je me doute bien, Mademoiſelle, que pour vous, de la maniere que vous avés l'eſprit tourné, vous les aimeriés mieux un peu negligées, badines, & ſi je l'oſe dire, un peu friponnes; en un mot, telles que nôtre Malherbe

Nous les a fait voir habillées
Comme on les trouve quelquefois,
En juppe deſſous les fueillées
Danſant au ſilence des bois.

Ainſi un Tircis langoureux ſeroit mal-venu, à vous appeller ſa chere, ſa divine, ſon incomparable *Entelechie:* & vous croiriés qu'au lieu de douceurs & de fleurétes, il vous diroit des mots de l'exorciſme. Cependant, cette amerdouce Inhumaine, cette divine Caſſandre du Gentil-homme Vandomois, s'attendrit & ſe radoucit un peu, lors qu'il luy envoya ce Sonnet, le Chef-d'œuvre de ſa Muſe.

L'œil qui rendroit le plus barbare appris,
Qui tout orgueil en humbleſſe detrempe;
Et qui ſubtil affine de ſa trempe
Le plus terreſtre & lourd de nos eſprits,

M'a tellement de ſes beautés épris,
Qu'autre beauté deſſus mon cœur ne rampe,
Et m'eſt avis ſans voir un jour la lampe
De ſes beaux yeux, que la mort me tient pris.

Cela que l'air eſt de propre aux oyſeaux,
Les bois aux cerfs, & les poiſſons aux eaux,
Son bel œil m'eſt. O lumiere enrichie

D'un feu divin qui m'ard ſi vivement,
Pour me donner l'eſtre & le mouvement,
Eſtes-vous pas ma ſeule Entelechie?

Ne me demandés pas, ce que c'eſt donc que cette ſeule Entelechie : je vous jure ſur mon honneur, qu'il y a plus de trente ans que je le demande comme vous, ſans l'avoir appris. Seulement vous diray-je, qu'un de mes Maîtres me dît autrefois, que ç'étoit un mot Grec, qu'on pouvoit expliquer en François, pour le mot de *Perfectihabie*, & que Perfectihabie & Entelechie, étoient la meſme choſe. Aprés cela, eſtes-vous pas fort inſtruite, & tres contente ? Je ſuis encor ſeur, que l'Hyver ne pouvant jamais eſtre de vos amis, vous feriés griſe mine, & petit accueil,

Au Dieu perruqué de glaçons
L'Hyver à la barbe ſonnante.

Et à Caſtor Dontepoulain. Et au Pere alme deliſoucy, donne-vie, oſte-ſoin; autrement le Dieu-cuiſſené : Et au Coq chante-jour, & à la Nymphe, Ayme-ris, & au Heros porte-ciel, tu-geant. Et à la Belle

Ayme-laine, Ayme-fil, Ayme-eſtain, Maiſonniere,
Longue, Palladienne, Enflée, Chanſonniere.

Devinerés-vous bien ce que c'eſt que cela ? c'eſt en un mot, & en terme humain, une Quenoüille. Et que penſés-vous que ce ſoit, qu'eſtre vêtu d'une robe de terre ? c'eſt en bon François, ne remuer plus ni pieds, ni mains, & eſtre mort.

Voilà comme Atropos les majeſtés atterre,
Sans reſpect de jeuneſſe, ou d'empire, ou de foy ;
Charles qui fleuriſſoit nagueres, un grand Roy,
Eſt maintenant vêtu d'une robe de terre.

Et avés-vous veu quelquefois des arbres brehagnes, & des navires mehagnes, autre part que dans la Franciade ?

La navire pouſſée
Ayant la proüe & la poupe froiſſée
Alloit mehagne.

Sur quoy le Poëte ſe commente ainſi luy-meſme. *Mehagne perclus : nos Critiques ſe moqueront de ce vieux mot François, mais il les faut laiſſer caqueter. Au contraire, je ſuis d'opinion que nous devons retenir les vieux vocables ſignificatifs.*

Eſtes-vous point toute tranſie, quand dans cette meſme Franciade vous voyés,

Pauvre Pucelle Heſione, attachée
Contre un rocher. La mer étoit couchée
Au pié du roc qui des flots repliés,
De la captive alloit baignant les pieds.
Perſée étoit ſur le haut de la roche ;
Ayant au poing ſa cimeterre croche
Penduë en l'air, qui l'ourque menaçoit,
Et des liens l'Infante delaçoit.

Et que dites-vous

Du Belier colonel de la laineuſe troupe,
L'échine de toiſon qui pour autruy ſe houpe.

Mais que c'eſt choſe ſouëfve & delicieuſe, ſi choſe le fut jamais au monde,

D'eſtre dans ce Bocage où l'on voit d'autre part
Les bras longs & tortus du lierre grimpart,
En ſerpent ſe virer à l'entour de l'ecorce
De ce cheſne aux longs bras, & le baiſer à force,
D'ouïr le Roſſignol chantre Cecropien,
Qui ſe plaint toute nuit du forfait ancien
Du mal-heureux Terée, & d'une langue habile
Gringoter par les bois la mort de ſon Ityle.

Pour Maître Alain Chartier, il étoit Normand, Secretaire du Roy, Poëte & Hiſtoriographe de Charles ſeptiéme, le Sarraſin & les delices de cette Cour-là. L'eſtime qu'il y acquît, fut telle, que Madame la Dauphine, l'épouſe de Louis onziéme, la fille du Roy d'Ecoſſe, le trouvant un jour endormy ſur l'un des

bancs de la ſale des Gardes, luy alla ſauter au cou, le baiſa coſté ſur coſté (qu'en ce temps nôtre métier étoit bon!) Elle le baiſa par la bouche, car, dit-elle, comment ne baiſer & ne cherir point une bouche d'où ſont ſorties, & d'où ſortent encor tous les jours tant de belles choſes. Et de fait, Mademoiſelle, que peut-on voir, ſans en excepter le palais de Phœbus, que peut-on voir de plus brillant que *l'Hopital d'amours?*

Ce riche & luiſant Hopital
Fondé ſur roche de rubis,
Clos par haut, les murs de cryſtal,
Et par en bas, de marbre bis.

Que peut-on voir de charmant ſans en excepter la belle Helene? que peut-on voir de beau à l'égal de la Dame qui preſidoit en ces aymables lieux?

Dame qui avoit diadyme
D'une étoille portant ſon nom,
De ſa clarté n'a pas la dime
Le Soleil qui a grand renom,
Car leans n'a clarté ſinon
Celle qui ſe part de ſes rais,
N'eſt auriflambe ni pennon,
Qui tant ſoit cler à cent fois prés.

Voilà ſans doute qui étoit attrayant à merveille; mais voicy le mal-heur. C'eſt que pour arriver à ce bienheureux Hopital d'Amours,

Y a chemin un pou avant
En l'abyſme d'une vallée,
Où ſe voit deſert long & grand
Comme une place deſolée,
Et la terre y eſt demélée
Toute de larmes & de plours,
De tous maux y étoit mélée,
C'étoit mon-joye de doulours.

Sous les arbres de deconfort
Avoit fleuves, puits, & foſſés,
Pleins de gens noyés juſqu'au bort;
Entre les autres trépaſſés,
Je vis dont j'eus douleur aſſés,
Leander & Hero s'amie,
Qui onques ne furent laſſés
D'eſtre loyaux jour de leur vie.

En un cemetiere giſoient
Les vrais & loyaux Amoureux,
Leurs epitaphes deviſoient,
Leurs noms y reconnus: entr'eux
Triſtan le Chevalier tres preux,
Lequel mourut de deconfort,
Lancelot du Lac, & tous ceux
Qui aimerent juſqu'à la mort.

Que peut-on ouïr de plus lugubre & de plus touchant, ſans en excepter la voix du cygne, & de l'**alcyon**, que cette complainte de l'Amoureux tranſi?

Ha! cœur plus dur que le noir marbre
En qui mercy ne peut entrer,
Plus fort à ployer qu'un gros arbre,
Que vous vaut tel rigueur monſtrer?

Et que peut-on entendre de plus cruel, que cette **réponſe** de la belle Dame ſans mercy?

De riens à moy ne vous prenés,
Je ne vous ſuis âpre ni dure,
Et n'eſt droit que vous me tenés
Envers vous, ni douce ni ſure.

Enfin, que peut-on imaginer de plus conſolatoire, **& de** plus lenitif que ces conſeils & ces avis, que l'amy **loyal** donne au pauvre peuple complaignant?

Or puis qu'en eſtes ſi avant,
Sçavés comment il en ira;

Il vous faut vivre en la ſervant,
Et ſouffrir tant qu'il luy plaira.
Et quand elle vous ſentira,
Humble, diſcret, & bien amant,
Par Dieu elle s'adoucira,
Dame n'a pas un cœur d'aymant.

Que ſi des ſentimens tendres, nous voulons paſſer aux grands & forts ſentiments, c'eſt là que Maître Alain excelle, & qu'il fait encore florés. En quelle belle aſſiéte ne met-il pas une ame, & quelle intrepidité ne nous donne-t-il pas contre la Mort, & contre tous les traits de la Fortune, lors qu'il nous repreſente ces grands exemples, & ces fortes conſiderations?

Quand nous cuidons eſtre plus haut,
Plus ſubitement decheons;
Il ne nous faut guere d'aſſaut,
Vn petit de froid ou de chaud,
Ou les mulets à nos talons;
Ou tout ſubitement mourir,
Mort ne regard' nôtre loiſir,
Et ne lui chaut pour abregier,
Non plus d'un Roy que d'un bergier,

Où ſont les Princes de la terre,
Où eſt Alexandre Dalier,
Celuy qui tant voulu conquerre,
Où eſt le bon Roy d'Angleterre
Artus & ſon courage fier,
Et Lancelot ſon Chevalier
Qui fut garde de ſon honneur?
Ils ſont morts comme un Laboureur.

Finiſſés, dites-vous; cela vaut fait, Mademoiſelle: en deux mots, Antiquaille pour antiquaille, & Fadaiſes pour fadaiſes; j'aymerais mieux les fadaiſes plaiſantes de maître Alain, que les doctes fadaiſes de Ronſard; &

je m'accommoderois mieux de la toque du pantalon, & du tambour de baſque du Poëte Normand, que je ne ferois pas du heaume, de la brigandine, du gorgeris, & de la buſſine du Poète Vandomois. Je ne voudrois pas pourtant en uſer ſi cruellement, que fît nôtre Malherbe, lors qu'il tira des lignes ſur tous les vers de ſon Ronſard, depuis le premier juſqu'au dernier, comme s'il n'en euſt pas trouvé un ſeul de bon. Je ſerois fâché d'en faire autant dans mon exemplaire, que j'ay en deux beaux grands volumes, bien commenté, bien imprimé, bien relié : car aprés tout, cela fait nombre & montre dans mon cabinet. Mais à dire le vray, je ne ferois pas d'affaire à un homme, pour avoir écrit au devant du premier tome, ou à la fin du dernier, ce que le Duc de Florence dît autrefois à un Autheur qui lui preſentoit ſon livre, Meſſer Lodoico, houe Diavolo havetto pigliato tante coyonnerie ?

Les Poëmes ou Traités en rime de maître Alain, que j'ay fort à vôtre ſervice, ſont, l'Hopitəl d'Amours. Ballades en Amours. La belle Dame ſans mercy. Le Breviaire des Nobles. Le Pſautier des Vilains. Le debat du Cœur & de l'Oeil. La deſtruction de Troye. Le Miroir de Mort.

Voulés-vous, Mademoiſelle, pour vous oſter un peu le gouſt du ſonnet de Ronſard, voir celuy de M. de Porcheres, dont je vous parlois il y a quelques jours. Ce n'eſt veritablement que vous changer de pointes : mais les unes ſont pointes d'épines qui bleſſent; les autres ſont pointes de diamants qui du moins brillent aux yeux. Ce dernier Sonnet fut fait pour Mad. la Marquiſe de Monçeaux, & il n'y a pas encore long-temps qu'un fort honneſte homme me diſoit, que M. de Porcheres, avoit trouvé la quadrature du cercle, la pierre Philoſophale, & le mouvement perpetuel : cela veut dire en termes moins doctes, qu'il avoit

atteint cette perfection en ſonnets, que tant de gens ont imaginée & cherchée, & que perſonne n'a pu trouver. Jugés-en s'il vous plaiſt.

Ce ne ſont pas des yeux, ce ſont plutoſt des Dieux,
Ils ont deſſus les Rois la puiſſance abſoluë,
Dieux! non, ce ſont des Cieux, ils ont la couleur bleuë,
Et le mouvement promt comme celuy des Cieux.

Cieux, non, mais deux Soleils clairement radieux,
Dont les rayons brillans nous offuſquent la veuë;
Soleils, non, mais éclairs de puiſſance connuë,
Des foudres de l'Amour ſignes preſagieux.

Car s'ils étoient des Dieux, feroient-ils tant de mal?
Si des Cieux, ils auroient leur mouvement égal;
Deux Soleils ne ſe peut, le Soleil eſt unique.

Eclairs, non, car ceux-cy durent trop, & trop clairs:
Toutefois je les nomme afin que je m'explique,
Des Yeux, des Dieux, des Cieux, des Soleils, des Eclairs.

Qu'en penſés-vous? Pour moy, ſi j'étois une belle Demoiſelle, de trois maux je choiſirois le moindre, & j'aymerois mieux eſtre la Belle aux Yeux-Dieux-Cieux-Soleils-Eclairs; que la Belle Entelequie, ou la Belle Dame ſans mercy.

IV.

VOus eſtes ſur les épines; & quelque fleuries que ſoient ces épines, & quelque brillantes que ſoient ces pointes de M. de Porcheres, vous criés qu'on vous tire de là. Voyés donc, Mademoiſelle, ſi vous

aymerés mieux repoſer un peu ſur le tapis de fleurs, & écouter un moment le Roſſignol de M. Paſquier.

Deſſus un tapis de fleurs,
Les yeux tout noyés de pleurs,
Je repoſois à l'ombrage :
Quand j'entens dedans ce bois
D'un petit oyſeau la voix
Qui degoiſoit ſon ramage.

Il me careſſe tantoſt
D'un Tu, Tu, *puis auſſi-toſt*
Vn Tot Tot, *il me begaye ;*
Ainſi d'Amour mal-mené,
Le Roſſignol obſtiné,
Dedans ſon tourment s'égaye.

Je te requiers un ſeul don,
Tu, Tu, Tu, *moy Cupidon,*
Tôt, tôt, tôt, *que je m'en aille :*
Il vaut mieux vîte mourir,
Que dans un feu me nourrir,
Qui jour & nuit me travaille.

Aprés cela, Mademoiſelle, il ne faut plus rien entendre, ni attendre, ſi ce n'eſt ce propos ſententieux du meſme Autheur,

La Mer, l'Amour, la Mort, embraſſe, enflamme, entame,
La nef, l'Amant, l'Humain, qui va, qui voit, qui vit,
Son flot, ſon feu, ſa faux, rongne, ronge, ravit,
Le cours, le cœur, le corps, à l'âge, à l'Homme, à l'ame.

Car d'échantillons de la Poëſie de nôtre Bertaut, vous en avés aſſés pour juger ce qu'il étoit; un trop docte, & trop peu tendre galand, un bon couturier, & mauvais rentrayeur : cela veut dire, qu'il ne ſçavoit pas aſſés l'art de faire ces liaiſons imperceptibles que

demandent les vers; & qu'il mettoit trop en œuvre les Car, Mais, Donc, Puis, Ores, & autres connexions groſſieres que la proſe ſe reſerve. D'ailleurs, dans ſa rime il y avoit trop de raiſonnemens, pour ne point dire trop d'argumens à decouvert : Par exemple, dans cette Stance qui me vient de tomber ſous les yeux,

Ie ſuis donc obligé de vous ſervir, Madame,
Et de ſuiure les loix que voſtre œil me preſcrit;
Car ie ne ſuis qu'vn corps de qui vous eſtes l'ame,
Or le corps eſt tenu de ſervir à l'eſprit.
Bien ſont-ce des ſouhaits que jamais je n'eſtime
Par l'accompliſſement pouvoir eſtre finis;
Car qui d'vn ſi beau feu ſeroit digne victime,
A vous Soleil vnique il faudroit vn Phenis.

Eſt-ce pas bien chanté & bien conclu? Ne troublons pas davantage les cendres & les vers de Morts; & dans le commencement de cette agreable Primevére, finiſſons par ce joly Triolet que vous voulés avoir.

Le premier jour du mois de May
Fut le plus heureux de ma vie;
Le beau deſſein que je formay
Le premier jour du mois de May!
Je vous vis & je vous aymay;
Si ce deſſein vous plut Silvie,
Le premier jour du mois de May,
Fut le plus heureux de ma vie.

J'oubliois preſque à vous envoyer les noms des Amantes & des Amants Poëtes. Voicy ce que j'en connois, tant de ſages & honneſtes que de fous, & de libertins. Battis & Philetas, Sapho & Phaon, Lycoris & Gallus, Leſbie & Catulle, Delia & Tibulle, Cinthie & Properce, Corinne & Ovide, Biſſule &

Auſone, Lavre & Petrarque, Olive & Bellay, Caſſandre & Ronſard, Caliſte & Malherbe. Au rang des Amants honneſtes & fidelles, ajoûtés, s'il vous plaiſt, Philis & Lycidas, ou Aminte & Silvie. Peut-eſtre me trouverés-vous d'abord bien hardy, de pretendre que ces illuſtres Morts me donnent la main d'aſſociation, & me laiſſent placer en meſme rang qu'eux. Mais ſi vôtre modeſtie vous laiſſoit la liberté d'examiner les choſes, vous trouveriés qu'ils n'ont nul avantage ſur moy, au moins en ce qui eſt d'avoir bien placé ſa paſſion & ſes reſpects. D'ailleurs, un petit homme ne laiſſe pas d'eſtre auſſi bien homme, que le plus grand Geant de la terre; & voit-on pas tous les jours aſſis en meſme rang des perſonnes de differente taille? Vous ſçavés que la petite Republique de S. Martin, cachée dans l'Etat d'Vrbin, & qui ſubſiſte là, ſous la protection du Pape, lors qu'elle écrit à la Republique de Veniſe, le fait avec cette ſuſcription ou adreſſe de ſes paquets : *A nôtre bien-aymée Sœur, la Sereniſſime Republique de Veniſe : alla noſtra chariſſima ſorella, la Sereniſſima Republica di Venetia.*

V.

JE le veux bien, Mademoiſelle, changeons de ſtile; je m'en vas prendre ma gravité la plus ſerieuſe, ou ma plus grave ſerioſité. Car M. de Vaugelas nous aſſeure, qu'il a tiré l'horoſcope de ce mot, & qu'il doit s'établir un jour, ſi toutes les regles de l'Aſtrologie ne ſont fauſſes.

C'eſt ſans doute une erreur populaire, & une facetie de la baſſe cour, de dire que les Poëtes ſont tous de l'ordre des freres Mendiants, & que l'on ne monte le

Pegaſe que pour courre le benefice, ou la penſion. Voulés-vous que nous reprenions la choſe depuis Moyſe juſqu'à Malherbe, & que ſans ſortir de voſtre cabinet nous faſſions le tour du monde? Vous verrés à Ieruſalem un Poëte Roy. A Sparte, un Poëte General d'Armée. A Rome, un Poëte de l'ordre des Chevaliers; un autre de la famille des Ceſars, d'autres Conſuls, Préteurs & Intendants dans les Provinces. Mais renfermons-nous dans les limites de nos Gaules. L'Empereur Charlemagne; nos Roys, Robert & François I. la Reyne Marguerite; Charles Comte d'Anjou, frere de Saint Louys; Raoul, Comte de Soiſſons; Pierre Mauclerc, Comte de Bretagne; & Tibaut, Comte de Champagne, ont fait des vers. Il vous ſouvient de la chanſon que ce dernier compoſa pour la Reyne Blanche, & qui commençoit ainſi,

Au rinouviau de la doulſour d'Eté
Que reclarcit li doiz à la fontaine,
Et que ſont verts bois & vergier & pré,
Et li roziers en May florit & graine:
Lors chanteray que trop m'ara grevé
Ire & eſmay qui m'eſt au cueur prochaine.

Et dans la ſeule Provence, combien eſt celebre un Comte Remond Berenger? Combien a-t'on vû d'autres illuſtres troubadours, qui ont fait maints & maints tenſons & ſyrventes? Vous ſçavés, Mademoiſelle, que les ſyrventes étoient des ſatyres, & les tenſons des diſputes d'Amour, les vns ſoutenans un party, les autres un autre; ſur quoy des Seigneurs & des Dames de qualité prononçoient comme Iuges ſouverains, tenant pour cét effet cour ouverte, & les Iugemens qu'ils rendoient s'appelloient *lous Arreſts d'Amour*, comme M. de Caſeneuve nous l'apprend au long dans ſon joly Traité des Jeux floraux de Toulouſe. Que ſi

palais des Princes, & ſi des ſiecles éloignés, nous ons à nôtre temps, & dans les maiſons particu- es, nous trouverons encore de ce coſté-là, que le maſſe n'eſt pas tout plein de menu peuple, & que s les Amants des Muſes ne ſont pas de petites gens. nſard ſe vantoit de la maiſon de la Trimoüille, & Bouchage. Bellay, de celle dont il portoit le nom. lf, de celle de Laval, & de Malicorne, & ſaint Gelais, celle de Lanſac. Tahureau, des Autels, Butet, rac, du Bartas, furent tous de familles nobles. leau fut Gouverneur de M. d'Elbœuf, Garnier Lieu- ant General au païs du Mayne, & Scevole de Sainte rthe, Threſorier general de Poitou. Et pour nous rrer dans l'enceinte de nos murailles; ce Malherbe it nous avons tant parlé, & dont l'on ne ſçauroit ler aſſés, Vauquelin, des Yveteaux, Chanteville, Fanu, étoient Gentils-hommes, la plus part d'eux paſſé par les beaux emplois, tous ont eſté auſſi a que Sarraſin l'ornement de leur ſiecle, & les ices de la Cour; tous ont plus ſoupiré pour la Gloire pour une Maîtreſſe, qu'ils n'ont pas fait pour bbaye, ou pour la penſion.

l'eſt-ce pas là parler gravement, & plaider comme aut la cauſe commune? N'étes-vous pas contente? chés que nous autres favoris des Muſes, ne portons ſimplement des couronnes de Laurier en qualité Poëtes, mais que nous en avons porté d'or maſſif qualité de Rois. C'eſt M. Saxo Grammaticus, & nſieur, vous ne connoiſſés autre, qui rapportent, prés la mort de Frothon, Roy de Dannemarc, les ts ne ſçachant ſur quelle teſte porter la couronne eur Roy defunt, la propoſerent pour recompenſe luy des Poëtes de la Cour, qui celebreroit le ux les vertus de ce Prince, & qu'un certain Poëte mé Hyaric, pour avoir excellé par deſſus les

autres, fut couronné Roy de Dannemarc. Et bien, Mademoiſelle, qu'en dites-vous ? voyés vous à quel jeu vous joüés, quand vous faites ſi rude à pauvres Poëtes : ſçavés vous bien à qui vous parlés ? vous parlés peut-eſtre à des gens qui ſeront demain matin Rois de Dannemarc. Et ſi cela arrive que ſera-ce ? vous ſerés ſans doute alors fort étonnée. Raſſeurés-vous pourtant, & ne relâchés rien de vos droits. Car quelque éclat qu'ait le Thrône & le Diademe, tout le monde n'y donne pas, & n'en fait point ſa ſupreme felicité. Je connois des gens qui aymeroient mieux eſtre en la place d'Alain Chartier, qu'en celle de M. Hyaric, & qui prefereroient un fin baiſer, à une couronne de perles fines : Oüy, Mademoiſelle, oüy, encore une fois, ce joly Berger qui mît tout en feu, & qui eut le plaiſir de voir des choſes, mais des choſes que perſonne que luy n'a jamais veuës, ni ne verra jamais, ce joly Berger n'eſt pas ſeul qui eſtimeroit plus un petit bout de l'écharpe, ou du buſc de la Reine des Amours, que tous les ſceptres, & toutes les pierreries de la Reine des Dieux. Par exemple, un M. d'Ovide, un M. Vetturio, un M. de Iohannes ſecundus, dont vous vouliés dernierement que je vous donnaſſe en François *les Baiſers Latins*, c'eſt à dire, que vous vouliés que je vous donnaſſe de la Lune, un M. Guillan le penſif.....

VI.

J'Ay ſçû de diverſes perſonnes, que cette ſorte de civilité & d'expreſſion, *Baiſer les mains*, *faire & preſenter ſes baiſemains*, uſitée parmy nous, parmy les Eſpagnols, & les Italiens, eſt inconnuë aux Alle-

mands, Anglois, Suiſſes, Hollandois; & en general à tous les Peuples du Nort. Un Autheur moderne a crû qu'elle nous étoit venuë d'Italie, & que le premier parmy nous qui s'en étoit ſervy, étoit Ioachim du Bellay. Mais c'eſt ce que j'ay peine à me perſuader, parce que je ſuis fort trompé, ſi je n'ay lû *faire ſon baiſemain à ſa Dame*, dans l'Hiſtoire de Meluſine, ou dans quelque autre de nos vieux Romans. Quoy que ç'en ſoit, l'origine qui eſt ce que vous voulés ſeulement ſçavoir, s'en trouve dans un ancien uſage qui ſe pratiquoit, & qui eſt rapporté par Argentré ſur la Coûtume de Bretagne, & par Godefroy ſur celle de Normandie. C'eſt qu'autrefois la forme de rendre & recevoir l'hommage, étoit, que le vaſſal noble baiſoit ſon Seigneur par la bouche, & le roturier, par la main. Ainſi dans le Roman de la Roſe, Cupidon dit à l'Amant qui ſe rendoit à luy :

Or je veuil pour ton avantage,
Qu'à preſent me faſſes hommage;
Tu me baiſeras en la bouche
A qui aucun vilain ne touche:
Je n'y laiſſe mie attouchier
Chacun vilain comme un boucher.

Dans Huon de Bordeaux, quand Oberon ſe fut depoſſedé de ſon Royaume, & qu'il l'eut mis en la main de Huon, il appella le Roy Artus, & lui dît. « Artus parce que je deſire de tout mon cœur, qu'aprés « le trepas que je feray de ce monde, vous ſoyés & « demeuriés en bonne paix & amour enſemble, vous « & Huon de Bordeaux, mon bon amy, je vous donne « & vous reveſts de tout le Royaume de Boulquant, « & de tout le Royaume que Sybille y tient de par « moy, pour en faire & joüir à vôtre volonté, & de

« toutes les faeries qui ſont es plaines de Tartarie, & « veux que là ayés telle puiſſance, que par de-là ay « baillée à Huon de Bordeaux, pourvû que devant « moy luy en ferés hommage, & que bonne paix & « amour ſoit entre vous deux enſemble. Alors le Roy « Artus, Morgué & Tranſſine, & tous les nobles « Barons qui là étoient, remercierent moult le Roy « Oberon, & dirent qu'onques jour de leur vie, « n'oüyrent parler de ſi riche don, qu'Oberon avoit « fait au Roy Artus. Alors le Roy Artus en la preſence « d'Oberon vint faire hommage, & baiſier en la bouche « le Duc Huon de Bourdeaux, & moult grande lieſſe « fut demenée au palais, car tous les plus nobles « Barons de faerie, & les plus belles Dames fées y « furent là. » Dans l'hommage que le Duc de Bretagne rendit à Charles VII. de ſa Comté de Montfort, aprés que du Tillet a rapporté ces paroles, *vous jurés & promettés par la foy & ſerment de vôtre corps, de ſervir le Roy, & obeïr comme vôtre ſouverain & lige Seigneur, contre toutes perſonnes qui peuvent vivre & mourir ſans aucune en excepter, & il vous reçoit, ſauf ſon droit & l'autruy, & vous en baiſe la bouche.* Il ajoûte, *ces choſes proferées, ledit ſieur Duc dît, Monſeigneur, ainſi le fais-je vraiment, & celle réponſe donnée, nôtre Sire le Roy, reçût ledit ſieur Duc au baiſier, comme eſt accoûtumé.* Ces façons de parler & de faire, pourroient ſe rapporter encore à une coutume plus ancienne, qui étoit, que dans les adorations premierement des Dieux, & puis des Empereurs, les adorateurs s'inclinant du coſté droit, portoient leur propre main à leur bouche, & aprés l'étendoient vers le Dieu, ou vers le Prince auquel ils avoient à faire, comme il ſe voit dans Lucien, & les autres Autheurs. C'eſt au Dialogue des Sacrifices. Le laboureur, dit-il, offre à Iuppiter un bœuf, le berger un agneau, le

: une chevre, celuy-cy, de l'encens, celuy-là,
:eaux; mais le Pauvre qui n'a rien, les adore
aiſant la main & s'inclinant. De là eſt venu
dit *jactare & porrigere oſcula*, jetter & pre-
les baiſers. Aujourd'huy encor, dans nos ſaluts
ences, nous pratiquons preſque la meſme choſe.
les Iuifs, le ſemblable à peu prés s'obſervoit.
ns le Pſ. 2. il eſt dit, *Baiſés le fils*, & cela en
iage de ſoumiſſion. Au 1. Liu. de Samuel,
o. vous liſés, *Or Samuel avoit répandu une*
l'huile ſur la teſte de Saül, & il le baiſa. Et
. Geneſe, chap. 41. ỳ. 40. ou il eſt parlé de
nous voyons que Pharaon dit. *Tu ſeras ſur*
ſon, & tout mon peuple te baiſera la bouche.
l'avons retenu dans le diſcours que le reſpect
oiſſoit plus profond, je dis de baiſer les mains,
i ne dit pas, faire des baiſebouche, ni je vous
iſer la bouche. Dans les actions meſme, lors
a grande inegalité entre les perſonnes, on ne
ıe la main, ou le bas de la robe.
:ſte, Mademoiſelle, le bon Monſieur Freſſinger,
ıaître en Langue Italienne, eſt encore un peu
en la nôtre. Vous avés eu raiſon de le re-
:, lors qu'excuſant ſon abſence de quelques
l vous a dit, qu'il avoit eſté contraint de faire
buiſſonniere, car cela ne ſe dit que des écoliers,
pas des maîtres. Il pourroit pourtant à un égard
ujet de parler ainſi, puis qu'au lieu du peu
n que vous apprenés de luy, il apprend chez
en du bon & du beau François. Mais vous ne
nandés pas de douceurs ni de fleuretes, vous
ıandés la ſource où l'on a puiſé cette expreſſion
de *faire l'école buiſſonniere*, pour dire s'amuſer
:r point à l'école. Vous demandés toûjours, &
ɔulés qu'on vous donne toûjours tout ce que

vous demandés : on vous demande toûjours, on prie, on plaint, on ſoupire nuit & jour, & vous n'accordés jamais rien. Cependant en bonne juſtice, il faut faire à autruy ce que nous voulons nous eſtre fait. Tout beau, j'oublie les leçons que vôtre illuſtre amie me donnoit autrefois, & la chanſon qu'elle & moy diſions encor dernierement.

Dedans ma paſſion
Je ſçais bien cacher mes deſirs ;
Et ma diſcretion
Me fait etouffer mes ſoupirs ;
J'endure
Sans murmure
Et crois mon tourment glorieux,
Puis qu'il eſt l'effet de vos yeux !

Retournons à nôtre *école buiſſonniere.* Cette locution eſt née au village, & Monſieur de Cotgrave dans ſon dictionnaire, l'explique ainſi, *chercher des nids de petits oyſeaux.* Par où il marque, qu'il a cru, qu'un enfant eſt dit faire l'école buiſſonniere, lors qu'au lieu d'y aller, il s'amuſe à chercher des nids dans les hayes & dans les buiſſons ; ce qui eſt aſſés le divertiſſement des enfans : d'où vient que Claudien en l'epithalame de Celerine, parlant des Amours qui s'étoient épandus çà & là, lors que Venus dormoit, dit,

Pars vigiles ludunt, aut per virgulta vagantes
Scrutantur nidos avium.....

Souffrés ce Latin en faveur de M. Freſſinger. Car je m'aſſeure bien que vous luy montrerés mon billet, & je ſuis bien aſſeuré qu'il n'y croiroit non plus qu'à l'Alcoran, s'il ne voyoit les textes en original. Il vous

dira, s'il luy plaiſt, que ce Latin ne ſignifie rien autre choſe, ſinon que,

Pendant que Venus ſommeille,
Des Amours la troupe veille,
Et dans ce bois écarté
Ils joüent en liberté;
Tantoſt ſur la tendre herbete
Ils ſe donnent la jambete;
Tantoſt font chapeaux de fleurs
De mille & mille couleurs:
Ou dans petites corbeilles
Ils cueillent fraiſes vermeilles,
Ou cherchent aux arbriſſeaux
Des nids de petits oyſeaux.
Puis enſemble à tire d'aile
Vont voir l'épouſe nouvelle,
Et veulent s'entreravir
La gloire de ſe ſervir:
Sans faire quartier ni grace
Sur les cœurs ils font main baſſe;
Et lors que leur coup eſt fait
Les uns plus vîtes qu'un trait
Gagnent azile fidelle
Dans le beau ſein de la Belle,
Les autres dans ſes beaux yeux
Se ſauvent à qui mieux mieux.
Ainſi quand Venus ſommeille
Des Amours la troupe veille.

Mais le ſieur Goulart ſemble donner lieu de croire qu'il a penſé, qu'un enfant faiſoit l'école buiſſonniere, quand au lieu d'y aller, & craignant d'eſtre chatié pour quelque faute, il ſe cachoit derriere un buiſſon. C'eſt en ſon Traité des afflictions qui arrivent aux fidelles, qu'il dit. « Penſés quelle honte ce ſeroit, & « comme on ſe gaudiroit d'un Gentil-homme, qui ne « feroit autre choſe à la guerre, que ſe peigner,

« teſtonner & parfumer, & qui tous les jours ſe re-
« garderoit au miroir pour s'accoutrer. Penſés auſſi
« quels vaillants ſoldats nous ſommes, & quelle belle
« reputation nous aquerons, ſi en la guerre où nous
« devons eſtre toutes nos vies, durant que les allarmes
« ſe donnent, & que tout le monde monte à cheval
« pour aller à l'écarmouche, nous voulions faire la
« cane, ou nous aller cacher derriere un buiſſon,
« comme les enfans qui n'oſeroient aller à l'école
« de peur d'eſtre foüettés. »

VII.

VOus nous avés ſolennellement défendu de vous conter fleurete, cela ſur peine de la vie, c'eſt à dire, ſur peine de ne vous voir plus; & en meſme temps vous m'ordonnés de vous parler des fleurs. Vous me demandés ſi les premiers Tirſis & Tytires, ont ſçeu ce que c'étoit que d'œillets & d'anemones, & s'ils en mettoient aux guirlandes qu'ils faiſoient pour leurs Amarilles & leurs Silvies. C'eſt ce que les ſçavants Meſſieurs Bochart & de Grentemeſnil, ſeroient peut-eſtre aſſés empeſchés de vous dire, quoy que celuy-là nous ait admirablement bien expliqué les mandragores du Patriarche, & que celuy-cy nous ait admirablement bien peint la jeune Fragola. Neantmoins que ne dois-je, & que ne puis-je pas entreprendre, quand je me ſens animé de la gloire de vous obeïr? Diſons-le donc hardiment, Mademoiſelle, oüy les œillets ſimples que nous appellons Romanies, croiſſoient ſur les bords du Tybre, & ſur les murailles du Capitole, de meſme qu'ils croiſſent ſur les bords de l'Orne, & ſur les murailles de nôtre Château.

Quelle apparence y a-t-il, que la terre, nôtre bonne mere, euſt eſté ſterile en ſa verte jeuneſſe, & qu'elle s'aviſaſt d'eſtre feconde, & de faire de nouvelles productions, aujourd'huy qu'elle a plus de cinq mille ans, & qu'on la croit dans ſa vieilleſſe decrepite. Mais diſons auſſi que les œillets tels que nous les avons dans nos jardins, avec cette grande quantité de feüilles, cette varieté & bigarrure de couleurs, cette odeur forte de giroflées, ſont une invention des derniers ſiecles, des effets de l'art & du ſoin des hommes, & non de la Nature ſeule. La meſme choſe ſe doit dire des violetes doubles, des roſes de Hollande, blanches, jaunes & rouges, auſſi bien que de ces tulipes flagellées & panachées, qui faiſoient il n'y a pas long-temps toutes les delices, & toute la folie de nos curieux. La difficulté eſt plus grande de ſçavoir ſous quel nom les Romanies ont eſté connus : quelques-uns croyent que c'eſt ſous celuy d'Hyacinthe : & de ce nombre eſt Ronſard, dont on lit ces vers en l'une de ſes Elegies,

Que maintenant le cours de Nature ſe change,
Que tout ſoit transformé, que rien ne ſoit étrange ;
Le chardon ſoit la roſe, & la vermeille fleur
De l'œillet Aiacin, prenne blanche couleur.

Il appelle l'œillet Aiacin, parce que l'Hyacinthe nâquit du ſang d'Aiax. Pour les Anemones elles nâquirent du ſang d'Adonis, & leur nom a eſté formé d'un mot Grec, qui ſignifie le vent, parce qu'elles s'ouvrent aux douces haleines des Zephyrs, ſoit comme il y a plus d'apparence, parce qu'elles ſont ſi fragiles que le moindre vent fait tomber leurs feüilles. Tous nos doctes Simpliſtes aſſeurent que ces Anemones dont parlent les Autheurs Grecs & Latins, bien loin

d'eſtre les anemones qui ſont l'un des plus beaux ornemens de nos parterres, ne ſont qu'une ſorte de pavots que nous voyons dans nos campagnes, & qu'on appelle des ponçeaux. En effet, on en faiſoit ſi peu de cas, que pour marquer un homme qui comparoit quelque choſe de tres excellent, avec quelque choſe de tres vil, on diſoit en commun Proverbe qu'il comparoit la roſe avec l'anemone : & le berger de Theocrite, met entre la beauté de ſa bergere, & la beauté des autres bergeres du hameau, la meſme difference qu'il y a entre la roſe & l'anemone, ou l'églantier. Que ſi ces Meſſieurs nos Sçavans n'en doivent pas eſtre crus, & s'il eſt vray que les anemones des Anciens & les noſtres ſont la meſme choſe; il faudra dire qu'elles n'ont eſté autrefois mépriſées, ou qu'à cauſe de leur fragilité, ou que ſur ce principe que toute fleur pour bien ſoûtenir ſon nom, doit contenter l'odorat auſſi bien que la veuë, qu'autrement elle n'eſt qu'une peinture, & non pas une fleur. C'a eſté là vray-ſemblablement le ſentiment de nôtre Malherbe, car ce grand amateur des roſes, qui diſoit qu'il n'y avoit au Monde que deux choſes belles, les roſes & les femmes, & deux bonnes, les femmes & les melons, écrit ainſi en ſa letre à M. l'Eveſque de Mande. « Je ſuis en un « âge où il y a de l'apparence que les Muſes qui ſont « fillettes ne ſont pas grand conte de moy, & que « pour le plus, elles ne me donneront que quelque « brin de lavande, quelque tulippe, ou quelque autre « de ces chetives fleurs, qui ne ſont bonnes que pour « le chapeau d'un nouveau marié de Clamard, ou de « Vaugirard. Mais quand je les conjureray au nom « de nôtre demy-Dieu, je m'aſſeure qu'elles n'ont point « de jardin qui ne me ſoit ouvert, & qu'il n'y a point « d'œillets ni de roſes qu'elles meſmes ne prennent la « peine de me cueillir. » Peut-eſtre le bon homme ne

oit-il pas tant mener par le bout du nez, & que
u d'inclination pour les tulipes venoit de ſon
: connoiſſance en un temps où l'on ne voyoit
fleurs que celles que nous voyons aujourd'hui
i boutiques de nos Patiſſiers & de nos Apo-
es. Quoy qu'il en ſoit, je ſuis d'un tout autre
ıe luy, au moins en un point, ſur lequel je ſuis
le jetter le gan à quiconque le voudra relever.
ıue je tiens qu'il n'y a que deux belles choſes
ɔnde, la violete, & Philis; & deux bonnes,
, & les fraiſes; & tant que je vivray, on m'en-
chanter,

Mon Dieu! que ma fleurete eſt belle!

enſé dire, que ma Bergere, auroit-ce eſté un ſi
crime, & ne me l'auriés-vous jamais pardonné?

Mon Dieu! que ma fleurete eſt belle!
Je l'aymeray juſqu'au tombeau.
Point d'yeux, point de cœur que pour elle,
Au monde il n'eſt rien de ſi beau.
Mon Dieu! que ma fleurete eſt bèlle!
Je l'aymeray juſqu'au tombeau.

LETRE EN VIEUX STILE.

VIII.

. gente & douce Damoiſelle,
Moult ſuis emerveillé, & n'eſt nulli qui di pareil
fuſt, comment n'eſtes en opinion de vous re-
prez nous, à jour de tant de ſolempnitiez &
ébanoymens. J'en ſuis dans grand altere & de-

piteux au de là de ce que cuideroit aller imagination d'engin humain. Par ma foy ne peux-je mie comprendre de quelle achoiſon ou art de Nigromancie eſtes arreſtée, & voulez habandonner nous autres pauvrets & langoureux. Quoy ! ſeriez bien tranſportée en corps & ame dans le palais d'Apolidon ? ſainſin étoit par ma foy douce Damoiſelle, voudrois-je y eſtre auſſi pour éprouver avec vous l'arc des loyaux Amants. Enenda beau Sire, direz vous, nous ſommes icy à nous ébaudir & ſolacier plantureuſement en la ſaiſon gaye du vert & joly mois de May ; nous entendons oyſillons, paſtourelles, & petits ruiſſelets faire à qui mieux mieux gracieuſes melodies. Si voyons au matin le clair Phœbus atteler ſes chevaux pour illuminer la machine ronde, & eſſuyer les prez floriſſants encor trempez des larmes de la freſche Aurore : & voyons au ſoir le meſme Phœbus s'empoindre ſous les ondes, & tendre ſon tref de ſamy tout broché d'or, d'emeraudes & ſaphirs. D'une part, oit-on guermenter la douloureuſe Echo qui remplit l'air de ſes griefs plains & piteuſes lamentations ; & en autre endroit verriez Zephyrus avec s'amie Flora, qui ſe harpe gracieuſement à elle, & luy veut bailler la cotte verte ; & par aucune fois cuideroit bien trouſſer ſon cercot & vaſquine : mais elle aveque rainſeaux d'épine fleurie, luy fiert ſur la dextre non ſi tant douloureuſement que ſang en jaille ; ſi durement pourtant qu'il n'a mie envie de paſſer plus outre. Que voulez vous, à brief parler, la bonne Nature & le liart Genius s'entrefeſtoient gorgiaſement, & toutes choſes ſe recreant nous recréent. O douces chanſonnetes des freſches & plaiſantes ferées du gracieux mois de Cupido ! & vous ſolacieuſes harmonies du vert Printemps tant agreables à la vermeille épouſe du vieux Tithon, qui pourroit ou qui voudroit onques-mais vous guerpir ? Par ma foy, belle Damoiſelle,

veez cy foiſon de beaux propos que nous alleguez, & en ce qu'avez dit pouvez dire voir. J'en veuil du tout convenir avec vous; à tel ſi pourtant que m'accorderez qu'en la bonne cité de Ken il y a huy moult d'autres plus ſavoureux ébats. Sçavez donc s'il vous plaiſt, que depuis nonne juſqu'à veſpres, s'eſt paſſé choſes pour leſquelles chacune raconter faudroit bien long jour d'été. Suffiſe vous d'entendre qu'aprez qu'on eut oüy grant piece. * * *

belle amie robé cœur de moy, & emblé toutes roſes & muguets, & n'avez laiſſé dans le vergier de m'ame, que ſoucis, épines & habondance de penſées. Sy qu'autre choſe ne quiers qu'a jouïr de vôtre veuë, & deſire tant que plus à avoir vôtre bonne amour dont ſuis empris, & continuation de vôtre bonne grace. A tant chere Dame à Dieu vous commant, & grant mercy de vôtre courtoiſie.

Le tout voſtre & qui muer ne peut
Vrian Damoiſel de la Mer.

IX.

JE ne puis plus m'empeſcher de le dire, en verité vous eſtes inſupportable. On ſçait bien que le Ciel a fait vos yeux pour l'empire, comme nos cœurs pour la ſervitude; & de ce coſté-là je ne trouve point étrange que vous vouliés tout vaincre & tout aſſervir. Mais de vouloir tout ſçavoir, & nous oſter tout ce que nous avons, cela eſt-il juſte, cela eſt-il honneſte, cela eſt-il d'une jolie Demoiſelle? Si vous continués de la ſorte, je ne ſçais ſi nous pourrons ſauver nôtre Grec & nôtre Latin. Quand je vous écris en vers, vous m'en renvoyés qui me font renoncer à la peinture: quand je veux joüer de la letre galante & du billet doux, & que pour cela je lis & relis mon Voiture; vous me montrés que mon Voiture ni moy n'y entendons rien. Que ſi je monte ſur mes grands chevaux, & prends mon ſerieux, & mon haut ſtile; là deſſus vous le prenés d'un ton qui rabaiſſe bien-toſt mon caquet, & qui me fait ramper à terre. Pouſſé de tous coſtés, ſi j'implore le ſecours de Remondin, de Palmerin, de

Perion, d'Amadis, de Renaut de Montauban, de Huon de Bourdeaux, & ſi j'emprunte la plume de tous les autres Preux; tout auſſi-toſt vous me faites voir que Griane, Eſclarmonde, Meluſine, Oriane, Briſenne & ſa chere Dariolete, ne ſont que des beſtes auprés de vous. Tout de bon, cela ne me ſemble pas fort plaiſant que vous ayés tant d'eſprit; & bien loin d'eſtre du gouſt de ceux qui ſont bien aiſes de trouver en une meſme perſonne leur Maître & leur Maîtreſſe, il eſt de certains momens où je ne vous regarde pas de trop bon œil. Quelqu'un a dit autrefois : qu'ils ne m'ayment point pourvû qu'ils me craignent ! feriés vous bien aſſés tyrannique pour dire la meſme choſe ? vous l'étes au moins aſſés pour ne vous contenter pas de nous confondre, & de nous battre juſques dans nôtre fort, mais pour vouloir que je vous en fourniſſe les armes. Il faut, dites-vous, que je vous faſſe voir tout ce que j'ay de vieux Autheurs, & les Manuſcrits meſme. Eh Dieu ! qui eſt la jolie Demoiſelle autre que vous, à qui il ſoit jamais entré dans l'eſprit une telle penſée, & qui ait ſeulement prononcé ce gros mot de Manuſcrit ? Vous voulés ſur tout que je vous communique le Traité de Chevalerie, que l'Illuſtre & genereuſe Madame de Matignon m'a mis entre les mains; & vous me promettés auſſi une fois pour toutes, qu'aprés cela vous me ferés vôtre Chevalier, dans les formes & ſolennités accoûtumées. Et bien, Mademoiſelle, étudions & pratiquons, s'il vous plaiſt à l'envy, vous, ce qui eſt du devoir de celuy qui confere l'ordre, moy, ce qui eſt du devoir de celuy qui le reçoit : & je vous aſſeure bien que ſi pour me donner l'accolée & faire le reſte, vous avés l'attrempance & debonnaireté requiſe; de mon coſté j'auray pour vous ſervir toute l'humilité, loyaleté, & iſnelleté, que doit avoir franc & vray Chevalier.

Je vous envoye les portraits en petit de nôtre Académie & de nôtre Ville, que vous avez ſouhaité voir. Mais vous me demandés encore les Curioſités inoüyes de Gaffarel. Bon Dieu ! qu'en voulés vous faire ? il ne falloit plus pour vous achever de peindre, que de ſçavoir joüer du taliſman, & du charactere. J'ay encore à vôtre ſervice, un petit traité Arabe des Philtres, la Recepte de Goclenius pour faire de cét onguent ſympathique, où il entre du ſang d'un petit enfant nouvellement égorgé. J'ay la Magie de Delrio, la Demonomanie de Bodin, & autres telles menuës gentilleſſes, & jeux d'eſprit. Diſpoſés-en, Mademoiſelle, mais vous ne ſçavés dé-ja, vous ne ſçavés que trop l'uſage des charmes, & l'art de faſciner, c'eſt à dire, de tuer les gens avec les yeux. Quelle terrible Demoiſelle vous eſtes !

Cy eſt ly Traitie de Chevalerie à tous allans & venans.

Tranſlate du Latin en Langue vulgare.

LEs plus nobles offices qui entre les Hommes ſoient, ſont les offices de Chevalerie & de Clergerie. Clerc n'eſt mie contre l'ordre de Chevalerie, ni Chevalier n'enginne mie à Clergie, pource que l'un n'eſt contraire à l'autre, autrement ne ſeroit pas ordre.

Chevalier doit eſtre greigneur & moult avoir biens, pource que ſans chevanſe & ſans biens, & ſans moult grande baronnie, pas ne pourroit maintenir Chevalerie.

Empereur doit eſtre Chevalier & Seigneur de tous Chevaliers; comme auſſi affiert qu'ayt ſous ſoy qui Chevaliers ſoient, por à luy ayder à maintenir Chevalerie. Puis Rois ſy doivent avoir ſous ſoy Comtes, Vicontes, Princes, Ducs & Vavaſſeurs, & encor par deſſous cils, tous greigneurs Barons & Chevaliers d'un eſcu. Et tout quant qu'il y a de Rois & Princes, s'ils ſont Prevoſts & Baillifs autres que des Chevaliers, ils ſont contre l'ordre de Chevalerie, ſinon que Chevaliers à ce convenans ne fuſſent laittriez.

Quand meſtier eſt qu'aucun entre & vienne en l'état de Chevalerie, il convient donc que ſoit laittrie, & qu'il hante armes & tournois: ſi que duit & éprouvé ſoit pour bien garder ſoy & les autres que meine en

bataille. Et tout Chevalier ſy doit eſtre moult expert & adroit aux armes, mais auſſi doit-il avoir ſageſſe & attrempement pource que mieux vaut avoir ſageſſe & attrempement que force de corps & hardieſſe de cœur, & ſans celle ſageſſe Alexandre meſme n'euſt pas fait tant de belles proüeſſes d'armes ; & quand il conquiſt les parties d'Orient, aſſavoir, Egypte, Judée, Chaldée, Perſe & Inde, juſqu'à la terre des Bragmans, ſi ne fut mie par les faits Chevalureux & belles appertiſes d'armes de jeuneſſe d'icel Alexandre, ainſois par l'art de Sageſſe des Anciens, qui o luy eſtoient & qui moult ſavoient commander Jeuneſſe.

Tout Chevalier doit eſtre de noble lignage, avoir âge competente, eſtre bel & gent, & d'une ſtature grande & vigoureuſe, car ſi de bas lieu eſtoit il deshonnoreroit Chevalerie, & ſi pas âge convenable n'avoit il pourroit ſe méprendre, & faire choſe contre l'honneur de ſon corps, comme eſt moult à craindre & douter Jeuneſſe. Comme auſſi ſemblablement eſt beauté à deſirer, & ſtature ni trop groſſe ni trop petite, ainſois belle & avenante. Mais ſur tout, ſoit ſain de corps & en ſes membres, moult ſaige, & de bon engin, eſtre bien moriginé, & craindre ſur tout, Dieu & ſon honnor, eſtre patient & fidele envers un chacun, de propos aſſis, & ne penſer autrement qu'on dit.

L'équipage de Chevalier s'y doit eſtre bel & bien dreſſie, avoir ſur tout bon palefroy & bonnes armures, ainſi comme heaume, haubergeon & harnois de jambes & de pieds, en la main droite une lance, & en la feneſtre, l'écu o la maſſe, les plates veſtues, ſon épée & couſtel, & ſon enſeigne pour bataille.

Chevalier doit avoir biens tant pource qu'à rober meine povreté, que ſans chevanſe & plante pas ne ſçauroit grand ſervice faire, mais pour liberalite avoir : & eſt la choſe qui mieux convient à Chevalier & luy

appartient que liberalité avoir; & à ce eſt rapportée une hiſtoire d'Alexandre, qui ſous nom d'Antigonus alla viſiter le Roy Porus, comme il eſt déclarié ſy aprés. Sous guiſe de ce Chevalier il le reçut moult honorablement, & le fiſt aſſoir à ſa table, & luy envoyoit de tous ſes mets dans vaiſſeaux d'or & d'argent, que Alexandre retenoit ainſi comme ſy eſtoient ſiens, donc moult furent les preſens ébahis & en avertirent le Roy Porus, qui lui demanda porquoy il faiſoit ainſy. Adonc reſpondit le Roy Alexandre ſous le nom d'Antigonus en ces mots, Sire je te prie que toy & ta Chevalerie entende un peu les couſtumes de la grand largeur du Roy Alexandre. Je Antigonus ayant oüy raconter ta grand renommée, ſy me ſuis affié à toy que n'ay pas moins cuidé eſtre large, & pource que ſa couſtume eſt, que tout Chevalier qui deſire emporter en ſa table comme ſiens tous veſſeaux d'or & argent dans quoy les mets luy ont eſté preſentez, ainſy penſoy que celle couſtume en toy fuſt. Et quand les Chevaliers du Roy Porus eurent entendus ces choſes ſy laiſſierent le Roy Porus, & ſuivirent Alexandre en ſon Chaſtel qui leur fiſt grands dons: & par celle exemple eſt liberalité recommandée à tout Chevalier, mais non mie prodigalité qui autant eſt contraire que avarice, car en l'un ni en l'autre riens ne vaut exſes, mais honneſte magniffiſenſe, & gratieuſeté liberale moult convient à Chevalier, & loyaulte faire en toute vertu.

Chevalier doit eſtre donc liberal & large, mais auſſy courtois & ſans vaine gloire, ſans aucun mauvais propos & ſans gengleryе, & ſi doit avoir bon engin à bien cuider & faire tenir prontement tables rondes, hanter les tournois, & aller aux jouxtes, chaſſier cerfs, lions, & telles autres, mais ſur tout, juſtice & loyalete, charite, humilite, eſperance & iſneleté.

L'Office du Chevalier eſt de moult garder le droit de ſon Prince, & à luy eſtre loyal, defendre orphelins & veuves, & toute autre maniere de gens meſaizez, & ſerchier larrons & robeurs de peuple, & tels mauvaiſes gens, & pource doit avoir Chatel, Villes ou citez, pour tenir main forte, & raiſon & juſtice garder à tous, tenir ſon harnois bel & net, & avoir touſiours ſon palfroy preſt pour aller combatre.

Por eſtre fait Chevalier, il convient quelque ſolennelle feſte comme Paſques, ou Noel; examiner bel & bien ſa conſcience, & communier & jeûner le jour de devant, auquel faut eſtre adoubé Chevalier, & la nuit veiller en prieres & oraiſons dans l'Egliſe, puis eſtre couchié dans un beau lit gentement, & le lendemain de la feſte que aura eſté adoubé, faire chanter une Meſſe ſolennellement, pour ſe preſenter à genoux devant l'autel, & s'offrir de bon cœur à Dieu, & à l'ordre de Chevalerie : puis aſſiſter au Sermon, où eſt declaré l'honnour de Chevalerie, & le devoir de tout Chevalier en icel ordre, puis s'agenoiller devant l'Autel, & liever en haut ſes mains & ſes yeux; & le Duc ou Prince, qui l'ordre de Chevalerie donne, s'accointe du Chevalier & luy ſeint le gleyve, baiſe le Chevalier en la bouche, & luy donne une accolée. Puis la meſſe eſtant finie, icel Chevalier eſt mené par Ville pour le monſtrer à la gent qui le reconnoiſt Chevalier, & por avoir greignor paor & tremor, c'eſt à dire, crainte de mal faire & de mal penſer. Et eſt cil jour mené grand feſte par tote la citey, & eſt grand mangier; & ſi ſe fait de grands dons tant par le Chevalier nouvel, que par le Prince, ou le Roy, à tous autres Chevaliers qui là ſont, & tout le reſte du jour ſi ſe paſſe à jouxter & bourder.

Et ce eſt le menu Traitie de Chevalerie. Aprés lequel ferons de tout ce que deſſus les ſignifiances.

Des ſignifianſes en general de l'ordre de Chevalerie.

LEs ſignifianſes en general en l'ordre de Chevalerie, ſont en la maniere qui enſuit. Tout premierement eſt, que tout ainſy comme confez & repentans ſont les Chevaliers, ils doivent avoir touſiours l'ame nette, & ſans ſoüillure aucune de pechye mortel, d'empuis le jour que ſont faits Chevaliers, juſqu'à l'heure de la mort.

Le lit où ſont couchiez, ſignifie que doivent conquerre par Chevalerie un beau lit d'honneur en ce bas Monde, puis à la fin Paradis.

Quand devant qu'eſtre au lit couchiez ſont lavez & baignez, o le poil rey, ſignifie netteté de cœur, & qu'ils doivent touſiours avoir l'ame pure.

Que la robe linge & blanchye, qui eſt baillée au liever du lit, ſignifie candeur; & la robe meſme qui fut baillée à nôtre Seigneur Jeſus, la robe vermeille ſignifie que tout bon Chevalier doit ſouffrir peine & épandre ſang, tout premierement pour le droit de Dieu, & de ſon Egliſe, puis de ſon Seigneur & Roy, & aprés pour toute Juſtice, & perſonnes indefenduës.

Les chauſſes noires qu'on prend en aprés ſignifient humilité, & quand de pas que nous faiſons ne tendent rien qu'à la mort.

L'épée ou glayve trenchante des deux coſtez, qui eſt faite en croix, denote en premiere inſtance, que tout ainſi que nôtre Seigneur fut victorieux en Croix, auſſi

faut-il vaincre en toute bonne équité, aſſçavoir, tout premierement les ennemis de la Croix, puis tous autres en aprés : & comme elle trenche des deux coſtez; auſſi ſont compris au devoir du Chevalier, tant l'intereſt temporel, que le ſpirituel. Et ce dit nôtre Seigneur en l'Evangile, que qui n'a glayve li vende ſa cotte & l'achete; & à ce répondit S. Pierre, & diſt, Sire véez cy deux glayves, & à ce nôtre Seigneur répondit, il ſouffit. Mais ſes Diſciples pas ne ſçavoient, que ung eſtoit le pouvoir qu'il donnoit à S. Pierre, de pardonner & corrigier tous les pechyez : & pour l'autre, le glayve de pugnition qui aux Princes du temporel appartient.

Comme auſſi par l'épée & la reinge ou ſengle qui eſt blanche, eſt ſigniffiance que doit garder nettement les reins qui en ſont ceints de toute ordure de luxure, & deshonneſtes penſées.

L'accollée ſignifie proüeſſe, & qu'on ſe doit ſouvenir de cil qui a fait Chevalier, & tant plus qu'il eſt bon, loyal, & droiturier, tant mieux ſera pour le Chevalier; car s'il n'eſt mie tout tel que doit eſtre, il donne ce qu'il n'a mie, & s'il avenoit que Chevalier ne fuſt mie tel comme il affiert c. a. bon, loyal, & heureux en guerre, à ce bien pourroit-il s'en prendre, & pource à cela doit moult regarder nouveau Chevalier, de quelle main le peut eſtre.

Le bayſier en la bouche, eſt ſigniffiance d'amour & de paix, & que le nouvel Chevalier doit avoir loyaulté, franchiſe, & reſplendir par vertus de bonnes œuvres, & ſurmonter les autres par liberalité & courtoiſie.

La lance qui droite eſt, ſignifie auſſi droiture qui doit eſtre au Chevalier.

Le fer denote ſa force, & le pannonſeau qui eſt veu de haut & loin, ſignifie que la verité d'icel doit eſtre connuë de tous.

Le chappel de fer ſignifie vergogne, car ainſi comme vergoigne fait baiſſier les yeux, auſſi fait le chappel de fer qui défend le Chevalier en ſon chief, comme la crainte de vergoigne empeſche le Chevalier, qui eſt le plus haut état de tous, qu'il ne s'encline à vilennie, & ne faſſe choſe indigne de vray Chevalier.

Le Hautbert, ſignifie châtel & fortereſſe, qui ſi bel & ſi bien doit eſtre fermé que l'ennemy n'entre, & non ſeulement les coups & meurtriſſures, mais auſſi trahiſon, deſobeïſſance, deloyauté, ne nul autre vice qui que ſoit, & qui peut rendre le Chevalier indigne de l'honnor de Chevalerie.

Chauſſeure de fer, ſignifie que tout Chevalier doit tenir les chemins ſeurs, pour aller & venir à toutes perſonnes.

Les Eperons dorez, ſignifient au Chevalier, diligence & iſnelleté.

La gorgere, ſignifie obedience.

La maſſe denote proüeſſe, & force de cœur.

L'écu ſignifie que tout ainſi, qu'eſt moyen entre le Chevalier & l'ennemy, qu'auſſi doit eſtre le Chevalier, moyen entre le Prince & le Peuple.

Les Gantelets veulent dire, qu'il ne faut mie lievier la main pour faire aucun mauvais ſerment, ni prendre mallement de ſes mains, ni faire aucun attouchement deshonneſte, ainſois pour noblement batailler, & défendre le Roy & le Peuple.

Le Cheval ou deſtrier, ſignifie nobleſſe de courage. Et la ſelle qu'il a ſur le dos, ſignifie fermeté & ſeureté en ſon aſſiete. Il ſignifie pareillement la grande charge, & le grand faix, qu'eſt celuy de Chevalerie.

Les Renes de la bride & du frein veulent dire que le Chevalier doit refrener ſa bouche, & ſa langue de tout mauvais propos, meſme de trop boire & de trop manger, car aucun excez n'appartient à Chevalier, &

ſignifie pareillement que le Chevalier ſe doit laiſſier mener comme dit eſt, & doit faire largeſſe de ſes mains.

La teſte de ſon Cheval eſt ſigniffiance & montre ainſi que va devant, auſſi doit faire raiſon en la perſonne du Chevalier. Et comme la teſtiere du cheval le défend des coups, auſſi doit faire raiſon quand vergoigne cuide le Chevalier bleſſier.

Le pourpoint du Chevalier, ſignifie grands travaux, & tout ainſi comme il reçoit tout premierement les coups, que ne fait le haubergeon; ainſi doit le Chevalier reçevoir les coups, premier que la gent qui eſt en ſa garde. Et le ſignal qui eſt tant en l'eſcu qu'aus pourpoint, eſt par où le Chevalier ſe fait connoiſtre en bataille, par quoy il reçoit los ou deshonnour, s'il avient qu'il bataille vaillamment, ou faſſe acte de coardiſe. Et ſil qui premier inventa ſignal fut le meſme Alexandre, & ce pour differenſialité d'icels Chevaliers, parce que comme reconnus eſtoient chacun prenoit peine de mieux faire.

Banniere eſt donnée à Roy & à Prince, mais encore mieux affiert à Banneret, qui a maints Chevaliers ſous ſoy; & pource premier Banneret, porte banniere de ſon Roy ou Duc, ſi avient que Roy ſoit preſent, & eſt comme pere des Chevaliers, & à lui ſeul appartient de droit où le Roy n'eſt mie, faire Chevaliers de l'Ordre.

Mais pour concluſion donner à cette œuvre, Chevalier eſt moult honnourable office, & par deſſus tous Offices & Ordres, & toutes les Ordres de tretout le monde, excepté Prêtriſe, qui appartient à ſaint Sacrifice. Et moult eſt de meſtier l'ordre de Chevalerie quand au gouvernement du Monde, & porce moult doit eſtre le Chevalier honnorey de tote la gent, & ſi à Roy ou Prince n'eſtoit nobleſſe de Chevalerie por

eux eſtre indignes, ils ne ſeroient mie dignes auſſi d'eſtre Roys, & par ainſi doivent Roys honnorer Chevalerie. Auſſi les Rois & hauts Barons de terre ſoient Princes ou Ducs, doivent tenir les Chevaliers par deſſus les autres hommes, car ils ont franchiſe, & celle franchiſe concorde à la franchiſe du Roy, & pource convient que l'honneur du Roy ou du Prince, ou de quelque autre haut Baron & Segnor de terre que ce ſoit concorde à l'honneur de Chevalier, en telle maniere que le Roy ſoit ſon Seigneur, & le Chevalier ſoit honnorey du Roy, & l'honnor du Chevalier appartient qu'il ſoit aymé par ſa bonté & loüé par ſes hauts faits & proüeſſes, & qu'il ſoit priſé par ſa primeté, & porce doit eſtre conſeiller du Roy ou Prince, ou de telle maniere de haut Baron.

Tout noble Baron & haut Seigneur qui honnore Chevalier, honnore ſoy-meſme, car quelque greigneur Baron que ſoit fuſt-ce Prince ou Duc, ne peut eſtre plus que Chevalier, & qui dépriſe Chevalier, dépriſe ſoy-meſme, parce qu'il dépriſe ce qu'il eſt fuſt-il Roy; ainſi Chevalier doit honneur à ſoy-meſme, & à l'ordre qui en luy eſt, & ſe les homs qui ne ſont mie Chevaliers ſont tenuz & obligez de honnorer ſon corps, à eſtre veſtu noblement, & eſtre bien monté, à avoir bel équipage & beau harnois, & tant plus ſans comparaiſon de avoir le courage noble par lequel eſt honorey de Chevalerie, & icel courage eſt deshonnorey quand vils penſemens & mauvaiſtiez met en luy: adonc Chevalier qui ainſi deshonnore ſon courage par lequel eſt fait Chevalier deshonnore Chevalerie, & Chevalier qui deshonnore ſoy ou autre Chevalier ſon per, n'eſt pas digne d'avoir honneur.

Maintes ſont les honneurs & les reverenſes qui doivent eſtre faites à Chevalier, & de tant que le Chevalier eſt greigneur, de tant plus eſt obligé & tenu

de honnorer Chevalerie : dequoy eſt aſſez ſermonné en ce livre de Chevalerie. Et pource y veux mettre fin à l'honneur de Sainte Trinité, un ſeul Dieu en unité, Pere, Fils, & Saint Eſprit. Amen.

Cy fine le petit abregyé de Chevalerie, tranſlaté ſur l'original, & mis en Langue vulgare & Françoiſe, en l'année mil trois cent ſoixante & dix-ſept.

VERS FRANÇAIS.

Les meilleurs vers français de Moiſant de Brieux ſont médiocres; aucun ſouffle vraiment poétique ne les anime. La plupart sont des bluettes de circonſtance que l'amitié accueillait, que l'auteur imprimait parfois, mais qui ne doivent vivre que dans ſes recueils. On en a vu parmi les citations que M. René Delorme a faites dans ſon Eſſai, couronné par l'Académie de Caen. Nous y ajoutons avec réſerve quelques ſonnets.

SONNETS.

POVR MONSIEVR

LE DVC DE MONTAVSIER.

ALcandre, tout couvert de ſang & de pouſſiére,
Par cent exploits fameux, & dans mille hazards
Signala ſa vaillance, &, comme un autre Mars,
Monſtra les beaux tranſports de ſon ardeur guerriére.

Cette valeur parut d'une illuſtre maniére,
Lors qu'un cruel Deſtin fit voir de toutes parts
L'Etat battu des vents, couvert d'épais broüillards,
Et reduit preſque au point d'une ruine entiére.

Ce Brave, dans ces temps de deſordre & d'effroy,
Appuya de ſon bras la cauſe de ſon Roy,
Et ſe le vit briſer pour ſa juſte défenſe.

Aprés cela, grands Dieux, ſi vous n'eſtes ingrats,
Avecque le bâton de Maréchal de France,
Il faut un cordon bleu pour ſoûtenir ce bras.

AV MESME

Lors qu'il vint commander pour le Roy en Normandie, & que le bruit courut que de ce premier voyage, il ne paſſeroit pas Roüen.

HEros dont les vertus égallent la naiſſance,
En qui le Ciel a mis par un mélange heureux,
Vne haute ſageſſe, un cœur tout genereux,
Et de nos plus beaux Arts la belle connoiſſance;

Fais-nous voir nos deſirs changés en joüiſſance,
C'eſt aſſés ſoupiré, contente enfin nos vœux;
Quel envieux Demon, quel Deſtin rigoureux
Veut nous ravir l'espoir de ta douce préſence?

Le ſejour des Ceſars, des Dunois, des neuf Sœurs,
Caën merite-t-il point tes pas & tes faveurs,
Ce Caën ſi renommé, ſi charmant, ſi ſuperbe.

Mais pour bien ſatisfaire à ſes juſtes deſirs,
Vne choſe luy manque & trouble ſes plaiſirs,
Pour te bien recevoir il n'a plus ſon Malherbe.

A MONSIEVR ****

Qui me demandoit un Sonnet pour ſa Maiſtreſſe : qu'un Sonnet n'eſt pas un couteau à tirer de ſa guaine.

LE Quadrain bien trouſſé, la friande Epigramme,
La tendre Chanſonnette, & le doux Madrigal,
Sont preſts à point nommé de monter à Cheval
Pour ſervir un Amant prés du cœur de ſa Dame.

Meſme avec l'Elegie un Tircis qui ſe paſme,
Peut toucher les rochers du recit de ſon mal,
Et d'un rival fâcheux, ou d'un mary brutal
Dire les verités, & luy chanter ſa game.

Mais pour faire un Sonnet, il faut plus d'une fois
Porter l'ongle à la teſte, & ſe ronger les doigts,
Arpenter ſon Jardin, & joüer de la lime.

Et pourquoy tant de peine en ſes vers trouve-t-on ?
C'eſt que l'on a tantoſt trop de raiſon ſans rime,
Et tantoſt on a trop de rime ſans raiſon.

LA BELLE VISION.

A Monſieur de Triquerville, Conſeiller au Parlement de Normandie.

NON, genereux Daphnis, ce n'eſt point impoſture,
Ni d'un ſonge trompeur le doux raviſſement ;
Non, ce n'eſt point l'effet de quelque enchantement,
Ni d'un adroit pinceau la flateuſe peinture.

I'ay vû, me promenant dans l'aymable verdure,
Que l'Orne de ſes flots baigne ſi doucement,
Les Graces toutes trois regner pompeuſement
Sur des trônes formés des mains de la Nature.

L'un étoit de ſaphirs, d'opale, & de cryſtal ;
L'autre de pur albaſtre, & l'autre de coral,
Tout parfumé d'œillets, de muſc, d'ambre & de roſes ;

L'un gardé par l'Amour, les autres par le Ris ;
Et j'ay vû, cher Daphnis, toutes ces belles choſes,
Voyant les yeux, la bouche, & le ſein de Philis.

LA PROMENADE.

LOrs que le jour n'a plus que de foibles chaleurs,
Sortir pour admirer les traits dont la Nature
Releve de nos Prés la vivante peinture,
Rouler au petit pas ſur un tapis de fleurs;

Voir du Soleil couchant les brillantes couleurs,
Et cent jeunes Beautés ſur la fraiſche verdure;
Des Zephirs & des eaux entendre le murmure,
C'eſt un foible remede à de fortes douleurs.

Mais par un heureux ſort eſtre auprés de Silvie,
Contempler ces beaux yeux dont mon ame eſt ravie,
Ce beau ſein où l'on voit folaſtrer mille Amours;

Luy jurer à l'oreille, & ſans ceſſe luy dire
Que je benis mes fers, & cheris mon martyre,
C'eſt le ſouverain bien que l'on poſſede au Cours.

ENIGME.

NOvs ſommes deux Jumeaux pourveus de mille appas,
Qui dés l'heureux moment que nous priſmes naiſſance,
Voulûmes partager la gloire & la puiſſance
De donner aux Mortels la vie ou le trepas.

Tous deux nous nous reglons ſur un meſme compas,
Tous deux ſommes toûjours en égale balance;
A l'un on ne peut faire aucune violence,
Et que l'autre en pleurant ne le ſoulage pas.

Cette belle union, cette amitié fidelle,
Ne ſe trouble jamais par la moindre querelle;
Ce que l'un de nous veut, l'autre le trouve bon.

Et puis, faux Politique, allés encore dire
Que, non plus que l'Amour, le ſouverain Empire
Ne peut jamais ſouffrir qu'on ait de compagnon!

LE MARIAGE.

SONNET TIRÉ DE CATVLLE.

TV me dis qu'une fille eſt une belle fleur,
A qui dans nos Jardins Zephyre rend hommage;
Que l'Aurore cherit, que perſonne n'outrage,
Et qui hors de ces lieux perd ſa vive fraiſcheur.

Moy je dis qu'une fille a meſme heur ou mal-heur
Que la vigne qui ſeule eſt en bute à l'orage;
Et qui jointe à l'ormeau par un beau mariage
Brave l'effort des vents & reprent ſa vigueur.

Pourquoy, belle Philis, demeurer obſtinée
A mépriſer les Loix d'un heureux Hymenée?
Tu n'as qu'un tiers au plus à ta virginité.

Ton pere pretent l'autre, & l'autre eſt à ta mère;
Seule enfin contre deux, que penſerois tu faire?
Car pour leur double droit, ils me l'ont tout quitté.

POUR Monſieur de Ruqueville, & pour Mademoiſelle de la Luzerne.

DAns l'ardeur d'un beau zele, & dans la forte envie
Qu'eut Oronte de plaire au grand Roy qu'il ſervoit;
Il crût ne payer pas tout ce qu'il lui devoit,
S'immolant à ſa gloire en la fleur de ſa vie.

Au recit de ſa mort, l'adorable Silvie
Qui pour luy ſeulement ſoupiroit et vivoit,
Crût que du meſme coup qui ſon frere enlevoit;
Elle auſſi dans le Ciel devoit offrir ſa

O prodige d'amour! quelque éclat qu'ait ta mort,
Oronte, il eſt certain cette ſœur te fait tort;
Et tu parois petit lors que je la contemple.

Ce qu'ont fait cent Heros tu le fis pour ton Roy;
Mais de ce que Silvie a ſçû faire pour toy,
Toute l'Antiquité ne fournit point d'exemple.

Reflexion ſur la mort de Mademoiſelle de la Luzerne; & ſur ce que l'Ecriture nous enſeigne de l'incertitude de nôtre vie.

TEL qu'eſt le vain brillant de cette fleur ſuperbe,
Qui d'une vive pourpre éclate le matin;
Et qui le ſoir pâlit, meurt, & tombe ſur l'herbe,
Tel eſt de nos beaux jours le fragile deſtin.

Tel qu'un ſonge agreable avec la nuit s'envole,
Et qu'un éclair s'éteint au moment qu'il reluit:
Tel que s'en va dans l'air le ſon d'une parole,
Tels s'en vont nos plaiſirs & nôtre âge s'enfuit.

Orgueilleuſes Beautés qui d'eſpérances vaines
Flatés vôtre jeuneſſe & vos ames hautaines,
Fermerés vous l'oreille à tant d'enſeignemens?

Du moins ouvrés les yeux ſur le ſort de Silvie;
On la voit le matin pleine d'attraits charmans,
On la trouve le ſoir, pâle, froide, & ſans vie.

SVR LA PASSION.

SOVFFRIR pour vous, Mortels! quel amoureux tranſport:
Quelle ſainte douleur doit reſſentir vôtre ame!
JESVS percé de coups meurt ſur un bois infame;
Ah! qu'eſtes-vous, Mortels, qu'on vous ayme ſi fort!

Pour ſauver ſon Païs, Codrus force le Sort
A couper de ſes jours la glorieuſe trame;
Je ſçais que pour un frere, & que pour une femme,
Et Pollux & Gracchus s'expoſent à la mort.

Pylade veut perir pour ſon fidelle Oreſte,
Mourir pour un époux, c'eſt la gloire d'Alceſte,
Qui pretend en amour tenir le premier lieu;

Mais pour des ennemis, que l'horreur de leurs crimes
Avoit faits des Demons la proye & les victimes,
Mourir honteuſement, c'eſt la gloire d'un Dieu.

LES PENSÉES DV SOLITAIRE

MOn Dieu! qu'aprés le bruit des furieux Autans,
Et les longues rigueurs d'une triſte froidure,
Des Zephirs amoureux le paiſible murmure
Enchante mon eſprit & tranſporte mes ſens!

Mon Dieu! que de plaiſirs! que mes yeux ſont contens
De trouver cét émail, cette vive peinture
Dont par des traits formés des mains de la Nature,
Nous voyons nos Jardins s'embellir tous les ans!

Superbes Eſpaliers, & vous jeune Bocage,
Mes plus cheres amours, l'honneur de nôtre plage,
Je m'abandonne à vous, pour vous ſeuls j'ay des yeux.

Ah! c'eſt en dire trop; ne fais point de baſſeſſe,
Mon ame, ſouviens-toy de ta haute nobleſſe;
Quitons, quitons la Terre, & contemplons les Cieux.

LES SOVPIRS DE L'AME PENITENTE.

ABeatv ſous le faix de l'ennuy qui m'acable,
J'implore nuit & jour ta grace & ta bonté;
Et nuit & jour, mon Dieu, je me ſens rebuté,
Et je n'éprouve plus ta bonté ſecourable.

Seigneur, tends moy la main, ô Sauveur adorable,
Ne mourray-je point? as-tu donc arreſté
De n'avoir plus pour moy qu'un viſage irrité,
Et t'offre à mes ſoupirs toûjours inexorable?

Ah! pour me ſecourir s'il falloit qu'en ton flanc
Une lance r'ouvrît une ſource de ſang,
Mes pleurs n'oſeroient pas ta juſtice combatre.

Mais que te coûtera la fin de mon tourment?
Toy qui peux de deux mots tes ennemis abatre.
Tu peux me relever d'un regard ſeulement.

VERS LATINS

Les vers latins firent la réputation de Moiſant de Brieux. Pluſieurs critiques le regardèrent comme le premier poète latin de ſon temps. Nous allons reproduire deux de ſes pièces & un choix d'épigrammes imitées de l'Anthologie grecque. Nous en donnerions un plus grand nombre ſi ce genre d'exercice (nous ne diſons pas de poéſie) avait plus de crédit de nos jours.

GALLVS GALLINACEVS.

TE quoque, magnanimum minitanti voce leonem
Qui terrere vales, miluoque in bella ruenti,
Atque venenatis victor certaſſe colubris;
Quo feriente, Petri repetitis cantibus aures,
Infandum eluitur ſcelus, & ſub corda labantis
Heroïs, iam pulſa redit virtuſque fideſque;
Te, vigil excubitor, te quondam nobilis augur,
Dux gregis aligeri, domini generoſa voluptas,
Solis amor, villæque decus, monitorque laborum,
Ianitor Auroræ, roſeis rutilantia gemmis
Limina recludens, criſtatæ cura Mineruæ,
Rex volucrum, te, Galle, canam: iam iam aſpera bella,
Iamque tubâ meliore tuos meditabor amores.
Phœbe, ſacram celebramus auem, procul ô procul, alme
Pelle pater, febris lentos queîs carpimur ignes,
Ac Vatem defende tuum, ne pectore anhelo
Dumque lacer ſpumante gemit ſub ſanguine pulmo,
Ad votum nequeam validos expromere cantus.
Gallinas pulloſque regens, ſolioque ſuperbus
Stramineo, placidas Cortis moderatur habenas
Gallus, & attentis ſoïers dat iura fimetis.
Iamque recenſet opes varias, lateque patentis
Imperij fines, peragratque horrentia culmo
Atria, congeſtas altum ſeruantia meſſes;
Gibboſamque domum, captiuo vbi Mulciber æſtu,
Nigrantes patulâ ructans modò fauce fauillas,
Triticeam torret grauido ſub fornice maſſam;
Et ſtabula & cellas petit, & plauſura ſalutat
Limina prandentis multâ cum prole coloni,
Ac dulces nidos & cuncta mapalia luſtrat.
Quocunque ingreditur, licet altos ianua poſtes

Attollat, tamen intactæ faſtigia criſtæ
Deprimit elatus, vaſto ſubeunda Giganti
Ceu foret exilis caſa : mox ſtipante caterua
Cortigenûm, & ſolitas fruges poſcente, moratur
Fœcundas tecti ante fores, vbi verbere duro
Exagitata Ceres ſalit, & volitantia latè
Folliculis ſpoliata ſuis alimenta miniſtrat.
Tam faciles libaſſe cibos, atque obuia dona
Sufficit, aſſueto & gaudenti viuere partis.
Nempe exercenda, inſanoque colenda labore
Eſt homini & Gallo tellus, nec contigit vlli
Semideo ſumpſiſſe dapes, aut carpere ſomnos,
Squallenti niſi membra priùs ſudore fatiſcant.
Quels igitur cœnoſa locis ſe turba ſaginans
Setigerûm gaudet, queiſque incubat exiguus mus,
Horrea contemnit criſtati verticis heros ;
Area nuda placet, geſtitque patentibus aruis
Credere compoſitos greſſus, duramque recuruis
Vnguibus, & roſtri diſcerpit verbere terram,
Diſcerptamque nouus foſſor poſt terga repellit.
Nec ſi fortè ilex rigidas ſecat aſpera plantas,
Aut ſplendens oculis ſeſe offert gemma ſuperbis,
Inceptum ſuſpendit opus, nec pectora Galli
Auri fœda fames flectit, terrentve dolores,
Sed petit aſſiduus tenuem per vulnera victum.
Quem ſemel inuentum, rex quo non iuſtior alter,
Diuidit accitæ pubi, plebiſque ſaluti
Inuigilat, cauſa hæc, pretium requieſque laborum.
Subdita nam poſtquàm gens eſt epulata, volantis
Pulueris & fractæ ſegetis ſe fundit aceruo,
Otia longa trahens, tum lentus vellere pennas,
Mirarique ſuæ falcata volumina caudæ,
Pendentes paleas, & celſæ frontis honorem
Purpureum, varios & terga induta colores.
Mox nouus explicitis tremulo conamine plumis
Ardor agit cupidum, tempeſtateſque futuras,
Aſtrorum curſus, & rerum cernere cauſas ;
Pronaque cum reliquis facies animalibus, alui
Et ſit pondus iners, natæque ad pabula mentes,
Fixaque perpetuùm fœtenti lumina terræ,
Huic altùm ſpirant animi, huic cœleſtis origo.
Ætheriuſque ales ceruice vtrinque reflexâ,

Erigit alternos ad Solem luminis orbes,
Et cognata leui percurrit ſidera roſtro,
Æthera ceu lituo deſcribat prouidus auſpex.
Auguſtam veneratur auem (cui vertice ſummo
Effulget regale decus) dignamque fatetur
Imperio, famulans reliquarum turba volantum.
Nec ſolùm imbelles animæ, laſciua columba,
Et fluuialis anas, manuique aſſuetus herili
Fumoſæ viridis cuſtos rhetorque culinæ:
Garrula & aſſiduis gradiens quæ ſaltibus ales,
Tinnula captiuo geſtat crepitacula collo.
Aſt etiam regem poſcunt, regemque ſalutant
Gallum, quæ volucris vigili victricia cantu
Signa fugans Brenni; captaque ex vrbe repellens,
Egit inaſſuetos Româ plaudente triumphos;
Et Nomadum exuſtis ales delatus ab oris,
Cui rubra colla tument rabie, fœduſque procacis
Pendet frontis honos: qui dira minantibus alis
Verrit humum, ridendâ & maieſtate decorus,
Obiicit arrectos expanſi podicis orbes,
Exceptanſque auras voce obſtrepit interceptâ:
Quique etiam regnare velit, ſi Gallus abeſſet,
Detur & imperium formæ, quâ iure ſuperbit;
Tot ſpeculis radians, quot ſunt in corpore pennæ,
Sidereus volucer, cedit tamen æmulus ingens,
Collaque purpureæ ſubdit gemmantia criſtæ.
Talia dum peragens felicis tempora vitæ,
Vndique delatos perſentit lætus honores,
Et nullis ſua regna videt turbata procellis:
Aduolat (ô ſortes fluxas, & neſcia certum
Fata tenere modum) vicinis alter ab aruis
Impatiens otî, laudiſque cupidine ductus,
Gallus & ipſe ferox, qui longâ pace fruentem
Prouocat audaci cantu, & certamina poſcit.
Protinùs igneſcunt animi, perque alta recurſat
Corda dolor, fæuaſque ingens pudor excitat iras.
Vt quondam bellator equus, cùm rauca frementes
Signa dedère tubæ, campum ferit, & tremit artus,
Scintillatque oculis, riget auribus, & vomit ore
Spumanti ardentem fumum: trepidantia Galli
Haud aliter toto ardeſcunt præcordia Marte.
Fruſtrà illum glocitans coniunx fera bella parantem

Submiſſo retinet tergo, tenditque furenti
Implumes patri natos, fruſtra horrida monſtrat
Vindice tecta ſuo forſan viduanda, repenſque
Aut vulpis ſenſura dolos, aut robora milui;
Hæc animum fortem haud frangunt; pietate repulſâ
Gloria ſola viget, patrios & vincit amores
Laudis amor, dominique vrget præſentia, tantæ
Succeſſus auido ſpectantis lumine pugnæ.
Poſtquam animis formâque pares, & paſſibus æquis,
In campum micuêre Duces, non iam ampliùs auras
Plauſibus aſſuetis, vanoque canore laceſſunt;
Pectore ſed firmo, ſed totis viribus inſtant.
Ac primùm aduerſis ſubliſtunt frontibus, altas
Ceu belli verſent curas, & pondera rerum;
Quidque iuuet dolus an virtus ſub corde volutent.
Tum ſeſe alternis infeſto lumine luſtrant,
In ſpeciemque cibos quærunt, pugnæque videntur
Immemores, laceræ dum crebris morſibus hærent
Telluri; at roſtrum fallax iraſque latentes
Exacuunt, captantque irritamenta furoris.
Præcipites tamen inſanus non abripit ardor,
Nec cautas dolor exagitat cœco impete mentes,
Sed centum imbelles vacuo dant aëre ſaltus,
Proludunt & mille modis: gladiator arenâ
Vt ſolet ardenti, tenues dum verberat auras,
Et tentat ſeſe, ac malecautum decipit hoſtem
Cautior, & falſæ deludit imagine pugnæ,
Feſſa petiturus veris mox pectora plagis.
Sic ſeſe experti vano certamine, Galli
Congrediuntur, & in numerum fera prælia miscent.
Tunc trepidi horreſcunt artus, diroque rubore eſt
Ceruicis ſuffuſus apex, ſæuumque coruſcat
Ignibus inſuetis acies: & calcis acuta
Plus ſolito ſplendet cuſpis, colloque tumenti
Dirigûere iubæ, ceu tot minitantia geſtent
Spicula, vel ſidam cupiant prætendere parmam.
Concurrunt ſæuis alacres aſſultibus, iraſque
Ictibus ingeminant crebris, fœdata cruore
Pectora ſunt largo, & laceri crudeliter armi,
Nullaque pars ſincera manet; ſignata rubeſcit
Tellus, alarum ſtridor ferit æthera, plumæ
Euulſæ volucri dantur ludibria vento.

iinùs intereà memores artiſque dolique,
inexhauſto dum ſe molimine tollit,
ienſque moræ vacuas exurgit in auras;
inhæſurus terræ, & ceruice remiſſâ
iacet, & pedibus parcit, vireſque reſeruat,
ſuperuacuí ridens conamina ſaltûs,
bus oppoſitas cernit ſuccedere caudas.
ntur celeres, iuſtique pericula belli
ſi repetunt, & calcem calce repulſant,
antque locum, & captant Solemque Notumque.
liter ſpectare licet duo fulmina belli,
cupidas vtrinque cient in prælia turmas,
ſſe aditus ſidos, præruptaque collis
uiſſe iuga, & vigili crudoque labore
iare ſibi radios, auraſque fauentes.
nùs & ſatis eſt infeſtis calcibus actum,
ortes animi tam longæ tædia pugnæ
ufferre valent, dubio nec cedere campo.
ùs inſtaurant pugnas, roſtroque feroci
liunt, omnique ardentes parte laceſſunt.
· hìc pugna eſt, & ſe crudeliùs vrgent,
es vlla manet, certos nam fallere morſus
latur, & vincendum, aut forti morte cadendum.
i quotque fero dum certant Marte furentes
ra perpeſſi, laniatos turpiter artus
ıe, languentes plantæ geſtare recuſant,
lit, heu! totum corpus, nec concidit ira.
unt, iterùmque nouus furor arma miniſtrat,
e pedes alios, prohibetque fatiſcere vires
, quæ medijs capit incrementa ruinis,
ıtque malis, & preſſa reſurgit in altum,
triumphantis palmæ; proprioque ſuperſtes
neri, ut viuens inter ſua funera phœnix.
ıſpenſa vagis poſtquàm victoria pennis
vtrumque diu ſtetit, en laſſata reſedit
mi tandem ſuper alto vertice regis,
ue cauſa Dijs curæ eſt: graſſator inerti
t terga fugæ, & ſqualenti cedit arenâ.
anhelanti Princeps, latebraſque petentem
uitur magnâ voce, & crudelibus armis:
iidem fugiens, iterùm impreſſura retorquet
. leues ictus; ſeſeque recolligit vltor

(Sed nimis infirmus) proprij lethique pudoriſque;
Et furit incaſſùm, atque animam vomit infelicem.
Extemplò victor ſibi plaudit fortibus alis,
Et magno ore ſui præco celeberrimus, acta
Inclyta vicinos latè diffundit in agros.
Mox ruit in victum, & poſitum pede calcat ouanti,
Iraque effræni lacerum iam corpore toto
Mille nouis laniat plagis, ac mortua iniquo
Effodit (ah rabies) inimici lumina roſtro;
Arreptumque alto mutilatæ frontis honore,
Et ſanie & turpi fœdatum puluere raptat,
Hectora ceu miſerum quondam raptabat Achilles.
Ingentes poſcunt ingentia crimina pœnas,
Magnaque debentur ſeclis exempla futuris,
Queis moniti ſeruent iuratæ fœdera pacis
Prædones, metuantque aliena inuadere regna.
Interea ſtrepitans tectis effuſa iuuentus
It comes, & reduci plaudens regique patrique,
Certatimque ſuæ teſtatur gaudia mentis,
Certatimque omnes victorem nomine dicunt.
Qualis vbi Actiacâ redimitus tempora lauro,
Æternæ Cæſar ſeſe infert mœnibus vrbis,
Sublimis curru, ſceptroque inſignis eburno.
Omnis io pæan! iterùmque iterùmque triumphe!
Clamat inexpletùm plebes, hymniſque fatigat
Continuis faciles Diuos, & feruida circum
Funditur Auguſtos axes: tum diuite pompâ,
Vota ſoluturus ſcandit Capitolia victor:
Haud multùm abſimilis, parilique decore ſuperbus,
Criſtatus Princeps, villæ per vaſta frementis
Æquora fertur ouans; celſi faſtigia muri
Tum pius aſcendit, Phœbo, quem pronus adorat,
Perſoluens meritas grates, partique triumphi
Authorem hunc magnâ teſtatur voce per auras.
Fauſta canit cortis populus, puerique ſeneſque,
Ouiferæ matres, teneræ innuptæque puellæ,
Tarpeiuſque heros, & cætera turba Quiritum,
Maieſtate grauem ac meritis, belloque potentem
Suſpiciunt cuncti Regem, & ſuper æthera tollunt.
Sed micat ante omnes, volucrum dilecta tyranno
Pennigeri regina chori (ceu Cinthia fulget
Inter nocturnos ignes) duceſque Hymenæos

Deſuetoſque agitans, regemque virumque loquaci
Lumine ſollicitat, ceſſataque tempora, longas
Incuſatque moras, & deteſtata puellis
Prælia, ſupremas Orbi allatura ruinas.
Ilicet Idalias bello ſpectabilis heros
Perſentit flammas, & fit tam blandus amator
Quàm ferus hoſtis erat : tum nuptam feruidus ambit,
Illecebriſque petit varijs ; iam garrulus inſtat
Cucurritque altùm, paſſis iam ſtridulus alis
Pennarum oſtentat ſpeciem, cordiſque calores ;
Ac poſtquàm crebris circùm fuit orbibus actus,
Inſilit ardentem, & generoſo ſemine complet.
Sic vbi per medias acies & funera mille
Sæuijt Armipotens, ſuetos exercet amores,
Atque Dionæis lentus requieſcit in vlnis.
Sic Anchiſiades varijs erroribus actus,
Per mare per flammas rabiem Iunonis iniquæ
Perpetiens, poſt tot *quæ bella exhauſta canebat*,
Dulcibus vmbroſi ſuccedit ſedibus antri,
Et gremio infuſus dudum languentis Eliſæ,
Grata procelloſæ ſic fallit nubila lucis.
Ingenitos renouat tantis authoribus ignes,
Et molli petulans Gallus cum coniuge ludit :
Illa virum nunc blanda cupit, nunc fœua repellit,
Quo priùs ardebat reſtinctum fingit amorem,
Et fugit in latebras ; ceu Phœbum territa Daphne,
Aut fugeret pallens dirum Galatea Cyclopem :
Sed magè cauta, procum tentat, blandeque proterua,
Duritieque negans facili, ceſſiſſe quod optet,
Coniugis irritat corda, & ſuccendit amantem.
Quò magis illa fugit, tantò magis æſtuat ille,
Indociliſque pati faſtus, & iniqua repulſæ
Tædia, lenè furit, Paphias atque aggerat iras.
Feſſa cadit, ſed læta cadit, demùmque marito
Sefe auido præbet ſummiſſam, & amabile pondus
Iam ſubit ; infuſos tum dulciùs excipit ignes,
Et geminata moræ felici crimine ſentit
Gaudia, per totas ſe diffuſura medullas.
Non ſic ardebas, Danaë, cùm Iuppiter altas
Irridens turres, liquido te perpluit auro :
Nec fraudis ſecura nouæ ſic, Leda, calebas,
Cùm tua preſſit olor laſciuis pectora plumis.

Mox ſe tollit humo, atque horrentes concutit artus,
Partas excutiens dulci in certamine ſordes,
Et noua calcatas parat ad connubia pennas.
Inſtat enim indefeſſus amans, ſolitaſque Hymenæi
Delicias petit, & rediuiuis ignibus heros
Corda ſalax fœcunda gerens, ſine fine furentis
Ad Veneris ruit acer opus, blandoſque labores.
Nec dominæ illudit, ſterili nec carpitur igne,
Nam ſimul ac rorem ſpumanti Cypride plenum
In genitale aruum ſparſit, micat vſque renaſcens
Aurea progenies, argento ſepta nitenti,
Lenæis celebrata ſacris, veterumque ſecundas
Sueta olim decorare dapes, & ſercula prima,
Sed mutis intacta Sophis, ſuccoque potenti
Ad thalamum tardos inflammatura maritos,
Et liquidas præbens carnes mortalibus ægris,
Coa quibus prohibent validas oracula menſas :
Progenies vaſti genitalia corpora mundi
Exiguo fragilique ſinu complexa, piandis
Exoptata, ori lætum afflatura colorem,
Nec minùs ingenij vires auctura : dolorum
Sed matri fœcunda parens, nixuque cruento
Exiliens fœtâ querulæ genitricis ab aluo.
Quippe nitet læui quæ tegmine, ſenſit amicum
Cœlum vbi progenies, ſenſim rodente tenacem
Aëre ſcabritiem; fuerat priùs aſpera rugis,
Sic latebris hæſura vteri, natura peractum
Donec opus iuſti completo temporis orbe
Viſceribus vellat, dulces & trudat in auras.
Multà dolet tantum experiens gallina laborem,
Atque gracillanti voce & ſingultibus altis
Ingeminat longùm : Fer opem, mitiſſima Iuno,
O fer opem, Lucina potens! Fidiſſimus illi
Reſpondet coniunx, totidemque reſumere voces
Nititur infelix, & verba puerpera fundit,
Si queat infandos partûs minuiſſe dolores,
Partirique graues ſociâ cum virgine luctus :
Confuſis reſonant pulſæ clamoribus auræ,
Tectaque cuncta gemunt, longis perculſa querelis.
Troiugenûm haud tales quondam ferière vlulatus
Æthera, cùm diris facibus teliſque Pelaſgûm
Pergama fumabant, Priamique arx alta cadebat.

Tot precibus lacrymiſque datos, mœſtiſſima mater
Si poſſit fœtus hominum eripuiſſe vorantum
Faucibus inuiſis; ſcandit feſtina cubile
Vimineum, & tepido ſublimis in aëre pendet,
Perque reſurgentis bis dena volumina Solis
Incubat, auerſata cibos; blandoque calore
Fœcundiſque fouet pennis, dum ſpiritus omnem
Intus obit genitor teſtam, parteſque figurat.
Craſſius albumen candentia durat in oſſa,
Rariùs extenſas in carnes mollit, alendis
Artubus inſervit croceum, quod adhæret vtrique
Grandineum extremo vinclum, vaneſcit in auras.
Exerit inde caput, roſtro tundente putamen
Oppoſitum, pullus pipiens, vix primulus audet
Dimidiâ qui parte ſui confidere Cœlo,
Sed cautus lentis Phœbeos hauſtibus ignes
Et bibit, & luci paulatim aſſueſcit amicæ.
Aſt vbi iam vires animique audacia creuit,
Tum latuiſſe pudet fortem, liberque recluſo
Carcere, deſpectis totum ſe proripit vmbris.
Et mox gramineâ princeps laſciuit in aulâ
Paruulus, ingentis qui facta immania patris
Æquare & ſuperare velit, nec degener hæres
Ardentem tenero iam ſpirat pectore Martem.
Hæc ſuper alituum formoſo Rege canebam,
Dulcia quæ lenis mihi Iuppiter otia fecit
Securus peragens, varioſque experta labores
Vitæ fata meæ, & tranquillâ mente reuoluens
Deſuetoſque fori ſtrepitus, placidique Moſellæ
Fluctibus infuſis lætantia mœnia, pulſi
Cæſaris irriſos ſemper dictura furores:
Regnaque felicis quondam, nunc multà gementis
Auſtraſiæ, æternas belli paſſura ruinas,
VNIVS OB NOXAM, maleſanaque Principis acta.

QVERELÆ
SVPER MORBIS
QVIBVS CADOMVS
SVPERIORIBVS ANNIS
AFFLICTATA FVIT.

ELEGIA.

AOnIIS dudum ſedes dilecta puellis,
Inclyta Cæſareâ mœnia ſtructa manu;
Olenidum ripæ molles, gemmantia prata,
Preſſa MALERBÆO florea rura pede!
O Patria! ô Cadomus! Quis te grauis inficit aër,
Heu! nimis infenſum quod tibi Numen obeſt?
Cœli deliciæ, teneri cura vna Fauoni,
Tu nuper Solis candidioris amor;
Æmula Theſſalicis jactabas vallibus arua,
Æmulaque Elyſijs arua beata plagis;
Hîc vbi blanda Quies, Riſuſque, comeſque Voluptas,
Et proprias ſedes fixerat alma Salus;
Hîc vbi ludebant Chariteſque, & plurima Naïs,
Ducebantque leues ad vada nota choros.
Prô dolor! ah! quondam fueras quæ ſplendida Magni
Cæſaris, es Lethi nunc tenebroſa domus:
Hîc vbi pallentes poſuêre ſedilia Morbi,
Inſomnes Luctus, & macilenta Fames;
Hîc vbi triſtè vlulans feralia carmina bubo,
Ac volitans tectis ſtrix violenta canit;

Vndique languentum reſonant ſine fine querelæ,
Viſcera cùm lacerat ſanguinolenta lues.
Paſſim dira furit peſtis, juuenumque ſenumque,
Matrumque atque virûm miſta caterua perit;
Vixque Charon animas omnes tranſmittit ad Orcum,
Dum grauis inſolito pondere cymba gemit.
Corrupti hoc Cœli vitium eſt, vt ſcilicet auras
Quiſque trahit, certam ſic trahit ore necem.
Pallida purpureos Academia ponit amictus,
Cernis? Athenæi pulpita mœſta ſilent.
Et ſora clauduntur; viduas cultoris ad aras
Organa ſacra tacent, raraque thura crepant.
Vtque necaturum volucris formidat Auernum,
Scyllæaſue fugit territa puppis aquas;
Mœnia ſollicitus vitat Cadomæa viator,
Velaque ab Olenijs nauta retorquet aquis.
Sic quæ Neuſtriacæ fuerat lux altera Gentis,
Vrbs modò vicinis inuidioſa locis;
His tantùm horrori eſt, tantùm eſt immane ſepulchrum,
Et ſquallens lacrymis funeribuſque jacet.
O Patria! ô Cadomus! quis te malè perdidit error,
Tam facit auerſos quæ tua culpa Deos?
Quando heu! ceſſabunt fœdæ contagia labis,
Ponenturque tuis debita meta malis?
Quando erit, vt facilis prior indulgentia Cœli
Te recreet, priſcum reſtituatque decus?
Quando mihi doctos dabitur vidiſſe Sodales,
Expertus toties quos mihi junxit amor;
Sacraque virtuti, deuotaque pectora Phœbo,
Pectora Sithoniâ candidiora niue:
Cum quibus ah! memini longos me condere ſoles,
Dum fundit patulas proxima ſylua comas:
Cum quibus & memini longas me fallere noctes,
Dum datur arſuris plurima ſylua focis.
Nuncia jam nobis Lodoici fama triumphos,
Et geritur toto quicquid in Orbe, refert.
Iam nobis referat ſacros Natura receſſus,
Iam Latium varias pandit & Hellas opes.
Iam legiſſe juuat celebris ſubitura Coronæ
Iudicium, vigila Scripta polita manu.
Six explorantur Phœbea ad lumina fœtus,
Quos parit altiſoni fida miniſtra Iouis.

Sic Rheni medijs quondam explorata fuerunt
Fluctibus, illæſi pignora vera tori.
Quiſque ſuos placido promit certamine ſenſus,
Scurrileſque joci, liuor & omnis abeſt.
Certantum regnat docto reuerentia cœtu,
Et cupidos veri ſolius vrget amor.
Quo ſemel inuento, concordi pace ligantur,
Aoniumque Chorum ſpiritus vnus agit.
Viribus aduerſis verùm hinc atque inde refractis,
Sic vnum in corpus Pax Elementa ligat.
Me miſerum! nimis ah miſerum! tam ſemper amatis
Me procul a ſocijs ſors inimica tenet.
Queîs procul emorior ceu vulſus ab armore ramus,
Aut pars emoritur corpore vulſa ſuo.
Ora ſubit pallor, macies depascitur artus,
Languida ſollicitus pectora mœror habet.
Et luces noctеſque mihi ducuntur iniquæ,
Vixque breuis reficit lumina noſtra ſopor.
Nec jam quæ varijs fulgent diſtincta lapillis
Littora, vel Muſis antra dicata meis;
Vel nemoris ſacræ volucrum concentibus vmbræ,
Hortique innumeræ nectareæque dapes:
Nec mihi meſſorum cantus, & ſueta voluptas,
Tritonumve placent Nereidumve Chori.
Omnia corrumpit genialis gaudia ruris
Anxietas crucians, curaque cordis edax.
Nempe vel ambroſiæ latices videantur amari,
Lingua quibus tetro perlita felle madet.
Fallor! an offenſi deſæuit Numinis ira,
Nec data ſunt rapidis omnia vota Notis?
Fallor! an abſterſo mox cedent nubila Cœlo,
Securoſque aditus vrbs lue pura dabit?
Quicquid id eſt, ſeu blanda fauent, ſeu fœua minantur
Sidera, ſtat Patriæ fata ſubire meæ;
Et juuat ad charos citiùs remeare Sodales,
Cum queîs dulce mihi viuere, dulce mori.

EPIGRAMMATA

E GRÆCO

ANTHOLOGIÆ.

Ces épigrammes qui occupent de la page 18 à la page 64 du volume de 1669, *Moſanti Brioſii pars altera*, ſont au nombre de plus de 260, diviſées en ſix parties fort inégales. Quelques-unes de ces pièces ont des titres, la plupart n'en ont pas. Nous avons reproduit comme nous les avons trouvées celles que nous avons choiſies, & nous l'avons fait en ſuivant l'ordre qu'elles occupent dans le volume.

EPIGRAMMATA

E GRÆCO

ANTHOLOGIÆ.

EROTICA, ET BACCHICA.

I.

ILLA ego, quæ Nemeſis temnebam Numina Laïs,
Laïs diuitibus mille petita procis:
Heu! cogor victum texendis quærere telis,
Sic hodie cedit Palladi pulſa Venus.

II.

Bina Venus, bis bina Charis, bis quina Camœna eſt,
Dercylis in cunctis, Gratia, Muſa, Venus.

III.

Me ratio ſæuum contra ſat munit Amorem,
Congrediarque Deo, ſi modò ſolus erit.
At ſocias vires ſi præſtet Iacchus Amori,
Quis valeat contra dimicuiſſe duos?

IV.

Ah! mollis viola, ah! fierem, quò pollice blando
Me legeres, niueo ſuſcipereſque ſinu!
Ah! tenuis fierem Zephyrus, quò feſſa per æſtum
Nudaque clamares,: huc, leuis aura, veni

VI.

Non tuus hîc tumulus, tumuli ſed tu monumentum,
Nam ſplendore tui nominis ille micat.

VII.

Hîc mordax jacet Archilochus, qui primus amœnum
Vipereo docuit tingere felle melos :
Turpi vigineum qui cæde Helicona cruentans,
Virginibus mortis cauſa fit vna tribus.
Heu ! fuge crabronum genus irritabile, marmor
Quos tegit, et tacitum carpe, Viator, iter.

VIII.

Cui Bacchus fuit vnus amor, dulceſque lagenæ,
Hocce Moronis anus conditur in tumulo.
Affuſi marmor decorant hinc inde racemi,
Et patulo decorat ſculptilis ore calix :
Nec raptam ſeſe illa dolet, triſtive marito,
Aut natis; vacuum ſed dolet eſſe ſcyphum.

SATYRICA ET DICACIA.

I.

FŒMINA nulla bona eſt, ſi non mentitur Homerus,
Aut caſta, aut meretrix, vtraque grande malum.
Vt multos Helene triſtem demiſit ad Orcum,
Penelope multis perniciosa fuit.
Materiam Iliadis ſi præbet adultera ; caſta &
Præbet Odyſſeæ fœmina materiem.

II.

Pauper eram juuenis, vetulus ſum diues, iniquâ
Fatorum ſerie, ſemper vbique miſer.
Nam bona tunc aberant, aderat cùm dulcior vſus;
En bona nunc adſunt, dulcis at vſus abeſt.

III.

Non quererer te ſic opibus ſudare parandis,
Quæ vita eſt Coruo ſi tibi vita foret.
Humani anguſtus ſed cùm ſit terminus æui,
Ad quid ſollicitæ tot cumulantur opes?
Is certè inſanus nimiùm eſt qui ſudat & alget
Vt paret hæredi, non ſibi, diuitias.

IV.

Bis dat, qui citò dat; non Gratia venerit ipſa
Grata ſatis, lento ſi venit illa pede.

V.

Tu, quod es appares tandem; ſimplexque Lyæus
Non dedit, at prauum prodidit ingenium.

ICONICA,

SEV DE VARIIS PICTVRIS ET IMAGINIBVS.

I.

VANE Myron, non me formaſti; at gramine læto
Me paſcentem abigens, hîc, violente, ligas.

II.

Quid, vitule, ad mammas mugitus edis inanes?
Lac nullum ars nobis inuidioſa dedit.

III.

Mugiet, vt primùm vitulus me viderit; ardens
Me cupiet taurus, cum grege paſtor aget.

IV.

Currere me, paſtor, quid tot fruſtra ictibus vrges?
Ars non hoc nobis ingenioſa dedit.

V.

IN VENEREM.

Eximiâ ſe conſpiciens in imagine Cypris,
Obſtupuit, tales & dedit ore ſonos :
Num latuit quondam frondoſæ vallibus Idæ,
Et nudam vidit me quoque Praxiteles ?

VI.

IN STATVAM IVNONIS, HERCVLEM LACTANTIS.

Infeſtam cùm mens fuerit finxiſſe nouercam (1),
Iure nouercalis lacte mamilla caret.

PHYSICA,

SEV DE PLANTIS, ANIMALIBVS, FLVVIIS,

ALIISQVE REBVS NATVRALIBVS.

I.

IN LEPOREM.

IN pelagus de monte cadens Canis ora marini
Sentit, terreſtris dum fugit ora, Lepus.
Quàm dura eſt, inquit, mea fors terraque marique !
Nam quocunque feror, trux inimicus adeſt.
Quid facient Lepores ? num Cœlum tutius illis ?
At ſuus & Cœlo dicitur eſſe Canis.

II.

IN NVCEM.

Nux ego juncta viæ, jaculantibus vndique ſaxa
A pueris, triſti heu ! dexteritate petor.
Excipio innumeros ramis pendentibus ictus,
Vix in me reperit jam noua plaga locum.
Quid prodeſſe juuat ? ſterili quid fertilis arbos
Plus habet ? en fœtus in mea damna fero.

(1) Le texte porte *Minervam. Nouercam* a été corrigé à la main dans un exemplaire donné à l'un de ſes amis par Moiſant de Brieux lui-même.

III.

IN CREPITVM VENTRIS.

Et perimit plures crepitus, dum clauditur aluo,
Et ſeruat, blæſo cùm dat ab ore melos.
Illum igitur, cui ſumma necis vitæque poteſtas,
Principibus ſummis quis neget eſſe parem?

ETHICA.

I.

FLORIDA vix quini complebam tempora luſtri,
Cùm propero venit mors inopina gradu.
Siſte, Hoſpes, lacrymas: annos quæ viuere paucos,
Et dedit hæc eadem ſors mala pauca pati.

II.

Elige quod cupies vitæ genus, omne placebit:
Quæritur in celebri gloria multa foro.
Blanda domûs requies, mille oblectamina ruris:
In pelago variæ repperiuntur opes.
Vt cantat vacuus coram latrone viator,
Et genio indulgens ſic grauis ære canit:
Et vitæ & comitem curarum habet vſque maritus,
Liber at eſt cælebs, nec graue geſtat onus.
Prole carens, caret & curâ, natique nuruſque
Sunt & honos & amor, deliciæque patrum.
Robur ineſt juueni, clara eſt pietate ſenectus:
Viſne animi breuiter diſcere ſenſa mei?
Luce frui, ſeròque mori, me judice, dulce eſt:
Quilibet eſt vitæ nam bonus vſque tenor.

III.

PALINODIA.

Quod vitæ genus inſtituam? liteſque, dolique,
Sunt ſua clamoſo bella moleſta foro.
Cura domi, rurique labor, pelagoque tumultus;
Ære graui, multi eſt cauſa timoris iter.

Plurima ſed vacuus, dura & perferre viator
Cogitur, & gelido ſub loue ſæpè manet.
Cælibis vt vita eſt, ſic anxia vita mariti;
Prolem habeas, vel non, hinc dolor, inde labor
Infirmum ſenium eſt, eſt inconſulta juuentus,
Optimus ergo Homini quis ſtatus eſſe poteſt?
Vnum id conueniens ex his reor eſſe duobus,
Vel naſci nunquam, vel citò poſſe mori.

IV.

Triſtis & obſcuræ magis optem incommoda ſortis
Plurima, quam ditum juſſa ſuperba pati.

V.

Quid totum curis conſumis edacibus æuum,
Diuitijſque tumens tollis ad Aſtra caput?
Omnia ſunt Hominum volucri ludibria vento,
Inſtabiliſque vagos nos maris æſtus agit.
Sola ſibi conſtat, medijſque immota procellis
Securum virtus per freta pandit iter.

VI.

Inueni portum: ſpes & fortuna, valete!
Nil mihi vobiſcum eſt, ludite nunc alios.

VII.

En ſeptem Sapientum vrbes, dicta aurea, nomen.
Sit modus in rebus: Cleobulus Lindius inquit.
Te te ipſum noſcas: natus Lacedæmone Chilon.
Fræna iram: Periander, ouat quo clara Corinthus.
Nil nimis: egregiâ Mitylene Pittacus ortus.
Vitæ finem attende: Solon oriundus Athenis.
Rari, crede, Boni: ille Bias lux alma Prienes.
Sponſio deuitanda: Thales Mileſius inquit.

VIII.

ORATIO SAPIENTIS AD DEVM.

Quamuis non poſcam, mihi des bona, Iuppiter alme;
Et mala quantumuis poſcam, Deus alme, negato.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

PRÉFACE v

RAPPORT SUR LE CONCOURS POUR LE PRIX LAIR. 1

ESSAI SUR LA VIE ET LES ŒUVRES DE MOISANT DE BRIEUX, par M. *René Delorme*. 27

ŒUVRES CHOISIES DE MOISANT DE BRIEUX. —

LES ORIGINES DE QUELQUES COUTUMES ANCIENNES ET DE PLUSIEURS FAÇONS DE PARLER TRIVIALES, AVEC UN VIEUX MANUSCRIT EN VERS, TOUCHANT L'ORIGINE DES CHEVALIERS BANNERETS. 113

Ieſter le Gan. 117

Donner les Haguignètes. 119

Normans Boulieux, Normans Bigots. 121

Avaleur de Charetes ferrées. 123

Ie l'ayme plus que mes yeux. . . . . *Id.*

Banderolle de Montfaucon. 124

Faire carouſſe, Boire d'autant, Rubi sur l'ongle. 125

Mener par le nez, ſe laiſſer mener par le bout du nez. 126

Faire du Grobis, du Raminagrobis. . . . . *Id.*

Il a eſté tondu. 127

C'eſt mon. 128

A Goupil endormy rien ne chet en la gueule. . . . . *Id.*

Enfans de la mate. 129

Promettre des Montagnes d'or . . . . . *Id.*

Vous n'avés qu'une Ghanſon. . . . . *Id.*

Pages.
Se battre ſans quartier, ne faire point de quartier. 130
Faire main baſſe. . . . . Id.
Vous baillés la brebis à garder au Loup. . . . . Id.
Allonger les SS. 131
Tenir l'anguille par la queuë. . . . . Id.
Des pieds de Mouſche, des pieds de Chat. . . . . Id.
C'eſt une bonne truye à pauvre homme. 132
Parler Latin devant les Clercs. . . . . Id.
Vins de trois feuilles, maître Vin. 133
C'eſt un maître Mouſche, c'eſt une fine Mouſche, les plus rouges y ſont pris. 134
Faire mérienne, faire rincie. . . . . Id.
Par rain, & par baſton. 136
Il a du foin aux Cornes. 140
Il a les mains gluantes, il n'a point de mains. . . . . Id.
Des argumens de Triqueniques. Vn beau Monſieur de Triqueniques. 141
Pois pour Féves. . . . . Id.
Il ne ſçait ni A, ni B. 142
A qui vendés-vous vos Coquilles. 143
Métre la main à la paſte. . . . . Id.
Il a bien des Vercoquins à la teſte. 144
Hardy ou aſſeuré comme un meurtrier. . . . . Id.
La chemiſe eſt plus proche que le pourpoint. 145
Tout eſt ſens-deſſus-deſſous. . . . . Id.
Vos fiévres quartaines. 146
S'en aller la queuë entre les jambes. 147
Entre la bouche & la cuillier, il arrive ſouvent du detourbier. 148
C'eſt un ris de Boucher, il ne paſſe point le nœu de la gorge . . . . . Id.
Il a bien fait, il aura de l'herbe. 149
Faire une querelle d'Allemand 150
L'œil du fermier vaut fumier. . . . . Id.
Crier Haro, crier *tolle* ſur quelqu'un 151
Lécher cét ours. 154
Il a l'œil au bois 155
Plumer la barbe d'un Lyon mort . . . . . Id.

Pages.
ıx ont des pieds de laine, et des bras de fer. 156
langue; coûarde lance. 157
quelque choſe pour la bonne bouche, ou pour
e la bonne bouche. . . . . *Id.*
palais d'Apolidon, c'eſt un palais enchanté. *Id.*
maille ſe fait le Haubert. 158
a pouſſer juſqu'à *Quia*. 159
mieux bonne renommée, que non pas ceinture
ée. . . . . *Id.*
:omme Ozier. 160
le bout de la ceinture . . . . . *Id.*
le chapelet 161
es Rois avec quelqu'un . . . . . *Id.*
ormand, il a ſon dit & ſon dédit. 164
a plume par le bec . . . . . *Id.*
en aiſé aux ſains de conſoler les malades. . . . 165
oit que ce qui eſt devant ſes pieds . . . . . *Id.*
conter fleurétes . . . . . *Id.*
aller le Chat au fromage 166
ſt pas jeu de paſſe-paſſe . . . . . *Id.*
le deſſous l'orme : Sergeants dangereux 167
pair 168
a barbe à quelqu'un, luy faire le poil bien court. 169
ui luiſarne au matin ; femme qui parle Latin ;
enfant nourri de vin, ne viennent à bonne fin. 172
ets ſont mâles, & les paroles femelles 173
in ou chapel de Roſes 175
en grande eau ; nager en baſſe eau 176
in cygne d'un oyſon . . . . . *Id.*
n d'eau douce ; c'eſt un beuveur d'eau 177
ier endure tout 178
e de court talon 179
pié poudreux ; c'eſt un pié poudreux 180
l'erte . . . . . *Id.*
entre les dents ; je l'ay ſur le bout de la langue. 181
e qui vient d'ebe, s'en retournera de flot . . . *Id.*
ayme que le dos 182
uderon maſchure la poëſle . . . . . *Id.*

Pages.

Iouer des éperons. Iournée des éperons. Chevaliers du Liévre 182
Etonné, ou étourdi comme un fondeur de Cloches . . 184
Les jours s'entreſuivent, mais ils ne s'entrereſſemblent pas . . . . . *Id.*
La fumée cherche toûjours les belles gens 185
Il a laiſſé les Houſeaux . . . . . *Id.*
Vin d'une oreille 186
Ne mets en ton doigt aneau trop étroit 187
La chévre a pris le loup . . . . . *Id.*
En cent ans baniére, en cent ans civiére 188
Faire un pas de Clerc 189
Du cuir d'autruy, large couroye 190
Servir de triboulet, paſſer pour triboulet . . . . . *Id.*
C'eſt un Avocat de Ponce Pilate 191
Faire la figue à quelqu'un . . . . . *Id.*
Avoir une dent de lait contre quelqu'un 192
Faire la nique à quelqu'un 193
Eſtre logé chez Guillot le ſongeur . . . . . *Id.*
Commander à la baguéte 194
Envoyer quelqu'un *ad patres* . . . . . *Id.*
Peſcher en eau trouble 195
Aprés Paſques robillare . . . . . *Id.*
L'habit ne fait pas le Moine 196
Roger bon-temps 197
Voir l'épouſée. D'auſſi bon cœur que les Payſans font les enfans. Il paſſeroit bien une chartée de foin entre ſes paroles . . . . . *Id.*
Il a vû le loup 198
Porter beſot . . . . . *Id.*
Ferrer la Mule 199
Larron comme une choüéte 200
Iamais homme ne ſe trouva à telles noces 201
Qui dort, diſne 203
Il eſt marqué à l'A . . . . . *Id.*
Tel bat les buiſſons, qui n'a pas les oyſillons 204
C'eſt le chien au grand colier . . . . . *Id.*
Ie n'en fais non plus de cas que d'un bouton 205

Pages.
Sa vie ne tient qu'à un filet 205
Sortir des gonds 206
Il en faut faire un pot pourri . . . . . *Id.*
Pour un point Martin perdit ſon aſne . . . . . *Id.*
En ſçavoir tout le pourquoy 207
Preſter ou tendre la main 208
I'y donne les mains . . . . . *Id.*
Reteiller ſes chenevotes 209
C'eſt une teſte de linot . . . . . *Id.*
Courir l'éguiléte 210
Entre chien & loup . . . . . *Id.*
Ce qu'on apprend aux bers dure juſqu'aux vers . . . 211
Il a fait ſes Roüaiſons . . . . . *Id.*
Les battus payeront encor l'amende 212
Il n'y a ni rime, ni raiſon 213
D'une meſme bouche il ſouffle le chaud & le froid. 214
Pauvreté n'eſt pas vice . . . . . *Id.*
Employer le vert & le ſec 215
Aprés la panſe vient la danſe 216
Il en veut manger . . . . . *Id.*
La nuit tous chats ſont gris 217
Bâtir des châteaux en Eſpagne 218
Il eſt bien hardy ſur ſon fumier 221
D'Eveſque devenir meuſnier . . . . . *Id.*
Baiſer le veroûil . . . . . *Id.*
Il ſçait bien le tour du bâton 222
Chevaucher le balay, rôtir le balay . . . . . *Id.*
Prenés vous garde, l'on jette des pierres dans vôtre jardin. 223
Trié ſur le volet 224
En faire venir l'eau à la bouche, métre l'eau à la bouche. *Id.*
Haut le bois, porter bien ſon bois 225
Avoir pignon ſur ruë . . . . . *Id.*
Ie n'en donnerois pas un niquet 226
Avoir un front d'airain 227
De trois choſes Dieu nous gard; d'*Et cætera* de Notaires, *qui pro quo* d'Apotiquaires, *boucon de lombars friſquaires* . . . . . *Id.*

Pages.

Tirer de Page, ſortir de Page 229
Tenir le loup par les oreilles . . . . . *Id.*
Le dé en eſt jetté 230
Prenés-vous par le bout du nez . . . . . *Id.*
Bailler les Innocents 231
Il a bien d'autres lanfais à ſa quenoüille 232
Faire ripaille 233
L'on crie tant Noël, qu'à la fin il vient . . . . . *Id.*
On en fait bien les ſings ſonner 234
Cela vous eſt *hoc* 235
Ie luy en bailleray depuis *miſerere*, juſques à *vitulos*. 236
Auſſi bien ſont amourétes, ſous bureau que ſous brunétes . . . . . *Id.*
Chere d'homme fait vertu 238
C'eſt une peſte 239
C'eſt un papelard : papelarder . . . . . *Id.*
C'eſt une ſainte mitouche. Faire de la ſainte mitouche. 240
Il n'y a rien ſi froid que cet âtre . . . . . *Id.*
Par *fas* & *nefas* 241
Sac à vin 242
Haut le pié; gagner le pié . . . . . *Id.*
Etonné comme un fondeur de cloche . . . . . *Id.*
C'eſt un franc cheval . . . . . *Id.*
Amy juſqu'à l'Autel 243
Argent ard gent. Argent fait perdre, & pendre gent. Argent fait rage, & amour mariage. Argent fait tout . . . . . *Id.*
C'eſt un bon pigeon. C'eſt un preneur de pigeons. 244
Ventre affamé n'a point d'oreilles . . . . . *Id.*
C'eſt un aſpic 245
C'eſt verſer dans un vaiſſeau percé . . . . . *Id.*
Meſurer les ſauts des puces. Prendre des mouches . . 246
Ecrire ſur l'onde . . . . . *Id.*
Vne main frote l'autre 248
Donner la muſe à quelqu'un . . . . . *Id.*
Des fineſſes couſuës de fil blanc 250
Il eſt bien de ſon pays . . . . . *Id.*
Il court les ruës. Il court les chemins 251

Pages.
. Crœſus 251
ſe à l'écu pendant. 252
. faire une ſi grande levée de boucliers 253
à l'aſne, il vous fera des pets . . . . . *Id.*
ɜſte, & prime col, eſt le commencement
fol. 254
en la teſte à quelqu'un ; vous eſtes beau fils,
vous avés eſté bien lavé 255
lu galbanum . . . . . *Id.*
ûjours quelqu'un en la bouche . . . . . *Id.*
la pierre 256
inteux que la mule du Pape . . . . . *Id.*
en des agios ; & une longue Kiriéle 257
ıds poiſſons mangent les petits 258
ui aboye ne mord pas . . . . . *Id.*
vous élingués . . . . . *Id.*
ıelqu'un 259
ı grais . . . . . *Id.*
coiffé. 260
ı au biſſac ; c'eſt un biſſaquier 262

ORDRE DES BANNERETS DE BRETAGNE, ET LEUR
E, TRANSLATÉ SUR LE LATIN, ET DEPUIS MIS EN
FRANÇOISES. 265

à Dieu, dans l'apprehenſion d'une douleur
ıretique 279
ı ſuſpiria. . . . . *Id.*
. . . . . *Id.*
. 280
num . . . . . *Id.*
. . . . . *Id.*
. 281
iſſimæ Iuliæ obitum . . . . . *Id.*

RTISSEMENS D. M. D. B. 283
ne * * * * 285
eur * * * * 286

Pages.
A M. de Premont 287
A Monſieur Fabrice 299
A Monſieur des Ivetaux, conſeiller d'Eſtat 301
A M. de Touroude 305
A M. de Grentemeſnil 308
A Monſieur de Segrais 313
Au Meſme 330
Au Meſme 342
A M. de la Luzerne Eſtienville 350
Sonnet 351
A M. de Cauvigny Bourtronvilliers 352
A M. de Grentemeſnil. Vers mis au bas d'un billet envoyé pour étrenes 356
A M. de la Luzerne 357
Sur les conteſtations des deux pièces de Meſſieurs de * * * 558
A Mademoiſelle de * * * qui dans une viſite que je lui rendois, m'ordonna de luy faire un Quadrain, avant que de prendre congé d'elle.
Impromptu . . . . . *Id.*
A Madame * * * 359
Traduction de l'Epigramme latine : Quæ ſecuit, &c. 360
A Mademoiſelle * * * , luy envoyant, à ſon départ, un de mes livres, qu'elle m'avoit demandé 360
A Madame * * * . . . . . *Id.*
A Madame * * * 361
A Madame de Tilly 362
Emblemes 365
Deviſes . . . . . *Id.*
Madrigal 369
Au lecteur . . . . . *Id.*
Soupirs à Dieu 373
Ad Deum ægrotantis ſuſpiria . . . . . *Id.*
Ludovicus magnus. Epigramma 374
Aliud . . . . . *Id.*
Ludovicus maximus 375

Pages.

EXTRAITS DES AUTRES ŒUVRES DE MOISANT DE BRIEUX 377

Lettres de Moiſant de Brieux. L'Académie des Belles-Lettres. — Malherbe. — Caen, ſes origines, &c.

A Monſieur de S. Clair Turgot, conſeiller d'Eſtat . . . 379
Au Meſme. 386
A M. de Premont Graindorge. 389
Au Meſme 410
Au Meſme. 415

Neuf lettres à Mademoiſelle de la Luzerne 421

Cy eſt le Traitie de Chevalerie à tous allans & venans, tranſlaté du Latin en Langue vulgare. 453
Des ſignifianſes en general de l'ordre de Chevalerie. 457

VERS FRANÇAIS 463

Sonnets. 465
Pour Monſieur le Duc de Montauſier . . . . . *Id.*
Au Meſme lorſqu'il vint commander pour le Roy en Normandie, & que le bruit courut que de ce premier voyage, il ne paſſeroit pas Roûen 466
A Monſieur * * * * qui me demandoit un Sonnet pour ſa Maiſtreſſe : qu'un Sonnet n'eſt pas un couteau à tirer de ſa guaine . . . . . *Id.*
La belle Viſion. A Monſieur de Triquerville, conſeiller au Parlement de Normandie 467
La Promenade 468
Enigme (1) . . . . . *Id.*
Le Mariage. Sonnet tiré de Catulle 469
Pour Monſieur de Ruqueville, & pour Mademoiſelle de la Luzerne . . . . . *Id.*
Reflexion ſur la mort de Mademoiſelle de la Luzerne ; & ſur ce que l'Ecriture nous enſeigne de nôtre vie. 470
Sur la Paſſion . . . . . *Id.*

(1) Le mot eſt *yeux*.

Pages.
Les Penſées du Solitaire 471
Les Soupirs de l'Ame penitente . . . . . *Id.*

VERS LATINS 473

GALLVS GALLINACEVS. 475
QVERELÆ SVPER MORBIS QVIBVS CADOMVS SVPERIORIBVS ANNIS AFFLICTATA FVIT. 484

EPIGRAMMATA E GRÆCO ANTHOLOGIÆ 487

Erotica, & Bacchica 489
Panegyrica & Epitaphia. 491
Satyrica & Dicacia. 492
Iconica, ſeu de variis picturis & imaginibus 493
Phyſica, ſeu de plantis, animalibus, fluviis, aliiſque rebus naturalibus 494
Ethica. 495

BUREAU DE L'ACADÉMIE

POUR L'ANNÉE 1871-1872.

MM.

FERRAND, *président ;*
COLLAS, *vice-président ;*
TRAVERS, *secrétaire ;*
DENIS, *vice-secrétaire ;*
GIRAULT, *trésorier.*

COMMISSION D'IMPRESSION.

FERRAND,
TRAVERS,
DENIS,
DANSIN,
MORIÈRE,
DUPONT,
PIERRE,
GIRAULT,
BUCHNER,

membres de droit.

membres élus.

Caen. — Typ. Le Blanc-Hardel

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES

ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN

VOLUME SUPPLÉMENTAIRE

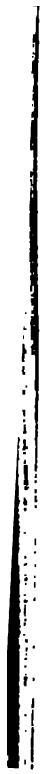

JOURNAL
D'UN MINISTRE

ŒUVRE POSTHUME

DU

C^TE DE GUERNON-RANVILLE

ANCIEN MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES
ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN

PUBLIÉ AU NOM DE CETTE COMPAGNIE

Par son Secrétaire

M. JULIEN TRAVERS

CAEN

TYP. DE F. LE BLANC-HARDEL, LIBRAIRE

RUE FROIDE, 2 ET 4

—

1873

PRÉFACE.

M. le comte de Guernon-Ranville, né à Caen, le 2 mai 1787, mort dans son château de Ranville, le 28 avril 1866, était le second fils de Messire Roger-François-Barnabé, comte de Guernon-Ranville, et de noble dame Henriette-Louise Durand.

Élève en droit à Paris, le jeune et bouillant de Guernon se fit remarquer par une égale ardeur pour le plaisir et pour le travail. Reçu docteur, il s'établit à Caen comme avocat en 1813. Le 20 août 1814, il était nommé sous-lieutenant dans la seconde compagnie de la première cohorte du centre (garde nationale).

En 1815, à la nouvelle du débarquement de Napoléon et au premier appel de Louis XVIII, il s'enrôla comme volontaire, et partit, le 19 mars, en qualité de capitaine de grenadiers avec un détachement commandé par le chef de bataillon Alexis Dumesnil; cet Alexis Dumesnil, si connu par ses duels insensés, par ses livres d'histoire et de philosophie religieuse,

et par des brochures et des pamphlets où le mysticisme s'allie avec talent à la politique.

L'entrée de l'Empereur à Paris ne permit pas aux volontaires royaux du Calvados de dépasser Évreux ; ils revinrent le 24 à Moult, où ils furent licenciés sur un ordre du duc d'Aumont, à l'état-major duquel M. de Guernon fut attaché quand le duc entreprit de descendre, au commencement de juillet, sur les côtes de la Basse-Normandie.

Cette hasardeuse expédition pouvait être le commencement d'une Vendée, qu'arrêta la fin des Cent-Jours, et que l'esprit de parti voulut travestir en une échauffourée ridicule. Un manuscrit que nous avons sous les yeux, et dont la rédaction est de M. de Guernon lui-même, fait connaître la part qu'il prit au coup de main sur Arromanches, le 7 juillet 1815. Ce manuscrit est intitulé : *Débarquement du duc d'Aumont à Arromanches ; faits qui l'ont précédé et suivi, racontés par un témoin oculaire.* Nous lui emprunterons un fait de guerre que l'histoire locale doit recueillir (1).

(1) « 154 hommes, réunis à Jersey sous les ordres du duc

La carrière militaire de M. le comte de Guernon-Ranville se termina par le grade de

d'Aumont et du maréchal-de-camp, vicomte de Saint-Simon, formaient tout le noyau de l'armée royale ; un drapeau, brodé des mains de M^me^ la duchesse d'Angoulême, était le signe de ralliement.

« La petite troupe s'embarqua le 5 juillet ; le duc d'Aumont montait le brick *La Bermuda* avec son état-major et quelques autres officiers formant en tout 25 hommes ; le reste était réparti sur deux petits bâtiments de transport.

« On arriva en vue des côtes dans la nuit du 6 au 7 ; un pêcheur saisi par le brick rapporta que la redoute d'Arromanches, vis-à-vis de laquelle on se trouvait, était défendue par plusieurs canons de gros calibre, et que, sur ce même point, la côte était gardée par de nombreux postes de douaniers et 400 chasseurs à cheval du 7^e^ régiment, qui faisait partie de la garnison de Caen.

« Ces détails démontraient l'impossibilité d'un débarquement immédiat, et il fut décidé que M. de G..... et deux autres officiers seraient jetés à terre pour aller disposer dans l'intérieur un mouvement qui appuierait le débarquement.

« Cette mesure allait s'exécuter, lorsqu'une forte brise du nord s'éleva et poussa le brick sur les rochers du Calvados, où il échoua le 7 juillet, à 4 heures du matin, à demi-portée du canon de la redoute d'Arromanches. Cette redoute commença alors un feu bien nourri, et ses premiers boulets portant sur les amures et les haubans rendirent la position excessivement périlleuse. L'équipage fit pendant deux heures des efforts prodigieux pour remettre à flot le bâtiment ; la marée qui descendait le laissa bientôt engagé sur toute la longueur de sa quille. Dans une telle position, il ne restait d'espoir de salut que dans une attaque désespérée sur la redoute qui les foudroyait, et les 25 hommes qui accompagnaient le duc d'Aumont le pressèrent de les autoriser à faire cette tentative dans laquelle ils pouvaient du moins réussir à enclouer les canons de la batterie. Le duc y consentit et voulut diriger lui-même cette hasardeuse entreprise : à l'instant on se jette dans deux cha-

chef de bataillon de la garde urbaine de Caen, et, le 20 décembre 1820, sa carrière dans la magistrature commença par la présidence du tribunal civil de Bayeux. Avocat général près la cour de Colmar le 11 décembre 1822, procureur général à Limoges le 16 avril 1823, procureur général à Grenoble le 21 juillet 1826, il était procureur général à Lyon, depuis le 26 août 1829, quand il fut appelé au rang des conseillers de la couronne, le 18 novembre de la même année : rare exemple de rapide élévation et de chute encore plus rapide !

M. de Guernon-Ranville n'entra qu'avec répugnance, comme ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, dans le

loupes, on s'élance droit vers la côte, à la vue des chasseurs qui couronnaient les falaises, et l'on aborde sous le feu même du canon ; la petite troupe est divisée en deux pelotons de chacun 12 hommes : l'un, sous les ordres du vicomte de Saint-Simon, suit le rivage ; l'autre, conduit par le colonel Eugène d'Hautefeuille, gravit les falaises afin de prendre la redoute à revers ; M. de G..... faisait partie de ce second détachement. Plus leste que ses camarades, il s'élance, franchit les revêtements de la redoute et tombe au milieu de la batterie en poussant le cri de *Vive le Roi!* Les canonniers surpris abandonnent leurs pièces et toute la petite garnison prend la fuite. Encouragés par ce premier succès, les royalistes s'établissent et toute l'expédition opère son débarquement. » Le jour même la petite troupe entrait à Bayeux.

cabinet dont le chef était M. le prince de Polignac. Dévoué aux Bourbons, il avait des opinions arrêtées : il était royaliste ardent et libéral modéré ; il tenait au maintien des prérogatives de la couronne et à celui de la charte de 1814.

Appelé au pouvoir contre son vœu, il ne tarda pas à comprendre combien son poste était périlleux, et il résolut de *tenir note* de ce qui se passerait dans le conseil, soit *aux réunions particulières des ministres*, soit *en présence du Roi*. L'avenir lui semblait gros d'orages ; il voulait en étudier les phénomènes, et consigner par écrit, pendant cette étude, ses principales impressions. Il pressentait les consolations que donne l'incontestable témoignage du devoir accompli.

Telle est l'origine du *Journal d'un ministre*, rédigé par lui-même ou plutôt jeté, au courant de la plume, sur le papier officiel des bureaux, presque au sortir de chaque séance du conseil.

Le manuscrit a peu de ratures ; tout y est de premier jet, et l'auteur, sans y faire depuis

aucun changement, s'est contenté d'ajouter en marge quelques notes sans dates, mais de dates plus ou moins éloignées de la rédaction du *Journal*.

Nous publions ce *Journal* tel qu'il est sorti des impressions vives et des rapides improvisations de l'auteur après les séances du conseil ; nous le publions comme un document d'une haute importance pour l'histoire de 1830.

Qu'on se garde de nous accuser d'indiscrétion en nous voyant mettre au jour des secrets de cabinet qui auraient fait tant de bruit, il y a quarante ans. A ce reproche irréfléchi nous répondrions : que l'auteur, satisfait de son œuvre, et la conscience forte de sa bonne foi, désirait publier son manuscrit dès 1833 ; qu'il s'adressa, dans ce but, à Charles X pour obtenir son assentiment, que l'entourage du roi exilé fit ajourner une réponse favorable, et que M. le comte de Guernon-Ranville nourrit jusqu'à sa mort l'espérance d'une publication posthume.

C'est dans cette espérance qu'il a légué son manuscrit, non à son vieil ami, M. Boullée

l ne lui en a laissé que la jouissance, sa vie urante), mais à la bibliothèque publique de a ville de Caen. Ainsi, dans l'intention manifeste du testateur, tous seraient appelés à prendre connaissance de ce qu'il avait primitivement écrit pour lui seul, tous pourraient le copier, tous sans doute aussi le publier.

Une intention si légitime a failli échouer : 'ouvrage a été perdu pendant le siége de 'aris, et voici l'histoire du danger qu'il a couru.

On sait qu'il devait entrer dans la bibliolèque de Caen après la mort de M. Boullée. elui-ci décéda au printemps de 1870. On crivit lettres sur lettres pour obtenir la délirance du legs. Les scellés étaient pour trois ois chez le défunt : il fallut attendre. Dès u'ils furent levés, on s'adressa au jeune héri-er, M. Portalis, qui promit d'envoyer prochaiement le manuscrit. Bientôt la guerre éclata, t l'on réitéra les demandes avec d'autant plus l'instances que les Prussiens ne tardèrent pas à marcher sur Paris. M. Portalis crut faire cesser les inquiétudes en assurant que l'ouvrage ne courrait aucun risque, puisque le

détenteur le cacherait en même temps que ses objets les plus précieux. Nouvelles instances de la bibliothèque de Caen, de plus en plus alarmée : M. Portalis était-il certain de survivre au siége ? Pouvait-on savoir ce qui serait perdu, ce qui serait sauvé, si les Allemands entraient de force dans la capitale ? Vers le 15 septembre, on écrivit à M. Portalis avec plus d'instance que jamais ; on le priait de mettre immédiatement à la poste le précieux manuscrit. M. Portalis s'empressa de le faire : c'était le 17, et le 18 les portes de Paris se fermaient, et tout ce que recevait la poste s'entassait, s'amoncelait en attendant les jours de la délivrance.

Ils vinrent enfin, et dans le courant d'avril 1871, M. Colmiche, neveu par alliance et exécuteur testamentaire de M. le comte de Guernon-Ranville, reçut le *Journal d'un ministre,* sous ficelles brisées et bandes déchirées, laissant voir à peine la fin du nom du destinataire. Ainsi, le manuscrit avait subi une détention plus longue que le siége ; il était resté sept mois entiers à la poste, et, chose

étrange, il arrivait à sa destination sous l'odieux régime de la Commune.

Chargé de le mettre au jour dans toute son intégrité par l'Académie de Caen dont M. de Guernon était membre, le secrétaire a suivi la division de l'auteur en deux parties : la première contenant les notes du 16 décembre 1829 au 28 juillet 1830; la seconde, les notes écrites au donjon de Vincennes, du 1er septembre au 19 décembre 1830. Une troisième partie se compose de pièces empruntées la plupart à un troisième *Journal* fait au fort de Ham, du 16 février 1834 au 24 novembre 1836, autographe comme les deux premiers. Un *Appendice* renferme des pièces complémentaires qui ne sont pas sans intérêt.

On trouvera un *fac-simile* d'un double autographe sur un même feuillet, en regard de la page 51. C'est la reproduction fidèle du projet de réponse de Charles X à la chambre des députés, que le Roi composa, séance tenante, dans son conseil du 17 mars, et qui ne fut point adopté. M. de Guernon-Ranville ramassa le brouillon, et en attesta l'authenticité au bas de la page en l'annexant à son Journal. Voici

cette réponse, que l'on ne lit pas couramment dans l'original :

« MESSIEURS,

« J'ai rempli mon devoir de Roi, en recevant l'adresse « que vous venez de me présenter.

« Vous avez connu mes intentions et mon discours d'ou- « verture dans ma réponse à l'adresse de la chambre des « pairs ; je n'en varierai jamais.

« Retournez, MM., dans la salle de vos séances. Mes « ministres vous feront connaître mes volontés. »

Nous n'ajouterons qu'un mot à ce qui précède, et ce ne sera point pour combattre certaines opinions qui ne sont point les nôtres, ni pour attirer l'attention sur la valeur morale d'un caractère aussi honorable que celui de M. le comte de Guernon-Ranville (il se peint assez dans son livre, modèle de franchise et miroir d'une belle et grande âme) : ce sera pour rendre hommage à la loyauté de ce livre sincère, et pour dire, sans crainte d'être démenti, que toute collection de Mémoires sur l'histoire du XIX^e^ siècle, à laquelle il manquera, sera incomplète de l'un de ses plus précieux, de ses plus véridiques volumes.

JULIEN TRAVERS.

PREMIÈRE PARTIE.

JOURNAL

DES

SÉANCES DU MINISTÈRE.

---

16 DÉCEMBRE 1829.

A compter d'aujourd'hui, je veux tenir note des principaux faits qui se passeront dans le conseil, soit à nos réunions particulières, soit en présence du Roi.

J'ai remis ce matin au président du conseil une note sur mes sentiments politiques et les doctrines qui serviront de règle à ma conduite (1); le travail que j'entreprends maintenant sera, tout à la fois, un *memento* intéressant pour moi, et le moyen de me rappeler constamment à la ligne que je me suis tracée.

Nous avons quatre réunions par semaine, les mardi et samedi chez l'un de nous alternativement, et les mercredi et dimanche au château, sous la

(1) Cette note est jointe au dossier de notre procès devant la cour des pairs; elle fut trouvée chez moi et remise aux commissaires instructeurs.

présidence du Roi. Monseigneur le Dauphin assiste à ces deux derniers conseils, en sa qualité de chef suprême du personnel de la guerre. Les travaux les plus importants de chaque ministère et les objets d'intérêt général sont discutés dans les réunions des mardi et samedi. Les conseils présidés par le Roi s'ouvrent ordinairement par une causerie générale provoquée par Sa Majesté sur la matière la plus à l'ordre du jour, puis chaque ministre présente à la signature du Roi les ordonnances qu'il a préparées, ou donne communication à Sa Majesté des faits importants qui se rattachent à son ministère, et souvent ces faits ou les ordonnances elles-mêmes donnent lieu à des discussions générales. Les travaux de portefeuille se font dans cet ordre :

Président du Conseil, ministre des affaires étrangères,

Le garde-des-sceaux,

Le ministre de la guerre,

Le ministre de l'intérieur,

Le ministre de la marine,

Le ministre des finances,

Le ministre des affaires ecclésiastiques et l'instruction publique.

Le conseil finit par une causerie générale com[redacted]

commencé, ou par la discussion de quelque nde question à l'ordre du jour.

Aujourd'hui mardi, M. de Chabrol nous a entre- nus du projet de conversion de rentes dont voici s bases principales.

On donnerait aux créanciers l'option entre le emboursement au pair et la conversion de leurs entes 5 en 4 °/₀ (ou 4 1/2, c'est à examiner) n fixant un délai pour la déclaration, et ceux qui, ans ce délai, n'auraient pas opté pour le rem- oursement seraient de plein droit censés préférer conversion. On donnerait d'ailleurs une prime 5 par chaque 5 fr. de rente convertie pour com- nser l'élévation du taux actuel.

L'opération faite, on répartirait la masse actuelle l'amortissement entre les diverses natures de te à raison de 1 °/₀ de leurs capitaux respectifs. a partie restée libre de la masse actuelle ctée à l'amortissement, et la somme des rentes venant, *en bénéfice pour l'état,* de la conversion, lieu d'être immédiatement annulées, seraient ervées pendant cinq années, et ce revenu serait sacré à réparer nos places fortes, achever les utes et les canaux, terminer quelques grands avaux commencés et augmenter notre marine.

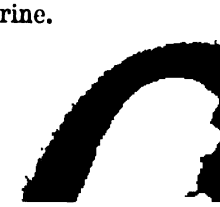

Pour satisfaire aux demandes de remboursement, on ferait un emprunt au taux adopté pour la conversion, si toutefois la faculté d'émettre des bons royaux ne fournissait pas une ressource suffisante.

Ce plan me paraît très-bien conçu, sauf l'augmentation de capital par la prime.

Le prince de Polignac et M. Courvoisier ont fait quelques objections :

1° Le gouvernement a-t-il le droit de contraindre les créanciers à recevoir leur remboursement ?

Réponse. Cette question a été vidée sans retour dans les longues discussions auxquelles donna lieu la proposition de M. de Villèle ; il fut alors unanimement reconnu que, sous ce rapport, le gouvernement était dans le droit commun.

2° Peut-on forcer les créanciers à déclarer leur option dans un délai quelconque ? S'ils négligent de former cette option, ne serait-il pas juste de prendre leur silence pour un consentement au remboursement qui est le *droit commun*, plutôt que pour une acceptation de conversion qui leur préjudicie ?

Réponse. La stricte justice l'exigerait ainsi ; mais, d'une part, il y aurait un grand avantage pour le succès de l'opération à lui attribuer toutes

s chances de négligence de la part des créanciers
ui ne peuvent pas se plaindre raisonnablement
un préjudice qu'il leur est loisible d'éviter; d'un
ıtre côté, cette règle a toujours été suivie en An-
leterre, dans les nombreuses conversions de sa
ette publique, et personne n'a songé à réclamer.

3° Quels motifs peuvent influencer la fixation du
ux de la conversion?

Réponse. Trop bas, à 3 %, par exemple,
mme dans le projet de M. de Villèle, la perte
rait énorme pour le petit rentier et l'éloigne-
it de la conversion; trop haut, 4 1/2 ou 4 3/4, le
néfice pour l'État serait faible, la réduction du
ıx de l'intérêt aurait peu d'effet sur les transac-
ns privées; et puis un fonds de cette nature
nquerait d'élasticité pour les spéculations de
ırse, il n'attirerait pas les prêteurs.

4° Soumettrait-on à la conversion toutes les
ıtes, sans exception de celles *immobilisées*,
nme pour les constitutions de majorats, de
les des établissements publics, et enfin des
dits coupons, qui, en général, appartiennent à
s familles peu aisées?

Réponse. Il y aurait de puissantes considérations
aire valoir en faveur de ces diverses rentes,
is toute exception entraverait d'une manière

fâcheuse l'opération, et aurait le grave inconvénient de maintenir dans nos fonds cet intérêt de 5 qu'il importe tant de réduire. Il vaudrait donc mieux n'admettre aucune exception.

Tous ces points ont été adoptés. Je suis fâché qu'on accorde la prime.

A la suite de cette discussion, nous avons traité la difficile question de la licence de la presse, que les tribunaux semblent ne vouloir pas réprimer avec la vigueur convenable.

J'ai proposé d'user, dans toute sa latitude, de la faculté réservée par les articles 8 de la loi du 9 juin 1819 et 11 de la loi du 25 mars 1822, et de fait ainsi répondre à toutes les attaques des doctrines subversives dans les propres colonnes des journaux de l'opposition.

Cette proposition a été vivement combattue ; on a dit :

1° Que la dignité du gouvernement serait compromise dans une lutte régulière avec de méprisables feuilles, qui ne subsistent que par le scandale et la calomnie ;

2° Que, si l'on voulait entretenir une pareille lutte, il vaudrait mieux entretenir un journal spécial à cet effet ;

3° Que les frais d'exécution de ce plan seraient

rmes, à cause du taux élevé du prix d'in-
ion.

'ai répondu à ces trois principales objections :

' Que, dans un gouvernement qui reconnaît
ıme principe fondamental et constitutionnel la
rté de la presse, le pouvoir doit se résoudre à
léfendre par les journaux, puisqu'il est con-
ıment exposé aux attaques des journaux ; qu'il
›eut y avoir dignité à se laisser impunément
rrir de boue, qu'enfin on peut *mépriser* son
ɜmi sans le *dédaigner*, et que les journaux
trop de mal pour qu'il soit impossible de
laisser le champ entièrement libre, sans s'ex-
ɛr au danger de voir bientôt mettre en pratique
héories révolutionnaires dont ils empoisonnent
ation ;

Que de tous les moyens que le gouvernement
: avoir de se défendre par la presse, un journal
istériel est le plus mauvais, et surtout le plus
uissant : d'abord parce que personne ne lit une
› feuille ; les opposants la méprisent, et les par-
ıs, qui savent d'avance ce qu'elle peut contenir,
›rennent pas la peine de l'ouvrir ; mais que, en
l autrement, on n'atteindrait jamais, par cet
lissement, le but qu'on se proposerait. Que
·il en effet ? Combattre de fausses doctrines et

repousser des calomnies. Or, pour remplir ce double objet, il est indispensable que les réfutations passent sous les yeux des lecteurs qui ont vu les attaques, et c'est ce qui n'arriverait pas avec une feuille ministérielle, à laquelle se garderaient bien de s'abonner les lecteurs des journaux de l'opposition. Si, au contraire, les réponses sont insérées dans les mêmes feuilles, dans les mêmes colonnes qui ont publié les provocations, et surtout si ces insertions ont lieu immédiatement après les publications dangereuses, le lendemain ou le surlendemain, le remède se trouvera ainsi constamment à côté du poison; d'une part, les journalistes ne tarderont pas à devenir plus circonspects, par la crainte d'être forcés de publier eux-mêmes leur défaite; d'un autre côté, les effets délétères des mauvaises doctrines seront considérablement modifiés, et souvent neutralisés, pour les lecteurs de bonne foi qui se laissent si facilement influencer par leur journal.

3° Quant aux frais, ils ne s'élèveraient pas à 10,000 fr. par mois; on aurait six rédacteurs de talent, à chacun 1,000 fr. par mois. Il n'y a guère que quatre ou cinq journaux de l'opposition assez répandus pour qu'il soit utile de les combattre, et il suffirait de leur faire insérer chacun un article

d'une centaine de lignes par semaine. Est-ce que le gouvernement ne dépense pas davantage en subventions tout à fait inutiles à des journaux qui s'inquiètent peu de le soutenir, ou qui lui font plus de mal que de bien par leurs imprudentes apologies (1) ?

Ma proposition a été repoussée.

16 DÉCEMBRE, AU CHATEAU.

Les matières traitées dans la réunion d'hier ont été de nouveau discutées en présence du Roi et de Monseigneur le Dauphin.

Monseigneur a insisté avec beaucoup de force pour qu'on excepte de la conversion les rentes appartenant aux établissements de bienfaisance et les coupons de petites rentes.

19 DÉCEMBRE.

Le prince de Polignac nous a annoncé l'expédi-

(1) Le ministre des affaires étrangères donnait 30,000 fr. à la *Quotidienne*, 30,000 fr. à la *Gazette de France*, et quelques secours au *Drapeau blanc* et au *Messager*; ces subventions étaient données sous couleur d'un nombre déterminé d'abonnements.

tion d'un nouveau courrier au vice-roi d'Égypte, relativement à l'affaire d'Alger. Ceci doit être expliqué.

On sait qu'à l'occasion de nombreux outrages faits par le dey d'Alger au commerce français, au consul de France et à notre pavillon, le Roi, n'ayant pas obtenu les satisfactions qu'il était en droit de réclamer, fit mettre la Régence en état de blocus. Cette mesure, qui occasionne une dépense de je ne sais combien de millions (1) par an depuis 1827, n'a produit aucun effet; les difficultés de la mer dans ces parages rendent le blocus presque illusoire, et le dey ne fait qu'en rire.

Dans l'une des premières discussions auxquelles j'assistais, le prince de Polignac nous fit connaître la nécessité de mettre un terme à cet état de choses qui devenait plus honteux encore qu'onéreux pour le pays, et nous dit que le vice-roi d'Égypte s'offrait de venger la France en s'emparant des états de la Régence. D'après son plan, le vice-roi ferait marcher une armée par terre, qui, en longeant le rivage, s'emparerait successivement de Tripoli, de Tunis et d'Alger, tandis que sa flotte tiendrait la mer pour couper toute re-

(1) Je crois que le blocus coûtait deux millions par an.

ite aux Barbaresques et ravitailler l'armée de
re.

Pour prix de ce service, il demandait à la France
t millions et le don de quatre vaisseaux de ligne.
exigeait, au reste, que toute l'expédition fût
complie par lui seul, et que le pavillon de France
parût en aucune façon.

Cette proposition avait été acceptée avec em-
ssement; un émissaire avait été dépêché à
xandrie pour conclure le traité, et déjà le
inistre des finances avait donné des ordres pour
iger sur Toulon les fonds qui devaient y être
barqués.

ur ce seul exposé, M. Courvoisier et moi fûmes
ppés de l'étrange cession de quatre de nos vais-
ux de ligne au vice-roi d'Égypte, outre l'affai-
sement qui en résulterait pour notre marine. Il
us semblait peu honorable de faire passer sous
pavillon étranger des vaisseaux qui avaient
gtemps porté avec honneur le noble pavillon
France; nous aurions préféré qu'on donnât
s d'argent et point de vaisseaux, et cette idée,
aquelle se rallièrent bientôt le ministre de la
rre et M. de Chabrol, fut accueillie.

Le premier pas nous conduisit à l'examen du
té en lui-même.

Quelques-uns de mes collègues et moi doutions de la possibilité que le vice-roi d'Égypte réalisât ses promesses. La marche d'une armée d'Alexandrie à Alger, en parcourant cinq cents lieues au travers des déserts, des marécages et des régions presque inconnues qui bordent cette longue étendue des rivages de la Méditerranée, nous semblait hérissée de difficultés insurmontables ; mais nous étions surtout frappés de l'espèce de honte qu'il y aurait pour la France à faire venger ses injures *à prix d'argent*..... et l'enthousiasme du prince de Polignac, en nous peignant *la destruction de l'esclavage et de la piraterie, et l'affranchissement de l'Europe des honteux tributs qu'elle payait, depuis des siècles, aux puissances barbaresques,* ne nous faisait point d'illusion sur le peu d'honneur qu'il y aurait à recevoir tous ces présents de la main d'un autre barbare qui ne vaut guère mieux que l'algérien.

Ce dernier point fut vivement débattu, et la majorité du conseil se réunit pour rejeter le plan présenté par le président et déjà en voie d'exécution.

Ramené lui-même à notre manière de voir, le prince de Polignac s'est hâté d'expédier un courrier sur les traces du premier, et c'est le

art de ce nouvel émissaire qu'il nous a an-
ıcé (1).

mmédiatement après cette annonce, nous avons
ibéré sur les autres moyens que nous pourrons
ployer pour mettre un terme à notre fâcheuse
:relle avec le dey d'Alger.

.e prince nous a retracé tout ce qui s'est passé
et égard : les négociations diplomatiques, la
nière tentative faite par M. de La Bretonnière,
itaine de vaisseau, suivie d'un nouvel outrage
pavillon du Roi, sur lequel le dey eut l'audace
'aire tirer plusieurs coups de canon, lorsque le
sseau la *Provence*, que montait M. de La Bre-
nière, passa à portée des forts. Il est résulté
r nous, de cet exposé, la conviction que la
:e peut seule maintenant terminer cette affaire;
s comment attaquera-t-on le dey ?

n bombardement est bien difficile, presque
ossible même, à cause des nombreux moyens
léfense qui empêchent les approches : le demi-
ès de lord Exmouth, dans une expédition de

Nous apprîmes bientôt que cette mesure était surabondante,
: vice-roi ne pouvait faire son entreprise qu'avec l'autorisation
lian, et le firman qu'il avait demandé avait été refusé avant
tée de notre émissaire. Ainsi, nous n'eûmes pas l'espèce de
qu'il y aurait eue à revenir sur un traité déjà presque con-

cette nature, fut dû au hasard, et d'ailleurs un tel châtiment n'a rien de décisif.

Le ministre de la guerre a dit que, si on se décide à une attaque sérieuse, il faut que son but soit la prise de la ville et la destruction complète de ce nid de pirates. La manière dont cette attaque pourrait être dirigée a fixé toute l'attention du conseil.

M. de Bourmont a développé les inconvénients et les difficultés d'un siége entrepris du côté de la mer; plusieurs exemples d'échecs, notamment la dernière et malheureuse tentative de Charles-Quint, doivent repousser toute idée d'une entreprise semblable, aujourd'hui surtout que la baie d'Alger est défendue par de nombreuses redoutes à droite et à gauche de la ville.

Le ministre de la guerre préférerait beaucoup une attaque du côté de la terre, en opérant un débarquement loin de la ville et la prenant à revers. Si cette opération ne pouvait être terminée dans une seule campagne, à cause du peu de temps de l'année pendant lequel les Européens pourraient faire la guerre sous le climat d'Afrique, qui empêcherait d'y consacrer deux ans? On s'emparerait d'abord d'un point d'appui, d'Oran, par exemple, que les Espagnols ont pris plusieurs

›is et où ils se sont maintenus sans difficulté, et
ıe là on ferait marcher une armée sur Alger, qui
ierait aisément prise en quelques mois.

Ce plan nous a paru praticable ; mais, avant
de rien arrêter, nous avons demandé des renseignements précis sur les moyens d'aborder cette
›ôte peu connue ; sur les ressources qu'offrirait
'intérieur du pays, dans le cas où l'on serait
›bligé d'y faire hiverner une armée ; sur les obstacles que cette armée rencontrerait dans le trajet
›ar terre d'Oran à Alger, et sur la force des fortifications de cette dernière ville du côté de
ierre.

Les ministres de la guerre et de la marine nous
›nt promis, pour le prochain conseil, tous les
locuments, cartes et mémoires qu'ils ont dans
eurs archives sur Alger et toute la côte environnante.

Il a été, en outre, décidé que le ministre de la
narine expédierait sur le champ deux ou trois
âtiments légers, avec des officiers habitués à la
avigation de la Méditerranée, pour reconnaître
côte et relever un sondage exact depuis Alger
squ'à Oran ; et que, de son côté, le ministre des
'aires étrangères enverrait un émissaire adroit,
officier du génie, s'il se peut, pour examiner

les fortifications d'Alger et la nature de l'intérieur du pays, — le tout sauf l'approbation du Roi.

Après cette grave discussion, M. Courvoisier a communiqué au conseil deux projets de lois interprétatives de la loi sur le sacrilége, et de celle sur les conseillers et les juges auditeurs ; mais il était fort tard et nous n'avons pu nous en occuper.

20 DÉCEMBRE, AU CHATEAU.

Le président du conseil a fait rapport au Roi de ce qui a été agité dans la réunion d'hier, et l'affaire d'Alger a été de nouveau traitée.

Le Roi a reconnu la nécessité absolue de prendre un parti vigoureux pour faire cesser un état de choses qui blesse l'honneur national. Les insultes du dey ont été rappelées : sous le prétexte de prétendus droits qu'il aurait à exercer, en vertu d'une créance que le gouvernement du Directoire avait contractée envers lui, que l'Empire repoussa constamment, et que la Restauration voulut bien reconnaître et acquitter (1), le dey n'a laissé

(1) C'était une dette de plusieurs millions, contractée par la République pour du blé que lui avait fourni le dey, sous le nom

échapper, depuis plusieurs années, aucune occasion de susciter des avanies à notre commerce; il a voulu augmenter le prix de location de la pêche du corail dans la baie d'Alger, pour laquelle la France paie à la Régence, depuis des siècles, une redevance annuelle de 70,000 fr., redevance qui n'est, en réalité, qu'un tribut déguisé; il a fait ou laissé détruire notre bel établissement de La Calle; il a osé frapper notre consul qui réclamait la réparation de tant de griefs; enfin il a mis le comble à son insolence en faisant tirer sur le pavillon du Roi.

d'un négociant algérien, *Bacri*. Les sollicitations du dey auprès de la République et de l'Empire pour obtenir la liquidation de cette créance, n'eurent aucun succès. La Restauration seule l'accueillit; mais comme plusieurs négociants français avaient des réclamations à exercer contre le dey, il fut stipulé dans l'acte de liquidation que ces réclamations seraient exercées sur la somme reconnue due, et que *si des difficultés s'élevaient entre le dey et les réclamants, elles seraient jugées en France*. Le gouvernement français exécuta loyalement ses engagements, et paya au dey tout ce qui resta libre après les réclamations trouvées justes des négociants français, ses créanciers; mais celui-ci prétendit, *contrairement à la lettre du traité*, que ces négociants devaient aller discuter leurs droits *devant lui*. Tous s'y refusèrent, bien entendu, et ils étaient autorisés à ce refus tant par la lettre même du traité que par l'idée qu'on se fait, avec trop de raison, de la justice algérienne.

Telle fut la cause première de nos querelles avec le dey, et la source de toutes les avanies qu'il nous suscita pendant plusieurs

Sa Majesté a donné son approbation entière aux décisions prises dans notre réunion d'hier ; en conséquence, nous n'avons plus qu'à discuter les moyens d'exécution.

A l'issue du conseil, j'ai demandé et le Roi m'a accordé la permission de m'absenter pendant huit jours pour faire un voyage dans ma famille.

2 JANVIER 1830.

Le ministre des finances nous a entretenus de son projet de conversion des rentes, et les principales bases en ont été adoptées.

La conversion aura lieu en 4 %, avec un *demi* de prime pour les rentiers qui convertiront. Cette opération mettra à la disposition du gouvernement :

1° Par la différence résultant de la conversion du 5 en 4. . . . . 40,789,415 fr.

2° Sur la masse actuelle de l'amortissement, après répartition entre les diverses natures de fonds à 1 % de capital, environ . . . 8,219,604

Ce serait, en total, près de 50,000,000 fr. de rentes qui pourraient être annulées sur le champ, mais que l'on demanderait à conserver pendant

cinq années, pour terminer tous nos grands travaux.

Ainsi, après les cinq années, le résultat serait 50,000,000 de dégrèvement dans les charges du budget, et 250,000,000 employés en travaux d'intérêt public.

Il a été arrêté que, pour bien constater le taux actuel de l'intérêt, le ministre mettrait immédiatement en adjudication les quatre millions de rentes accordées par les chambres au précédent ministère pour les frais de l'expédition de Morée.

M. Courvoisier a communiqué un projet de loi sur le duel. Une vive discussion s'est élevée entre lui et moi sur ce projet; j'ai présenté et fait admettre plusieurs amendements; malgré cela, je regarde la loi comme mauvaise. Mon opinion est fixée depuis longtemps à cet égard: je tiens qu'il est impossible de régler cette matière par une loi spéciale; que le duel loyal est inhérent à nos mœurs, peut-être même nécessaire à nos habitudes pour la conservation de cette politesse, de cette urbanité qui de tout temps distinguèrent les Français, et qu'en définitive le mieux serait de laisser dans le droit commun les blessures et l'homicide qui ont lieu en duel, sauf au jury à

faire l'appréciation des circonstances d'où résulte la culpabilité ou la non-culpabilité de l'auteur. On pourrait être assuré que jamais une condamnation ne serait prononcée lorsqu'il serait prouvé que le combat a été loyal et conforme en tout aux règles du point d'honneur.

A cette occasion, j'ai fortement engagé le garde-des-sceaux à introduire dans la partie criminelle de notre code pénal une disposition analogue à celle de l'article 463 pour la partie correctionnelle. D'après cette disposition, on poserait toujours au jury la question subsidiaire des *circonstances atténuantes* (1); et, en cas d'affirmative, les peines prononcées par la loi seraient graduellement modifiées jusqu'à n'être que simplement correctionnelles pour certains crimes actuellement frappés des peines les plus graves. On remédierait ainsi à la grande sévérité de notre code pour certains cas, et on éviterait le scandale de ces acquittements nombreux, dus à l'humanité du jury qui recule devant des peines hors de proportion avec le délit.

(1) Le nouveau gouvernement vient d'introduire cette innovation dans notre législation criminelle, précisément comme je la proposais, dans ce sens qu'il attribue au jury l'appréciation des *circonstances atténuantes*.

M. Courvoisier ne serait pas éloigné d'adopter lée de l'article analogue au 463, mais il voudrait sser aux magistrats l'appréciation des circonnces atténuantes : je pense que cette modifition serait contraire à notre législation crimille, en ce qu'elle attribuerait aux juges une *préciation de faits* qui doit être du domaine clusif du jury ; d'un autre côté, on n'atteinait pas ainsi le but proposé, qui doit être d'emcher le jury de se laisser influencer par la ainte de voir appliquer une peine trop sévère, r il se méfierait toujours des rigueurs de la agistrature.

3 JANVIER, AU CHATEAU.

Le Roi a provoqué une discussion sur l'époque laquelle il conviendrait de convoquer les chames. Après un mûr examen et l'engagement pris r le ministre de l'intérieur de rendre prête la le provisoire, l'ouverture de la session a été ée au 2 mars prochain.

5 JANVIER.

L. de Montbel nous a communiqué un long

projet de loi sur le roulage, qu'il veut présenter à la prochaine session. Nous l'examinerons.

M. de Chabrol a fixé au 12 courant l'adjudication de ses quatre millions de rentes à 4 %, ou plutôt d'un emprunt de 80,000,000 à ce taux.

M. Courvoisier a présenté plusieurs projets de lois d'interprétation.

M. de Bourmont nous a communiqué une foule de documents sur Alger et la côte d'Afrique ; tous ces matériaux tendent à fortifier l'opinion du conseil sur la possibilité d'une attaque par terre, en débarquant du côté d'Oran, mais rien n'a été arrêté définitivement : on attend des renseignements plus précis.

12 JANVIER.

Les conseils des 6, 9 et 10 ont été entièrement consacrés à l'examen de la grande question d'Alger.

L'emprunt des 80,000,000 a été adjugé ce matin, et le succès a dépassé nos espérances : le 4 % a été porté, par la maison Rotschild, à près de 102. M. de Chabrol est très-fâché d'un si beau résultat. Il nous a expliqué que le 4, dépassant ainsi le pair, il se trouve dans la nécessité d[illegible].

prendre un taux plus bas pour la conversion, et qu'alors la perte sur les revenus devenant plus forte pour les rentiers, le succès de sa proposition aux chambres peut être compromis.

J'ai annoncé un projet pour la propagation de l'enseignement primaire ; on me promet une forte opposition.

13 JANVIER, AU CHATEAU.

L'adjudication d'hier a donné lieu à un retour sur le projet de conversion, et, après de longues observations, le conseil a persisté dans sa décision antérieure.

Nous avons traité la question d'Alger.

16 JANVIER.

J'ai apporté au conseil un projet d'ordonnance tendant à généraliser l'enseignement primaire dont près de 15,000 communes sont encore privées ; ce projet a été vivement combattu par le prince de Polignac et par M. de Montbel ; mais, au reste, comme il contient des dispositions administratives, M. de Chabrol a observé qu'il devait être soumis à l'approbation du Conseil d'État ; sa dis-

cussion a été ajournée jusqu'à ce que cette formalité ait été remplie.

30 JANVIER.

Les conseils, depuis le 16, ont été consacrés à des discussions de finances relatives au budget de 1831, à l'affaire d'Alger, et à l'examen de quelques lois interprétatives, préparées par le garde-des-sceaux.

Aujourd'hui, le prince de Polignac nous a donné des renseignements du plus haut intérêt, qui ont été tout récemment recueillis sur l'intérieur de la régence d'Alger et sur les approches de la côte.

Les premiers sont parfaitement d'accord avec ceux qu'on trouve dans l'ouvrage de Boutin ; le sol est sablonneux, mais pourtant susceptible de recevoir un tracé de route. On se procure facilement de l'eau potable sur les bords de la mer, en creusant dans le sable à une petite profondeur. Le château de l'empereur, seul point fortifié à l'intérieur de la ville, est peu redoutable ; une artillerie bien commandée et bien servie le réduirait en peu de jours ; les murailles de la ville, du côté de la terre, sont en briques, mal entretenues,

t l'on pense que quinze jours ou trois semaines d'un feu bien dirigé suffiraient pour y faire une brèche praticable (1).

La côte est mauvaise, en général ; les vents y sont très-variables et les orages fréquents ; des courants très-forts, portant de l'ouest à l'est, rendent les stations difficiles ; le mouillage est presque partout mauvais ; cependant on trouve, à droite et à gauche de la pointe de Sidi-Ferruch, deux petites baies où les vaisseaux pourraient s'abriter, et l'une d'elles a un fond passable ; l'abord de cette partie de la côte est facile ; il y a même un endroit où un fort bâtiment peut approcher de terre jusqu'à la distance d'une encablure. La pointe ou presqu'île de Sidi-Ferruch n'est défendue que par un mauvais fortin ruiné ; elle est assez étendue pour que plusieurs régiments puissent s'y développer aisément, et il serait facile de la rendre inexpugnable du côté de terre, au moyen d'un retranchement de peu d'étendue.

Ces renseignements, fournis par les ministres des affaires étrangères et de la marine, nous ont fortifiés dans notre opinion sur le fait même de

(1) Notre émissaire de l'intérieur fut puissamment secondé par le consul de Sardaigne ; je crois que, en récompense, le Roi donna la croix de la Légion d'Honneur à ce consul.

l'entreprise ; mais ils modifieront sûrement nos premières idées sur le mode d'exécution.

Le prince de Polignac nous a communiqué diverses questions faites par le gouvernement anglais sur le bruit déjà répandu de nos projets.

1er FÉVRIER.

(Réunion avancée d'un jour, à cause de la fête de demain.)

Hier, au château, il a été fait rapport au Roi de tous les documents relatifs à Alger.

Cette grande affaire nous a encore occupés aujourd'hui ; elle est maintenant parfaitement éclaircie ; mais, avant de prendre une détermination, nous voudrions entendre les officiers généraux de la marine ; en conséquence, nous avons prié le prince de Polignac de convoquer chez lui, en notre présence, une assemblée de tous ceux de ces officiers qui se trouvent à Paris, et de quelques officiers généraux du génie et de l'artillerie ; cette réunion a été fixée à samedi prochain. — Nous avons aussi prié les ministres de la guerre et de la marine de nous apporter le même jour des notes précises sur les forces que devrait avoir l'expédition, et les délais nécessaires pour les préparatifs dans leurs départements respectifs.

6 FÉVRIER.

Conformément à ce qui avait été arrêté mardi dernier, le président du conseil a réuni chez lui, ce matin, une vingtaine d'officiers généraux et autres de la marine ; le général Valazé, du génie, y était aussi, et M. Deval, neveu de notre dernier consul à Alger, avec un autre employé au conseil d'Alger.

La question posée à cette assemblée a été celle de savoir *si une expédition qui attaquerait Alger du côté de terre est praticable, et quel serait le point de la côte le plus favorable pour en opérer le débarquement ?*

Tous les officiers généraux de la marine, sans exception, ont déclaré que le débarquement d'une armée telle qu'il la faudrait, et du matériel nécessaire pour une pareille entreprise, serait *absolument impraticable ;* leurs principaux motifs, longuement développés par plusieurs d'entre eux, ont été autant que je puis m'en souvenir, après cette longue et fatigante conférence :

1° Que la mer est extrêmement et presque constamment mauvaise sur toute cette côte d'Afrique ; qu'on ne peut jamais y compter sur huit jours non

interrompus de beau temps, et que cependant le débarquement dont il s'agit ne pourrait se faire en moins de quinze jours ou trois semaines (1);

2° Qu'il serait absolument impossible de tenter un débarquement dans la baie d'Alger dont le contour est armé de batteries formidables; qu'il faudrait donc prendre le point de débarquement sur la côte à l'ouest, du côté d'Oran; mais que, sur toute cette côte, il existe de forts courants qui portent dans la baie, et qu'il n'y a aucun mouillage tenable entre Alger et Oran;

3° Quant à l'intérieur du pays, il offrirait des obstacles encore plus insurmontables : des sables brûlants, point de routes, point d'eau, point de moyens de subsistance, et des nuées de bédouins bien montés et intrépides.

Les objections relatives à la mer ont été vivement combattues par deux jeunes officiers, nommés, je crois, Du Petit-Thouars et Guay-Taradel, lieutenants de vaisseau ou capitaines de frégate.

« Ces objections, ont-ils dit, ne sont fondées « que sur de vieilles traditions : la côte d'Afrique

(1) Plus tard l'amiral Duperré lui-même établissait que le débarquement exigerait vingt-sept jours. Ses calculs, faits avec le plus grand détail et presque heure par heure, se trouvaient dans un mémoire remis à Monseigneur le Dauphin.

« est peu connue; on n'y navigue guère, et ses « dangers ont été exagérés par des navigateurs du « commerce. La vérité est que la mer est in- « constante dans ces parages; que le mouillage « près de terre n'est pas très-sûr; mais, avec un « peu d'habileté et de la persévérance, on par- « viendrait certainement à opérer un débarque- « ment aux environs de la presqu'île de Sidi- « Ferruch en moins de temps que ces Messieurs « ne le pensent : deux ou trois jours suffiraient « pour mettre à terre assez de monde pour se « maintenir contre des hordes barbares qui ne « savent ce que c'est que la tactique militaire; et, « si le mauvais temps obligeait de suspendre l'opé- « ration, on pourrait l'achever en plusieurs fois « sans de grands inconvénients. »

Les obstacles de l'intérieur ont été très-bien combattus par le général Valazé et par nos jeunes employés du consulat.

Après quatre heures de discussions fort animées, dans lesquelles les vieux marins ont maintenu leur dire, la séance a été levée et nous avons délibéré.

Tous les arguments *pour* et *contre* qui venaient d'être développés, ont été repris, examinés, débattus, et enfin nous sommes tombés d'accord,

à l'unanimité, de présenter demain au Roi notre opinion ainsi résumée :

1° Le débarquement peut s'opérer sur la presqu'île de Sidi-Ferruch ;

2° Le trajet entre Sidi-Ferruch et Alger, avec un équipage de siége, n'offre pas des obstacles insurmontables ;

3° Les fortifications d'Alger, du côté de terre, ne tiendront pas plus de trois semaines contre une attaque bien dirigée, et le feu d'une artillerie aussi nombreuse que celle dont le chef de l'expédition pourra disposer ;

4° Les préparatifs de l'expédition peuvent être terminés dans l'espace de six mois : du jour où la flotte mettra à la voile, il ne faut pas plus de deux mois pour opérer la réduction de la ville d'Alger ; tout peut donc être terminé dans les mois d'*août* et de *septembre*, qui, de l'aveu des navigateurs anciens et modernes, sont les plus favorables dans ces parages.

5° Enfin, pour obvier aux principaux obstacles que présente l'intérieur du pays, on pourra munir l'armée de divers objets d'approvisionnement qu'elle ne porte pas ordinairement en campagne.

Joignant à ces considérations l'avantage de demeurer entièrement maîtres de la mer, la tentative

·oposée ne peut jamais avoir une issue bien ıneste.

En conséquence, nous avons arrêté que l'expéition serait proposée au Roi.

Les chefs seront choisis par le Roi lui-même; ependant, le ministre de la marine désire que le ommandement de la flotte soit donné au vice-miral Duperré, brave marin et surtout heureux; uant à l'armée, le duc de Raguse en ambitionne ort le commandement; il en a déjà parlé à Moneigneur le Dauphin, pour l'hypothèse où les bruits épandus de cette expédition se réaliseraient, mais ous préférerions tous qu'il fût donné à notre col-gue Bourmont; le duc de Raguse n'est pas heu-ux; et puis cette armée impériale n'a-t-elle pas ısez de gloire? Quoique Bourmont ait aussi servi ɔnorablement sous l'Empire, il appartient encore lus aux armées royales.

7 FÉVRIER, AU CHATEAU.

Le président du conseil a rendu compte au Roi e la séance d'hier, de l'importante discussion outenue dans l'assemblée des officiers de marine, t de la délibération que nous avons prise ensuite. 'affaire a été de nouveau discutée en présence de

Sa Majesté et de Monseigneur le Dauphin, et nous avons tous reproduit, avec de nouveaux *détails*, les nombreux motifs qui nous portaient à regarder l'expédition proposée comme absolument *nécessaire* pour venger des insultes intolérables, mettre un terme à cet insignifiant blocus, qui coûte des sommes énormes sans aucun résultat, et dégager la parole du Roi, qui, depuis trois ans, a promis, à chaque ouverture de session, de faire cesser un état de choses vraiment humiliant pour la France; et à reconnaître qu'elle est vraiment *praticable*, malgré les sérieuses difficultés qu'elle opposera à l'habileté de nos marins et au courage de nos soldats.

Le Roi et Monseigneur le Dauphin ont apprécié les considérations développées à l'appui de l'opinion du conseil, et l'expédition a été décidée.

Dès demain, les ordres seront expédiés par le télégraphe pour prescrire les préparatifs relatifs à l'armement de la flotte, le nolisement des bâtiments de transport et la composition de l'armée expéditionnaire.

9 FÉVRIER.

Nous avons jeté les bases du discours d'ouver-

ure de la session ; après quelques discussions, il a été convenu que chacun de nous rédigerait ses idées et apporterait son projet à la réunion de samedi.

J'ai reproduit mon projet d'ordonnance pour la propagation de l'enseignement primaire. Il a été vivement combattu, je n'espère pas l'emporter.

10 FÉVRIER, AU CHATEAU.

Le ministre de la marine a annoncé qu'il avait déjà transmis des ordres dans tous nos ports pour les préparatifs de l'expédition. Il a proposé et le Roi a agréé pour le commandement de la flotte le vice-amiral Duperré (1), préfet maritime à Brest. Il pourra recevoir aujourd'hui même, par le télégraphe, l'ordre de venir sur-le-champ recevoir ses instructions.

A la guerre, on s'est aussi occupé de l'organisation de l'armée et de l'immense matériel nécessaire pour une telle entreprise.

Le Roi a déclaré qu'il ne souffrirait pas que les personnes attachées au gouvernement par leurs fonctions fissent une opposition hostile, et, pour

(1) 1844. Je croyais que le choix de Duperré venait du propre mouvement d'Haussez. Il m'a dit à Paris, dernièrement, que ce choix avait été *imposé* par Monseigneur le Dauphin.

l'exemple des autres, il a ordonné au ministre de la guerre de rayer des contrôles de la garde le général Sesmaisons qui se prononce hautement contre la marche actuelle.

13 FÉVRIER.

Nous nous sommes occupés du discours d'ouverture de la session, ainsi qu'on l'avait arrêté à une réunion précédente ; chacun a apporté son projet ; après quelques amendements, tous ces canevas ont été remis à M. Courvoisier qui s'est chargé de la rédaction définitive.

J'ai reproduit mon projet d'ordonnance sur l'instruction primaire; la discussion a été longue et animée; il m'a semblé qu'une opposition systématique avait été organisée pour la faire rejeter ; mais enfin je suis parvenu à l'emporter, et cette ordonnance sera présentée demain à la signature du Roi, sauf nouveaux embarras.

14 FÉVRIER, AU CHATEAU.

Ma pauvre ordonnance sur l'enseignement primaire l'a échappé belle; la décision d'hier a été

attaquée par le prince de Polignac ; Monseigneur le Dauphin s'est presque prononcé contre, et ce n'est pas sans de grands efforts que je suis parvenu à me défendre ; enfin elle est signée.

20 FÉVRIER.

Les conseils des 16 et 17 n'ont rien offert de remarquable.

Nous avons discuté aujourd'hui le discours d'ouverture ; quelques paragraphes ont été modifiés. J'aurais voulu qu'on ajoutât un mot au dernier ; il est ainsi conçu : « Si de coupables manœuvres « suscitaient à mon gouvernement des obstacles « que je ne veux pas prévoir, je trouverais la force « de les surmonter dans ma résolution de mainte- « nir la paix publique, dans la juste confiance des « Français et l'amour qu'ils ont toujours montré « pour leurs rois. » Je crains que dans ce dernier membre de phrase, où le Roi ne parle que de sa *volonté* et de son *pouvoir*, l'opposition ne trouve la menace de gouverner par ordonnance, et n'exploite cette pensée avec quelque succès. Pour éviter cet inconvénient, j'ai demandé que les chambres fussent *nommément* appelées à seconder le Roi dans la

circonstance prévue, et j'ai proposé de rédiger ainsi la fin de ce passage : « ..... je trouverais la « force de les surmonter dans ma résolution de « maintenir la paix publique, dans le loyal appui « que j'ai droit d'attendre des deux chambres, « dans la juste confiance, etc. »

Après une longue et vive discussion, dans laquelle Courvoisier s'est presque fâché, mon amendement a été rejeté et le projet adopté.

10 MARS.

Depuis le 20 février, nous n'avons eu aucune délibération remarquable, si ce n'est pour la nomination du président de la chambre des députés.

Les deux premiers candidats de la liste étaient Royer-Collard et Casimir Périer ; quelques membres du conseil ont proposé au Roi de nommer le second ; ce choix serait politique, disaient-ils : il aurait pour effet inévitable de jeter la division entre les deux fractions de gauche auxquelles appartiennent les deux compétiteurs ; il amoindrirait l'influence de Royer-Collard et pourrait aussi compromettre celle de Périer lui-même, dont la violence ne tarderait pas à blesser la chambre.

On a objecté que déroger dans cette circonstance à l'usage établi de nommer le premier candidat, ce serait annoncer un plan médité qui pourrait être mal compris ; les royalistes ne s'expliqueraient pas la préférence donnée à l'homme d'extrême gauche ; ce choix jetterait des inquiétudes dans les départements et n'aurait pas les avantages qu'on s'en promet; car les ennemis du gouvernement sauraient bien suspendre leurs inimitiés particulières pour se réunir dans le but commun de l'opposition ; ces réflexions ont prévalu, et Royer-Collard a été nommé.

Le Roi a reçu hier l'adresse de la chambre des pairs ; cette adresse est bien et promet un loyal appui au gouvernement. Sa discussion a été fort calme ; deux discours d'apparat seulement ont été prononcés, l'un par l'amiral Verhuel, l'autre par M. de Chateaubriand.

Le premier ne s'est attaché qu'au paragraphe relatif à l'expédition d'Alger ; il a démontré que cette expédition était *absurde* et son succès *impossible;* il n'a fait, au reste, que ressasser pour cette démonstration tous les arguments produits par les officiers généraux de la marine dans la réunion du 6 février : ces messieurs se sont tous ligués pour empêcher cette entreprise. Dans quel but ? dans quel intérêt ?

M. de Chateaubriand a parlé longuement, et sur l'expédition, dont il n'a dit ni bien ni mal, et sur les prétendus projets du gouvernement contre les libertés publiques, notamment contre *la liberté de la presse*, que le noble pair a signalée comme le palladium de notre prospérité et de la stabilité du gouvernement : « Qu'on me mette en « présence d'une usurpation, quelle qu'elle soit, « a-t-il dit, qu'on me donne la liberté de la presse, « dans six mois j'aurai renversé l'usurpation ou « élevé mon échafaud..... »

Ni l'un ni l'autre, peut-être ; mais, au fait, ces deux choses sont assez difficiles à concilier, car il est probable qu'un usurpateur ne serait pas assez sot pour laisser la liberté à la presse.

Le prince de Polignac a rendu compte au Roi d'une communication que lui a faite l'ambassadeur d'Angleterre au nom de son gouvernement.

Il paraît que nos préparatifs pour l'expédition d'Alger intriguent le ministère anglais ; ces préparatifs lui paraissent trop considérables pour ne tendre qu'au simple châtiment du dey. Il soupçonne des intentions conquérantes et demande des explications précises à cet égard.

Le Roi a ordonné de répondre : « Qu'il n'est « guidé par aucune vue d'ambition personnelle ;

que son pavillon a été insulté, et qu'il saura le venger, comme il convient à l'honneur de son peuple ; que si, dans la lutte, le gouvernement actuel de la Régence venait à être renversé, il s'entendrait volontiers avec ses alliés sur les moyens de substituer à ce gouvernement barbare un nouvel état de choses plus approprié aux progrès de la civilisation et aux véritables intérêts de la chrétienté ; mais que, à cet égard, il n'entend prendre aucun engagement contraire à sa dignité et aux intérêts de la France. »

Le ministre de la marine s'est plaint amèrement e la conduite du vice-amiral Duperré : d'abord et officier, mandé à Paris par dépêche télégrahique dès le 10 ou 11 février, différa plusieurs ours d'obéir et n'arriva que le 22; depuis ce ioment, Duperré ne cesse de déclamer, et dans es bureaux de la marine, et dans les réunions articulières, contre l'expédition qu'il qualifie *absurde* et d'*impraticable ;* les choses ont été si oin que M. d'Haussez l'a menacé de lui faire reirer son commandement. Le Roi a déclaré que, i le conseil jugeait cette mesure utile, il n'hésiteait pas à la prendre ; le ministre de la marine a emandé qu'on ajournât et qu'il verrait encore le ice-amiral.

17 MARS.

Nous n'avons rien eu de remarquable aux trois derniers conseils.

Aujourd'hui le conseil avait à préparer la réponse du Roi à l'adresse de la chambre des députés qui doit être apportée demain.

La discussion de cette adresse à mis à découvert les plans de l'opposition: elle veut *forcer* le Roi à changer son ministère, non qu'elle redoute beaucoup l'ascendant des hommes dont il est composé; mais, d'une part, ce changement serait un embarras extrême pour la couronne qui, après avoir épuisé toutes les nuances d'opinion dans ses nombreux essais précédents, ne saurait où prendre ses nouveaux ministres et serait peut-être obligée de les tirer du centre gauche; d'un autre côté, la prérogative royale une fois forcée sur ce point, la chambre se rendrait en quelque sorte maîtresse du choix par le moyen indirect de *l'élimination*, et de nouvelles exigences trouveraient le pouvoir entièrement désarmé : sous ce rapport, l'adresse est évidemment inconstitutionnelle, et, de plus, le refus énoncé par la chambre de concourir aux

mesures qui lui seraient ultérieurement proposées par les ministres du Roi dans l'intérêt de l'état, est un acte *factieux*, un véritable préambule de révolution : cette chambre voudrait-elle recommencer 89?....

Avant d'entrer dans l'examen ordonné par le Roi, un premier point devait être décidé par Sa Majesté seule : *Était-elle disposée à céder au vœu de la chambre en changeant les ministres?*

Le Roi a déclaré qu'il ne se soumettrait jamais à une telle prétention, qui ne tendrait à rien moins qu'à confondre tous les pouvoirs et réduire la couronne au dernier degré d'avilissement : « Les « chambres, a dit Sa Majesté, ont un moyen con- « stitutionnel d'exprimer que le ministère ne pos- « sède pas leur confiance, c'est de repousser ses « propositions; mais elles manquent à leur devoir, « elles usurpent sur la puissance royale lorsqu'elles « viennent d'avance déclarer qu'elles ne *veulent* « pas concourir avec tels ou tels ministres dont « elles ne peuvent même connaître les intentions.

« D'ailleurs, a ajouté le Roi, quel ministère « pourrait s'entendre avec cette chambre? Lorsque « je voulus changer le ministère Martignac, dont « les concessions nous menaient tout droit à une « révolution, j'en parlai à M. Royard-Collard et

« lui demandai quels étaient les hommes qui, à « son avis, auraient le plus d'influence sur la « majorité de la chambre; il me répondit que « personne au monde ne pourrait se flatter d'exer- « cer la moindre influence sur cette chambre; « qu'elle était divisée en tant de fractions diverses « qu'aucun ministère ne serait capable d'y former « une majorité tant soit peu solide, et que je « pouvais nommer qui bon me semblerait, sans « crainte d'avoir à me dire que j'aurais pu mieux « choisir. Dernièrement encore, quand il est venu « me remercier de sa nomination à la présidence, « je lui ai demandé s'il était toujours dans la même « opinion : *Plus que jamais*, m'a-t-il dit; *il n'y a* « *pas de ministère qui puisse faire le bien avec* « *une telle assemblée; une majorité s'y formera* « *accidentellement sur un point ou sur un autre,* « *mais sans consistance, sans stabilité; le mieux* « *serait de la dissoudre*..... Voilà ce que m'a dit « M. Royer-Collard, et je crois qu'il a raison; « mais, au reste, voyez, Messieurs, le parti que « vous jugerez bon à prendre. »

L'intention du Roi ainsi manifestée, M. de Montbel déclara qu'à son avis il n'y avait qu'un seul parti, indiqué par la nature même des choses, qu'il jugeait la chambre absolument comme M. Royer-

ard, et qu'en conséquence il pensait que le Roi ait saisir l'occasion offerte par l'inconvenance 'adresse, et renvoyer cette chambre, en la proeant d'abord pour avoir le temps de préparer élections.

'out le conseil a voté dans le même sens, et seul cru devoir exprimer une opinion différente.

Je reconnais, ai-je dit, tout ce que l'adresse a e coupable et d'*inconstitutionnel;* mais il est un oint capital sur lequel j'appelle l'attention du onseil : jusqu'à présent la discussion est restée uverte entre le ministère et la chambre, et, uoi qu'il arrive, le pouvoir royal, arbitre souerain entre les deux parties, conservera son ndépendance tant que nous demeurerons sur ce errain. La dissolution proposée changerait complètement la position des choses ; par cette meure, la couronne se prononçant formellement n faveur de ses ministres, entrerait elle-même n lice avec l'opposition, et rendrait les colléges lectoraux juges suprêmes de cette lutte nouelle ; or ceci est de la plus haute gravité et peut ntraîner de terribles conséquences : quelle resource, par exemple, resterait-il au pouvoir royal *vaincu dans son appel aux électeurs*, si les colléges lui renvoyaient ou la même chambre, ou

« année ; la prérogative serait sauvée ; les esprits,
« calmés par le temps et la réflexion, éclairés peut-
« être sur les calomnies dont le journalisme a
« poursuivi le ministère depuis huit mois, devien-
« draient moins hostiles, et le Roi pourrait alors,
« avec moins de danger, ou changer ses ministres,
« ou demander aux colléges de nouvelles élections.

« Que si ces prévisions se trouvaient trompées,
« si la chambre portait son aveugle opposition
« jusqu'à refuser le budget, comme on nous en
« menace, eh bien ! elle aurait fait elle-même un
« coup-d'état plus violent que tous ceux annoncés
« par la presse depuis six mois ; elle aurait brisé
« la charte, car, en refusant l'impôt, elle aurait
« anéanti toutes les combinaisons électorales ; le
« Roi rentrerait dans la plénitude de son droit con-
« stituant, et aviserait aux moyens de sauver l'état.

« Cette extrémité serait terrible sans doute ;
« j'ignore comment et par quelle voie la monarchie
« sortirait d'une semblable épreuve ; mais dans la
« conviction où je suis que la chambre actuelle
« sera moins entreprenante encore que celle qui
« sortirait des élections qu'on veut tenter, j'aime-
« rais mieux courir ces chances avec elle.

« J'ajoute qu'en procédant ainsi, le pouvoir au-
« rait le double avantage de ne point épuiser tout

« d'abord son action constitutionnelle, et de ne pas « donner à ses ennemis le temps de mieux préparer leurs attaques, tandis qu'il aurait, lui, « un délai de plusieurs mois pour organiser ses « moyens de résistance. »

M. de Montbel a combattu ces arguments; il a dit que mon opinion sur les dispositions des électeurs était exagérée; que si la majorité, et même une majorité assez forte des élections d'arrondissement était mauvaise, nous pouvions compter sur la presque totalité des élections de département, qui rétabliraient la balance en notre faveur. Il a ajouté que, pour éclairer les électeurs, il serait peut-être nécessaire que le Roi leur adressât une proclamation, comme cela eut lieu avec succès en 1816, et que certainement la voix du souverain ne se ferait pas vainement entendre au sein d'une nation si renommée par son amour pour ses princes.

J'ai cru devoir répondre, et peut-être ma réponse a-t-elle été plus vive qu'il ne convenait en présence du Roi : « C'est une erreur manifeste, « ai-je dit, de compter sur la totalité des élections « de département, et peut-être se fait-on aussi « illusion sur l'importance de la majorité hostile « qui sortira des colléges d'arrondissement; les « combinaisons électorales sont beaucoup plus dé-

« favorables aujourd'hui qu'elles ne l'étaient lors
« de la nomination de la chambre actuelle ; nous
« aurons à faire l'application de la loi de 1828, et
« l'on ne peut calculer l'influence de cette loi im-
« politique sur la composition des colléges ; l'in-
« tervention des tiers dans la formation des listes
« a donné à l'opposition une puissance énorme
« dont elle n'a que trop profité, à l'aide de ses
« sociétés directrices, et les royalistes perdent ici
« tous leurs avantages de position. Insouciants
« d'un droit dont en général on n'apprécie le mérite
« que lorsqu'il s'agit d'attaquer le pouvoir, ils né-
« gligent de se faire inscrire et reculent souvent
« devant la menace des procès que peuvent leur
« susciter les comités directeurs. Ceux-ci, au con-
« traire, ne négligent aucun moyen ; soigneux de
« faire inscrire leurs hommes, ils y procèdent
« souvent avec des droits douteux, parce qu'ils
« ne redoutent aucun contrôle de la part de leurs
« timides adversaires, et, dans leur ardeur d'in-
« vestigation, ils éloignent des listes une foule de
« gens honnêtes dont les droits sont incontes-
« tables, mais qui aiment mieux céder, ou se tenir
« à l'écart, que de soutenir une lutte fatigante, et
« parfois désagréable, par la publicité qu'elle
« donne aux affaires de famille les plus secrètes.

. parle d'une proclamation et de l'amour des
les.

: qui fut bon une fois, dans les commence-
ts de la Restauration, pourrait être inutile
ıême dangereux aujourd'hui ; et pourtant de
blables démarches ne doivent se faire que
ıd le succès est *infaillible*, car l'échec com-
nettrait tout à la fois la dignité et l'autorité.
amour des peuples!!.... Il m'est pénible d'ex-
ıer ma pensée sur ce point délicat ; mais le
veut la vérité tout entière, et j'oserai la faire
ndre, quand même elle pourrait paraître
sante..... Cet amour n'est qu'une *chimère.*

: n'est pas après cinq années d'exercice de la
rté illimitée de la presse, liberté poussée jus-
ux dernières bornes de la licence, qu'on peut
pter encore sur ce sentiment, si français
ı, et qui produisit tant de prodiges : ayons le
'age de sonder cette triste plaie, et reconnais-
ı qu'une désaffection profonde a remplacé cet
chement dévoué que la nation eut longtemps
r ses princes ; reconnaissons et osons avouer
loi, que cette désaffection va jusque-là qu'il
t qu'un homme soit honoré de la confiance
la Majesté pour devenir à l'instant même ce
ın nomme *impopulaire.*

« Voilà les résultats des déclamations furibondes « et impudemment calomnieuses du journalisme; « ce dissolvant est tellement irrésistible que son « action finirait par renverser toutes nos insti- « tutions et bouleverser le monde, si on ne par- « venait à la neutraliser : la presse se vante d'avoir « fait l'éducation constitutionnelle de la France; « les fruits de cette éducation sont des prétentions « effrénées à des droits chimériques, l'oubli de « tous les devoirs, et la substitution des intérêts « matériels à tous les sentiments nobles : parlez « donc d'*amour* et de *fidélité* à des peuples ainsi « endoctrinés (1). »

Ces observations n'ont convaincu personne; la dissolution de la chambre a été arrêtée; ou plutôt il a été décidé que le Roi prorogerait d'abord les

(1) La physionomie de mes collègues pendant que je parlais ainsi me fit sentir que j'allais trop loin, et qu'on ne disait pas ordinairement de ces choses-là dans le cabinet et en présence du maître. J'étais donc assez honteux et embarrassé de ma personne, lorsque, après le conseil, il fallut se tenir en ligne et saluer au passage le Roi et Monseigneur le Dauphin : je crois que notre bon Charles X s'aperçut de ce que j'éprouvais, car il se détourna de son chemin pour s'approcher de moi; et, me posant la main sur le bras avec affection, il me dit : « Vous avez émis franchement votre opinion, c'est bien, « c'est très-bien; il faut dire ici tout ce qu'on pense; j'aime la « vérité, et je veux qu'on me la dise sans déguisement. » Et il me pressa le bras en me faisant un signe de tête, accompagné d'un de ces sourires de bienveillance qui n'appartiennent qu'à lui.

nous étions promis de ne prendre la parole que pour donner les explications qui nous seraient demandées, et de laisser à nos amis le soin de repousser les attaques personnelles dont nous serions l'objet. En effet, d'Haussez répondit à M. Delaborde, qui attaqua l'expédition d'Alger, et démontra, comme l'amiral Verhuel, qu'elle était *absurde* et *impraticable*, mais surtout NON MOTIVÉE..... Les bons Français !!

Cependant, poussé à bout par les discours, les gestes et les regards insultants de plusieurs orateurs furibonds, je n'eus pas la patience de me contenir jusqu'à la fin, et je montai à la tribune pour repousser les insolentes provocations qui nous étaient jetées sans aucun ménagement.

Ma réponse fut modérée, et je ne me laissai pas intimider par les vociférations de la gauche, qui m'interrompit vingt fois. Mon discours se termina par ces paroles :

« Appelés au timon des affaires par la volonté « du Roi, nous ne l'abandonnerons que par les « ordres de Sa Majesté. Nous nous présentons à « vous la charte à la main ; fidèles aux loyales « inspirations du père de la patrie, nous marche- « rons inviolablement dans les voies constitu-

tionnelles; ni les outrages, ni les menaces, ne nous feront dévier de cette ligne que nous tracent l'honneur et le devoir. Si, par faiblesse ou par erreur, nous étions assez malheureux pour conseiller au Roi des mesures attentatoires à l'indépendance de la couronne ou aux franchises nationales, la réprobation de nos concitoyens et la juste sévérité des chambres feraient promptement justice de ces coupables écarts; nous acceptons sans réserve cette responsabilité. »

M. Dupin aîné me répondit. Cet homme qui gâte n beau talent d'improvisation par les formes les lus communes, par des pasquinades du plus mauais goût, et surtout par la *cautèle* de l'avocat unie la fougue d'un tribun factieux, se livra à des ouvements de fureur qui auraient suffi pour gâter a cause s'il avait eu affaire à des juges impartiaux, t conclut ainsi : « On dit que les ministres pour- ront proposer de bonnes lois, et qu'il faut les attendre à l'œuvre pour les juger eux-mêmes parlant de leurs intentions constitutionnelles; voici ma réponse : « Ces ministres que l'opinion publique repousse, ces hommes que mes convictions condamnent, vinssent-ils à nous, les mains pleines de bonnes lois, de ces lois que la nation attend

« et réclame depuis si longtemps, eh bien ! je les « repousserais en disant :

« Timeo Danaos et dona ferentes.

« Oui, eussiez-vous les mains pleines de pré- « sents, vous êtes pour nous *Danaos*. »

C'est ainsi que le parti qui se dit *national* entend le gouvernement représentatif et les intérêts du peuple.....

20 MARS.

Les ministres de la guerre et de la marine nous ont entretenus des progrès de leurs préparatifs pour l'expédition; ces progrès sont tellement rapides que, selon toute apparence, l'expédition sera en état de mettre à la voile bien plus tôt qu'on ne l'espérait.

M. Courvoisier nous a communiqué un projet d'organisation du conseil d'état, qui m'a paru, à la première lecture, offrir de graves inconvénients.

21 MARS, AU CHATEAU.

Le prince de Polignac a rendu compte au Roi de

correspondance diplomatique au sujet de l'expé-
ion.

Les puissances continentales du nord l'approu-
ıt complètement, nous félicitent d'avance du
vice que nos succès rendront à l'humanité en-
e, et seconderont toutes les mesures que nous
ıdrons prendre.

e roi de Sardaigne voudrait bien être affranchi
tribut qu'il paie aux pirates, et des avanies
tinuelles qu'ils font éprouver au commerce de
sujets ; mais il voit avec inquiétude l'accroisse-
nt probable de la puissance française dans la
diterranée ; il voudrait avoir part au gâteau en
ıcourant à l'entreprise. Il sera facile de l'écarter.

es petites puissances d'Italie sont à merveille.

'Espagne est embarrassée ; elle craindrait notre
sinage en Afrique presqu'autant que celui des
rbaresques ; elle ne peut cependant nous refuser
ɔri de ses ports dans une entreprise aussi émi-
nment utile à toute la chrétienté ; elle voudrait
n y prendre part d'une manière active, mais la
ɔense est au-dessus de ses facultés, et force lui
a de se borner à nous fournir un lieu de dépôt
ur nos malades, et un port de ralliement au be-
ı : sur le reste, elle voudra ce que nous vou-
ns.

Quant à l'Angleterre, sa jalousie naturelle ne lui permet pas de voir sans inquiétude notre marine s'engager dans une entreprise dont le succès serait si glorieux et si profitable; elle nous suscite des obstacles, elle prétend avoir droit d'exiger des explications sur le but de l'entreprise et les résultats que nous espérons en faire sortir.

A toutes ces demandes, les réponses de notre président ont été nobles et fermes; le Roi les a complètement approuvées. Sa Majesté a trouvé les prétentions de la Sardaigne et de l'Espagne inadmissibles, et a dit : « La France insultée n'a besoin « de l'appui de personne pour se venger; quant « aux Anglais, nous ne nous mêlons pas de leurs « affaires, qu'ils ne se mêlent pas des nôtres. »

MM. d'Haussez et Bourmont ont demandé un crédit extraordinaire pour leurs dépenses relatives à l'expédition; ce crédit a été porté à 50,000,000; ils ont fait connaître par aperçu son emploi jusqu'à ce jour (1).

(1) Suivant la loi des comptes présentés à la chambre des députés au mois de février 1833, l'expédition d'Alger a coûté 49,107,434 francs. Le trésor de la Casauba, et la vente des marchandises saisies sur la Régence, ont produit au trésor un encaissement de 54,719,357 francs; et il a été pris, en outre, une immense artillerie et un matériel considérable de marine.

D'Haussez continue à se plaindre de Duperré. A ce sujet, Monseigneur le Dauphin a dit : « Cela ne « m'étonne pas ; dès son arrivée ici, quand il vint « me voir, il me dit que cette expédition n'avait « pas le sens commun, et me remit des notes qui « démontraient sans réplique, selon lui, que ce « serait une échauffourée sans autres résultats que « la perte de quelques vaisseaux et de beaucoup « d'hommes ; il appuya surtout sur ce que le dé- « barquement ne pourra s'opérer en moins de vingt « et un ou vingt-sept jours ; il établit cela en comp- « tant jour par jour, presque heure par heure, ce « qu'il sera possible de mettre à terre, et il en « conclut que l'armée sera écrasée partiellement à « mesure qu'on la débarquera. Quand un chef a si « peu de confiance, il est fort à craindre qu'il « n'agisse mollement, et on ferait peut-être bien « d'ôter ce commandement à M. Duperré, qui ne « paraît pas s'en soucier autrement, pour le donner « à quelque autre mieux disposé. Nous ne man- « quons pas de bons officiers généraux dans la « marine. »

M. d'Haussez, malgré son mécontentement, a défendu le vice-amiral : « C'est un excellent officier, « a-t-il dit, brave comme son épée, jouissant de la « confiance des marins et la méritant à tous égards ;

« blic. Hâtez-vous donc d'opposer la vérité au « mensonge, parlez au peuple en même temps que « vos adversaires, et parlez par les mêmes or- « ganes; que les lecteurs du *Constitutionnel* et du « *National* trouvent, tous les matins, dans leur « propre journal, la réfutation des faits erronés « et des mauvaises doctrines qu'ils y auront vus « la veille : le bon droit et la raison sont pour « vous; une telle polémique ne peut être que sa- « lutaire, car le bon sens public, si facile à trom- « per par des sophismes restés sans réplique, est « également facile à éclairer par de sages raison- « nements; en un mot, tenez ceci pour certain : « *la presse périodique vous tuera, si vous ne savez* « *la faire servir à vous sauver.* »

Tout le conseil s'est accordé à reconnaître l'*utilité* de ma proposition; mais on y a fait des objections de *dépense*, de *convenance*, et je n'ai pu obtenir une solution.

En vérité, nous sommes frappés d'aveuglement.

31 MARS, AU CHATEAU.

Le Roi a signé les ordonnances de destitutions et remplacements.

e président du conseil a rendu compte d'un
retien qu'il a eu avec l'ambassadeur d'Angle-
re, au sujet de l'expédition d'Alger : le gouver-
nent anglais paraît fort soucieux des efforts de
re marine ; il prétend exiger une déclaration
licite des vues de la France ; le prince de Poli-
c a répondu, d'après l'ordre du Roi, « que Sa
lajesté n'était guidée par aucun sentiment
'ambition, mais qu'elle n'entendait avoir besoin
u consentement de personne au monde pour
enger une insulte faite à son pavillon ; qu'elle
vait déjà fait connaître ses intentions, et que
a parole devait être une garantie suffisante. »
te réponse a été approuvée par le Roi et par le
seil, et il a été unanimement décidé qu'on ne
ait aucune déclaration plus explicite.
es ministres de la marine et de la guerre ont
connaître l'état des préparatifs ; tout marche
c un ensemble admirable et une merveilleuse
idité.

3 AVRIL.

epuis quelques jours, un découragement ex-
ne semble s'être emparé de quelques membres

du conseil. Courvoisier, Chabrol et moi, nous reconnaissons que le ministère n'est pas à la hauteur de la tâche qu'il s'est imposée; nous l'avons déclaré souvent, avant la réunion des chambres, et nous en sommes encore plus convaincus depuis cette courte épreuve; nous ne sommes point en force pour soutenir la lutte de tribune qui va bientôt se rouvrir. Il nous paraît d'ailleurs trop certain que des influences en dehors du conseil nous poussent vers de mauvaises voies; enfin, il n'y a dans notre marche ni ensemble ni fermeté : nous avançons sur une ligne indécise, sans plan, sans système arrêté; nous vivons au jour le jour, dans une confiance aveugle, tandis que l'orage se forme et nous menace de toutes parts.

Cet état de choses ne peut durer; il faut ou un changement dans le ministère, ou un changement dans le système, si tant est qu'il existe un système.

A la réunion d'aujourd'hui, le président a consulté le conseil sur l'époque à laquelle il conviendrait d'assigner les nouvelles élections, et j'ai saisi cette circonstance pour demander que, avant tout, on établît, d'une manière précise et claire, le plan de conduite que l'on entendait tenir dans les diverses hypothèses qui allaient bientôt se présenter, afin que chacun pût juger, d'après les inspirations

de sa conscience, jusqu'à quel point il lui sera loisible de s'associer à ce plan.

M. Courvoisier a fortement appuyé cette demande. — Nous n'avons obtenu que de vagues réponses ; cependant le président a promis de s'en occuper.

6 AVRIL.

(Le conseil du 4, au château, n'a rien offert de remarquable.)

Nous avons examiné, pour la dernière fois, la question de savoir sur quel point de la côte d'Afrique s'opérerait le débarquement : les ministres de la guerre et de la marine ont indiqué la presqu'île de Sidi-Ferruch dont on a déjà parlé : à droite et à gauche sont deux petites baies qui procureront un abri passable, et dont une, assez spacieuse, offre un mouillage assez bon : ce point est d'ailleurs celui où, dans le cas de revers, il serait le plus facile de se retrancher et de se défendre ; un faible corps y tiendrait aisément contre des forces considérables.

Cette proposition a été adoptée, et le conseil s'est promis d'en garder le secret, dans la crainte que

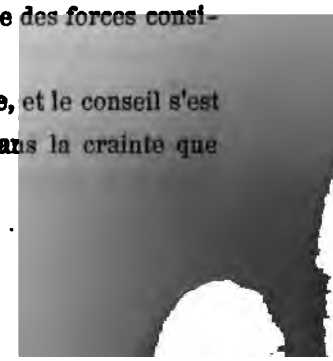

l'ennemi, averti par les journaux de l'opposition, qui s'efforcent avec une impudence vraiment incroyable, de divulguer le plan et les ressources de l'opération, ne porte sur ce point tous ses moyens de défense.

7 AVRIL, AU CHATEAU.

Il a été fort question du décret par lequel le Roi d'Espagne vient de révoquer *la loi salique*. Monseigneur le duc d'Orléans se donne beaucoup de mouvement pour engager le Roi à *protester* contre ce décret, en sa qualité de chef de la maison de Bourbon. Le conseil n'a point été d'avis que le Roi fît cette démarche qui ne nous paraît pas suffisamment autorisée par l'état des choses. Mon opinion personnelle a été motivée sur ce que la préexistence de la loi salique en Espagne n'est pas un fait tellement notoire qu'il ne puisse y avoir lieu à controverse sur ce point.

D'abord on sait que, suivant les anciennes constitutions espagnoles (partidas), les filles succédaient à la couronne, à défaut de mâle au même degré.

Les traités qui assurèrent la couronne à Philippe V ne contiennent rien d'où l'on puisse inférer

que le changement de cette partie du droit public d'Espagne ait été une condition de son accession. Par la suite ce prince, soit en exécution de quelque convention secrète avec son aïeul, soit seulement par l'influence des conseils du grand Roi, entreprit de donner à l'Espagne la loi de succession qui régnait en France, et rendit, en 1713, un décret qui excluait les filles : ce décret toutefois ne pouvait acquérir force de loi qu'avec l'approbation des cortès ; il leur fut présenté dans la même année 1713, mais elles le repoussèrent *à l'unanimité.*

Les cortès furent dissoutes, et le Roi proposa l'enregistrement de son décret au conseil de Castille qui *le refusa.*

Ne pouvant vaincre la résistance de ce corps, Philippe fit exiger de chacun de ses membres un avis individuel *écrit*, favorable au décret, et, par ce moyen évidemment illégal, il donna à sa nouvelle mesure l'apparence d'une sanction qui lui parut suffisante.

Les choses demeurèrent en cet état, et il ne se présenta aucune occasion d'apprécier la validité du décret de 1713.

En 1789, le roi Charles IV n'ayant que des filles et un seul fils (aujourd'hui régnant), dont la santé était très-faible), et la reine ne jouissant pas d'un

tempérament qui lui donnât l'espoir d'avoir d'autres enfants, il songea à faire revivre l'ancienne loi des *partidas* en faveur des filles; il fit assembler ce qu'on appelle les *députés aux cortès,* c'est-à-dire un petit nombre de députés des principales villes du royaume, et leur proposa un décret portant *abolition de la loi salique;* cette proposition fut adoptée à l'unanimité; mais la promulgation fut différée, et la reine ayant eu par la suite plusieurs enfants, le décret resta dans l'oubli : Ferdinand VII a fait rechercher ce décret aussitôt que sa nouvelle épouse s'est trouvée enceinte; on n'a pas retrouvé la minute signée de la main du roi Charles IV, mais seulement la délibération approbative des cortès à laquelle le Roi a donné sa sanction royale par une pragmatique du 31 mars. — Qu'y a-t-il de valable, ou de cet acte, ou du décret informe de 1713?

Le conseil a pensé que le Roi, comme chef de la maison de Bourbon, pouvait adresser des observations au roi d'Espagne, mais que les deux couronnes ne pouvant jamais être réunies sur la même tête, il n'y avait pas lieu de protester au nom de la branche régnant en France; que le duc d'Orléans proteste en son propre nom, s'il croit y avoir intérêt, comme son trisaïeul protesta, en 1700, contre le testament de Charles II.

10 AVRIL.

Le président du conseil a provoqué une délibération sur l'époque à laquelle il conviendrait de prononcer la dissolution de la chambre et de faire les nouvelles élections.

Deux propositions ont été faites :

1° Après la confection des listes annuelles prescrites par la loi de 1828, ce qui nous donnerait le temps d'achever l'expédition d'Alger, dont le succès aurait sans doute une heureuse influence sur l'esprit public ;

2° Après le débarquement de notre armée vers le milieu de juillet.

Sur la première on a objecté, avec grande raison selon moi, que, si le succès de l'expédition nous était favorable, un échec nous serait extrêmement nuisible, et que par conséquent il y aurait une haute imprudence à renvoyer les élections après un événement aussi douteux que l'issue d'une campagne semée de dangers comme celle-ci.

D'un autre côté, les listes annuelles ne seront closes que le 15 octobre; nous n'aurions pas le

temps d'obtenir le budget, et nous retomberions dans le provisoire.

La seconde proposition n'offrirait pas les mêmes inconvénients, et les élections pourraient être heureusement entreprises sous l'influence d'un premier succès que nous devons regarder comme très-probable, d'après les mesures prises; mais il faut ajourner toute décision jusqu'au moment où nous saurons précisément le jour probable du départ.

Cet ajournement a été adopté.

Les journaux deviennent chaque jour plus hostiles; mais, en outre, ils font tous leurs efforts pour nuire à l'expédition d'Afrique, soit en divulguant le secret de nos forces, soit en cherchant à effrayer le soldat sur les dangers à courir : j'ai reproduit ma proposition de *réponses;* elle a été vivement combattue par le prince de Polignac et rejetée définitivement.

Le prince de Polignac, revenant sur ma demande, au conseil de samedi dernier, a proposé d'arrêter un plan de conduite pour chacune des hypothèses suivantes :

1° Ou la chambre nouvelle offrira une majorité au gouvernement;

2° Ou cette chambre arrivera plus hostile que celle de l'adresse.

i appuyé de toutes mes forces.

rès de longs parlementages, on a décidé que, le premier cas, le gouvernement proposerait *ses modifications à la législation électorale,* rtout *une loi plus efficace que celles existantes e la licence de la presse périodique.*

ant au second cas, que la majorité du conseil tine à regarder comme à peine possible, nous ons rien pu arrêter.

Roi avisera....., dit le prince.

urvoisier, Chabrol et moi, nous ne partageons cette étrange sécurité, et nous augurons mal ut ceci.

17 AVRIL.

puis samedi, nos réunions ont été consacrées discussions sans résultat sur l'époque des elles élections. Nous avons repris aujourd'hui question, et nous avons pu nous appuyer des eignements fournis par les ministres de la re et de la marine sur le départ probable de expédition. Il paraît *certain* que la flotte ra mettre à la voile d'ici à un mois ; en sup- nt une navigation médiocrement heureuse,

elle pourra commencer son débarquement vers le 20 ou le 22 mai, et la campagne sera terminée, selon toute apparence, vers la fin de juillet.

D'après ces données, le prince de Polignac a de nouveau proposé de renvoyer les élections après le résultat obtenu, que tout doit faire présager heureux, car la force de l'armée est telle, que le dey n'attendra sûrement pas un siége en règle et se hâtera de faire des réparations convenables.

Plusieurs de nous, et j'ai été du nombre, n'ont pas partagé l'opinion du président ; les élections faites au mois d'août, les chambres ne pourraient être convoquées que pour la fin de septembre, il ne resterait pas assez de temps pour le vote du budget.

Cette proposition écartée, le prince est revenu à la seconde, dont il avait déjà entretenu le conseil, c'est-à-dire *immédiatement après le débarquement,* vers le commencement de juin.

Après une discussion assez longue, coupée par des propositions diverses, nous avons arrêté de proposer au Roi la convocation des colléges électoraux à la fin de juin, et la réunion des chambres au commencement du mois d'août. Cet avis a été le mien.

Quoi qu'il arrive, je ne crois pas que les résul-

de l'affaire d'Alger aient sur les élections au-
d'influence qu'on le suppose ; les circonstances
rieures sont trop graves pour que les esprits
laissent distraire par des succès militaires
quels, d'ailleurs, ils n'attachent pas la même
ortance que du temps de l'Empire, et que la
sse libérale a dépopularisés d'avance.

18 AVRIL, AU CHATEAU.

e prince de Polignac a rendu compte au Roi de
délibération d'hier ; Sa Majesté a donné sa sanc-
aux décisions proposées.

es instructions destinées aux deux chefs de
pédition d'Afrique ont été communiquées au
seil et ont donné lieu à quelques discussions
sérieuses. Le vice-amiral Duperré commande,
mer, comme chef suprême ; Bourmont, nommé
mandant de l'armée, au grand désappointe-
nt du duc de Raguse qui y prétendait fort,
xercera son autorité que sur les troupes ; ce-
dant, comme M. Duperré n'a donné que trop
motifs de douter de son ardeur à bien servir
s cette circonstance, une instruction secrète,
Bourmont n'ouvrira *qu'en cas de nécessité,* lui

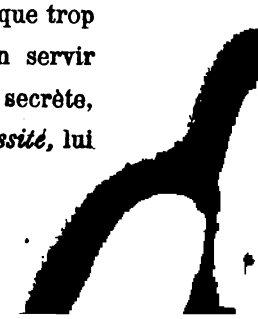

confère le commandement général et de l'armée et de la flotte, et enjoint au vice-amiral et aux autres officiers de marine de lui obéir. — Bourmont est, en outre, autorisé à donner des grades jusqu'à celui de colonel exclusivement, pour des actions d'éclat, ainsi que des décorations jusqu'à concurrence de huit croix de Saint-Louis et seize de la Légion-d'Honneur (je ne suis pas bien sûr des chiffres pourtant).

20 AVRIL.

Depuis la grande mesure de la prorogation, un fâcheux découragement s'est glissé parmi nous, soit à raison de la conviction où nous sommes que le ministère n'est pas assez fortement constitué pour lutter contre l'opposition, soit à raison des dissidences d'opinion qui se manifestent à chaque instant sur les questions capitales.

Le prince de Polignac, que je serais quelquefois tenté de croire dirigé par des influences tout à fait en dehors de la sphère ministérielle, semble convaincu maintenant que nous ne pourrons sortir vainqueurs du combat engagé, qu'en recourant à quelque mesure extraordinaire, par application de

l'article 14 de la charte : il n'avait pas encore exprimé cette disposition jusqu'en ces derniers jours ; mais depuis qu'il la laisse percer, j'y trouve l'explication d'un mot singulier qu'il me dit à l'époque de la prorogation. Nous allions ensemble à la chambre, et je cherchais à lui persuader qu'avec de la prudence et de la fermeté, nous finirions par obtenir une majorité suffisante pour atteindre la fin de la session : *Une majorité !* me répondit-il, *j'en serais bien fâché ; je ne saurais qu'en faire.*

MM. de Bourmont et d'Haussez ont toujours suivi sans aucune réserve la ligne du président et l'appuieront en tout.

M. de Montbel ne se prononce pas ouvertement, mais il est clair qu'il ne se résignerait qu'avec une extrême répugnance à des mesures qui sortiraient de la voie commune : dévoué sans réserve au Roi et au pays, il voudrait sauver l'un et l'autre sans rien hasarder et surtout sans violence.

M. de Chabrol n'est pas partisan du recours à l'article 14; cependant quand on le presse un peu, il avoue que, si les exigences de la chambre nouvelle nous jetaient dans l'alternative de compromettre l'honneur et la sûreté du trône par de honteuses capitulations, ou de les sauver par des actes *ultra-légaux*, ce serait le cas de nécessité prévu

par l'article 14; mais il déclare qu'il ne se résoudrait à cette extrémité qu'après avoir épuisé tous les moyens légaux de résistance.

Cette opinion est tout à fait la mienne.

Quant à M. Courvoisier, il rejette toute possibilité de mesures extraordinaires, qui ne sont pas, à son avis, suffisamment autorisées par l'article 14 pour aucune hypothèse que ce soit; il pense que, lorsque les colléges auront répondu à l'appel du Roi, quelles que soient les exigences de la chambre nouvelle, le Roi n'aura qu'à se soumettre : telles sont, selon lui, les conséquences inévitables du principe représentatif.

Dans un tel conflit, il est évident qu'une modification ministérielle est absolument nécessaire, et que le ministère doit être ramené à une homogénéité parfaite pour le moment où il se retrouvera en présence des chambres.

A la réunion d'aujourd'hui, le prince de Polignac ayant remis sur le tapis la question toujours indécise de la conduite que nous tiendrions dans telles ou telles hypothèses données de la composition de la nouvelle chambre, j'ai saisi cette occasion pour provoquer des explications franches et complètes. Ces explications ont été telles que le président n'a pu douter de la nécessité d'une modification du

conseil ; et nous avons tous déclaré que c'était là une mesure urgente dans l'intérêt de la couronne.

Après cet incident, nous avons discuté de nouveau l'époque de la dissolution de la chambre, déjà arrêtée en principe et dont je croyais le moment fixé.

Dans l'hypothèse où l'expédition d'Alger échouerait, MM. Courvoisier et Chabrol ont déclaré que, à leur avis, il y aurait de grands dangers à courir en se hasardant à de nouvelles élections ; qu'alors le parti le plus sage pour la couronne serait de renvoyer tous les ministres et de rappeler la chambre prorogée.

Je n'ai pas partagé cet avis : rappeler la chambre après ce qui s'est passé, ce serait, selon moi, lui livrer le pouvoir royal sans défense, et cette concession serait d'autant plus dangereuse que la couronne se trouverait plus affaiblie par l'effet moral que produirait nécessairement l'échec de l'expédition d'Afrique. Je regrette que cette chambre ait été prorogée ; j'aurais voulu, dans le temps, continuer la session commencée, et mon opinion à cet égard s'est fortifiée par la réflexion et de nouveaux renseignements recueillis sur les dispositions des votants de l'adresse ; mais, après l'avoir traitée avec tant de sévérité, lui demander le

concours qu'elle a hautement refusé, et le lui demander en cédant à ses exigences inconstitutionnelles, ce serait tout compromettre.

J'ai ajouté que, si l'expédition échouait, il me paraîtrait assez convenable que le Roi renvoyât des ministres malheureux ou inhabiles; mais qu'il n'en devrait pas moins dissoudre la chambre et provoquer de nouvelles élections qui, sous une autre administration, prendraient peut-être une direction favorable au pouvoir.

Le prince de Polignac n'a adopté aucune de ces opinions; il a dit qu'il ne serait ni de la dignité ni de la justice du Roi de rendre ses ministres responsables des hasards de la mer ou des revers d'une campagne.

Rien n'a été décidé quant à l'époque précise de dissolution.

21 AVRIL, AU CHATEAU.

Nous avons repris, en présence du Roi, la délibération d'hier sur l'époque précise de la dissolution. Après de nouvelles observations, il été arrêté par Sa Majesté que la dissolution aura lieu le 16 mai (époque à laquelle Monseigneur

Dauphin sera revenu du Midi), et que les colléges électoraux seraient convoqués pour le 23 juin ou le 25 au plus tard.

24 AVRIL.

La question de modification du ministère a été de nouveau agitée : Courvoisier, impatient de recouvrer sa liberté, insiste pour qu'elle ait lieu sur-le-champ. Si, comme il le suppose, dit-il, le Roi veut prendre ses nouveaux ministres dans le côté droit, et même dans *l'extrême droite,* il faut qu'une épreuve bien complète, bien démonstrative, mette au grand jour la force de cette fraction, et, pour cela, il est indispensable que les élections se fassent sous son influence. Au reste, il n'a pas dissimulé, et Chabrol a été de son avis, qu'il est des noms dont l'apparition aux affaires serait d'un grand danger au milieu des circonstances difficiles qui se préparent, et il a cité ceux de MM. Bert... (1), Peyr... et Vitr...

M. de Montbel et moi avons combattu la pensée d'une modification *immédiate :* les travaux prépa-

(1) Probablement Bertier de Sauvigny, membre fort exalté de la Chambre de 1815, et conseiller d'état, préfet du Calvados en 1821, fils de l'intendant Bertier de Sauvigny, qui fut une des premières victimes de la révolution de 1789. *(Note de M. Boullée.)*

ratoires pour les élections sont commencés et suivent une bonne direction; les renseignements transmis par les préfets sont assez favorables, et promettent une majorité telle quelle; toute modification du ministère en un pareil moment jetterait de l'incertitude dans les esprits, et donnerait lieu peut-être à quelques nouvelles divisions parmi les royalistes; la prudence prescrit d'éviter ces perturbations; il serait, d'ailleurs, d'autant plus sage de renvoyer la modification projetée après les élections, que leurs résultats pourront exercer quelque influence sur les choix du Roi. Chabrol s'est rangé, à notre avis.

Le prince de Polignac a adopté l'avis de M. Courvoisier, et quoiqu'il ne se soit pas expliqué aussi explicitement que je l'aurais désiré, je regarde comme certain que la modification aura lieu très-prochainement, *nonobstant l'avis contraire de la majorité.*

Les préparatifs de l'expédition d'Afrique sont presque terminés, et l'armée est concentrée autour de Marseille et de Toulon.

25 AVRIL, AU CHATEAU.

Le président a rendu compte au Roi de nouvelles demandes d'explications faites par le gouverne-

ment anglais au sujet d'Alger. Le conseil tout entier s'est récrié sur cette étrange exigence de nos bons voisins, et le Roi, persistant dans ses premières résolutions, a ordonné au prince de Polignac de répondre : « Qu'il ne prendrait aucun engagement « contraire à sa dignité et à l'intérêt de la France ; « que son unique objet en ce moment est de punir « l'insolent pirate qui l'a osé provoquer ; mais que « si la Providence lui accorde de tels succès que « les états de son ennemi tombent en son pouvoir, « alors il avisera aux déterminations qu'exigeront « l'honneur de sa couronne et les intérêts de son « royaume ; qu'au reste, tout ce qu'il peut accorder « à ses alliés, dès à présent, c'est l'assurance de « prendre leur avis et de ne rien décider qu'après « avoir pesé leurs observations et les convenances « européennes. »

Il a été arrêté que le ministre des affaires étrangères transmettra une note diplomatique dans ce sens, non-seulement au gouvernement anglais, mais encore à toutes les autres puissances intéressées et même aux villes anséatiques.

2 MAI, AU CHATEAU.

Nos conseils des 27, 28 avril et 1er mai ont été de

la dernière insignifiance : nous sommes sur la réserve les uns avec les autres, comme gens prêts à se brouiller : cet état de choses ne peut durer.

Les nouvelles de Toulon sont parfaites ; l'expédition est prête : 11 vaisseaux de haut-bord, 20 frégates, 36 bâtiments légers et 500 bâtiments de transport nolisés sur toutes les côtes de la Méditerranée, voilà ce qu'a réuni la marine. Quant à l'armée de débarquement, elle se compose d'environ 36,000 hommes, munis d'un matériel immense en artillerie de campagne et artillerie de siége, et de tous les approvisionnements qui peuvent contribuer à la nourriture des hommes et des chevaux, et même au bien-être du soldat sous un climat brûlant et dans un pays sans ressources.

Tout cela a été préparé et réuni *en moins de trois mois*. C'est vraiment prodigieux ! Je ne crois pas que l'histoire offre rien de semblable.

Monseigneur le Dauphin est allé passer la revue de départ avec le ministre de la marine : partout il a été accueilli à merveille.

A ce brillant tableau il en a succédé un bien triste.

Le garde-des-sceaux a fait au Roi un rapport très-détaillé sur les incendies qui désolent la Normandie : plusieurs fois, depuis le mois de janvier,

nous a entretenus de cet horrible fléau, et j'ai oi-même communiqué au conseil les renseigne- ents qui me sont adressés de ce malheureux ys : aujourd'hui le mal est arrivé à un degré llement effrayant qu'il importe de prendre les esures les plus énergiques.

Il est évident que ces crimes ne sont pas pro- uits par des vengeances particulières, et qu'on e peut les attribuer qu'à un fanatisme exalté au ernier point, ou les rattacher à quelque plan olitique.

On vit en Angleterre la secte de Venner prêcher destruction de la monarchie et s'efforcer d'y opérer par le meurtre et l'incendie ; faudrait-il pposer la France affligée d'un pareil fléau dans XIX^e^ siècle ?

L'opinion royaliste accuse avec plus de vrai- mblance une secte politique qui n'est pas à son up d'essai de pareilles horreurs : ce fut ainsi e, au début de la Révolution, les Jacobins rayèrent les campagnes par un moyen sem- able, et surtout en répandant le bruit que des ndes de brigands *soldés par la cour* portaient rtout le pillage et l'incendie. Ces crimes et ces lomnies produisirent leurs effets également fa- orables aux projets de la faction : ils irritèrent

les populations crédules contre les prétendus auteurs de leurs maux, et forcèrent les paysans à s'armer pour la défense de leurs propriétés. Aujourd'hui, les libéraux accusent hautement des incendies le gouvernement et le clergé ; ils excitent en même temps les populations des campagnes à s'armer, et demandent à grands cris l'établissement général des gardes nationales : doit-on voir dans ces coupables provocations l'indice de la prochaine réalisation du grand projet de *refus d'impôt ?* Il est certain que des masses populaires armées seraient alors un puissant auxiliaire pour les agitateurs.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement doit se hâter de réprimer les crimes commis et de déjouer les espérances des factieux.

La justice locale informe avec la plus grande activité ; mais, jusqu'à présent, elle n'a pu saisir que de misérables instruments.

Des dépositions recueillies, il résulte que des hommes bien mis et portant souvent des blouses de paysans par dessus leurs habits fins de la ville, parcourent les campagnes et engagent des malheureux, le plus souvent des enfants, à mettre le feu aux bâtiments qui leur sont désignés : le prix du crime est de l'argent ; on cite un incendiaire qui a

çu jusqu'à 500 fr. Les moyens d'exécution sont plus souvent des mèches souffrées, garnies une matière inflammable au contact de l'air, qui nt glissées sous le chaume qui couvre la plupart s maisons dans cette province, et prennent feu rès quelques heures; quelquefois aussi les pro-cateurs remettent à leurs émissaires de petites les contenant une liqueur qui, répandue sur le aume, ne tarde pas à l'enflammer, mais, en ut cas, il faut un temps assez long pour qu'ils ent la facilité de s'éloigner avant que le feu éclate.

Jusqu'à ce jour, un grand nombre d'incendiaires t été saisis; mais on n'a pu recueillir aucun in-e sur les misérables qui les ont séduits et mis œuvre.

Les autorités locales ont épuisé toutes les res-urces de leur police; elles réclament des moyens traordinaires; quelques fonctionnaires pensent e l'établissement d'une ou plusieurs cours pré-tales sur les lieux mêmes où se commettent ces mes, produirait une impression qu'on ne peut endre de la marche trop lente de la justice linaire.

e Roi a été profondément affligé de ce rapport, nous a ordonné d'aviser sans aucun retard aux

moyens d'arrêter ce terrible fléau : nous avons désiré un rapport plus détaillé que le garde-des-sceaux a promis de mettre mercredi sous les yeux du conseil.

5 MAI, AU CHATEAU.

M. de Montbel a donné communication des résultats de la correspondance électorale ; ces résultats sont assez satisfaisants ; les dispositions des esprits, relativement aux prochaines élections que tout le monde prévoit, donnent lieu d'espérer que l'appel du Roi sera entendu et compris.

M. Courvoisier a fait un nouveau rapport sur les incendies de la Normandie : ces crimes se multiplient tous les jours davantage, et l'autorité n'a pu saisir encore un seul des provocateurs ; cette étrange impuissance de la police locale favorise singulièrement les accusations infâmes, colportées contre le gouvernement lui-même, d'employer l'horrible moyen des incendies pour effrayer le peuple sur les suites de la conduite des députés ; ces absurdités trouvent de l'écho parmi les populations.

Les libéraux cherchent à leur donner de la consistance, en affirmant que les maisons des hommes

leur parti sont surtout exposées aux tentatives
incendiaires : le fait est faux ; les incendiaires
choisissent pas leurs victimes sous le rapport
opinions politiques, mais il est très-remar-
able qu'ils ne brûlent presque que des bicoques
s valeur ; on conclut de là qu'ils veulent plutôt
rayer que nuire véritablement. Leur succès, au
te, est complet : la population des campagnes
tout entière sous les armes, surtout dans les
partements de l'Orne et de la Manche ; des pa-
uilles nombreuses de paysans armés circulent
tes les nuits autour des villages, arrêtant tous
étrangers qu'elles rencontrent : de là il résulte
vent des méprises déplorables et d'horribles
xations ; on assure même que des voyageurs
offensifs ont été tués par ces hommes exaspérés.
l'ai émis l'idée de l'établissement d'une cour
évôtale ; mais elle a été repoussée presque sans
cussion par le motif que, de la combinaison des
icles 59 et 63 de la charte, il résulte que cette
ir prévôtale ne pourrait être établie que par
loi, à moins qu'on ne veuille appliquer ici

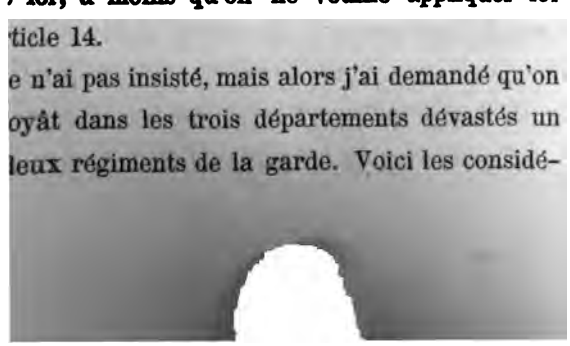
ticle 14.
e n'ai pas insisté, mais alors j'ai demandé qu'on
oyât dans les trois départements dévastés un
leux régiments de la garde. Voici les considé-

rations que j'ai développées à l'appui de cette proposition :

1° On détruirait ainsi la fâcheuse impression produite sur la population des campagnes par l'argument que les libéraux ont tiré contre le gouvernement de son apparente insouciance dans le moment où trois départements étaient en proie à un fléau contre lequel les moyens ordinaires ne pouvaient évidemment rien ;

2° La présence de cette force rendrait de la confiance aux habitants et suffirait pour effrayer les malfaiteurs ;

3° Dans le cas où la faction révolutionnaire voudrait tirer un parti quelconque de l'agitation qu'elle a excitée dans le pays par la terreur, il serait fort nécessaire d'avoir là une force toute prête à réprimer cette tentative.

Le prince de Polignac a fortement combattu cette proposition. Il a dit que, à son avis, les rapports des autorités locales portaient le cachet de l'exagération, et qu'il fallait mûrement réfléchir avant d'adopter une mesure éclatante, comme l'envoi d'une partie de la garde royale à la recherche d'une poignée de misérables dont la police locale devait suffire à faire justice.

Cette affaire a été ajournée.

9 MAI, AU CHATEAU.

Hier et aujourd'hui, le garde-des-sceaux nous a encore entretenus des incendies ; j'ai reproduit ma proposition d'envoi de la garde ; Courvoisier s'y est réuni et l'a fortement appuyée ; le prince de Polignac l'a combattue, et rien n'a été décidé.

Quelle malheureuse lenteur ! !...

Les journaux de l'opposition attaquent avec fureur l'expédition d'Alger, et semblent conspirer avec l'ennemi pour la faire échouer. Nous avons examiné si la législation n'offrait aucun moyen de répression contre cette conduite vraiment criminelle ; malheureusement il n'en existe pas. S'il s'agissait d'une guerre continentale, il serait pourtant impossible de tolérer une pareille licence, et ce serait bien le cas, à mon avis, de *pourvoir à la sûreté de l'état*, aux termes de l'article 14.

Le gouvernement anglais persiste dans ses exigences : il veut une *renonciation formelle* à tout accroissement de territoire, et son ambassadeur a communiqué au prince de Polignac une note presque offensante. La réponse de celui-ci a été noble et ferme ; il s'occupe, au reste, d'une note

diplomatique qui répondra définitivement à toutes ces tracasseries, sans compromettre en rien notre indépendance nationale, et surtout sans faire prendre au Roi des engagements contraires à nos intérêts.

Il est certain que, dans toute cette affaire, la conduite de notre président est admirable de noblesse et d'habileté.

Les nouvelles de Toulon sont extrêmement satisfaisantes; l'armée est superbe et pleine d'enthousiasme; Monseigneur le Dauphin a inspecté avec le plus grand soin les hommes, le matériel et les vaisseaux, il est enchanté et fier de tout ce qu'il a vu, il ne doute pas du succès.

L'embarquement aurait pu commencer immédiatement après le départ de Monseigneur, le 6; tout était prêt dès le 1er; cependant les nouvelles télégraphiques ne disent pas que cette grande opération soit encore entamée; ce retard est étrange et fâcheux.

L'amiral a arboré son pavillon sur le vaisseau *La Provence*, le même que montait M. de La Bretonnière lors de la dernière insulte du dey.

11 MAI.

n le télégraphe a donné la nouvelle que l'em-
ement a commencé ce matin : hier le général
lié une proclamation à l'armée. Il est temps
otre flotte s'éloigne ; les journaux de l'oppo-
redoublent d'efforts pour dépopulariser l'ex-
on, qu'ils signalent comme *impraticable* et
e, et surtout pour démoraliser le soldat, soit
ranlant sa confiance dans son chef, soit en
yant par la peinture exagérée des dangers et
ivations qui l'attendent.
ıs n'avons pu nous occuper aujourd'hui d'autre
que de nos craintes et de nos espérances au
de l'expédition : c'est une grande et noble en-
se ; quelle gloire pour le règne de Charles X!
source de prospérités pour notre commerce
réussit! mais aussi que de dangers à sur-
r! et quel malheur si elle échouait!!

16 MAI, AU CHATEAU.

ıseigneur le Dauphin, de retour depuis hier,
sté au conseil.

Son Altesse Royale nous a entretenus de ce qu'elle a vu : *Avec des troupes animées d'un tel esprit, le succès est presque infaillible,* a dit le prince. D'ailleurs toutes les précautions que la sagesse humaine peut inspirer ont été prises pour la sûreté et le bien-être du soldat : le ministre de la guerre et celui de la marine ont fait de véritables prodiges.

Les nouvelles télégraphiques ont annoncé hier l'arrivée sur la rade de Toulon des bâtiments de convoi chargés du matériel embarqué à Marseille. — L'embarquement des troupes se fait avec ordre.

Le garde-des-sceaux a fait un nouveau rapport plus effrayant que les autres sur les incendies de Normandie ; il est clair maintenant qu'on veut nous faire recommencer 1789 ; les paysans sont exaspérés et accusent hautement le gouvernement de favoriser les incendiaires, *puisqu'il ne prend aucune mesure pour les réprimer :* les campagnes sont généralement armées et prétendent se garder elles-mêmes, puisque les hommes du pouvoir les abandonnent ; des voyageurs inoffensifs ont été victimes de ces désordres ; des agents de police, pris pour incendiaires par les paysans, ont eu mille peines à se sauver de leurs mains.

J'ai encore parlé d'une cour prévôtale, que le

seil a repoussée comme *inconstitutionnelle*, et
vant donner lieu à l'opposition d'accuser le
vernement d'avoir suscité lui-même le fléau
r en tirer occasion de revenir à cette juridic-
redoutable.

lors Courvoisier a reproduit la proposition d'un
oi de troupes de la garde; je l'ai appuyé de
es mes forces, et notre insistance a triomphé
e opposition dont je ne puis m'expliquer le
if. Le conseil a décidé qu'il serait envoyé sur
champ dans le Calvados et la Manche deux ba-
lons de grenadiers et deux escadrons de chas-
rs sous le commandement d'un officier général.
'est trop peu, mais enfin mieux vaut cela que
, et j'espère que plus tard nous obtiendrons un
oi supplémentaire.

e ministre de l'intérieur a rappelé la décision
prise pour la dissolution de la chambre et la
vocation des colléges électoraux. Le Roi a signé
lonnance de dissolution; les colléges se réuni-
le 23 juin et les chambres le 3 août.

. de Montbel a saisi cette occasion pour entre-
r le conseil des espérances que transmettent
préfets sur cette importante matière; si leurs
nées sont exactes, le ministère pourrait comp-
sur une majorité de 30 ou 40 voix. Ce serait

peu dans des temps ordinaires ; mais, vu les circonstances, ce serait un avantage immense.

20 MAI, AUX TUILERIES.

(Le conseil qui devait avoir lieu hier à Saint-Cloud a été remis.)

Les trois nouveaux ministres assistent au conseil. Le Roi, s'adressant plus spécialement à eux, a ouvert ainsi la séance :

« Messieurs, je dois vous faire connaître en « peu de mots quel est le système que je veux « suivre et que j'ai déjà développé plusieurs fois « au conseil ; ma ferme volonté est de maintenir « la charte ; je ne veux m'en écarter sur aucun « point, mais je ne souffrirai point que d'autres « s'en écartent. J'espère que la chambre des dé- « putés sera composée d'hommes sages, assez « amis de leur pays pour seconder mes inten- « tions ; s'il en était autrement, je saurais, sans « sortir de la ligne constitutionnelle, faire res- « pecter ma prérogative, que je regarde comme « la meilleure garantie de la tranquillité publique « et du bonheur de la France.

« Voilà mes intentions, c'est à vous de les

« seconder, chacun dans la partie d'administration « qui lui est confiée. »

M. d'Haussez a communiqué sa correspondance télégraphique; l'embarquement de l'armée a été terminé le 18, jour auquel l'amiral a publié une courte allocution à ses officiers, sous-officiers et marins : cependant la flotte n'est pas encore partie; quelques bateaux de transports seulement ont quitté la rade; on attend des câbles de fer qui doivent arriver d'Angleterre d'un moment à l'autre.

Le prince de Polignac a mis en discussion la *forme* de la proclamation que le Roi adressera aux électeurs ainsi que l'époque de publication.

J'aurais de nouveau combattu l'idée de cette proclamation si elle eût été débattue, mais le prince en a parlé comme d'une chose arrêtée dans l'esprit du Roi. — C'est une fausse mesure; mais j'espère sortir du ministère avant le résultat définitif, et je n'ai pas voulu faire une opposition inutile.

La majorité a décidé que cet acte aurait lieu à une époque très-rapprochée du moment des élections, par exemple en même temps que la publication de la liste des présidents de collége.

On a ensuite demandé quelle serait sa forme, et par qui elle serait *contresignée*.

Je ne sais plus qui a proposé de faire contresigner par *le chancelier*.

On a répondu que le chancelier n'avait point qualité, qu'il n'était soumis à aucune responsabilité et qu'on ne pourrait, en toute hypothèse, l'obliger à contresigner un acte qu'il n'aurait pas délibéré.

J'ai dit qu'il me semblerait plus rationnel que le contre-seing fût donné par le ministre de l'intérieur, dans le département duquel se trouvaient les élections.

M. Chantelauze, nouveau garde-des-sceaux, a proposé de faire contresigner par tout le conseil: on a répondu que ce contre-seing collectif serait une innovation sans motif plausible, et indiquerait l'intention de rendre la responsabilité moins pesante en la divisant (Je n'ai pas compris cet argument). Enfin il a été arrêté que le président du conseil contresignerait.

Je veux terminer cette note par l'exposé de ce que j'ai su relativement à la modification ministérielle; c'est un souvenir à conserver.

Nous avions tous reconnu la nécessité de cette modification, mais nous n'étions pas d'accord sur le moment opportun; Montbel et moi soutenions qu'il fallait laisser faire les élections; Courvoisier,

le mauvais état de sa santé pressait de cher-
du repos, insistait pour qu'au contraire les
ons fussent faites sous l'influence des nou-
x choix ; Chabrol ne se prononçait pas ; il
rait seulement qu'il n'entendait nullement
r sa démission, parce qu'une retraite dans
irconstances difficiles où se trouvait le gou-
ement lui paraîtrait une sorte de désertion,
se bornait à *attendre les ordres* du Roi.
partageais tout à fait le sentiment de M. de
rol ; mais après avoir échoué dans plusieurs
sitions que je croyais utiles, et n'attendant
le bon de la marche que paraissait vouloir
er le président du conseil, je désirais fort
ompris dans *la réforme* et m'exprimai, dans
ses circonstances, de manière à rendre mon
lement presque nécessaire.
choses en étaient là lorsqu'hier 19, dans la
ée, le prince est venu chez moi, et, après
ues phrases insignifiantes, m'a dit d'un air
é, et comme s'il s'agissait de la chose la plus
e du monde : *Eh bien ! nous avons trois nou-
collègues*... Frappé de ce mot *trois*, je ne dou-
as de mon remplacement, et, prenant la main
ince : « Vous me soulagez d'un poids énorme,
ai-je répondu, et ce sera pour moi un heu-

« reux moment que celui où j'installerai mon suc-
« cesseur dans cet enfer qu'on appelle le cabinet
« du ministre. »

Que voulez-vous dire? a repris le prince, *mais vous nous restez...* Et alors il m'a expliqué que Montbel passait aux finances à la place de Chabrol; que M. Chantelauze remplaçait Courvoisier aux sceaux, et qu'un nouveau ministère était formé, aux dépens de l'intérieur, qui se trouvait ainsi partagé entre MM. de Peyronnet et Capelle.

Je ne sais quel sentiment dominait en moi pendant ce récit, ou le regret de voir échapper une liberté que je croyais si bien tenir, ou la surprise que, dans un gouvernement constitutionnel, des ministres responsables pussent recevoir ainsi des collègues dont les œuvres allaient devenir celles du ministère tout entier, sans qu'on eût daigné s'assurer si les hommes qu'on enchaînait les uns aux autres se convenaient réciproquement et consentaient à faire un échange de confiance mutuelle.

Quand le prince a jugé à propos de terminer l'historique des nominations et l'éloge des *nouveaux collègues*, je lui ai exprimé mon étonnement de n'avoir pas suivi le sort de Courvoisier et de Chabrol, et l'ai instamment prié de vouloir bien

proposer au Roi mon remplacement immédiat : « *C'est impossible*, m'a-t-il répondu, *c'est absolument impossible*, le Roi ne veut plus entendre « parler d'aucun changement, et certes vous ne « voudrez pas donner votre démission ; une retraite volontaire dans les circonstances où « nous nous trouvons paraîtrait si honteuse que « Montbel s'est résigné à prendre le ministère « des finances qu'il ne voulait pas d'abord, et « que Chabrol a prié instamment qu'on ne dît « pas, dans l'ordonnance, qu'il a *donné sa démission*, parce qu'en effet il n'aurait pas voulu « la donner dans un tel moment : d'ailleurs, je « suis sûr que le Roi ne recevrait pas votre démission. »

« *Je resterai, si le Roi l'exige*, ai-je répondu, « *mais souvenez-vous de ce que je vous dis : le ministère que vous venez de former n'a pas pour trois mois d'existence.....* »

« Bah ! bah ! m'a dit le prince en me quittant, « vous êtes l'homme aux difficultés ; vous verrez « que nous marcherons à merveille et que tout « ira bien. »

Peu satisfait de cette conversation, je me suis empressé d'aller voir Montbel ce matin, de bonne heure. Je l'ai trouvé encore tout désolé de sa nou-

velle position, et voici mot pour mot ce qu'il m'a conté :

« Je n'ai eu connaissance du projet définitif de « modification que lundi : le prince de Polignac « m'en a parlé chez lui, en présence de d'Haussez. « D'après ce projet, c'était Capelle qui devait avoir « les finances, et l'intérieur était partagé entre « Peyronnet et moi. J'ai déclaré que cet arrange- « ment ne pouvait me convenir, et que je me « retirerais plutôt que de rester ainsi avec une « fraction de ministère, à la suite de M. Peyronnet. « Après une longue et inutile insistance, le prince « a renvoyé le tout à la décision du Roi.

« Ce même jour, je fus mandé à Saint-Cloud ; le « Roi me répéta ce que m'avait dit le prince, et « ma réponse fut la même ; alors le Roi m'a pro- « posé le ministère des finances que j'ai nettement « refusé par le motif, qu'entièrement étranger à « cette administration compliquée, je ne pourrais « répondre à la confiance dont Sa Majesté m'ho- « norait, et que je regardais comme indigne d'un « honnête homme de prendre des fonctions qu'il « ne peut pas remplir : là-dessus je me suis retiré.

« Avant-hier le Roi m'a de nouveau mandé à « Saint-Cloud, et j'y ai trouvé Chabrol. Le Roi « m'a pressé de la manière la plus vive d'accepter

« le ministère des finances, et, sur mon refus, cet « excellent prince est allé jusqu'à me serrer dans « ses bras en me demandant si j'aurais le courage « de l'abandonner au milieu des embarras qui « l'assiégent de toutes parts ; vous qui connaissez « si bien tout ce qu'a de séduisant l'extrême « bonté du Roi, vous comprendrez qu'il m'était « impossible de résister à de pareilles instances ; « cependant j'ai encore demandé à réfléchir.

« Chabrol, de son côté, s'est joint au Roi pour « me démontrer que je ne pouvais refuser ; il « m'a dit que je m'exagérais trop les difficultés « de cette administration, et que, au reste, si je « le désirais, il viendrait tous les jours travailler « avec moi jusqu'à ce que je fusse bien au courant.

« Malgré tout cela, à peine de retour à Paris, « j'ai écrit au Roi que décidément je ne pouvais « accepter un emploi que je sentais si fort au- « dessus de mes forces, et que je suppliais Sa « Majesté de m'excuser si je n'avais pas le courage « de lui porter moi-même un refus dont je savais « qu'elle aurait la bonté de s'affliger (il m'a montré « sa lettre).

« Au reçu de ma lettre, le Roi m'a de nouveau « fait appeler, et, après de nouvelles instances « faites du ton le plus affectueux, il a fini par me

« dire : « *Je vous demande d'accepter par amitié,*
« *par dévouement pour ma personne, mais d'ail-*
« *leurs je l'exige comme Roi ; l'ordonnance est*
« *faite, elle sera signée demain et envoyée au*
« *Moniteur ; j'espère qu'après cela vous n'aurez*
« *pas le triste courage de m'affliger par un refus*
« *public*..... »

« Vaincu par ces derniers mots, j'ai répondu au
« Roi, « *Vous le voulez, Sire, j'obéis, mais à la*
« *condition que je serai libre de me retirer aussitôt*
« *que les élections seront terminées.* »

« Dans le trajet de Saint-Cloud à Paris, de nou-
« velles réflexions réveillèrent tous mes scrupules
« et je courus chez le prince de Polignac lui dé-
« clarer que, malgré toute la douleur que me
« causait la rétractation de ce que je venais de dire
« au Roi, je ne pouvais décidément me résigner
« au fardeau qu'on voulait m'imposer par une sorte
« de violence morale, et que je le priais de porter
« mon refus au Roi. Le prince partit en effet sur-
« le-champ ; mais, peu d'heures après, il me rap-
« porta ce billet de la main du Roi, et il m'a bien
« fallu céder. (Montbel me montra alors un billet
« par lequel le Roi le rassurait avec bonté sur son
« injuste défiance de lui-même ; lui déclarait dans
« les termes les plus affectueux qu'il n'acceptait

son refus, et lui réitérait sa promesse de voir sa démission après les élections.)

Les nouveaux collègues, les aviez-vous vus? lit à Montbel. *Quelle part ont-ils prise à tous rangements?*

'ai vu hier Chantelauze, m'a-t-il répondu; il dit *qu'il n'était à Paris que depuis trois s; qu'il avait reçu par le télégraphe, dès le lu mois dernier, l'annonce de sa nomination haine, et qu'il avait d'abord refusé comme août et au mois de novembre, mais que, à passage à Grenoble, Monseigneur le Dauphin uit tellement pressé d'entrer au ministère avait cru devoir céder, en déclarant toute- qu'il n'accepterait que sous la condition esse que M. de Peyronnet entrerait en même s que lui.* » Eh bien! lui ai-je répondu, que ui vient de se passer vous serve de leçon, et apprenne quelle confiance vous devez ndre de vos nouveaux collègues: M. de gnac a traité cette affaire tout seul, à l'insu onseil, et nous ignorions encore tous, il y a jours, votre entrée parmi nous » (1).

i appris depuis d'autres détails que j'ai consignés par ir la feuille marquée A, annexée.

ut lire cette note à la suite de la seconde partie.)

Voilà tout ce que j'ai appris de cette étrange modification. Il serait de mon intérêt et même de mon honneur de profiter des torts qu'on a eus envers moi pour donner ma démission ; mais l'insistance que le Roi a mise à retenir Monthel atteste assez tout l'embarras que pourrait causer un nouveau changement ; je sens que je n'aurais pas la force de résister au premier mot du Roi, et il ne résulterait de ma démarche que le ridicule de paraître avoir voulu me faire prier : j'aime mieux me résigner d'avance, mais je ne manquerai pas la première occasion.

23 MAI, AU CHATEAU.

Le nouveau garde-des-sceaux a fait un rapport sur les incendies, et reproduit la proposition déjà adoptée d'envoyer des troupes de la garde : il a été arrêté que le prince de Polignac, remplissant par intérim les fonctions de ministre de la guerre, donnera les ordres nécessaires, et que le général de Latour-Foissac aura le commandement.

La flotte n'a pas encore appareillé, ce retard commence à nous inquiéter.

La nomination des nouveaux ministres a produit

un redoublement de fureur de la part des journaux de l'opposition : presque tous s'accordent à dire que ces messieurs ne sont entrés au ministère qu'*en prenant l'engagement formel de seconder les projets de coups d'état du président du conseil.* Ces clameurs me toucheraient peu, si la même opinion n'était adoptée par de bons royalistes : je ne puis croire à cela; un engagement semblable aurait eu pour but d'organiser, par avance, une majorité qui ferait la loi aux autres ministres, car le président sait très-bien, et nous l'avons tous assez énergiquement annoncé, que nul de nous ne consentirait à déserter le poste où la confiance du Roi l'a placé : or, c'est déjà beaucoup de nous avoir associé, à notre insu, des collègues dont nous ne connaissions pas les dispositions; il y aurait une sorte de trahison à nous enchaîner ainsi d'avance à la responsabilité d'actes que nous n'aurions pas la liberté de discuter..... Non, le prince de Polignac n'est pas capable d'une telle tromperie (1).

(1) En regard de cet alinéa, dans la marge, M. le comte de Guernon-Ranville a écrit plus tard : — *Nota.* Cette assertion des journaux n'était pas absolument dénuée de fondement. (V. la feuille A, Appendice.) — Le dernier mot est surchargé. Au lieu de *tromperie*, il y avait *ineptie.* J. T.

25 MAI.

J'ai fait part au conseil de mon intention de créer plusieurs chaires nouvelles dans diverses facultés, notamment une chaire de droit criminel à Paris, et j'ai saisi cette occasion pour l'avertir que je prendrais incessamment son avis sur un projet d'établissement d'écoles secondaires de droit dans les villes de Besançon, Bourges, Orléans et Douai, comme moyens de décentraliser l'enseignement. MM. Chantelauze et Peyronnet se sont élevés contre cette idée et m'ont promis une forte opposition : selon eux, la multiplicité des écoles ne peut servir qu'à augmenter le nombre des étudiants, et jeter dans la carrière des emplois publics une foule de nouveaux aspirants : ils ont ajouté que, s'ils avaient été membres du conseil lorsque je l'ai consulté sur l'ordonnance relative à l'enseignement primaire, ils l'auraient combattue de toutes leurs forces, parce qu'ils regardent comme inutile au peuple et nuisible au bon ordre cette extrême facilité donnée aux dernières classes d'acquérir une instruction qui ne sert qu'à éveiller des sentiments d'ambition

et le dégoût des travaux obscurs du cultivateur et de l'artisan.

Le prince de Polignac, qui s'est réuni à ces messieurs, les a rassurés sur ce dernier point, en disant que l'ordonnance du 24 février est INEXÉCUTABLE, *et que ce fut cette considération qui détermina le conseil à la laisser passer.*

J'ai combattu de mon mieux les divers arguments qu'on m'a opposés, et j'ai fini par déclarer que, bon ou mauvais, le système qui pousse à la diffusion de l'enseignement étant entré fort avant dans l'opinion publique, il y aurait, selon moi, de la folie à prétendre le combattre, et qu'il était, au contraire, d'une bonne politique de s'en emparer, afin d'en diriger l'application.

Quant à mon ordonnance du 24 février, quoi qu'on en dise, elle est fort *exécutable*, et *si Dieu me prête vie ministérielle*, j'espère qu'avant deux ans il n'y aura si petit village, en France, qui n'ait son enseignement primaire.

27 MAI, AU CHATEAU.

M. de Peyronnet a présenté et on a discuté une liste de présidents de colléges.

Le ministre de la marine a annoncé le départ de la flotte; elle a appareillé le 25 par un temps superbe.

29 MAI, AUX THUILERIES.

(A cause de la fête de demain, le Roi est revenu de Saint-Cloud.)

Le prince de Polignac a dit qu'il avait ordonné un travail relativement à la mesure prise par le roi d'Espagne. Cette mesure est souverainement impolitique et dangereuse, mais je ne sais comment nous pourrions la combattre. A ce sujet le Roi nous a dit que le roi de Naples, qui était en voyage lors de la publication du décret, ne l'avait connu qu'avec le public; voici les propres expressions du Roi : « J'en ai parlé au roi de Naples; je « lui ai demandé si son gendre l'avait consulté. Il « m'a répondu : *Je n'ai rien su qu'après l'événe-* « *ment, je n'avais pas la moindre idée des projets* « *de Ferdinand, et je n'ai appris l'existence de son* « *décret qu'en l'entendant crier dans les rues.* »

Le prince de Polignac a lu un long mémoire sur ce que nous pourrons faire d'Alger, si nous le prenons; ce mémoire pose cinq hypothèses que

je n'ai pu retenir. Le Roi a observé avec raison que toute discussion en ce moment sur ce point serait prématurée, et qu'il serait temps de s'en occuper quand le but de l'expédition serait atteint.

1er JUIN.

Discussion de la liste des présidents. — Lecture de plusieurs projets de *proclamation*. — M. Peyronnet chargé de la rédaction définitive.

5 JUIN.

J'ai communiqué au conseil mon projet d'*écoles secondaires de droit*, approuvé par le conseil de l'instruction publique; tout le monde l'a combattu : vainement j'ai fait ressortir la considération *politique* de diminuer le nombre des étudiants entassés à Paris, et la considération *morale* de donner aux familles les moyens de faire étudier leurs enfants sous leurs yeux, au lieu de les envoyer se perdre dans les grands centres de population et de corruption; je n'ai persuadé personne et mon projet a été *ajourné indéfiniment*. J'y reviendrai, je fais déjà une assez grande concession aux adversaires de la

propagation de l'enseignement en ne donnant pas les trois facultés à chacune de nos vingt-six académies.

M. de Peyronnet a lu son projet de proclamation, il a été discuté et adopté après quelques modifications.

6 JUIN, A SAINT-CLOUD.

M. de Peyronnet a lu la liste définitive des présidents de collége, et l'ordonnance a été signée.

Le projet de proclamation, adopté hier, a été lu : le Dauphin l'a fort approuvé ; le Roi en a demandé une copie, et renvoyé son approbation à dimanche prochain.

Un émissaire du Grand-Seigneur est arrivé à Toulon, il se nomme *Bahir-Pacha :* il avait d'abord tenté de pénétrer à Alger ; mais, repoussé par nos croiseurs, il a demandé à venir en France traiter au sujet de la conduite du dey : le préfet maritime lui a proposé d'envoyer ses dépêches à Paris, en attendant l'expiration de la quarantaine. Il a refusé. — On croit qu'il n'a pas de mission pour la France, et qu'il n'allait à Alger que dans la vue de prendre la direction de la défense contre notre armée.

13 JUIN, A SAINT-CLOUD.

Les conseils précédents ont été remplis par l'examen des rapports des préfets sur les chances électorales; ces chances sont beaucoup moins favorables qu'elles n'avaient paru d'abord; il m'est démontré que la modification ministérielle a exercé une fâcheuse influence.

Le Roi nous a raconté qu'un anglais de haute distinction, tenant au parti radical, lui a dit que, causant avec Sebast... des projets de l'opposition, celui-ci lui avait dit : « Le Roi est généralement « aimé, mais la dynastie des Bourbons ne convient « plus à la France; nous ferons les plus grands « efforts pour nous en débarrasser, et, si nous « réussissons, nous assurerons à cette famille une « existence honorable en pays étranger, à Rome, « par exemple..... »

Le ministre de la marine nous a donné des nouvelles de la flotte; elle a relâché dans la baie de Palma : pourquoi cette relâche? Ces retards sont inquiétants; Duperré trahirait-il?

Le garde-des-sceaux a donné de bons renseignements sur les incendies; le fléau diminue considé-

rablement ; les esprits se calment, la garde se c
duit à merveille, et sa présence produit les meill
effets.

23 JUIN, AU CHATEAU.

Les réunions depuis le 13 n'ont rien offer
remarquable.

Le ministre de la marine a ouvert le co
d'aujourd'hui en nous donnant de bonnes nouv
d'Afrique : notre armée a commencé son débar
ment, le 14, au point du jour, sur la presqu'î
Sidi-Ferruch. Les efforts des feuilles libérale
faveur de notre ennemi n'ont pas été entière
perdus, car on a pu juger par les travaux exé
sur ce point, qu'il s'attendait à être attaqué là
peu d'heures une grande partie des troupes
mise à terre, des coups de canon et de fusi
été échangés avec les Turcs, nous avons eu
ques blessés et Bourmont a pensé être tué
boulet est venu frapper à ses pieds et l'a co
de sable ; malgré deux jours d'interruption
par le mauvais temps, tout était débarqué
hommes, chevaux, approvisionnements et m
de guerre : ainsi on a fait en *quatre jours*

en exigeait vingt-sept d'après M. de la Borde, l'amiral Verhuel et l'amiral Duperré lui-même.....

Un combat sérieux a eu lieu le 19; l'ennemi a été complètement défait et son camp enlevé.

Le président du conseil, après avoir donné de nouveaux détails sur ces heureux débuts de la campagne, a de nouveau parlé de son plan en cas de conquête; voici, autant qu'il m'en souvient, les diverses alternatives qu'il propose, et sur l'une desquelles il désire que le conseil se fixe d'avance :

1° Garder Alger et tous les états de la Régence, et y établir un vaste système de colonisation;

2° Proposer aux autres puissances européennes de partager avec nous ce territoire, en nous indemnisant des frais de notre expédition;

3° Maintenir le mode de gouvernement actuel, en établissant un dey sous la protection de la France qui entretiendrait sur plusieurs points de la côte, et notamment à Alger, de fortes garnisons à la place des turcs qui seraient immédiatement congédiés;

4° Maintenir la Régence telle qu'elle existe, sous la suzeraineté de la Porte, mais en prenant des mesures pour assurer la destruction complète de l'esclavage et de la piraterie;

5° Traiter avec la Porte pour lui rendre le pays

sur lequel elle n'a maintenant qu'un droit de souveraineté mal reconnu, et en obtenir la concession d'un vaste territoire vers Bône: dans cette hypothèse, le dey serait nommé par la Porte sur la présentation de la France, ou *vice versâ*, et la piraterie serait également abolie sans retour.

Chacun a fait ses observations et discuté ces diverses propositions; mais un premier point a donné lieu à un sérieux examen, c'est celui de savoir si, d'après la correspondance diplomatique qui a précédé l'expédition, le Roi n'était point engagé envers ses alliés à ne rien décider sans leur assentiment. Le prince de Polignac a rappelé les termes et l'esprit de cette correspondance, et nous sommes tous tombés d'accord que le Roi n'avait pris aucun engagement; loin de là, une des notes porte expressément que Sa Majesté n'en peut prendre aucun à l'avance.

Sur les propositions en elles-mêmes, quand mon tour de parler est venu, j'ai dit que cette discussion me semblait encore prématurée, et que, en toute hypothèse, il ne serait peut-être pas mal que tout fût indécis au moment où nous nous trouverons maîtres de la Régence, car j'ai remarqué qu'en diplomatie l'*indécision* était toujours une position extrêmement favorable pour le *possesseur*.

« Au sujet des négociations avec la Porte, il m'a paru bizarre que nous nous crussions obligés de demander son consentement pour disposer de la conquête (quand elle sera faite), et que nous n'en ayons pas eu besoin pour l'entreprendre.

« En ce qui touche l'usage que nous ferons de la victoire, je crois que le Roi est libre de tout engagement antérieur, quoiqu'il ait déclaré qu'*il ne faisait point la guerre pour conquérir :* si on nous opposait cette déclaration, nos diplomates trouveraient sans doute de bonnes raisons pour démontrer qu'il n'en résulte pas la renonciation à profiter d'une conquête *incidente.*

« Ceci posé, si on consulte l'amour-propre national, nul doute qu'il faudra garder le pays conquis; mais, je l'avoue, ce parti me paraîtrait le plus contraire de tous à nos véritables intérêts: il est certain, et le passé ne l'a que trop prouvé, que nous n'entendons absolument rien à la grande colonisation.

« J'admets que le sol que nous allons prendre est d'une admirable fertilité; encore faudra-t-il y établir des colons, les aider pendant longtemps, et surtout les protéger contre les tribus de douins qui sont maîtresses des montagnes

« nous ne pourrons aisément civiliser; or, une « telle entreprise exigerait une suite d'idées et « d'actes dont notre caractère est peu susceptible, « et surtout d'énormes dépenses que nos chambres « ne sanctionneraient pas facilement.

« Le parti le plus simple, et le plus utile peut- « être, serait de faire sauter les fortifications d'Al- « ger, de détruire son port qui ne vaut rien pour « le commerce, de reprendre notre ancien établis- « sement de La Calle, en y joignant, à titre d'in- « demnité, la ville de Bône qui a un bon port, « dit-on, et un vaste territoire qui nous servirait à « commencer une colonisation sur une échelle rai- « sonnable : on laisserait le reste à la Régence « sous la protection française. »

Après une vive discussion, cette affaire a été encore ajournée.

Le prince de Polignac a lu une lettre par laquelle le prince Léopold refuse le trône de Grèce, qu'il a tant sollicité, et un projet de réponse.

Rien n'a été arrêté sur ce dernier point; toutefois le Roi a exprimé beaucoup de mécontentement de la conduite de ce prince, et Monseigneur le Dauphin a dit que c'était un *sot*, qu'*il ne méritait pas de réponse;* le conseil m'a paru *unanime* sur l'une et l'autre proposition.

Puisque j'ai parlé de ce principicule, il faut que je consigne ici ce que j'en sais.

Pauvre cadet d'une pauvre famille princière d'Allemagne, le susdit Léopold eut l'insigne bonheur de plaire à sa cousine, la princesse Charlotte, fille de Georges IV, héritier de la couronne d'Angleterre.

On s'occupait alors de marier cette princesse, et son père lui destinait je ne sais plus quel haut personnage d'Allemagne ou d'ailleurs.

Or, la jeune personne, douée d'une tête fort vive et d'une volonté tant soit peu altière, trouva bon de traiter par elle-même cette affaire de mariage, et, comme son cousin de Saxe-Cobourg, grand garçon assez bien bâti, joignait à une longue figure brune un air bonasse qui promet un mari facile, elle se dit que ce mari-là lui conviendrait, et le prince reçut un matin l'invitation d'aller prendre le thé chez la princesse: elle était seule avec une dame de son intimité. Aussitôt qu'elle eut fait asseoir le cousin, elle lui dit sans plus de préparation: *Voulez-vous m'épouser?*... Stupéfait d'une telle proposition, le Léopold balbutie quelques monosyllabes sans suite; la jeune personne reprend: *Oui, vous voulez bien m'épouser; dans ce cas, allez sur-le-champ demander ma main à*

mon père... Pour le coup le cousin trouve la force de faire quelques représentations sur l'improbabilité qu'une telle demande soit accueillie..... « Allez toujours, répond la douce Charlotte, allez, on vous refusera, mais ne vous inquiétez pas de ce refus, j'en fais mon affaire, allez !.... » Il y fut en effet, éprouva un refus poli, accompagné d'un sourire dans lequel un plus fin aurait lu l'expression du dédain ; mais la princesse tint parole, et fit si bien *son affaire*, que son père fut obligé de rappeler le cousin d'abord éconduit. On sait comment fut brisé ce lien.

Léopold, splendidement traité par le gouvernement anglais, trouvait pourtant sa position fausse, à raison de l'excessive froideur avec laquelle il était accueilli par son beau-père : il voulait sortir de ce pays ; mais après avoir eu l'expectative de la couronne d'Angleterre, il lui fallait un bel établissement.

On sait comment la France fit la faute énorme de se mêler des affaires de la Grèce, les dépenses que son intervention chevaleresque lui occasionna et la stérile gloire qu'elle en recueillit au combat de Navarin.

A propos de ce combat, voici une anecdote peu connue : les trois puissances alliées, protectrices

de la Grèce, avaient donné à leurs amiraux des instructions qui leur défendaient tout acte d'agression contre la flotte turco-égyptienne; mais le duc de Clarence (1), grand amiral d'Angleterre, ne l'entendait pas ainsi, et, après avoir signé, en sa qualité de grand amiral, les instructions que son gouvernement lui ordonnait d'envoyer à Codrington, il écrivit en dessous de sa signature : *have at them* (tombe dessus). Codrington, qui ne demandait pas mieux, s'entendit avec les amiraux français et russes, et l'on vit les flottes combinées des trois plus grandes puissances du monde tomber en vrais forbans sur la malheureuse flotte égyptienne, lorsque celle-ci, tranquillement à l'ancre dans la baie de Navarin, était privée d'une grande partie de ses chefs qui étaient à terre, et l'écraser sans miséricorde avec des forces énormément supérieures, malgré son héroïque résistance : voilà ce que nos journaux ont vanté comme un *noble fait d'armes*, comme une *glorieuse victoire*, comme un *combat à jamais honorable pour notre marine*. Pauvre amiral égyptien ! ah ! *si tes confrères savaient peindre !!*

(1) Le duc de Clarence est devenu roi sous le nom de Guillaume IV.

Après ce beau triomphe et ce qu'on a appelé l'*affranchissement de la Grèce*, il fallut donner un roi au nouveau royaume; l'Angleterre et la Russie dirent à la France : *Choisissez ce roi et nous l'accepterons, s'il nous convient*.....

La France proposa d'abord le jeune Othon de Bavière; il fut refusé par les autres, je ne sais pourquoi, comme trop jeune peut-être.

Cependant Léopold de Saxe-Cobourg, le veuf de la princesse Charlotte d'Angleterre, s'était mis sur les rangs et sollicitait en vrai cadet affamé les bontés de Charles X qui, je ne sais encore pourquoi, éprouvait de l'éloignement pour lui, mais craignait surtout que ce choix ne donnât à l'Angleterre plus d'influence qu'il ne convenait aux intérêts de la France sur les affaires de Grèce; pourtant les sollicitations de Léopold furent si pressantes, ses protestations d'un dévouement et d'une reconnaissance éternels furent si multipliées que Charles X se rendit : il le proposa au lieu d'Othon et les autres l'acceptèrent.

Alors il est venu à Paris, et j'ai eu l'honneur de dîner avec lui chez l'ambassadeur russe : j'ai trouvé au Saxon une pauvre figure de *roi des Grecs;* un officier général qui était près de moi (je crois que c'était le général Loverdo, mais

n'en suis pas sûr) s'extasiait sur *l'honneur de commander à l'héroïque nation, de lui rendre l'existence, de réveiller ses vieilles gloires, de lui donner des institutions qui serviraient un jour de modèles à tous les peuples du monde*..... Mon voisin me dit là-dessus des choses qui me faisaient regretter qu'il ne fût pas le premier ministre du nouveau monarque : « Tout cela est admirable, général, lui répondis-je, et je veux croire que les Grecs modernes sont dignes des hautes destinées que votre enthousiasme leur annonce; mais considérez un peu cette figure *royale*, et dites-moi si vous démêlez dans ses linéaments l'indice du génie créateur qui seul pourrait entreprendre de réaliser vos rêves..... »

Mon général garda un moment le silence en fixant Léopold qui était vis-à-vis de nous, et puis me dit : *Ma foi! je crois que vous avez raison, ce n'est pas celui-là qui refera la Grèce.*

Le futur restaurateur des Grecs avait pourtant bonne envie de se créer un établissement solide : d'abord il nous demandait quelque soixante millions, *à titre d'emprunt*, pour premier fonds de son trésor royal; puis il désirait fort honorer de son alliance la famille d'Orléans, et demandait la main de la jolie blonde. Sur le premier point,

nous n'étions pas assez bien avec les chambres pour espérer qu'elles nous donneraient gracieusement soixante millions à placer en si bonnes mains, et en vérité elles auraient eu grand tort; quant au mariage, le duc d'Orléans, qui calcula tout aussi bien que le prince saxon, répondit que sa fille se sentait peu de vocation pour aller régner sur la *Béotie*.

C'est à la suite de ce double échec que Léopold de Saxe-Cobourg, *roi nommé de Grèce*, a écrit la lettre de *démission* dont j'ai parlé plus haut.

26 JUIN.

Les élections tournent mal; M. de Peyronnet nous a fait connaître les résultats parvenus à sa connaissance : tous ou presque tous sont en faveur de l'opposition; les 221 sont réélus; l'effet de la proclamation du Roi est nul, ou plutôt le meilleur titre des candidats au choix des électeurs est d'avoir voté l'insolente adresse et mérité ainsi la censure royale.

Les innombrables chicanes suscitées aux électeurs royalistes par les comités libéraux de Société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, en ont éloi-

un grand nombre des colléges ; ces chicanes ont fait naître tant de procès que les cours royales n'ont pas suffi à leur expédition, et qu'il a été nécessaire d'ajourner de quelques jours les élections de dix-neuf départements dont les listes se seraient trouvées incomplètes si on n'avait donné aux cours le temps de statuer sur les procès intentés.

27 JUIN, A SAINT-CLOUD.

Le Roi était fort triste aujourd'hui, les résultats électoraux l'affligent et l'inquiètent.

Quelqu'un a signalé l'étrange conduite du *Journal des Débats* dans cette grave circonstance, conduite si différente des opinions qu'il a longtemps soutenues avec tant de talent ; à cette occasion le Roi nous a dit :

« Ces gens-là n'ont point d'opinion, ils ont de « l'orgueil et l'amour de l'argent par-dessus tout ; « voici ce que j'ai entendu de Bertin de Vaux lui- « même ; c'était lorsque le ministère Martignac fut « appelé à remplacer le ministère Villèle ; Bertin « de Vaux vint me voir quelques jours après, et « me dit dans la conversation : *Ce ministère, c'est*

oi qui l'ai fait; qu'il se conduise bien avec
noi, sans quoi je pourrais bien le défaire comme
l'autre..... Voilà ce qu'il m'a dit, parlant à ma
personne.

« Au reste, que peut-on attendre de gens qui se
« vendent à qui veut les acheter? Le ministère
« Richelieu donnait à ce journal 12,000 fr. par
« mois; Villèle et Corbière ne voulurent lui rien
« donner; quand le ministère Martignac arriva, il
« rétablit la subvention, mais Bertin de Vaux et
« les autres exigèrent qu'on leur payât ce qu'ils
« appelaient *l'arriéré*, c'est-à-dire le temps pendant
« lequel ils avaient fait une guerre si violente à
« Villèle, et ils reçurent 500,000 fr., dont 300,000
« fr. pour Bertin de Vaux le jeune, et 200,000 fr.
« pour Chat....., car j'en suis sûr (1). »

Le prince de Polignac a reparlé de la lettre du prince Léopold et de son projet de réponse: cette lettre exprime de bons sentiments pour la personne

(1) Le Roi se trompait en quelques points : le *Journal des Débats* avait été hostile au ministère Richelieu; il fut appelé par le ministère Villèle au prix de 12,000 fr. par mois; à la chute de Chateaubriand, son patron Bertin de Vaux renonça à la subvention et déclara une guerre à mort.

Il n'y avait pas de fonds pour le paiement des 500,000 fr. accordés par Martignac; le Roi consentit à faire sur sa cassette une avance de cent mille écus qui devait lui être plus tard remboursée par le ministère; ce remboursement n'a jamais eu lieu.

ı roi ; le prince espère, dit-il, que les motifs de n refus de la souveraineté de la Grèce (ces motifs sont l'insuffisance de la délimitation des frontières et la pénurie absolue des finances du nouvel at) seront appréciés par Sa Majesté. Le Roi sitait à répondre ; le Dauphin a déclaré que, à n avis, il n'y avait point lieu ; il a dit : *Cet mme a fait une platitude, eh bien ! qu'on le isse, mais le Roi ne lui doit aucune réponse ; le ence en pareil cas exprimera assez l'opinion on a de sa conduite.* Cette opinion du Dauphin st pas combattue ; il n'y aura pas de réponse.

Le ministre de l'intérieur a proposé et fait accueillir plusieurs destitutions pour mauvaise conite dans les élections.

Le garde-des-sceaux a fait un rapport assez tisfaisant sur les incendies. La garde se conduit merveille, et sa présence en Normandie produit us les bons effets que j'en attendais.

29 JUIN, A LA CHANCELLERIE.

M. de Peyronnet a fait connaître les opérations s colléges électoraux d'arrondissement. Partout 221 sont réélus à de fortes majorités.

Après avoir expédié les affaires courantes, nous causions sur la fâcheuse position où nous allions nous trouver en présence de la chambre nouvelle, et chacun faisait son hypothèse pour sortir d'embarras, lorsque M. Chantelauze, qui jusque-là avait gardé le silence, a dit: « Je connais un moyen qui serait sûr, mais peut-être ne voudriez-vous pas l'employer..... »

Nous lui avons tous demandé avec empressement quel était ce moyen; et, après s'être fait presser assez longtemps, il nous a fait, dans un discours de trois quarts d'heure, l'exposé d'un plan dont je suis encore tout étourdi: en résumé, sa proposition se réduirait à choisir entre ces trois hypothèses, toutes trois susceptibles, selon lui, d'être réalisées par l'application de l'article 14 de la charte:

1° *Suspendre entièrement le régime constitutionnel, et gouverner par ordonnance, jusqu'à ce que le calme soit entièrement rétabli, et le gouvernement raffermi sur des bases monarchiques;*

2° *Déclarer nulle l'élection des votants de l'adresse;*

3° *Casser la nouvelle chambre aussitôt que les élections seront terminées, et en faire élire une autre d'après un système électoral établi par une ordonnance, et que l'on combinerait de manière à*

donner aux royalistes une majorité certaine dans les colléges.

Mais avant tout, et pour assurer l'exécution de la mesure qu'on adopterait, disposer les troupes de manière à ce que des garnisons nombreuses, comme de 20 à 30,000 hommes, soient placées dans les quatre plus grandes villes du royaume (Paris, Lyon, Bordeaux et Rouen), et déclarer ces mêmes villes *en état de siége*, en même temps qu'on publierait la grande mesure (je crois, en vérité, mais je n'ose m'en rapporter sur ce point à mes souvenirs de quelques heures, que la proposition de mise en état de siége s'appliquait à toute la France).

Cet étrange discours a été suivi d'un long et profond silence; M. de Montbel l'a rompu le premier pour demander si les jurisconsultes, membres du conseil, pensaient que, *dans telles graves circonstances données, l'article 14 de la charte autorisait le Roi à prendre de ces grandes déterminations qui ne vont à rien moins qu'à suspendre momentanément l'action des lois.*

Cette question a été l'objet d'une longue discussion à la suite de laquelle nous sommes tous tombés d'accord qu'*en vertu de l'article 14, le pouvoir royal peut prendre toutes les mesures extra-légales qui lui paraissent nécessaires pour sauver l'état menacé*

n danger imminent, tel que la législation exis-
ute soit évidemment insuffisante à garantir le
ılut public ; qu'alors il y a lieu à l'application
le la règle de haute politique : SALUS POPULI
SUPREMA LEX.

Ce point de droit décidé, personne ne prenant la parole sur les propositions de M. Chantelauze, j'ai demandé à faire quelques observations dont voici le résumé :

« 1° Si l'article 14 donne au Roi un pouvoir supérieur à la loi elle-même dans certains cas extraordinaires, au moins est-il douteux que ce pouvoir puisse jamais aller jusqu'à suspendre en masse tout le régime constitutionnel; mais encore, en admettant cette prodigieuse hypothèse, ne pourrait-elle être réalisée que dans une circonstance où la force irrésistible des événements viendrait paralyser tout à coup l'action entière du gouvernement, dans le cas d'invasion, par exemple ; mais suspendre toute la charte, parce que les colléges électoraux ont nommé une chambre factieuse, ce serait outrepasser toutes les bornes du droit exceptionnel fondé, ou plutôt reconnu par l'article 14.

« 2° L'annulation d'un certain nombre d'élections serait un nouveau 18 fructidor fort dange-

« reux et sans aucun résultat, car cette annulation « réduirait la chambre au-dessous du nombre « prescrit pour la validité des opérations ; il fau- « drait donc de toute nécessité recourir à de nou- « velles élections, et l'on entrerait dans le cas « prévu par la troisième hypothèse.

« 3° Dissoudre la chambre nouvelle avant sa réu- « nion, c'est-à-dire avant d'avoir acquis la preuve « légale de l'hostilité qu'on lui suppose et qui n'est « encore que probable, ce serait agir avec une « grande précipitation ; et il serait plus hasardeux « encore de casser les colléges électoraux eux- « mêmes avant d'avoir acquis la certitude com- « plète, irrécusable, qu'ils ont envoyé à la cou- « ronne une chambre décidément hostile.

« Quant à la mise en état de siége, il serait « surabondant de la discuter, si aucune des trois « hypothèses indiquées n'était admise. »

M. Chantelauze a soutenu vivement son plan, je l'ai combattu avec non moins de vivacité ; les autres membres du conseil se sont abstenus de prendre part à notre débat ; seulement M. Peyronnet a déclaré *qu'il partageait mon opinion, et que, à son avis, le moment n'était pas venu de recourir à des moyens extrêmes comme ceux indiqués par le garde-des-sceaux.*

En sortant, j'ai chaudement engagé M. de Peyronnet à persister dans l'opinion qu'il venait d'émettre. M. Chantelauze m'effraie; est-ce qu'en effet il aurait pris l'engagement du coup d'état? Ce long discours, cette résistance affectée à faire connaître ses *moyens de salut*..... tout cela aurait-il été concerté d'avance?

Nous verrons bien...

4 JUILLET.

Dans ce conseil, comme dans les deux précédents, nous ne nous sommes occupés que de la marche à suivre avec la nouvelle chambre. D'après ce que nous connaissons des élections, il est maintenant évident que l'opposition sera en majorité, quoique plusieurs membres du conseil cherchent encore à élever des doutes sur cette triste vérité; cependant la couronne a donné, par l'appel aux électeurs, son *ultima ratio*.

Le Roi est profondément affecté; il est clair que les événements trompent toutes ses prévisions, et qu'il aperçoit tous les dangers de sa position; ce pendant son esprit n'est pas abattu, sa résolution de combattre vigoureusement les factieux par

irrévocablement arrêtée, et, si de nouveaux troubles doivent surgir, les royalistes auront du moins un chef.

Sa Majesté, après avoir écouté avec attention le rapport, que lui a fait le président du conseil, des discussions qui déjà nous ont occupés sur l'objet capital, nous a ordonné d'en délibérer de nouveau, et de lui apporter mercredi prochain le plan de conduite que nous croirions devoir adopter en présence de la chambre nouvelle.

6 JUILLET.

Le ministre de l'intérieur nous a communiqué le tableau des élections connues; il en résulte, selon lui, que si le gouvernement a la majorité, elle sera si faible qu'il y aurait de l'imprudence à compter sur son appui pour sortir de la position critique où nous sommes engagés.

Mais alors que faire?... avons-nous tous dit.

A cette question, M. de Polignac a répondu qu'il ne voyait de moyen de salut que dans un sage emploi de la prérogative réservée au Roi par l'article 14 de la charte.

Nous avons insisté pour savoir quelle serait son

opinion sur le mode de cet emploi, et, après avoir un peu hésité, notre collègue nous a lu un plan de conseil ou assemblée *extraordinaire* que je serais tenté de regarder comme une conception du prince de Polignac qui aurait chargé Peyronnet de le mettre en lumière, et ma croyance à ce sujet est fondée, d'une part, sur l'hésitation de Peyronnet dont la réserve n'est pas le défaut, et, d'un autre côté, sur la chaleur vraiment paternelle avec laquelle le prince l'a soutenu. Quoi qu'il en soit, d'après ce plan, le Roi convoquerait, sous le nom de *grand conseil de France*, une assemblée composée d'un certain nombre de pairs, de députés, de magistrats, de membres des conseils généraux, tout cela nommé je ne sais pas comment, et constitué sous la présidence de Monseigneur le Dauphin.

Le Roi ferait mettre sous les yeux du susdit *grand conseil de France* l'exposé des obstacles qu'éprouve son gouvernement, et lui demanderait son avis sur les moyens de les écarter.....

Le prince de Polignac et M. d'Haussez ont fortement appuyé cette conception qui leur a paru *offrir au trône et à la nation toutes les garanties désirables, et porter en elle la solution facile de toutes les difficultés*.....

MM. de Montbel, Capelle et moi n'avons pas

partagé cet enchantement; d'une longue et vive discussion il est résulté pour nous la conviction :

1° Qu'une telle réunion, pâle copie de l'assemblée des notables de 1788, serait sans qualité aucune et sans la moindre autorité aux yeux de la nation;

2° Qu'impuissante pour faire le bien, cette assemblée pourrait entraver le gouvernement, et lui susciter de nouvelles difficultés à joindre à celles dont il est déjà entouré;

3° Que ses avis favorables ne donneraient aucune force aux décisions à prendre, et que, si elle s'avisait de les improuver, son opposition achèverait d'énerver le pouvoir déjà si malheureusement désarmé.

M. de Peyronnet s'étant rallié à notre avis, le *grand conseil de France* a été repoussé.

Enfin un nouvel appel, fait à l'expérience de notre ministre de l'intérieur, a donné lieu à une proposition autrement sérieuse: c'est de « dissoudre la chambre nouvelle aussitôt que les « élections seront terminées; de procéder à la formation d'une autre chambre en modifiant diverses parties de la législation électorale; mais « en même temps de suspendre la liberté de la « presse..... »

Cette triple proposition a réuni de prime-abord l'assentiment de tous mes collègues qui ont développé avec beaucoup de détail, et, je dois l'avouer, avec des arguments souvent imposants, les motifs de leurs convictions.

Malgré cette unanimité, je n'ai pu me dispenser de combattre un système que je crois fort dangereux, et voici en peu de mots les principales considérations que j'ai développées à l'appui de mon opinion :

D'abord j'ai reconnu qu'en principe ces mesures seraient autorisées par l'article 14 de la charte, *s'il était évident que les moyens légaux ordinaires fussent devenus insuffisants pour sauver l'état.*

« Mais, ai-je dit, des mesures de cette nature « ne peuvent procurer de solides avantages, si « elles ne sont d'avance justifiées par les provo- « cations de l'ennemi que l'on doit combattre et « vaincre à tout prix; provocations tellement di- « rectes, tellement violentes que, aux yeux de « tous, le gouvernement se trouve placé dans la « nécessité *actuelle, inévitable* de pourvoir à son « salut. Cette nécessité s'est présentée, plus ou « moins impérieuse, à trois époques récentes : les « projets de la faction révolutionnaire, qui s'est

« attribué le nom parlementaire d'*opposition*, sont « dévoilés depuis longtemps, et l'imminence du « péril fut énergiquement signalée le jour où l'on « entendit un ministre du Roi s'écrier, avec une « douloureuse conviction : *Nous allons à l'anar-* « *chie.* Ce cri de détresse excita dans toute la « France un sentiment de surprise et d'effroi « extrêmement favorable au pouvoir, et la con- « science publique eût sanctionné les mesures « extra-légales que le gouvernement aurait em- « ployées alors pour élever une digue à cette « envahissante anarchie.

« Il l'aurait pu encore, avec moins d'avantage, « mais sans avoir à craindre une trop forte résis- « tance, lorsque le ministère Martignac, convaincu « d'impuissance avec son funeste système de con- « cessions, se retira après avoir achevé de désar- « mer la royauté par le retrait de la loi sur la « censure facultative : personne alors en France « ne doutait que la mission du nouveau ministère « ne fût d'écraser sans retour le parti de la Révo- « lution, et ce parti lui-même, encore mal orga- « nisé, s'attendait à quelque violente attaque à « laquelle il n'était pas en mesure d'opposer de « sérieuses résistances.

« Enfin, une troisième occasion, moins favo-

« rable encore, se présenta au vote de l'insolente
« adresse ; la chambre violait son mandat et la
« constitution, en refusant systématiquement son
« concours à une administration constitutionnel-
« lement formée ; on aurait alors compris que la
« couronne, ainsi jetée violemment hors des lois
« constitutionnelles, s'armât de l'article 14 pour y
« rentrer.

« On n'a saisi aucune de ces occasions ; je ne
« dis pas qu'on ait eu tort, mais je dis qu'actuel-
« lement il est *trop tard* pour faire ce qu'alors
« on ne jugea pas devoir faire.

« Des circonstances analogues peuvent se re-
« produire, mais il faut savoir les attendre, les
« faire naître même au besoin, et, jusqu'à ce
« qu'elles se présentent, le parti qu'on propose me
« paraîtra *prématuré*.

« On dit qu'*en donnant leurs suffrages aux co-*
« *tants de l'adresse, malgré la réprobation dont*
« *le Roi les a flétris par sa proclamation, les*
« *électeurs se sont placés précisément dans la posi-*
« *tion où la chambre s'était mise par le vote de*
« *cette même adresse.* Je n'admets pas sans réserve
« cet argument : l'adresse constituait un fait telle-
« ment complet qu'il en résultait, d'après ceux qui
« ont conseillé la dissolution de la chambre,

« l'impossibilité matérielle pour le gouvernement « de marcher avec cette chambre. Aujourd'hui « les mêmes hommes qui avaient refusé leur con- « cours à l'administration qu'ils espéraient faire « congédier, avertis de la volonté royale de main- « tenir le ministère, tant que ses actes n'auront « pas justifié la méfiance de la chambre, ces « mêmes hommes, dis-je, peuvent apporter d'autres « dispositions, et, puisque les collèges auxquels « la couronne a fait appel les renvoie, il est de la « sagesse de la couronne de les entendre, ou se « justifier d'un premier vote irréfléchi, ou dé- « voiler entièrement leurs projets coupables en « persistant dans leur hostilité : alors ce sera le « cas de recourir aux mesures extrêmes autorisées « par l'article 14, car il sera devenu évident que « tout gouvernement est impossible s'il n'est opéré « quelque profonde modification dans le système « électoral.

« Voilà pour l'opportunité des mesures pro- « posées.

« D'un autre côté, ceux qui réclament l'appli- « cation immédiate de l'article 14 ne s'exagèrent- « ils point les forces du parti révolutionnaire dans « la chambre ?

« Si mes renseignements, recueillis avec le soin

« le plus scrupuleux sont exacts, l'opposition se « partage en deux fractions de vues et d'intentions « fort différentes : pour la moins nombreuse, qui « forme ce qu'on appelle *l'extrême gauche*, l'adresse « a été une attaque directe contre la prérogative, « ç'a été un acte vraiment révolutionnaire : les « hommes de cette fraction savaient que, sous « l'apparence d'un acte d'opposition parlementaire, « ils faisaient faire un pas immense à leur prin- « cipe ; ils reviennent à la chambre, enhardis par « un premier succès, et décidés à le pousser « jusqu'à ses dernières conséquences ; la lutte « entre la monarchie et ce parti est un combat à « mort.

« La seconde fraction, formée d'une petite partie « de la gauche proprement dite, du centre gauche « tout entier, de quelques membres aveuglés du « centre droit et de la *défection*, n'a vu dans « l'adresse qu'un acte d'opposition *de personnes :* « il faut donc le reconnaître, à la honte de cette « nombreuse partie de la chambre, il ne s'agit « pour elle que d'une question de *noms propres ;* « elle est tout entière *royaliste*, quoique diverse- « ment nuancée dans ses doctrines ; elle veut une « administration royaliste, mais elle ne veut pas « que cette administration soit prise hors de ses

« rangs : elle fait au gouvernement une guerre de
« portefeuilles. Il y a, au reste, beaucoup de
« raisons de penser que, pour un grand nombre
« de députés de cette fraction, le vote de l'adresse
« n'eut aucun caractère systématique ; que, poussés
« à cette démarche dont ils ne prévoyaient pas
« toutes les conséquences, soit par des considé-
« rations du moment, soit par les intrigues dont
« ils furent entourés, soit enfin par les menaces
« du journalisme libéral, ils ont regretté de s'être
« tant avancés : ces hommes ne sont pas à craindre
« pour le gouvernement, et l'on peut regarder
« comme certain que, éclairés par la fermeté du
« Roi, et surtout effrayés par les progrès de
« l'esprit révolutionnaire, ils apporteront à la
« chambre nouvelle des dispositions moins hos-
« tiles, et se résigneront même à donner franche-
« ment leur appui au ministère lorsqu'ils auront
« reconnu que leur persistance dans une oppo-
« sition mal entendue ne ferait que servir les
« projets de l'extrême gauche. Ma conviction à
« cet égard est si bien établie que je m'explique
« difficilement que certaines réélections des 221
« aient été si chaudement appuyées par les co-
« mités électoraux ; c'était pour eux une affaire de
« système du moment, mais c'est une faute grave

« qu'ils ont commise, et nous devons en profiter,
« car ils pouvaient *mieux* choisir.
« Si ces prévisions se réalisaient, on conçoit
« tout l'avantage que le gouvernement pourrait
« tirer de la position dont il s'emparerait, en
« marchant dans les voies constitutionnelles, ap-
« puyé sur une majorité ralliée par le besoin de
« résister à l'ennemi commun; alors la disposition
« des esprits indiquerait assez jusqu'à quel point
« le ministère pourrait profiter de cette majorité;
« mais ce qui me paraît indubitable, c'est qu'il en
« obtiendrait un budget raisonnable, et, ce point
« gagné, la couronne aurait le temps d'aviser aux
« satisfactions qu'il lui conviendrait de donner à
« l'opinion publique, sans compromettre sa di-
« gnité, sans rien céder de sa prérogative.
« Mais le contraire dût-il arriver, eussions-nous
« la certitude de rencontrer dans la nouvelle
« chambre une forte majorité d'opposition, eh
« bien! alors il serait encore plus nécessaire pour
« nous de ne pas nous écarter en ce moment des
« voies parlementaires.
« Qu'arriverait-il, en effet, cette hypothèse se
« réalisant?
« Toutes les propositions du gouvernement se
« raient repoussées par un vote systématique ;

« mais la conscience publique ne tarderait pas à « faire justice d'une opposition qui sacrifierait « ainsi l'intérêt du pays à un intérêt de faction, et « si les ministres saisissaient cette circonstance « pour apporter aux chambres quelques-unes de « ces lois si impatiemment attendues, telles que la « loi d'affranchissement complet de l'enseigne- « ment, ou une bonne et large loi municipale, ils « auraient l'inappréciable avantage de placer l'op- « position dans l'alternative de se compromettre « aux yeux du pays en refusant leur concours à « des mesures d'une utilité généralement recon- « nue, ou de perdre une partie de la force morale « en revenant sur la détermination si fièrement « annoncée par un de ses plus fougueux organes, « *de refuser tous les biens offerts par une main* « *ennemie.*

« Viendrait ensuite la discussion du budget.

« L'opposition se bornerait-elle à le morceler? « Le Roi pourrait suppléer aux besoins du service « par des bons royaux; en attendant, on aurait « obtenu le double avantage de maintenir la pré- « rogative et de se donner une année pour pré- « parer une transaction honorable, ou jeter les « bases d'un nouveau système d'attaque contre « la faction.

« La chambre aurait-elle l'imprudence de re-
« fuser le budget ? Ce refus constituerait un véri-
« table *coup d'état ;* ce serait toute une révolution
« qui entraînerait nécessairement une transforma-
« tion complète dans notre organisation politique :
« en effet, à l'expiration du budget courant, il ne
« devrait plus exister aucune contribution légale-
« ment établie, il n'y aurait plus ni électeurs ni
« éligibles, le gouvernement représentatif serait
« brisé, et de ce nouveau cahos sortirait la néces-
« sité, évidente à tous les yeux, que la couronne
« s'emparât du pouvoir *dictatorial*, on fît usage de
« son pouvoir *constituant* afin de tout reconstruire.

« Cependant cette grande crise ne se manifeste-
« rait vraiment décisive qu'à l'expiration de l'année ;
« plusieurs mois se seraient écoulés, et on aurait
« profité de cette trève pour rappeler l'armée
« d'Alger, qui sans doute aura depuis longtemps
« accompli sa noble entreprise, et on la rempla-
« cerait en Afrique par des régiments *peu sûrs ;*
« les troupes victorieuses pourraient être concen-
« trées autour de Paris, où il serait honorable
« pour elles de recevoir de la main même du Roi
« le prix de leur brillante conduite, et, dans le
« moment où la chambre factieuse trahirait ses
« devoirs, le gouvernement aurait à sa disposition

une force suffisante pour appuyer ses grandes mesures en comprimant toute espèce de résistance, ou rendre la répression d'autant moins sanglante qu'elle serait plus prompte et plus énergique..... »

Ces considérations, longuement développées et iscutées en détail, n'ont ramené personne à mon pinion, et le conseil a décidé que, dès demain, il roposerait au Roi de recourir aux mesures indiuées par le ministre de l'intérieur.

7 JUILLET, A SAINT-CLOUD.

Le président du conseil a rendu compte au Roi le la délibération d'hier, et a dit que le conseil tvait décidé *unanimement* qu'il y avait lieu à faire 'application de l'article 14 de la charte. J'ai interompu le prince pour réclamer contre le mot *unaimement*, et alors il a dit qu'en effet j'avais été *eul* d'un avis contraire.

Après ce rapport, le Roi a voulu entendre le éveloppement des motifs sur lesquels chacun de ous avait établi son opinion, et j'ai profité de tte circonstance pour faire en présence de Sa ajesté et de Monseigneur le Dauphin l'exposé

complet, et autant méthodique que je l'ai pu, du système que j'ai soutenu hier avec si peu de succès.

Monseigneur, qui m'avait écouté avec une attention soutenue, a dit qu'il serait très-porté à préférer mon plan *comme plus légal et peut-être plus sûr, mais que la majorité en adoptant un autre, il fallait bien se ranger à l'opinion commune.*

Le Roi a dit qu'il voyait avec une grande satisfaction que nous étions *tous* d'accord sur le point relatif au droit que nous réservait l'article 14 de la charte; que, quant au reste, ce n'était entre nous qu'une question d'*opportunité*. Alors Sa Majesté a exposé avec beaucoup de franchise et de noblesse les motifs qui la portaient à sanctionner l'avis de la majorité; entr'autres phrases, j'ai recueilli celles-ci :

« L'esprit de la révolution subsiste tout entier « dans les hommes de la gauche; en attaquant le « ministère, c'est à la royauté qu'ils en veulent, « c'est le système monarchique qu'ils veulent « renverser.

« J'ai malheureusement plus d'expérience sur « ce point que vous, Messieurs, qui n'êtes pas « d'âge à avoir vu la Révolution; je me souviens « de ce qui se passa alors; la première *reculade*

« que fit mon malheureux frère fut le signal de
« sa perte..... Ils lui faisaient aussi des protesta-
« tions d'amour et de fidélité, ils lui demandaient
« seulement le renvoi de ses ministres, il céda et
« tout fut perdu.....

« Ils feignent de n'en vouloir qu'à vous, ils me
« disent: « Renvoyez vos ministres et nous nous
« entendrons..... » Je ne vous renverrai pas ;
« d'abord parce que j'ai pour vous tous, Messieurs,
« de l'affection, et que je vous accorde toute ma
« confiance ; mais aussi parce que, si je cédais
« cette fois à leur exigence, ils finiraient par nous
« traiter comme ils ont traité mon frère, non
« qu'ils nous conduisissent à l'échaffaud, car nous
« nous battrions et ils nous tueraient à cheval.....

« Ainsi, Messieurs, marchons avec fermeté sur
« la ligne que nous nous sommes tracée, et occupez-
« vous de régler sans délai les moyens d'applica-
« tion du système que vous avez conçu..... »

10 JUILLET.

Le conseil s'est occupé des moyens d'application du système adopté.

M. de Peyronnet a présenté trois projets d'or-

donnance, l'un qui suspend la liberté de la presse et interdit toute publication périodique sans autorisation du gouvernement, et remet en vigueur la loi du 21 octobre 1814 ;

Un autre qui dissout la chambre des députés ;

Un troisième qui établit un nouveau système électoral en revenant aux dispositions de la charte, modifiée par les lois précédentes.

Le premier a donné lieu à une longue discussion, et nous sommes à peine tombés d'accord sur quelques-unes de ses dispositions.

Un point sur lequel nous avons été unanimes, c'est qu'il faut, à tout prix, éviter l'intervention de l'autorité judiciaire : ou les magistrats s'associeraient à la mesure en condamnant les récalcitrants, et alors ils partageraient une responsabilité d'autant plus fâcheuse qu'en réalité il s'agit de violer la législation existante, et qu'un tel acte, s'il est autorisé par la constitution pour ces cas d'urgence qui obligent de voiler la statue de la liberté, répugnent pourtant aux habitudes régulières de la justice ;—ou bien ils résisteraient et méconnaîtraient l'autorité de l'ordonnance, et delà naîtrait une collision qui ne serait pas sans danger.

Il a donc été décidé que tout se ferait *administrativement*.

Les admirables succès de notre armée ont fait un moment diversion aux soucis qui nous accablent.

Alger, la guerrière, a fléchi devant nos armes, et la bannière de France flotte sur ses remparts.

Trois jours de tranchée ont suffi pour amener une capitulation sans réserve: la ville s'est rendue *à discrétion* le 4; l'Europe entière est affranchie des plus honteux tributs; un matériel immense et des trésors considérables sont tombés en nos mains, nous avons conquis un grand royaume, et, si nous étions sages, le mot de Napoléon pourrait se réaliser: *La Méditerranée serait un lac français.*

Tant de gloire au dehors et des embarras si cruels au dedans!

Quel triste contraste!

D'après les ordres du Roi, un *Te Deum* d'actions de grâces sera chanté dans toutes les églises de France, ce sera une belle et noble cérémonie demain à la cathédrale de Paris; jamais la religion n'aura célébré une gloire plus nationale et plus pure.

NOTA.—Les premiers ordres pour l'expédition sont partis de Paris le 8 février; la ville s'est rendue à discrétion le 4 juillet; — *156 jours pour les préparatifs et l'accomplissement.*—Le débarque-

ment a commencé le 4 juin, et *20 jours après* notre armée occupait Alger.

11 JUILLET, AU CHATEAU,

Après le *Te Deum*.

Le prince a rendu compte au Roi de la séance de la veille.

Diverses propositions ont été faites pour perpétuer le souvenir de la prise d'Alger : tout le conseil s'accorde pour qu'un monument soit élevé sur le lieu même où mourut Saint-Louis.

M. d'Haussez voudrait que, avec le bronze des canons pris, on fît les bas-reliefs de l'Arc-de-l'Étoile : cette idée n'a pas paru plaire à Monseigneur le Dauphin, à la gloire duquel l'Arc-de-l'Étoile fut consacré après la campagne d'Espagne.

Tout cela a été ajourné et l'on s'est occupé d'un intérêt plus pressant, les récompenses méritées par l'armée.

Le Roi a déclaré que, maître de disposer du trésor trouvé dans la Casauba, il voulait que, avant même de l'appliquer aux frais de l'expédition, on en prélevât la somme nécessaire pour donner à toute l'armée expéditionnaire une grati-

fication équivalant à trois mois de solde. Tout le conseil a applaudi à cette royale pensée.

On a ensuite parlé des avancements : après le combat de Staoueli, Bourmont envoya une proposition d'avancements et de décorations tellement étendue qu'il eût été impossible d'y faire droit sans la réduire de plus des trois quarts ; cette considération fit renvoyer à la fin de la campagne, sauf une ou deux croix de Saint-Louis, notamment celle donnée au jeune Bourmont qui succomba à ses glorieuses blessures avant, je crois, d'avoir reçu cette récompense. Il a été décidé qu'aussitôt que les propositions de Bourmont, à l'occasion de la dernière affaire (la prise de la ville), seraient arrivées, le prince de Polignac soumettrait à Monseigneur le Dauphin un travail très-étendu.

Quant aux deux chefs, il a été arrêté que Bourmont recevrait le bâton de maréchal, et que Duperré serait élevé à la pairie.

Je regrette qu'on ne donne pas aussi le bâton à Duperré : malgré tout le mauvais vouloir qu'il a montré avant et au commencement de l'expédition, il s'est bien conduit pendant les opérations de l'armée qu'il a secondées de son mieux ; et puis il n'y a pas de maréchaux dans la marine ; cependant elle en avait autrefois, et les ordonnances sur

l'institution nouvelle lui en attribuent deux ; cette récompense serait d'ailleurs très-politique : la marine n'est pas animée d'un bon esprit en général, et cette haute récompense donnée à l'un de ses chefs les plus distingués pourrait contribuer à la ramener au gouvernement légitime.

Au reste, *non nostrum est*.....

21 JUILLET. A SAINT-CLOUD.

Depuis le 11, toutes nos réunions ont été consacrées à la discussion des projets d'ordonnances qui ont enfin été arrêtées définitivement hier, sauf dernière rédaction.

Cette longue discussion a été fort vive, souvent aigre, et n'a pas produit d'heureux résultats : l'ordonnance sur la presse est rigoureuse et devait l'être pour atteindre le but qu'on se propose; elle remet en vigueur plusieurs dispositions de la loi du 21 octobre 1814, qui avait suspendu l'article 8 de la charte, et ses moyens d'exécution ont été combinés de manière à ne donner lieu qu'à l'action administrative.

L'ordonnance électorale remet en vigueur les articles 36 et 37 de la charte; ainsi la chambre

n'aura plus que 252 députés (je crois) et la septennalité est abolie.

Il y aura deux degrés d'élection; les colléges d'arrondissement présenteront des candidats, et les colléges de département nommeront les députés.

Enfin l'article 46 de la charte sera strictement observé.

Quant aux formalités prescrites pour les élections, c'est à mon gré un tissu d'incohérences et surtout un prodige de déception. Après avoir disputé pied à pied le terrain sur lequel je me suis placé dès le commencement de cette affaire; après m'être fait dire presque des injures par l'un des ardents souteneurs du projet, j'ai clos mon opposition en disant à M. de Peyronnet : « A votre place, je remplacerais les 22 articles de formalités de cette ordonnance (du 5e au 26e) par un article unique ainsi conçu : *Les députés de chaque département seront nommés par le préfet....* »

Dans le courant de la discussion, les propositions les plus bizarres se sont croisées, et en vérité elles auraient pu passer aussi bien que celles adoptées; ainsi l'un voulait que les députés ne fussent nommés que par les grands colléges; un autre se serait arrangé d'une élection faite par les seuls conseils généraux ; le prince de Polignac

a exposé un système assez séduisant en théorie, mais dont l'application présenterait des difficultés peut-être insolubles; il tendrait à faire nommer les députés *par masses d'intérêts :* ainsi la propriété foncière en nommerait un certain nombre, le commerce en nommerait de son côté, les corps savants aussi auraient leur représentation, etc. Le premier des inconvénients de ce système, c'est qu'il exigerait une refonte complète de notre organisation sociale, et que les circonstances ne permettent pas d'entreprendre un tel travail.

Et moi aussi j'ai proposé mon plan dont j'avais déjà dit quelques mots dans une note que je communiquai au président du conseil, au mois de décembre dernier : j'aurais voulu que le gouvernement rachetât la dérogation forcée qu'il fait à la charte par de larges concessions aux libertés publiques: ainsi, au lieu du cens énorme de 300 francs qui réduit à 80,000 le nombre total des électeurs, j'aurais fixé le cens à 50 ou même à 20 francs d'impôt *foncier, personnel et mobilier,* mais ce cens n'aurait donné droit d'élire que des électeurs; cette élection aurait eu lieu par communes dont chacune aurait choisi son délégué dans une assemblée tenue par le maire assisté de tout son conseil municipal.

Les électeurs nommés par les communes se seraient réunis au chef-lieu de chaque arrondissement pour procéder à l'élection d'un député, et la chambre se serait ainsi trouvée composée de 361 députés.

J'aurais exigé pour toute condition d'éligibilité, soit des électeurs d'arrondissement, soit des députés, d'avoir leur domicile *réel* dans le département; afin de contrebalancer l'influence démocratique, j'aurais admis aux colléges d'arrondissement des électeurs de droit, par exemple un petit nombre des plus imposés, je suppose *un* par 2,000 habitants, les magistrats inamovibles, les officiers généraux de terre et de mer, etc....; enfin j'aurais accordé un certain nombre de députés spéciaux au commerce et à l'industrie, répartis entre les huit ou dix plus grandes villes du royaume.

Ce plan n'a pas paru digne d'une discussion sérieuse et a été repoussé par une fin de non-recevoir tirée de ce qu'il serait *contraire à l'article 40 de la charte*.....; soit! mais l'ordonnance adoptée lui est-elle moins contraire?

Au conseil d'aujourd'hui, le prince de Polignac a rendu compte au Roi de tous les travaux des réunions précédentes et de leur résultat.

M. Capelle a proposé d'envoyer des commis-

saires extraordinaires dans les divisions militaires : cette proposition a été d'abord adoptée ; puis, quand il a fallu choisir ces commissaires, il s'est trouvé qu'on manquerait totalement d'hommes.

Il est bien entendu que les mesures arrêtées seront soumises à l'approbation des chambres lors de la prochaine réunion ; jusque-là c'est un *provisoire d'urgence.*

24 JUILLET.

Les projets d'ordonnance ont été rapportés par M. de Peyronnet, lus, relus et adoptés définitivement ; ils seront présentés demain à la signature du Roi.

M. Chantelauze, qui a été chargé de rédiger un rapport en forme sur les motifs qui rendent absolument nécessaire la mesure relative à la presse périodique, nous a dit que son travail était terminé : déjà, il y a quelques jours, il lut au conseil du Roi une partie de ce travail *qui ne sera pas discuté.*

M. Capelle a encore parlé des commissaires extraordinaires, mais il a été impossible de se fixer sur les choix.

Voilà une grande affaire engagée : comment finira-t-elle?

Quelle que soit l'issue, j'ai hâte d'y arriver; le portefeuille me pèse effroyablement, et je ne manquerai pas de m'en débarrasser aussitôt que je le pourrai avec honneur.

25 JUILLET, A SAINT-CLOUD.

Consummatum est : le Roi a signé ce matin les ordonnances, reste à les exécuter. Le prince de Polignac nous a donné plusieurs fois l'assurance, et il l'a répétée aujourd'hui, que toutes les mesures militaires étaient prises pour que la résistance qu'on pourrait craindre fût à l'instant même comprimée.

Voici ce qui s'est passé ce matin à Saint-Cloud sur tout cela :

Au retour de la messe, lorsque le Roi est rentré chez lui, le baron de Vitrolles m'a pris dans un coin de la bibliothèque où se tient le conseil et m'a parlé de bruits de coups d'état qui, depuis quelques jours, ont pris plus de consistance : « Je ne vous « demande pas le secret du conseil, m'a-t-il dit, « mais je vous engage à bien réfléchir avant de « prendre des mesures décisives; le moment ne

« serait pas bien choisi; une grande fermentation « agite les esprits à Paris, et l'on ne peut prévoir « quelles seraient les suites d'un mouvement popu- « laire..... » S'étendant sur ce sujet, le baron m'a donné des détails qui m'ont d'autant plus surpris que, depuis plus de deux mois que M. de Peyronnet est à l'intérieur, il ne nous a pas dit un mot qui ressemblât à rien de ce que paraît savoir ou soupçonne M. de Vitrolles; et cependant M. de Peyronnet a trop d'expérience pour se laisser tromper par la police.

En quittant le baron de Vitrolles, j'ai cherché Mangin et l'ai questionné longuement sur les dispositions de Paris; toutes ses réponses ont été rassurantes et il a fini par me dire : « Je me doute « du motif qui excite vos sollicitudes; mais tout « ce que je puis vous dire, c'est que, *quoi que* « *vous fassiez, Paris ne bougera pas, marchez* « *hardiment*, JE RÉPONDS DE PARIS SUR MA TÊTE... « J'EN RÉPONDS. »

Le Roi est rentré en ce moment et le conseil s'est ouvert.

M. Chantelauze a lu son rapport qui a été unanimement loué. Les ordonnances, au nombre de quatre, ont ensuite été lues, puis nous avons tous signé le rapport. L'ordonnance de la presse et celle sur les élections ont été présentées au Roi.

par le président du conseil. Avant de signer, le Roi a paru absorbé par une profonde réflexion; il s'est tenu pendant plusieurs minutes la tête appuyée sur sa main, et la plume à deux pouces du papier; puis il a dit : *Plus j'y pense, et plus je demeure convaincu qu'il est impossible de faire autrement*, et il a signé..... Nous avons ensuite tous contresigné dans le plus profond silence, et pendant ce temps M. de Peyronnet a présenté à la signature du Roi l'ordonnance de dissolution de la chambre élue et celle de convocation d'une nouvelle chambre au 28 septembre prochain.

Cela terminé, on a parlé du cas où l'apparition de ces mesures, qui seront publiées demain au *Moniteur*, donneraient lieu à quelque mouvement populaire; le prince a dit qu'*il ne craignait aucun événement fâcheux, mais que, en toute hypothèse, il y avait à Paris des forces assez considérables pour garantir la paix publique et réprimer les perturbateurs.* A tout événement, il a été décidé que, si les circonstances devenaient graves, le duc de Raguse recevrait des lettres de service comme *gouverneur de la 1re division*, et serait à ce titre chargé de tout (1).

(1) Voir la note B à la fin de la seconde partie.

En revenant à Paris, Montbel et moi, nous avons traversé le bois de Boulogne à pied, selon notre habitude; le commencement de notre promenade a été triste, contre l'usage; mais enfin nous avons pris notre parti : « Nous venons d'en- « gager une partie dans laquelle nous avons mis « nos têtes pour enjeu, ai-je dit à Montbel; mais « quoi qu'il arrive, notre conscience est tranquille, « car nous n'avons en vue que le service du Roi et « le bonheur de la France. » *Vous avez raison*, m'a répondu Montbel, *advienne que pourra* (1)!

MARDI, 27 JUILLET.

Les ordonnances ont produit plus d'effet encore que je ne le supposais, et je n'ose prévoir jusqu'où peut aller l'effervescence qui se manifeste de toutes parts.

Hier soir mon salon a été encombré de personnes *de toutes couleurs* qui venaient me féliciter du *parti énergique pris par le gouvernement :*

(1) Le vray serviteur doit redresser les volontés de son maistre à une fin avantageuse pour lui; lorsqu'il ne les peut conduire où il veut, il les doit suivre où elles vont.

MÉMOIRES DU CARDINAL DE RICHELIEU.

je dis *de toutes couleurs*, car en vérité il en est venu que je croyais fort libérales, et qui crient maintenant plus haut que les autres que *c'était le seul moyen d'en finir et qu'il n'y a plus aucun ménagement à garder avec les révolutionnaires*..... Si ce moyen que nous avons adopté réussit, tant mieux, mais je me serais bien trompé.

Ce matin on est venu m'avertir que des groupes se formaient ; M. Delvincourt est accouru me dire que les élèves s'agitaient, et m'a proposé de faire fermer les écoles ; je n'ai pas été de cet avis ; si les étudiants veulent remuer, la fermeture des écoles ne les en empêchera pas, et jetterait dans les groupes des jeunes gens qui auraient préféré suivre les leçons.

Je suis allé au conseil chez le ministre des affaires étrangères dont j'ai trouvé l'hôtel assiégé par le peuple et gardé par un fort piquet de gendarmes ; du reste, je n'ai remarqué sur ma route aucun signe d'agitation ; solitude et silence dans le faubourg Saint-Germain, et, de l'autre côté de la rivière, des figures étonnées et mécontentes, mais point de rassemblements.

Toute la journée, des groupes ont parcouru le boulevard en poussant de loin en loin des cris de

Vive la charte! Des pierres ont été lancées sur l'hôtel où nous étions réunis, quelques tentatives ont été faites pour forcer la porte, mais les gendarmes ont facilement dissipé l'attroupement et fait plusieurs prisonniers.

A six heures et demie nous avons appris que le sang venait de couler et qu'un gendarme avait été tué sur la place du Palais-Royal : un instant après on est venu nous dire que la troupe de ligne, qui occupe la rue Saint-Honoré, a refusé de tirer sur le peuple dont les groupes menaçants résistaient aux efforts de la police pour les dissoudre, et même qu'un officier du 5e régiment a refusé formellement d'en donner l'ordre.

A huit heures nous avons appris que le peuple, enhardi par la défection de la troupe de ligne, a vigoureusement assailli les gendarmes et quelques patrouilles de la garde royale ; que ceux-ci, forcés de se défendre, ont d'abord tiré en l'air; qu'enfin, poussés à la dernière extrémité, ils ont fait un feu soutenu, et que plusieurs hommes et femmes du peuple ont été atteints.

Il paraît que les attroupements sont principalement formés par des ouvriers imprimeurs que des étudiants dirigent et exaspèrent en leur représentant que l'ordonnance sur la presse va les mettre

sans pain ; du reste, tout ce mouvement a lieu aux cris de *Vive la charte !*

Vers dix heures, le duc de Raguse est venu chez le prince ; il recevra demain matin ses lettres de service comme gouverneur de la 1re division ; en attendant, il va continuer à agir comme capitaine général de la garde de service, en se concertant avec le commandant de la place.

Je ne sais qui de nous a proposé de mettre la ville en état de siége. Cette proposition a passé sans discussion, et M. de Peyronnet et moi avons été chargés par le prince de chercher dans le Bulletin des lois les dispositions sur lesquelles l'ordonnance devait être appuyée : c'étaient les lois des 8 juillet 1791, 19 fructidor an V, article 39, et le décret du 26 mars 1807.

Le duc de Raguse a demandé quels étaient les effets de cette mesure ; ils lui ont été expliqués.

Je l'ai ensuite engagé à publier dès demain matin, à l'aube du jour, une proclamation pour faire connaître aux Parisiens « qu'il prend le gou- « vernement de la division, et que, la ville étant « déclarée en état de siége, il emploierait toutes « les mesures militaires propres à comprimer les « agitateurs ou à les réprimer sévèrement s'ils

« osaient entreprendre de troubler la paix pu-
« blique. »

Le maréchal m'a prié de rédiger moi-même cette proclamation : je l'ai fait sur-le-champ; il a emporté mon écrit, en promettant de le faire imprimer dans la nuit à plusieurs milliers d'exemplaires, et de le faire afficher et répandre dans tous les quartiers avant le jour.

Nous avons quitté l'hôtel du président à minuit, et nous sommes retournés à pied chacun chez nous: j'ai trouvé toutes les rues parfaitement calmes; mais, à mon grand étonnement, j'ai rencontré les troupes de la garnison que le maréchal a fait rentrer dans leurs casernes. Il me semble qu'il aurait mieux fait de profiter de la nuit pour faire occuper les ponts et les principales rues ou places dans lesquelles les rassemblements commencent ordinairement à se former.

28, MERCREDI.

Dès sept heures du matin on est venu me donner l'alarme sur les mouvements populaires, mon quartier est fort tranquille; mais on dit que dans la rue Saint-Honoré et sur les boulevards, le

peuple s'agite et détruit partout les insignes de la royauté ; des marchands dont les insignes portent les armes de France ont été maltraités et forcés de les laisser briser : je vais me rendre chez le président du conseil, je crains que les attaques d'hier ne se renouvellent ; il paraît qu'il y a une grande exaspération contre lui.

9 heures. — M. Delvincourt est encore venu me proposer de fermer l'école de droit ; en vérité je n'en vois pas le motif : les élèves qui paraissent prendre une grande part au mouvement n'en seraient pas détournés par cette mesure, et quelques jeunes gens tranquilles, qui vont suivre les leçons d'aujourd'hui comme à l'ordinaire, seraient, en cas de fermeture, poussés à se joindre aux groupes, comme curieux d'abord, et puis ensuite peut-être comme parties agissantes.

J'apprends à l'instant une chose bien extraordinaire : hier soir je ne m'étais pas trompé en jugeant, par le nombre de troupes que j'ai rencontrées, que le maréchal retirait dans les casernes toute la force armée ; il n'est pas resté, en effet, un seul soldat dans les rues ni sur les places, et les agitateurs ont profité de cette inconcevable incurie pour élever partout des barricades ; on dit qu'il y en a dans presque toutes les rues, et on en

libéraux ont fermé leurs ateliers et envo
ouvriers aux barricades ; l'entrepôt de ro
M. Audry de Puyraveau paraît être le
général d'une insurrection organisée.

Tout cela est peut-être exagéré ; mais
a de certain, c'est que l'émeute paraît pr
caractère beaucoup plus grave qu'hier ;
de : *Vive la charte !* se mêlent des cris p
tieux, et partout les insignes de la roy
outrageusement détruits.

On vient m'avertir que le peuple se
fureur vers l'hôtel du prince de Polignac
m'y rendre, car il importe que le conseil
en permanence.

JOURNAL DE VINCENNES

OU NOTES POUR FAIRE SUITE AU

JOURNAL DES SÉANCES DU MINISTÈRE

DONJON DE VINCENNES, 1er SEPTEMBRE 1830.

La révolution l'emporte encore une fois..... ! La légitimité *qui s'est abandonnée elle-même.....* est de nouveau proscrite et exilée, et nous entraîne dans la chute du trône. Nous voilà exposés à payer de notre vie une tentative désespérée, faite pour sauver le principe, hors duquel la France ne peut attendre ni repos, ni prospérité.

Peut-être, probablement même, nous succomberons dans cette terrible épreuve, soit sous le coup d'une condamnation que la fureur du parti triomphant saura bien, sans doute, arracher à la pusillanimité de nos juges, soit par les mains d'une populace exaspérée; mais notre sang ne sera pas inutile à la cause que nous avons défendue jusqu'au dernier moment, s'il sert à prouver aux Français et aux rois de l'Europe que les révolutions ne peuvent s'asseoir que sur des cadavres.....

Quoi qu'il arrive, mon sacrifice est fait ; en signant les ordonnances, je savais que j'étais dans une partie où je devais mettre ma tête pour enjeu ; il n'est plus temps de disputer contre le gagnant et, comme au gladiateur vaincu, il ne me reste *qu'à mourir avec grâce* et je tâcherai de n'y pas faillir.

J'ai pourtant encore un devoir à remplir envers ma famille et mes amis : c'est de leur apprendre tout ce que j'ai fait pour répondre à la confiance dont m'honorait notre auguste et trop malheureux Roi. Les souvenirs que je vais consigner ici feront suite au journal que j'ai tenu pendant les huit mois que j'ai passés au ministère, et que la présence d'esprit de ma femme a sauvé avec la plupart de mes papiers.

Ce journal s'est terminé, je crois, au lundi 26 juillet, jour de la publication des ordonnances ; je reprends donc la suite des événements, à partir du mardi 27 inclusivement.

27 JUILLET.

Ce jour était celui où, selon l'usage, nous devions tenir conseil entre nous, et la réunion était indiquée chez le président.

Quelques rumeurs étaient arrivées jusqu'à moi dans la matinée sur les attroupements populaires et la fermentation qui se manifestait dans les écoles ; M. Delvincourt, doyen de la faculté de droit, m'avait proposé de faire fermer l'école, et je m'étais opposé à cette mesure qui me paraissait au moins inutile.

A trois heures, je me rendis chez le prince de Polignac ; son hôtel était assiégé par la populace qui lançait de loin des pierres dans les croisées et le jardin, mais un fort piquet de gendarmerie, stationné dans la cour et à la porte, empêchait les assaillants d'approcher assez pour nuire.

Pendant notre réunion, des groupes ne cessèrent de parcourir les boulevards en poussant des cris de *Vive la charte !*

Vers le soir, pendant le dîner (entre six et sept heures), nous apprîmes qu'on s'était battu sur la place du Palais-Royal, qu'un gendarme avait été tué et que la troupe, forcée de faire usage de ses armes, avait blessé plusieurs des assaillants.

Peu d'instants après, on vint nous dire que la troupe de ligne hésitait à repousser les attaques du peuple, et même qu'un officier du 5e ou du 53e avait formellement refusé de commander le feu près du passage Delorme.

Dans la soirée, le procureur du Roi, mandé par le garde-des-sceaux, pour lui rendre compte d'une protestation contre les ordonnances publiées par les rédacteurs de plusieurs journaux de l'opposition, vint nous donner de nouveaux détails sur l'intensité du mouvement populaire ; il lui fut enjoint de poursuivre les journalistes en contravention.

Je sortis de chez le prince à minuit, etc. . . . .
(Voir la suite, p. 160.)

28 JUILLET.

Je fus instruit dès le matin que, pendant toute la nuit, les insurgés avaient construit des barricades en grand nombre, et qu'ils préludaient à des troubles plus graves que ceux de la veille par des vociférations révolutionnaires et en détruisant partout les insignes du gouvernement royal. A dix heures, je me rendis chez le prince de Polignac dont on me dit que l'hôtel était très-sérieusement menacé ; Montbel et d'Haussez s'y trouvaient déjà ou ne tardèrent pas à y arriver.

Les attroupements paraissant se diriger de divers points sur l'hôtel, il fut décidé que nous nous rendrions immédiatement aux Tuileries, où le

maréchal avait établi son quartier-général, et nous effectuâmes cette retraite en sortant par la rue Neuve-des-Capucines.

Dès ce moment, l'insurrection paraissait générale, et le duc de Raguse n'avait pas plus *de onze mille hommes*, en comptant la gendarmerie de la ville et les fusiliers sédentaires.

Vers une heure, MM. Capelle et Peyronnet qui étaient allés le matin à St-Cloud, vinrent nous rejoindre au château; nous nous trouvâmes alors tous réunis, mais sans tenir conseil, car nous regardions le maréchal comme *commissaire extraordinaire* et investi de tous les pouvoirs que l'état de siége confère à l'autorité militaire.

A deux heures, j'appris, par hasard, que la proclamation que j'avais remise la veille au maréchal n'avait pas été publiée, et qu'à deux pas de l'état-major on ignorait encore la mise en état de siége. Dans le même moment, on vint nous dire que plusieurs députés se mêlaient au mouvement; qu'un conciliabule, tenu en permanence chez M. Audry de Puyraveau, paraissait diriger l'insurrection, et qu'enfin tous les gros fabricants attachés à l'opposition avaient fermé leurs ateliers et envoyé leurs ouvriers aux barricades. Je me hâtai d'engager le maréchal à réparer sans délai

de tuiles et de pavés jetés par
ts, qui en avaient fait pro-
le plus souvent, il leur
es ennemis cachés,
t portant. D'un
ennes trente
avait fait
adations les
aque troupe, de
vant de songer à une
ne faire même usage de
es avoir essuyé au moins une
coups de feu.

s à quatre heures après midi, quatre ou
éputés, parmi lesquels étaient MM. Casimir
r et Lafitte, vinrent au quartier-général
nférer avec le maréchal, dirent-ils, *sur les*
s d'arrêter l'effusion du sang. Au momen
se retiraient, le maréchal entra dans la pièc
is étions, nous dit qu'à leur demande il avai
lu que *la première condition pour qu'il f*
le feu était que les récollés rentrasse
le devoir..... et offrit au prince de les voi
à côté. Le prince y consentit d'abord, et u
e-camp fut dépêché pour les rappeler; ma
e le prince observa qu'il ne pourrait leu

ordre de le porter lui-même à l'imprim
et de le faire imprimer sous ses yeux.

Dans ce même moment, le prince d
me montra une liste d'une douzaine de
tateurs, la plupart députés, signalés
chefs de la révolte, que le maréchal a
l'ordre d'arrêter.

Cependant le maréchal, qui para
effrayé de l'intensité que d'un momen
acquérait l'insurrection, envoyait de tou
colonnes d'infanterie et de cavalerie p
et détruire les barricades.

Sans doute ces mesures étaient bien
mais j'avoue que je n'en comprenais p
tunité. Ainsi, il poussait dans trois
directions de fortes colonnes, qui devaie
un certain cercle, et puis rentrer a
général, après avoir sur leur route
barricades et dissipé les attroupeme
dans les rues étroites que ces colonn

allées, et une pluie de tuiles et de pavés jetés par les femmes et les enfants, qui en avaient fait provision à tous les étages; et, le plus souvent, il leur était impossible de riposter à des ennemis cachés, qui les fusillaient presque à bout portant. D'un autre côté, le maréchal, qui avait à Vincennes trente ou quarante pièces de canon attelées, n'en avait fait venir que douze. Enfin, les recommandations les plus expresses étaient faites à chaque troupe, de tirer en l'air plusieurs fois, avant de songer à une défense sérieuse, et de ne faire même usage de leurs armes qu'après avoir essuyé au moins une quarantaine de coups de feu.

De trois à quatre heures après midi, quatre ou cinq députés, parmi lesquels étaient MM. Casimir Perrier et Lafitte, vinrent au quartier-général *pour conférer avec le maréchal*, dirent-ils, *sur les moyens d'arrêter l'effusion du sang*. Au moment où ils se retiraient, le maréchal entra dans la pièce où nous étions, nous dit qu'à leur demande il avait répondu que *la première condition pour qu'il fît cesser le feu était que les révoltés rentrassent dans le devoir*..... et offrit au prince de les voir de son côté. Le prince y consentit d'abord, et un aide-de-camp fut dépêché pour les rappeler; mais ensuite le prince observa qu'il ne pourrait leur

La même incurie avait eu lieu relativement aux munitions de guerre, si près de Vincennes, où se trouvait un immense approvisionnement ! nos soldats avaient manqué de cartouches dès le milieu du jour, et on avait vu un peloton de grenadiers de la garde, chargé de défendre le pont de la Grève, demeurer une heure exposé, l'arme au bras, au feu des révoltés, sans pouvoir riposter, faute de cartouches.....

J'appris aussi que plusieurs officiers généraux s'étaient empressés de venir, dès le matin, comme M. de Montmarie, offrir leurs services, et que le maréchal les avait laissés passer toute la journée dans l'anti-chambre de son cabinet, sans même leur faire offrir des rafraîchissements.

Vers minuit, toutes les troupes étaient rentrées au Carrousel, et ce fut alors que nous pûmes apprécier l'extrême danger de la position.

Le maréchal ne s'était pas montré une seule fois aux troupes, et quelques personnes doutaient qu'il voulût sérieusement combattre la révolution; presque toute la troupe de ligne avait refusé de tirer sur les insurgés; une grande partie s'était même prononcée en leur faveur, beaucoup de soldats avaient livré leurs cartouches en abandonnant leur drapeau; enfin la garde seule était restée

fidèle à ses devoirs ; mais l'imprévoyance qui avait présidé aux arrangements du chef suprême, le défaut absolu d'approvisionnements de tous genres et l'indécision des mesures militaires avaient jeté le découragement dans les rangs, et l'on pouvait tout craindre de nouvelles collisions, qui se préparaient pour le lendemain, si l'on n'avisait aux moyens de rendre de la confiance aux défenseurs de la royauté.

Une circonstance particulière était venue dans la journée nous éclairer sur la force de nos ennemis, et montrer combien la police avait été mal informée : tous les prisonniers faits par la troupe étaient porteurs de cartes ou signes de reconnaissance, indiquant une organisation préparée de longue main. Ces cartes étaient triangulaires; elles portaient, d'un côté, une signature, et de l'autre, une date remontant aux derniers mois de 1829 ou premiers de 1830, et des inscriptions analogues aux mots d'ordre de la première Révolution : *Liberté*, *Égalité, etc....*

La nuit fut extrêmement calme ; j'aurais voulu que les ministres en profitassent pour aller rendre compte au Roi de l'état des choses, et conférer sur les mesures à prendre ; mais il avait été arrêté

que cette démarche n'aurait lieu que le lendemain matin. Il fallut attendre.

Les soldats n'ayant reçu aucune distribution dans la journée, je ne sais qui proposa, vers neuf ou dix heures du soir, de leur donner quelqu'argent pour qu'ils puissent au moins se procurer des vivres; il y avait fort peu d'espèces au trésor, on distribua une centaine de mille francs et des vins des caves du château.

JEUDI 29.

Les événements de la journée de la veille avaient rendu la position extrêmement grave : ce n'était plus seulement une populace ameutée, qui avait lutté contre les troupes du Roi; des députés de l'opposition avaient pris la direction du mouvement; un assez grand nombre d'anciens gardes nationaux avaient paru dans les groupes, revêtus de leur uniforme, et donnaient à l'insurrection un caractère d'autant plus inquiétant qu'elle pouvait se propager dans les départements voisins. Cette insurrection, commencée par la classe ouvrière et les jeunes gens des écoles de droit et de médecine, puis soutenue par les élèves de l'école polythec-

nique et une partie notable de la bourgeoisie, ne pouvait plus se prolonger sans un immense danger pour le Roi et même pour la monarchie; car il ne s'agissait évidemment de rien moins que d'une révolution gouvernementale, dont les ordonnances n'avaient été que le prétexte. D'abord les assaillants avaient combattu aux cris de : *Vive la charte! A bas les ministres!* Mais les factieux avaient bientôt dévoilé des projets complètement subversifs. Le drapeau tricolore avait été arboré à l'Hôtel-de-Ville et sur plusieurs monuments publics, et des cris de : *Vive la République! Vive Napoléon II!* s'étaient fait entendre en assez grand nombre.

En présence d'un tel danger, nous pensions qu'une grande concession était indispensable pour rallier à l'autorité légitime les opposants se disant *constitutionnels*, et nous étions déterminés à conseiller au Roi le retrait des ordonnances et le changement immédiat du ministère.

Ce fut dans ces dispositions que nous allions partir pour nous rendre à St-Cloud, le jeudi matin, lorsque deux membres de la chambre des pairs, MM. de Semonville et d'Argout (1) arrivèrent aux

(1) Je crois, mais je n'en suis pas sûr, que ces deux pairs étaient

Tuileries; ils eurent une longue conférence avec le maréchal et le prince de Polignac; ils reproduisirent la demande, faite la veille par les députés, du retrait immédiat des ordonnances. La réponse fut simple : *ni le maréchal, ni le prince ne pouvaient prendre sur eux cette mesure, il fallait attendre les ordres du Roi, et nous allions partir pour les solliciter.*

Les deux pairs qui paraissaient ne vouloir pas comprendre la nécessité d'un retard quelconque insistèrent longtemps pour un retrait immédiat; mais enfin ils consentirent, sur la proposition du prince, à se rendre avec nous à St-Cloud, afin de présenter eux-mêmes cette demande au Roi.

M. de Semonville se montra, ou plutôt affecta de se montrer violent dans cette conférence; on nous a dit depuis, à St-Cloud, qu'il avait été jusqu'à presser le maréchal de prendre tout sur lui, sans attendre les ordres du Roi, et même d'arrêter les ministres.....

Au moment de partir, nous désirâmes savoir du maréchal ce qu'il pensait de sa position militaire; après nous avoir donné le détail des placements de

accompagnés de MM. de Girardin et de Vitrolles; ce qu'il y a de certain, c'est que ceux-ci se trouvèrent à St-Cloud.

troupes qui occupaient le Louvre, le Carrousel, la rue St-Honoré, celle de Rivoli et les quais, depuis St-Germain-l'Auxerrois jusqu'au pont Louis XVI, ainsi que toute la ligne des Tuileries à St-Cloud, il finit par ces mots, que la suite a rendus remarquables :

« *Vous pouvez assurer au Roi que, quoi qu'il « arrive, et sans avoir besoin de nouveaux renforts, « la population tout entière de Paris s'armât-elle « contre moi, je puis tenir ici pendant quinze « jours..... Oui, cette position est inexpugnable, et « j'y tiendrais contre tout Paris pendant quinze « jours.....* »

Nous nous acheminâmes vers St-Cloud à neuf heures du matin, au moment où la fusillade recommençait le long des quais et au Louvre, occupé par les suisses.

MM. de Semonville et d'Argout arrivèrent en même temps que nous, le prince de Polignac désira qu'ils vissent le Roi sur-le-champ et ils furent introduits dans le cabinet de Sa Majesté.

Il y avait à peine un demi-quart d'heure que ces messieurs étaient chez le Roi, il n'y avait pas une heure que le maréchal nous avait affirmé « *qu'il tiendrait aux Tuileries pendant quinze jours* », lorsqu'un officier général (je crois que c'était M. de

Coëtlosquet) arriva et nous annonça que les révoltés étaient maîtres du château. Voici à peu près ce qu'il nous rapporta :—« Peu d'instants après votre « départ, plusieurs maires qui avaient été convo- « qués par le maréchal (1) sont venus au quartier- « général ; le maréchal est sorti avec eux et les a « engagés à faire entendre au peuple que l'ordre « venait d'être donné aux troupes de ne plus tirer, « et que tout allait s'arranger ; cette annonce fut « reçue aux cris de *Vive le Roi ! Vive la charte !* « Cependant, le maréchal ayant fait évacuer le « Louvre par le colonel Salis qui le gardait avec « ses suisses, la foule a profité de ce mouvement « pour escalader la colonnade et s'emparer des « galeries dans lesquelles on dit que beaucoup de « suisses ont été massacrés ; elle a ensuite débouché « vers le Carrousel en poussant des cris de triom- « phe ; alors toute la garde a cédé le terrain et « je l'ai vue se retirant par les Champs-Élysées « *plus vite qu'il ne convient à une simple retraite.* « En un clin-d'œil, le château des Tuileries a été « envahi et rempli de peuple, depuis les caves « jusqu'aux combles. Le maréchal a rallié ses « troupes le mieux qu'il a pu et s'occupe à les

(1) Sans doute par la lettre que j'avais fait expédier la veille.

« concentrer au bois de Boulogne, mais Paris « tout entier est au pouvoir des révoltés. On m'a « dit qu'un peloton d'une trentaine de grenadiers « de la garde, qui occupaient une maison dans la « rue de Rohan, n'ayant pu suivre le mouvement, « a été surpris par le peuple qui a tout massacré, « officier et soldats... »

Ce triste récit se terminait lorsque M. de Semonville et d'Argout sortirent du cabinet du Roi, et que nous fûmes avertis que le conseil allait s'ouvrir. A ce moment, le prince de Polignac vint à moi et me dit : *Êtes-vous d'avis du retrait des ordonnances ? — J'en étais, il y a une heure, lui répondis-je, actuellement je n'en suis plus.*

Le conseil fut un peu retardé par l'arrivée du duc de Raguse, qui entra sur-le-champ chez le Roi ; j'ai su qu'en se présentant il dit :

« *Sire, c'est une campagne manquée ;* j'ai la « douleur d'annoncer à Votre Majesté que je n'ai « pu maintenir son autorité dans Paris : *les suisses « que j'avais chargés de la défense du Louvre, « saisis d'une terreur panique, ont abandonné « ce poste important* (1) ; entraîné moi-même dans

(1) L'assertion était inexacte ; ce fut lui qui donna au colonel de Salis l'ordre formel d'évacuer le Louvre et de se replier sur les Tuileries.

« une déroute générale, je n'ai pu rallier mes « bataillons qu'à l'Étoile, et j'ai donné l'ordre « de continuer le mouvement de retraite sur St-« Cloud..... Une balle dirigée contre moi a tué le « cheval d'un officier à mes côtés; je regrette « qu'elle ne m'ait pas traversé la tête, la mort me « serait moins affreuse que le triste spectacle dont « je viens d'être témoin..... »

Pendant que le maréchal était chez le Roi, une personne arrivant de Paris nous donna de nouveaux détails sur l'envahissement des Tuileries, qu'elle attribuait à l'inexplicable abandon du Louvre. Nous apprîmes en même temps qu'une commission du *Gouvernement provisoire* se formait à l'Hôtel-de-Ville, sous la direction de M. Lafayette.

Le conseil s'ouvrit sous l'influence de ces désastreuses nouvelles.

Le Roi communiqua au conseil les propositions que venaient de lui faire MM. de Semonville et d'Argout; ils demandaient « *le retrait immédiat des* « *ordonnances et le changement du ministère.* A « cette double condition, ils se faisaient fort « d'amener une conciliation dont la forme eût été à « peu près ainsi : la chambre des pairs et les cours « de justice de Paris se rendraient en corps à St-« Cloud, *et supplieraient le Roi de pardonner à sa*

« *bonne ville de Paris les désordres auxquels* « *elle s'était livrée pour un excès d'amour pour* « *la charte*..... A cela le Roi répondrait qu'il consentait à tout oublier, pourvu que chacun rentrât sur-le-champ dans le devoir, puis une amnistie générale couvrirait les erreurs du *bon peuple*..... »

Nous n'avions pas à nous occuper de cette omédie; le changement des ministres dépendait niquement de la volonté du Roi; il ne restait onc à discuter que la question du retrait des rdonnances.

Ceux de mes collègues qui parlèrent avant moi otèrent sans difficulté l'adoption de cette mesure, *eul moyen, selon eux, d'arrêter l'effusion du sang t peut-être de sauver la famille royale, exposée à érir sous les débris du trône renversé pour la roisième fois*.....

Interrogé à mon tour, j'osai combattre à peu rès en ces termes l'opinion qui paraissait devoir éunir toutes les voix.

« J'ignore si la mesure proposée aurait amené quelque résultat salutaire, hier ou ce matin; alors toutefois je l'aurais conseillée au Roi comme un moyen de suspendre au moins les malheurs de la guerre civile; mais, en ce

« moment, elle ne serait à mes yeux qu'un acte « de faiblesse et n'aurait d'autre effet que de légi- « timer en quelque sorte la révolte et d'enlever « à la couronne jusqu'à la dignité du courage « malheureux.

« On suppose qu'après s'être compromise jusqu'à « violer le palais du Roi, l'insurrection se trou- « vera satisfaite du retrait de ces ordonnances, « qui n'ont été évidemment que *le prétexte* d'un « mouvement combiné et préparé depuis long- « temps : cet espoir n'est, selon moi, qu'une « illusion. Pour peu qu'on veuille examiner la « marche des événements, on doit demeurer « convaincu qu'il ne s'agit plus maintenant ni « du ministère, ni des ordonnances, mais du « pouvoir royal tout entier, et que la lutte, « au point où elle est parvenue, est un com- « bat à mort entre la légitimité et la révolu- « tion. Dans une telle position, la mesure pro- « posée ne serait de la part de la couronne que « l'aveu d'une défaite absolue et sans ressource : « ce serait l'équivalent d'une *abdication;* car la « main qui l'aurait signée serait à l'instant même « frappée d'une irrémédiable impuissance, et, si « une chute définitive et sans retour s'en trou- « vait empêchée pour le moment, ce ne serait

« qu'un répit que suivrait bientôt une effroyable « catastrophe.

« Et ce répit, serait-on même sûr de l'obtenir? « Quelle garantie apporte-t-on que la paix serait « le prix immédiat de l'humiliation de la cou- « ronne? Vous n'avez que la parole douteuse de « deux hommes sans mission : les grands corps de « l'état ratifieraient-ils l'engagement pris en leur « nom, de sauver au moins quelques apparences, « en venant demander *pardon* au nom de la révolte « victorieuse? Les révoltés consentiraient-ils à « cette étrange démarche? Ont-ils seulement pro- « mis de déposer les armes aussitôt que la royauté « aura capitulé? S'est-on assuré qu'en leur livrant « sans réserve la prérogative royale, on achèterait « par ce dernier sacrifice l'hérédité du trône? S'est- « on du moins informé si, dans l'ivresse de leur « triomphe, ils ne repousseront pas avec une sorte « de mépris cette concession que l'état des choses « rendra peut-être dérisoire à leurs yeux? En un « mot, au nom de qui, en vertu de quels pouvoirs « MM. de Semonville et d'Argout sont-ils venus « proposer au Roi une *capitulation* qu'ils n'au- « raient pas la puissance de faire accorder aux « vainqueurs?....

« *Le trône est déjà renversé,* dit-on;..... le mal

« est grand ; mais je crois qu'on l'exagère, et je ne « puis me persuader que la monarchie soit ainsi « brisée *sans combat;* car il faut bien le recon- « naître, la déplorable guerre des rues dont nous « avons été les témoins depuis deux jours, quoi- « qu'elle ait malheureusement fait couler beaucoup « de sang, ne constituait pas une résistance éner- « gique, telle qu'on doit l'attendre des meilleures « troupes de l'Europe. Quoi qu'il en soit, Paris « n'est pas la France ; les masses ont pu être éga- « rées par les déclamations du libéralisme ; mais « elles ne veulent pas de révolution ; les chambres « n'en veulent pas davantage, la majorité de l'ar- « mée est fidèle ; la garde, un moment ébranlée, « aura bientôt repris l'attitude qui lui convient, et « si la royauté ne s'abandonne pas elle-même, avec « de tels appuis, elle triomphera de cette nouvelle « tentative révolutionnaire. Si pourtant le génie « du mal doit encore une fois l'emporter, si le « trône légitime doit encore une fois tomber, qu'il « tombe du moins avec honneur : la honte seule « n'a pas d'avenir ! !.....

« Il me paraît, au reste, indispensable de rap- « porter une des ordonnances du 25, non pou[illegible] « satisfaire aux exigences de la révolte, ma[illegible] « parce que l'intérêt de la couronne lui en impo[illegible]

« la nécessité : c'est celle qui prononce la dissolu-
« tion de la chambre nouvellement élue. Le gou-
« vernement du Roi est dans la légalité; il doit
« conserver l'avantage de cette position, et Sa Ma-
« jesté sera bien forte contre les révolutionnaires,
« lorsqu'elle se montrera appuyée sur les cham-
« bres..... Si le Roi adoptait ce parti, il serait
« d'ailleurs indispensable de reculer de quelques
« jours l'ouverture de la session, qui était fixée au
« 3 août, et surtout de réunir les chambres dans
« une ville autre que Paris, ainsi que la charte
« l'autorise..... »

Personne dans le conseil n'adopta ce système que déclarait, cependant, approuver Monseigneur le Dauphin, et le retrait immédiat des ordonnances fut résolu.

Cette décision prise, Monseigneur le Dauphin dit : « *Qu'il aurait été fort disposé à adopter mon*
« *avis, et qu'il regrettait que la majorité en eût*
« *décidé autrement. Au reste, ajouta Son Altesse*
« *Royale, je ne doute pas que si nous sommes ré-*
« *duits à la terrible nécessité de prolonger la lutte,*
« *nous trouverons de nombreuses ressources dans*
« *la fidélité des provinces; mais fussions-nous*
« *abandonnés de tous, ce jour dût-il être le der-*
« *nier de notre dynastie, nous saurions honorer*

« *notre chute, en périssant les armes à la* « *main...* »

Ce point décidé, le changement de ministère devenait indispensable; il fut arrêté que le portefeuille des affaires étrangères et la présidence seraient donnés à M. de Mortemart, et le garde-des-sceaux rédigea sur-le-champ l'ordonnance qui fut signée et contre-signée séance tenante.

Le Roi arrêta aussi que le ministère de l'intérieur serait offert à M. Casimir Perrier et celui de la guerre au général Gérard.

Enfin, une ordonnance spéciale mit toutes les troupes de la première division sous les ordres immédiats de Monseigneur le Dauphin.

Pendant ces diverses délibérations, le Dauphin laissa échapper ces paroles, que la suite a rendues remarquables : — « *En vérité, on serait tenté de* « *faire comme mon oncle de Savoie..... mais* « *non..... Bordeaux..... Un enfant!..... C'est* « *impossible.....* »

Toutes ces mesures arrêtées, le Roi nous remercia de la manière la plus affectueuse des preuves de dévouement que nous lui avions données et nous congédia.

De ce moment nous dûmes regarder le cabinet comme entièrement dissous, et chacun de nous

aurait pu ne songer qu'à sa sûreté; mais la personne même du Roi pouvait encore se trouver en péril, l'honneur et notre attachement pour nos princes nous défendirent de nous éloigner. Toutefois, dans la crainte que notre présence ne portât le moindre ombrage aux négociateurs, qui croyaient encore à la possibilité d'une transaction, nous eûmes soin de nous tenir entièrement à l'écart, et même de ne pas paraître dans les salons du château.

M. de Girardin se rendit sur-le-champ à Paris, pour annoncer les décisions royales et préparer les voies à M. de Mortemart.

Quelques instants après cette réunion, je fus rendre mes devoirs à M^me^ la duchesse de Berry; déjà elle connaissait les résultats du conseil et paraissait très-irritée de la concession arrachée au Roi; dans une conversation fort animée, elle me dit que Sa Majesté lui avait donné l'assurance que, dans vingt-quatre heures, elle pourrait rentrer à Paris : *Moi!* avait répondu la princesse, *que j'aille montrer aux Parisiens ma face humiliée! non, jamais!!...*

Madame, après m'avoir exprimé tout son mécontentement, ajouta : « *Au reste, je sais que vous « n'étiez pas de cet avis-là; Monseigneur le Dau-« phin me l'a dit, en ajoutant : Je n'en étais pas*

« *moi-même ; mais je n'ai été soutenu que par* « *Guernon.... Que croyez-vous donc qu'on aurait* « *dû faire ?* »

Je répondis à cette question par l'exposé rapide du plan que je croyais (et que je crois encore) en harmonie avec les devoirs et l'honneur du pouvoir souverain ; Madame m'interrompit plusieurs fois par des phrases approbatives, et finit par me presser d'aller répéter tout ce que je venais de lui dire à Monseigneur le Dauphin.

Je courus chez ce prince et le trouvai occupé à donner des ordres pour la disposition des troupes qui venaient de passer sous son commandement : je lui dis que, comptant peu sur le succès de la démarche qu'allait faire M. de Mortemart, je croyais de mon devoir de faire part à S. A. R. de mes idées sur la marche qui devrait être adoptée aussitôt qu'on aurait acquis la certitude de l'échec que je prévoyais. Le prince voulut bien m'entendre, et je lui retraçai en peu de mots le plan que j'avais conçu et dont voici les principales bases :

« Le danger qui menace la monarchie doit être « combattu tout à la fois par des mesures militaires « énergiques et par les voies parlementaires. »

« Sous le premier rapport, Monseigneur ne peu « songer à rentrer de vive force dans Paris ; tro

« de sang paierait son triomphe, et d'ailleurs il « suffirait de gagner du temps et d'isoler le foyer « de la révolte pour amortir l'ardeur de la popu- « lation trompée et entraînée bien plus loin qu'elle « ne voulait aller, par une poignée de factieux « dont elle-même ferait justice. Dans cette vue, il « suffirait :

« 1° De détruire les télégraphes dans un rayon « assez étendu pour empêcher toute communi- « cation de Paris avec la province ;

« 2° D'occuper avec de l'artillerie les hauteurs « environnant Paris, non pour tirer sur la ville, « mais pour commander ses principales avenues ;

« 3° De se rendre maîtres, par de forts détache- « ments de cavalerie, des grandes routes et des « barrières ;

« 4° De s'emparer du cours de la Seine et de la « Marne, au-dessus et au-dessous de Paris.

« Ces mesures préalables suffiraient d'abord pour « concentrer l'incendie dans son foyer, puis pour « empêcher les révolutionnaires de la province « d'accourir au secours de leurs affiliés de la « capitale, et enfin pour faire cesser tout contact « entre les troupes et la population insurgée.

« Peut-être le petit nombre des troupes fidèles « dont on pouvait disposer en ce moment rendrait-

« il difficile l'exécution simultanée de toutes ces « opérations; mais les camps de St-Omer et de « Lunéville sont levés et en marche sur St-Cloud, « et dans peu de jours 12,000 hommes de troupes « dévouées peuvent rejoindre l'armée sous les murs « de Paris. Enfin, l'artillerie de la garde, celle de « Vincennes et celle qu'amènent les troupes des « deux camps, ne formerait pas moins de 60 pièces « attelées. Avec de pareilles forces, Monseigneur « pourrait aisément tenir la campagne autour de « Paris, tout le temps nécessaire pour relever le « courage des royalistes et éclairer la nation.

« Pendant que Monseigneur disposera ainsi de « la force armée, le Roi convoquera les chambres « pour le jour le plus rapproché qu'il se pourra, « le 10 ou le 11 août, par exemple, en indiquant « pour lieu de réunion une ville éloignée de 30 à « 40 lieues de Paris, Blois ou Tours, et par pré- « férence cette dernière ville, à cause du voi- « sinage de l'Anjou et de la Bretagne. Le Roi et « la famille royale se rendront immédiatement « dans cette ville, où Sa Majesté appellera auprès « d'elle tous les princes de sa maison, tous les « officiers généraux non employés sous les ordres « de Monseigneur, le corps diplomatique et les « grands corps de l'état (le « conseil d'état, la

« cour de cassation, la cour des comptes), et « l'ordonnance exprimera que le siége du gou- « vernement étant transféré momentanément dans « cette ville, c'est là que doivent être dirigées « toutes les correspondances judiciaires et admi- « nistratives.

« Enfin, une proclamation adressée à la nation « exposera les motifs de ces grandes mesures et « annoncera que le Roi, d'accord avec les cham- « bres, et en se renfermant strictement dans les « limites de la charte, va s'occuper des mesures « propres à réprimer les tentatives de révolution qui « viennent d'ensanglanter la capitale, etc., etc. »

Monseigneur parut adopter ce plan, dont je ne pus cependant que lui indiquer rapidement les parties principales, et m'ordonna de les rédiger par écrit.

Ce travail fut bientôt fait; il me fut impossible d'entrer dans tous les détails; mais, en quatre pages, j'en exposai assez pour faire saisir l'ensemble des opérations et les résultats qu'elles pouvaient amener. Je fus porter cet écrit à Monseigneur le Dauphin, qui, sans doute, en approuva le contenu, car il se hâta de le communiquer au Roi : il était alors à peu près cinq heures après midi.

Ce fut le soir de ce même jour qu'eut lieu une

de grands détails ; mais de son récit il résultait que les concessions tardives de la couronne étaient repoussées par le parti révolutionnaire, enivré de son triomphe, et que déjà le duc d'Orléans était placé à la tête du nouveau gouvernement, avec le titre de *lieutenant-général*.

Ces désastreuses nouvelles avaient du moins l'avantage de faire cesser une funeste indécision, et j'espérais que, complètement éclairée, la cour allait enfin montrer quelqu'énergie dans la conviction que, désormais, son courage était sa seule ressource. Nous ne pouvions offrir nos conseils; depuis vingt-quatre heures, nous nous étions tenus complètement à l'écart pour ne donner aucun ombrage aux partisans d'une transaction, et dans la prévoyance du cas où notre seule présence à St-Cloud deviendrait un nouveau grief, nous nous tînmes prêts à partir au premier ordre du Roi, quels que fussent les dangers auxquels nous aurions été alors exposés.

De longues heures, des heures bien précieuses furent encore perdues, et la journée entière se passa dans la plus déplorable inaction ! Les personnes du château qui eurent le courage de rester en communication avec nous, nous dirent que le Roi espérait encore ; que M. de Mortemart n'avait

pas donné la moindre nouvelle, et qu'on ne songerait à prendre un parti, qu'après avoir reçu de lui la confirmation de tout ce qui nous était parvenu dans la journée sur les actes du nouveau pouvoir.

Le soir, à une heure déjà avancée, on fit demander un officier dévoué pour aller à la recherche de M. de Mortemart. Celui qui accepta cette mission ne put sans doute la remplir, car, à minuit, aucune nouvelle du premier ministre n'était parvenue au château (c'était, je crois, M. Arthur de La Bourdonnaye).

SAMEDI 31 JUILLET.

A deux heures du matin, nous apprîmes que la famille royale quittait St-Cloud pour se rendre à Trianon; nous suivîmes ce mouvement de retraite.

Quelques instants après l'arrivée à Trianon, le Roi nous fit appeler, et nous nous réunîmes en conseil. J'appris alors que tout espoir de transaction était à peu près abandonné.

Dès l'ouverture de ce conseil, il fut reconnu qu'il n'y avait plus un moment à perdre pour opposer enfin une sérieuse résistance aux entreprises de la révolution, et nous engageâmes le Roi à

passer sur-le-champ la revue des troupes qui l'avaient suivi et à leur adresser quelques mots pour relever leur courage et ranimer leur dévouement. Le Roi consentit à cette démarche, mais il désira ne prendre aucune décision avant l'arrivée du Dauphin resté à St-Cloud pour protéger le mouvement de retraite, et la séance fut levée.

La précipitation avec laquelle le Roi termina ce conseil me persuada qu'il lui était revenu tout à coup en pensée, que notre présence auprès de lui et notre reprise des affaires ne feraient qu'ajouter aux difficultés d'une pacification qu'il espérait peut-être encore.

Plusieurs heures se passèrent dans une cruelle anxiété; à chaque instant des bruits alarmants se répandaient autour du Roi; on parlait de nombreuses troupes d'insurgés marchant sur Versailles; des coups de fusil se faisaient entendre dans le lointain, et on prétendait qu'ils étaient tirés par l'avant-garde de l'armée parisienne, qui venait enlever le Roi. L'affectation avec laquelle ces rumeurs étaient propagées dénotaient un vif intérêt à forcer le Roi de s'éloigner. Était-ce le résultat de la peur ou de la trahison ?

Cependant les troupes désorganisées de la garde se réunissaient autour de Trianon ; un morne dé-

›uragement se décelait sur toutes les figures, il paraissait évident que, si l'état d'incertitude ıns lequel on laissait ces soldats se prolongeait ıcore, la défection ne tarderait pas à devenir ėnérale.

Monseigneur le Dauphin rejoignit dans la mati-ėe : nous apprîmes alors tous les dangers qu'il ·ait courus au pont de Sèvres et le courage qu'il ·ait déployé. Voici ce que nous raconta un témoin ulaire :

« Le prince occupait l'entrée du pont, du côté de Sèvres, avec un bataillon de la garde, et les lanciers de Fimarcon ; une foule d'insurgés était de l'autre côté, et faisant des démonstrations comme pour forcer le passage, s'était déjà ap-›rochée du pont. Le prince s'avança au devant le cette troupe et l'engagea à ne pas tenter une utte dans laquelle elle serait écrasée ; une vive usillade fut la réponse à cette allocution et des ·ociférations couvrirent la voix du prince. Le uc de Guiche, aide-de-camp de Monseigneur, 'approcha de lui et l'engagea à se retirer. *Votre .ltesse court ici un danger inutile*, dit cet offi-ier, *ce n'est pas sa place..... Monsieur*, répondit › prince, *un fils de France est toujours à sa 'ace en présence du danger, lorsqu'il s'agit*

« *surtout d'épargner le sang français*, et il re-
« nouvela ses tentatives, pour ramener cette foule
« égarée, ou du moins la déterminer à ne pas se
« compromettre dans une attaque meurtrière et
« sans possibilité de succès..... Ces efforts furent
« vains, et les insurgés, tout en continuant de
« tirer sur le prince, gagnaient du terrain, et déjà
« s'étaient engagés sur le pont. Le Dauphin, dé-
« sespérant de faire entendre raison à ces insensés,
« et ayant vu un officier frappé d'un coup de feu à
« ses côtés (1), revint à ses troupes et donna l'ordre
« au chef de bataillon de faire faire une charge
« pour déblayer le pont. Cet officier prononce le
« commandement, les soldats restent immobiles;
« le commandement est répété, même immobilité,
« suivie bientôt de quelques murmures, puis tout
« à coup une violente agitation se manifeste, et la
« troupe tout entière s'ébranle au pas de course,
« pour passer à l'ennemi! Le Dauphin se précipite
« au devant de cette foule mutinée, en s'écriant:
« *Arrêtez! si vous voulez m'abandonner, que ce ne*
« *soit pas du moins en fuyards! sachez conserver*
« *l'ordre et le calme qui conviennent à des soldats.*

(1) Le duc d'Esclignac, lieutenant-colonel des lanciers de la garde. Une balle lui cassa la jambe, et il a été nécessaire de lui faire l'amputation.

« *A vos rangs !!* Ces hommes obéissent machinale-
« ment et vont se reformer à quelques pas en ar-
« rière. Pendant ce temps, le Dauphin ayant or-
« donné aux lanciers de balayer le pont, une
« charge, vigoureusement exécutée, refoule à plus
« de deux cents toises dans la plaine la populace
« parisienne, et en un clin d'œil le pont fut en-
« tièrement libre. *Maintenant*, dit le prince, en
« s'adressant à l'infanterie, *si vous êtes décidés à*
« *déserter le poste de l'honneur, voilà votre che-*
« *min, partez !*..... Les malheureux ne se le firent
« pas répéter, et coururent se ranger sous le
« drapeau de la révolte. »

Cet événement paraissait avoir entièrement découragé les personnes qui entouraient le Roi.

Désolé de voir abandonner une cause qui offrait encore de grandes ressources, je pressai mes collègues de se livrer à un examen sérieux de ce qu'il y avait à faire, et de ne pas laisser perdre le peu de moments qui restaient à la monarchie pour chercher des moyens de salut. Mes instances furent longtemps vaines; mais enfin, secondé par M. de Montbel, j'obtins que le conseil entrât en délibération (le prince de Polignac était absent en ce moment).

J'exposai en peu de mots le plan que j'avais

soumis à Monseigneur le Dauphin le jeudi, et je proposai de conseiller au Roi :

1° La translation momentanée du siége du gouvernement à Tours, où tous les grands corps de l'état et le corps diplomatique seraient immédiatement appelés ;

2° Vu l'ordonnance de révocation de la dissolution prononcée le 25, la convocation des chambres dans cette même ville de Tours pour le 15 août ;

3° La retraite de la famille royale sur la Loire et les mesures militaires propres à intercepter les communications entre Paris et les départements.

Toutes ces propositions furent successivement adoptées, et nous nous occupâmes sur-le-champ de la rédaction des ordonnances de mise à exécution, afin que le Roi pût les signer aussitôt qu'il aurait approuvé ce plan, ainsi que des instructions circulaires pour les préfets, les receveurs généraux, les autorités militaires et les procureurs généraux. Pendant que Montbel, Chantelauze et moi, nous nous occupions de ces divers travaux, M. de Peyronnet se chargea de rédiger une proclamation pour annoncer à la nation ces grandes mesures, et la résolution du Roi de combattre la révolution par tous les moyens dont il pourrait

disposer, ainsi que pour appeler les bons citoyens au secours de la monarchie si violemment ébranlée.

Tout, à l'exception de la proclamation, était terminé lorsqu'on vint nous avertir que la cour allait partir pour Rambouillet.

On nous fit entendre en même temps que nous ferions bien de songer à notre sûreté personnelle, et le Roi nous fit offrir quelques secours d'argent, car il savait que nous étions complètement au dépourvu sous ce rapport. Une somme de six mille francs nous fut distribuée par M. de Montbel, et M. Capelle nous procura des feuilles de passeport en blanc que lui avait remises un employé de l'administration de Versailles. Cette dernière ressource m'était personnellement inutile, car, dès la veille, un employé du château de St-Cloud (1) m'avait donné son passeport pour Besançon, et le signalement se rapportait assez bien au mien pour que je n'eusse aucune inquiétude sur ce point.

Désespéré de voir avorter mes dernières espérances, je me hâtai, d'accord avec mes collègues, d'anéantir toutes les écritures que nous venions de faire, et chacun chercha les moyens de se

(1) Il se nommait *Barbier*.

mettre en sûreté, sans pourtant nous éloigner du Roi que nous croyions pouvoir encore servir.

Chantelauze se réunit à moi; au moment où nous descendions le perron, le prince de Polignac passa rapidement près de nous et me dit ce peu de mots qui me rendirent quelque courage : « *Je viens de voir votre mémoire dans les mains du Roi, nous allons à Tours.....* »

Pendant que nous cherchions à nous placer dans la voiture de la suite du Roi, un officier général, que je ne connaissais pas, nous dit assez rudement *que notre présence compromettait la sûreté du Roi et que nous devrions nous éloigner.* Notre réponse fut vive et l'homme de cour en parut médiocrement satisfait.

Nous avions trouvé place dans une voiture déjà occupée par un des prêtres de la chapelle; notre collègue Capelle se joignit à nous, et la longue file se mit en mouvement vers cinq heures du soir.

Dans ce trajet, M. Capelle nous dit qu'au moment de partir il avait vu le Roi: *que Sa Majesté espérait encore que tout s'arrangerait à l'amiable avec les chefs du mouvement parisien, mais que la présence des ministres signataires des ordonnances excitait des méfiances et que nous ferions bien de nous éloigner.....*

Cette insinuation équivalait à un ordre, et nous ne devions pas hésiter à nous y conformer.

Cependant je ne doutais pas que les espérances d'arrangement ne fussent complètement illusoires, et, dans ma profonde conviction, le Roi devait tôt ou tard revenir au plan de résistance qui seul pouvait, selon moi, convenir à la dignité de la couronne. Ma première pensée fut de rester près de Sa Majesté, en me cachant sous l'habit d'un soldat de la garde. J'avais beaucoup d'amis parmi les officiers du 2e et du 6e d'infanterie, et il m'eût été facile de conserver dans leurs rangs le plus strict incognito. Je parlai de ce projet à Chantelauze; malheureusement sa mauvaise santé ne lui permettait pas d'employer la même ruse; il se trouvait dans la nécessité de s'éloigner. Je ne voulus pas abandonner un collègue faible et souffrant; nous arrêtâmes que nous partirions de Rambouillet le lendemain de grand matin, et que nous irions droit à Tours où nous ne devancerions sûrement le Roi que de quelques heures.

DIMANCHE 1er AOUT.

Nous étions arrivés à Rambouillet la veille, vers dix heures du soir; en descendant de voiture, M. Capelle nous quitta sans nous dire quels étaient ses projets. Chantelauze et moi, qui ne connaissions ni la ville, ni même le château, hésitâmes un moment si nous ne nous ferions pas conduire vers la demeure royale; mais décidés que nous étions à partir dès le lendemain de grand matin, nous préférâmes aller coucher à l'auberge; et, après d'assez longues recherches, nous trouvâmes dans une sorte de mauvais cabaret une très-petite chambre, avec un seul lit de camp, sur lequel nous nous jetâmes tout habillés.

Le lendemain, vers quatre heures et demie du matin, nous fîmes demander s'il n'y avait point quelque voiture publique pour Tours ou Chartres; on ne put nous en indiquer. La petite ville de Rambouillet était encombrée de troupes de la garde, et le désordre y était si grand, que nous ne pûmes obtenir aucun renseignement sur les moyens de transport vers le lieu que nous regardions comme

le rendez-vous général. Nous prîmes le parti de nous acheminer à pied.

Avant le départ, Chantelauze remplit les blancs de la feuille de transport qu'on lui avait procurée à Trianon. Au milieu de nos inquiétudes, je ne pus m'empêcher de rire de bon cœur, en voyant le garde-des-sceaux de France fabriquer ainsi un faux matériel, et se mettre dans le cas prévu par je ne sais plus quels articles du Code pénal. Il prenait dans cette pièce, qui, du reste, n'aurait pu tromper un instant l'œil du plus maladroit gendarme, un nom que j'ai oublié et la qualité de marchand colporteur.

Nous partîmes à cinq heures; en passant devant le parc, nous pûmes apercevoir quelques bivouacs de la garde. D'après les renseignements que nous avions pris à notre auberge, on croyait qu'il y avait bien sept à huit mille hommes; ce nombre me parut exagéré.

Notre journée ne fut pas très-longue, nous ne pûmes atteindre que Chartres à sept ou huit lieues de Rambouillet, mais elle fut horriblement pénible. Chantelauze, faible et souffrant, marchait avec une extrême lenteur, et moi, habitué dans mes longues courses pédestres à faire une lieue et demie à l'heure, il me fallait à chaque instant

m'arrêter pour attendre mon pauvre compagnon ; ou ralentir mon pas au simple mouvement de la promenade. Je ne sache rien de plus fatiguant que cette manière de voyager.

Enfin, après quatorze heures de marche, nous arrivâmes au terme de ces huit malheureuses lieues. Il était à peu près sept heures du soir, quand nous entrâmes à Chartres ; une grande foule de peuple, réunie sur la place publique, procédait à l'organisation d'une garde nationale, et déjà le drapeau tricolore flottait aux fenêtres de quelques libéraux. Dans notre trajet, nous avions plus d'une fois causé avec des hommes de la campagne, des ouvriers, des artisans ; dans tous nous avions trouvé les mêmes sentiments, une haine implacable contre le gouvernement légitime, une exécration profonde du ministère Polignac et des évêques, qu'on accusait d'être les auteurs des incendies, et une exaltation fanatique pour la mémoire de Napoléon. Un jeune paysan, qui voyagea quelques heures avec nous aux approches de Maintenon, nous montra avec mystère un foulard qui portait la figure de l'ex-Empereur, et nous dit que tous les hommes du peuple en avaient de semblables dans le pays.

Nous couchâmes à Chartres, et en partimes le

lendemain lundi, dans une petite cariole remplie de voyageurs, qui allaient à Châteaudun.

Je m'étais procuré une veste, qui remplaça fort convenablement l'habit noir, un peu déplacé dans ce moment.

LUNDI 2 AOUT.

Nous avions dans notre mauvaise cariole deux bonnes sœurs de charité, un cuirassier de la garde, qui avait trouvé bon d'abandonner son régiment; une grosse femme, fort éveillée et fort remuante, qui faisait partie, je ne sais à quel titre, du bagage de ce déserteur, et un petit marchand mercier, qui venait de Rouen. Ce dernier parla pendant plusieurs heures, avec un enthousiasme qui m'aurait paru fort plaisant dans d'autres circonstances, du bonheur que la nouvelle révolution allait donner au monde. A l'entendre « l'âge d'or allait renaître, « tous les peuples régénérés par les doctrines républicaines *se donneraient la main;* et le genre « humain tout entier, débarrassé des entraves inventées par le despotisme, ne formerait plus « désormais qu'une grande famille : partant, plus « de douanes, plus d'impôts, plus de guerre, plus « de rivalité d'aucune sorte..... »

Au reste, cet honnête fou ne dit pas un mot offensant pour Charles X ; il paraissait même assez porté à ne lui trouver d'autre tort que d'être un obstacle *à la fusion universelle.*

A Châteaudun, nous trouvâmes une autre petite voiture pour Tours, et nous en profitâmes sur-le-champ.

Jusque-là, nous n'avions rencontré aucun obstacle ; mais à quelque distance de Tours, à deux lieues environ avant d'y arriver, une dame, qui monta dans notre cariole, nous inspira de vives inquiétudes, par le récit qu'elle nous fit de l'état des esprits à Tours. La révolution était accomplie dans cette ville, la garde nationale s'était emparée de tous les pouvoirs et exerçait une police extrêmement sévère. Le général Donnadieu, qui d'abord avait essayé de comprimer ce mouvement, s'était vu forcé de prendre la fuite pour se soustraire aux mauvais traitements dont on le menaçait. Cependant, les révolutionnaires, qui le croyaient caché en ville, faisaient partout des recherches pour s'emparer de sa personne, et, à ce propos, notre conducteur nous raconta que, à son précédent voyage, la voiture avait été fouillée avec la dernière rigueur à l'entrée et à la sortie.

Ces circonstances me donnaient peu d'inquiétude

pour moi-même : j'avais un passe-port fort en règle, et dont le signalement m'allait à merveille ; seulement il était pour Besançon et je n'en suivais pas la route, mais il m'eût été facile d'expliquer cette circonstance par la crainte de traverser la Bourgogne qui, la première, avait répondu au mouvement de Paris. Cependant, je jugeai prudent de détruire quelques papiers d'une haute importance, et notamment une lettre du Roi au duc de Raguse, que j'avais recueillie sur une table de l'état-major au moment où nous quittâmes les Tuileries.

Quant à Chantelauze, après avoir examiné son passe-port fabriqué, il le trouva d'une apparence si suspecte qu'il n'osa le garder et le mit en pièce. C'était prudent pour éviter le code pénal; mais comment se présenter à la porte de Tours sans papiers? Dans cette perplexité, je proposai à mon compagnon de descendre un peu avant d'arriver à Tours, de coucher dans une auberge du faubourg et de n'entrer en ville que le lendemain à pied comme si nous étions des habitants sortis pour une promenade.

Nous quittâmes en effet notre cariole à une demi-lieue de Tours environ, il était alors huit heures du soir à peu près.

Chantelauze, plus souffrant encore que la veille

et très-fatigué, marchait avec une telle lenteur que nous employâmes au moins une heure à parcourir la petite distance qui nous séparait du faubourg ; quand nous atteignîmes les premières maisons, vers les neuf heures et demie, il ne faisait plus assez clair pour distinguer de loin une auberge, et nous ne trouvâmes personne sur la route pour nous diriger. Poussant nos recherches du côté qui me parut le plus favorable, nous nous engageâmes dans une route que, depuis, j'appris être celle du Mans, et nous marchâmes encore près d'une demi-heure avant de retrouver des maisons. Enfin, nous aperçûmes quelques lumières et nous croyions toucher au terme de nos fatigues lorsque nous entendîmes courir derrière nous plusieurs personnes, et, en peu de minutes, nous nous trouvâmes entourés de six ou huit hommes armés, l'un d'un fusil, d'autres, d'instruments de travail ou de bâtons, et qui nous demandèrent qui nous étions.

Mon premier mouvement fut de me débarrasser par un ou deux bons coups de poing des plus pressants de mes interrogateurs et de me dérober à force de jambes à l'impertinente curiosité des autres ; mais cette velléité passa comme un éclair, et la pensée que mon compagnon qui ne pourrait me suivre serait victime du désappointement de

nos gens d'armes improvisés, m'inspira de la résignation. Nous nous fîmes conduire devant le maire du village où nous allions entrer, et dont j'ai oublié le nom ; Chantelauze lui conta qu'il était un marchand colporteur de Bordeaux, où il allait pour réaliser quelques fonds, et que, parti de Paris au milieu du tumulte de la révolution, il n'avait pu se munir de papiers. Quant à moi, mon passeport fut trouvé parfaitement en règle. Ce maire, qui paraissait bon homme, était fort disposé à nous laisser continuer notre route, mais les braves gens qui nous avaient arrêtés pensèrent qu'il fallait nous conduire à Tours : « *Il y a des gens* « *qui ne sont pas ce qu'ils paraissent, dirent-ils ;* « *n'a-t-on pas arrêté tantôt l'archevêque de Paris,* « *habillé en routier, et caché dans une charretée* « *d'osier ? Et Peyronnet, ne l'a-t-on pas pris avec* « *sa charge de billets de banque?* » A part la charretée d'osier et la charge de billets de banque, ces propos nous apprirent l'arrestation de notre collègue et nous inspirèrent des craintes sérieuses pour nous-mêmes.

D'après l'avis unanime, nous fûmes enfermés dans une chambre de l'auberge du village, et il fut arrêté que, le lendemain matin, on nous mènerait devant les chefs de la garde nationale de Tours.

Aussitôt que nous fûmes seuls, j'examinai s'il ne nous restait pas quelque moyen d'évasion. Notre chambre avait deux fenêtres, l'une sur la route et l'autre sur une grande cour, et elles n'étaient pas fort élevées; mais la lune venait de paraître, il faisait un clair magnifique, et nos sbires en blouses avaient posé des factionnaires autour de la maison. Il fallut se résigner et je pris le parti de dormir après avoir détruit tout ce qui pourrait donner quelques indices sur ma position, notamment ma bague de Gand, qui portait mon nom gravé tout au long dans l'intérieur.

Nous sûmes par les gens qui nous avaient arrêtés qu'ils faisaient patrouille pour surveiller les incendiaires, et leurs propos nous laissèrent entendre qu'ils n'étaient pas fort éloignés de nous prendre pour des émissaires de Polignac et des évêques qui, depuis plusieurs mois, faisaient incendier tout le pays.

MARDI 3 ET JOURS SUIVANTS.

Nous fûmes éveillés de grand matin par le garde-champêtre, qui vint nous avertir qu'il fallait nous préparer à partir pour Tours. Cet agent de

la force publique avait un air paterne qui me donna quelque espérance : je lui parlai raison, puis sentiment, pour l'engager à nous laisser aller, et je jugeai, par ses réponses, que s'il était seul chargé de nous conduire, il ne serait pas éloigné de céder à mon éloquence, pourvu que j'accompagnasse mes raisonnements de quelques pièces de cinq francs. Malheureusement, on lui donna plusieurs acolytes moins traitables.

Vers six heures, on nous fit monter dans une charrette, et sous l'escorte du garde-champêtre et de deux ou trois paysans, nous partîmes pour Tours, heureux de nous dérober à la curiosité des habitants de ce village qui commençait à devenir menaçante. Nous convînmes en route que, quoi qu'il arrivât, Chantelauze, qui n'avait point de passe-port, persisterait à se dire marchand colporteur, et de mon côté, je comptai assez sur mon passe-port pour ne pas chercher à m'échapper dans le trajet, ce qui m'eût été fort aisé.

Arrivé à la prison de Tours, je déclamai vivement contre l'arrestation d'un paisible voyageur, muni d'un papier aussi parfaitement en règle, et je demandai à être immédiatement conduit devant un magistrat. Malheureusement, il n'y avait plus ni magistrature ni administration : tous les pouvoirs

étaient concentrés dans les mains de la garde nationale qui en usait d'une manière fort arbitraire. Nous fûmes provisoirement emprisonnés. On me déposa d'abord dans une grande pièce obscure qui avait assez l'air d'un énorme violon de corps de garde, puis on me fit passer dans la cour des détenus militaires, puis dans une grande infirmerie à côté de laquelle j'appris que M. de Peyronnet était enfermé sous la garde de deux factionnaires, *soldats citoyens*, la carabine au poing, qui ne devaient le perdre de vue ni jour ni nuit. Enfin, vers trois heures après-midi, le concierge me fit descendre chez lui où je pus manger un morceau, et de là, je fus conduit dans une petite chambre assez propre qui, me dit-on, avait tout récemment été la prison de *M^me^ Paul-Louis Courrier*. Ces égards ne me présageaient rien de bon et j'en augurai que mon passe-port, qui indiquait la qualité *d'homme de confiance* (vulgairement *domestique*), était violemment suspecté de ne pas m'appartenir.

A force de réclamer contre *l'arbitraire* dont j'étais victime, j'obtins vers le soir la visite d'un substitut du procureur du roi, qui m'interrogea en présence de deux officiers de la garde nationale. Mes réponses *et mon air de franchise* parurent le

convaincre qu'en effet j'étais l'objet d'une méprise, et, pour dernière épreuve, il m'invita à faire la signature qui était sur mon passe-port. Je n'avais pas prévu cette difficulté; cependant, je n'hésitai pas, et de souvenir j'imitai assez bien cette signature (Barbier) pour que le substitut et les deux officiers déclarassent *à l'unanimité* que la similitude était parfaite. Le magistrat partit en me donnant l'espoir d'une prompte délivrance, et je sus en effet que quelques instants après mon passe-port, bien et dûment visé par l'autorité municipale provisoire, fut remis au concierge avec ordre de m'ouvrir les portes. Mais bientôt on se ravisa, on fit courir après lui, et l'ordre lui fut retiré; voici pourquoi : Chantelauze, plus maltraité que moi, avait été déposé dans la prison des malfaiteurs; il patienta d'abord, mais enfin dégoûté de cette honnête société, il fit appeler l'officier qui commandait le poste, et déclara qui il était en demandant qu'on le traitât avec les égards dus à son rang.

Cette découverte éveilla quelques soupçons sur mon compte; un officier de la garde à cheval, un *M. Gasnier*, qui développa dans toute cette affaire un zèle extraordinaire, supposa judicieusement que si mon compagnon était un ministre, je devais être aussi *quelque chose*, et d'inductions en induc-

tions, tout le poste arriva à conclure que j'étais le prince de Polignac. Bien me prit que cette belle idée leur fût venue pendant que j'étais entre quatre murailles; car il n'est pas douteux qu'en pleine rue elle m'eût fait écorcher par la foule, tant était grande à Tours l'impopularité de ce nom de Polignac.

Ce fut à la suite de tout cela qu'on suspendit l'ordre de mon élargissement. Il me fallut subir interrogatoire sur interrogatoire de M. l'officier *Gasnier*, puis du concierge, puis de je ne sais quel adjoint, et enfin d'un petit vieux M. Bellangé, je crois (1), qui surgit à la mairie lorsque l'ordre fut un peu rétabli. Je tins bon et ne voulus point me reconnaître pour autre que le véritable propriétaire de *mon excellent passe-port*. Malgré cela, je ne pus douter que, dès les premiers jours, mes capteurs savaient à quoi s'en tenir. D'abord Chantelauze eut l'imprudence de me recommander en termes assez mystérieux aux égards du geôlier; d'un autre côté, on me fit un jour comparaître devant un homme que je reconnus très-bien pour l'avoir vu souvent à Limoges, et, quoique

(1) On m'a dit que ce M. Bellangé était un haut employé des finances à Tours, que M. de Montbel avait destitué à cause de sa conduite dans les élections.

ce quidam déclarât devant moi *qu'il ne me reconnaissait pas*, je crois qu'il m'avait reconnu et le dis à mes gardiens.

Dans les premiers jours, je n'éprouvai pas de grandes difficultés à faire donner avis à ma famille de mon existence et du lieu où j'étais. La servante qui faisait mon lit et me servait à dîner, ne me prenant d'abord que pour un prisonnier ordinaire, consentit, moyennant argent, à porter plusieurs lettres à la poste; mais quand on sut à peu près qui j'étais, cette fille, endoctrinée ou intimidée par le maire, lui livra mes lettres. Voici dans quelles circonstances : dès que j'eus vu s'évanouir l'espoir d'un prompt élargissement, je m'étais occupé de faire parvenir de mes nouvelles à ma femme; la pensée des mortelles inquiétudes qu'elle devait éprouver sur mon sort était pour moi un supplice insupportable, et rien ne m'eût coûté pour la rassurer. J'avais heureusement soustrait quelques écus aux investigations du geôlier qui, d'ailleurs, je dois lui rendre cette justice, me témoigna tous les égards compatibles avec ses fonctions.

Lorsqu'on m'apportait à dîner ou qu'on faisait mon lit, un garde national entrait dans ma chambre et n'en sortait pas tant que je me trouvais en rapport avec la fille de service; malgré cette exces-

sive surveillance, je parvins à faire comprendre à celle-ci, par des signes, ce que j'attendais de sa complaisance. Elle m'indiqua par les mêmes moyens qu'elle consentirait à me servir, et, dès le surlendemain de mon arrestation, un billet fut mis à la poste et porté à l'un de mes amis, qui ne pouvait manquer de reconnaître mon écriture, mais en termes assez vagues, pour qu'une trahison ne pût me porter préjudice et cependant donner la nouvelle de mon malheur; quelques autres lettres suivirent la même voie.

Aussitôt que ma femme connut ma triste position, elle se hâta d'envoyer près de moi son fils qui, accompagné d'un ami dévoué, put parvenir jusque dans ma cellule. Ce fut un moment bien doux et bien cruel en même temps que celui où j'embrassai ce pauvre enfant; je n'avais pu recevoir aucune nouvelle de sa mère, que j'avais laissée, le 28 juillet, souffrante et fort affaiblie par de récents chagrins..... Je n'osais parler d'elle à son fils, et mon premier mouvement fut d'examiner avec une affreuse anxiété si des vêtements de deuil ne me révéleraient pas une perte irréparable! Mais bientôt un billet glissé dans ma main, sans que les deux officiers de la garde nationale qui assistaient notre entrevue s'en aperçussent, et un coup-d'œil

jeté à la dérobée sur l'écriture me rassurèrent complètement.

Mon beau-fils me fit trois visites assez courtes, toujours en présence de la garde nationale; il put me donner à la dérobée un petit rouleau d'une vingtaine de louis et se proposait de rester près de moi plusieurs jours; mais on ne lui permit pas d'accomplir cette intention. Le maire vint m'avertir que des considérations *de haute importance* l'avaient obligé d'engager mon jeune homme à s'éloigner sur-le-champ. Son ami était déjà parti.

Je voulus alors écrire un mot à mon beau-fils, et la servante s'en chargea, comme des lettres précédentes; mais soit qu'elle craignît d'être découverte, soit que le don d'une pièce d'or, dont j'accompagnai le billet, lui fît supposer qu'il s'agissait de quelque grave secret, dont l'autorité lui donnerait un grand prix, elle porta ma missive au maire; celui-ci me la rapporta le lendemain, après l'avoir lue, et m'engagea à ne pas faire d'inutiles tentatives *pour corrompre des gens incorruptibles.* Du reste, il m'offrit obligeamment d'être lui-même l'intermédiaire de ma correspondance, pourvu que mes lettres lui fussent remises ouvertes, et qu'il prît connaissance de celles que je recevrais. J'acceptai cette proposition, ne fût-ce que pour mas-

quer mes projets ultérieurs, et, par ce moyen, je reçus assez fréquemment des nouvelles de ma famille.

Il y avait cependant des choses que je ne voulais pas confier à M. le maire Bellengé, et je cherchai un émissaire plus fidèle que ma sotte servante; je le trouvai bientôt, et voici comment : la petite chambre que j'occupais n'était séparée que par une cloison de briques, posées de champ, d'une autre chambre, où couchaient les enfants du geôlier, et qui servait, pendant le jour, de prison à une jeune fille de quatorze ans, accusée de complicité dans un assassinat, au sujet duquel, son père et sa mère, aussi détenus, devaient comparaître aux prochaines assises de Tours.

Deux prisonniers, ainsi rapprochés, ont bientôt fait connaissance, et la quatrième ou cinquième journée de ma détention n'était pas encore expirée que je savais tous les détails du fait imputé à ma jeune voisine, et surtout *l'injustice atroce* qu'on lui faisait, en la supposant capable d'un pareil crime. D'après ces détails, je demeurai, en effet, convaincu que *Marie Crocheton* était innocente; mais il pouvait bien n'en pas être de même de ses parents.

Je sus par cette enfant que la fille de service qui

m'avait trahi, avait une vieille mère fort prononcée contre la nouvelle révolution, et prenant un vif intérêt aux *ex-ministres*, arrêtés par la garde nationale de Tours. Cette bonne femme venait tous les dimanches voir sa fille, et l'aider dans son service. Je songeai que cette vieille pourrait se charger de ma correspondance; mais il fallait me confier à la petite causeuse, et quoiqu'elle me parût bien disposée, je voulus juger par l'inspection de sa physionomie de la franchise de son âme. Un clou, arraché du bois de ma fenêtre, m'en procura les moyens; à force de travail, et en m'écorchant passablement les doigts, je parvins à faire un trou dans la cloison de briques. Je vis ma jeune voisine tout à mon aise, et je pus étudier, sans qu'elle s'en doutât, le jeu de sa physionomie, lorsque je hasardai mes propositions. Cet examen fut entièrement favorable à Marie; je vis une petite figure fort irrégulière, plutôt laide que jolie, mais ouverte et animée par deux petits yeux pétillants de vivacité et de franchise. Décidé à me confier à cet enfant, je lui fis connaître le nouveau moyen de communication que j'avais établi entre nous, et nous pûmes causer à voix basse en appliquant alternativement la bouche et l'oreille au trou qui m'avait donné tant de peine. Nos arrangements

furent bientôt faits, et, dès le dimanche suivant, la vieille promit tout ce qui lui fut demandé. J'usai sans plus de retard de ce nouvel intermédiaire en faisant passer mes lettres par une ouverture que je pratiquai sous mon lit, au bas de la cloison, et j'ai fait partir ainsi plusieurs lettres, qui toutes sont exactement arrivées à leur destination.

Les premiers jours de ma détention furent extrêmement pénibles, à cause des précautions excessives de mes gardiens. Messieurs de la garde nationale sont de rudes faiseurs de police, quand ils s'en mêlent. Ces braves gens craignaient, sans doute, que des *traîtres* ne se fussent glissés dans leurs rangs; car plusieurs nuits de suite, chaque fois que le factionnaire de ma porte était relevé, le sous-officier ouvrait cette porte avec fracas, s'assurait que j'étais bien là, et me faisait reconnaître par le factionnaire nouveau, qui devait me remettre *en bon état*, sous la garde de son successeur. Cette aimable cérémonie, renouvelée à toutes les heures de la nuit, ne me permettait pas de dormir, et, si je n'en avais obtenu la suppression, je crois que je serais devenu fou en peu de temps; mais, à force de réclamation, je fis comprendre aux honorables chefs de la force publique et au vénérable M. Bellangé que ces vérifications étaient

tout à fait inutiles et même un peu ridicules. Dès lors, je n'eus plus à subir que le bruit du relèvement des factionnaires, au bas et en haut de l'escalier de bois qui conduisait à ma cellule.

Pendant près d'un mois que j'ai passé dans cette prison, je n'ai point eu à me plaindre du traitement auquel j'étais soumis.

Le concierge, brave homme, qui se disait de Caen, peut-être pour m'exciter à parler de cette ville, dont on savait que le ministre de l'instruction publique était originaire, fut toujours très-poli et même prévenant. Sa femme, jeune et belle personne, montrait aussi les dispositions les plus bienveillantes; mais la garde nationale, qui paraissait se méfier de ces braves gens, ne leur permettait aucune communication particulière avec moi. Je dois, au reste, rendre justice à la troupe citoyenne : jamais sbires de police ou geôliers ne développèrent plus de sollicitude pour la conservation de leurs prisonniers. La surveillance de ces messieurs était de tous les moments; dans le commencement, ainsi que je l'ai dit, chaque fois qu'un factionnaire était relevé, même pendant la nuit, ma porte était ouverte avec fracas, et un officier s'assurait que j'étais bien là!

La servante venait-elle faire ma chambre ou

m'apporter à manger, le factionnaire, placé en dehors de la porte, entrait et restait dans la chambre jusqu'à ce que cette fille fût éloignée : il se tenait là, pendant tout le temps de mon dîner, ou de la besogne du ménage, quelque sale qu'elle fût; même précaution était employée dans mes communications avec le concierge. A mon entrée, on m'avait enlevé rasoirs et ciseaux, et ce ne fut qu'après trois semaines que j'obtins la permission de me raser : alors le concierge m'apporta un rasoir et une petite glace ; mais on exigea que je me fisse la barbe en présence de ce concierge et de deux gardes nationaux ; après quoi, on remporta l'instrument.

Enfin, tous les matins et tous les soirs, un ou deux officiers, accompagnés de plusieurs gardes nationaux, venaient s'assurer si leur prisonnier ne leur était pas échappé.

Honneur à la garde nationale de Tours, en fait de police de prisons! Honneur surtout à un monsieur Gasnier, officier de la garde nationale à cheval! ce sont de braves gens, je crois; mais Dieu me préserve de me retrouver leur prisonnier!

Je n'avais pas voulu dire mon nom, et je persistai jusqu'au bout à réclamer celui de Barbier que portait mon passeport; cependant, lorsque

l'autorité ordinaire eut repris un peu d'aplomb, je demandai le préfet. C'était un M. d'Entraigues, à la famille duquel j'avais rendu quelques services à Limoges : je tâchai de lui persuader qu'en supposant que je fusse ce qu'on croyait, il devait se trouver heureux d'avoir dans mon passeport un prétexte plausible de me mettre en liberté et de pouvoir ainsi sauver ma tête. L'honnête administrateur ne comprit pas cela, ou n'avait pas assez de force pour faire cette bonne action, et je ne gagnai à ma démarche que de l'avoir à peu près mis dans ma confidence.

Un soir, on me fit descendre pour voir un monsieur de Limoges, qui, disait-il, *avait connu un officier de gendarmerie de mon nom de Barbier;* je reconnus très-bien cet homme pour l'avoir vu souvent à Limoges, et je crois qu'il me reconnut aussi, quoique, devant moi, il n'en fît rien paraître; car de ce moment les instances de M. Gasnier, pour m'arracher mon secret, cessèrent tout à fait.

Il y avait déjà plus de huit jours que j'étais en prison, lorsque j'appris les déplorables abdications de Rambouillet, et l'usurpation odieuse du duc d'Orléans; ces graves événements m'étaient restés complètement étrangers, lorsqu'un matin on me

gardes nationaux armés ; un officier de gendarmerie fut mis à mes côtés. J'appris que dans le corps du milieu était M. de Peyronnet, flanqué de plusieurs officiers venus exprès de Paris au nombre desquels était ce monsieur de l'état-major de Lafayette, et qu'on me dit se nommer Foy (c'est le neveu du défunt général), et que dans le coupé se trouvait M. de Chantelauze avec d'autres officiers. Enfin, une douzaine de gardes nationaux armés et en grand uniforme occupaient l'impériale. Ces *héros* de province étaient envoyés en députation auprès de leurs frères les *héros* de Paris, et chemin faisant, ils nous servaient d'escorte. Nous partîmes vers deux heures du matin le 26.

Le voyage fut assez calme, sauf quelques cris, *A bas Polignac!* dans presque toutes les villes et jusque dans les plus petits villages que nous traversâmes. Cependant, à Chartres, nous avons couru quelque danger ; le changement de chevaux ayant été un peu long et le peuple s'étant attroupé autour de la voiture, dans la cour des messageries, des menaces se firent entendre ; les officiers de Paris se mirent à la portière et voulurent pérorer, mais leurs voix furent couvertes par les cris, *coupons les traits*..... Si cette menace s'était réalisée, je ne sais ce que cette populace aurait

fait de nous. Heureusement le postillon n'en laissa pas le temps; il partit au grand galop, en se faisant faire place à coups de fouet. Quelques ingambes de la canaille coururent après la voiture et l'escortèrent en vociférant jusqu'à une petite distance de la ville, mais force leur fut bientôt de renoncer à cette poursuite.

Nous sommes arrivés à la barrière de Paris le vendredi 27, vers quatre ou cinq heures du matin; nos conducteurs jugèrent à propos de ne pas traverser la ville; ils nous ont amenés ici, en suivant les boulevards extérieurs.

En descendant de voiture, j'ai revu pour la première fois, depuis le 31 juillet, MM. de Peyronnet et Chantelauze; j'ai pu aussi apercevoir le prince de Polignac, arrivé en même temps que nous de Normandie (Manche), où il a été arrêté au moment de s'embarquer.

On m'a fait entrer d'abord dans une grande chambre du pavillon de la Reine, dont la fenêtre donne sur le bois : comme j'approchais de cette fenêtre, le général qui commande le château m'a prévenu de ne pas trop me montrer, parce qu'une balle pourrait m'arriver du dehors. Cet avertissement m'a paru une pure gasconnade.

Deux heures environ après mon arrivée,

M. Barthe et un autre dont je ne sais pas le nom, sont venus me visiter pour s'assurer, sans doute, de ma présence dans cette nouvelle prison, et, plus tard, un huissier de la chambre des pairs m'a signifié un acte d'écrou.

Dans la journée, j'ai été tiré du pavillon et conduit dans mon logement actuel, au haut du donjon : c'est une chambrette de sept pieds de large sur à peu près douze de longueur, éclairée par une petite fenêtre, percée dans un mur de dix pieds d'épaisseur et garnie d'un double grillage de barreaux de fer assez gros.

Le trajet du pavillon au donjon s'est fait au milieu d'une foule de gardes nationaux rangés en haie. Les injures et les menaces ne m'ont pas été épargnées ; une voix s'est écriée : *il faut lui f.... un coup de fusil.*

Je sus en arrivant à ma chartreuse que mes trois collègues étaient logés au même étage ; mais nous étions tous au secret, et ce n'a été qu'après de vives instances que j'ai pu parvenir, le lendemain 28, à faire passer à ma femme un billet ouvert pour lui donner de mes nouvelles.

Le samedi 28, nous avons tous été interrogés par une commission de la chambre des députés, et le secret a été levé.

On m'a demandé dans le courant de cet interrogatoire *si j'avais conseillé les ordonnances du 25 juillet*..... Après avoir longtemps hésité si je répondrais d'une manière catégorique, j'ai pensé qu'il ne convenait pas à mon caractère de rien déguiser *de ce qui me concernait personnellement*, et j'ai demandé à écrire ma réponse qui a été ainsi, autant que ma mémoire me le rappelle :

« Je n'ai jamais su faire de distinction entre la « morale publique et la morale privée ; le Roi ne « pouvait porter atteinte à la charte constitution- « nelle sans violer ses serments, *et je n'aurais « jamais consenti à signer les ordonnances dont « vous me parlez, si je n'avais cru qu'elles étaient « suffisamment autorisées par l'article 14. Je « n'approuvais pas, il est vrai, les restrictions « qu'on voulait apporter aux droits des électeurs*, « et cette seule considération me détermina à com- « battre le principe de l'ordonnance sur le système « électoral. Quant à l'ordonnance sur la presse, « elle n'avait pour objet que de suspendre l'exé- « cution d'une loi, mesure qui, dans les cas « d'urgence et lorsque le salut de l'état se trouve « compromis, ne me semblait pas excéder les « limites de la prérogative royale. Cependant je

« l'ai de même combattue, par le motif que le cas « d'urgence ne me paraissait pas suffisamment « avéré. J'émis dans le conseil l'opinion qu'il « convenait de laisser réunir les chambres le « 3 août, et de leur proposer les améliorations « dont la législation sur la presse me paraissait « susceptible. »

Soit que le commis-greffier ait sauté quelques lignes en copiant cette réponse, ou qu'en l'écrivant j'aie moi-même omis un membre de phrase, ce qui me paraît peu probable, soit que les journaux l'aient mal reproduite, j'ai remarqué dans ceux qu'on m'a apportés que tous les mots soulignés ci-dessus y manquent; de cette omission, il résulte un sens tout à fait contraire à ma pensée, car il semble que j'accuse le Roi d'avoir *violé la charte*, tandis que j'ai déclaré qu'il avait agi dans les limites de l'article 14.

Je m'assurerai de quel côté est l'erreur, et je ne manquerai pas de la faire rectifier.

A compter d'aujourd'hui 5 septembre, je ne tiendrai note que des faits et circonstances que je jugerai de quelque intérêt.

9 SEPTEMBRE.

Nous venons de subir un second interrogatoire : on ne m'a fait que des questions assez insignifiantes, et, d'après ce que m'ont dit mes compagnons de malheur, il ne paraît pas qu'on leur ait non plus demandé des renseignements d'un grand intérêt.

Nous avons peine à nous accorder sur la marche à suivre pour la défense, le prince n'a pas encore fixé son choix. Cependant, on parle de M. de Martignac. M. Peyronnet est à peu près décidé à mettre sa cause dans les mains de M. Hennequin, et M. Chantelauze veut faire venir un avocat de Lyon, nommé Sauzet, que j'ai entendu plaider à Grenoble où il déploya un admirable talent.

Quant à moi, je crois que le mieux serait de ne pas me faire défendre du tout et voici pourquoi : « la cour des pairs est évidemment incompétente, soit sous le rapport de sa composition actuelle, soit en foulant aux pieds le principe de l'inviolabilité royale. La chambre des députés s'est mise elle-même dans l'impossibilité d'invoquer

contre nous la responsabilité ministérielle ; se défendre c'est en quelque sorte reconnaître, sinon la compétence qu'on peut toujours décliner, du moins qu'il y a un procès légalement intenté. Or, il n'y a ni procès, ni juges. Notre affaire est une monstruosité, une chose sans nom, et nos prétendus juges ne sont que des commissaires de fait sans aucun caractère légal.

« D'un autre côté, à quoi bon une défense ? Espère-t-on obtenir un acquittement ? C'est impossible. En provoquant des poursuites, la chambre des députés s'est imposé d'avance la nécessité de nous faire traduire devant la cour des pairs ; et celle-ci, assiégée par les exigences de la populace ameutée contre nous, exigences secondées et peut-être excitées par le gouvernement nouveau, qui croit avoir besoin de notre condamnation pour légaliser son usurpation, la cour des pairs se verra placée entre son existence et une condamnation inique : elle ne balancera pas..... Dans un tel état de choses, je crois qu'il ne nous reste qu'à illustrer notre perte par le développement d'un grand courage, et qu'au lieu de nous soumettre au triste rôle d'accusés, nous n'avons rien de mieux à faire que de prendre celui d'accusateurs. Assurément, ce parti

est le plus noble; mais je ne serais pas loin de penser qu'il est aussi le plus sûr. »

Au reste, je doute que nous puissions nous entendre sur une résolution quelconque; des germes de division se sont déjà manifestés entre nous : M. de Peyronnet paraît avoir des motifs d'irritation contre le prince de Polignac; de mon côté, je ne suis pas content de l'oubli affecté par ces messieurs sur mon opposition constante aux mesures qui, mal concertées et plus mal exécutées, ont perdu la monarchie.

23 SEPTEMBRE.

Nous voilà *mis en accusation* par la chambre des députés; c'était inévitable, et je regarde également comme inévitable notre condamnation par la chambre des pairs, non à la peine de mort, car ces misérables-là, trop lâches pour être justes, ne sont pourtant pas capables de verser le sang, à moins toutefois que leur propre vie n'en dépende; mais nous serons bannis ou séquestrés du monde. A la volonté de Dieu! mon sacrifice est fait.

Ce n'a pas été une petite affaire que de nous entendre pour l'organisation de la défense; M. de

idée de ne point me faire défendre, et de
à exprimer, par quelques mots adres
juges, mon opinion sur l'étendue de l
et la nature de la cause ; mais on a tout fa
persuader que j'aurais tort de me sépar
mes coaccusés ; ma pauvre femme était
du danger de cette conduite et on lui a s
suadé que, défendu convenablement,
possible que je fusse absous, qu'il m
possible de tenir à ma première résoluti

Ainsi forcé sur un point, je n'ai pa
libre sur le choix du défenseur ; d'abord
lais prendre Berryer, mais on a préten
présence d'un royaliste aussi prononcé
toute la cause..... Un jeune avocat
M. Bardou, m'a écrit pour m'offrir ses
j'aurais volontiers consenti à l'appeler
m'a objecté la nécessité de donner du
défense par un nom déjà connu au b

ıantelauze; mais on a persuadé à ma femme, que on opposition constante aux fatales ordonnances ındait ma cause fort différente de celle de mes ollègues, et qu'elle devait être plaidée tout à fait part..... Fatigué de ces discussions, j'ai remis à es amis le soin de choisir, et ils m'ont donné *. Crémieux*, avocat de talent, mais fort libéral même révolutionnaire. Cette couleur m'a vrai- ent revolté; mais il m'a fallu, bon gré mal gré, ider aux instances de ma femme et de nos amis. ctuellement, je n'en suis pas fâché; M. Crémieux e paraît homme d'honneur, et comprend bien ma sition; dès notre première entrevue, je lui ai dit *que je n'entendais pas qu'il sortît de la bouche mon avocat un mot irrespectueux pour le roi harles X, ou désobligeant pour mes collègues nt la cause était la mienne, et que, si de mon position aux ordonnances il croyait pouvoir tirer uelques arguments en ma faveur, j'y mettais la ndition expresse que ce serait sans qu'il en ésultât la moindre insinuation défavorable à mes -signataires.* » M. Crémieux a accepté ces con- itions.

Ce matin, il a fait distribuer à la chambre des éputés un petit imprimé inutile et qui n'a pas fait laisir à ses co-défenseurs. Je lui recommanderai

d'être plus circonspect, et de ne faire à l'avenir aucune démarche qu'elle n'ait été concertée avec eux.

J'ignore comment M. Peyronnet fera présenter sa défense; mais je crains qu'il n'adopte un plan fâcheux pour le prince.

Il prétend que tout ce qui s'est fait depuis le 25 juillet lui est entièrement étranger, que le prince de Polignac s'empara ce jour-là de la direction de tout, et exigea que les rapports de la police lui fussent adressés. Si cela est vrai, le ministre de l'intérieur aurait été dès lors complètement annihilé, et la responsabilité morale des fautes sans nombre, des négligences inexplicables commises et dans les trois jours de lutte, et depuis, ne seraient imputables qu'au président du conseil.....

M. de Peyronnet fait aussi entendre que, s'il a signé les ordonnances, ce n'a été que pour *obéir aux ordres formels du Roi*..... Sur ce dernier point, je suis certain qu'il y a inexactitude. Loin de combattre les ordonnances, ce fut M. de Peyronnet qui les rédigea et en soutint la discussion dans nos conseils; seul, je les combattis jusqu'au dernier moment, et quoique mon opposition ait été fort vive et quelquefois rudement exprimée, le Roi ne m'a témoigné aucun mécon-

tentement ni manifesté une volonté contraire. Comment donc pourrais-je supposer qu'il ait agi autrement avec mes collègues ?

19 OCTOBRE.

Nous avons eu cette nuit une assez vive alerte ; j'ai été réveillé vers onze heures par un grand bruit et des cris, ou plutôt des vociférations, qui venaient du côté de la route de Paris. Je me suis levé, et j'ai pu voir par mon étroite fenêtre une grande foule sur la route, des feux ou des torches qui éclairaient les maisons en face du château, et j'ai entendu le tapage des cris de cette tourbe, sans pouvoir distinguer autre chose qu'un ton de menace et de fureur. Ce matin, nous avons appris qu'il ne s'agissait de rien moins, pour ces honnêtes parisiens, que de nous arracher du donjon et de nous mettre à la lanterne. Le général Daumesnil a montré beaucoup de fermeté, et, après avoir fait d'inutiles efforts pour faire entendre raison à cette canaille, il a fini par déclarer qu'il allait ouvrir la porte du château, mais qu'ils n'en seraient pas plus avancés parce que, plutôt que souffrir qu'ils enlevassent ses prisonniers, il ferait sauter le magasin

à poudre (1). Cet argument a paru bon à l'*héroïque* populace et elle s'est retirée pour aller achever son drame au Palais-Royal.

26 OCTOBRE.

Nous avons été interrogés, ce matin, par les commissaires de la cour des pairs. Pour que mes réponses ne soient ni tronquées ni dénaturées, j'ai désiré les dicter moi-même au greffier. Je crois avoir bien clairement expliqué la part que j'ai prise aux ordonnances, et maintenant je ne m'inquiète guère de l'issue qu'aura ce procès.

Mes compagnons paraissent mécontents de ce que j'ai dit que les ordonnances avaient été rendues contre mon avis. J'en suis fâché ; mais, d'une part, ayant à m'expliquer sur mes actes personnels, je ne pouvais mentir, et, d'un autre côté, j'étais trop intéressé *moralement* à ce que mes amis sussent bien que j'avais entrevu le danger de ces mesures précipitées, et surtout *mal exécutées*. Nous avons en ceci deux sortes de responsabilités à

(1) Il renfermait alors près de 500 milliers de poudre.

subir : l'une, *matérielle* aux termes de la charte : celle-là, je l'ai encourue par le seul fait de mon contre-seing aux ordonnances, et je n'entends nullement la décliner ; l'autre, purement *morale*, indépendante du fait même de la signature, et qui doit être mesurée à la part que chacun a prise dans les actes ministériels, et je ne veux de celle-ci que la portion qui m'en échéait réellement.

J'entrevois que notre collègue Peyronnet voudrait rejeter sur le Roi une grande partie de ces deux sortes de responsabilités, et faire croire que les ministres n'ont fait qu'*obéir, par excès de dévouement à des ordres presque irrésistibles ;* ce fait est faux : nous avons tous délibéré très-librement, et je ne manquerai pas de le dire haut et ferme, tant pour rendre hommage à la vérité que pour éviter d'accroître les mauvaises impressions jetées dans le public sur le compte de l'auguste famille.

Maintenant, si on voulait m'en croire, notre attitude devant la prétendue cour des pairs n'aurait rien de commun avec le caractère d'*accusés :* une seule défense nous convient, et si on ne m'avait en quelque sorte obligé d'accepter un défenseur, je l'aurais prononcée pour moi-même à peu près ainsi :

« Accusé d'avoir violé la charte, par des hommes « qui l'ont foulée aux pieds, je n'essaierai pas une « défense, qui pourrait faire supposer que j'ad- « mets la légalité de l'accusation : cette accusation « ne pourrait être fondée que sur le principe *de la* « *responsabilité ministérielle ;* or, cette responsa- « bilité a cessé d'exister, le jour où des députés, « abusant de leur mandat, et des pairs de France, « oubliant tous leurs serments, ont méconnu « l'inviolabilité royale !.....

« D'un autre côté, responsable comme ministre, « je ne pouvais être traduit que devant la cour des « pairs, constitutionnellement formée. Or, en an- « nulant par un acte purement révolutionnaire « toutes les nominations à la pairie, faites depuis « cinq ans, le pouvoir nouveau a brisé la chambre « des pairs; il l'a réduite à n'être plus qu'une « commission, pour le jugement qu'il croyait « avoir besoin d'obtenir. Les chances ne pour- « raient être ramenées sous ce rapport, à une « indispensable égalité, qu'autant que le droit « me serait donné de récuser, parmi vous, un « nombre de juges au moins pareil à celui des « juges *constitutionnels*, qu'on m'a violemment « ôtés. En me déniant ce droit, on m'autorise « à déclarer hautement que je ne me tiens pas

« pour légalement accusé et que je ne vous re-
« garde que comme des commissaires choisis *par*
« *voie d'élimination*.....

« Dans un tel état de choses, quelle est ma
« position devant vous? La voici en deux mots :
« *la légitimité a été vaincue dans le combat*
« *qu'elle a été forcée de livrer à la révolution;*
« *serviteur de la légitimité, j'ai succombé avec*
« *elle, et je suis votre prisonnier. Vous pouvez*
« *abuser de la victoire et prendre ma vie; mais*
« *je ne descendrai pas jusqu'à vous disputer ce*
« *dernier triomphe...* »

Tel serait à mon avis le genre de défense (sauf la forme plus ou moins soignée), qui seul nous conviendrait. *Mes co-accusés* pensent différemment, ils veulent qu'on fasse bavarder des avocats; ils prétendent même que nous devons nous abstenir entièrement de parler nous-mêmes; soit ! je ne veux faire ni plus ni moins que les autres, mais j'en suis fâché.

19 DÉCEMBRE.

NOTA. — M. de Peyronnet, qui avait le plus insisté pour un noble et digne silence, vient de

Note A.

HAM, 13 SEPTEMBRE 1831.

M. Chantelauze vient de me donner de curieux détails sur la formation du ministère du 8 août et la modification du 19 mai. Je cite ses propres paroles :

« Lorsque le Roi eut résolu de congédier le mi-
« nistère Martignac, nous fûmes appelés, *Labour-*
« *donnaye, Montbel* et moi, pour donner notre
« avis sur la composition projetée d'un nouveau
« ministère, et, après un mûr examen de la com-
« position de la chambre, convaincus qu'aucun
« ministère ne pourrait s'y former une majorité,
« nous conseillâmes au Roi d'appeler aux affaires
« le prince de Polignac vers lequel se portait déjà
« son inclination. Montbel et Labourdonnaye dési-
« rèrent entrer dans le nouveau cabinet : le Roi
« me proposa à moi-même le portefeuille de la jus-
« tice ; mais je refusai et proposai de placer là
« M. Ravez, et, à son refus, Courvoisier.

« Lorsque Labourdonnaye se retira, on m'offrit
« encore d'entrer au ministère, je refusai parce

« que j'étais convaincu qu'il n'y avait moyen de « sortir de la crise qu'en recourant à l'article 14, « et que je savais que ce parti vigoureux ne con- « viendrait ni aux autres ministres, ni au Dauphin.

« Au mois d'avril 1830, le Roi me fit de nouveau « proposer les sceaux que Courvoisier voulait « remettre, et je persistai dans mes premiers « refus.

« Enfin, au mois de mai, Monseigneur le Dau- « phin, en revenant de Toulon, se détourna pour « passer à Grenoble et me faire de nouvelles pro- « positions : je résistai d'abord; mais lorsque j'eus « exposé mon système au Dauphin, et qu'il m'eut « dit que mes vues étaient celles du Roi et du « prince de Polignac, je me laissai gagner; seule- « ment je mis pour condition expresse à mon en- « trée au conseil, que Peyronnet y entrerait en « même temps : je n'avais pas de relations person- « nelles avec lui, je savais même que le Roi et le « Dauphin avaient une grande répugnance à le « rappeler aux affaires, mais je le regardais comme « un homme *d'exécution;* il avait montré assez de « fermeté dans son ministère, il avait d'ailleurs du « talent de tribune et de l'expérience, et, sous « tous ces rapports, il me semblait convenir émi- « nemment au plan que je proposais ; cette condi-

« tion acceptée par le Dauphin, je le suivis presque « immédiatement à Paris.

« Au moment même de la modification ministé- « rielle, il fut question de s'assurer que le recours « à l'article 14 n'éprouverait pas de difficulté lors- « qu'il serait proposé au conseil, et pour cela on « eut l'idée de faire prendre l'engagement *écrit* « aux trois nouveaux nommés, Peyronnet, Capelle « et moi, d'appuyer cette mesure dans le conseil ; « mais ensuite on pensa qu'une parole suffisait, et, « en effet, *nous nous y engageâmes formellement.* »

Voilà mot pour mot ce que Chantelauze vient de me dire ; j'en parlerai au prince.....

7 MARS 1832.

L'occasion de vérifier par le prince ce que m'avait dit Chantelauze, vient de se présenter; mais je n'en suis pas plus avancé.

Les refus de Chantelauze d'entrer au ministère antérieurement au mois de mai 1830 sont exacts ; il est vrai encore qu'il mit pour condition à son entrée que M. de Peyronnet serait en même temps appelé ; il est très-vrai, enfin, que le Dauphin, qui avait une grande confiance en Chantelauze,

passa à Grenoble, exprès pour le déterminer à accepter le portefeuille, et céda au désir de celui-ci que Peyronnet entrât avec lui, malgré l'éloignement que le Dauphin, et même le Roi, avaient pour l'ancien garde-des-sceaux; mais le prince ne convient pas *de l'obligation imposée aux nouveaux venus d'appliquer l'article 14.* Il n'a jamais entendu parler d'un engagement écrit. *Quant à la promesse verbale*, tout ce qu'il en sait, c'est que, prévoyant lui-même à quelle extrémité le gouvernement pourrait être réduit, il demanda à ces messieurs *si, dans le cas où il deviendrait nécessaire de prendre des mesures énergiques, ils auraient quelque répugnance à faire l'application de l'article 14*..... Aucun n'hésita à déclarer qu'il ne ferait pas la moindre difficulté sur ce point, et même Peyronnet ajouta *que, depuis longtemps, il était profondément convaincu que le gouvernement ne pourrait échapper à sa ruine qu'en faisant un vigoureux usage de cet article.*

Il y a dans tout cela un louche que j'essaierai d'éclaircir. Au reste, le prince m'a très-positivement assuré que, loin de se faire prier pour entrer au ministère, M. de Peyronnet montra une grande impatience de quelques retards, occasionnés par la difficulté d'arranger un portefeuille pour M. Ca—

pelle, que le Roi voulait faire entrer en même temps. Il y a loin de là à ce que répandent en ce moment les amis de Peyronnet et à ce qu'il m'a plus d'une fois raconté lui-même.....

« Qu'il ne voulait point rentrer aux affaires « en 1830, et que, dès qu'il eut vent de l'inten- « tion du Roi de le rappeler, il fit ses préparatifs « pour se réfugier à Montferrand, mais qu'on ne « lui en laissa pas le temps, et que, pressé par « les sollicitations du prince de Polignac et les « instances du Roi, il n'accepta que par excès de « dévouement..... »

15 NOVEMBRE 1834.

Voici une curieuse rouerie de M. de Peyronnet, racontée par la personne même qui a joué le rôle d'auditeur :

Cette personne tenait de MM. de Rességuier et Dudon que Peyronnet avait combattu de toutes ses forces le système des ordonnances du 25 juillet, et en exprimant à celui-ci les plus vives sympathies, elle appuyait sur la noblesse du dévouement qui l'avait porté à contresigner ces ordonnances, que pourtant il n'approuvait pas..... *Ah! vous le sa-*

vez!..... s'écrie Peyronnet d'un air étonné. — « Oui..... MM. Rességuier et Dudon, vos amis, « m'ont conté votre énergique résistance et votre « héroïque résignation. » — « Ils n'ont pu tout « vous dire et je puis vous faire connaître une cir- « constance qui vous fera voir le peu de fonds « qu'il faut faire sur les jugements humains. On « me loue comme d'un acte de noble courage « d'avoir contre-signé les ordonnances et ainsi en- « gagé ma tête pour des actes que je blâmais. Eh « bien ! cet acte fut de ma part une véritable « *lâcheté*..... oui ! *une lâcheté*..... Vous allez en « juger : le Roi venait de signer ces ordonnances, « les feuilles venaient de m'être présentées pour « le contre-seing ; je songeais à les repousser, et je « délibérais en moi-même si cette dernière dé- « marche de la part d'un homme dont le dévoue- « ment était si bien éprouvé, et que recommandait « une assez longue expérience des affaires, n'ou- « vrirait pas les yeux du Roi et du conseil. Dans « ce moment d'hésitation, j'entends Monseigneur « le Dauphin, dire à l'oreille de son père : *il ne « signera pas par poltronnerie*..... *Ce mot de pol- « tronnerie*, ce doute outrageant du motif qui po- « vait me déterminer, m'inspirèrent la plus vive « indignation ; ma tête s'égare et je signe!..... Avec

« plus de courage j'aurais bravé l'injurieux soupçon
« du Dauphin..... Vous le voyez donc, j'ai raison
« de confesser que j'ai signé par lâcheté..... »

Tout cela (j'ai cité textuellement ou à peu près, d'après le récit que m'a fait le prince auquel l'auditeur le répéta peu de temps après l'avoir entendu), tout cela est un tissu de faussetés.

1° M. de Peyronnet n'a jamais combattu la proposition des ordonnances; il est vrai qu'il se réunit à moi pour montrer les inconvénients du système dont elles étaient les voies d'exécution, lorsqu'il fut pour la première fois question de ce système, le 29 juin, à la chancellerie; mais, lorsque quinze jours environ après cette première ouverture, ce même système fut officiellement proposé, il l'adopta complètement, sans réserve, et avec tant d'ardeur que ce fut lui qu'on chargea de rédiger les projets d'ordonnances.

2° Monseigneur le Dauphin ne pouvait chercher à influencer d'une manière quelconque la détermination relative à l'adoption de ces ordonnances, puisque lui-même ne les approuvait que médiocrement. Lorsque, dans je ne sais plus quelle séance du conseil, j'eus développé tous les motifs qui me portaient à repousser ces mesures, le Dauphin dit : « Je serais fort enclin à préférer le système

« de M. de Guernon, comme *plus légal* et peut-être « *plus sûr ;* mais la majorité en décidant autrement, « il faut bien se soumettre. »

Et après le conseil, il vint à moi et me dit en riant : « Vous vous êtes bien défendu, mon cher « Guernon, mais nous sommes battus par le « nombre. »

Quant au propos, *il ne signera pas par politonnerie*, nul de nous n'a rien entendu de semblable, et cependant le prince de Polignac et Chantelauze étaient plus que Peyronnet à portée d'entendre ce que le Dauphin pouvait dire au Roi. En effet, le Dauphin était placé au conseil à la droite de son père, le président à gauche ; à côté du Dauphin se trouvait Chantelauze et après lui Peyronnet.

Enfin, une petite circonstance que Peyronnet ignore sans doute et qui gâte tout ce conte de *propos à l'oreille*, c'est que, depuis quinze ans, notre pauvre Charles X *est complètement sourd de l'oreille droite.* JE DIS COMPLÈTEMENT SOURD : et comme je viens de l'expliquer, le Dauphin était toujours placé *à sa droite.*

Note B.

La nomination du duc de Raguse au commandement de la première division militaire à l'occasion des troubles, suscités par l'apparition des ordonnances, ne fut pas le résultat d'un choix spontané du Roi. Le prince de Polignac m'a raconté, ce matin, que ce choix avait été d'avance expressément recommandé par M. de Bourmont, avant son départ pour l'Afrique, et voici à cet égard les propres paroles du prince :

« Lorsque Bourmont fut sur le point de partir, « il m'entretint plusieurs fois de la possibilité que, « pendant son absence, le gouvernement fût « contraint de prendre des mesures énergiques « contre les révolutionnaires. Dans ce cas, me « dit-il, vous n'avez qu'un homme sur lequel vous « puissiez compter pour une répression énergique, « c'est Marmont : Macdonald est trop vieux ; « Bellune est trop gouteux. D'ailleurs, Marmont « est essentiellement compromis avec les bonaparatistes et les républicains qui ne lui ont pas « pardonné sa conduite de 1814 et 1815. La cause « de la Restauration est devenue la sienne, et nul

« ne la défendrait avec autant d'ardeur que lui.....
» Bourmont me répéta plusieurs fois cette recom-
« mandation, et le jour même de son départ,
« lorsque je fus lui faire mes derniers adieux, il
« me dit encore en me quittant pour monter en
« voiture : *souvenez-vous de ce que je vous ai dit ;*
« *si vous avez quelque mouvement à réprimer,*
« *Marmont est votre homme, ne songez à aucun*
« *autre*..... Telle fut la nomination du duc de
« Raguse, nomination fatale qui a tout perdu ! »

J'ignore si le maréchal Marmont avait donné à Bourmont des assurances propres à motiver l'extrême confiance dont je viens de citer les expressions; mais voici une anecdote qui aurait dû prémunir le Roi contre les dangers d'un tel choix. Le général *Curial* s'était franchement rallié au gouvernement légitime, et professait surtout un attachement profond pour la personne du Roi. Quelques mois avant les ordonnances, ses médecins lui ayant prescrit l'usage des eaux minérales, il fut prendre congé de Charles X, et lui parla en ces termes :

« L'état déplorable de ma santé ne me laisse
« pas l'espoir de jouir longtemps des bontés du
« Roi, peut-être même est-ce aujourd'hui la der-
« nière fois qu'il me sera donné de lui exprimer

« ma respectueuse reconnaissance ; que le Roi me « permette de lui donner à ce titre un conseil que « je crois important. Il existe une conspiration « étendue, puissante, non contre la personne de « Sa Majesté qui est généralement chérie, mais « contre la légitimité, qu'un parti redoutable par « le nombre de ses affiliés et par sa résolution, a « juré de renverser. Si ce parti, essayant de « réaliser ses projets, forçait le gouvernement du « Roi à se défendre par les armes, que votre « Majesté n'accorde pas trop de confiance à « Marmont ; des quatre majors-généraux de la « garde, il serait le dernier à employer dans « une mission de cette nature. Il a beaucoup à « racheter auprès du parti révolutionnaire, et, « d'ailleurs, les meneurs de ce parti ont su lui « lier les mains..... »

Le conseil du fidèle Curial fut oublié dans le moment critique !.....

Au reste, quels que soient les torts du duc de Raguse, quoi qu'on ait dit de son inconcevable conduite dans les trois journées, de la mollesse de son action, de l'évacuation du Louvre, bien positivement ordonnée par lui, de l'abandon des Tuileries et du Carrousel, quelques heures après qu'il nous avait chargés de transmettre au Roi l'assurance

qu'il tiendra plusieurs semaines dans ce poste inexpugnable, et surtout de cette honteuse guerre de pots de chambre dans laquelle il compromit la garde pendant toute la journée du 28, lorsqu'il avait à Vincennes trente pièces de canon attelées qui auraient par leur seule apparition comprimé la révolte en quelques heures, je ne puis croire qu'il se soit souillé par une trahison.....

On a fait courir le bruit que son inconcevable négligence, qui laissa la troupe vingt-quatre heures sans vivres, et qui exposa des bataillons entiers au feu meurtrier de l'ennemi sans pouvoir riposter faute de cartouches, que son étrange recommandation à la garde et à l'artillerie *de tirer en l'air*, et enfin sa retraite précipitée le jeudi matin, avaient été achetées par Laffitte et consorts, au prix d'un million, avec lequel ils retirèrent de la circulation et remirent au maréchal les lettres de change qu'il ne pouvait acquitter.

Je ne crois pas à cette infamie.

Le malheur du maréchal s'explique plus naturellement par sa position politique et sociale : compromis avec tous les révolutionnaires par ce qu'ils appelaient *ses trahisons de 1814*, il était pourtant lié avec tous les principaux chefs de ce parti, soit à cause de ses entreprises commerciales, soit à

cause de ses relations académiques ; de là, sans doute, l'extrême mollesse de ses premiers actes dans les tristes journées de juillet. Il craignait de se commettre trop fortement *avec ses amis;* il sentait que son triomphe serait la ruine complète de ceux-ci ; peut-être aussi espérait-il racheter *à force de modération ses torts de 1814 et 1815.*

Cette indécision s'accrut encore et peut-être prit un caractère plus coupable, par suite de ses longs entretiens du mercredi avec M. Arago, *son ami,* et quelques autres qui firent les plus grands efforts pour l'entraîner dans ce qu'ils appelaient *le parti du peuple.*

On crut à St-Cloud à quelque chose en plus que de la faiblesse, lorsqu'on y connut la proclamation que le maréchal fit publier aussitôt après le retrait des ordonnances, et voici ce qui se passa à cette occasion.

Monseigneur le Dauphin avait été nommé au conseil du matin généralissime des troupes ; cependant le maréchal, qui n'avait pas adressé aux parisiens un seul mot de proclamation pendant l'effroyable lutte des journées précédentes, en fit une assez maladroitement conçue, aussitôt qu'il connut, par *Sémonville,* le retrait des ordonnances, et la publia sans consulter le Dauphin.

Le soir, le Dauphin fit appeler le maréchal pour expliquer sa conduite; ils étaient seuls tous deux dans le salon vert. Après quelques paroles vives, le Dauphin s'écria : *Est-ce que vous voulez nous trahir aussi.....?* A ce mot, le maréchal porte la main à son épée; le prince, qui voit le mouvement, s'élance, arrache l'épée du fourreau, en se blessant légèrement à la main, et, la jetant sur le parquet, il saisit le maréchal au collet et le renverse sur un canapé en appelant à lui les gardes qui se trouvaient dans la pièce voisine. A ce même moment, l'officier de service, accouru au bruit, ouvrait la porte du salon. Le prince lâcha le maréchal, et ordonna à l'officier de l'arrêter et de le conduire aux arrêts forcés dans sa chambre.

Le Roi, instruit de cette étrange scène, en fit quelque reproche au Dauphin, et exigea qu'il se réconciliât avec Marmont; ce dernier fut immédiatement appelé et fit quelques excuses au Dauphin, qui lui pardonna aisément et lui dit : « *J'ai « quelques torts moi-même, j'ai été trop vif, mais « votre épée m'a tiré du sang; ainsi nous sommes « quittes, et il lui tendit la main avec bonté.* »

Voici sur Marmont un fait curieux que m'a raconté le prince, assuré, dit-il, *de son exactitude.*

Lorsque Bourmont fut nommé commandant de l'expédition d'Afrique, Raguse, qui avait *compté* sur cette belle mission, fut lui porter des plaintes d'avoir été presque trompé dans des espérances que lui, Bourmont, avait excitées et nourries ; celui-ci se retrancha derrière *la volonté du Roi,* et promit à Raguse tous les dédommagements qui dépendraient de lui. Lorsque le maréchal prit congé, Bourmont s'approcha comme pour lui donner l'accolade, et lui glissa dans la main un paquet de billets de banque ; le prince *croit* qu'il y en avait pour une somme considérable ; il est sûr qu'il n'y avait pas moins de quarante mille ou même quatre-vingt mille francs.

Raguse empocha ; mais, à peine sorti de l'hôtel, il disait à un ami, en serrant les poings : « Faut-il que ma position soit si malheureuse, que je me sois vu forcé d'accepter de l'argent d'un homme qui me vole un si beau commandement !..... »

Conçoit-on que Bourmont ait osé hasarder le don !.....

Conçoit-on que Raguse ait pu l'accepter !.....

Quelles sont donc les ressources d'un ministre sans fortune personnelle, qui peut disposer d'une somme aussi forte en dehors de son budget?.....

Y avait-il à la guerre une caisse de fonds secrets ?

TROISIÈME PARTIE.

JOURNAL DE HAM.

EXTRAITS.

NOTE PRÉLIMINAIRE DE L'ÉDITEUR.

Les deux premières parties de ce volume donnent tout ce que contient le manuscrit légué à la bibliothèque de Caen par M. le comte de Guernon-Ranville. Nous empruntons la troisième à un recueil d'environ 300 pages, fait, avec le soin pieux d'un fils, par un neveu dévoué à la mémoire et à l'honneur de son oncle, par M. Colmiche, qui a mis à notre disposition et sa copie et les manuscrits autographes sur lesquels il l'avait faite. En suivant l'ordre du recueil, nous n'y avons pris que ce qui se rapporte aux années du ministère de l'auteur et de sa détention à Vincennes et au Ham, sauf des anecdotes et des réflexions qui nous ont semblé présenter

quelque intérêt. Nous avons renvoyé à un Appendice diverses pièces relatives à son entrée dans le conseil et à son procès devant la cour des pairs en décembre 1830.

FORT DE HAM, 16 FÉVRIER 1834.

Lorsque nous fûmes amenés ici, j'avais le projet de reprendre la suite du journal que j'avais tenu pendant mon ministère; la manière extrêmement incommode dont nous fûmes logés pendant les premières semaines ne me le permit pas ; plus tard, mes compagnons paraissaient si convaincus que nous n'avions que quelques mois à passer en prison que, malgré ma conviction personnelle que notre captivité durerait des années, je me laissai aller à penser qu'il n'était guère la peine de reprendre un travail *de peu de durée;* cependant la quatrième année touche à son terme et rien n'annonce notre prochaine libération. Je ne veux plus ajourner l'exécution de mon premier projet, et, à compter d'aujourd'hui 16 février 1834, je consignerai jour par jour les faits dont je voudrai conserver le souvenir. Mais d'abord, et pour réparer autant que je le pourrai le temps perdu, je veux rappeler

en peu de mots les rares circonstances de quelque intérêt qui ont rempli le temps passé depuis le jour de notre condamnation.

Les débats de ce funeste procès n'offriront, en ce qui m'est personnel, qu'une circonstance dont j'aie été frappé.

Dès l'origine, j'avais eu la conviction qu'il ne nous convenait pas de nous faire défendre, et j'essayai de faire partager cette opinion à mes collègues; tous furent d'un avis contraire et choisirent des défenseurs. Ne voulant pas faire autrement que les autres, je me résignai et je pris le parti de remettre ma défense aux mains de M. Sauzet, qui venait de Lyon pour plaider en faveur de M. Chantelauze. Ma femme et mes amis, instruits de cette détermination, la blâmèrent fortement; ils étaient convaincus que, à raison de mon opposition constante aux ordonnances, ma cause différait essentiellement de celle de mes *co-accusés* et devait être confiée à un avocat particulier. J'étais loin de partager cette pensée et moins encore l'espoir dont on en faisait le fondement. *j'avais signé les ordonnances;* là était le corps du prétendu délit, et rien ne pouvait me soustraire à la responsabilité encourue. Je cédai pourtant aux sollicitations des personnes que j'aimais; on me

choisit M. *Crémieux*, avocat habile et fort libéral; je l'acceptai (1).

Mes recommandations à M. Crémieux se bornèrent à ce peu de mots : *égards pour mes collègues, respect pour la royale famille proscrite.*

Il voulait séparer entièrement ma cause de celle des autres, me représenter comme ayant formé opposition constante aux vues du ministère du 8 août. Je n'y consentis pas et l'autorisai seulement à tirer parti de mon *non-concours (par voie de conseil)* aux ordonnances incriminées.

Il y eut à Vincennes plusieurs conférences entre nous quatre et les avocats, surtout avec MM. Martignac et Hennequin, pour la fixation d'un plan de défense commune ou tout du moins concertée; on ne put jamais s'entendre.

M. de Peyronnet était furieux contre le prince qui, disait-il, l'avait mis dans cette triste position.

Il me conta qu'on l'avait presque violenté pour le faire entrer au ministère.

Quant aux inexplicables négligences qui signalèrent la lutte des trois jours, il me dit que le dimanche 25 juillet, en sortant du conseil, le Roi lui dit : « Ah ça! il est convenu avec le prince de

(1) Ma femme lui a donné 4,000 fr. pour ses honoraires après l'arrêt.

« Polignac qu'il se charge de toutes les mesures « d'exécution et que c'est avec lui directement « que correspondra le préfet de police. »

Le prince lui-même lui répéta presque les mêmes mots, et lui dit que M. Mangin allait être averti d'envoyer tous ses rapports à l'hôtel des affaires étrangères.

De son côté, le prince nie formellement tous ces faits : il m'a raconté que M. de Peyronnet exprimait, au mois de mai, le plus vif désir d'entrer au ministère, qu'il s'impatientait des lenteurs que le nouvel arrangement éprouvait, et menaçait de quitter Paris, pour se retirer chez lui, à Montferrand, si on n'en finissait pas.

Du reste, cette entrée de M. de Peyronnet n'eut lieu que sur les instances de M. Chantelauze, qui déclara ne vouloir entrer qu'avec lui; le Dauphin n'en voulait pas entendre parler, mais il regardait Chantelauze comme indispensable et céda.

Quant aux propos du Roi et aux siens sur la concentration des pouvoirs dans les mains du président du conseil, le prince les nie absolument.

L'instruction du procès jeta beaucoup de froid entre nous : Peyronnet en voulait au prince qui, disait-il, était cause de tout le mal, faute d'avoir pris les précautions nécessaires pour assurer l'exé-

cution des ordonnances ; de mon côté, j'étais fort mécontent du prince et de Chantelauze, qui ne voulaient pas reconnaître que j'avais combattu jusqu'au dernier moment le système de ces malheureuses ordonnances. Je savais bien que cela ne pouvait exercer aucune influence sur le résultat du procès ; mais je tenais à ce que les royalistes sussent la conduite que j'avais tenue, et puis j'avais avancé ce fait dans mes interrogatoires, et je me trouvais blessé de la réticence de mes collègues qui, par leur silence à cet égard, jetaient des doutes sur ma véracité.

Ce fut dans ces fâcheuses dispositions que nous passâmes trois mois et demi à Vincennes.

Lorsque la cause fut définitivement fixée, nous agitâmes la question de savoir si nous laisserions tous le soin de la défense aux avocats et si chacun de nous n'ajouterait pas quelques mots ; il fut reconnu que *nous n'avions rien de mieux à faire que de garder le silence.*

L'ouverture des débats ayant été indiquée au 15 décembre, nous fûmes transférés de Vincennes au Luxembourg le 10, au point du jour, et notre garde fut remise à MM. Feisthamel et L'Advocat. Tous deux s'en acquittèrent avec les plus grands égards.

Le jour où les plaidoieries devaient être ouvertes, j'avais pu juger, par l'attitude de la chambre, que notre arrêt était déjà fait; cette conviction me ramena à ma première idée de ne pas me défendre, et de dire seulement quelques mots sur *l'incompétence de la chambre, l'illégale récusation de cent des anciens pairs et l'absurdité de vouloir nous rendre responsables aux termes d'une charte déchirée et lorsque l'inviolabilité royale avait été foulée aux pieds.* J'écrivis une longue lettre dans ce sens à M. Crémieux; puis les larmes de ma femme qu'on avait flattée de l'espoir de mon acquittement, la crainte de nuire aussi à mes collègues me firent encore changer, et ma lettre ne fut pas envoyée. J'en eus bien du regret lorsque j'eus entendu M. de Peyronnet lire son apologie, malgré ce qui avait été convenu; il n'était plus temps.

Pendant que la cour délibérait, le 22 décembre au soir, on nous ramena à Vincennes. Le transport ne fut pas sans danger; le peuple était tellement exaspéré que, si le moindre obstacle avait obligé la voiture de s'arrêter, nous aurions été infailliblement massacrés.

Au moment de notre départ du Luxembourg, il se passa un fait assez singulier : MM. Feisthamel et

L'Advocat nous firent descendre par des passages qui conduisaient à une issue, dans une petite rue qui longe le palais et dont je ne sais pas le nom; là se tenait tout près d'une petite porte la voiture de M. de Montalivet avec l'escorte qui était commandée par le général Fabvier. Pour arriver à cette porte en sortant d'un corridor étroit, il fallait traverser une petite cour, puis une salle occupée par une escouade de grenadiers de la garde nationale : ces hommes étaient fort mal disposés. Feisthamel nous laissa dans le corridor avec L'Advocat pour aller les préparer à nous laisser sortir; mais ses précautions oratoires étant mal accueillies, après un assez long temps il prit le parti de les faire mettre sous les armes et ranger en double haie dans la petite cour; aussitôt que cette disposition fut terminée, la porte s'ouvrit et nous passâmes au milieu de la haie; un mot, un mouvement de ces hommes pouvait nous faire fermer le passage et nous étions perdus; pris à l'improviste et retenus par leur position de service, ils nous regardèrent passer sans mot dire, et quand la réflexion leur donna le regret de ne nous avoir pas arrêtés, nous étions déjà sur la route de Vincennes.

Le greffier de la cour vint le 23, de grand matin,

nous lire l'arrêt. Le prince n'était pas levé, nous nous réunîmes dans sa tourelle. A l'air sombre et triste de M. Cauchy, je crus un moment que nos têtes devaient tomber ; d'autres que moi le croyaient aussi, et cette pensée m'expliqua la *joie* de Chantelauze qui, après la lecture, me dit d'un air enchanté : *Eh bien ! mon cher, nous aurons le temps de faire des parties d'échecs.* Quant au prince, je crois que la prison perpétuelle lui parut d'une *grande douceur ;* Peyronnet ne dit pas un mot et ne laissa paraître aucune émotion : malgré la violence de son caractère, cet homme se possède à merveille.

Nous passâmes encore cinq jours à Vincennes ; le 28, vers deux ou trois heures du matin, on vint nous chercher pour nous transporter dans la prison où nous devions subir notre peine, et alors seulement nous sûmes d'une manière positive que c'était au château de Ham.

Nous fîmes ce voyage dans deux voitures : l'une contenait le prince et Chantelauze avec le commandant Delpire, qui allait prendre le gouvernement de la place ; j'étais dans l'autre avec Peyronnet, le lieutenant-colonel *L'Advocat* et un chef d'escadron aide-de-camp du ministre de la guerre ; des piquets de lanciers étaient échelonnés

sur la route pour nous escorter d'un relais à l'autre.

Le voyage se fit sans malencontre; mais, à Compiègne, le peuple s'attroupa, nous cria beaucoup d'injures et semblait menacer de se porter à des voies de fait contre nous, ce qui obligea nos conducteurs de faire traverser la ville au galop et d'aller relayer hors de son enceinte.

Nous arrivâmes à Ham le 29 décembre, au point du jour.

Nous fûmes d'abord logés fort mal : rien n'était terminé ; on nous plaça dans quatre petites chambres disposées deux par deux, dans un corridor, au premier étage et communiquant l'une dans l'autre. Le prince et Peyronnet avaient 14 pieds carrés, Chantelauze et moi n'avions que des cabinets de 10 pieds sur 13 ou 14. Cette disposition eût été intolérable. Le commandant Delpire, qui se montra dans ses débuts fort empressé à nous plaire, et le sous-intendant militaire envoyé pour préparer nos logements, promirent de nous donner quatre autres pièces placées au rez-de-chaussée, absolument pareilles à celles du premier et au-dessous. On y mit, en effet, les ouvriers, et, peu de temps après, nous pûmes les occuper; de sorte que depuis lors nous

avons chacun deux pièces, un cabinet de 10 pieds sur 14 servant de chambre à coucher, et une pièce de 14 pieds en tous sens faisant salon ou cabinet de travail; chacune de ces pièces est à feu.

Au reste, nous sommes logés ainsi deux par deux : le prince et Peyronnet au premier, Chantelauze et moi au rez-de-chaussée. Chaque soir, à 9 heures précises, les portes des deux corridors sont fermées pour n'être rouvertes que le matin à 7 heures.

Le prince et Peyronnet ont fait décorer leur logement; celui de Peyronnet surtout est très-bien et va jusqu'à la recherche, sur quelques points, autant que cela est possible. Chantelauze et moi n'avons fait aucun frais, sauf un tapis pour l'hiver.

Ma chambre à coucher est fort mal saine; le mur contre lequel se trouve mon lit est extrêmement humide et presque toujours entièrement mouillé jusqu'à 2 pieds 1/2 du sol.

Pendant les premiers temps, il ne nous était permis d'aller respirer sur les remparts que deux fois par jour, une heure chaque fois et tel temps qu'il fît; cette consigne était invariable. Alors nous avions pour nous promener deux courtines : l'une de 75 pas, à partir de la grosse tour jusqu'au ma-

« votre démission et vous battre ensuite', car « enfin vous avez donné un soufflet à M. Chante- « lauze. Il y aurait lâcheté à lui refuser la satis- « faction qu'il a droit d'exiger; mais, d'un autre « côté, on dit que vous avez aussi reçu un souf- « flet..... — Non! je l'ai paré avec le bras. — « Soit; l'intention y était, et vous devez désirer « aussi vivement que votre adversaire que cet « outrage soit lavé..... »

Ce conseil ne plut pas au Delpire, et il dit à ce sujet au capitaine Fourmi, adjudant, qui me l'a répété : « Il est bon là M. Peyronnet, donner ma « démission! perdre le fruit de vingt-sept ans de « services pour avoir le plaisir de me battre avec « M. Chantelauze; pas si bête!! »

Et l'affaire est restée là. M. Chantelauze se promet de la reprendre aussitôt que son frère aura recouvré sa liberté ou Delpire quitté ses fonctions de geôlier : nous verrons bien.

Quant à moi, il m'en a tant fait que ce serait à n'en pas finir. Quelques-unes de ses gentillesses ont été racontées par le *Courrier de l'Europe* sur des notes que j'avais envoyées à son rédacteur.

Outre ce brave homme, geôlier en chef, nous sommes gardés par un officier, adjudant de place,

fit amener son dernier enfant, une petite fille, née pendant ou peu de jours après le procès ; quand on l'apporta, le commandant Delpire refusa l'entrée sous prétexte qu'il n'y avait pas de permission expresse du ministre. La famille du prince se hâta de réclamer cette permission auprès des ministres de l'intérieur et de la guerre ; elle arrive, on présente l'enfant au guichet, la permission est *pour M^lle^ Yolande :* passez mademoiselle, mais il n'y a pas de permission pour la nourrice; la nourrice n'entrera pas ; il fallut encore négocier à Paris. Cette stupidité ne rappelle-t-elle pas l'histoire de la lanterne avec une chandelle *allumée?*

Le frère de Chantelauze a été plus maltraité. Ce mauvais drôle de Delpire a osé porter la main sur lui, le terrasser, le fouler sous le poids de son énorme masse, et, quand le pauvre diable demanda raison, le brave colonel refusa, sous prétexte que le ministre de la guerre ne voulait pas lui permettre de se battre.

A ce sujet, Peyronnet que je voyais encore, me conta que Delpire fut lui demander conseil sur ce qu'il devait faire. « C'est fort simple, répondit « Peyronnet : vous ne deviez pas demander per- « mission au ministre; mais, puisque vous l'avez « fait et qu'il refuse, vous n'avez qu'à lui envoyer

Pendant les premiers mois de notre séjour ici, nous avons vécu en assez bonne intelligence, mais bientôt M. Peyronnet commença à s'éloigner des trois autres : d'abord, sous je ne sais quel prétexte, il se fit apporter à manger chez lui et se fit servir seul dans sa chambre, où nous allions en sortant de table passer le reste de la soirée ; puis il profita d'une indisposition pour cesser de nous recevoir, et même ne rendit plus aucune visite ni au prince, ni à Chantelauze. Je ne sais ce qu'il avait à reprocher à celui-ci ; quant au prince, il était très-mécontent de lui dès Vincennes : d'abord il l'accusait d'avoir causé tous nos malheurs et ceux de la France, en ne sachant pas combattre la révolte, quoique immédiatement après les ordonnances *il se fût emparé de toute l'autorité* (le prince nie fortement ce fait); plus tard, on dit que les amis ou les parents du prince firent offrir un million au commandant de Vincennes, Daumesnil, pour le laisser évader *seul*, sans parler de ses collègues. Le prince nie encore ce fait, et je crois qu'en effet le conte que m'en a fait Daumesnil, ainsi que Peyronnet, n'était qu'une gasconnade; le brave général était sujet à caution sous le rapport de la *vanterie*. Quoi qu'il en soit, Peyronnet rompit toute espèce de relations avec Chantelauze et le prince, vers le milieu de l'année

1832. A cette époque aussi, il se confina dans sa chambre au point de n'en plus sortir que pour assister à la messe, qui se dit dans notre salle à manger ;—mais alors il entre et sort sans dire un mot à personne.

Après cette étrange rupture, je demeurai encore quelques mois dans les termes d'une liaison amicale avec Peyronnet; mais il rompit aussi avec moi au mois de septembre ou d'octobre 1832. Voici comment et à quelle occasion : un jour qu'il se trouvait seul avec un de ses amis, M. Nibelle, ancien avocat général, il fut saisi tout à coup d'une indisposition grave. M. Nibelle resta près de lui et y passa la nuit. Aussitôt que nous fûmes instruits de cet accident, nous eûmes soin d'envoyer deux ou trois fois par jour demander de ses nouvelles. Le soir du lendemain je me présentai moi-même chez lui où je trouvai sa sœur et Nibelle; lorsque je me présentai à la porte de sa chambre, il s'écria avec force : *fermez la porte ! fermez la porte !* Sa sœur et Nibelle, aussi surpris que moi de cette réception, me reçurent dans la pièce voisine et me donnèrent des détails sur le mal. De ce moment, je ne fus plus chez lui, mais je continuai à envoyer savoir de ses nouvelles matin et soir. Quelques jours après, M. Nibelle

s'en fut; Peyronnet était alors en convalescence: oubliant sa sotte réception, je lui écrivis pour lui offrir mes services soit comme garde-malade, s'il en avait encore besoin, soit comme lecteur, pour le distraire des ennuis de la convalescence, si ses yeux, habituellement mauvais, ne lui permettaient pas de lire lui-même; il me fit répondre par son fils qui venait d'arriver, et le billet, que j'ai conservé, est dans les meilleurs termes; oncques depuis cependant je n'ai eu signe de vie de sa part. Il se guérit et ne remercia aucun de nous de l'intérêt qu'on lui avait témoigné : loin de là, j'ai su par un bavardage de cet imbécile de Delpit, qu'il se plaignait amèrement de *l'abandon où nous l'avions laissé dans cette circonstance*..... Enfin, il étendit sa ridicule humeur jusqu'à défendre aux personnes de sa famille toute espèce de rapports avec les nôtres, et, depuis cette époque, sa belle-sœur et son fils passent auprès de ma femme, de la princesse et des autres personnes de nos familles sans même les saluer. Il y a de ce côté-là plus de bêtise que d'impertinence; mais, de la part du chef qui donne de pareilles consignes, il y a *sottise* ou *folie;* l'esprit et le talent d'écrire n'excluent ni l'une ni l'autre.

Cette conduite de M. Peyronnet est tellement

étrange, que nous lui soupçonnons une cause relative aux ordonnances. Déjà depuis longtemps ses amis racontent à qui veut les entendre : « que « les ordonnances ont été faites *malgré lui*, et « qu'après la première faute il indiqua des moyens « infaillibles de dompter la révolte ; mais qu'on ne « voulut pas le croire, et qu'ainsi il se trouve « victime de sa fidélité envers le Roi et de la « stupidité de ses collègues..... »

Tout cela est faux : M. Peyronnet a été l'un des principaux auteurs de la fatale mesure du 25 juillet ; Chantelauze et lui n'entrèrent au ministère que *pour la conseiller et la prendre ;* aussi se partagèrent-ils le travail, Chantelauze fit le rapport et Peyronnet rédigea les ordonnances dont il soutint la discussion dans le conseil. L'ordonnance électorale, notamment, est tout entière à lui, car peu de dispositions furent modifiées dans le projet qu'il en apporta.

Quant aux mesures d'exécution, il eût été impossible de se montrer plus nul que ne le fut le ministre gascon dans les trois malheureuses journées : il ne fit pas une proposition, il n'indiqua pas un moyen de résistance ; c'est une vérité dont nous fûmes tous d'autant plus frappés, que nous attendions beaucoup de son expérience, et qu'il avait été

appelé au ministère principalement comme homme *d'action*. Je ne citerai qu'un fait à cet égard, mais il est frappant : à Trianon, au moment où tout paraissait désespéré, je parvins, après mille instances, à faire délibérer mes collègues (sauf le prince qui préparait son départ) sur un mémoire que j'avais remis au Dauphin la veille, portant proposition au Roi de se retirer à Tours, tandis que le Dauphin intercepterait les communications de Paris en occupant les deux rivières et les routes avec les 25,000 hommes et l'artillerie formidable dont on pouvait encore disposer; de transférer dans cette ville de Tours le siége du gouvernement; d'y appeler le corps diplomatique, et d'y convoquer les chambres pour délibérer sur les mesures à prendre pour réprimer la révolte de Paris. Ces propositions furent adoptées : Chantelauze, Montbel et moi, nous nous chargeâmes de dresser les projets d'ordonnance et les instructives circulaires, et nous priâmes Peyronnet de rédiger une proclamation du Roi *aux Français*. Chacun se mit à la besogne; lorsque nous eûmes terminé, Montbel, Chantelauze et moi, nous demandâmes à Peyronnet où il en était. Il avait déjà écrit *Français!!*

Voilà des faits dont six d'entre nous peuvent

attester l'exacte vérité. Que dira Peyronnet quand cela sera connu?

La camaraderie littéraire s'est emparée de cet homme pour en faire un héros, un homme de Plutarque; on ne parle que de son courage, de sa noble fierté devant la chambre des pairs lors du procès où d'*accusé il se fit accusateur*..... C'est pousser loin l'impudence! Qu'on lise son plaidoyer, dans lequel il flatte ces misérables coquins de pairs et se met presque à genoux devant eux; cette apologie, faite en de telles circonstances et en violation de la promesse que nous nous étions faite de ne rien dire, est-elle un acte de courage?

C'est une belle chose que l'intrigue et le *savoir faire!!!*

Le lundi 26 juillet au soir, lorsqu'on chercha le ministre de l'intérieur pour prendre ses ordres sur les premiers symptômes de l'insurrection, on le trouva dans l'atelier du sculpteur Lemot où il posait pour sa statue; il en est toujours là; il pose constamment et se drape de manière à ne montrer que de belles apparences. L'histoire le peindra-t-elle comme il veut être vu? Il y aurait fort à dire.

cour de cassation, je casserais *tous* les arrêts de condamnation rendus contre eux.....

A cela je réponds : distinguons.

Comme juge ou comme juré, ma conscience me permettrait de déclarer *non coupables* tous les faits purement politiques imputés aux légitimistes ; car, en effet, selon mes convictions, loin d'être *coupables*, ces faits constituent l'accomplissement d'un devoir, et je ne ferais qu'apprécier *consciencieusement* ce qu'il me serait donné d'apprécier : *la moralité des faits*.....

Comme membre de la cour de cassation, le devoir est bien différent; il ne s'agit plus *d'apprécier des faits*, mais de vérifier l'observance des formes et la juste appréciation de la loi à des faits irrévocablement caractérisés. Dans cette position, je ne crois pas qu'il soit permis au magistrat de faire entrer dans la balance les sympathies politiques qui peuvent exister entre lui et les condamnés.

Cette distinction a donné lieu à la plus vive controverse, et après avoir bien crié, nous sommes restés, selon l'usage, plus fermes que jamais dans nos convictions respectives.

J'ai encore eu le tort de m'emporter et de mettre de l'aigreur dans mes répliques. Fatal défaut!!

Les journaux nous ont donné ce matin le discours prononcé par M. de Kergorlay (Florian) devant la cour d'assises de Paris, dans son procès au sujet d'une lettre insérée par lui dans la *Quotidienne* du 12 novembre dernier; j'ai lu dans ce discours le passage suivant :

« Pour ma part, lorsque les ordonnances (du 25 « juillet) parurent, j'en fus frappé comme d'un « événement funeste.

« Celle qui substituait aux lois électorales un « nouveau mode d'élection des députés me parut « ouvertement contraire à l'article 35 de la charte.

« Celle qui cassait une chambre des députés « avant même qu'elle se fût rassemblée, me sembla « contraire, sinon au texte de la charte, du moins « à son esprit.

« Celle enfin qui suspendait la liberté de la « presse périodique ne m'aurait semblé conciliable « avec l'état de la législation qu'autant qu'elle « aurait pu, dès l'ouverture de la session sui- « vante, être soumise à la révision d'une chambre « constitutionnellement élue.....

« On peut penser, et c'est ce que je pense moi- « même, qu'en tout cas il valait mieux attendre, « sans sortir des voies constitutionnelles, le refus « de l'impôt; qu'alors le Roi, mieux assuré d'être

« et de paraître irréprochable, se serait présenté « à la nation avec bien plus d'avantage, pour « obtenir d'elle, à défaut du vote d'une chambre « mal disposée, les subsides nécessaires pour « pourvoir aux besoins indispensables du pays. »

Tout ce que dit là M. de Kergorlay quatre ans après l'événement, je l'ai dit et longuement développé dès qu'il fut question des ordonnances dans le conseil. A quoi cela m'a-t-il servi ?

Au reste, je crois qu'en définitive M. de Kergorlay a formulé en peu de mots le jugement que l'histoire portera de ces trop fameuses ordonnances, sauf le droit extraordinaire résultant de l'article 14.

LUNDI 17 FÉVRIER.

La journée a été monotone, point de nouvelles, point d'incidents. Nous avons, suivant l'usage, passé la soirée chez le prince à jouer aux échecs. J'ai gagné deux parties à Chantelauze; le prince m'en a gagné une.

Dorénavant, je ne citerai que pour mémoire les journées semblables.

Ma promenade a été mauvaise; j'y suis allé à

quatre heures pour m'y trouver avec le prince, et un épais brouillard nous en a chassés. C'est vers deux heures qu'il faut se promener dans cette saison.

VENDREDI 21 FÉVRIER.

J'ai eu pendant la promenade une vive discussion avec le prince au sujet du mode de délibérer des chambres, et, selon ma détestable habitude, je me suis emporté comme un sot; le soir, nous avons eu tous les trois une autre discussion au sujet de la grande-charte des Anglais et de l'introduction des députés des communes au parlement.

Le prince et Chantelauze ont prétendu que c'était Montfort, comte de Leycester, qui commandait les barons auxquels Jean fut contraint d'accorder la grande-charte, et qu'on ne savait comment et à quelle époque les communes étaient entrées au parlement. De mon côté, j'ai soutenu fort et ferme que ce fut Leycester (Montfort), beau-frère de Henri III, roi d'Angleterre, qui, à la suite d'une révolte dont il s'était fait le chef contre le prince, fit admettre au conseil commun, qui prit alors le nom de parlement, des députés des bourgs et villes, et

deux chevaliers par comté, ce qui fut l'origine de la chambre des communes. J'ai soutenu une demi-heure que ce même Simon de Leycester n'avait nullement figuré parmi les barons révoltés contre le roi Jean, et que par conséquent il n'eut aucune influence sur la confection de la grande-charte, qui fut faite près de cinquante ans avant lui.

J'avais cent fois raison, mais je l'aurais eu bien plus encore si je ne m'étais pas ridiculement emporté. Maudit défaut! Il y a vingt-cinq ans que je fais d'inutiles efforts pour m'en corriger. Je crois qu'il y faut renoncer.

VENDREDI 28 FÉVRIER.

Je suis allé faire visite au comte de Polignac; il m'a conté une curieuse anecdote au sujet du maréchal Macdonald.

Le samedi 31 juillet, il passa à Fontainebleau accompagné de son gendre, M. Rochedragon, et du colonel d'Agoult; d'après ce qu'il a dit au comte de Polignac, il allait offrir au Roi ses services et son *inébranlable dévouement*. Il était alors neuf ou dix heures du matin. Dans la soirée, le comte de Polignac apprit que le maréchal était re-

venu à Fontainebleau ; il courut après lui et voici mot pour mot ce que lui conta le vieux guerrier : « Lorsque j'arrivai à Essonne ce matin, je mis pied « à terre et montai la côte à pied pendant qu'on « changeait les chevaux ; ma voiture m'avait re- « joint et j'allais remonter lorsque je vis accourir « sur la route un homme qui m'appelait : monsieur « le maréchal ! monsieur le maréchal ! Je m'ar- « rêtai : c'était M. Salvandy ; il me dit que je faisais « une course inutile, parce que je ne trouverais « plus le Roi ni à Versailles, ni à St-Cloud. Ce « matin, m'ajouta-t-il, j'ai rencontré à Versailles « le général Bordesoulle qui commandait la grosse « cavalerie formant l'arrière-garde du corps qui « était en marche avec le Roi sur Rambouillet, il « m'a engagé à déjeûner ; mais pendant que nous « étions à table, un grand tumulte l'a obligé de « sortir, il a trouvé des soldats entourés d'une « foule exaspérée qui les menaçait avec violence ; « alors le général est remonté à cheval et se pré- « parait à une vigoureuse défense, lorsque les « autorités ont calmé le peuple, à condition que « la troupe s'éloignerait sur-le-champ : c'est ce « qu'a fait Bordesoulle ; mais toute la population « de Versailles est dans un état d'exaspération im- « possible à décrire. D'après cette nouvelle, j'ai

« rebroussé chemin et je retourne chez moi d'où » j'enverrai demander les ordres du Roi..... »

Neuf jours après (le 9 août), le maréchal Macdonald portait *la main de justice* à la cérémonie dans laquelle Louis-Philippe prêta serment à la charte et fut intronisé par 219 députés (le maréchal duc de Reggio faisait le *connétable* et portait l'épée dans la même cérémonie).

8 MARS.

J'ai eu avec le prince une discussion trop vive au sujet des prétentions que pourrait élever la branche des Bourbons d'Espagne, si nous perdions notre Henri V, contre lequel il m'a dit qu'il a été fait dans ces derniers temps un projet d'assassinat. Il pense que la révocation de la *loi salique* a rouvert tous les droits de cette branche, en supposant même valable la renonciation de Philippe V, et il ajoute que c'était là le motif que le duc d'Orléans donnait à ses protestations en 1830. Je ne comprends pas quelle influence peut avoir ici la révocation de la loi salique, et je maintiens que cette circonstance est absolument indifférente *quant au droit*. Chantelauze est de mon avis. Au reste, je

crois la renonciation de 1713 très-valable, et je pense que, en cas de mort de notre Henri, ce serait la branche d'Orléans qui succéderait.

28 MAI.

M. de Castel-Bajac est venu voir le prince et Peyronnet. Il nous a raconté l'anecdote suivante, relative à Talleyrand :

C'était en 1822; M. de Castel-Bajac et d'autres de la même couleur dînaient chez le vieux diplomate ; on se désolait du mauvais esprit de la chambre des pairs, et on cherchait les moyens de le corriger. « J'en sais un, dit Castel-Bajac ; mais avant de l'indiquer, je demande au prince s'il croit que le Roi puisse valablement renoncer à un droit que lui donne la charte... » — « Non, certes, répond Talleyrand, une telle renonciation serait de toute nullité. » — « Eh bien! ajouta Castel-Bajac, le Roi n'a qu'à rapporter la renonciation qu'il a faite au droit que lui donnait la charte de faire des pairs à vie, et déclarer simplement viagères les pairies de tels et tels que nous connaissons; ce sera déjà une immense amélioration pour un temps assez peu éloigné. » — « Mais mon

cher, reprend Talleyrand, vous supposez une chose qui n'est pas et ne peut être. Le Roi n'a jamais renoncé au droit que lui donne la charte de ne conférer la pairie qu'à vie. » — « Il y a renoncé, réplique Castel-Bajac, et j'ai lu l'ordonnance qui contient cette renonciation. » — « Assurément vous vous trompez, s'écrie Talleyrand. Eh! quel aurait été le ministre assez stupide pour contre-signer une telle ordonnance? » — « Je ne me trompe pas: l'ordonnance est du mois d'août ou de septembre 1815 (1), et elle est contre-signée..... par vous, prince! »

Talleyrand confondu sonne avec force et demande le *Moniteur*, deuxième semestre de 1815. On l'apporte, et l'ordonnance s'y trouva.

A ce sujet le prince de Polignac nous a dit que, à une autre époque, Talleyrand proposa à Charles X de *révoquer purement et simplement la charte.*

« Le Roi a octroyé cette charte, dit-il, le Roi peut la reprendre puisqu'on en abuse pour saper le pouvoir royal. » Le prince nous a dit tenir ce fait de la bouche de Charles X lui-même.

(1) 19 août 1815, article 2.

DIMANCHE 8 JUIN.

Le prince m'a appris hier le mariage du jeune Peyronnet; il épouse, dit-on, une demoiselle anglaise, jolie et riche, dont la mère est liée d'amitié avec la princesse. En attendant l'épithalame, le *voisin* farcit de ses vers tous les journaux : l'*Écho* d'hier contenait une grande pièce de grands alexandrins adressée à M. de Bonald; c'est une dissertation philosophique et théologique sur l'âme et l'autre vie, accompagnée d'une lamentation sur les malheurs qui ont accablé et accablent le poète. Cet homme parle sans cesse de sa *ruine* et il a 30,000 francs de revenu; il fait retentir tous les journaux de ses plaintes et du *courage* avec lequel il supporte ses revers. Le vrai courage souffre en silence et ne fait pas tant d'étalage.

SAMEDI 14 JUIN.

Il s'est passé tout à l'heure une chose bizarre entre Chantelauze et moi. Hier je lui exprimais le désir que j'avais depuis longtemps d'écrire à

Charles X et mon regret de ne l'avoir pas fait encore ; et vous, ajoutai-je, vous n'avez pas plus écrit que moi sans doute?... Si, répondit-il, j'ai écrit. — Quand donc et à quelle occasion? — Il y a quelque temps et au sujet du petit compte que j'avais à régler..... En disant ces mots, il se lève et se retire.

Ce soir, après la partie d'échecs qui se fait chez moi depuis un mois environ, je lui rappelai ce qu'il m'avait dit hier et lui demandai si le Roi lui avait répondu. D'abord il évita de me répondre et me parla tout à coup d'autre chose : surpris de cette étrange réticence, je réitérai ma question. Voici mot à mot la réponse : « *Oui et non*,..... il s'agissait *d'un petit compte*... » Puis, pour éviter sans doute de nouvelles questions, il s'est levé et est sorti.

Cette dissimulation me blesse : il y a longtemps que j'ai à me plaindre du défaut de franchise de cet homme et du prince. Y a-t-il entre eux quelque sotte intrigue qu'ils veulent me cacher? A la bonne heure ; mais alors qu'ils restent de leur côté et moi du mien. Dans la triste position où nous sommes, il conviendrait peut-être qu'il y eût plus d'abandon et de confiance réciproque. Puisque nous ne pouvons en venir là, il vaut mieux que nous vivions séparés, autant que la prison le permet, et

dès demain je romprai tous les rapports que j'ai eus jusqu'à présent avec eux.

DIMANCHE 15 JUIN.

J'ai exécuté ma résolution d'hier ; sous le prétexte d'une mauvaise disposition, je me suis fait servir à dîner dans ma chambre et j'ai renvoyé le jeu d'échecs au prince, en faisant prier ces messieurs de m'excuser si je ne les recevais pas ce soir. Voilà la scission opérée : je rencontrerai Chantelauze une fois par semaine à la messe et le prince tous les jours à la promenade ; j'aime cent fois mieux cette manière de vivre qu'un commerce journalier avec des gens qui ne m'inspirent (et ne m'accordent sans doute) aucune confiance.

SAMEDI 21 JUIN.

M. de Rességuier m'envoya hier deux jolis albums, dont l'un à sa femme avec prière d'y inscrire mon nom à la suite des noms de Chantelauze, Lamartine, Peyronnet, etc., etc.. etc. Je les lui ai renvoyés ce matin : dans le sien, j'ai écrit

une demi-page sur les amis fidèles au malheur; dans celui de madame, j'ai mis un petit dessin lavé à la sépia, représentant un saule-pleureur à côté d'un tombeau. Il est venu me remercier et me faire ses adieux. Il avait obtenu la permission de nous voir tous les quatre, sans limitation pour les uns plutôt que pour les autres, pendant un mois; le commandant Delpire a, de son autorité privée, limité le nombre de ses visites et de celles de sa femme à *deux* pour le prince, Chantelauze et moi.

Il m'a raconté des anecdotes curieuses : on a dit dans les journaux salariés que la société du faubourg St-Germain se rapprochait de la cour. Le fait est faux. Voici ce qui s'est passé à cet égard : dans un bal chez un ambassadeur, M^lle^ de Béthune accepta une invitation de danser avec le duc de Chartres; depuis ce moment, elle ne danse plus avec aucun jeune homme de la société du noble faubourg, tous se sont promis de ne plus l'inviter.

La jeune duchesse de La Trémouille fut obligée par la famille de son mari de se faire présenter; en sortant des Tuileries, elle courut se déshabiller et se fit conduire chez M^me^ de Bellissent, où il y avait une réunion assez nombreuse; aucune de ses amies ne lui adressa la parole, et, après une demi-

heure d'un embarras inexprimable, elle fut obligée de se retirer.

Il m'a aussi parlé de M. de Chateaubriand qu'il connaît beaucoup. Il est très-vrai que la marotte du grand homme est d'exceller dans la versification, et qu'il se trouve profondément blessé de l'obstination du public à ne le trouver poète qu'en prose. Au reste, il n'y a rien de moins brillant dans la conversation que l'auteur d'Atala. Sa prétention à l'effet et le soin qu'il veut mettre à ne parler qu'en *style lapidaire* fait qu'il ne dit presque rien, et que, à force d'affectation, le peu qu'il dit est souvent inintelligible et parfois presque niais. On m'avait déjà dit que, pour écrire une invitation à dîner, il brouillait tout un cahier de papier. A la tribune, il ne saurait pas improviser les motifs de la plus simple opinion, et M. Rességuier assure plaisamment qu'*il demande la parole* par écrit.

MERCREDI 2, JEUDI 3 JUILLET.

L'ordonnance qui convoquait les chambres pour le 20 août est rapportée, et la réunion est indiquée au 31 juillet. On dit qu'immédiatement après la séance d'ouverture, la session sera prorogée au

mois de décembre. Là-dessus grands cris de l'opposition : « Ce sera une violation de la charte qui « veut que, en cas de dissolution, une nouvelle « chambre soit convoquée dans les trois mois; « or la nouvelle chambre n'existera légalement « qu'après la vérification des pouvoirs et la déclaration qu'elle est constituée; proroger avant « l'accomplissement de ces formalités, ce serait « violer la charte; il en résulterait que le pays « serait plus de trois mois sans chambre, et le « pays peut-il vivre sans chambre?.... »

Je crois ces raisonnements faux et pour cause; mais ce qui m'amuse fort, c'est d'entendre le prince donner à plein dans cette belle argumentation et soutenir que, en effet, jusqu'à vérification des pouvoirs il n'y a pas de chambre; il n'y a que des *hommes élus* et *non encore députés*, car c'est la vérification des pouvoirs qui consacre l'élection et donne le caractère, etc., etc., etc.; *donc proroger avant vérification, c'est violer la charte.*

A merveille! mais *dissoudre* serait bien autrement violer cette sainte charte; or qu'avons-nous fait, nous, en 1830? Qui a conseillé de dissoudre les *hommes élus* qui *n'étaient pas encore députés*, qui par conséquent *ne formaient pas une chambre?*.... Il faut convenir que les auteurs des ordonnances

du 25 juillet 1830 sont d'habiles hommes d'état, et surtout des hommes d'une belle constance politique !!..

VENDREDI 1er AOUT.

Les journaux du midi ne tarissent pas sur la popularité dont Berryer est enivré; nous voilà revenus aux ovations de 1822 à 1827; seulement ce sont d'autres triomphateurs. L'*alliance* paraît tout à fait cimentée dans ces réunions; on dit qu'à un grand banquet, donné à Berryer, les couleurs rouge et blanc brillaient partout réunies, et le journal royaliste, en signalant ce fait, s'écrie avec jubilation : *La réforme a donc un drapeau, et maintenant il faudra compter avec elle...* C'est bien ! 1815 et 1793 se donnent l'accolade; les bourreaux et les victimes s'embrassent; Berryer s'enrôle sous le drapeau rouge, et les disciples de Robespierre s'affublent de la cocarde blanche : touchante sympathie ! admirable fusion ! Nous verrons marcher dans un accord parfait *la monarchie légitime et la république !...* Des simples croyaient que ces choses-là étaient aussi incompatibles entr'elles que le feu et l'eau : erreur grossière ! A l'aide d'un

seul mot, du mot... *réforme*, nous aurons en France un gouvernement qui s'appellera *monarchie-légitime république...*; ô progrès des lumières!

L'inventeur de ce beau système, M. Genoude, ne pouvait pas être moins que le chef suprême d'un parti si sagement organisé; aussi est-ce chez lui que les députés légitimistes ont tenu leur réunion préparatoire, la veille de la séance royale.

SAMEDI 16 AOUT.

J'ai chargé M. Billot d'une lettre pour le Roi; il y a bien longtemps que je me reprochais de n'avoir pas rempli ce devoir, et je suis fort aise d'en avoir trouvé l'occasion. Voici ce que j'ai écrit :

« Sire, profondément touché des bontés dont le « Roi daigna m'honorer, j'éprouve depuis long- « temps le besoin de mettre aux pieds de Sa Majesté « l'hommage de ma vive reconnaissance. Dans « d'autres temps j'aurais osé ajouter à cet hom- « mage l'assurance d'un dévouement qu'aucun « revers ne saurait ébranler; mais frappé de « stérilité et désormais inutile, ce dévouement « n'est plus digne de se montrer à d'augustes « regards.

« Le Roi ne repoussa pas, l'an dernier, la « prière qu'eut l'honneur de lui soumettre en mon « nom M. de Montbel, relativement à la publi- « cation du journal que j'ai tenu des travaux du « ministère dont j'ai fait partie, cette publication « qui m'offrirait le double avantage de démentir une « foule de calomnies et de révéler plus d'un mot « heureux du Roi et de Monseigneur le Dauphin. « Je ne me permettrais jamais de la faire sans y « être formellement autorisé par Sa Majesté: « oserai-je de nouveau supplier le Roi de vouloir « bien me faire transmettre ses ordres à cet égard?

« Je suis avec le plus profond respect, et le « Roi me permettra d'ajouter avec l'attachement le « plus inaltérable, Sire, de etc. »

LUNDI 16 A DIMANCHE 22 FÉVRIER. 1835.

Nous avons eu, hier soir, une scène déplorable.

Chantelauze, à propos d'une mauvaise plaisanterie du prince sur les faux témoins, lui a fait une querelle de la dernière violence en présence des domestiques qui nous servent à dîner. Voici le détail que je veux conserver :

On avait envoyé au prince des oranges de Mille-

mont; il me proposa de les goûter et de me convaincre qu'elles valaient bien celles de Ranville. Je trouvai que c'étaient des bigarades fort amères: *Les vôtres ne valaient pas mieux, dit le prince..... Heureusement, répliquai-je, que j'ai un témoin; qu'en dites-vous Chantelauze?*

Chantelauze déclara que mes oranges étaient très-bonnes.

C'est cela, dit le prince, *faites venir des témoins de votre pays.*

Je répondis à cette sotte raillerie sans me fâcher et nous parlâmes d'autre chose. Un demi-quart d'heure après, Chantelauze, qui s'était ravisé, dit au prince : « Monsieur de Polignac, lorsque Ran-
« ville a invoqué mon témoignage, vous lui avez
« dit de faire venir des témoins de Normandie.
« Avez-vous prétendu par là faire une allusion
« offensante pour moi?

« Non, sans doute, répond le prince.

« Cela suffit, reprend l'autre, j'admets votre ré-
« tractation, et je suis bien aise de vous dire
« que, si je pouvais vous supposer une intention
« offensante, je saurais vous relever comme il
« convient. »

Qu'appelez-vous rétractation, dit le prince; *je n'ai besoin de rien rétracter, j'explique seulement.*

Là-dessus Chantelauze s'irrite, dit de gros mots, lâche un ou deux jurons et fait entendre qu'il a de plus graves motifs de se plaindre de la conduite du prince, *qui, d'accord avec Peyronnet, s'applique à rendre plus pénibles les horreurs de sa captivité (à lui Chantelauze), de sa pauvreté.*

Démentis, demandes d'explications, protestation qu'on expliquera quand il en sera temps, colère, presque fureur de la part de Chantelauze et même gestes menaçants : voilà cette scène.

Ne pouvant l'arrêter au début, je fis sortir les domestiques; mais il était trop tard.

Il y a dans tout cela des causes que je ne puis pénétrer. Depuis plusieurs semaines, Chantelauze ne vient plus le soir chez le prince faire la partie d'échecs, et il est évident qu'il a ou croit avoir contre celui-ci des motifs de plaintes *très-graves.* De son côté, le prince affirme qu'il n'a rien dit ni rien fait que d'obligeant pour notre compagnon. Il y a là-dessous quelque cancan, quelque mauvais rapport, et je soupçonne fort Delpire d'en être l'auteur.

intérêt aux Bourbons, et sentait parfaitement qu'un traité quelconque avec Napoléon n'aurait de durée qu'autant de temps qu'il en faudrait à la France pour se mettre en état de reprendre l'offensive; mais les autres souverains étaient très-déterminés à ne rien faire pour la dynastie ancienne.

Enfin, après bien des protestations stériles, Alexandre finit par dire au prince de Polignac: « Il m'est absolument impossible de revenir sur « ce qui a été décidé; mais voici ce que je puis « faire : je vais donner l'ordre à mon plénipoten- « tiaire (c'était le prince Rasonowski) de prendre « dans ses relations avec M. de Vicence le ton de « hauteur d'un vainqueur qui veut bien traiter « avec un vaincu; peut-être l'orgueil de Napoléon « se révoltera-t-il et l'entraînera-t-il à rompre la « conférence. Alors je vous promets de pousser « vivement la guerre, et peut-être amènera-t-elle « des chances favorables aux Bourbons. »

Cette ligne fut exactement suivie. Napoléon, blessé des hauteurs du prince Rasonowski, repoussa avec violence le traité qu'il était près de signer, et ce fut alors qu'il fit sa fameuse pointe sur Reims, pour attirer sur lui les ennemis et les éloigner de Paris. Le prince de Schwartzemberg, commandant général des troupes con-

fédérées, fut complètement dupe de cette manœuvre et voulut le suivre. Alexandre s'y opposa formellement, et déclara que si le prince de Schwartzemberg persistait dans son plan, il allait, lui Alexandre, se mettre à la tête de ses 80,000 russes et les mener directement à Paris. Le prince fut obligé de céder ; toute l'armée marcha sur Paris, et le sort de Napoléon se trouva décidé. L'opinion des parisiens, habilement préparée en faveur des Bourbons, se manifesta, lors de l'entrée des alliés, avec assez d'ensemble pour qu'Alexandre se crût autorisé à prendre des engagements qui étaient déjà dans son cœur.

Quant à cette opinion de Paris et à la manifestation qui eut lieu d'une manière assez générale, il y a à faire une observation que je n'ai vue nulle part, et qui explique peut-être la presque unanimité apparente qui sembla demander aux alliés le rétablissement des Bourbons. Les dispositions des souverains à l'égard de Napoléon étaient inconnues du public; il paraissait si naturel qu'ils voulussent détruire l'homme dont ils avaient tant à se plaindre qu'on était à mille lieues de soupçonner la possibilité d'un traité entre eux et lui. Personne non plus ne croyait que les étrangers songeassent à courir les dangers d'une

longue minorité avec le roi de Rome, Napoléon vivant. Dans ces dispositions d'esprit, tout le monde croyait que les étrangers venaient pour les Bourbons, et l'entrée en France de Monsieur avait fait de cette croyance une certitude. Il résulta de là qu'au moment où les souverains alliés entrèrent à Paris, on crut généralement que le rétablissement des Bourbons était un fait déjà accompli, et une foule de gens qui n'auraient pas voulu de ces princes s'ils avaient été libres de choisir, ne voyant aucun moyen de les repousser, crièrent plus fort que les autres : *Vive Louis XVIII!*.....

De tout cela que résulte-t-il? Qu'il est faux que les étrangers aient envahi la France en 1814 *dans le but de rétablir les Bourbons;* mais qu'il est vrai que, sans l'opiniâtreté de Napoléon à défendre une cause perdue, et par conséquent sans le triomphe des armes étrangères, les Bourbons n'auraient pas remonté au trône en 1814.....

VENDREDI 1er MAI.

M. Chantelauze m'a fait à la promenade les querelles les plus absurdes. C'est chose à revoir.

SAMEDI 2 ET DIMANCHE 3 MAI.

Ma femme m'a mandé hier que le vieux M. Le Camus, mon voisin de Ranville, s'offre pour servir d'ôtage ici à ma place, si on veut me permettre d'aller passer quelques mois chez moi; brave homme!

MERCREDI SOIR 6 MAI.

Le prince vient de me conter une démarche de Chantelauze bien extraordinaire.

La querelle qu'ils avaient eue ensemble à dîner, le 21 février, avait d'abord paru oubliée, et il avait continué de venir dîner avec nous; mais, à compter du 12 mars, il se fit servir à cinq heures et nous ne le vîmes plus. Le prince prétendit que cette rupture était occasionnée par l'indiscrète publication de la *France* au sujet des ordonnances, mais je ne pouvais le croire. Vendredi dernier, quand je le rencontrai à la promenade, je l'abordai comme si je l'avais vu la veille et lui demandai de es nouvelles; sa réponse brusque, son air furieux

m'étonnèrent : — Eh quoi ! lui dis-je, est-ce qu'il s'agit entre nous d'une brouille sérieuse ? — Oui, me répondit-il, et avec vous plus qu'avec aucun autre. — Avec moi ! Eh ! que vous ai-je donc fait ? — Cette publication que vous avez fait faire par la France... — Eh bien ! cette publication a été faite malgré moi ; mais, d'ailleurs, il n'y a pas un mot dont vous ayez à vous plaindre. — Les faits que vous rapportez ne sont pas tous exacts, et vous vous êtes servi d'expressions malveillantes pour moi. — Je n'ai rien dit qui ne fût très-exact, et mes expressions n'ont rien de blessant pour vous. Au reste, je vous le répète, cette publication n'a eu lieu que par une indiscrétion du journaliste et contre ma volonté. — Vous ne l'avez pas désavouée. — Je ne pouvais désavouer ce que j'ai réellement écrit, mais le journaliste lui-même a déclaré qu'il avait commis une indiscrétion en publiant cet écrit qui lui avait été communiqué tout à fait confidentiellement.

En ce moment, faute de bonnes raisons, Chantelauze me dit je ne sais quelle grossière injure.

Heureusement il était à quatre pas de moi et un éclair de réflexion me fit remarquer que nous étions sous les yeux de trois factionnaires et de

deux gardiens trop éloignés pour nous entendre, mais pouvant très-bien voir tous nos mouvements. C'en est trop, lui dis-je, si vous ne m'inspiriez plus de pitié que de colère, vos insolents propos recevraient un châtiment immédiat, mais je saurai plus tard vous en faire rendre compte..... Tant que vous voudrez, s'écria-t-il..... A la bonne heure, repris-je, jusque-là tout ce que je veux encore vous dire, c'est que vous êtes un sot.....

Là-dessus nous nous quittâmes.

Or voici ce que j'ai appris du prince, ce soir :

Mercredi 11 mars, Chantelauze fit appeler le commandant du château pour le prier de l'autoriser à se faire servir à dîner à une autre heure que celle fixée pour nous, et lui donna pour motif son désir de s'isoler le plus possible; *car,* dit-il, *le château est un foyer d'intrigues qui répugnent à un homme de bien.....* Le commandant, non-seulement lui accorda sa demande, mais se hâta de faire son rapport au ministre de la guerre et de la démarche du susdit Chantelauze et du motif, le besoin de l'isoler du *foyer d'intrigues qui répugnent à un homme de bien.*

Le premier résultat de cette honnête dénonciation du Chantelauze a été fort désagréable pour le prince. Le ministre, supposant qu'il s'agissait d'in-

trigues politiques, et au fait il ne pouvait guère songer à autre chose, s'est empressé de retirer les autorisations permanentes de communiquer accordées à Vertamy et à Lavillette, tuteurs onéreux des enfants Polignac.

A ce sujet, le prince m'a dit un mot curieux du frère de Chantelauze : le lendemain de la ridicule querelle du 21 février, ce frère fut voir la princesse, lui exprima tout son regret de ces malheureuses dissentions auxquelles il était lui, *comme frère de Chantelauze, presque obligé de s'associer*, et eut la bonhomie d'ajouter *que tout cela était causé par des intrigues vraiment inexplicables.* Or, les faits principaux de ces *intrigues* résultent de ce que M. Capefigue, dans son dernier volume de l'*Histoire de la Restauration*, a dit des choses fort désagréables de M. Chantelauze, et que, *selon toute apparence, c'est le prince qui a fait faire et payé ce travail*..... Il est vrai que le Capefigue dit vingt fois plus de mal du prince que de Chantelauze ; mais il n'importe, celui-ci n'en veut pas démordre, c'est le prince qui a payé pour se faire injurier. Un autre fait, c'est qu'il y a deux ou trois ans le journal du Calvados, l'*Ami de la Vérité, parla de Chantelauze*..... C'est vrai, il dit en propres termes : *M. Chantelauze est certainement l'un*

des hommes de France qui connaissent le mieux l'histoire de leur pays.....

Ne voilà-t-il pas de belles *intrigues* et des choses bien *répugnantes pour un homme de bien?*.....

Au demeurant, cette dénonciation d'intrigues est très-grave, et si ce n'est pas un acte de démence, c'est une lâcheté et une infamie dont il faudra un jour que son auteur rende compte.

20 JUIN.

Il n'y a aucune nouvelle à noter aujourd'hui.

Hier soir, vers six heures, pendant que je faisais ma promenade avant dîner, Chantelauze est venu me trouver, il était fort souffrant : après avoir fait quelques pas, il m'a exprimé combien l'isolement dans lequel il vivait lui devenait pénible, et combien il désirerait se rapprocher du prince et même de Peyronnet. — Je ne puis, lui ai-je répondu, vous servir auprès de celui-ci, et, d'ailleurs, comme il s'est *brouillé* avec nous sans aucun motif apparent, je ne conçois pas trop la possibilité d'un raccommodement; quant au prince, il est si doux, si bon, que, malgré vos torts envers lui, pour peu

que vous en exprimiez le désir, je me fais fort de l'amener chez vous dès ce soir.

Là-dessus, Chantelauze est convenu que la captivité avait cruellement aigri son caractère, qu'il le sentait et qu'il était prêt à reconnaître qu'il avait eu des torts envers le prince comme envers moi.

Après quelques explications, il a été convenu que je parlerais au prince d'un rapprochement, et que, s'il y consentait, Chantelauze irait le voir.

Comme je l'avais prévu, dès le premier mot le prince s'est empressé d'accueillir la proposition du raccommodement, et, après le dîner, il est venu avec moi chez Chantelauze. Ils se sont embrassés et tout a été terminé.

Ce matin, à onze heures, Chantelauze est entré chez moi; après quelques mots insignifiants, il m'a demandé ce que je pensais sur l'état de la politique, puis il a ajouté : *La Restauration est faite..... Henri V va rentrer..... Il n'y a plus qu'à faire un signe..... Par exemple, je ne suis pas sûr si ce sera à M^me^ de Berry ou à M^me^ la Dauphine que le pouvoir sera remis.....*

Ce sujet épuisé, faisant un retour sur lui-même, il m'a dit : *Il existe contre moi une étrange conspiration....; depuis quatre mois, je n'ai reçu aucune nouvelle de ma famille....; toute ma correspondance*

est arrêtée..... Aussi depuis quarante jours j'ai cessé d'écrire..... Je lui ai demandé alors s'il n'avait eu aucune nouvelle de l'arrivée de son frère, parti il y a six semaines ou deux mois? Voici sa réponse : « J'ai reçu deux lettres censées de lui, et, « en effet, l'écriture paraissait bien être la sienne; « mais, dès les premiers mots, j'ai reconnu que « c'était une œuvre de police; évidemment elles « n'étaient pas de mon frère, dont on avait contre- « fait l'écriture à merveille, et j'aurais été, en « effet, désespéré que le contenu de ces lettres eût « été de lui; je les ai jetées au feu et n'ai pas « répondu..... »

Ne voulant pas contrarier trop brusquement cette étrange idée, je lui ai dit que, s'il le désirait, moi dont la correspondance passait librement, je prierais un de mes amis de Lyon de voir sa famille et de nous donner des nouvelles de ses enfants : *Non*, m'a-t-il répondu, *c'est inutile, du moment que vos lettres feraient mention de moi, elles ne passeraient pas..... Je vous le dis, il y a un système de persécution effroyable ourdi contre moi.*

DIMANCHE 28 JUIN.

Hier matin, M. Chantelauze est entré chez moi et m'a tenu mot pour mot ce discours : « Je viens « de recevoir encore une lettre de la police ; elle « est sous le nom d'une vieille dame de 70 ans, ma « plus ancienne et meilleure amie, dont on a très- « bien imité l'écriture. Cette lettre contenait non « pas des injures, la fraude eût été trop facile à « reconnaître, mais des insinuations offensantes- « énormissimes, eu égard au caractère de cette « dame et à son amitié pour moi..... Le faux est « évident..... J'ai jeté cette lettre au feu et n'y « répondrai pas plus que je ne réponds depuis six « semaines à celles que la police me fait tenir « comme venant de ma famille..... »

J'ai écrit à M. Rocher avant-hier et l'ai prié de s'informer si Sauzet ne viendra pas nous voir. Je désirerais fort qu'il pût dissiper les étranges idées de son client.

SAMEDI 1er AOUT.

Depuis quelques jours le prince est fort en froid avec moi, sans que je puisse deviner la cause de ce changement. Son fils est venu il y a plusieurs jours, vers l'époque de son arrivée ici, faire visite à Chantelauze et n'est point entré chez moi ; le comte de Polignac nous a fait visite à l'un et à l'autre peu de jours après son arrivée, je la lui ai rendue exactement ; il est revenu aujourd'hui chez mon voisin et ne m'a pas fait le même honneur. En général, il y a toujours eu des préférences marquées du prince envers Chantelauze depuis leur raccommodement, et un froid singulier dans ses relations avec moi. A son aise! je me soucie peu d'une liaison avec gens dont le commerce est si variable et je ne ferai pas d'avances.

Quant à Chantelauze, je n'ai qu'à m'en louer depuis notre rapprochement; s'il avait été toujours aussi communicatif, nous aurions formé une étroite liaison.

26 AOUT.

M. Chantelauze a fait insérer dans la *Quotidienne*, la semaine dernière, une lettre pour repousser toute solidarité dans les ordonnances de 1830, autres que celle de la presse à laquelle seule s'applique son rapport que les feuilles libérales ont vingt fois cité comme le préambule de toutes les ordonnances d'alors. Il y a dans cette lettre une phrase qui m'étonne; il dit : *La pensée du coup d'état, dans les formes qu'il a été exécuté, ne m'appartient pas.* Il m'a dit plusieurs fois qu'il n'était entré au ministère qu'*à la condition* qu'on prendrait les mesures réalisées par les ordonnances du 25 juillet; la pensée du coup d'état lui appartient donc; il est vrai qu'il ajoute *dans les formes qu'il a été exécuté;* ceci demanderait à être expliqué, mais je suis si fatigué de toute cette affaire que je ne lui en ai rien dit.

JEUDI 29 AOUT.

Le prince m'a conté, avant-hier, un fait assez curieux qu'il m'avait déjà dit, mais que peut-être

je n'ai pas recueilli, et qui pourtant en vaut la peine. Pendant notre procès, Martignac lui assura que, peu de jours avant les ordonnances du 25 juillet, M. de Peyronnet était en conférences très-suivies avec Laffitte (et peut-être d'autres députés de la même couleur), sur la question de savoir s'il ne serait pas possible de former un ministère de coalition dans lequel entreraient et Laffitte et le susdit Peyronnet.

Le prince m'a affirmé que le Roi et encore moins lui, le prince, n'avaient aucune connaissance de cette étrange négociation.

DE DIMANCHE 27 A JEUDI 31 DÉCEMBRE.

Chantelauze est encore brouillé avec le prince. Celui-ci descendait tous les soirs faire une partie d'échecs; Chantelauze lui a tout simplement fait dire, mardi matin, qu'il avait à travailler : c'était un prétexte. Il avait si peu à faire que, le soir du même jour, il m'engagea, comme d'usage, à entrer en descendant de dîner et à faire une partie: nous avons continué depuis. Le prince ne sait quelle peut être la cause de cette étrange conduite dont il est d'ailleurs fort blessé; je crois

que cela vient de quelque petite brouille entr les dames.

Ne voulant pas prendre parti dans ces querelles de ménage, j'ai dit hier à Chantelauze que dorénavant j'irais après le dîner faire d'abord une partie avec le prince, et qu'ensuite je descendrais achever la soirée chez lui ; j'ai commencé ce soir.

Le prince m'a conté une plaisante démarche de notre camarade : il avait exprimé dans ces derniers temps un vif désir de voir Vertamy et prié instamment le prince de l'avertir quand celui-ci viendrait. Je crois qu'il voulait le faire s'expliquer catégoriquement sur la prétendue proposition d'un ministère dans le gouvernement actuel : le prince avertit, en effet, Chantelauze du jour où Vertamy viendrait, et, le matin de ce même jour, Chantelauze fit appeler Delpire, et lui dit qu'il avait voulu lui déclarer à lui, Delpire, *que personne au monde ne pourrait le faire changer d'opinion*, lui Chantelauze. Le gros butor ne comprit rien à cette déclaration, et il faut convenir que plus malin que lui n'y aurait pas compris davantage, mais, en bon instrument de police, il fit rapport du tout à son ministre.

Voilà une année finie encore, et une pénible année, c'est la septième bien dure pour moi ; de-

puis le mois de janvier 1829, ma femme et moi nous n'avons éprouvé que des revers, et de cruels chagrins nous ont frappés; cette mauvaise veine sera-t-elle enfin bientôt épuisée et le chapitre des compensations ne s'ouvrira-t-il pas?

2 FÉVRIER 1836.

Peyronnet a écrit à la *Quotidienne:* qu'il n'a pas voulu recevoir les médecins, parce qu'il ne demande à personne *ni grâce*, *ni faveur,* NI MÊME JUSTICE. Il faut conclure de là que, si on lui ouvrait la porte, il se garderait de sortir. Cette ridicule jactance rappelle l'obstination plaisante de Barbé-Marbois, qui, déporté à la Guyane, par un arrêté du Directoire, et délivré par Buonaparte consul, ne voulait pas revenir en France à moins que *la même autorité qui l'avait banni ne le rappelât.* Il pensa rester dans les marais de la Guyane.

21 FÉVRIER.

Le prince m'a conté, hier soir, un fait que

j'ignorais, c'est qu'il était, ainsi que son frère, de la conspiration Malet ; voici ce qu'il m'a dit :

« Nous nous trouvâmes avec Malet et l'abbé Lafond dans la maison de santé d'un nommé Dubuisson. Là le plan fut conçu par Malet ; il avait des intelligences avec plusieurs sénateurs qui devaient, au moment de l'exécution, entraîner le sénat à prendre les mesures gouvernementales, car lui ne se chargerait que de culbuter les gouvernants impériaux. De notre côté, nous avions des intelligences avec les royalistes de Paris, qui se seraient tenus prêts à seconder le mouvement. Il était convenu que, aussitôt après le succès, il serait formé un conseil mi-parti de républicains et de royalistes pour diriger l'administration provisoire, et qu'ensuite on se serait entendu comme on aurait pu pour l'organisation définitive. Ma belle-sœur (la duchesse) ayant obtenu notre translation dans une autre maison; nous convînmes avec Malet qu'il nous avertirait au moment de l'exécution, qui d'ailleurs était encore assez éloignée. Cependant Malet se fatigua des retards, et se lança dans l'exécution de son plan sans nous rien faire dire. Avertis par nos amis, nous sortîmes, mon frère et moi, de notre maison de santé qui était au haut de la rue Saint-Jacques, et courûmes

pour rejoindre Malet et ses amis ; mais nous n'arrivâmes à la place Vendôme que pour le voir arrêter par Laborde. Heureusement nous pûmes retourner à notre maison, et notre coopération demeura ignorée. »

LUNDI 22 ET MARDI 23 FÉVRIER.

Enfin voilà un ministère constitué !. . . . . .

Cette combinaison est-elle viable ? Pour un ou deux cas peut-être. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle nous est favorable, et que, selon toute apparence, l'amnistie ne se fera pas longtemps attendre.

Il est temps vraiment qu'on nous tire d'ici; ce pauvre Chantelauze a depuis deux jours une nouvelle lubie : il a cessé de venir dîner avec nous. Depuis quelques semaines il paraissait avoir une dent contre le prince. Il lui avait d'abord interdit sa chambre en lui renvoyant l'échiquier, et à dîner il ne lui adressait pas un mot; avant-hier, il a fait scission complète en se faisant servir à dîner chez lui, et hier il a appelé le commandant pour le prier d'ordonner que dorénavant on lui fît son dîner à part. Sur ce, Delpire lui ayant exprimé

l'espoir que cette nouvelle brouillerie ne serait pas plus longue que les précédentes et ne durerait que quelques semaines. *Celle-ci*, reprit Chantelauze, *c'est pour toujours.*

J'ai su ce matin qu'ayant été hier plus souffrant qu'à l'ordinaire, il avait prétendu que ce redoublement de douleurs venait de son café dans lequel sans doute on glissait quelque substance malfaisante, et, pour éviter ce danger, il a prescrit à la femme Denoyère d'aller chercher elle-même son déjeuner chez Mme Renard, au lieu de le laisser apporter selon l'usage. Qui donc soupçonne-t-il de lui jouer ce mauvais tour?

MARDI 1er MARS.

Ma femme m'a mandé aujourd'hui et j'ai reçu en même temps une lettre explicative de M. Rocher à ce sujet, que mes amis l'avaient déterminée à adresser une demande formelle *au président du conseil*, tendant à obtenir qu'on me laisse aller dans une maison de santé ou à Ranville *sur parole*, et que le général Montmarie doit la conduire chez M. Portalis qui doit se charger de remettre cette demande.

Rocher ajoute que Sauzet a poussé lui-même à cette démarche, *afin*, a-t-il dit, *de forcer le conseil à se prononcer*. Enfin, il assure que M. Pasquier presse vivement pour qu'on nous ouvre les portes.

De tout cela il résulte clairement une chose assez fâcheuse, c'est qu'on est décidé à ne pas donner l'amnistie, et que Sauzet n'a pas assez d'autorité dans le conseil pour exiger la délivrance de son ancien client, puisqu'il veut qu'on mette le conseil *dans la nécessité de se prononcer*.

Je suis très-fâché que ma femme ait cédé à ces sollicitations. Je lui avais nettement dit que je ne voulais pas qu'elle fît une démarche de cette nature ; mais je conçois que, pressée par Rocher, Crémieux et le général, elle ait cédé à ce qu'on lui a persuadé être utile pour moi. Je lui ai écrit, ce matin, pour l'engager très-sérieusement à ne pas donner suite à sa demande, et surtout à ne voir ni ministres ni aucun de nos juges : ce serait s'avilir en pure perte. J'ai d'ailleurs déclaré à elle et à Rocher, que je n'accepterais rien *sur parole :* donner ma parole à ces gens-là ce serait reconnaître la légalité de leur monstrueux jugement.

DE JEUDI 3 A MARDI 8 MARS.

J'ai fait engager Crémieux à demander, *comme défenseur*, non une *grâce*, non une remise de peine, mais l'exécution pleine et entière de l'article 40 du code pénal qui limite à cinq années le maximum de l'*emprisonnement*. Je crois que, si tous les défenseurs actuellement en position de faire cette démarche, Crémieux, Hennequin et Vertamy, la faisaient en bons termes et la suivaient activement en lui donnant une grande publicité, l'effet pourrait être excellent.

Aimé va passablement, mais ma pauvre femme souffre et de son rhumatisme et de ses palpitations; elle s'afflige de ce que je blâme la démarche qu'on lui a fait faire pour moi; elle a tort. Je ne lui en veux pas, elle a fait pour le mieux et nos amis l'ont conseillée à bonne intention. Aussi est-ce à cause d'elle, autant qu'à cause de moi, que je regrette cette démarche humiliante et qui ne produira rien; mais je ne blâme personne : je désapprouve seulement le fait en lui-même.

23 AVRIL.

Voilà toute une semaine dans laquelle ma paresse semble avoir redoublé : depuis quelque temps, j'éprouve un singulier dégoût pour toute écriture; on appelle cette espèce de maladie *tædium calami ;* j'en suis atteint bien complètement.

J'ai reçu avant hier une lettre de Montbel qui m'a fait grand plaisir ; il m'exprime toute la part que nos excellents princes ont prise aux malheurs de ma pauvre femme et de son fils. Je lui ai répondu sur-le-champ ; il se plaint de ce que *nous n'avons pas répondu à sa dernière lettre.....* J'en ai parlé à Chantelauze auquel cette dernière lettre était adressée. Il m'a répondu d'un air moqueur : *qu'il se plaigne!..... qu'il se plaigne!...* Il paraît que ce bon Montbel est *du complot ;* le roi Charles X en est bien, à ce que m'a dit le prince.

DIMANCHE 1 ET LUNDI 2 MAI.

Nous ignorons encore quelles grâces ont été accordées en l'honneur de S. Philippe, mais nous

sommes bien sûrs qu'on n'a pas songé à nous et on a bien fait, car, pour mon compte, je n'accepterais rien *sous forme de grâce.*

M. de Peyronnet a obtenu un autre logement; on va le caser dans trois chambres assez vastes, situées au-dessus de la porte du château et occupées actuellement par le garde du génie : il aura là une vue superbe sur les dehors et une petite terrasse assez agréable; mais on parle de gardes, de surveillants, de restrictions, à cause de cette plate-forme. Tout cela ne lui conviendra guère, et je ne serais pas surpris qu'après qu'on aura parqueté et décoré ce logement, il n'en voulût plus. Cette circonstance n'indiquerait pas, de la part du gouvernement, l'intention de nous congédier si tôt.

SAMEDI 7 ET MERCREDI 11 MAI.

M. de Peyronnet, pour mieux se séparer de nous, avait demandé et obtenu qu'on lui fît arranger un autre logement; il avait même donné la note des arrangements qu'il voulait qu'on fît, tels que parquets, cheminées de marbre, glaces, etc., dans les trois pièces occupées par le garde du génie au-dessus de la porte d'entrée et tout était accordé;

mais il ne veut plus ce logement qu'il avait pourtant dernièrement sollicité ; il demande maintenant je ne sais quelles chambres dans d'autres corps de logis ; cet homme est difficile à contenter ; il écrivait pourtant il y a peu de temps : *je ne veux rien demander, pas même justice.....*

JEUDI 26 ET VENDREDI 27 MAI.

La Gazette de ce matin publie une lettre étrange de Chantelauze, dans laquelle, à propos de je ne sais quoi, il parle des *persécutions* exercées contre lui, de sa correspondance violée par la police et dont il a souvent reconnu des phrases entières dans les journaux ; enfin il revient sur les ordonnances, et explique son vote et celui des autres qu'il avait oublié *en 1830*.....

LUNDI 13 JUIN.

Le prince m'a conté hier une anecdote plaisante. C'était pendant la campagne de 1814 ; il était attaché comme aide de camp à M. *le comte d'Artois* qui l'employait dans des tentatives diplomatiques auprès des alliés.

Ceux-ci venaient d'être battus à Bray et chassés de Troyes par Napoléon ; leur retraite précipitée sur Chaumont avait tout l'air d'une déroute. Le prince, envoyé porter une proposition à M. de Metternich, arrive à son logement en traversant un énorme encombrement de bagages en désordre et de troupes débandées. M. de Metternich n'était pas chez lui ; le prince insiste pour savoir où il est, car il faut qu'il lui parle à l'instant même ; voici mot pour mot la réponse qu'on lui fit : « S. A. « est chez l'Empereur où elle fait, selon l'usage, sa « partie dans un quatuor de violon tous les soirs. « S. M. I. fait ainsi de la musique avec le prince « de Metternich et deux autres seigneurs. »

L'Empereur était en effet très-fort sur le violon et, dans quelque position qu'il fût, il lui fallait tous les soirs ses deux heures de musique. Si Napoléon avait eu le même goût, que de sang épargné !!....,

DIMANCHE 3 A MERCREDI 6 JUILLET.

Nous avons eu hier une aimable visite qui a donné lieu à de nouvelles folies de la part de Peyronnet et de Chantelauze.— On nous présente, il y a quelques jours, une note écrite par Delpire,

tendant à savoir si nous voulions recevoir le marquis et la marquise de Talaru. Trois de nous dirent *oui* sans phrases; quant à Peyronnet, il écrivit au bas: *Je ne reçois que mes connaissances* EXCLUSIVES; ce qui veut dire qu'il suffit qu'une personne s'approche de l'un de nous pour ne pouvoir plus être admise auprès de Peyronnet. Si ce n'est pas là de la folie, c'est de la stupidité.

Le marquis avait obtenu la permission de dîner avec nous pendant les vingt-quatre heures qu'il devait passer à Ham, mais ici autre difficulté : Chantelauze ne veut plus voir le prince, il fallait donc que l'un des deux fût privé de la compagnie du visiteur et de celle de son aimable compagne. Le bon marquis fit toutes les instances imaginables auprès de Chantelauze pour le décider à faire, pendant une heure seulement, trève à sa ridicule brouille avec le prince. Il n'a pu rien obtenir, et comme il venait principalement pour l'*isolé*, nous avons été privés, le prince et moi, des deux aimables convives. Vraiment, si ce pauvre Chantelauze n'avait pas le cerveau fêlé, il faudrait le regarder comme un parfait égoïste.

27 JUILLET.

Carel a été enterré lundi 25. Plus de 7,000 personnes, dit-on, ont suivi le convoi. Il avait ordonné qu'il n'y eût à son enterrement ni prêtres, ni cérémonies d'église, et ses ordres ont été ponctuellement suivis, ce qui n'a pas empêché M. de Chateaubriand de mener le deuil. Il devait, dit-on, faire un discours sur la tombe, sans doute pour célébrer les *vertus chrétiennes* du défunt; mais *ses sanglots l'en ont empêché*. Notez que Carel était pour l'auteur du Génie du christianisme une simple connaissance, toute nouvelle du moins, ne datant que de 1830. C'est un grand comédien, notre grand prosateur. La presse s'est emparée de ce nom de Carel et en a fait un colosse, et Chateaubriand, le plus déterminé coureur de popularité, dit comme la presse pour se populariser. Depuis quatre jours les feuilles de toutes couleurs ne tarissent pas sur le compte du défunt rédacteur du National : c'est *le plus grand homme des temps modernes!*..... L'esprit de parti, d'un côté, et la plate courtisanerie, de l'autre, sont de merveilleux moules à réputation.

MERCREDI 3 ET JEUDI 4 AOUT.

Notre affaire, à nous, est *décidément* arrêtée (décidément jusqu'à nouvelle variante). Il y a quelques jours Louis-Philippe le dit lui-même à Mme Sébastiani, nièce du prince, et, sur l'observation qu'elle lui fit, que c'était bien peu de chose, il ajouta : *Ce n'est qu'un premier pas, mais je vous promets que le second sera plus complet et ne se fera pas attendre.*

Sauzet est allé lui-même annoncer à la princesse que tout était *décidé*, qu'on allait nous transférer dans des places fortes à notre choix, où nous aurions la faculté de recevoir, sans besoin de permission, tous nos amis et même l'autorisation de sortir pour nous promener dans la campagne ; ces sorties pourraient avoir lieu de quatre heures du matin à minuit, avec un garde, je suppose. M. de Montalembert est chargé de faire exécuter la mesure, et Sauzet affirme que cela aura lieu *avant la fin du mois*. Je choisis le château de Caen, le prince demande *Amiens*, Peyronnet a déjà écrit pour Blaye, et je suppose que Chantelauze voudra Pierre-Châtel, s'il veut quelque chose.....

MERCREDI 10 ET JEUDI 11 AOUT.

Le prince m'a conté hier une anecdote touchante du temps de son affaire de Georges. Son frère aîné (le duc), de Polignac, avait été arrêté dix jours avant lui, et quand on le prit, lui le prince, il reçut l'assurance que son frère était déjà fusillé. Il était au Temple depuis plusieurs jours lorsqu'il aperçut par sa fenêtre un homme entouré de soldats, qui lui parut avoir quelque ressemblance avec son frère qu'il croyait mort. Le nouveau prisonnier devait passer par un escalier dont la cage était adossée à la chambre du prince. Lorsque celui-ci entendit approcher le groupe, il chanta le premier vers d'une romance que peu de temps auparavant il avait faite chez la duchesse de Devonshire et dont son frère avait composé la musique : ce premier vers chanté, il prête l'oreille et entend le nouveau prisonnier lui répondre par le second vers. Ce nouveau prisonnier était en effet son frère.

Depuis la brouille du prince avec Chantelauze, j'avais continué d'aller tous les soirs jouer aux échecs avec celui-ci ; il m'a proposé mercredi de

suspendre, *pour se reposer de toujours perdre.* Je n'irai plus.

SAMEDI 8 ET DIMANCHE 9 OCTOBRE.

Encore une déception! l'intention que le gouvernement vient de manifester au sujet de notre délivrance n'a servi qu'à nous prouver ce que je soupçonnais déjà, que nous ne devons conserver aucun espoir sous ce gouvernement ou du moins tant que vivra Philippe; voici ce qui s'est passé :

La princesse s'empressa de voir M. le duc de Noailles, en arrivant à Paris vendredi, et lui communiqua nos lettres dont elle lui expliqua le sens et le but : bien déterminés à ne jamais nous abaisser jusqu'à *demander grâce*, nous avions cru devoir borner notre démarche vis-à-vis le gouvernement à une demande de maison de santé ou de demi-liberté, demande motivée par la nécessité de remplir *des devoirs* de famille ; dans cette pensée ma lettre à Molé était ainsi conçue :

M. le Comte,

« Un cruel accident arrivé à mon beau-fils, le « baron de Montmarie, exigerait en ce moment

« des soins que sa malheureuse mère est hors « d'état de lui donner ; cette douloureuse cir- « constance m'impose *le devoir* de demander qu'il « me soit permis d'aller passer quelques mois, soit « dans ma famille, soit dans une maison de santé « où je pourrais appeler près de moi mon beau-fils.

« J'ai l'honneur, etc.

« 6 octobre 1836.

Le prince a écrit dans le même sens en prenant pour motif le besoin de surveiller l'éducation de ses enfants, pour laquelle la petite ville de Ham ne lui offre aucune ressource.

Il était bien convenu que la princesse ne remettrait ces lettres à Molé qu'autant qu'elles seraient une garantie certaine du succès, car nous ne voulions pas donner en pure perte à ces gens-là un témoignage de condescendance à leur faire aucune demande.

Sur ce qui nous avait été dit de la lettre écrite par Peyronnet, j'ai eu l'idée que peut-être avait-il remis à Gauthier une lettre pour celui-ci qui, en la montrant au ministre, aurait suffisamment garanti l'acceptation de Peyronnet..... Dans cette pensée et pour ne pas nous exposer à faire plus que lui, nous avons écrit à M. de Noailles des

lettres ostensibles, qui seraient d'abord proposées au ministre comme preuves suffisantes de notre acceptation de la mesure qu'on prendrait ; la mienne était ainsi :

« M. le Duc,

« Pour répondre à l'intérêt dont vous voulez bien « honorer mon infortune, je dois vous avouer « que rien ne pourrait m'être plus agréable en ce « moment que l'autorisation d'aller donner à « mon beau-fils, soit dans ma famille, soit dans « une maison de santé, des soins auxquels sa « malheureuse mère est hors d'état de suffire.

« J'ai l'honneur, etc.

« 6 octobre 1836.

Dès le premier mot de la princesse, le duc de Noailles lui dit qu'il ne croyait pas que nos lettres *à lui* parussent suffisantes. Toutefois, elle ne voulut pas remettre d'abord celles destinées à Molé, et elle en prit copie pour ne pas lui livrer les originaux avant d'être assurée du résultat.

Le duc la conduisit chez le président du conseil qui la reçut à merveille, lui témoigna beaucoup *d'intérêt* pour nous, et lui répéta que le gouvernement était décidé à nous rendre la liberté si

nous en faisions la demande. Alors la princesse lui montra ses copies en lui demandant si ces formules paraîtraient suffisantes : « Je n'ai rien à objecter « à la forme textuelle, répondit-il ; mais ce n'est « pas à moi, c'est au Roi lui-même qu'elles doivent « être adressées..... »

La princesse se garda bien de remettre nos lettres, et dit qu'elle allait nous transmettre cette réponse. « Mais, ajouta-t-elle, en supposant que « ces messieurs ne veuillent pas *demander* grâce, « est-ce que l'on ne consentirait pas au moins à « les faire transférer dans des maisons de santé ?...

« Je n'y verrais aucune difficulté, répondit « Molé, et, puisque vous le désirez, je vais aujour- « d'hui même prendre les ordres du Roi à ce sujet. « Dans ce cas, il n'y aurait pas besoin de nouvelles « demandes ; MM^mes^ de Guernon-Ranville et Chan- « telauze ont déjà réclamé une maison de santé, « il y a quelques mois, pour leurs maris. Ces « demandes suffisent et vous en formerez une « pour le prince..... »

Le prince a accepté cette assurance et nous en sommes là. Certes, la maison de santé serait loin encore de la liberté entière ; mais ce serait un adoucissement considérable. et j'aimerais mieux attendre ainsi deux ou trois ans une amnistie

inévitable que d'acheter une complète délivrance actuelle par une demande à Louis-Philippe.

M. Molé a montré à la princesse la lettre que lui a écrite Peyronnet et qui ne suffit pas : dans cette lettre, il complimente M. Molé sur *son noble caractère*, M. Guizot sur *sa science*, et demande sa liberté afin de pouvoir rétablir sa santé délabrée ; du reste, et abstraction faite de ces compliments, son style est digne et convenable. Quant à moi, j'aimerais mieux fonder une demande sur la *nécessité* d'accomplir un *devoir de famille* que sur une considération *d'intérêt personnel* comme la santé... Le prince m'a renvoyé la lettre destinée à Molé ; ainsi, dieu merci ! ces gens-là n'auront pas un mot de ma main et je ne leur aurai rien demandé.

LUNDI 17 ET MARDI 18 OCTOBRE.

Le prince est venu hier matin m'annoncer que notre affaire était décidée, que Peyronnet et Chantelauze allaient être renvoyés chez eux, sous la surveillance administrative, et que, quant à nous qui n'avons pas voulu implorer la clémence de Philippe, on nous proposerait d'ici à quelques jours *d'aller voyager à l'étranger*.....

Je ne sais jusqu'à quel point cela est vrai, mais il me paraîtrait bien extraordinaire que le gouvernement eût la sottise de manifester aussi ouvertement son dépit de n'avoir pu nous réduire à demander grâce. M. de Peyronnet à peu près libre et moi exilé, ce serait une anomalie si étrange que le ridicule en ferait certainement justice. Aussi je résisterai tant que je pourrai à l'exil; d'abord, je manque d'argent pour voyager actuellement, ainsi que je l'ai dit au prince, et puis je ne doute pas que, restant en prison, il n'y eût bientôt pour le gouvernement nécessité de m'ouvrir les portes sans condition.

On nous avait dit que Chantelauze avait écrit dans le même sens que Peyronnet, il paraît que cela n'est pas vrai; c'est le commandant Delpire qui a demandé pour lui. Ainsi la demande de Delpire au *ministre* a suffi pour Chantelauze, et nos propres demandes et celles de nos femmes, aussi adressées au ministre, sont jugées insuffisantes.

Je suis fort curieux de voir l'ordonnance qui graciera ces messieurs et fort impatient de les voir partis.

Ma femme m'a longuement expliqué, hier, que l'opinion publique approuve la démarche de Peyronnet et blâme fort notre obstination à ne vouloir

pas l'imiter; elle m'a envoyé la note de M. Janvier, expliquant comme quoi nous pouvons très-bien formuler une demande sans compromettre notre caractère; j'ai répondu à tout en appuyant sur ce que demander remise ou modification de peine, c'est demander grâce, c'est reconnaître le roi Louis-Philippe.

Ce matin, une nouvelle lettre de ma femme, pleine de découragement et de reproches sur mon peu d'égard à ses prières, est venue empoisonner ma journée; je lui ai répondu par une lettre ostensible expliquant pourquoi je ne puis demander grâce d'une condamnation illégale, mais seulement justice et cessation d'une peine prononcée en violation de toutes les lois; j'ai envoyé ma lettre dans un paquet que le prince expédie par le conducteur de la diligence, elle arrivera ainsi demain de bonne heure.

MERCREDI 19 OCTOBRE.

L'affaire de nos deux compagnons est terminée, une ordonnance de lundi 17 « *sur la demande de* « *MM. Peyronnet et Chantelauze,* dont la santé « est profondément altérée, a ordonné qu'ils soient

« extraits du château de Ham, et les a autorisés à « résider, *sur leur parole*, M. Peyronnet à Mont- « Ferrand (département de la Gironde) et M. Chan- « telauze dans le département de la Loire. » C'est ainsi que le *Moniteur* annonce le fait, sans donner le texte de l'ordonnance. Nous verrons demain et vendredi comment cette distinction entre quatre condamnés pour le même fait sera jugée par les journaux. Le prétexte *de santé altérée* ne manquera pas d'être relevé, et on saura que la véritable cause qui nous fait retenir est le refus de faire une demande.

JEUDI 20 OCTOBRE.

Ma femme est arrivée, ce matin, tout à fait à l'improviste ; elle ne m'avait pas averti de son projet de venir ; mes amis, et M. Janvier surtout, lui ont conseillé fortement d'essayer si, par ses représentations verbales, elle ne parviendrait pas à me convaincre de former la demande. Le résultat de notre conversation a été tout contraire, car elle est maintenant à peu près persuadée que j'ai bien fait de refuser cette démarche et que je dois persister au moins pendant quelque temps.

Il est vrai que les remarques des journaux libéraux sur la distinction que le gouvernement fait entre nous sont venues fort à mon aide pour la dégoûter de la demande ; tous, sans exception, regardent l'adoucissement accordé comme *une grâce,* appellent Peyronnet et Chantelauze *les ministres grâciés,* et ne parlent de leurs démarches que comme d'une *supplique de grâce,* d'une demande *de pardon,* etc..... Quelques-uns sont vraiment insultants, et je crois que Peyronnet voudra répondre ; une discussion sur ce terrain ne lui sera pas favorable, car on ne manque pas de lui rappeler toutes ses jactances.

VENDREDI 21 OCTOBRE.

Peyronnet est parti, ce soir, du château *à cinq heures,* et deux de ses gens font courir le bruit ici que, avant d'écrire à Louis-Philippe, il en a demandé la permission à Charles X, qui l'a autorisé, en l'assurant que cela ne changerait rien aux affections de lui Charles X pour lui Peyronnet. — C'est un mensonge, et en voici la preuve : l'autre ministère n'exigeait pas de demande, et, depuis que celui-ci est arrivé au pouvoir, il n'y aurait pas eu

le temps d'avoir une réponse de Charles X. Au reste, le prince fera prendre des informations. Le Peyronnet n'a visité ni le prince, ni moi, avant de quitter la prison, nous n'en sommes pas surpris.

SAMEDI 22 OCTOBRE.

Ce que M. Melchior nous a rapporté hier est confirmé aujourd'hui par un mot de Louis-Philippe lui-même. Le prince Esterhazy, qui est allé voir la princesse de Polignac, lui a conté que, l'un de ces jours derniers, Louis-Philippe, auquel M. d'Appony parlait pour la centième fois de la *nécessité* de nous faire sortir de prison, a répondu : *Que puis-je faire de plus que ce que je fais en ce moment? Je ne leur demande que de me faire exprimer par le commandant du château le désir de recouvrer leur liberté, et ils sortiront à l'instant; il m'est pourtant impossible de faire plus de concessions.....*

Il y a du vrai dans cette dernière réflexion.

Nous croyons aussi que le commandant a reçu des ordres de provoquer de nous cette demande auprès de lui; il faisait, ce matin, au prince des offres de service tellement affectées qu'il paraissait clairement n'agir que par ordre. Quant à moi, je

ne le vois jamais, je l'ai mis en quelque sorte hors de ma chambre et il se le tient pour dit.

Peyronnet laisse ici dans la ville la réputation d'un *vantard*, tout le monde remarque qu'il a vingt fois écrit qu'il ne voulait rien demander et que c'est lui qui a *fléchi* le premier. Le conte qu'il fait courir de sa consultation à Charles X est absurde; ce n'est que le *4 de ce mois* que, *pour la première fois*, nous avons su, par le voyage de M. Gauthier, de Bordeaux, que Philippe exigeait une demande, et, le lendemain 5, Gauthier est reparti muni de la lettre de Peyronnet. Au reste, Delpire a dit hier au prince que, *dès il y a trois ans*, Peyronnet le chargea, lui Delpire, de transmettre une demande.

La lettre emportée par Gauthier contenait de longues phrases et *des conseils* sur l'amnistie, le tout assaisonné de louanges à Louis-Philippe; on l'a trouvée trop longue et peut-être a-t-on été choqué des avis non demandés; ce qui paraît sûr, c'est qu'on a exigé une autre lettre plus courte et que le docile Peyronnet l'a encore écrite.

Hier, à cinq heures et demie, il n'a osé entrer dans la ville en sortant d'ici, et est allé prendre sa voiture sur la route, hors la porte de Noyon. Pour expliquer cette marche, il dit « qu'il ne voulait « pas faire entrer sa voiture dans la cour du châ-

« teau pour ne pas nous causer un sentiment pé-
« nible..... » Diable de gascon ! il ne manque pas une occasion de fouailler : je ne serais pas étonné qu'un jour il prétendit avoir négocié pour nous et n'avoir consenti à écrire *qu'à condition qu'on nous délivrerait tous.*

Le lendemain du départ de Peyronnet, on est entré dans son appartement pour le nettoyer, et on a trouvé écrit au-dessus de sa glace, en lettres de trois pouces : *A Dieu seul je crie merci ! !*

Le farceur !...

DIMANCHE 23 A MARDI 25 OCTOBRE.

Nous n'avons encore rien de nouveau. M. Melchior est reparti samedi et arrivé dimanche matin, muni de notre consentement à faire une demande à Delpire, qui la transmettra *au gouvernement du Roi des Français ;* il est allé hier chez M. Monnier, mais n'a pu le voir : il était sorti pour toute la journée ; il a dû y retourner ce matin, à dix heures, avec la certitude de le rencontrer. Nous ne pourrons guère savoir que jeudi le résultat de la démarche que Monnier lui-même aura faite ensuite auprès de Molé pour lui porter notre consen-

tement. A tout événement et pour être prêts aussitôt que nous connaîtrons la décision du ministre, j'ai rédigé la demande que nous ferons à Delpire; le prince doit l'examiner et nous nous accorderons demain sur ce *protocole.*

La femme Denayère m'a dit, ce matin, avec un air d'assurance qui me ferait croire à quelques instructions déjà reçues par Delpire, que *très-certainement nous sortirions cette semaine.....*

Cette affirmation, venue d'une telle source, ne mérite attention qu'à cause des rapports journaliers entre le commandant et ces gens-là.

Mme de Saint-Ursin m'a mandé que l'effet de mon refus de demander avait été fort bon à Caen. A la première lecture du journal, au cabinet littéraire, quelqu'un s'écria : *Dieu merci, ce n'est pas notre compatriote qui s'est soumis à cette lâche supplique!*

MERCREDI 26 OCTOBRE.

Le prince a reçu aujourd'hui les détails de l'entrevue de son frère Melchior avec M. Monnier; celui-ci croit pouvoir assurer que de cinq conditions mises par le prince à notre consentement de faire une demande, quatre seront acceptées : 1° la

demande sera faite verbalement au commandant qui la transmettra ; 2° aucune expression blessante ne sera employée dans l'ordonnance ; 3° une fois la mesure prise on ne nous demandera plus rien, ni aucune autre garantie que notre parole (Je ne sais plus quelle est la quatrième). Quant à la cinquième, elle était relative au prince seul : c'était qu'il sortirait du royaume, mais que le mot *bannissement* ne serait pas employé ; M. Monnier croit qu'on tiendra essentiellement à ce mot, attendu qu'il n'y a pas d'autre moyen *légal* de faire sortir du pays un homme qui n'est pas déporté.

Voilà des gens devenus bien chatouilleux sur *la légalité*. Dans ce cas, ils ont bien des choses à faire, et tout d'abord il faut qu'ils suppriment à notre égard la clause *de résidence sur parole*, car aucune disposition de la loi n'autorise cette sorte de garantie. D'un autre côté, comment la loi les autoriserait-elle à *commuer* la peine *correctionnelle* dont le prince est frappé (l'emprisonnement n'a pas un autre caractère), en une peine afflictive et infamante ?

J'ai conseillé au prince de faire insister pour que la mesure à son égard n'ait pas d'autre forme ni d'autre garantie ; on nous autorise *à résider dans un lieu déterminé* SUR PAROLE ; eh bien ! qu'on

l'autorise à sortir du royaume ou *à résider à l'étranger sur parole de ne pas rentrer en France.....*

Il répugne un peu à donner cette parole, mais ses motifs sont si futiles que je crois bien qu'il s'y résignerait.

Les journaux anglais parlent de notre affaire en termes peu flatteurs pour Peyronnet et Chantelauze. Le *Morning Post*, après avoir dit que nos amis ont fait tous leurs efforts pour nous décider à former la demande exigée, ajoute : « M. de Peyronnet surtout avait manifesté la répugnance la plus décidée ; mais enfin les prières et les larmes de sa famille ont triomphé de sa résolution. Pourrait-on blâmer un malade, un homme éprouvé par l'infirmité, d'avoir *failli* dans de telles circonstances ? On blâmerait encore moins M. de Chantelauze, *dont l'état intellectuel était encore plus déplorable.* Mais M. de Polignac, homme de franchise et d'honneur, bien que l'on ait pu ne pas comprendre sa conduite politique, n'a pu se décider à demander sa grâce au successeur d'un prince dont il était l'ami le plus intime et dont il avait partagé les infortunes.

« Refusant de demander sa liberté à des conditions qui lui semblent dégradantes pour lui per-

« sonnellement, et aux yeux des hommes de son « parti, toujours portés à honorer son caractère, « bien qu'ils souffrent de ses erreurs, M. de Poli- « gnac s'est transporté auprès de M. de Guernon- « Ranville, et il l'a vivement pressé de solliciter sa « grâce, n'ayant pas les mêmes raisons que lui « pour ne pas se soumettre aux conditions exigées. « M. de Ranville s'est refusé jusqu'ici de se rendre « à ses prières, mais il faut espérer qu'il finira par « céder, etc. » (Suit un pompeux éloge de la résignation de M. de Polignac et de son excellente et aimable femme.)

J'ai fait remarquer au prince que cet article était fort élogieux pour lui et blessant pour *tous* ses compagnons ; car si Peyronnet et Chantelauze sont représentés comme ayant *faibli*, et d'ailleurs étant dans *un déplorable état intellectuel*, il y a aussi un mot fort désobligeant pour ma famille ; on ne manquerait pas de lui en attribuer la pensée, avec d'autant plus de raison qu'on y cite un fait qui n'a pu être connu que de *lui* et de *moi*, c'est la différence de position qu'il m'a en effet expliquée..... Il comprend à peine cela, et jure médiocrement se soucier de l'effet que cette réflexion peut produire sur ceux qui auraient à se plaindre d'être sacrifiés ainsi pour le rehausser.

Le Morning Chronicle fait de son côté une remarque fort blessante pour Peyronnet et Chantelauze : « Nous croyons qu'il est impolitique de par-
« donner à ceux qui *humilient leur orgueil et*
« *démentent leurs antécédents*, et de refuser toute
« faveur à des hommes jaloux de persister dans
« leurs opinions. Assurément M. de Polignac,
« dédaignant de reconnaître Louis-Philippe, même
« comme roi de fait, en implorant sa clémence,
« montre sinon une noble fierté, du moins une
« faiblesse très-respectable. »

Peyronnet ne laissera pas passer ces paroles piquantes sans réponse, et nous verrons bientôt quelque longue épître dans laquelle il démontrera que sa *supplique* à Philippe est un acte nouveau d'héroïsme.

VENDREDI 28 OCTOBRE.

Notre affaire vient enfin de faire un pas qui doit être décisif, si les gens de Louis-Philippe tiennent leur parole.

Ce matin, ma femme me mandait que la princesse était allée chez elle lui dire que désormais elle pouvait travailler *seule* pour moi, attendu que

M. Monnier ne négociait que pour le prince.... Cette déclaration faite après que, depuis trois jours, ma femme était tenue sur une extrême réserve par l'expresse recommandation de ne voir personne, ni Guizot, ni Janvier, pour ne point entraver ou croiser les démarches de Monnier, avait quelque chose d'assez extraordinaire. De son côté, le prince a reçu de sa femme quatre lettres qui jettent une telle obscurité sur le résultat des démarches faites qu'il nous a été impossible d'y rien comprendre.

Fatigué de ces allées et venues et me trouvant suffisamment autorisé par l'avertissement de la princesse, j'ai pris le parti de réaliser sur-le-champ la concession que le prince avait faite précédemment en notre nom à tous deux dans sa note à Monnier, et j'ai écrit à Delpire une lettre ainsi conçue:

« Monsieur,

« Je vous prie de vouloir bien informer le gouvernement que ma santé, gravement altérée, exige en ce moment des soins que je ne puis recevoir qu'au sein de ma famille.

« Si cet exposé est pris en considération, je désire être autorisé à me retirer dans le département du Calvados. »

Ma lettre envoyée, je suis allé annoncer ma démarche au prince ; il n'en a rien dit d'abord et même a paru l'approuver ; mais, ayant remarqué que je n'avais pas dit *le gouvernement* DU ROI DES FRANÇAIS, il s'est mis à se lamenter, à se désespérer sur ce que je le faisais manquer à la parole qu'il avait donnée à Monnier, dans la note par laquelle il consentait à ce que ces mots sacramentels : *le gouvernement du Roi des Français*, fussent dans notre demande.

Après avoir fait de vains efforts pour lui prouver que cette concession ayant été conditionnelle et accompagnée de la stipulation qu'il serait mis comme nous en liberté en France, se trouvait anéantie dès lors qu'on ne voulait que le bannir, lui ; que, d'ailleurs, ce qui avait été promis en mon nom à M. Monnier se trouvait comme non-avenu, puisqu'on séparait nos causes et que Monnier ne travaillait pas pour moi. Voyant sa désolation, j'ai consenti à refaire ma lettre, avec les mots *sacrés*, et j'ai fait redemander la mienne à Delpire. Autre désolation pour le prince : Delpire, enchanté de tenir une sorte de demande, n'a pas voulu la rendre. Enfin, je n'ai eu d'autre moyen de calmer ce pauvre prince que d'écrire une autre lettre littéralement semblable à la première, sauf

M. Monnier ne négociait que pour le prince.... Cette déclaration faite après que, depuis trois jours, ma femme était tenue sur une extrême réserve par l'expresse recommandation de ne voir personne, ni Guizot, ni Janvier, pour ne point entraver ou croiser les démarches de Monnier, avait quelque chose d'assez extraordinaire. De son côté, le prince a reçu de sa femme quatre lettres qui jettent une telle obscurité sur le résultat des démarches faites qu'il nous a été impossible d'y rien comprendre.

Fatigué de ces allées et venues et me trouvant suffisamment autorisé par l'avertissement de la princesse, j'ai pris le parti de réaliser sur-le-champ la concession que le prince avait faite précédemment en notre nom à tous deux dans sa note à Monnier, et j'ai écrit à Delpire une lettre ainsi conçue:

« Monsieur,

« Je vous prie de vouloir bien informer le gouvernement que ma santé, gravement altérée, exige en ce moment des soins que je ne puis recevoir qu'au sein de ma famille.

« Si cet exposé est pris en considération, je désire être autorisé à me retirer dans le département du Calvados. »

Ma lettre envoyée, je suis allé annoncer ma démarche au prince ; il n'en a rien dit d'abord et même a paru l'approuver ; mais, ayant remarqué que je n'avais pas dit *le gouvernement* DU ROI DES FRANÇAIS, il s'est mis à se lamenter, à se désespérer sur ce que je le faisais manquer à la parole qu'il avait donnée à Monnier, dans la note par laquelle il consentait à ce que ces mots sacramentels : *le gouvernement du Roi des Français*, fussent dans notre demande.

Après avoir fait de vains efforts pour lui prouver que cette concession ayant été conditionnelle et accompagnée de la stipulation qu'il serait mis comme nous en liberté en France, se trouvait anéantie dès lors qu'on ne voulait que le bannir, lui ; que, d'ailleurs, ce qui avait été promis en mon nom à M. Monnier se trouvait comme non-avenu, puisqu'on séparait nos causes et que Monnier ne travaillait pas pour moi. Voyant sa désolation, j'ai consenti à refaire ma lettre, avec les mots *sacrés*, et j'ai fait redemander la mienne à Delpire. Autre désolation pour le prince : Delpire, enchanté de tenir une sorte de demande, n'a pas voulu la rendre. Enfin, je n'ai eu d'autre moyen de calmer ce pauvre prince que d'écrire une autre lettre littéralement semblable à la première, sauf

M. Monnier ne négociait que pour le prince.... Cette déclaration faite après que, depuis trois jours, ma femme était tenue sur une extrême réserve par l'expresse recommandation de ne voir personne, ni Guizot, ni Janvier, pour ne point entraver ou croiser les démarches de Monnier, avait quelque chose d'assez extraordinaire. De son côté, le prince a reçu de sa femme quatre lettres qui jettent une telle obscurité sur le résultat des démarches faites qu'il nous a été impossible d'y rien comprendre.

Fatigué de ces allées et venues et me trouvant suffisamment autorisé par l'avertissement de la princesse, j'ai pris le parti de réaliser sur-le-champ la concession que le prince avait faite précédemment en notre nom à tous deux dans sa note à Monnier, et j'ai écrit à Delpire une lettre ainsi conçue:

« Monsieur,

« Je vous prie de vouloir bien informer le gouvernement que ma santé, gravement altérée, exige en ce moment des soins que je ne puis recevoir qu'au sein de ma famille.

« Si cet exposé est pris en considération, je désire être autorisé à me retirer dans le département du Calvados. »

Ma lettre envoyée, je suis allé annoncer ma démarche au prince ; il n'en a rien dit d'abord et même a paru l'approuver ; mais, ayant remarqué que je n'avais pas dit *le gouvernement* DU ROI DES FRANÇAIS, il s'est mis à se lamenter, à se désespérer sur ce que je le faisais manquer à la parole qu'il avait donnée à Monnier, dans la note par laquelle il consentait à ce que ces mots sacramentels : *le gouvernement du Roi des Français*, fussent dans notre demande.

Après avoir fait de vains efforts pour lui prouver que cette concession ayant été conditionnelle et accompagnée de la stipulation qu'il serait mis comme nous en liberté en France, se trouvait anéantie dès lors qu'on ne voulait que le bannir, lui ; que, d'ailleurs, ce qui avait été promis en mon nom à M. Monnier se trouvait comme non-avenu, puisqu'on séparait nos causes et que Monnier ne travaillait pas pour moi. Voyant sa désolation, j'ai consenti à refaire ma lettre, avec les mots *sacrés*, et j'ai fait redemander la mienne à Delpire. Autre désolation pour le prince : Delpire, enchanté de tenir une sorte de demande, n'a pas voulu la rendre. Enfin, je n'ai eu d'autre moyen de calmer ce pauvre prince que d'écrire une autre lettre littéralement semblable à la première, sauf

M. Monnier ne négociait que pour le prince.... Cette déclaration faite après que, depuis trois jours, ma femme était tenue sur une extrême réserve par l'expresse recommandation de ne voir personne, ni Guizot, ni Janvier, pour ne point entraver ou croiser les démarches de Monnier, avait quelque chose d'assez extraordinaire. De son côté, le prince a reçu de sa femme quatre lettres qui jettent une telle obscurité sur le résultat des démarches faites qu'il nous a été impossible d'y rien comprendre.

Fatigué de ces allées et venues et me trouvant suffisamment autorisé par l'avertissement de la princesse, j'ai pris le parti de réaliser sur-le-champ la concession que le prince avait faite précédemment en notre nom à tous deux dans sa note à Monnier, et j'ai écrit à Delpire une lettre ainsi conçue:

« Monsieur,

« Je vous prie de vouloir bien informer le gouvernement que ma santé, gravement altérée, exige en ce moment des soins que je ne puis recevoir qu'au sein de ma famille.

« Si cet exposé est pris en considération, je désire être autorisé à me retirer dans le département du Calvados. »

Ma lettre envoyée, je suis allé annoncer ma démarche au prince ; il n'en a rien dit d'abord et même a paru l'approuver ; mais, ayant remarqué que je n'avais pas dit *le gouvernement* DU ROI DES FRANÇAIS, il s'est mis à se lamenter, à se désespérer sur ce que je le faisais manquer à la parole qu'il avait donnée à Monnier, dans la note par laquelle il consentait à ce que ces mots sacramentels : *le gouvernement du Roi des Français*, fussent dans notre demande.

Après avoir fait de vains efforts pour lui prouver que cette concession ayant été conditionnelle et accompagnée de la stipulation qu'il serait mis comme nous en liberté en France, se trouvait anéantie dès lors qu'on ne voulait que le bannir, lui ; que, d'ailleurs, ce qui avait été promis en mon nom à M. Monnier se trouvait comme non-avenu, puisqu'on séparait nos causes et que Monnier ne travaillait pas pour moi. Voyant sa désolation, j'ai consenti à refaire ma lettre, avec les mots *sacrés*, et j'ai fait redemander la mienne à Delpire. Autre désolation pour le prince : Delpire, enchanté de tenir une sorte de demande, n'a pas voulu la rendre. Enfin, je n'ai eu d'autre moyen de calmer ce pauvre prince que d'écrire une autre lettre littéralement semblable à la première, sauf

M. Monnier ne négociait que pour le prince..... Cette déclaration faite après que, depuis trois jours, ma femme était tenue sur une extrême réserve par l'expresse recommandation de ne voir personne, ni Guizot, ni Janvier, pour ne point entraver ou croiser les démarches de Monnier, avait quelque chose d'assez extraordinaire. De son côté, le prince a reçu de sa femme quatre lettres qui jettent une telle obscurité sur le résultat des démarches faites qu'il nous a été impossible d'y rien comprendre.

Fatigué de ces allées et venues et me trouvant suffisamment autorisé par l'avertissement de la princesse, j'ai pris le parti de réaliser sur-le-champ la concession que le prince avait faite précédemment en notre nom à tous deux dans sa note à Monnier, et j'ai écrit à Delpire une lettre ainsi conçue:

« Monsieur,

« Je vous prie de vouloir bien informer le gouvernement que ma santé, gravement altérée, « exige en ce moment des soins que je ne puis « recevoir qu'au sein de ma famille.

« Si cet exposé est pris en considération, je désire être autorisé à me retirer dans le département « du Calvados. »

Ma lettre envoyée, je suis allé annoncer ma démarche au prince ; il n'en a rien dit d'abord et même a paru l'approuver ; mais, ayant remarqué que je n'avais pas dit *le gouvernement* DU ROI DES FRANÇAIS, il s'est mis à se lamenter, à se désespérer sur ce que je le faisais manquer à la parole qu'il avait donnée à Monnier, dans la note par laquelle il consentait à ce que ces mots sacramentels : *le gouvernement du Roi des Français*, fussent dans notre demande.

Après avoir fait de vains efforts pour lui prouver que cette concession ayant été conditionnelle et accompagnée de la stipulation qu'il serait mis comme nous en liberté en France, se trouvait anéantie dès lors qu'on ne voulait que le bannir, lui ; que, d'ailleurs, ce qui avait été promis en mon nom à M. Monnier se trouvait comme non-avenu, puisqu'on séparait nos causes et que Monnier ne travaillait pas pour moi. Voyant sa désolation, j'ai consenti à refaire ma lettre, avec les mots *sacrés*, et j'ai fait redemander la mienne à Delpire. Autre désolation pour le prince : Delpire, enchanté de tenir une sorte de demande, n'a pas voulu la rendre. Enfin, je n'ai eu d'autre moyen de calmer ce pauvre prince que d'écrire une autre lettre littéralement semblable à la première, sauf

que j'y ai mis tout au long *le gouvernement du Roi des Français*, au lieu du *gouvernement* tout court, et il s'est chargé de l'échanger contre celle que Delpire tenait si bien. Cette *négociation* a réussi.

Voyant mon affaire aussi avancée, le prince n'a pas voulu rester en arrière, et m'a dit qu'il allait écrire aussi à Delpire, mais seulement pour demander une maison de santé, sachant bien d'avance que c'était le bannissement qu'on lui réservait.

Je n'ai pas trop conçu qu'avec cette conviction de bannissement, il ait voulu prendre la peine de formuler une demande quelconque, mais enfin c'était son idée : il m'a prié d'écrire moi-même le brouillon de sa lettre, en prenant pour prétexte que la main lui tremblait, par suite de l'émotion qu'il venait d'éprouver. Il m'a paru clair que ce n'était là qu'un prétexte, et qu'il voulait seulement avoir *la preuve écrite de ma main* que j'approuvais sa démarche. Je me suis prêté de bonne grâce à son désir et j'ai écrit sous *sa dictée* quatre lignes qu'il a ensuite *copiées*, et par lesquelles il demande, en effet, au *gouvernement du Roi des Français*, l'autorisation d'aller se faire soigner dans une maison de santé.

Nos deux lettres ont dû être transmises aujourd'hui même par Delpire.

SAMEDI 5 NOVEMBRE.

Ma femme m'a écrit une lettre de désespoir ; ses plaintes me navrent, mais qu'y puis-je ? Elle se désolerait elle-même quelque jour peut-être de la faiblesse que j'aurais aujourd'hui de faire une bassesse par attachement pour elle et son fils.

16 NOVEMBRE.

Ce douloureux événement (la mort de Charles X) va rendre plus vive encore la persistance du parti de la Gazette à tenir pour valables et définitives les abdications de Rambouillet. Monseigneur le Dauphin n'est pas aimé de tous ces gens-là ; ils le regardent comme profondément incapable, et Dieu sait pourtant qu'il a plus de jugement que les quatre cinquièmes de ces hauts personnages politiques. Un journal (les Débats) affirmait hier qu'au moment de la mort de Charles X, son fils avait proclamé lui-même Henri V roi..... La lettre de B. donne un démenti à cette assertion, puisqu'il qualifie le Dauphin et la Dauphine par ces mots *le Roi et la Reine*. Je crois bien que Louis XIX

tient fort peu à la couronne, et que, s'il y avait une nouvelle Restauration, il ne tarderait pas à abdiquer en faveur de son neveu ; mais il aurait du moins la pudeur de ne le faire qu'à une époque où l'âge du jeune prince serait une garantie qu'il gouvernerait par lui-même.

Le prince (de Polignac) est profondément affligé : Charles X était vraiment un père pour lui, et il l'aimait en fils tendre et dévoué. . . . . .

Je crains que cette mort ne soit une nouvelle occasion de dissension dans la famille royale ; la comtesse de *Luchesi Palli* n'aura pas pour son beau-frère le même respect, la même déférence qu'elle avait pour Charles X, et voudra peut-être ravoir ses enfants ; Louis XIX, de son côté, se croira obligé, comme roi et comme chef de la famille, de garder sous sa surveillance l'héritier présomptif de la couronne : il fera très-bien. Quant à la Reine, elle ne consentira jamais à remettre sa jeune élève aux mains d'une mère si peu propre à lui donner de bons exemples. — Je ne sais si j'ai noté que cette fertile comtesse de Luchesi est encore accouchée d'une fille, il y a quinze jours ou trois semaines ; je ne sais non plus si cette quatrième ou cinquième fille n'est pas morte presque en naissant.

MERCREDI 23 NOVEMBRE.

Enfin, notre affaire est terminée ; ce matin, le lieutenant de place est venu m'apporter lui-même mon journal et m'a dit que la Quotidienne annonçait notre mise en liberté ; cette annonce ne m'a pas paru assez officielle et j'ai douté. Mais ce soir, à sept heures, le jeune Polignac (Armand) est arrivé en poste nous apportant le Moniteur qui annonce que, *sur notre demande adressée au Roi pour obtenir une maison de santé*, la peine du prince a été commuée *en vingt années de bannissement*, et que je suis, moi, *autorisé à me retirer dans ma terre de Ranville.*

Voilà encore une violation de la loi à l'égard du prince : le maximum du bannissement, suivant le code pénal, est de *dix années* et on lui en applique vingt. Tant mieux ! il faut que tout se tienne dans cette stupide affaire. Le journal dit, sur notre demande *adressée au Roi*, et il ment : nous ne nous sommes adressés qu'aux ministres. Le prince redressera cela quand il aura passé la frontière.

JEUDI 24 NOVEMBRE.

Notre affaire est décidément terminée ; ce matin, vers huit heures, Delpire est venu m'annoncer que j'étais libre. J'étais encore au lit ; cinq minutes après il a entamé avec moi une correspondance que je relaterai ailleurs.

On croit qu'un officier de gendarmerie viendra ce soir ou dans la nuit prendre le prince pour le conduire à Calais où l'on veut le faire embarquer pour l'Angleterre. Je doute qu'il se soumette à prendre la mer ; ses affaires exigent sa présence sur le continent, et je ne vois pas comment on le forcerait d'aller en Angleterre plutôt qu'en Belgique.

Toute la matinée, j'ai reçu la visite des notabilités du pays empressées de me témoigner la part qu'elles prennent à ma délivrance ; M^lle^ Rouzier d'Estouilly, M. de La Maivrie, M. et M^me^ La Boulette, l'excellent Bozon sont venus. Tous ces gens-là paraissent bien francs dans leurs félicitations. Ils sont aussi allés visiter le prince ; nous devons une grande partie de ce bienveillant intérêt à nos pauvres femmes dont le dévouement

et les souffrances ont vraiment touché tout le monde.

Bertin est venu ; je l'ai fait causer sur le chevalier d'Éon, dont on a parlé beaucoup dernièrement dans les journaux ; il a assisté à l'autopsie de cet être singulier. Cette autopsie fut faite par quatre ou cinq chirurgiens anglais, en présence du père Élisée, de Bertin, de sir Adair, du marin sir Sydney Smith : tous reconnurent que le chevalier était un homme très-bien, *très-fortement* conformé. Ainsi, plus de doute sur cette curiosité historique. Reste le motif du déguisement qui, sans doute, ne sera jamais bien connu.

Le prince Armand de Polignac est venu me faire ses adieux ; j'ai fait les miens hier dans la journée à la princesse, à sa belle-sœur, M^me^ de Melchior et à M. Melchior ; hier soir le prince et moi nous nous sommes cordialement embrassés et demandé respectivement pardon de nos petites vivacités.....

APPENDICE.

ENTRÉE

DE M. LE COMTE DE GUERNON-RANVILLE

DANS LE MINISTÈRE POLIGNAC.

LETTRE (1) ADRESSÉE A M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA COUR ROYALE DE LYON (RHÔNE).

—

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.—CABINET PARTICULIER.

Paris, le 11 novembre 1829.

(SECRÈTE.)

Voici, mon cher procureur-général, une grande nouvelle : M. le prince de Polignac m'a fait lever ce matin une heure plus tôt qu'à l'ordinaire ; il voulait me parler de vous ; la veille au soir, nous avions eu déjà un long entretien à votre sujet. Des ennemis de votre beau caractère lui avaient dit que vous étiez hostile à la religion et

(1) Copie textuelle de l'autographe.

dès lors ma position est délicate! *il faut qu'on ignore toujours que la proposition vous a été faite par moi.*

Venez, noble ami du Roi, — venez vous asseoir parmi ceux qui ne veulent soutenir son trône qu'en s'associant à ses plus généreuses pensées.

Venez opposer aux démolisseurs de la Monarchie la force d'un caractère à la fois énergique et modéré. Point de réaction, point de concessions; voilà la devise du ministère. — N'est-ce pas aussi la votre?

J'attends votre réponse mardi de la semaine prochaine. M. de Polignac seul la connaîtra; il vous la demande au nom du Roi!

Adieu. — Je suis si agité que j'aurais quelque peine à vous entretenir d'autre chose; j'ai tourmenté M. le garde-des-sceaux pour savoir sa détermination relativement à la place vacante de conseiller à Lyon,—il ne s'explique pas encore (*de vous à moi, soit dit*), il veut placer là le vicomte Debrosses, — n'en dites rien à M. Laval. Bornez-vous à l'assurer qu'il a en moi un ami de ses droits; mais que je ne suis pas le maître; — pour votre ressort, je ne fuis aucune proposition, je reçois des ordres.

Adieu encore, je ne connais pas d'*excellence* qui

vaille celle dont je serai toute ma vie le plus affectionné serviteur ,

ROCHER.

Dans la réponse à cette lettre, réponse que M. Rocher a déposée au procès devant la cour des pairs, M. de Guernon, après avoir développé les motifs de son éloignement pour les hautes fonctions du ministère, s'exprime ainsi :

« Communiquez ces aveux, priez qu'on les pèse « et détournez de moi, s'il se peut, *le calice « d'amertume.*

« Quelle que soit la décision, vous pouvez ré- « pondre de mon dévouement ; les doctrines du « ministère actuel sont les miennes, point de « *réaction*, point de *violence ;* mais plus de *conces- « sion*, en deux mots, *justice et fermeté :* voilà « ma devise ; la *charte*, voilà mon évangile « politique... »

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE DE PARIS

Du 15 novembre 1829.

Son Exc. le ministre des affaires étrangères à M. de Guernon-Ranville, procureur-général près la cour royale de Lyon.

Rendez-vous promptement à Paris, par ordre du

Lyon, le 16, 1 h. 1/2. P. M.

LETTRE ADRESSÉE A M. DE GUERNON-RANV
PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA COUR ROYA

Lyon (Rhône).

Le Roi le veut, les ministres le veulent, l'hc
le veut. Venez et venez vite.

Vous avez reçu par le télégraphe cette i
tion. — On vous attend ici avec une extrêm
patience, et personne ne sera plus heure
vous voir que le plus affectionné des vôtres.

ROCHER.

Dimanche matin, 18 novembre 1829.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE DE PARIS

Du 19 novembre 1829, à midi.

Son Exc. le Ministre des affaires étrangères, président du conseil des ministres, à M. de Guernon-Ranville.

Le Roi vous a nommé ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique en date du 18 courant.

Pour copie,

DES BOYS.

Lyon, le 19, à 1 h. 1/2.

PIÈCES

RELATIVES AU PROCÈS

DE M. LE COMTE DE GUERNON-RANVILLE (PROCÈS DES MINISTRES).

On a rapporté inexactement ce qui se passa entre M. Crémieux et moi au moment où il allait prendre la parole ; voici la vérité : il avait toujours désiré séparer ma cause de celle de mes collègues et plaider *libéralement*, comme il le disait toujours ; j'avais repoussé cette idée. Après les défenses de trois autres accusés, et prêt à prendre la parole, il se tourne vers moi et me dit : *J'espère que maintenant vous reconnaissez qu'un abîme sépare votre cause de celle de vos collègues.* Ma réponse que j'écrivis au crayon sur une carte et qui arriva à Me Crémieux en passant par les mains de ses trois confrères, fut textuellement ceci : « Je persiste dans ma résolution de « ne pas séparer ma cause de celle de mes col- « lègues. Leurs actes sont mes actes ; leur res- « ponsabilité doit être la mienne : dussé-je porter

« ma tête sur l'échafaud, je n'entends pas sortir « de ces limites, et si vous dites un seul mot « contraire à ce qui a été convenu entre nous « sur ces bases, je serai forcé de renoncer « à toute défense..... » Le reste du récit est exact.

Cet article CRÉMIEUX reproduit une lettre que je lui écrivis la veille de sa plaidoirie et dont je suis bien aise de garder copie.

Ce 19 décembre 1830.

Nous voilà arrivés au moment décisif, mon cher ami; probablement votre tour de plaider viendra demain, et il faut que je vous fasse connaître toute ma pensée sur le mode de défense qui me paraît convenir seul à ma position et à mon caractère.

Je voulais vous ouvrir mon cœur à ce sujet, il y a longtemps; mais comment oser vous dire que je renonçais à l'honneur d'être défendu par vous? Comment vous avouer la dissimulation que j'ai apportée dans mes relations avec vous?

Écoutez-moi et ne me jugez pas trop sévèrement. Vous le savez, je pensai dès l'origine que cette cause ne comporterait nulle défense de barreau. Aussi étais-je résolu à ne faire aucune tentative

pour me soustraire à une catastrophe que je regardais comme inévitable.

Les pleurs de ma femme me trouvèrent plus faible que je n'aurais voulu l'être ; sa tendresse alarmée me pressa de prendre un défenseur ; je me laissai arracher une sorte de consentement et vous fûtes appelé ; votre esprit, votre franchise, votre noble caractère me firent longtemps illusion sur les inconvénients de ma condescendance, et plus d'une fois je me félicitai d'avoir cédé.

Ce qui s'est passé dans ces quatre derniers jours m'a ouvert les yeux et convaincu plus que jamais que ma première détermination était la seule raisonnable.

Vaincus par la révolution, nous devons souffrir le sort des vaincus, et nous n'avons pas de plus sûr moyen d'honorer notre défaite que d'affronter sans ostentation, sans fanfaronnade, mais sans faiblesse les violences du parti vainqueur.

Et pourrait-il d'ailleurs y avoir, pour des hommes tombés de si haut, le moindre espoir de succès dans une lutte judiciaire, véritablement indigne d'une aussi grande infortune.

Il ne s'agit pas envers nous d'un acte de justice, mais d'une mesure politique. La condamnation des ministres qui ont tenté d'enchaîner la révolution

est une nécessité qui justifiera, aux yeux de quelques simples, le succès de la révolution. Notre acquittement est donc impossible, car il serait la condamnation et du gouvernement actuel et de nos propres juges. Cet acquittement d'ailleurs serait, de la part des pairs, un acte admirable de courage et de vertu.....; n'en demandons pas tant à des hommes usés par quatre révolutions.

Si ce sont là des vérités palpables, voudriez-vous prostituer votre beau talent à combattre une décision arrêtée d'avance sous les influences les plus irrésistibles, celles de l'intérêt personnel et surtout de la peur? Non, mon cher ami, vous renoncerez à de stériles applaudissements, et vous reconnaîtrez avec moi que ma cause ne comporte désormais qu'un noble silence. Il faut toutefois que j'explique cette réserve peu d'accord avec les précédents; et, dans ce but, voici à peu près ce que je dirai, sauf l'inspiration du moment lorsqu'on me donnera la parole :

« Si, jusqu'à présent, je me suis soumis aux « divers actes de l'information illégale dirigée « contre moi, c'est que j'avais un grand intérêt à « faire constater l'étendue de ma participation aux « ordonnances du 25 juillet. Il importait que nos « concitoyens sussent que j'avais combattu ces

« ordonnances, soit à cause de leur inconstitu-
» tionnalité que n'excusait pas assez à mes yeux la
» conspiration révolutionnaire dont j'osais croire
» qu'on pourrait arrêter le progrès par d'autres
« voies, soit à cause des dangers qui me parais-
« saient devoir résulter, pour la monarchie, de
« l'insuffisance des moyens d'exécution de ces
« mesures hardies.

« J'espère avoir atteint ce but dans mes inter-
« rogatoires, et maintenant je ne dois répondre
« que par le silence aux menaces d'une accusation
« irrégulière.

« Je ne me reconnais point le caractère d'un
« *accusé*, dans le sens de la loi; je ne puis vous
« reconnaître le droit de me juger; je n'ai donc
» point à me défendre devant vous.

« Je vois ici une réunion d'anciens pairs du
« gouvernement légitime, pairs en expectative du
« gouvernement révolutionnaire, mais je n'y puis
« voir le tribunal auguste auquel la charte
« attribuait exclusivement le jugement des minis-
« tres accusés; en un mot, je vois ici beaucoup
« d'hommes honorables, mais je n'y vois pas un
« seul juge.

« Dans un funeste combat entre la légitimité et
« la révolution, celle-ci a triomphé: serviteur de

« la légitimité, j'ai succombé avec elle; je suis « votre prisonnier, vous pouvez abuser de vos « avantages et prendre ma vie, mais je ne « m'abaisserai point à vous la disputer. »

Cela dit, ou à peu près; je m'assiérai, et plus mot ne soufflerai.

Je désire vivement que vous approuviez ce plan, j'aurais trop de regret de ne pas demeurer jusqu'au bout parfaitement d'accord avec vous.

Bonsoir, mon excellent ami, à demain.

Signé : le C^te^ DE GUERNON-RANVILLE.

NOTE SUR QUELQUES ERREURS (COPIÉE SUR L'ORIGINAL QUI EST PARAPHÉ) RECONNUES PAR M. DE GUERNON.

Pendant l'instruction de notre procès et depuis la condamnation, quelques personnes ont cru avoir intérêt à rejeter sur le roi Charles X la conception des ordonnances, et à présenter, comme un acte de *pure obéissance aux volontés du souverain*, l'adhésion de plusieurs des signataires. Tout cela est faux : Charles X croyait les ordonnances nécessaires, mais il n'a jamais essayé d'imposer sa conviction à aucun membre du conseil ; sur cette matière,

comme sur toute autre, la discussion fut toujours parfaitement libre, et quand il en eût été autrement, il n'y avait pas de raison pour que la haute influence du Roi s'exercât sur les ministres, puisque parmi les signataires UN SEUL se montra opposé au système et soutint son opposition jusqu'à la fin. Un autre, il est vrai, avait d'abord, *dans une simple conversation*, exprimé aussi des velléités d'opposition ; mais, loin d'y persister, il se chargea, lorsque la question fut sérieusement discutée, de rédiger les projets et de les soutenir dans le conseil.

L'opposant unique signa comme les autres ; mais il signa *librement, volontairement*, parce qu'il aurait craint de se déshonorer en déclinant la responsabilité matérielle encourue par ses collègues, et le Roi ne lui dit pas un seul mot qui pût ressembler à un ordre ou seulement à une invitation de se réunir ainsi à l'opinion commune.

NOTA.—Le *National* ayant avancé, il y a quelques mois, que les ordonnances étaient l'œuvre du Roi seul, je lui écrivis pour démentir cette malveillante assertion et il publia ma lettre.

AUTRE NOTE.

On a généralement mal rapporté la petite scène qui se passa entre mon défenseur et moi à l'audience de la cour des pairs ; voici la vérité :

Dès notre première conversation, M. Crémieux pensa que mon opposition constante aux ordonnances rendait ma cause entièrement distincte de celle de mes collègues, et qu'il convenait à la défense de l'isoler le plus possible. Je combattis cette idée et lui déclarai que je ne voulais pas adopter une séparation qui aurait pour premier résultat d'aggraver la position de mes co-accusés ; cependant je ne lui interdis pas les arguments qu'il pourrait tirer de mon opposition, pourvu qu'il ne s'éloignât en rien du respect dû au Roi et des égards dus à mes compagnons de malheur ; d'un autre côté, tout en voulant courir les chances de la responsabilité *matérielle*, je tenais à m'affranchir aux yeux des royalistes de la responsabilité purement *morale* d'une mesure que j'avais trop bien jugée. Ce fut dans cette vue que je me déterminai à déclarer aux commissaires interrogateurs toute la part que j'avais prise aux ordonnances.

Mes réponses incomplètement rendues dans le premier interrogatoire, devant les commissaires de la chambre des députés, dénaturaient ma pensée. Je la rectifiai et la développai dans mon interrogatoire devant les commissaires de la cour.

Les débats persuadèrent à Me Crémieux que ma défense devait, comme il l'avait toujours pensé, se placer sur un terrain tout spécial, et au moment de prendre la parole il me dit : « Vous « devez maintenant être convaincu de la nécessité « de vous séparer de vos collègues ; un abîme « sépare votre cause de la leur, et je vous « demande de nouveau une liberté sans limites « dans ma défense. »

Ce fut alors que je lui répondis ce peu de mots mal recueillis et mal compris :

« Les actes de mes collègues sont les miens, « leur responsabilité doit être la mienne : dussé- « je porter ma tête sur l'échafaud, je ne veux pas « séparer ma cause de la leur, et si vous dites « un seul mot contraire au plan précédemment « arrêté entre nous, je serai forcé de vous « interrompre et de me défendre moi-même. »

Me Crémieux, étourdi peut-être de cette résolution, fut extrêmement faible, et plus tard il chercha à expliquer l'insuffisance de sa plaidoirie

en disant que *je l'avais forcé de changer à l'instant même tout son plan*..... Je n'ai pas relevé cette assertion qui m'importait peu, mais le fait est qu'au contraire je l'obligeai à se renfermer dans les limites que je lui avais tracées dès l'origine, soit sous le rapport du respect pour le Roi, soit sous le rapport des égards dus à mes collègues.

Paraphé.

PROJET DE DÉFENSE

DE M. LE COMTE DE GUERNON-RANVILLE

DEVANT LA CHAMBRE DES PAIRS (1).

NOBLES PAIRS,

Une voix éloquente s'est chargée du soin de vous faire entendre ma défense, et ce soin, je suis résolu à le lui laisser tout entier ; mais un incident de l'information m'impose en quelque sorte le devoir de vous soumettre quelques explications qu'il ne convient qu'à moi de donner, et je saisirai cette occasion pour vous présenter un rapide exposé de faits qui me sont personnels ; j'ose donc réclamer un instant votre bienveillante attention.

Je saurai n'en pas abuser.

(1) Je renonçai à cette défense et ne voulus rien ajouter à la plaidoirie de Me Crémieux.

Ce projet est écrit de la main même de l'auteur.

Ce n'est pas sans une longue hésitation, nobles pairs, que je puis me résoudre à vous entretenir de moi ; mais, inconnu de vous et de la France, porté par une fatalité inexplicable à l'un des premiers emplois de l'État, appelé en ce moment à rendre compte au pays de l'exercice d'un pouvoir dont je n'ai éprouvé que les amertumes et les dangers, il faut bien que vous sachiez quel est l'accusé afin de mieux apprécier la moralité de l'accusation.

Je ne vous ferai pas l'histoire de ma vie, nobles pairs : ce récit quelque succinct qu'il fût, serait peu digne du grand et funeste drame déroulé devant vous ; peu de mots d'ailleurs suffiront pour me conduire au but que je me propose.

Né à l'aurore de la Révolution, mon berceau touche au berceau de cette génération qu'on a nommée la Jeune France, et dont on s'est plu à faire comme un peuple d'élite au milieu du peuple français.

Ainsi, entièrement étranger à l'ancien Régime, également étranger à la Révolution, ma jeunesse se développa au milieu des gloires de l'Empire auxquelles j'étais impatient de prendre part.

Porté par un goût prononcé vers la carrière des armes, j'étais loin encore de l'âge fixé pour

l'acquittement de cette dette sacrée envers la patrie lorsque j'entrai dans ce corps valeureux qu'on nommait la jeune garde..... Hélas! mes rêves chevaleresques s'évanouirent bientôt, et dès mes premiers pas dans cette carrière de mon choix, j'en fus exclu par une infirmité que j'avais tenté vainement de me dissimuler à moi-même.

Forcé de me créer d'autres ressources, j'entrepris de réparer par un travail opiniâtre la perte des années les plus favorables à l'étude, et j'osai demander des moyens d'existence, quelque gloire peut-être, à cette noble profession qu'on ne quitte jamais sans regret et dans laquelle il est toujours honorable de rentrer, à quelque hauteur qu'on ait été porté par la faveur ou la fortune.

Deux années de bonheur, je n'oserais dire de succès, m'avaient irrévocablement attaché au barreau lorsqu'apparut la première Restauration.

Je ne connaissais que par l'histoire l'auguste famille de nos Rois, et cependant à peine les Bourbons touchaient la terre de France qu'un sentiment intime d'amour et de dévouement sembla *s'éveiller* pour eux au fond de mon cœur, où sans doute les traditions du foyer domestique en avaient déposé le germe presque à mon insu, et ma fidélité leur fut pleinement acquise long-

temps avant que ma bouche en eût proféré le serment.

L'orage des Cent-Jours mit cette fidélité à de passagères, mais pénibles épreuves.

A l'appel du père de la patrie menacée, j'avais pris inutilement les armes pour la défense du trône et de nos institutions ; peu de jours après, un vote énergique contre l'acte additionnel, que je signalai comme attentatoire *aux franchises nationales*, appela sur moi l'attention de l'autorité, et je crus devoir porter aux pieds de l'auguste fugitif l'hommage d'un dévouement aussi ardent que désintéressé.

La seconde Restauration pouvait offrir de légitimes espérances à mon ambition ; mais laissant la foule empressée solliciter le prix des vœux formés loin du danger, je repris ma toge et ne m'occupai que du soin de rallier une clientèle trop légèrement abandonnée.

Cinq ans après, une place plus honorable que lucrative dans la magistrature me fut proposée ; cet emploi était hérissé de difficultés, mais il m'offrait les moyens de servir utilement mon pays : je l'acceptai.

Bientôt le garde-des-sceaux, que je ne connaissais pas, qui ne me connaissait que par mes

travaux, et qui devait être un jour mon compagnon d'infortune, qu'il me permette d'ajouter et mon ami ! le garde-des-sceaux désira m'appeler aux fonctions du ministère public. Je redoutais cette carrière difficile ; mais la flatteuse insistance du ministre dissipa mes craintes, vainquit mes répugnances, et je me vis rapidement élevé au premier rang de cette importante magistrature.

J'exerçais depuis sept ans ces graves et délicates fonctions ; un avancement successif, jamais sollicité, et quelquefois redouté, m'avait conduit à la direction du parquet de la seconde cour du royaume, lorsqu'un regard du Roi, perçant ma paisible obscurité, vint me désigner pour un poste dont j'appréciais tous les périls, mais que les circonstances ne me permettaient pas de refuser.

Tels étaient, nobles pairs, les *antécédents* d'un homme dont le nom fut, dès son apparition, signalé par un parti comme *une cause d'effroi pour les peuples, de la prochaine destruction pour les libertés publiques.*

Les journalistes dévoués à ce parti devaient attaquer l'élu du Roi ; ils ne manquèrent pas à leur mandat ; mais j'eus au moins la consolation qu'ils ne purent me reprocher un seul fait qui, même en l'altérant, fût de nature à porter atteinte

à l'honneur ou à la probité..... Je me trompe; l'un d'eux osa m'imputer un acte coupable, une *fraude électorale*..... La justice se chargea du soin de ma vengeance, et imprima sur le front du libelliste les honteux stigmates de la calomnie.

Je ne vous entretiendrai pas de mes actes administratifs, je les crois irréprochables. J'ai fait mon devoir, je ne cherche pas la louange et ne redoute pas le blâme.

Je me hâte d'arriver aux déplorables événements qui m'ont conduit devant vous.

Loin de moi la pensée de vous ramener sur ces scènes sanglantes dont je voudrais pouvoir effacer jusqu'au souvenir ! mais ici, dans l'instruction même, s'est rencontré un pénible incident qui m'oblige à prendre la parole et que je me dois à moi-même d'expliquer.

Dans mes interrogatoires, soit devant les deux commissions d'instruction, soit devant vous, nobles pairs, j'ai reconnu ma participation aux ordonnances du 25 juillet ; mais j'ai cru qu'il m'était permis, j'irai plus loin, j'ai cru que c'était pour moi un devoir d'avouer que le système dont les ordonnances n'étaient que les actes d'exécution avait été combattu par un de mes collègues et par moi; j'aurais pu, par des réticences

habiles, par de demi-indications, me borner à laisser deviner ce fait, mais cette ruse s'accordait peu avec ma vive et prompte franchise. J'ai dit sur-le-champ tout ce que je croyais licite de dire.

Cependant, mes co-accusés ayant refusé de s'expliquer sur ce point, en se renfermant dans les obligations du serment, que nous avons tous prêté, de garder le secret des délibérations du conseil, ma conscience s'est alarmée, ma délicatesse s'est sentie froissée, et j'ai craint d'avoir encouru un reproche qui m'affligerait profondément.

Les motifs de ma déclaration sont simples et je les expliquerai sans détour.

La responsabilité matérielle des actes du 25 juillet est attachée à ma signature; cette signature est un fait, je le reconnais; je ne prétends point en répudier les conséquences, et je suis prêt à subir la responsabilité qu'il entraîne, si d'ailleurs, dans l'état des choses, cette responsabilité peut être légalement invoquée et justement appliquée.

Mais il est une autre responsabilité indépendante de ce fait, une responsabilité que vous-mêmes, nobles pairs, ne pourriez ni appliquer ni détourner: je veux parler de la responsabilité purement morale qui pèserait à jamais sur la conscience du ministre assez malheureux pour avoir

conseillé des mesures funestes, contraires à ses doctrines et à sa conviction. C'est cette responsabilité terrible, et qui n'est pas du domaine de la justice des hommes, que j'ai seule voulu décliner, en attestant que j'étais demeuré fidèle à mes croyances politiques.

J'avoue qu'excité, aveuglé peut-être par ce puissant intérêt, j'ai cru que mon serment sur le secret des délibérations, serment sacré et inviolable pour tout ce qui touche à l'essence même des actes qu'il importe à l'État de tenir secrets, ne s'étendait pas jusqu'aux circonstances accessoires et sans importance ; j'ai cru surtout que ce serment ne pouvait s'étendre pour chacun jusqu'aux pensées qui lui étaient particulières ; j'ai cru enfin qu'il m'était permis de révéler quelle avait été mon opinion personnelle sur un fait désormais acquis à l'histoire, lorsque d'ailleurs cette révélation ne pouvait nuire à personne.

Si je me suis trompé, j'espère que mes regrets et la loyauté de cet aveu me concilieront l'indulgence de la noble cour et celle de mes compagnons de malheur.

J'ai dit ailleurs comment et pourquoi je me suis déterminé à signer les actes d'exécution d'un système que, pourtant, je n'approuvais pas.

Je partageais sans réserve la doctrine de mes collègues sur l'existence d'un pouvoir suprême constituant, investi de la haute mission de sauver, par tous les moyens extraordinaires quelconques, l'État menacé d'une destruction imminente : doctrine que vous avez entendu développer hier avec une éloquence si entraînante, doctrine que nos accusateurs eux-mêmes n'ont pas craint d'avouer.

Mais mon opinion différait de celle de mes collègues sur l'appréciation des circonstances qui, selon eux, constituaient le cas de *nécessité présente* et *absolue* : or, si la conscience ne peut transiger sur un point de doctrine, la raison peut céder, sans crime et même sans faiblesse, sur une appréciation des faits ; et, quoique non convaincu, je me soumis sur cette appréciation à la loi de la majorité.

Ce fut ainsi que, volontairement et sans déroger à mes principes ni à ma conviction, je signai ces actes qui, d'ailleurs, n'avaient pas besoin d'une signature de plus pour produire tous les effets dont ils étaient susceptibles.

D'un autre côté, si j'avais cru que mon opinion sur les faits ou, en d'autres termes, sur l'opportunité des ordonnances, m'interdît de signer, je n'avais qu'un seul moyen de justifier mon refus : c'était la retraite.

La retraite!!.... en présence d'un danger personnel dont je mesurais toute l'étendue quant aux ministres (car j'étais loin de supposer qu'il pût s'élever jusqu'au trône), en présence d'un danger que je venais de signaler.....

La retraite!!.... dans un moment où la moindre modification du ministère pouvait susciter à la couronne de nouvelles, d'inextricables difficultés.....

Cette retraite eût été une désertion, Je rends grâce au ciel de ne m'en avoir point inspiré la pensée.

On m'accuse d'avoir préféré mon portefeuille à mon devoir.....

Oui, j'ai tenu à ce portefeuille, quand il pouvait brûler la main qui le portait.

Mais, dans d'autres temps, on sait et on vous a dit si je savais immoler la vérité à l'amour du pouvoir.

Je dois encore repousser une insinuation que je m'étonne de trouver dans le réquisitoire de MM. les commissaires accusateurs.

Je lis dans ce réquisitoire :

Quant à M. de Guernon. . . . . .

M. le commissaire, accusez-moi des faits incriminés par la chambre qui vous investit de son mandat, c'est votre droit, c'est votre devoir.....;

mais épargnez-moi, de grâce, des imputations étrangères à l'accusation, épargnez-moi des imputations que rien ne pourrait justifier.

Selon l'accusation, *on a dit, ou du moins on a donné à entendre que je n'avais fait que céder à des exigences royales.*

Qui a dit cela? Qui a donné cela à entendre?

Serais-je réduit à gémir d'avoir laissé échapper dans mes interrogatoires un seul mot qui pût prêter, même d'une manière éloignée, à de pareilles inductions, à des inductions aussi outrageantes pour le Roi que dégradantes pour moi.

S'il en était ainsi, je me hâterais de désavouer mes propres paroles, comme je désavoue formellement cette honteuse excuse, présentée sans doute moins par un sentiment de bienveillance que démentirait l'expression, qu'afin de porter l'accusation plus haut qu'elle ne doit aller.

Non, nobles pairs, je n'ai pu céder aux exigences dont on a parlé; je n'ai pas eu non plus à me défendre de ce moyen de séduction, car de tels moyens ne pouvaient descendre de la source auguste que l'on indique.

Je m'arrête : je craindrais, en prolongeant ces pénibles débats, d'abuser des moments que votre indulgence a daigné m'accorder.

D'immenses, d'irréparables malheurs ont signalé ma courte existence politique ; mais, du moins, je puis me rendre ce témoignage que je n'ai jamais séparé dans mes affections mon Roi et mon pays, et je donnerais avec joie tout mon sang s'il était possible de racheter à ce prix ces maux dont je suis le déplorable témoin. — Je puis me rendre ce témoignage que, si mon cœur est à jamais flétri de douloureux, d'ineffaçables regrets, ma conscience, du moins, est libre de remords.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

CE QUE DOIT L'INSTRUCTION PRIMAIRE A M. LE COMTE DE GUERNON-RANVILLE.

On a vu dans la première partie de ce volume avec quelle énergie M. de Guernon lutta dans le conseil pour faire adopter sa féconde ordonnance sur l'instruction primaire, premier effort sérieux en vue de l'extinction de l'ignorance. Son *Rapport* est à conserver dans un livre consacré à sa mémoire, et qui le recommandera toujours aux sincères amis de la vérité.

Le prince de Polignac osa écrire en 1832, page 72 de ses *Considérations politiques sur l'époque actuelle :* « Donner une grande lati-« tude à l'enseignement public me paraissait « à la fois juste, moral et conforme aux besoins « de la société. »

Il ignorait que son confrère en infortune, que son commensal de prison disait nettement dans son *Journal* avec quelle chaleur le premier ministre avait combattu ses idées généreuses sur l'instruction primaire. On sait maintenant de quel côté fut la franchise.

J. T.

ORDONNANCE AYANT POUR OBJET :

1° De faire pourvoir d'écoles primaires toutes les communes du royaume ;

2° D'établir des écoles-modèles préparatoires destinées à former des instituteurs primaires ;

3° Les mesures à prendre pour assurer des retraites aux instituteurs primaires.

RAPPORT AU ROI.

Sire,

Le développement de l'instruction primaire en France a été l'un des premiers et des plus touchants bienfaits de la Restauration. A cette mémorable époque, les lettres et les sciences avaient vu, déjà depuis longtemps, relever leurs sanc-

tuaires à demi ruinés; seule, la partie la plus modeste et non la moins utile de l'enseignement public languissait encore sans secours, et presque partout sans culture; elle sembla renaître sous le sceptre protecteur de votre auguste frère. Louis XVIII eut à peine fondé sur d'immortelles institutions le repos et la prospérité de son royaume, qu'il s'empressa, véritable père de tous ses sujets, d'étendre sa royale sollicitude aux plus humbles conditions. Une ordonnance du 29 février 1816 prescrivit de sages mesures pour favoriser les progrès de l'instruction primaire; de nombreuses écoles s'établirent dans les communes; elles furent placées sous la surveillance des autorités locales. Les instituteurs durent offrir aux pères de famille des garanties plus sûres de leur bonne conduite et de leur capacité; la munificence du Roi leur prépara chaque année des encouragements, et, telle fut l'heureuse influence de cette auguste protection que, dans le court espace de trois années, le nombre des écoles primaires et celui des jeunes élèves s'accrurent de plus d'un tiers.

Les ordonnances des 2 août 1820 et 8 avril 1824 ajoutèrent d'importantes améliorations aux règlements qui les avaient précédées. La charité publique vint à son tour seconder par ses dons

cette prospérité naissante ; de pieuses associations se formèrent dans plusieurs villes pour la propagation de l'enseignement primaire, et bientôt on recueillit, dans des succès toujours croissants, la noble récompense de tant d'efforts.

Ce bienfait, Sire, a été grand, mais il est loin de répondre aux besoins de tous vos sujets ; il est loin de satisfaire le vœu le plus cher de votre cœur.

Beaucoup de communes sont encore privées de tout moyen d'instruction; d'autres ne sont pas sans alarmes sur l'avenir des écoles qu'elles possèdent; il en est dont la population demande un genre d'enseignement plus relevé ; enfin le sort des instituteurs appelle aussi l'intérêt de Votre Majesté. La situation présente de ces hommes utiles mérite d'être améliorée ; il est surtout à désirer que de sages mesures promettent à leur vieillesse une modeste aisance, et les douceurs d'un repos acheté par de longs services.

Sire, présenter à Votre Majesté les moyens d'accorder à l'enseignement primaire ces nouveaux témoignages de sa royale protection, c'est aller au devant des généreuses pensées qui l'occupent sans cesse ; c'est obéir à cette volonté dont l'expression s'échappe chaque jour de son cœur en

paroles si touchantes, et qui n'a d'autre objet que le bonheur de son peuple.

La pénurie des fonds destinés à la propagation de l'enseignement primaire a été jusqu'ici la cause principale du peu d'instruction des classes inférieures, et j'ai dû appliquer d'abord tous mes soins à rechercher les moyens de suppléer à cette insuffisance.

Les premières ressources nécessaires à l'établissement des écoles doivent se trouver dans les localités mêmes appelées à jouir du bienfait ; et c'est surtout ainsi que ces établissements obtiendront la stabilité qui seule peut garantir leurs succès.

J'ai la confiance qu'un appel fait, au nom de Votre Majesté, aux conseils des communes et des départements retentira dans tous les cœurs, et que, de tous les points du royaume, la classe riche s'empressera de répondre à votre paternelle sollicitude sur un objet qui touche de si près à la morale et à la prospérité publiques.

Une somme quelconque, inscrite chaque année au budget de l'État, compléterait, s'il en était besoin, les insuffisantes allocations des communes et les fondations particulières ; enfin, l'université, heureuse et fière de s'associer à cet acte de la

royale munificence, se montrera digne de sa noble destination en consacrant à cette pieuse entreprise une portion de ses revenus.

Au moyen de tels secours, l'enseignement primaire recevra, dès cette année, de rapides améliorations. Un traitement fixe, réglé par les conseils municipaux, sera désormais assuré à chaque instituteur; des encouragements pourront être donnés au zèle et à la bonne conduite de ces guides de l'enfance; de bons livres élémentaires, choisis et répandus avec discernement, seront tout à la fois pour les jeunes élèves d'honorables récompenses, et la matière d'un enseignement approprié à leur âge et à leur état. Les écoles déjà établies offriront plus de gages d'une prospérité durable; d'autres s'élèveront au sein des plus pauvres communes, et bientôt le dernier hameau de votre royaume, Sire, bénira l'auguste main qui aura ouvert près de lui une source où l'indigent ira puiser la connaissance et l'amour de ses devoirs, où l'artisan pourra chercher des moyens nouveaux de rendre son industrie plus féconde.

Mais si, par un bienfait dont vos sujets conserveront à jamais la mémoire, l'instruction se trouve ainsi mise à la portée de tous, la haute sagesse de Votre Majesté veillera, pour l'empêcher

de prendre jamais une direction funeste. Sous le règne d'un fils de saint Louis, elle sera monarchique : avant tout, elle sera chrétienne sous le roi très-chrétien.

Les écoles modèles préparatoires rempliront à cet égard les religieuses intentions de Votre Majesté. C'est là que les hommes utiles, à qui une portion si précieuse des intérêts du pays est confiée, se formeront pour cette sorte de ministère sacré qu'ils sont appelés à remplir auprès de l'enfance ; instruits eux-mêmes de bonne heure à servir Dieu et le Roi, il leur sera facile d'inspirer de nobles sentiments aux cœurs de leurs jeunes élèves ; ils auront peu de peine à leur faire aimer les vertus de leur condition s'ils en offrent des modèles ; une heureuse expérience justifie ces consolantes prévisions, il existe déjà quelques écoles de ce genre ; la conduite exemplaire, le zèle, le savoir et les succès des instituteurs qui y ont été formés, tout doit faire désirer qu'il soit bientôt possible de fonder, dans chaque ressort académique, au moins un établissement semblable.

Il resterait à prendre une dernière mesure que réclame le juste intérêt qu'inspirent à Votre Majesté les instituteurs primaires.

Souvent les fatigues, l'âge et les infirmités les

forcent de quitter leurs pénibles fonctions vers la fin de leur carrière ; les besoins, la misère quelquefois les assiégent alors. Votre Majesté accueillera sans doute la pensée d'adoucir, par une pension de retraite, les derniers jours d'une vie si laborieusement utile ; mais il est nécessaire d'assurer d'abord des fonds pour cet important objet. J'espère, Sire, pouvoir incessamment soumettre à l'approbation de Votre Majesté, un projet qui, sans créer aucune charge nouvelle, offrira les moyens d'admettre à la retraite tous les instituteurs qui seront reconnus y avoir des droits.

Tel est, Sire, l'ensemble des dispositions du projet d'ordonnance que j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté. Si, comme j'en ai l'assurance, cette mesure atteint le but que je me suis proposé, elle satisfera à l'un des besoins le plus vivement sentis de notre époque. D'autres ordonnances en pleine vigueur ayant prescrit les formalités à observer pour constater les divers genres d'aptitude des instituteurs, et tracé les règles qui placent les écoles sous la surveillance spéciale des autorites ecclésiastiques et administratives, toute disposition nouvelle sur ces objets devenait surabondante, et cette observation

explique assez le silence du projet à cet égard.

Je suis avec respect, etc., etc.

Le ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique,

DE GUERNON-RANVILLE.

Justice a été rendue à M. le comte de Guernon-Ranville par les adversaires les plus prononcés de ses opinions monarchiques. M. Jules Simon, dans son livre, généralement aussi sage que bien inspiré, L'ÉCOLE (Paris, 1865, 6e édit.), dit, pages 58 et 59, après avoir montré combien peu la Restauration fit en quinze ans pour l'instruction primaire :

« C'est seulement à la dernière heure que M. de « Guernon-Ranville, ministre de l'instruction pu- « blique, rendit une ordonnance vraiment utile. « M. de Guernon-Ranville fut malheureux en tout. « Comme homme d'état, il fut condamné pour sa « participation à des mesures qu'au fond il désap- « prouvait et qu'il avait courageusement combat- « tues dans le conseil ; comme ministre de l'in-

« struction publique, il publia le 14 février 1830 « une ordonnance qui lui aurait fait le plus grand « honneur s'il avait eu le temps de l'appliquer. « Le Roi renouvelait en tête de cette ordonnance « la triste déclaration, si souvent répétée après et « avant lui : « Nous étant fait rendre compte de « l'état des écoles primaires dans le royaume, « nous avons reconnu qu'un nombre assez consi- « dérable de communes étaient encore privées des « moyens d'instruction, que notre volonté est de « mettre à la portée de tous nos sujets (1). » Cette « fois du moins on ne se bornait pas à gémir et à « exhorter.

« Les conseils municipaux étaient sérieusement « mis en demeure. Ils devaient, dans leur plus « prochaine session, arrêter le montant des « frais indispensables pour le premier établisse-

(1) M. de Guernon-Ranville, comme M. de Vatimesnil avant lui, était vivement frappé de la détresse de nos écoles. Voyez, par exemple, sa circulaire aux recteurs, du 20 janvier 1830 : « Des écoles manquent ou s'écroulent; des livres sont vainement demandés à des parents indigents; des instituteurs, plus indigents encore, végètent péniblement, en proie aux plus rudes privations : tel est le tableau désolant que présente depuis trop longtemps l'instruction primaire. » Quelque temps après, il disait, dans sa circulaire du 8 mars : « Les règlements adoptés jusqu'ici sur l'enseignement élémentaire étaient surtout relatifs à la surveillance et à la bonne direction des écoles; des voies restaient à ouvrir pour répandre partout le bienfait de l'instruction. »

« ment de l'école; dresser la liste des enfants qui « devaient être gratuitement admis; fixer pour les « autres le taux de la rétribution mensuelle; fixer « également le traitement annuel de l'instituteur, « en tenant compte du produit de ces rétributions, « enfin voter les ressources nécessaires, soit sur « les fonds disponibles de la commune, soit au « moyen d'une imposition extraordinaire (1). En « cas d'impuissance absolue de la commune, le « conseil général délibérait et accordait un sub- « side (2). L'État, à son tour, venait éventuelle- « ment au secours des départements et des com- « munes; un fonds spécial était formé à cet effet, « par les ressources ordinaires du budget, et par « un prélèvement opéré sur les fonds particuliers « de l'Université (3). L'ordonnance prescrivait en « outre la création d'écoles modèles préparatoires, « destinées à former des instituteurs. Déjà, dès « l'année précédente, l'allocation de 50,000 francs « avait été doublée. Elle fut portée à 300,000 francs « pour le budget de l'année 1830. »

(1) Ord. du 14 fév. 1830, art. 5 et 6.
(2) Id., art. 9.
(3) Id., art. 11 et 12.

DERNIÈRE NOTE.

On ne sera sans doute pas fâché de savoir comment le manuscrit des deux premières parties du *Journal d'un ministre* ont été sauvées en 1830. Elles durent, assure-t-on, leur salut à un jeune prêtre, nommé Veyssière, camérier du pape et ami de M. de Guernon. Au moment de la mort de ce dernier, l'abbé Veyssière rédigeait le *Courrier de la quinzaine* dans LE MONDE CHRÉTIEN ILLUSTRÉ. Voici les pages qu'il écrivit au commencement de son article du 15 mai 1866 :

Le dernier ministre du roi Charles X, M. le comte de Guernon-Ranville, vient de terminer par une mort chrétienne, une vie qui, depuis la fin de sa captivité au fort de Ham, s'écoulait sans bruit dans la champêtre solitude de sa terre de Ranville,

entre des travaux agricoles, des études scientifiques, et les tendres sollicitudes de la noble femme qui a la douleur de lui survivre.

Sa carrière politique, de courte durée, fut brisée en 1830, par le même orage qui emporta l'antique dynastie des Bourbons.

Tomber du pouvoir qu'il n'avait ni recherché, ni ambitionné, ne lui fit éprouver aucun regret; mais il ne put jamais se consoler d'avoir signé, par déférence aux volontés du Roi, et par un excès de dévouement chevaleresque à sa personne, les fatales ordonnances qui entraînèrent la chute de la monarchie, et qu'il avait toujours combattues dans le conseil.

Des circonstances qu'il serait sans intérêt de rappeler ici, m'ont fait entrer bien jeune dans l'intimité de M. de Guernon-Ranville. J'ai dû à cette affectueuse confiance, dont le souvenir m'est plus cher encore aujourd'hui, de lire le *Journal* qu'il écrivait chaque soir des actes de son administration, de ses projets pour la propagation de l'instruction primaire, de ses opinions sur les graves sujets discutés dans les conseils du Roi, et particulièrement durant les phases de la dernière crise où périt la monarchie. J'atteste qu'à chaque ligne on y sentait comme le souffle des hautes

pensées libérales et des généreux sentiments qui animaient ce noble cœur.

Et puisque ce souvenir me reporte vers la terrible catastrophe de 1830, qu'il me soit permis de transcrire ici quelques notes recueillies au milieu même du tumulte de cette révolution, et presque aux dernières heures de la lutte. Elles se rapportent à M. le comte de Guernon-Ranville, et, de plus, elles ont, ce me semble, un intérêt historique :

« Le mercredi matin, 28 juillet, je pus, à la faveur d'un déguisement, pénétrer encore jusqu'au ministère de l'instruction publique. Tout y était dans le plus grand désordre. Les employés avaient tous abandonné leurs bureaux. M. de Ranville partait pour les Tuileries, où le conseil des ministres allait se tenir en permanence : « Je vous « laisse ici, me dit-il en me serrant affectueuse- « ment la main : restez avec ma femme ; avisez de « votre mieux à ce que pourront exiger les cir- « constances ; de mon côté, je vous tiendrai, au- « tant que possible, au courant des événements. » Vers trois heures, je reçus de lui ces deux lignes écrites au crayon : « La situation s'améliore, l'é- « meute perd du terrain et se décourage. Le « maréchal (le duc de Raguse) nous donne l'es-

« pérance que tout sera fini ce soir. » Trompeuse promesse ! espérance cruellement déçue !...

« Le jeudi matin, je résolus de retourner à Saint-Cloud, où je savais que les ministres avaient dû se rendre en quittant les Tuileries. La route directe étant fermée, je dus faire un long circuit par les hauteurs de Meudon et de Bellevue...

« La résidence royale offrait un spectacle étrange. Au dehors, dans les cours du château, dans les avenues du parc, la plus vive agitation : des régiments campés sous les arbres ; des canons braqués sur les bords de la Seine, depuis le pont de Sèvres jusqu'à celui de Saint-Cloud ; des généraux visitant les postes ; des officiers d'ordonnance, au galop des chevaux, portant des ordres dans toutes les directions. A l'intérieur du château, régnait un calme solennel, plus effrayant que l'agitation militaire du dehors. La puissance de l'étiquette y maintenait le mouvement régulier de toutes choses; l'habitude de la contrainte y pétrifiait sur le visage des courtisans les angoisses de l'âme. On eût pu dire, à les voir, qu'ils ne savaient rien des terribles événements de Paris...

« En arrivant à Saint-Cloud, je m'étais empressé de rechercher M. de Ranville. J'appris qu'il était au conseil des ministres, chez le Roi. Je ne le ren-

contrai que dans la soirée : il n'était plus ministre. Charles X avait accepté la démission du prince de Polignac et de ses collègues. Un nouveau ministère avait été nommé sous la présidence du duc de Mortemart, qui était à Paris depuis le matin, pour négocier avec les chefs de l'insurrection triomphante. On attendait son retour avec une impatience irritée : il ne donnait pas même de ses nouvelles. Et pendant ces dernières heures de la monarchie, tandis que chaque minute perdue élargissait le gouffre qui allait l'engloutir, il n'y avait plus de gouvernement. La royauté sans initiative, sans plan, sans direction, flottait comme un vaisseau sans pilote sur les abîmes d'une mer en fureur. Les braves régiments de la garde restés fidèles au trône brûlaient d'impatience de le défendre. Mais il eût fallu des ordres, et personne n'en donnait. J'ai vu le brave général Vincent briser de rage, entre ses dents ensanglantées, une épée qu'il s'indignait de porter inutile.

« Depuis que les derniers ministres avaient succombé dans la lutte, où tant de voix les encourageaient la veille, il n'y avait plus à la cour pour ces hommes qui s'étaient dévoués, ni un ami, ni un refuge. Quel contraste ! Le dimanche précédent, parmi cette foule dorée de grands personnages,

qui, à l'issue de la messe, se pressaient dans la galerie de Diane, sur le passage du Roi, les ministres n'avaient rencontré que des figures souriantes et des mains empressées à s'offrir. Aujourd'hui, on évitait leur rencontre; on ne les connaissait plus. Je fus obligé d'offrir à M. de Ranville la chambre que j'occupais au château, et je m'établis à côté de lui, dans un cabinet où couchait mon domestique. La même fièvre nous dévorait; mais il gardait dans sa douleur un calme que je n'avais pas. L'inaction de tous les défenseurs naturels de la royauté me mettait hors de moi, elle me semblait le comble de la démence. Je m'en prenais quelquefois, dans mes impatiences, à ce pauvre cher ministre accablé. « Qu'importe, lui « disais-je, que vous n'ayez plus ni titre officiel, « ni pouvoir? Est-il donc nécessaire d'être mi- « nistre pour sauver une monarchie qui s'aban- « donne elle-même? Avec un peu d'intelligence « et d'audace, un simple caporal la sauverait en- « core. Voilà bien des plans que nous discutons « depuis hier : le plus mauvais vaut mieux cent « fois que cette fatale inaction. Voici du papier, « des plumes et de l'encre : au nom du ciel, « dictez-moi quelque chose. Votre parole aura « toujours auprès de Charles X l'autorité d'une

« haute intelligence, et, au besoin, l'excuse d'un « dévouement éprouvé. » Et cédant à mon ardeur juvénile, M. de Ranville, avec une lucidité d'esprit merveilleuse et l'énergie d'un homme de cœur, me dicta tout un plan de conduite que je portai de sa part chez Mgr le Dauphin.

« Cette journée du vendredi 30 juillet me parut un siècle. J'allais et je venais sans but, comme un malade agité de la fièvre. Vers le milieu du jour, M. de Ranville m'annonça qu'il allait partir. « Notre « présence au château est visiblement importune, « ajouta-t-il ; demain, peut-être, elle serait un « embarras pour le Roi. Nous avons reçu chacun « un billet de 1,000 fr. C'est notre solde de route. « Pauvre ressource pour un fugitif ! *Un grain de « mil ferait mieux mon affaire.* Mais ce qui me « serait plus utile encore que quelques pièces de « cinq francs, ce serait un passeport : pouvez-vous « m'en trouver un ? » Un quart d'heure après, je lui rapportais le passeport d'un jardinier du château, ami de mon valet de chambre. Une blouse devait compléter le déguisement. Il m'embrassa et partit... Hélas ! je ne devais le revoir que dans la prison de Ham. Arrêté avec M. de Chantelauze dans les environs de Tours, il eût soutenu jusqu'au bout avec un plein succès, s'il eût été seul, son

rôle de jardinier en voyage : mais son compagnon de fuite le perdit. M. de Chantelauze, qu'il ne voulut pas abandonner dans la campagne, épuisé de fatigue et malade, se fit connaître dès qu'il fut arrêté : après cet aveu, M. de Ranville ne pouvait plus cacher son nom. »

Ces tristes souvenirs, évoqués par la mort de l'infortuné ministre dont l'amitié fut l'honneur de ma jeunesse et sera le juste orgueil de toute ma vie, ne me permettent guère de m'arrêter aux petits événements du jour, etc. . . . . .

TABLE DES MATIÈRES.

—

Pages.

PRÉFACE. v

PREMIÈRE PARTIE. xv

Journal des séances du ministère, 16 décembre 1829 — 28 juillet 1830. 1

DEUXIÈME PARTIE. 163

Journal de Vincennes, ou Notes pour faire suite au Journal des séances du ministère 165

TROISIÈME PARTIE. 263

Journal de Ham. 265

APPENDICE. 365

Entrée de M. le comte de Guernon-Ranville dans le ministère Polignac 367

Pages.

Pièces relatives au procès de M. le comte de Guernon-Ranville 374

Instruction primaire. Ce qu'elle doit à M. le comte de Guernon-Ranville. 396

Dernière Note. Comment le *Journal d'un Ministre* a été sauvé, en 1830, par M. l'abbé Veyssière. . 407

Caen, Typ. F. Le Blanc-Hardel.